

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE 1	OBJET DE LA RECHERCHE.....	1
1.1.	IDENTIFICATION DE LA PROBLÉMATIQUE : L'OPÉRATIONNALISATION DE LA DURABILITÉ ÉCOTOURISTIQUE	2
1.2.	CONTEXTUALISATION ET PERTINENCE SOCIALE DE LA RECHERCHE	10
1.3.	ORGANISATION DE LA RECHERCHE.....	17
	1.3.1. <i>Logique d'analyse</i>	17
	1.3.2. <i>Orientations méthodologiques</i>	18
	1.3.3. <i>Structure de la thèse</i>	20
CHAPITRE 2	CADRE THÉORIQUE	21
2.1.	LES APPROCHES DE LA DURABILITÉ ENVIRONNEMENTALE	21
	2.1.1. <i>Durabilité, ressources naturelles et territoire</i>	22
	2.1.1.1. De l'approche restrictive de la croissance à la durabilité faible.....	23
	2.1.1.2. De l'approche binaire du développement durable à la durabilité forte	26
	2.1.1.3. Approche intégratrice tripolaire	27
	2.1.1.4. Approche extensive : la gouvernance.....	29
	2.1.1.5. Place du territoire	30
	2.1.2. <i>Bioéconomie et durabilité forte : l'épuisabilité des ressources environnementales</i>	33
	2.1.3. <i>Approche systémique de la durabilité</i>	39
2.2.	LES FORMES DU TOURISME DURABLE.....	42
	2.2.1. <i>Tourisme de nature et territoire</i>	43
	2.2.2. <i>Tourisme durable et écotourisme</i>	46
	2.2.2.1. <i>Tourisme durable : existence et caractéristiques</i>	46
	2.2.2.2. <i>Écotourisme : construction historique, socle définitionnel, limites pratiques</i>	55
	2.2.2.3. <i>Analyse comparative des concepts : la durabilité écotouristique</i>	66
2.3.	L'INGÉNIERIE D'OPÉRATIONNALISATION DES PROJETS ÉCOTOURISTIQUES.....	68
	2.3.1. <i>Concepts de projet et d'ingénierie et application à l'écotourisme</i>	68
	2.3.2. <i>Principes de « mise en écotourisme » des territoires : aménités, attraits et potentiel</i>	72
	2.3.3. <i>Méthodes d'évaluation du potentiel écotouristique</i>	78
	2.3.4. <i>Méthodes de diagnostic de la durabilité environnementale</i>	82
2.4.	RAFFINEMENT DES QUESTIONS DE RECHERCHE	84
	2.4.1. <i>L'angle de recherche retenu</i>	84
	2.4.2. <i>Question principale et questions spécifiques</i>	86
	2.4.3. <i>Objectifs de la recherche</i>	87
	2.4.4. <i>Postulat de recherche</i>	87
	2.4.5. <i>Hypothèses de recherche</i>	87
	2.4.6. <i>Pertinence scientifique</i>	88

CHAPITRE 3	MÉTHODOLOGIE	90
3.1.	STRATÉGIE DE RECHERCHE ET CHOIX DE L'INVESTIGATION EMPIRIQUE	90
3.1.1.	<i>Spécificités de la méthodologie de recherche</i>	91
3.1.2.	<i>Stratégie et instruments de recherche retenus</i>	92
3.1.3.	<i>Justification des études de cas</i>	97
3.2.	CADRE OPÉRATOIRE : CONTINUUM ET ÉTAPES DE LA RECHERCHE	101
3.3.	RÉSULTATS SCIENTIFIQUES ET OPÉRATIONNELS ESCOMPTÉS	104
3.4.	CONSIDÉRATIONS ÉTHIQUES	105
CHAPITRE 4	OPÉRATIONNALISER LE DÉVELOPPEMENT DURABLE EN CONTEXTE ÉCOTOURISTIQUE : QUELS CRITÈRES ? (ARTICLE 1)	107
4.1.	INTRODUCTION	109
4.2.	MÉTHODOLOGIE	112
4.3.	LA CARACTÉRISATION DES CRITÈRES DE LA DURABILITÉ ÉCOTOURISTIQUE	113
4.3.1.	<i>Analyse des convergences et spécificités</i>	116
4.3.2.	<i>Raffinement des critères de la durabilité écotouristique</i>	119
4.4.	L'IDENTIFICATION ET LA HIÉRARCHISATION DES CRITÈRES DE LA DURABILITÉ ÉCOTOURISTIQUE	120
4.4.1.	<i>Les critères génériques</i>	122
4.4.2.	<i>Les critères de la durabilité environnementale</i>	125
4.5.	LA PONDÉRATION ET LA TERRITORIALISATION DES CRITÈRES	127
4.6.	CONCLUSION	129
CHAPITRE 5	OPÉRATIONNALISATION DES PROJETS ÉCOTOURISTIQUES : QUELLE INGÉNIERIE POUR FAVORISER LA DURABILITÉ ENVIRONNEMENTALE ? (ARTICLE 2)	133
5.1.	L'INGÉNIERIE COMME PROCESSUS D'ÉVALUATION DE LA DURABILITÉ DES TERRITOIRES SOUMIS À DES PROJETS ÉCOTOURISTIQUES	135
5.2.	LA DURABILITÉ ENVIRONNEMENTALE DANS LE CONTEXTE ÉCOTOURISTIQUE	137
5.2.1.	<i>Cadre d'analyse</i>	137
5.2.2.	<i>Méthodologie</i>	140
5.3.	L'INGÉNIERIE DES PROJETS ÉCOTOURISTIQUES : UNE APPROCHE INTÉGRÉE ?	141
5.3.1.	<i>La valorisation de l'environnement par l'évaluation du potentiel écotouristique des territoires</i>	142
5.3.2.	<i>La mise en valeur du territoire par le diagnostic de la durabilité environnementale</i>	149
5.3.3.	<i>L'intégration des processus et méthodes</i>	158
5.4.	LA PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES DE LA DURABILITÉ ENVIRONNEMENTALE	160
5.4.1.	<i>Grille d'évaluation selon les critères de la durabilité environnementale</i>	161
5.4.2.	<i>Analyse de l'opérationnalisation des critères environnementaux</i>	162
5.4.3.	<i>Observations conclusives</i>	166

CHAPITRE 6 QUELLE INGÉNIERIE POUR L'INTÉGRATION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE À L'ÉCOTOURISME QUÉBÉCOIS ? LE CAS DE LA COOPÉRATIVE DE LA VALLÉE BRAS-DU-NORD. (ARTICLE 3) ..175

6.1. CONTEXTE DE LA NAISSANCE DU PROJET TOURISME, PAYSAGE ET COOPÉRATION.....	179
6.1.1. <i>Le projet territorial de la Coopérative d'écotourisme de la Vallée Bras-du-Nord (Portneuf).....</i>	179
6.1.2. <i>Les objectifs de développement durable promus.....</i>	183
6.1.3. <i>La méthode d'opérationnalisation du plan d'action de développement durable.....</i>	185
6.2. DE LA PAROLE AUX ACTES : LA MISE EN ŒUVRE D'UNE DURABILITÉ ÉCOTOURISTIQUE.....	185
6.2.1. <i>Analyse de l'efficience entre critères de durabilité écotouristique et mise en œuvre du plan d'action de développement durable de la Coopérative.....</i>	186
6.2.2. <i>Analyse du cycle de vie du projet écotouristique durable.....</i>	195
6.2.3. <i>Prise en compte des critères territoriaux de développement durable.....</i>	198
6.3. CONCLUSION.....	200

CHAPITRE 7 UNE PROPOSITION D'INGÉNIERIE ÉCOTOURISTIQUE CONTRIBUTIVE AU DÉVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES : L'OUTIL DIODE (ARTICLE 4).....205

7.1. CADRE MÉTHODOLOGIQUE D'ÉLABORATION DE L'OUTIL DIODE.....	209
7.1.1. <i>Bref rappel du cadre théorique de la recherche.....</i>	209
7.1.2. <i>Démarche méthodologique conduisant à la modélisation.....</i>	211
7.2. DÉMARCHE INTÉGRÉE D'OPÉRATIONNALISATION DURABLE DE L'ÉCOTOURISME (DIODE).....	217
7.2.1. <i>Les critères de la durabilité écotouristique et leur priorisation.....</i>	218
7.2.2. <i>La prise en compte des spécificités territoriales.....</i>	218
7.2.3. <i>L'intégration au cycle de vie et à la gestion des projets écotouristiques.....</i>	220
7.3. CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE ET POTENTIEL D'AMÉLIORATION DE L'OUTIL.....	227
7.3.1. <i>L'application de l'outil DIODE par un promoteur écotouristique.....</i>	228
7.3.2. <i>Les limites de la proposition de modélisation.....</i>	230

CHAPITRE 8 CONCLUSION GÉNÉRALE.....235

8.1. RÉTROSPECTIVE SUR LES QUESTIONS ET OBJECTIFS DE RECHERCHE.....	235
8.1.1. <i>Hypothèse et questions.....</i>	235
8.1.2. <i>Constats initiaux.....</i>	237
8.1.3. <i>Cadre d'analyse : les approches et les dimensions privilégiées.....</i>	239
8.2. BILAN DE LA RECHERCHE.....	242
8.2.1. <i>Réponses aux questions de recherche : l'intégration des résultats des articles.....</i>	242
8.2.2. <i>Contribution aux connaissances dans le champ du développement territorial et du développement durable.....</i>	247

BIBLIOGRAPHIE252

ANNEXES273

LISTE DES TABLEAUX

<i>Tableau 1. Impacts du tourisme sur le milieu naturel.....</i>	<i>7</i>
<i>Tableau 2. Comparaison des principes et objectifs du développement durable et des éléments définitionnels du tourisme durable.....</i>	<i>53</i>
<i>Tableau 3. Les quatre métaprincipes structurants de l'écotourisme</i>	<i>60</i>
<i>Tableau 4. Analyse comparée des principes et objectifs du développement durable et des éléments définitionnels de l'écotourisme.....</i>	<i>61</i>
<i>Tableau 5. Processus d'évaluation du potentiel écotouristique d'un territoire – étapes génériques</i>	<i>81</i>
<i>Tableau 6. Exemples d'outils d'opérationnalisation et/ou d'évaluation du tourisme durable analysés</i>	<i>95</i>
<i>Tableau 7. Spécificités des méthodes et approches d'analyse des indicateurs de développement durable....</i>	<i>96</i>
<i>Tableau 8. Comparaison des éléments définitionnels du tourisme durable à partir de sources institutionnelles spécialisées.....</i>	<i>114</i>
<i>Tableau 9. Comparaison des éléments définitionnels de l'écotourisme.....</i>	<i>115</i>
<i>Tableau 10. Critères génériques de la durabilité écotouristique.....</i>	<i>123</i>
<i>Tableau 11. Critères spécifiques de la durabilité environnementale.....</i>	<i>126</i>
<i>Tableau 12. Grille pondérée des critères génériques de la durabilité écotouristique.....</i>	<i>128</i>
<i>Tableau 13. Processus d'évaluation du potentiel écotouristique d'un territoire.....</i>	<i>144</i>
<i>Tableau 14. Processus de diagnostic de la durabilité environnementale d'un territoire soumis à l'exploitation écotouristique.....</i>	<i>156</i>
<i>Tableau 15. La contribution de l'ingénierie des projets écotouristiques à l'opérationnalisation des critères de la durabilité environnementale.....</i>	<i>165</i>
<i>Tableau 16. Évaluation du plan de développement durable Tourisme, paysage et coopération de la Coopérative écotouristique Vallée Bras-du-Nord (Portneuf) selon les critères de la durabilité écotouristique.....</i>	<i>191</i>
<i>Tableau 17. Critères spécifiques de la durabilité écotouristique – grille détaillée</i>	<i>213</i>

LISTE DES FIGURES

<i>Figure 1. L'approche intégratrice classique du développement durable.....</i>	29
<i>Figure 2. Les composantes d'un éco-socio-système touristique</i>	45
<i>Figure 3. L'évaluation du potentiel touristique local.....</i>	79
<i>Figure 4. Séquence de la recherche</i>	103
<i>Figure 5. Caractérisation des critères de la durabilité écotouristique</i>	120
<i>Figure 6. Séquence d'ingénierie des projets écotouristiques : étape de la conception des produits et services.....</i>	159
<i>Figure 7. Séquence détaillée du processus de projets écotouristiques</i>	224
<i>Figure 8. Cycle de vie du lieu touristique selon R.-W. Butler (1980)</i>	225
<i>Figure 9. Mécanisme de suivi et d'ajustement itératif et ciblé selon le cycle de vie des projets écotouristiques</i>	227
<i>Figure 10. Exemple de l'outil DIODE : les critères mis en œuvre lors de l'étape 2 « Évaluation du potentiel écotouristique »</i>	231

LISTE DES ANNEXES

<i>Annexe 1 : Méthodologie de consultation et résultats de l'analyse du comité d'experts</i>	<i>274</i>
<i>Annexe 2 : Suivi des articles scientifiques</i>	<i>278</i>
<i>Annexe 3 : Grille des critères de la durabilité écotouristique et références bibliographiques des sources ...</i>	<i>279</i>
<i>Annexe 4 : Membres du groupe de travail Ressources patrimoniales et touristiques.....</i>	<i>302</i>
<i>Annexe 5 : Références bibliographiques sur la méthodologie de gestion de projets touristiques</i>	<i>303</i>
<i>Annexe 6 : Classement hiérarchisé des critères spécifiques de la durabilité écotouristique : moyenne des résultats du comité d'experts et du classement issu de la revue de littérature</i>	<i>304</i>
<i>Annexe 7 : Cadre de la consultation du groupe de travail Ressources patrimoniales et touristiques de la Forêt Modèle du Lac St-Jean.....</i>	<i>308</i>
<i>Annexe 8 : Descriptif détaillé des étapes de la gestion de projet écotouristique</i>	<i>316</i>
<i>Annexe 9 : Outil DIODE.....</i>	<i>328</i>

LISTE DES SIGLES ET ABBRÉVIATIONS

ACCORD	Action concertée de coopération régionale de développement
ACV	Analyse du cycle de vie
ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
AEE	Agence européenne pour l'environnement
AEQ	Aventure Écotourisme Québec
AFIT	Agence française d'ingénierie touristique
BNQ	Bureau de normalisation du Québec
CCE	Commission de coopération environnementale
CDE	Critères de la durabilité écotouristique
CESE	Conseil économique social et environnemental
CGDD	Commissariat général au développement durable
CLD	Centre local de développement
CMED	Commission mondiale sur l'environnement et le développement
CQRHT	Conseil québécois des ressources humaines en tourisme
DD	Développement durable
DIODE	Démarche intégrée d'opérationnalisation durable de l'écotourisme
DT	Développement territorial
EE	Évaluation environnementale
FAQDD	Fonds d'action québécois pour le développement durable
FFOM	Forces, faiblesses, opportunités, menaces
FMLSJ	Forêt modèle du Lac-Saint-Jean
FNE	France Nature Environnement
GES	Gaz à effet de serre
GQ	Gouvernement du Québec
IDD	Indicateurs du développement durable
IES	International Ecotourism Society
IFEN	Institut Français de l'Environnement
LERPA	Laboratoire d'expertise et de recherche en plein air
LNT	Leave No Trace
MDDEP	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
MDEIE	Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation
MIT	Mobilités, itinéraires, tourisme
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OMT	Organisation mondiale du tourisme
ONG	Organisme non gouvernemental
PIB	Produit intérieur brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
SCDB	Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique
SWOT	<i>Strengths, weaknesses, opportunities, threats</i>
UEC	Universidad Externado de Colombia
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
UQAC	Université du Québec à Chicoutimi
VBDN	Vallée Bras-du-Nord
WWF	Fonds mondial pour la nature
ZEC	Zone d'exploitation contrôlée

CHAPITRE 1

OBJET DE LA RECHERCHE

L'application du cadre de référence du développement durable (DD) au secteur touristique n'est pas aussi « naturelle » que d'aucuns pourraient l'envisager (Clarimont et Viès, 2008 : XXI). La réflexion sur la durabilité, y compris environnementale, dans le domaine du tourisme de nature notamment, prend corps dans un contexte particulier où la complexité de sa construction fragilise sa mise en œuvre. Cette problématique est d'autant plus aiguë dans le cas spécifique de l'écotourisme où la qualité de l'environnement joue un rôle central.

Le tourisme est par ailleurs un secteur économique ancré sur le territoire. Il est largement tributaire des dynamiques de développement qui émergent au niveau local et régional, en plus d'être impacté par les stratégies nationales. Cette pluralité d'échelles et leur nécessaire emboîtement tiennent au fait qu'un produit touristique doit bénéficier, pour fonctionner, de l'attractivité du site d'accueil et plus globalement de celle de la région et du pays où il s'implante (Lew, 1987 ; Gagnon, 2007). Ainsi, toute forme de changement planifié, qu'il s'agisse de projets de développement ou de stratégies territoriales, privés ou publics, a des conséquences touristiques. Parallèlement, toute démarche d'optimisation et de développement durable du tourisme pourrait impacter favorablement la dynamique de développement du territoire où l'activité se déploie. Ceci fait de l'opérationnalisation du tourisme une problématique s'inscrivant dans la structuration des espaces régionaux et, conséquemment, une problématique nouvelle de développement territorial.

Dans ce double contexte, l'analyse des conditions d'opérationnalisation de la durabilité écotouristique, en tant qu'outil de développement territorial et durable, tend à se justifier.

1.1. Identification de la problématique : l'opérationnalisation de la durabilité écotouristique

La « durabilité écotouristique » est définie ici comme l'application et l'adaptation des principes et objectifs environnementaux, économiques et sociaux du développement durable aux spécificités de l'écotourisme. Le problème de son opérationnalisation tire son origine d'une triple situation :

- 1) la tendance à faire du développement durable un paramètre désormais incontournable des décisions concernant les activités humaines et notamment l'importance accrue de ce concept comme cadre de référence dans l'évaluation des impacts socio-environnementaux (Gagnon, 2007) ;
- 2) le constat de la complexité de sa mise en œuvre en contexte touristique (Torrente, 2003 ; Clarimont et Vlès, 2008) ;
- 3) le besoin urgent de son application à certaines formes de tourisme de nature, dont les territoires qui les hébergent se trouvent à être particulièrement affectés par des impacts environnementaux, notamment en raison de la croissance du tourisme mondial (Cazelais *et al.*, 1999 ; Paul, 2007), et de la diversification des pratiques touristiques (Laplante, 1996 ; Delisle et Jolin, 2007).

Le second constat réfère entre autres à l'analyse de certains auteurs pour lesquels le concept de développement durable ne s'appliquerait pas au tourisme, car la « ressource » touristique ne disparaît pas lorsqu'elle est « consommée » alors que la définition issue du rapport Brundtland¹ vaut pour la conception classique des ressources terrestres non renouvelables (Knafou et Pickel, 2011 : 5). De manière plus pratique, le second constat indique également que le milieu professionnel, qui contribue à orchestrer certaines formes

¹ Rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'ONU (CMED), présidée par Madame Harlem Brundtland, (1987), *Notre avenir à tous*. Éditions du Fleuve / Les publications du Québec, Montréal, 434 p.

de développement touristique durable, semble éprouver des difficultés à le faire pour des raisons qu'il conviendra ici d'explicitier. La mise en perspective des trois constats souligne par ailleurs que l'enjeu majeur est l'amélioration des démarches d'évaluation et de suivi, et l'aide objective à la décision selon une approche environnementale. Ce constat pointe le cœur de la problématique retenue comme objet de recherche.

Le concept de développement durable est aujourd'hui particulièrement structurant dans les politiques nationales de développement comme dans les stratégies régionales de développement territorial. Il n'y a pratiquement plus de projet touristique d'envergure qui ne l'intègre, dans sa planification ou dans son cahier des charges, d'une part parce que plusieurs gouvernements l'ont inscrit dans leurs stratégies et politiques et, d'autre part, parce qu'il constitue un thème sociétal porteur. Une difficulté tient cependant à la distance qui subsiste entre les déclarations d'intention des politiques et son application par le biais de moyens appropriés. Un autre constat, concernant la gestion quotidienne de l'entreprise touristique, qui souhaite tendre vers un développement durable, témoigne d'un décalage entre la théorie et la mise en application de son cadre de référence (Vernon *et al.*, 2005).

Le *cadre de référence du DD*, tel qu'il est envisagé dans la présente recherche, renvoie aux conditions qui contribuent à favoriser l'atteinte de la durabilité écologique, de la viabilité économique et de l'équité sociale des activités humaines (Robic et Mathieu, 2001 : 167). C'est cette acception qui a été retenue en 2002, dans la déclaration finale du Sommet de Johannesburg invitant les États à renforcer, à toutes les échelles, les trois piliers du développement durable : « *développement économique, développement social et protection de l'environnement* » (Sommet mondial pour le développement durable, 2005, cité par Clarimont et Vlès, 2006 : 17). Cette contribution est envisagée de manière équilibrée, c'est-à-dire sans privilégier un objectif au détriment d'un autre. La logique qui prévaut pour favoriser cet objectif d'équilibre est ici une logique d'intégration, où un ordre et un rôle particulier sont attribués à chaque pilier : la durabilité environnementale est abordée comme la condition du DD, la durabilité économique comme le moyen, et la durabilité sociale comme la finalité (Gendron et Revéret, 2000 : 120). Par ailleurs, dans le cadre de la présente recherche, le

cadre de référence du DD sera progressivement opérationnalisé, comme grille d'analyse, par les critères de la durabilité écotouristique, plus précis et plus adaptés aux spécificités de l'écotourisme.

Dans de nombreux territoires du globe, et de plus en plus dans les régions ressources, des entrepreneurs publics et privés sont régulièrement amenés à initier des projets de nature touristique. Quels qu'en soient l'échelle et le mandat assigné aux entrepreneurs – but lucratif, conservation patrimoniale, etc. –, il demeure que, pour atteindre des objectifs touristiques, il convient d'attirer et de retenir des visiteurs pouvant jouir sur place des produits et services élaborés pour eux et ayant un effet économique multiplicateur.

Le tourisme se définissant comme l'union du voyage et du séjour, le développer signifie accroître la capacité de générer déplacement et consommation d'hébergement et d'activités de loisir. De manière simplificatrice et au sens littéral du terme durable, développer durablement le tourisme consisterait à pérenniser ce flux de consommation de déplacement, d'hébergement et d'activités. C'est une visée commune à bon nombre de promoteurs. Si certains projets sont ponctuels, la plupart des projets d'envergure ont en effet vocation à s'inscrire dans le temps. Il s'agit soit d'événements destinés à être reconduits de saison en saison, soit de projets appelés à durer ou encore permanents. Cependant, rares sont dans les faits les projets et entreprises touristiques qui perdurent². Mais plus rares encore sont ceux qui s'inscrivent réellement dans une démarche globale et intégrée de développement durable, en respectant l'ensemble des paramètres que recoupe théoriquement la mise en œuvre de ce concept transversal à de multiples dimensions, temporalités et échelles du développement.

Poser la question des moyens existants pour assurer la durabilité environnementale de l'activité touristique renvoie alors à évaluer sa capacité d'endosser les objectifs du développement durable et de tendre

² En moyenne, les PME des industries touristiques canadiennes sont plus jeunes (donc en activité depuis moins d'années) et ont plus de difficulté à obtenir du financement que celles des industries non touristiques (source : Pierce, A. (2011), Programme de recherche sur le financement des PME des industries touristiques, Industrie Canada). Par ailleurs, le taux de roulement volontaire (ressources humaines) dans les entreprises touristiques était de 26,1 % en 2009. Ce taux dépasse largement la moyenne globale canadienne, qui est de 9,1 % dans le secteur privé et de 5,7 % dans le secteur public (source : Cowan, A. et Wright, R. (2010), *Valuing your talent : Human resource trends and metrics*. The Conference Board of Canada).

vers la mise en œuvre de son cadre de référence. Il pourrait également s'agir d'estimer sa capacité à mettre en œuvre un certain nombre d'opérations spécifiques, telles que relevées par des chercheurs (Priskin, 2009 ; Rivard, 2004 ; Baholet, 2008 ; Caire et Roulet-Caire, 2001), et devant favoriser la durabilité : acceptation, opérationnalisation, mise en œuvre variable, croissance intelligente, initiatives de collaboration, reconnaissance du rôle important des touristes, responsabilisation, management environnemental, labellisation des produits, tourisme solidaire.

Plus spécifiquement, les enjeux du tourisme durable (TD) concernent, outre la croissance économique, la dimension sociale, où l'industrie touristique peut être au cœur de projets de territoire et intégrer des dimensions de formation/éducation. Un enjeu central concernerait également la dimension environnementale ou la question de la conciliation de l'exploitation et de la conservation des milieux naturels.

La question des impacts environnementaux de l'industrie touristique est en effet au cœur de certaines études en développement régional et territorial, et se cristallise notamment sur la problématique de l'adéquation entre le tourisme et le milieu d'accueil (Cazes, 1992 ; Lequin, 2000). Elle s'inscrit également dans les débats qui s'intéressent à la question de la compatibilité de l'exploitation et de la conservation des territoires (Gagnon et Lahaye, 2009 ; Breton, 2004a ; Knafou et Pickel, 2011). Globalement, la question des impacts de l'activité touristique est au centre de celle de l'opérationnalisation ou de l'activation du cadre de référence du développement durable.

L'origine de ces analyses repose sur le fait qu'il est désormais communément admis que le tourisme est une activité humaine génératrice d'impacts, tant environnementaux que sociaux (Gagnon et Fortin, 1996). Ces impacts sont nombreux, importants et complexes (pour un relevé typologique, voir Tranquard, 2010c), notamment en raison de la nature spécifique de cette industrie :

Le tourisme est un produit différent des autres, comme le réfrigérateur ou la voiture par exemple, en raison de son caractère immatériel. Pour cette raison, une analyse globale des effets du tourisme sur l'environnement nécessite une prise en compte des effets de tous les biens et services induits par le

tourisme. L'évaluation des effets du tourisme sur l'environnement est une entreprise difficile. Des études récentes ont montré qu'il faut un minimum de deux cents indicateurs pour évaluer les effets écologiques d'un seul produit touristique, la consommation des ressources et les émissions par exemple. (Möller, 2000 : 204)

Les impacts socio-environnementaux les plus fréquemment relevés par les chercheurs portent sur :

- la dégradation des écosystèmes et la réduction de la valeur des services des écosystèmes ;
- l'épuisement des ressources naturelles ;
- la pollution ;
- la dégradation des paysages ;
- la pollution esthétique ;
- le développement inégal au niveau local (dû aux fuites financières de la chaîne de valeur touristique) ;
- la dégradation culturelle et sociale des communautés locales.

Parmi toutes les catégories d'impacts, les impacts environnementaux du tourisme apparaissent de manière omniprésente aux côtés des impacts sociaux, culturels et sanitaires. Dans les rapports et études qui y sont consacrés (PNUE, 2006b : 3 ; Gosling, 2002 : 283), leur référencement se fait en effet de manière quasi systématique. Les analystes s'accordent à dire que le développement touristique a déjà dégradé de nombreux écosystèmes, particulièrement dans les régions côtières, montagneuses, nordiques et insulaires, reconnues pour leur vulnérabilité (Behnassi, 2008 : 7 ; Grenier, 2000 ; Kriwoken et Rootes, 2000). Les impacts environnementaux existent également dans les parcs nationaux à proximité des grands centres urbains ou dans les parcs très fréquentés, dont les parcs de l'Ouest canadien (Héritier, 2003). Sur ce point, le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique indique que le tourisme peut produire une variété d'impacts négatifs sur la diversité biologique, en particulier quand il n'adopte pas de standards de gestion, développés pour protéger le capital naturel. Ces impacts environnementaux peuvent être regroupés en quatre grandes catégories, soit 1) les infrastructures, 2) l'utilisation et l'appauvrissement des ressources, 3) la pollution de l'eau et les déchets et 4) les changements climatiques (voir tableau 1).

Tableau 1. Impacts du tourisme sur le milieu naturel

Infrastructures : Le développement du tourisme nécessite en général des infrastructures qui peuvent sérieusement endommager l'habitat naturel. Le problème est aggravé par le fait que le tourisme intervient souvent dans des zones de grande diversité biologique, comme les zones côtières et de montagnes et les zones protégées. Le tourisme de masse incontrôlé est l'une des principales causes de la dégradation des zones côtières (PNUE et CI 2003).

Utilisation et appauvrissement des ressources : Le tourisme consomme autant d'énergie que le Japon (PNUE 2005) et utilise trois fois plus d'eau que le volume d'eau douce du lac Supérieur (entre le Canada et les États-Unis) par an (10 millions de mètres cubes). Le développement du tourisme pourrait conduire à une utilisation plus intense des ressources locales, dans des zones restreintes, et ainsi menacer les systèmes de gestion de ces ressources locales (PNUE et CI 2003).

Pollution de l'eau : Les développements de nouvelles infrastructures conduisent souvent à une augmentation de la pollution des systèmes d'égouts. Cela peut avoir des impacts négatifs sérieux sur la diversité biologique des zones côtières et en particulier dans les zones de récifs coralliens (PNUE et CI 2003).

Activités touristiques : Les activités des touristes et des opérateurs peuvent avoir des impacts négatifs sur les environnements locaux. Les récifs coralliens peuvent être endommagés par des plongeurs peu scrupuleux ou encore des bateaux ou des entrepreneurs qui vendent des morceaux de corail comme souvenirs (PNUE et CI 2003).

Déchets : Le tourisme produit 35 millions de tonnes de déchets solides par an, soit environ l'équivalent d'un pays comme la France (PNUE et CI 2003).

Changement climatique : Les émissions de dioxyde de carbone du secteur du transport touristique, du logement et autres activités sont estimées entre 4 % et 6 % des émissions totales (OMT et autres, 2007). Ce pourcentage est à peu près équivalent aux émissions cumulées du Canada, du Brésil et de la Corée du Sud (WRI s.d.).

Source : SCDB, Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, 2009b : 9

Le problème est qu'en affectant directement ou indirectement l'environnement, l'activité touristique réduit d'autant sa capacité d'assurer une certaine durabilité, le volet environnemental étant une des trois dimensions classiques du DD. De manière générale, un développement durable pourrait en effet répondre à deux exigences centrales pour se réaliser : premièrement, exploiter le patrimoine des ressources naturelles de manière suffisamment rentable pour assurer la croissance économique tout en sauvegardant l'intégrité des écosystèmes ; deuxièmement, préserver la base des ressources afin qu'elle puisse satisfaire les demandes raisonnablement prévisibles des générations futures (Behnassi, 2008 : 9).

Dans ce contexte, l'évaluation et la gestion, voire la maîtrise des impacts environnementaux s'avèrent une clef de voûte du tourisme durable. Ainsi, le principe selon lequel « le tourisme durable doit exploiter de façon optimum les ressources de l'environnement qui constituent un élément clé de la mise en valeur touristique, en préservant les écosystèmes et les processus écologiques essentiels et en aidant à sauvegarder les ressources naturelles et la biodiversité » (De Juan Alonso, 2010 : 11) semble faire consensus. Surtout en considérant que le terme « optimum » renvoie non au maximum mais à l'efficacité.

Or, si l'exigence de durabilité des ressources naturelles est une condition du développement touristique au sens large, elle l'est d'autant plus dans le cas de l'écotourisme. Le fondement même de cette forme de tourisme tient à la qualité du cadre naturel :

Ecotourism is environmentally responsible travel and visitation to relatively undisturbed natural areas, in order to enjoy and appreciate nature (and any accompanying cultural features — both past and present) that promotes conservation, has low negative visitor impact, and provides for beneficially active socio-economic involvement of local populations. (Ceballos-Lascuráin, 1993: 20)

La mise en valeur durable de l'environnement constitue la condition première du développement de l'écotourisme comme forme de tourisme de nature, dans lequel les aménités feraient ou plutôt sous-tendraient la valeur de l'expérience touristique :

La valorisation de l'environnement est le « métaprincape » le plus familier de l'écotourisme. Il se distingue ainsi du tourisme conventionnel ou tourisme de masse du point de vue des impacts environnementaux. En effet, c'est le premier principe que l'on retrouve dans la grande majorité des définitions de l'écotourisme qui mettent l'accent sur la préservation de l'environnement grâce à cette activité. (Denais, 2007 : 41)

Ce premier « métaprincape » de conservation de l'environnement rejoint la première approche historique de développement durable, à savoir l'approche environnementale (Gagnon et Lapointe, 2006 ; Gagnon, 2008³). En continuité avec cette première approche, les écosystèmes et les ressources peuvent alors être protégés dans leur fonction reproductrice et, dans une perspective économiciste, durer dans le temps. À contrario, en dégradant les écosystèmes, c'est la matière première du cycle économique et ses nombreuses fonctions et services écosystémiques qui se verront touchés, dont la fonction écotouristique. Au final, les flux

³ Gagnon (2008b) distingue quatre approches du développement durable en les situant par rapport au développement chronologique du DD : environnementaliste, économiciste, humaniste et territorialiste.

des produits et services se tarissent, entraînant leur lot de conséquences. Dit autrement, l'environnement étant par définition la ressource sur laquelle se fondent les fonctions, les services et les activités, il peut être considéré comme un facteur prioritaire et limitant du développement durable (Boutaud, 2005 : 73). C'est pourquoi l'écotourisme, activité à grande échelle et intégrant la protection de l'environnement, s'avère une réponse théorique intéressante au développement touristique, notamment du tourisme de masse.

Cependant, là où les principes semblent se justifier théoriquement, ils peinent à se matérialiser. Dans le secteur écotouristique, les projets naissent et fonctionnent en effet dans un contexte singulier. Le concept même d'écotourisme n'est pas unifié : de multiples interprétations de sa définition se côtoient, augmentant d'autant la complexité de son opération. L'industrie écotouristique est en outre un secteur encore peu structuré, notamment au Québec, alors même qu'il est fréquemment porteur d'espoir quant à la revitalisation territoriale. Peu capitalisé, c'est un secteur également jeune et fragile économiquement. C'est cependant un secteur dynamique qui se structure autour notamment d'une certaine forme de concertation professionnelle, d'une gouvernance participative, dont coopérative, et d'une vision renouvelée du tourisme⁴.

Dans cette définition des pratiques en cours, alimentant le concept d'écotourisme, il existe un relatif déficit de méthode et d'outils, particulièrement manifeste dans la conduite des projets (Torrente, 2003 ; André, 1998). Ce manque de compétences techniques en ingénierie de projet concerne plus particulièrement la prise en compte, voire la gestion de la durabilité environnementale, concept dont la déclinaison en paramètres et indicateurs, appliqués au secteur touristique, demeure encore peu connue de la part des opérateurs touristiques. Une présentation détaillée de ce contexte socio-économique et professionnel existant vient justifier la pertinence de recourir à une approche méthodologique, fondée sur le cadre de référence du DD, pour appuyer la gestion des projets écotouristiques, objet de la présente thèse.

⁴ Des organismes tels que Aventure Écotourisme Québec, le Conseil québécois des ressources humaines en tourisme ou encore la démarche ACCORD du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (à l'époque, désormais le ministère des Finances et de l'Économie du Québec) structurent le contenu de ce secteur.

1.2. Contextualisation et pertinence sociale de la recherche

La question de l'application du cadre de référence du développement durable à l'activité écotouristique se pose dans un contexte particulier, au Québec notamment. Ce contexte comporte diverses dimensions : économique, sociale, voire politique, et professionnelle. Chacune d'entre elles tend à valider l'acuité de la problématique de recherche et à donner des pistes pour envisager son traitement.

Selon certaines analyses (Lequin, 2000 ; CCE, 2000), le tourisme au sens large serait actuellement l'activité économique la plus en expansion, à la fois dans l'espace – de plus en plus de territoires développent une démarche d'exploitation touristique de leur patrimoine naturel et culturel –, et au niveau des bénéfices économiques. Ainsi d'après le PNUD, le tourisme est aujourd'hui la première source de recettes d'exportations dans le monde, bien devant l'automobile, la chimie, l'alimentation, l'informatique ou encore le pétrole. De nombreux experts s'accordent à penser que le tourisme est l'activité économique dont la croissance est la plus rapide et qu'il va devenir le secteur le plus important de l'économie mondiale : on estime que les flux touristiques représenteraient actuellement 11 % du PIB mondial, avec des taux moyens de croissance de l'ordre de 4 % par an (OMT, 2013). Malgré la crise économique mondiale, cette tendance générale ne s'est pas démentie au cours des dernières années, même si le rythme de cette croissance a pu connaître des variations locales⁵.

Le tourisme de nature est particulièrement en croissance et représente aujourd'hui près du quart de la demande touristique mondiale (KPMG, 2010 : 3). Cette forme de tourisme se déploie principalement dans les territoires isolés, car la tendance touristique porte les individus à découvrir et explorer des lieux historiquement difficiles d'accès et chargés d'aménités naturelles⁶. Pensons seulement au Grand Nord par exemple. En raison de cette croissance, les pressions exercées sur ces territoires tendent à s'accroître. Dire que

⁵ D'après les prévisions de l'OMT, les arrivées de touristes internationaux devraient augmenter dans des proportions comprises entre 3 % et 4 % en 2013, ce qui cadre largement avec les projections à long terme établies par l'Organisation à l'horizon 2030, à savoir +3,8 % par an en moyenne entre 2010 et 2020. L'indice de confiance de l'OMT vient confirmer cette perspective (Source : Baromètre OMT du tourisme mondial et annexe statistique - Janvier 2013).

⁶ Le terme aménité désigne les atouts qui agrémentent un lieu, qui caractérisent son environnement exceptionnel.

la fréquentation touristique participe à la dégradation des écosystèmes est désormais un lieu commun, et ceci alors même que le tourisme exploite des ressources naturelles et repose sur un environnement unique, peu connu et comportant un certain exotisme. L'impact environnemental du tourisme n'est donc pas neutre, et ce, malgré toutes les précautions qui peuvent être prises.

Au niveau social, le secteur touristique est marqué par des particularismes. Il porte par exemple le lourd fardeau d'être en partie la vitrine d'un territoire, du moins pour ceux qui viennent visiter. En raison du fait que les produits et services touristiques visent expressément la mise en valeur des composantes les plus distinctives d'un site, les projets touristiques ont parfois un caractère très identitaire. En misant sur la typicité et sur l'unicité d'un territoire, les produits touristiques en deviennent aisément des emblèmes. La nécessité de faire naître et de cultiver cette unicité pour favoriser le tourisme influe alors sur l'adhésion locale aux projets. Cette adhésion peut être très variable : les projets touristiques peuvent en effet conduire soit à une implication et une participation accrues des populations locales dans les projets touristiques, soit au refus de projets qui ne correspondraient pas à l'image du territoire. Le cas du parc du Mont-Orford (Gagnon et Lahaye, 2009) est un exemple de la volonté manifestée par la population d'accueil de contribuer à la conduite des projets touristiques, selon des valeurs d'équité sociale et d'intégrité environnementale du territoire.

À ce titre, la gouvernance et la gestion participative sont devenues, au fil des ans et des études, des composantes majeures dans l'appréciation de la réussite des projets touristiques (Breton, 2009b). L'accroissement très important du nombre des Coopératives de solidarité écotouristiques en témoigne (Tranquard, 2008). Cette exigence semble par ailleurs résonner d'autant plus que lesdits projets ont vocation à s'inscrire dans une logique de développement durable. Ou encore qu'ils concernent précisément l'écotourisme, l'appropriation locale et l'existence de bénéfices pour la population hôte étant des composantes de cette forme de tourisme (Lequin, 2000).

Cette nouvelle dynamique socio-économique et de gestion des projets touristiques influence la manière dont ceux-ci sont abordés par les instances gouvernementales et les parties prenantes. Au niveau politique, et au Québec notamment, l'activité touristique se trouve actuellement à la croisée de diverses logiques d'action et d'approches de développement : développement régional, développement territorial, développement durable, et diversification sectorielle. Pratiquement toutes sont ainsi relayées par des programmes spécifiques. Le programme ACCORD (Action concertée de coopération régionale de développement) du MDEIE (à l'époque) et un projet sectoriel tel que la Forêt modèle du Lac-St-Jean en sont des exemples⁷.

La situation actuelle du milieu professionnel québécois souligne cependant la difficulté d'implantation du cadre de référence du développement durable. En effet :

- 1) il est possible d'observer sur le terrain que les entreprises écotouristiques ne disposent pas toutes de planification d'aménagement durable ;
- 2) des études récentes (CQRHT, 1996 ; Tourisme Québec, 2002, 2007) illustrent également un déficit fréquent de compréhension sur ce qu'implique le développement durable, qui ne se résume ni au tourisme écologique ni au tourisme équitable (Py, 2000 : 41, cité par Breton, 2004 : 2)⁸ ;
- 3) ces mêmes études soulignent un manque de moyens financiers pour entreprendre une démarche de longue haleine, qui nécessite des investissements immédiats pour des retombées et résultats potentiels à moyen et long termes. Or l'efficacité économique est un des principes de développement durable reconnus.

⁷ Voir également le Programme d'appui au développement des attraits touristiques issu du Plan de développement de l'industrie touristique 2012-2020 de Tourisme Québec : <http://www.tourisme.gouv.qc.ca/publications/media/document/publications-administratives/plan-dev-tour-2012-2020.pdf>. [page consultée le 4 mars 2011].

⁸ Py (2000 : 41) s'est efforcé d'explicitier la relation du tourisme écologique à l'écotourisme et d'en éclairer les contours. Alors que le premier peut être défini comme « un tourisme non agressif à l'égard de l'environnement tant naturel et urbain que social », il voit dans le second, qui en serait alors un avatar particulier, une forme de tourisme responsable, non pas en l'occurrence un produit, mais au contraire « un mode de développement du tourisme » (cité par Breton, 2004 : 2). Le tourisme équitable s'attarde quant à lui plus particulièrement à l'équité des retombées économiques du tourisme.

Ces éléments peuvent être précisés tour à tour :

- 1) Selon le Conseil québécois des ressources humaines en tourisme (CQRHT, 1996 : 18) :

Les entrepreneurs n'ont pas une vision à long terme du développement de leur organisation. Ils se préoccupent davantage de rentabiliser une haute saison trop brève que d'adopter des nouveaux modes de gestion des ressources humaines et d'organisation du travail.

Une conséquence est que la durée de vie des projets touristiques est souvent limitée. Celle des entreprises touristiques, souvent uniquement portées par la passion de leur propriétaire, l'est également, ces propriétaires n'ayant pas forcément les compétences et l'énergie de conduire les projets sur le long terme. En 2002, les auteurs d'une étude sur l'écotourisme au Québec relèvent, à ce propos,

[...] une connaissance limitée de la part des producteurs des impacts de leurs activités sur le milieu naturel/culturel ou du niveau de fragilité de ce dernier (formation et sensibilisation requises dans ce domaine), et une implication et un engagement timides de l'industrie touristique dans la gestion et dans la protection des territoires naturels (associations de tourisme locales, régionales ou sectorielles encore peu conscientes du rôle des espaces naturels dans le développement touristique ou des enjeux du tourisme durable). (Tourisme Québec, 2002 : 139)

D'autres analyses sectorielles soulignent aussi un manque de compétences techniques en gestion de projet et en gestion de la durabilité, un déficit de méthode et peu de ressources existantes en la matière :

Plusieurs études mentionnent qu'en général, le dirigeant de petite entreprise manque de compétences en gestion, est peu outillé et prend peu de temps pour planifier, gère d'une façon informelle, investit peu en formation pour le personnel et pour lui-même, est centré sur les opérations plus que sur l'organisation officielle et structurée, et méconnaît les ressources visant l'amélioration de ses compétences. (CQRHT, 2005 : 6)

- 2) Ces mêmes analystes notent que le développement durable dans le domaine touristique peut se résumer à un simple projet d'écoresponsabilité – lequel permet d'aller chercher un certain nombre de certifications écologiques. Pour d'autres entreprises touristiques, le développement durable est l'objectif prioritaire et est constitutif du projet entrepreneurial, comme le démontre l'existence de chartes du tourisme durable. Cependant, dans bon

nombre de cas, l'ensemble des volets du développement durable n'est pas pris en compte, cela en raison d'un manque de connaissances sur ce qu'implique concrètement l'opérationnalisation de tous leurs critères.

- 3) Les mêmes analyses indiquent également un manque de moyens financiers pour entreprendre une démarche de développement durable qui nécessite des investissements réels pour des retombées potentielles. La démarche visant la prise en compte du développement durable requiert des surcoûts initiaux reliés à l'évaluation de l'entreprise ou du projet et à l'élaboration d'un plan de développement durable. Toutes les entreprises ne disposent pas des fonds nécessaires pour entreprendre un tel inventaire, pour s'adjoindre les compétences de consultants ou d'écoconseillers en développement durable. Beaucoup hésitent également face au caractère aléatoire de la prédictibilité du développement durable. Les fonds investis visent souvent plus un retour exclusivement financier à court ou moyen terme.

Selon ces études, il existerait donc un besoin réel de méthodes d'opérationnalisation du cadre de référence du développement durable dans le secteur écotouristique qui tiennent compte des rôles centraux de l'environnement et du territoire, à la fois dans le projet touristique, mais aussi au niveau de son intégration à la dynamique de développement. Ce constat est relayé par d'autres analyses des besoins du secteur écotouristique qui débordent du seul cadre professionnel.

Ainsi, le rapport final du Sommet mondial de l'écotourisme, événement culminant de l'Année internationale de l'écotourisme, qui s'est tenu à Québec, du 19 au 22 mai 2002, souligne que la question de la durabilité est transversale et prioritaire dans ce secteur d'activité. Ce Sommet, organisé à l'initiative de l'Organisation mondiale du tourisme et du Programme des Nations Unies pour l'environnement, visait à réunir les gouvernements, les organismes internationaux, les ONG, les entreprises du secteur du tourisme, les

représentants des communautés locales ou autochtones, les établissements universitaires et les personnes concernés par l'écotourisme, pour leur permettre de partager leurs connaissances respectives, et à s'entendre sur divers principes et priorités applicables au développement et à la gestion de l'écotourisme.

Parmi tous les thèmes abordés, deux grandes questions de portée générale ont été traitées et ont constitué le point de mire des préoccupations et le fil conducteur des échanges. La principale portait sur la durabilité de l'écotourisme des points de vue environnemental, économique et socioculturel. La seconde question portait quant à elle sur l'association et la responsabilisation des communautés locales et des populations autochtones dans le processus de développement de l'écotourisme, dans la gestion et la surveillance des activités écotouristiques et dans le partage des avantages en résultant. Un forum spécial a par ailleurs porté sur l'écotourisme dans l'optique des entreprises, et un atelier a eu pour thème la création de produits écotouristiques durables.

La convergence des préoccupations des acteurs mondiaux de l'écotourisme vers la question des modalités de mise en œuvre de l'objectif de durabilité tend à valider la pertinence sociale de notre recherche. Plus directement et plus récemment, la mise sur pied et l'orientation du programme ACCORD, par le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE), confirment la priorité de cette question.

Le projet ACCORD vise à positionner les régions du Québec comme des sièges de compétences industrielles spécifiques, reconnues en Amérique et dans le monde, en développant des créneaux d'excellence qui pourront devenir leur image de marque. Il favorise le regroupement de gens d'affaires et d'entrepreneurs d'une même région qui ont une vision commune de leur secteur d'activité et qui définissent une stratégie à long terme pour le mettre en valeur. Parmi les démarches conduites dans le cadre de ce programme, une stratégie et un plan d'action (2008-2012) ont été élaborés pour le développement du créneau d'excellence Tourisme d'aventure et écotourisme. Ce créneau entend positionner la région du Saguenay-Lac-St-Jean

comme une destination touristique quatre saisons de calibre international sur le thème du tourisme d'aventure et de l'écotourisme, et ce, dans une perspective de développement intégré et durable. De nouveau, l'arrimage du binôme écotourisme - durabilité est au cœur des préoccupations de développement. Il l'est également en ce qui concerne des initiatives de développement territorial.

Au vu de l'ensemble de ces considérations, et du fait que l'écotourisme peut être perçu comme une planche de salut pour certaines régions ressources dévitalisées, il semble nécessaire de mener une réflexion pour estimer les conditions de contribution de cette industrie au développement durable des territoires.

Au relatif défaut de connaissance des principes et objectifs de durabilité s'ajoute donc une mécompréhension des processus d'ingénierie touristique, soit plus précisément un manque de maîtrise des méthodes de mise en œuvre de la durabilité écotouristique. Le problème à aborder dans cette thèse est donc de deux ordres : un défaut de connaissance et un défaut d'application. Il peut se décliner en plusieurs questions préliminaires. Comment opérationnaliser concrètement la durabilité environnementale dans un contexte écotouristique ? Comment le faire en prenant en compte la durabilité des fonctionnalités écologiques dont on considère qu'elles sont consubstantielles, essentielles à l'écotourisme ? Comment y parvenir en tenant également compte de la dimension territoriale de tels projets de développement, si l'on considère que le territoire est l'espace de certaines spécificités biogéophysiques tout autant que le lieu qui porte le dynamisme du développement écotouristique ? Ces questions appellent des réponses théoriques mais aussi pratiques. C'est sur ces dernières que porte plus particulièrement la présente thèse. L'organisation et le cadre opératoire de celle-ci soulignent cette logique opérationnelle.

1.3. Organisation de la recherche

L'organisation de la recherche repose sur une logique d'analyse exposée ici de manière liminaire. Elle concrétise par ailleurs certaines orientations méthodologiques qui en font sa spécificité et qui contribuent à structurer la démonstration.

1.3.1. *Logique d'analyse*

Les lignes qui suivent décrivent la logique générale de la présente recherche. Dans le corps de celle-ci, chacune des étapes sera appuyée par un cadre théorique et/ou par des résultats d'études de cas. Cette présentation liminaire n'en constitue qu'une mise en perspective se voulant éclairante sur la démonstration qui sera conduite et les principales orientations scientifiques retenues a priori.

L'écotourisme est un tourisme de nature, dont l'objet principal s'avère la découverte du milieu naturel. Il tend vers un objectif : la mise en œuvre du cadre de référence du développement durable. Il ne se résume pas à cet objectif, ni à une démarche territoriale de développement durable, mais l'intègre comme l'un de ses critères. D'autres critères constitutifs fondent par ailleurs cette activité, l'interprétation des écosystèmes en est un exemple. Dans ce contexte, le concept de durabilité écotouristique réfère à l'objectif d'application du cadre de référence du développement durable adapté à cette forme de tourisme de nature. Le recours à l'ingénierie aide à réaliser cet objectif. L'ingénierie réfère alors aux outils employés, de manière rigoureuse et systématique, comme supports à des opérations complexes. Dans le champ de l'écotourisme, l'identification de tels outils constitue une innovation permettant d'accroître l'efficacité opérationnelle des projets écotouristiques, en plus de favoriser le développement durable de territoires.

Parmi les dimensions du développement durable, la concrétisation de la dimension environnementale est prioritaire pour l'écotourisme. À défaut, son objet même disparaît, car la nature constitue une ressource altérable dans un contexte d'exploitation touristique. L'ingénierie de la durabilité écotouristique s'intéresse donc au paramétrage d'outils d'analyse et d'évaluation des ressources environnementales, et ce, en conformité avec les principes et les objectifs reconnus du développement durable.

1.3.2. *Orientations scientifiques*

Notre thèse postule certaines particularités formelles quant au résultat final qu'elle vise. Il s'agit d'une thèse opérationnelle qui comprend quatre articles scientifiques structurant et appuyant sa démonstration.

(1) Cette recherche est une *recherche méthodologique et opérationnelle*. Cette approche structure l'orientation de la recherche, son plan et la démonstration. Elle porte spécifiquement sur les méthodes et outils propres à l'élaboration et à la gestion de projets écotouristiques. La présente thèse n'est ni de nature épistémologique ni de nature théorique. Si elle intègre le cadre de référence du développement durable comme grille d'analyse en contexte écotouristique, elle n'envisage pas directement la discussion sur la pertinence de fond des principes. De même, la discussion sur l'existence ou non d'un paradigme scientifique⁹ du développement durable dépasse le cadre de la présente étude.

(2) Cette thèse est une *thèse par article*. Plus particulièrement, quatre articles la composent. Ces articles sont organisés sous la forme d'un continuum de démonstration. Le premier porte sur l'identification des critères de la durabilité écotouristique ; le second discute des méthodes d'ingénierie existantes ; le troisième article confronte les conclusions des deux premiers articles à une étude de cas ; enfin, le quatrième article, qui tient lieu de proposition conclusive, exploite les observations nées de l'étude de

⁹ À ce sujet, voir la discussion de Gagnon (2008) dans un article consacré à cette question.

cas pour modéliser, à partir des critères et méthodes, une ingénierie intégrée d'opérationnalisation de la durabilité écotouristique.

(3) La posture scientifique que nous adoptons est une *posture hybride*, c'est-à-dire fondée à la fois sur la rigueur du chercheur et sur une expérience de praticien. Selon nous, l'écotourisme n'est ni un dogme ni un modèle théorique désincarné. C'est avant tout une réalité de terrain, une pratique professionnelle qui contribue à nourrir une discipline naissante, soit celle du tourisme (Ceriani-Sebregondi *et al.*, 2008). Cette approche est pertinente à nos yeux en raison de la géométrie variable de sa pratique. En ce sens, ancrer cette recherche dans la réalité professionnelle de l'écotourisme québécois est un parti pris scientifique qui permet de tenir compte d'une réalité singulière. La lecture de l'écotourisme proposée se fonde sur des expériences territoriales, analysées à partir d'une littérature essentiellement francophone. Elle tient compte de certaines réalités objectives qui sont pour autant des spécificités territoriales (notion de région périphérique par exemple). Le Québec n'est pas le Costa-Rica, et les Galapagos ne sont pas les Alpes françaises. Deux études de cas alimentent notre recherche : 1) le projet de développement durable de la Vallée Bras-du-Nord (Portneuf) et 2) les projets écotouristiques de la Forêt modèle du Lac-St-Jean.

(4) Notre recherche *ne prétend pas à la modélisation d'un cadre prescriptif* – c'est-à-dire qui encadre, dicte et impose une méthode –, de tourisme durable. Reposant en bonne part sur une analyse de l'entreprise écotouristique en contexte québécois, les résultats n'ont pas de prétention à la généralisation. Ils se revendiquent cependant d'une démarche de catalyse : la modélisation proposée pourrait, dans certains cas, contribuer à faciliter le développement durable de projets écotouristiques en territoire, en rendant son opérationnalisation technique plus efficiente. La démarche s'inscrit également dans une logique d'innovation puisqu'elle vise à paramétrer des processus d'intégration de critères et de méthodes traditionnellement sollicités de manière isolée par les promoteurs touristiques, voire par les organisations nationales ou internationales.

Cette mise en perspective faite, il convient de préciser ici la structure de la recherche et la séquence de sa démonstration.

1.3.3. *Structure de la thèse*

À partir de la problématique principale et de la justification de sa pertinence sociale, une série de questions préliminaires est formulée (voir chapitre 1, section 1.2). Une présentation des concepts clefs et des théories structurant la thèse précise et clarifie le cadre d'analyse des données empiriques (chapitre 2). La stratégie de recherche retenue pour répondre adéquatement aux questions de recherche est ensuite explicitée (chapitre 3). Celle-ci prend la forme de quatre articles distincts (chapitres 4, 5, 6 et 7). Les trois premiers articles sont envisagés à la fois comme des démonstrations autonomes, mais également comme des pièces d'une construction plus importante, laquelle sera finalisée dans le cadre de notre proposition conclusive (chapitre 7). Enfin, une conclusion générale (chapitre 8) proposera une réponse à la question de recherche, à savoir une opérationnalisation de la durabilité écotouristique au moyen d'outils d'ingénierie, tout en mettant en perspective les forces et les limites de la démarche scientifique.

L'élaboration d'une méthodologie étant au cœur de l'analyse, il semble ici nécessaire de noter que la démonstration de la pertinence des réponses apportées à la question de recherche se superpose avec la modélisation de l'outil à proprement parler. L'outil final, DIODE, est donc lui-même le résultat de recherche, puisqu'il synthétise et matérialise l'ensemble des conclusions intermédiaires de la recherche.

CHAPITRE 2

CADRE THÉORIQUE

Un certain nombre de précisions conceptuelles doivent être apportées pour clarifier le cadre scientifique de notre démarche de recherche, en circonscrire l'objet et expliciter la logique adoptée. Les principaux concepts abordés sont : la durabilité environnementale, le tourisme durable, l'écotourisme et l'ingénierie des projets écotouristiques. Ces thèmes clés sont étudiés selon une approche échelonnée, dans le sens où ils se situent dans un continuum ou une séquence progressive d'analyse. Cette démarche permet l'identification de liens conceptuels, théoriques et pratiques, tout en facilitant leur mise en perspective. Le point de départ et premier fil conducteur repose sur le cadre de référence du développement durable.

Pour chacun de ces concepts, les approches des auteurs majeurs ayant abordé ces questions ainsi que les écoles de pensée dans lesquelles se situent leurs analyses sont présentées. L'analyse critique de celles-ci et une synthèse des conclusions seront également intégrées à cette recherche afin de la paramétrer.

2.1. Les approches de la durabilité environnementale

Pour envisager les conditions d'application du développement durable (DD) aux projets écotouristiques, il convient d'analyser ce concept majeur en ciblant plus directement la question de la durabilité des ressources naturelles, point focal de l'exploitation écotouristique. Cette question sera mise en perspective avec les diverses approches du développement durable existantes ainsi qu'avec le cadre de référence du DD retenu.

Résumer à grands traits l'avènement du développement durable, sur une période de 40 ans, permet de souligner que ce concept tire son origine de la prise en compte de la finitude des ressources naturelles et de l'intégration de ce paramètre, notamment dans l'équation du développement économique. L'importance relative conférée aux ressources naturelles varie cependant selon les approches qui ont contribué à la construction scientifique du concept de développement durable. Comprendre ces variantes permet de retenir celle qui apparaît la plus adaptée aux spécificités d'un secteur économique visant la valorisation des ressources, comme tel est le cas pour l'écotourisme.

2.1.1. Durabilité, ressources naturelles et territoire

L'enjeu théorique de ce concept [le DD] est d'inscrire les conditions de reproduction de l'environnement au sein même des processus de développement, sans les disjoindre ni les reléguer en position subalterne. Voilà le thème et le défi central du développement durable (Godard, 2005 : 3).

Historiquement, le concept de durabilité s'est forgé par la mise en perspective de la volonté de développement des civilisations et de l'exigence de la préservation des ressources naturelles ou du maintien du capital environnemental. Au cours des « Trente Glorieuses » (1945-1973), la période de prospérité exceptionnelle des pays industrialisés occidentaux fait naître chez certains (le commandant Cousteau, par exemple) la question du maintien des grands équilibres écologiques directement impactés par la croissance économique accélérée et ses corollaires industriels — réchauffement climatique, trou dans la couche d'ozone. La tension née des tentatives de conciliation du développement économique et de l'équilibre écologique jette alors les bases du concept de développement durable.

C'est d'abord à l'instigation du Club de Rome, créé en 1968 par A. Peccei et A. King, que s'ouvre réellement la réflexion sur l'incompatibilité entre les limites physiques déterminées de l'écosystème terrestre, d'une part, et la croissance économique, démographique et industrielle, d'autre part. Le premier rapport Meadows, publié en 1972, souligne spécifiquement les risques environnementaux encourus, notamment au

regard de l'épuisement des ressources naturelles, à vouloir induire une croissance exponentielle des activités humaines. L'expression « développement durable » sera quant à elle proposée, pour la première fois en 1980, dans la Stratégie mondiale de la conservation publiée par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), devenue depuis l'Union mondiale pour la nature.

C'est cependant le rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'ONU (CMED, 1987), dit rapport Brundtland, qui a eu le mérite de donner la première définition officielle du développement durable : « un mode de développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre les capacités des générations futures à répondre aux leurs ». Ce rapport envisageait en outre « un programme global de changement ». Le groupe d'experts du droit de l'environnement de la CMED à son origine, proposait un certain nombre de principes juridiques pour la protection de l'environnement et un développement durable. Un cadre structuré et cohérent était ainsi posé.

Lorsque le rapport Brundtland a véritablement lancé l'expression développement durable, nul n'envisageait le cycle de réflexions foisonnantes que cela allait inaugurer. À ce jour, et même si ce texte reste un socle fondateur, les interprétations du concept de développement durable demeurent assez variées, et la valeur scientifique qui lui est attribuée, relativement fluctuante. Le paradigme du développement durable est toujours en construction selon un certain nombre de chercheurs dont Gagnon (2008a). Afin de faciliter son application au secteur écotouristique, il convient d'en présenter les principales approches interprétatives. Le fil conducteur retenu ici porte sur la place que revêtent les ressources naturelles dans ces diverses approches.

2.1.1.1. De l'approche restrictive de la croissance à la durabilité faible

La première approche du développement durable peut être qualifiée, selon nous, d'approche à minima. Elle se fonde sur le principe qui veut que de la durabilité de la croissance dépende celle du développement. La seule force du développement économique, associée et mesurée par l'accroissement constant du PIB national

ou du PIB par habitant, suffirait à entretenir *ad vitam æternam* la richesse des nations. Toute autre considération passerait au second plan.

Cette approche est celle des économistes classiques (Adam Smith, notamment), selon lesquels « l'enrichissement des nations est lié à l'accumulation du capital par une certaine partie de la société. S'il est réinvesti, le surplus économique permet un accroissement de la production, grâce notamment à la division du travail et au progrès technique » (Vivien, 2003 : 3). Le développement humain — autonomie individuelle — et collectif — entendu au sens de progrès social — n'est alors envisageable que grâce au gain d'autonomie économique, sinon comme préalable, du moins comme condition essentielle. Le facteur économique conditionnerait le développement. Selon cette logique, le fait de nuire à l'efficacité économique, sous prétexte de protection de l'environnement, ne relèverait pas du développement.

C'est lorsque la croyance en l'inépuisabilité des ressources naturelles s'est effondrée et que l'obligation de considérer la contrainte environnementale dans le fonctionnement global de l'économie est apparue inéluctable que des économistes néo-classiques ont tenté d'intégrer l'environnement dans le modèle d'équilibre général. Il est alors envisagé que la durabilité serait assurée par une non-décroissance du stock total de capital, à savoir pour une économie donnée, si son taux d'épargne est supérieur au taux de dépréciation combiné du capital naturel et du capital physique. De l'approche restrictive de la croissance durable a émergé la théorie de la durabilité faible. Cette théorie maintient le fait que la croissance économique constitue le plus grand levier du développement, voire en est le seul vecteur : « [L]e développement durable est un développement économique qui dure » (Pearce, 1999 : 69).

Dans cette acception du développement, il n'existe pas de restriction à la substitution entre le capital naturel et le capital non naturel. Cette analyse tient du paradigme écologique dit de la durabilité faible. La règle de compensation et de substitution entre actif issu de l'environnement et capital artificiel garantissant

l'équité entre les générations actuelles et futures sert notamment de base au raisonnement de Hartwick (1977).

Selon Boutaud (2005), Hartwick part de l'hypothèse selon laquelle :

Cette substitution est parfaite, ce qui signifie à peu de choses près que si toutes les rentes issues de l'exploitation de ressources naturelles non-reproductibles sont investies dans un capital artificiel reproductible (capital travail ou capital technologique, par exemple), alors une consommation constante peut-être assurée de génération en génération. Pour ces auteurs, l'utilisation de ressources naturelles épuisables (ou même la disparition d'espèces vivantes) peut donc être considérée comme légitime à partir du moment où ces ressources servent à la création de capital (technologique ou financier) qui sera lui-même légué aux générations futures (Boutaud, 2005 : 71).

Toujours d'après Boutaud, il s'agit d'une approche technico-économiste et néoclassique reposant sur un fondement rationaliste et une lecture analytique des problèmes posés :

Elle place l'économie au centre des préoccupations du développement durable, prônant l'idée d'une croissance infinie, souvent amalgamée avec la notion de progrès. Cette approche du développement durable tend à donner un rôle central aux facteurs économiques : à chaque problème environnemental ou social existe une réponse scientifique et technique ayant une justification économique (Boutaud, 2005 : 68).

S'agissant de la place des ressources naturelles dans cette approche, « elle se situe en continuité directe avec la vision traditionnelle du développement, à cette exception près que l'environnement constitue une variable supplémentaire à intégrer aux décisions de gestion dans le cadre de la croissance économique » (Gendron et Revérêt, 2000 : 113).

Plus le facteur environnement est inclus à l'équation économique, plus l'approche relève d'une « économie de l'environnement » (Faucheux et Passet, 1995 : 5). L'apport fondamental repose sur « l'intégration de l'environnement dans l'économie [...] avec l'intégration plus grande de la préservation de l'environnement grâce à des évaluations et des instruments *ad hoc* » (Zaccaï, 2002 : 252). L'environnement est alors considéré comme un facteur de production, comme une condition indispensable au développement des activités économiques.

2.1.1.2. De l'approche binaire du développement durable à la durabilité forte

L'approche binaire est également une approche restrictive du développement durable qui serait atteint par le seul rapprochement entre le développement économique et la protection du capital naturel. Cette approche « se donne pour objectif d'harmoniser l'économie et l'environnement, reconnaissant le fait que le système économique s'est développé de façon schizophrénique par rapport aux écosystèmes et aux régulations naturelles » (Gendron et Gagnon, 2004 : 8). Cette approche est davantage une approche de « l'économie pour l'environnement » et se rapproche de « l'écologie-économie » ou tendance de la durabilité forte. Celle-ci prône notamment que les taux d'exploitation des ressources renouvelables n'excèdent pas leur taux de régénération.

Cette vision des limites écologiques de la croissance va se traduire notamment dans les travaux de l'économiste roumain Georgescu-Roegen (1979) qui démontre, en sollicitant des concepts de la thermodynamique tels que l'entropie, la dégradation inéluctable suite à leur usage des ressources naturelles utiles à l'humanité. L'entropie est la grandeur qui mesure la dégradation de l'énergie d'un système : le processus de production (d'un point de vue purement physique) ne fait que transformer des ressources naturelles (entropie basse) en déchets (entropie haute). Les ressources naturelles ne passent qu'une seule fois dans le processus économique et le gaspillage est un gaspillage irréversible (Dannequin et Diemer, s. d. : 3). Appliqué au contexte touristique, cela signifie que l'exploitation des espaces et territoires contribue à leur aliénation :

L'entropie est un concept qui permet d'appréhender la contradiction entre des croissances économique et démographique indéfinies et les limites de la Terre (Georgescu-Roegen, 1989) : cette dernière doit par conséquent être considérée comme un système fermé, pour l'humanité et tous les êtres vivants (Grinevald, 1993). Rapportée aux biotopes et aux lieux, cette entropie signifie la destruction ou l'aliénation d'un nombre croissant d'entre eux : ils sont rendus inhabitables pour nombre d'êtres vivants, et leurs paysages perdent leur sens pour leurs habitants humains (Grenier, 2000 : 338).

Georgescu-Roegen appelle ainsi à une décroissance en lieu et place d'une croissance économique matérielle sans limites, seule condition selon lui pour tendre vers un développement durable. Les travaux de Daly (1994) s'inscriront également dans le même courant.

L'approche binaire s'inspire donc d'une approche environnementaliste du développement durable. Elle met au centre du débat sur la durabilité la question de la gestion des ressources naturelles. Elle est à priori celle qui tend à accorder à ces ressources l'importance qu'elles requièrent dans le cadre d'une activité économique comme l'écotourisme. Avant cependant d'évaluer de manière détaillée la pertinence de son application à ce secteur, il est nécessaire d'étendre l'analyse afin d'avoir une vision d'ensemble des autres approches interprétatives du DD.

2.1.1.3. Approche intégratrice tripolaire

Cette approche est à ce jour la plus consensuelle et la plus approfondie d'un point de vue théorique. Hormis les travaux de Sachs sur l'écodéveloppement (1982) et de Sadler et Jacobs (1990), le développement durable s'articulait, jusqu'à la Conférence de Rio de 1992, principalement autour de deux pôles : l'environnement et le développement. Le Sommet mondial sur le développement durable¹⁰ de 1992 impose alors le triptyque « économique — social — environnement » et consacre la nécessité de « l'intégration des trois composantes du développement durable — le développement économique, le développement social et la protection de l'environnement, en tant que piliers interdépendants qui se renforcent mutuellement ». Cette approche est inspirée de la définition de l'Union pour la conservation de la nature, et est désormais reprise par la plupart des instances officielles.

¹⁰ Plan de mise en œuvre, Sommet mondial sur le développement durable, Johannesburg, cité par Sébastien, L. et Brodhag, C. (2004), « À la recherche de la dimension sociale du développement durable », *Développement durable et territoires*, Dossier 3 : Les dimensions humaine et sociale du Développement Durable. 25 p.

L'apport capital est que « le social est reconnu comme un élément incontournable du développement au même titre que l'environnement et l'économie » (Gendron et Gagnon, 2004 : 8). « Les principes de l'action pour un développement durable [...] succédant à une logique purement économique, placent l'être humain au cœur des processus de développement et proposent de conjuguer l'efficacité économique, les équilibres sociaux et la préservation des ressources » (Comité 21, 2007 : 10).

L'approche du développement durable est ici globale et intégratrice. Telle en est tout du moins la lecture qu'en font de nombreux analystes :

L'objectif d'intégration des composantes du développement est devenu ces dernières années l'un des plus spécifiques du développement durable [...] Cet objectif apparaît comme la recherche d'une réponse à la multiplication progressive des objectifs du développement, entraînée par une prise de distance à l'égard de la seule croissance économique (Zaccaï, 2002 : 338).

Le développement durable est un principe d'action visant à concilier le développement économique, la cohésion sociale, les impératifs écologiques et la qualité des cadres de vie à travers un ensemble d'objectifs de long terme et de processus de prise de décision concertée (Mager, 2005 : 2).

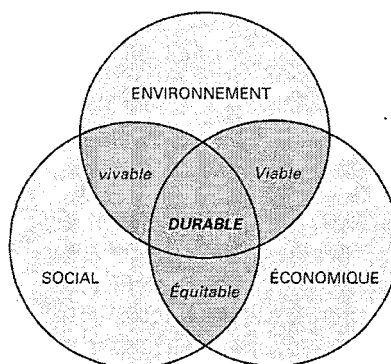
Cette vision du développement durable « exige une révision du cloisonnement sectoriel des enjeux » (Lévesque et Bourque, 2009). Interdépendance, conciliation et concertation, décloisonnement : la vision tripolaire du développement durable façonne « le caractère indissociable des dimensions environnementales, sociales et économiques des activités de développement » (Québec, 2006).

Toutefois, ce sont Sadler et Jacobs (1990 : 16) qui synthétisent le mieux selon nous le principe d'intégration des trois dimensions du DD :

La durabilité du développement exige des compromis au regard des priorités concurrentielles et interdépendantes, tant entre celles-ci qu'à l'intérieur de chacune d'elles. Toutefois, cette exigence ne doit pas servir de prétexte à l'inertie. Plutôt, elle suggère un traitement équilibré des valeurs et des intérêts, traitement qui doit être discipliné par le contexte même à l'origine de la démarche. Le développement durable, à notre avis, comprend l'atteinte de tous les buts susmentionnés à un degré minimal. En guise de corollaire, ajoutons qu'aucun de ces buts ne devrait sciemment être favorisé ou dévalué au détriment des autres (Sadler et Jacobs, 1990 : 16).

La figure 1 illustre le modèle désormais dominant du développement durable, soit le modèle intégrateur tripolaire selon lequel, « le DD implique, du moins sur le plan théorique, de penser les projets, programmes et politiques de développement à partir des trois pôles interdépendants » (Fortin, 2006 : 271).

Figure 1. L'approche intégratrice classique du développement durable



Source : www2.ademe.fr

2.1.1.4. Approche extensive du développement durable : la gouvernance

L'approche extensive du développement durable est celle qui ajoute un quatrième pilier aux trois dimensions que sont l'efficacité économique, la prudence écologique et l'équité sociale. Ce quatrième pilier est la dimension politique, qui trouve à s'exprimer par la gouvernance — comprise généralement comme la démocratisation des processus de choix (Brodhag, 1999 ; Gagnon, 2008a).

Plus précisément, la Commission des communautés européennes (2001 : 11) définit la notion de gouvernance comme étant « les règles, les processus et les comportements qui influent sur l'exercice des pouvoirs [...], particulièrement du point de vue de l'ouverture, de la participation, de la responsabilité, de l'efficacité et de la cohérence ». En ce sens, la gouvernance est tout à la fois un des piliers du développement durable et un outil transversal qui permet d'atteindre l'intégration des trois autres dimensions.

En effet, si le cadre de référence du développement durable repose sur la capacité d'intégrer le respect des critères de durabilité écologique, sociale et économique au sein d'un projet donné, alors les processus participatifs jouent le plus grand rôle : « C'est là que les différents intérêts seront représentés, soutenus, défendus. Le cadrage du problème, les moyens attribués pour les mises en débat, mais aussi le type de légitimité sur laquelle se fondera l'autorité de la décision finale auront donc ici une grande influence » (Zaccaï, 2002 : 339). En ce sens, la gouvernance est un principe opérationnel majeur du développement durable.

Les visions qui précèdent sont essentiellement des interprétations théoriques et conceptuelles du développement durable. Certaines approches, dites opérationnalisantes, relèvent davantage d'une logique pratique. Nous entendons par approches opérationnalisantes les méthodes globales qui permettent de mettre en œuvre, de concrétiser le cadre de référence du développement durable. Il s'agit plus de stratégies de développement, de méthodes, que de conceptions analytiques sur la notion de durabilité. Parmi ces grandes approches du DD, une seule sera retenue dans le cadre du présent projet de recherche, soit l'approche « territorialiste »¹¹ du développement durable (Gagnon, 2008a).

2.1.1.5. Place du territoire

Depuis près de quarante ans que le concept de développement durable se forge, un certain nombre de constats se sont imposés au sein de la communauté scientifique qui l'a abordé. Ces observations prennent aujourd'hui, pour quelques-unes, la forme de consensus, des considérations sur lesquelles semblent s'accorder à minima une bonne part des analystes. Parmi celles-ci, il est fréquemment relevé que la logique du développement durable commande la prise en compte du territoire. Le territoire est, pour certains auteurs (notamment Gagnon, 1996 ; Godard, 2005 ; Jean, 2002 ; Theys, 2002 ; et Laganier *et al.*, 2002), l'espace où le

¹¹ Le néologisme est de Gagnon (op. cit.)

développement durable aurait naturellement vocation à se mettre en place. C'est tout d'abord une convergence de principes et d'objectifs qui semblent lier le développement durable, et le développement des territoires.

Ainsi selon Jean (2002), les grands principes du développement durable et ceux qui portent les nouvelles théories du développement territorial ne sont pas si éloignés sur le plan épistémologique :

[Ces principes] se rejoignent sur un point fondamental, soit la reconnaissance des capacités des acteurs sociaux qui construisent quotidiennement des territoires où s'articulent une pluralité de logiques de développement [...] Au Québec, comme ailleurs dans le monde, des voies de développement et d'aménagement durables du territoire sont recherchées afin d'assurer la satisfaction des besoins et l'épanouissement des populations, tout en poursuivant des objectifs d'équité sociale, de ménagement de la nature, d'innovation économique et sociale et de participation démocratique. Dans cette perspective, la prise en compte de tous les territoires, de leur diversité et de leurs traits distinctifs, de leurs atouts et de leur complémentarité devient une impérieuse nécessité (Jean, 2002 : 8).

Lévesque et Bourque (2009 : 7) explicitent la mise en œuvre de ces convergences :

[...] le partenariat, la participation des citoyens, la gouvernance ouverte aux parties prenantes, la démocratie participative et la transversalité comme préoccupation sont considérés comme nécessaires, voire incontournables, aussi bien pour le développement territorial que pour le développement durable. Enfin, l'équité, la qualité de vie, le capital social et l'attention apportée aux inégalités entrent dans le cadrage que réalisent aussi bien le développement territorial et l'économie sociale que le développement durable.

C'est ensuite en raison de la place centrale du territoire comme liant naturel entre les préoccupations sociales et écologiques des populations que l'opérationnalisation du DD peut s'effectuer. Pour Theys, c'est essentiellement à l'échelle des territoires que peuvent être construites les articulations indispensables entre les dimensions sociales et écologiques du développement durable :

S'en abstraire serait, inversement, réduire ce dernier à une politique intelligente de gestion économique des ressources communes ou des risques [...] L'approche territoriale n'a pas en effet pour seul avantage d'être concrète et d'essayer de trouver des solutions pragmatiques à des problèmes de la vie quotidienne. Elle est aussi la seule à pouvoir prendre en compte un enjeu central qui est celui de l'intégration des inégalités sociales et écologiques (Theys, 2002 : 2).

C'est surtout dans l'expression de la gouvernance territoriale que les deux concepts trouvent à se concrétiser selon l'intégration la plus complète. Gagnon (2008b : 356) souligne tout particulièrement ce fait

en définissant tout d'abord le concept de gouvernance territoriale, soit « une gouvernance qui s'appuie sur l'élaboration d'un projet de territoire fédérateur et qui met à l'avant-scène la participation citoyenne et celle des communautés » ; également en insistant sur les points de contact entre développement durable et territorial qui embrassent les mêmes dynamiques :

- le rôle central des communautés, des populations, des collectivités territoriales, des individus et de leurs pratiques vus comme acteurs déterminants pouvant influencer sur le cours du destin ;
- la participation citoyenne et la gouvernance territoriale envisagées comme des conditions intrinsèques de développement ;
- le développement conçu « non pas comme une fin en soi, mais comme un processus d'apprentissage collectif dont le nombre de trajectoires croisées est supérieur à la multiplicité des territoires qui les portent » (Gagnon, 2008b : 361).

C'est enfin au niveau des territoires que le DD a d'ores et déjà reçu le meilleur accueil et a trouvé à se matérialiser avec le plus d'efficacité. Theys est très éloquent à ce sujet lorsqu'il évoque à propos du cas français les outils de l'approche territorialiste et leurs applications :

Il est incontestable que c'est à cette échelle des territoires que le "développement durable" a été le plus rapidement et visiblement intégré dans les politiques — et ceci sous les formes les plus diverses — : "Agendas 21", "contrats territoriaux d'exploitation", "plans de déplacement urbain", "Loi Voynet sur l'aménagement durable des territoires", "Loi Gayssot sur la solidarité et le renouvellement urbain", "schémas de services", "stratégies régionales ou départementales"... (Theys, 2002 : 2).

Ces principales approches du DD étant présentées, il convient d'insister sur celles retenues comme cadre d'analyse. Outre l'approche territorialiste, le choix a logiquement porté sur les approches bioéconomique et systémique en raison de leur cohérence et de leur capacité d'application à la question de la durabilité écotouristique.

2.1.2. *Bioéconomie et durabilité forte : l'épuisabilité des ressources environnementales*

La dynamique de construction et d'opérationnalisation du concept de DD semble toujours impliquer les questions de l'épuisabilité des ressources environnementales, de leurs modalités d'évaluation et de leur gestion. Ces questions vont conduire à faire de la bioéconomie et de la théorie de la durabilité forte notre cadre d'analyse. Cette approche théorique repose essentiellement sur les travaux de Georgescu-Roegen, de Daly, de l'École de Londres (Pearce, 1987, 1999) et des auteurs plus récents qui s'en inspirent.

Retenir les théories de la durabilité forte et de la bioéconomie comme cadres d'analyse semble logique et, d'une certaine manière, incontournable. Parmi les approches du développement durable, la théorie de la durabilité forte est celle qui accorde une place « originelle » et centrale à la question de la gestion des ressources naturelles. De fait, elle constitue l'approche dont la logique coïncide le plus avec celle de l'écotourisme, activité économique n'existant que par les ressources naturelles qu'elle vise à mettre durablement en valeur.

Les fondations de la bioéconomie résident dans l'introduction de la loi d'entropie dans l'économie (Georgescu-Roegen, 1979). La loi d'entropie stipule la dissipation de l'énergie utilisée dans un système isolé, laquelle ne peut être totalement transformée en travail mécanique. Appliquée au processus économique, le fonctionnement entropique s'accompagne irréversiblement de deux mouvements inséparables qui participent à l'accroissement de l'entropie de la biosphère : des prélèvements et des rejets (Ferrari, 2011 : 12). Il conduit à considérer de manière explicite l'irréversibilité de l'utilisation des ressources naturelles.

Cette approche aboutit donc à proposer une gestion normative sous contrainte environnementale des activités économiques. Deux règles principales peuvent alors être élaborées quant aux conditions permettant d'assurer la durabilité : une règle faible, impliquant le maintien d'un stock global de capital dans le temps ; une règle forte — ou approche dite de la durabilité forte — qui s'applique au seul stock de capital naturel de

l'économie. Cette dernière inclut l'objectif du maintien des stocks de ressources naturelles en deçà des capacités naturelles de renouvellement. Les lignes qui suivent tentent de démontrer l'application de cette dernière approche à l'écotourisme.

L'environnement, en tant qu'« ensemble des éléments naturels et culturels dont l'existence et les interactions constituent le cadre de la vie humaine » (Van Lang, 2007 : 21), a longtemps été perçu par les économistes comme un bien libre et inépuisable. Pour les tenants de l'école classique et néoclassique, les ressources naturelles n'étaient pas incluses dans les analyses des circuits économiques, la notion de capital faisant uniquement référence aux biens produits par l'homme par l'action d'un travail stocké. Les biens naturellement existants, tels que le sol et les minéraux, sont considérés comme des ressources gratuites, qui peuvent être appropriées par chacun et passives, soit sans production propre. Ne pouvant en théorie être augmentés par l'investissement, ils ne sont donc pas considérés comme facteurs de production.

Le contexte socio-économique du début des années 1970 et 1980, et notamment le renforcement des contraintes d'approvisionnement en matières premières, a cependant amené certains analystes à battre en brèche cette logique. Les travaux de Boulding (1966), Passet (1979), ou encore Costanza (1991) et Daly (1994), ont conduit à considérer les biens et services écologiques comme issus de stocks existants de « capital naturel ».

Pour Daly (1994 : 30), « le capital naturel est le stock qui produit le flux de ressources naturelles : la population de poissons dans l'océan qui génère le flux de pêche allant sur le marché ; la forêt sur pied à l'origine du flux d'arbres coupés ; les réserves de pétrole dans le sol dont l'exploitation fournit le flux de pétrole à la pompe ».

Le capital naturel est donc une dotation de la nature qui fait référence aux ressources telles que minéraux, plantes, animaux, air, pétrole de la biosphère terrestre, vues comme moyens de production de biens

et services écologiques : production d'oxygène, épuration naturelle de l'eau, prévention de l'érosion, pollinisation des cultures, et même fourniture de services récréatifs, y compris les « services de beauté des paysages ».

Dans les faits, deux analyses se cumulent. L'une, issue des travaux de Daly notamment, conduit à énoncer que les ressources environnementales deviennent des actifs, car elles contribuent concrètement aux flux économiques tout autant qu'à leur modélisation théorique. Le capital naturel est ainsi prioritairement indispensable au développement en tant que « capital source » des flux économiques. Les systèmes naturels sont « capital », car ils peuvent être améliorés ou dégradés par l'action humaine au cours du temps. Selon l'autre analyse, celle de Boulding notamment, ce n'est plus le capital créé par l'homme, mais le capital naturel qui est le facteur limitant du développement économique à long terme. Le point de convergence est que le capital naturel est une production autonome de la nature, non productible par les sociétés humaines.

Selon Faucheux et O'Connor (1998), ce capital naturel non productible intègre le cycle économique où il prévaut d'ailleurs sur le capital manufacturé, pour deux raisons :

- le capital naturel apparaît comme structurellement plus « fondamental » que le capital manufacturé (O'Connor, 1993). En effet, si l'activité économique nécessite, d'une façon ou d'une autre, des flux de ressources naturelles et de services dérivés du capital naturel, réciproquement, les inputs manufacturés ne sont pas indispensables à la production des stocks environnementaux ;
- le capital naturel est plus « complexe » que le capital manufacturé, car il se caractérise par une multifonctionnalité sans égale par rapport au capital manufacturé. Une même ressource appartenant au capital naturel peut remplir plusieurs fonctions économiques, des fonctions récréatives, des fonctions biologiques et des fonctions de traitement de la pollution.

Par ailleurs, ce capital naturel ne serait pas une catégorie homogène. Sa diversité peut être hiérarchisée en fonction du degré de substituabilité entre les différents types de capitaux. Une partie de ce capital relève d'un « capital naturel critique ». Le capital naturel critique peut être défini comme l'ensemble des ressources environnementales qui, à une échelle géographique donnée, remplit d'importantes fonctions

environnementales et pour lesquelles aucun substitut en termes de capital manufacturé ou humain ou même naturel n'existe.

En raison de ces caractéristiques, il n'est donc pas toujours possible de substituer le capital manufacturé au capital naturel en tant que support pour le bien-être humain (Georgescu-Roegen, 1979 ; Peet, 1992). Sans substitution possible, les changements dans l'environnement naturel provoqués par les activités humaines se caractérisent par une irréversibilité. Ceci est d'autant plus immédiat concernant le capital naturel dit critique, à savoir tout composant du milieu biophysique qui s'avère indispensable dans ou pour l'assurance d'une fonction environnementale qui serait elle-même « critique » pour une activité économique durable (Noël et O'Connor, 1998 : 6).

Pour l'exploitation économique des composantes du capital naturel qui ne sont pas critiques dans le renouvellement des systèmes de support de la vie ou dont la dégradation potentielle est réversible et porte sur une petite échelle, la notion de substituabilité ne pose pas de problème et l'on pourrait appliquer les concepts et les critères d'efficacité économique traditionnelle [...] En revanche, pour les composantes du capital naturel dont la dégradation risque d'être irréversible et sur une grande échelle, l'objectif de la durabilité de l'activité économique-écologique impliquerait un usage soumis à des contraintes. C'est dans ce contexte que l'hypothèse "forte" de non-substituabilité entre capital manufacturé et capital naturel est jugée pertinente (Faucheux et O'Connor, 1998 : chap. 6).

Dans le cadre de la théorie de la durabilité forte, le développement durable est défini comme « une activité économique permanente maintenant les actifs de capital naturel de la région ou de la nation dans laquelle elle s'insère » (Passet, 1979). Selon cette approche, « dans la mesure où le maintien au cours du temps des flux [de capital naturel] est l'une des conditions préalables à un développement durable, la question des règles ou des critères qui pourraient signaler la bonne (ou la mauvaise) gestion du capital naturel s'avère incontournable » (Faucheux et O'Connor, 1998). En conséquence, une option serait que des modalités de seuil d'utilisation soient définies :

[...] dans une optique d'intégration de l'économie et de l'écologie, une politique de développement durable, le capital naturel critique [est] soumis à des "normes minimales de sauvegarde" (Ciriacy-Wantrup, 1952 ; Bishop, 1978). Ces dernières déterminent les seuils d'utilisation du capital naturel critique pour assurer sa permanence (Faucheux et O'Connor, 1998 : chap. 6).

Huetting (1980) et de Groot (1992) proposent cependant de raisonner non pas en termes de variations de capital naturel, complexes à évaluer, mais en termes de fonctions environnementales. Il s'avère alors utile de distinguer deux fonctions fondamentales :

- le fonctionnement interne des systèmes du capital naturel, c'est-à-dire les processus physiques qui assurent la stabilité et la permanence de la biosphère comme habitat pour l'ensemble des êtres vivants et des processus du vivant. Cette fonction environnementale est une « fonction de régulation » (de Groot, 1992) ;
- les fonctions fournies par les systèmes du capital naturel pour l'activité économique et le bien-être humain. S'y retrouvent les divers « rôles » joués par l'environnement biophysique pour l'homme : source d'énergie de matières primaires, lieu ou site des activités productives, de transport, de consommation et de récréation, etc.

Ces diverses approches théoriques semblent applicables au cas de l'écotourisme, et ce, pour plusieurs raisons. À priori, l'écotourisme repose sur l'usage des ressources naturelles comme substrat de l'activité économique. À ce stade du cadrage théorique, nous posons en effet le postulat selon lequel certaines ressources naturelles sont consubstantielles à l'activité économique qu'est l'écotourisme. Dans la mesure où l'on considère que dans le cas de l'écotourisme les ressources naturelles sont des attraits qui se transforment en attractions et donc en produits, leur durabilité devient un facteur premier et limitant du cycle économique de cette activité. Ces ressources sont à la base de l'offre. Leur maintien conditionne le développement de l'activité.

Les ressources naturelles constituent un capital naturel en raison des services récréatifs, y compris les « services de beauté des paysages », qu'elles génèrent. Elles sont aussi un capital naturel complexe, car, au-delà des fonctions économiques, elles assurent également des fonctions biologiques et biophysiques et des « fonctions de régulation ». Ainsi en contexte d'usage écotouristique d'un territoire, un lac peut par exemple contribuer à la fois au maintien de l'équilibre des écosystèmes et au bien-être humain en tant que composantes des paysages.

En reprenant la classification de Huetting (1980) concernant les fonctions environnementales, il est possible de noter que si certaines ressources naturelles, tels les paysages et la biodiversité, jouent un « rôle de service » pour l'homme, comme lieu ou motif des activités de récréation dans ce cas précis, elles peuvent s'élever au rang de « capital naturel critique ». Les ressources naturelles s'avèrent en effet indispensables pour assurer des fonctions environnementales qui seraient elles-mêmes « critiques » pour que l'activité écotouristique soit durable. L'accessibilité du capital naturel est en outre prioritairement indispensable au développement en tant que « capital source » des flux économiques. Sa disponibilité est également un facteur limitant du développement économique à long terme. Dans la logique de ce cadre théorique, la priorité selon le concept de durabilité devrait consister à imposer une prise en compte, avant toute autre chose, des équilibres de l'écosystème (Boutaud, 2005 : 74) et des services écologiques.

Selon les travaux de Costanza et Daly (1992) ou le modèle de Barbier et Markandya (1990), les objectifs de durabilité s'expriment alors à travers trois grandes catégories de contraintes écologiques pour le développement économique :

- les ressources épuisables doivent être extraites à un taux permettant leur remplacement par des ressources renouvelables ;
- l'utilisation des ressources naturelles renouvelables ne doit pas excéder leur taux de renouvellement ;
- les émissions de déchets doivent être inférieures à la capacité d'assimilation du milieu.

S'agissant de l'évaluation de la durabilité, Knoepfel et Munster (2004) soulignent par ailleurs que :

[p]our pouvoir prendre en compte la durabilité forte, l'outil [d'évaluation] doit pouvoir exprimer les impacts de l'action en termes de modifications de capitaux. S'il est plutôt exigeant, ce référentiel permet une présentation objective des résultats, dans la mesure où toute diminution de capital implique une non-durabilité inacceptable (Knoepfel et Munster, 2004 : 80).

Or, l'analyse conceptuelle souligne toute la logique scientifique à lier effectivement la durabilité de l'écotourisme à celle des ressources naturelles dans le cadre d'une approche de la durabilité forte. Concernant l'utilisation d'outil d'évaluation, c'est précisément l'angle de recherche retenu, à savoir une recherche avant tout méthodologique et opérationnelle.

Nous retenons donc les approches de la durabilité forte et de la bioéconomie comme cadres théoriques. La place qu'elles accordent aux ressources naturelles coïncide en effet avec celle que ces ressources revêtent dans un contexte écotouristique. Les analyses conduites subséquentement confirmeront ce postulat. Ces approches soulignent que si une aménité environnementale est endommagée de façon irréversible, la perte de bien-être concerne toutes les générations futures (Pearce, 1976 ; Hueting, 1980).

L'approche de la durabilité forte tend cependant, lorsqu'elle est interprétée comme une approche environmentaliste stricte du DD, à faire de la durabilité des ressources naturelles le critère unique du développement durable. Nous préférons l'aborder comme une approche selon laquelle la durabilité des ressources naturelles est l'élément critique — critère premier et limitant — mais non exclusif du développement durable. L'approche de la durabilité forte constituerait alors la première brique d'une approche systémique du développement durable, laquelle siérait davantage aux spécificités de l'écotourisme, telles qu'elles sont envisagées ici.

2.1.3. Approche systémique de la durabilité

Afin de concilier la logique intégrative du développement durable et celle de la durabilité forte, l'approche systémique est également sollicitée comme cadre interprétatif. Le qualificatif *système* pourrait être ici remplacé par le terme *intégré* pour désigner les principes de convergence et d'arrimage des objectifs du développement durable ainsi que les méthodes qui contribuent à le matérialiser. L'usage du terme systémique est cependant préféré. Tout en renvoyant à la même idée, il permet de faire un pont direct avec la dimension écologique, où les relations des écosystèmes désignent les relations entre les organismes et les facteurs biotiques d'un environnement. Il souligne ainsi une forme d'application du principe d'intégration au substrat écologique de l'écotourisme.

De Rosnay (1975 : 91) définit l'approche systémique comme : « une nouvelle méthodologie que rend possible la collection et l'organisation des connaissances accumulées afin d'augmenter l'efficacité de nos actions ». Elle est avant tout une manière d'aborder un problème ou une question. Il s'agit d'une démarche à la fois « analytique et synthétique, détaillante et englobante » (de Rosnay, 1975 : 91). « À la différence de l'approche analytique, l'approche systémique englobe la totalité des éléments du système étudié, ainsi que leurs interactions et leurs interdépendances » (de Rosnay, 1975 : 35). C'est un outil d'analyse (Maldague, 2004) qui facilite la compréhension de systèmes complexes, des éléments qui les composent, et de leurs interactions (Ten Haaf *et al.*, 2002). Une fois les éléments du système identifiés, il est alors plus aisé de se concentrer sur l'analyse plus spécifique d'un élément (sous-système) afin que son contenu soit révélé avec plus de détails. L'élément replacé dans son contexte permet alors d'observer l'interaction avec son environnement et de clarifier les interrelations. La connaissance plus profonde de cet élément permet d'obtenir plus de clarté sur le contexte ou l'environnement (Landry, 2009).

Appliquée à la problématique de recherche, l'approche systémique est celle qui priorise la résolution de la question de la durabilité écotouristique sous l'angle environnemental, tout en replaçant cette démarche dans un cadre d'analyse plus vaste englobant les autres dimensions du développement durable. Elle conduit à aborder l'analyse des conditions de la durabilité des ressources qui fondent cette activité économique, puis à mettre cette analyse en perspective avec le cadre de référence du développement durable.

Afin de justifier cette logique, trois points essentiels sont discutés ci-après. Le premier est que l'approche « classique » de la vision systémique telle que développée par de Rosnay s'inscrit dans la continuité de l'approche de la durabilité forte. Les deux approches embrassent la même logique et se complètent, l'une étant le prolongement de l'autre. Le second point qui justifie le recours à ce cadre d'analyse tient au fait que, en détaillant les paramètres de l'approche systémique, il est manifeste qu'elle favorise l'esprit du développement durable tel qu'issu des textes fondateurs. Le troisième et dernier point est que l'approche systémique peut se traduire dans un système territorial. Le territoire étant au cœur à la fois des

questions de durabilité et de l'activité écotouristique, il y a lieu d'en valider l'application à notre démarche de recherche.

Le recours à cette méthodologie est envisagé pour aborder la problématique de la durabilité en raison de l'analogie faite par de Rosnay entre les fonctionnements des systèmes écologique et économique. Dans son ouvrage *Le Macroscopie*, de Rosnay souligne l'isomorphisme des fonctions des deux systèmes et met en évidence les liens existant entre eux, notamment en ce qui concerne les flux d'énergie et de matière. L'auteur arrive par ailleurs à la conclusion que le système économique se comporte vis-à-vis de l'écosystème « comme un parasite drainant à son profit l'énergie et les ressources de celui qu'il envahit et qu'il finira peut-être par tuer » (de Rosnay, 1975 : 92). En comparant les systèmes économiques et écologiques à des organismes vivants, l'interdépendance entre les deux apparaît clairement, ou plus exactement la dépendance des premiers aux seconds. La convergence entre les deux approches est logique puisque l'écologie est par définition la science qui traite directement de la question des systèmes et de leurs interactions (lecture écosystémique). À ce titre, et également au regard des travaux de Georgescu-Roegen sur la bioéconomie qui relèvent de cette logique systémique, cette approche s'inscrit dans la lignée de l'approche environmentaliste du développement durable.

Nous souhaitons l'étendre pour en faire l'approche qui, tout en consacrant l'exigence d'une analyse de durabilité forte de l'environnement dans le cadre de l'écotourisme, consacre également le fait que si le maintien des fonctions environnementales est crucial pour cette activité, il ne saurait être l'unique vecteur ou facteur de son développement durable.

Selon Bertalanffy (1993 : 25), auteur connu pour son approche systémique, le développement durable pourrait être défini comme « un ensemble de sous-systèmes sociaux, environnementaux et économiques en interaction ». À ce titre, analyser les conditions de la durabilité implique de mettre en perspective ces sous-systèmes. D'après les conclusions de de Rosnay, l'approche systémique y contribue puisqu'elle considère les

interactions entre éléments et les effets de ces interactions, et qu'elle s'appuie sur la perception globale, et intègre les notions de durée et d'irréversibilité.

La dernière considération qui milite en faveur de l'approche systémique comme cadre d'analyse tient au fait que celle-ci est particulièrement adaptée à la prise en compte des implications territoriales de la durabilité écotouristique. Un territoire est en effet un système qui se compose d'éléments tels que êtres vivants, éléments naturels, culturels, individus, organisations et infrastructures, ainsi que des relations entre eux (Ten Haaf *et al.*, 2002). Les synergies produites entre les composantes d'un système sont organisées de façon structurelle et fonctionnelle, ce qui amène à l'obtention d'une entité ayant des caractéristiques différentes de ses composantes (Bertrand et Guillemet, 1991 ; de Rosnay, 1975 ; Heylighen, 1998). Ce sont les interactions et interdépendances mutuelles entre les composantes d'un système qui génèrent cet « assemblage » pour former un tout (Landry, 2009). Analyser les conditions de la durabilité des territoires soumis à exploitation écotouristique impose donc de tenir compte des dimensions qui impactent d'un côté le potentiel écotouristique, de l'autre le diagnostic de la durabilité environnementale des ressources exploitables, mais surtout les liens entre ces deux grands paramètres.

Durabilité forte et approche systémique constituent des cadres de référence. Ces cadres s'appliqueront à l'analyse de la durabilité écotouristique. Pour ce faire, il convient préalablement de caractériser cette durabilité en abordant les formes de tourisme qui l'incluent comme objectif.

2.2. Les formes du tourisme durable

L'écotourisme étant une forme de tourisme axé sur la nature et qui fait appel à des notions de développement durable, il est nécessaire de clarifier au préalable ce que recoupe le tourisme de nature et le tourisme durable pour circonscrire par la suite les paramètres de l'écotourisme. Un premier constat est qu'il

ne faut pas confondre écotourisme et tourisme durable. Le premier est une forme particulière de tourisme tout comme le tourisme culturel, le tourisme d'aventure, etc., alors que le concept de tourisme durable a vocation à s'appliquer à toute forme de tourisme. Les catégories ne sont pas forcément étanches, il y a des interrelations, des interpénétrations. Ce sont ces interrelations qu'il est nécessaire ici de clarifier, à commencer par les liens entre tourisme, nature et territoire.

2.2.1. *Tourisme de nature et territoire*

Pour l'Organisation mondiale du tourisme¹², « le tourisme est un déplacement hors de son lieu de résidence habituel pour plus de 24 heures mais moins de 4 mois, dans un but de loisirs, un but professionnel (tourisme d'affaires) ou un but sanitaire (tourisme de santé) ». Les trois caractéristiques du tourisme sont donc le changement de lieu, la durée et les motifs du séjour. S'agissant des motifs du séjour, les pratiques touristiques recouvrent un certain nombre d'activités : celles liées au travail, au repos, au divertissement — du sport aux jeux de hasard —, à la sociabilité, et enfin celles liées à la découverte d'un environnement peu familier. Le tourisme de nature entre dans cette dernière catégorie : à la différence d'autres formes de tourisme où le déploiement d'activités spécifiques, notamment sportives, peut être une finalité, le motif principal de séjour est l'immersion ou le contact avec le milieu naturel.

Le tourisme de nature (*nature based tourism*, en anglais) est une forme de tourisme à laquelle peuvent être associés les produits et activités touristiques utilisant l'environnement naturel pour se réaliser, se concrétiser (Couture, 2002 : 9). Il correspond à « toute forme de tourisme qui dépend principalement d'un milieu naturel en tant que principal attrait ou site pour prendre forme » (Weaver, 2001 : 659). Les activités du tourisme de nature sont axées sur l'observation ou l'appréciation de la nature à des fins de découverte ou de pratique d'activités de plein air. Le tourisme de nature induit par ailleurs une démarche participative des clientèles, une implication sensible et émotionnelle, une participation plutôt qu'une consommation. Il s'agit

¹² <http://www2.unwto.org/fr>, [page consultée le 11 avril 2011].

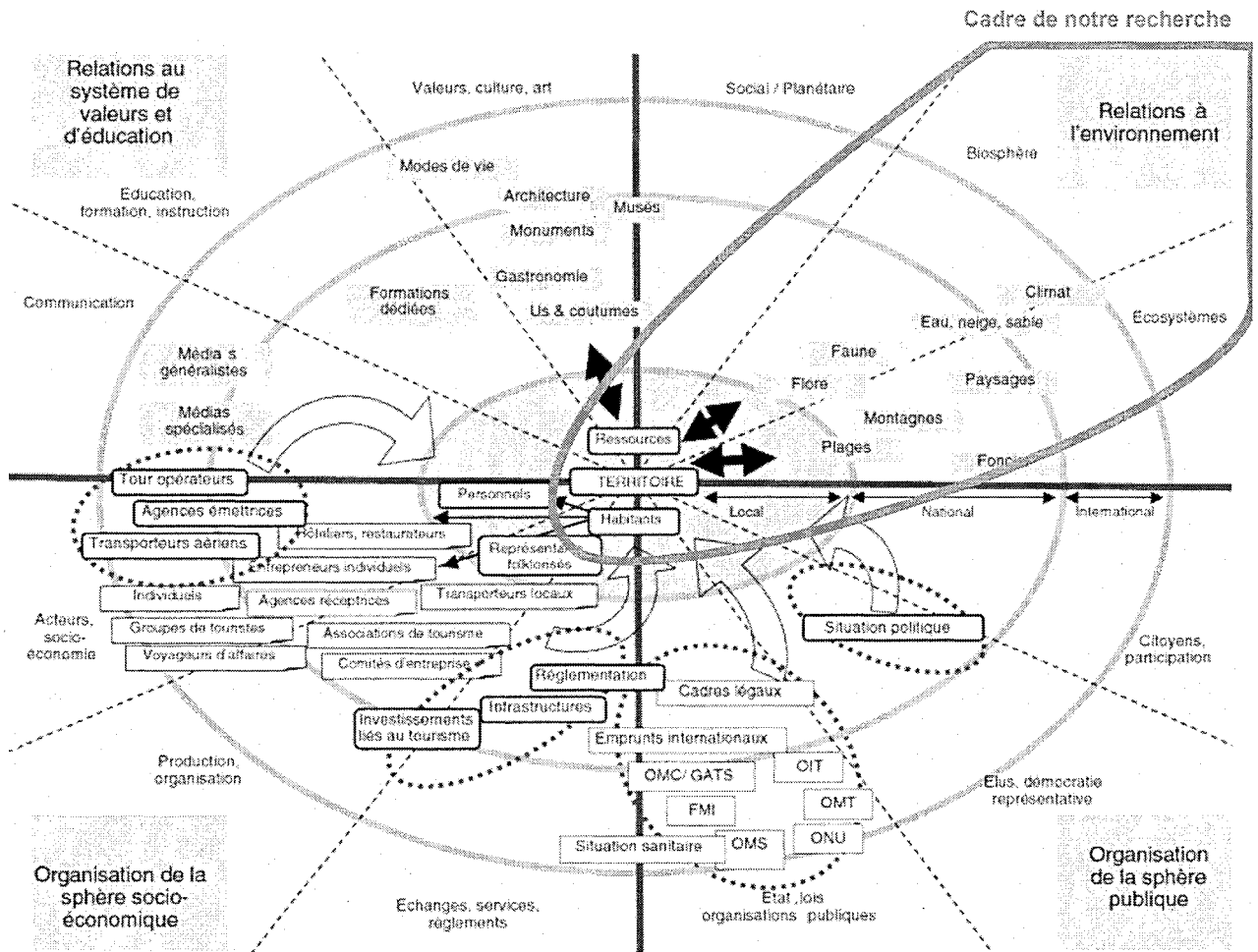
pour les clients de vivre une expérience, d'être acteurs de leur découverte (Macouin et Pierre, 2003 : 30). Cette pratique touristique favorise donc l'immersion dans le milieu naturel d'accueil et lui confère un rôle plus important que pour d'autres catégories de tourisme. En ce sens, le tourisme de nature est un tourisme « de territoire » : « l'espace visité n'est plus un moyen, un espace réceptacle, mais devient une fin en soi, l'objet essentiel et la motivation principale de la visite » (UEC, 2006 : 1).

Une prise de recul par rapport à l'organisation générique du système touristique permet de mettre en évidence sa complexité et de souligner la place que la nature peut y occuper. La figure 2 présente une cartographie d'un éco-socio-système du tourisme (Laurent, 2003). Elle permet de dessiner un paysage d'acteurs variés incluant les législateurs, les producteurs, les touristes ou encore les populations hôtes. Leurs activités reposent, fondamentalement, sur des ressources matérielles et immatérielles patrimoniales, culturelles, sociales et sociétales portées par le territoire. Le tourisme s'y développe dans le cadre d'une sphère publique mais aussi socio-économique où les dynamiques prennent en compte le système de valeur et d'éducation des parties prenantes. Selon son auteur, cette représentation permet de souligner que :

[...] les ressources sont subsidiaires, en arrière-plan, tout en étant le réceptacle des pressions cumulées, filtrées, dérivées au niveau local. Le patrimoine culturel, comme le patrimoine naturel, subit passivement une consommation toujours croissante. Mais ces ressources sont vitales pour le tourisme en lui fournissant support, cadre, ingrédients et éléments immatériels. (Laurent, 2003 : 21)

Les ressources naturelles (environnement biophysique) et artificielles (patrimoine culturel, ressources humaines, infrastructures d'accueil et d'attraction) sont à la base de l'offre, car d'elles dépendent l'initialisation du circuit économique et la possible valorisation du territoire. Dans le cas du tourisme de nature, ce sont les ressources naturelles et le territoire qui les porte qui fondent l'offre touristique. Clairement, le présent projet de recherche concerne le cadran nord-est de la représentation de la figure 2.

Figure 2. Les composantes d'un éco-socio-système touristique, selon la méthodologie de la Fondation pour le Progrès de l'Homme



Source : Laurent, 2003 : 21

Même si pour de nombreux auteurs (Gagnon notamment), le territoire ne saurait se limiter à une fonction de substrat des activités économiques, le rôle de réceptacle touristique tenu par le territoire et relevé ici est déjà un constat d'importance pour notre démarche de recherche. Il l'est davantage lorsqu'on considère

d'autres analyses confirmant également ce rôle majeur. Ainsi selon Gagnon (2007 : 1), en tourisme, le premier problème concerne l'attractivité des territoires : « [L]es territoires touristiques procèdent de la saisie esthétique de prégnances affectives, investies dans des lieux privilégiés et qui agissent comme attracteurs. Ces attracteurs déterminent une dynamique d'appropriation qui confère un "sens" géoanthropologique à l'émergence des territoires touristiques. » L'attractivité d'un lieu procéderait également d'une émergence corrélée à un investissement de valeur de nature identitaire lié au territoire, de référents culturels communs, etc., lesquelles sont toutefois périphériques à notre question de recherche.

En observant que le tourisme de nature, catégorie générique, incorpore différentes formes de tourisme et d'expériences en milieu naturel comme le tourisme d'aventure et l'écotourisme, il est alors logique de prolonger la réflexion sur la place des ressources naturelles dans ce dernier cas, notamment au regard de l'objectif de durabilité.

2.2.2. Tourisme durable et écotourisme

Tourisme durable et écotourisme sont des concepts et pratiques en construction, dont les définitions restent sujettes à interprétation. En raison de leur praxis, ceux-ci soulèvent un certain nombre de questionnements notamment quant à leur capacité de mise en œuvre concrète des principes dont ils se réclament. Afin d'éclairer ces questions, les caractéristiques du tourisme durable et celles de l'écotourisme seront successivement présentées afin d'aboutir par la suite à leur analyse comparative. Cette analyse favorisera la mise en perspective de leurs spécificités et de leurs convergences ; elle permettra, au final, l'arrimage de ces concepts avec celui de durabilité environnementale.

2.2.2.1. Tourisme durable : existence et caractéristiques

Au cours des dernières années, le tourisme durable a fait l'objet d'une large promotion d'esprit normatif

par des institutions internationales (OMT, 1999 ; AFIT, 2001). Des interrogations demeurent cependant quant à ses bases théoriques (Lauriol, 2004) ou quant à sa capacité opérationnelle (Céron et Dubois, 2002 ; Ryan, 2002 ; Marsat, 2008). Une analyse de ses composantes permet de préciser les enjeux auxquels notre recherche s'intéresse.

Selon l'Agence Française d'Ingénierie Touristique (AFIT, 2001), le tourisme durable désigne :

[...] toute forme de développement, d'aménagement ou activité touristique qui respecte et préserve à long terme les ressources naturelles, culturelles et sociales, et contribue de manière positive et équitable au développement économique et à l'épanouissement des individus qui vivent, travaillent et séjournent dans ces espaces.

Le tourisme durable constitue une manière d'aborder le tourisme afin qu'il se développe et reste viable, du point de vue social, économique et environnemental, et ce, de génération en génération.

Bien qu'utilisé ces dernières années dans des sens divers, le terme se réfère à ce qui en matière de tourisme peut se rapporter au concept de durabilité, tel que défini, en 1992, lors du Sommet de la Terre de Rio. Le qualificatif « durable » ayant été adopté, non sans hésitation d'ailleurs, pour traduire le mot anglais « sustainable » (Valayer et Bourboulon, 2002 : 1).

L'extension du concept de développement durable au tourisme a pris forme lors de la Conférence mondiale du tourisme durable à Lanzarote (Îles Canaries) les 27 et 28 avril 1995. Cette conférence a donné lieu à la publication de la Charte du tourisme durable qui s'inspire des principes et objectifs énoncés dans la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, et des recommandations de l'Agenda 21. Malgré ces démarches de normalisation (des régions comme par exemple La Martinique se sont dotées de Charte du tourisme durable), des analystes récusent la possibilité d'application des principes et objectifs génériques du développement durable à l'activité touristique.

L'existence du tourisme durable

La question de la spécificité de la durabilité en matière de tourisme n'est pas résolue. Même celle de sa possible existence est sujette à interprétation. Ainsi pour les plus sceptiques (Knafou et Pickel, 2011, par

exemple), le tourisme « durable » n'est pas la mise en œuvre des principes du « développement durable » dans le champ du tourisme. Il le serait s'il rencontrait les exigences du DD telles qu'issues de la définition de la Commission Brundtland, soit « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ». Or, cette définition ne s'appliquerait pas au tourisme, pour au moins trois raisons :

- d'une part, la « ressource » touristique ne serait pas une ressource comme les autres (Liu, 2003 ; Stock, 2003), puisqu'elle ne disparaît pas lorsqu'elle est « consommée » ;
- d'autre part, les éventuels besoins touristiques des générations futures ne sont pas connus. Ne connaissant pas ces fameux besoins, « la seule manière de ne pas [les] compromettre serait, dans le doute, d'arrêter toute mise en valeur touristique » (Knafou et Pickel, 2011 : 5). Ceci annulerait le principe même de développement ou la recherche de l'équité intergénérationnelle ;
- enfin, l'équité territoriale (Zuindeau, 2007), n'est pas davantage respectée, puisqu'il est désormais couramment admis que, pour compenser certains aménagements, d'autres lieux voisins sont privés d'aménagement, au nom d'une péréquation environnementale effectuée à un niveau régional, voire national.

Les arguments avancés ici semblent discutables. Il est certes possible de reconnaître le caractère et l'usage parfois artificiels voire marketing du développement durable en contexte touristique. L'écoblanchiment est un exemple patent du fait que l'écotourisme peut devenir une étiquette mercantile trop souvent apposée à des produits touristiques dénués de fondements écologiques. Il peut également être envisagé que le tourisme durable constitue uniquement « la mise aux normes du moment du tourisme pour le rendre socialement et politiquement acceptable ou accepté » (Knafou et Pickel, 2011 : 5). Cependant, devient-il pour autant légitime et scientifiquement valable de dénier au tourisme toute capacité de s'inscrire dans une démarche de durabilité ? Une contre analyse des arguments cités plus haut tend à prouver le contraire.

Les ressources naturelles et artificielles fondent l'offre touristique. Les critères qui permettent de les évaluer sont leur qualité, leur cohérence et leur accessibilité. D'elles dépend l'initialisation du circuit économique. La dégradation de leur qualité, la limitation de leur accessibilité impactent donc directement l'offre et le développement économique du secteur. Dans certains cas, plus ces ressources sont sollicitées,

plus leur valeur s'amenuise, tout comme se restreint l'expérience des visiteurs et ainsi la valeur de l'offre. La dégradation des grottes de Lascaux ou du Machu Pichu, par exemple, en raison de diverses formes d'érosion nées de la surfréquentation, a conduit à une limitation — voire une interdiction — de l'exploitation touristique des sites, et a donc mis fin à des activités lucratives associées à leur mise en tourisme.

Un autre exemple est donné par Grenier (2000 : 338) à propos des îles Galápagos :

Ce que l'homme détruit comme espèces, paysages ou cultures ne sera pas remplacé : l'irréversibilité de ce processus anthropique/entropique devrait déboucher sur la conscience que la Terre est un ensemble clos, dans lequel chaque lieu a une valeur (Berque, 1993) parce qu'il est une combinaison unique et non reproductible de la biosphère et de l'espace des sociétés à un moment donné de l'histoire.

Les ressources touristiques peuvent donc bien être consommées. L'érosion des sites en est un exemple. Cependant, dans d'autres situations, des impacts, bien que moins visibles, existent tout autant. L'altération de certains écosystèmes, notamment des cycles biologiques des populations fauniques en raison des contacts répétés avec des visiteurs, est plus pernicieuse. Elle conduit à réduire inéluctablement la capacité des générations futures à bénéficier de leur observation. Dans ce contexte, la théorie de la durabilité forte trouve logiquement à s'appliquer au tourisme, tel que vu précédemment.

Selon nous, le fait de ne pas connaître les éventuels besoins touristiques des générations futures ne peut devenir non plus une justification de l'inaction. Au-delà des estimations, connaissons-nous réellement les besoins des générations futures en matière de ressources minérales, forestières ou encore halieutiques ? C'est en estimant dès à présent la criticité de certaines de ces ressources que des plans d'action pour le développement durable, tels les Agendas 21 locaux, sont mis en œuvre, et non sur la base de certitudes concernant leur consommation. Par ailleurs, s'il est une constante dans le champ touristique depuis l'avènement du « Grand Tour » et le début de l'industrialisation du tourisme au 19^e siècle, c'est l'attraction continue qu'exercent les milieux naturels sur certaines catégories de voyageurs et aujourd'hui de touristes. Au-delà des effets de mode, une analyse historique confirmerait sans doute la prégnance du phénomène. Il y a alors fort à parier que cette attraction et cette fascination consubstantielles à l'homme perdurent dans le temps.

En envisageant l'augmentation démographique, celle des temps libres et de la durée de la retraite, et en postulant le maintien de l'engouement pour la nature, il est aisément concevable que les pressions exercées sur le milieu naturel vont également croître. Toutefois, cette dynamique invite justement à des actions conjointes de préservation et de mise en valeur incluses dans une démarche de développement durable. Enfin, le tourisme nuirait à l'équité territoriale.

Il existe certes des territoires qui gagnent et d'autres qui perdent. Là encore, est-ce spécifique à l'industrie touristique ? En termes de développement territorial, les effets envisageables du tourisme sur l'espace sont principalement de deux ordres. Dans les régions à problèmes, comme les centres urbains désertés, les zones industrielles en crise et, d'une manière générale, dans les territoires en dévitalisation, le tourisme peut contribuer à endiguer l'exode de la population vers les agglomérations, en créant des emplois liés à cette activité, toutefois cyclique, et faisant partie de l'économie des services, donc peu payants. L'activité jouerait un rôle fondamental dans l'aménagement du territoire. Ainsi, au début des années 1980 en France, l'agrotourisme (chambres d'hôtes, fermes équestres, etc.) est devenu une solution face à la déprise agricole. Sur la base d'une politique de diversification de l'agriculture, l'activité est devenue pour des exploitants un moyen de compléter un revenu agricole et de contribuer plus efficacement à la richesse régionale, même si cela est moins d'actualité aujourd'hui. L'activité touristique concourt également au modelage et à la préservation des paysages (Knafou, 2011 : 1). Des infrastructures d'accueil sont développées, des sites sont préservés, des voies d'accès sont ouvertes, des réseaux d'activité se créent, des territoires sont découverts au nom du développement touristique. Cette dynamique participe d'une appropriation du territoire par les acteurs locaux qui sont alors plus à même d'en découvrir et d'en exploiter les richesses.

Afin de satisfaire la demande, le territoire doit faire l'objet d'une mise en tourisme qui s'apparente à un processus de valorisation territoriale. Les processus de valorisation touristique s'inscrivent dans une perspective de développement, d'attractivité et de patrimonialisation du territoire. Ce processus s'appuie sur

les représentations du territoire à promouvoir comme la nature, la culture, l'architecture, la gastronomie, le savoir-faire, etc., ainsi que sur l'organisation d'événements culturels, en s'intégrant dans une stratégie axée à la fois sur l'image du territoire et sur la durabilité de son développement. Le processus de valorisation implique souvent différents acteurs ; en ce sens, il peut faciliter l'expression et la coordination de divers intérêts. Ce processus devient alors une stratégie et un instrument privilégié du développement ainsi qu'une vitrine de l'expression identitaire des territoires.

Lorsque par ailleurs un territoire est l'objet d'aménagements, les bénéfices débordent parfois le cadre circonscrit du site d'accueil pour améliorer la région à plus large échelle. Opter pour une stratégie de bonification de l'offre favorise donc le développement régional. Cette stratégie passe par une amélioration et une diversification des infrastructures d'accueil et d'hébergement ainsi que celles des attractions, et par le perfectionnement des réseaux de transports. Elle passe également par une régulation de l'intensité de la fréquentation, un contrôle de la transformation du paysage, une protection du patrimoine naturel et culturel. Cette stratégie repose essentiellement sur la capacité à mobiliser la population et à générer un appui local. Des consultations publiques, des groupes de travail peuvent contribuer à sa mise en place. Des mécanismes de gestion, de planification et d'aménagement du territoire doivent également faire partie de cette stratégie. Il semble donc que l'application d'une démarche territoriale de développement durable, de type Agenda 21 local, soit possible et même bénéfique pour les populations qui parviennent à la mettre en œuvre¹³. En ce sens, le tourisme durable est bien un vecteur d'opérationnalisation du cadre de référence du développement durable dans le champ du tourisme.

Caractéristiques du tourisme durable

Depuis la conférence de Lanzarote (1995), de nombreuses instances nationales et internationales ont produit des définitions et déterminé des objectifs pour le tourisme durable. La plupart convergent vers ce que nous interprétons comme un socle commun et la base d'un consensus autour du concept de tourisme durable.

¹³ À cet effet, voir le portail www.A21L.qc.ca et notamment sa galerie d'expériences territoriales de DD.

À partir de cinq textes de référence¹⁴, il a été établi que ce socle commun comporte sept éléments définitionnels du tourisme durable. Il doit être noté qu'un travail d'analyse plus étendu, réalisé à partir d'un corpus de cent vingt-cinq textes, fait précisément l'objet du chapitre 4 de la présente recherche. À ce stade, la démarche de comparaison des textes institutionnels est cependant suffisante, selon nous, pour établir les principes et les objectifs génériques majoritairement admis comme éléments définitionnels du tourisme durable.

À partir de ces textes, les éléments définitionnels ayant de manière objective suffisamment de similarité ont été amalgamés. Ceux qui apparaissent de manière isolée ont été conservés — à l'exception de la « satisfaction des visiteurs », issue de la Charte du tourisme durable (1995), qui apparaît comme un élément non discriminant. Le tableau 2 souligne que les éléments suivants peuvent être retenus comme éléments définitionnels du tourisme durable :

- viabilité et prospérité économiques ;
- bien-être et bénéfices socio-économiques équitables pour les communautés locales ;
- respect de l'authenticité socioculturelle des communautés hôtes ;
- intégrité environnementale : préservation de la diversité et des processus biophysiques essentiels ;
- utilisation rationnelle et intégrée des ressources : conciliation du développement avec les besoins et les capacités du territoire ;
- participation des acteurs locaux ;
- sensibilisation accrue des exploitants et des touristes à l'utilisation durable de l'environnement.

Une comparaison de ces éléments définitionnels du tourisme durable avec le cadre de référence du développement durable permet de mesurer la concordance des premiers avec les seconds. Pour ce faire, quatre principes semblent constituer le cadre conceptuel de référence du développement durable :

- la viabilité (efficace économiquement) ;
- la vivabilité (équitable, solidaire et acceptable socialement) ;
- la soutenabilité (tolérable, reproductible écologiquement et transmissible) ;
- la gouvernance territoriale.

¹⁴ Charte du tourisme durable (PNUE, 1995), Organisation mondiale du tourisme (OMT, 2005), Vers un tourisme durable. Politique touristique du Québec (Québec, 2005), Comité français pour le développement du tourisme durable (Groupe de travail international PNUE, UN-DESA, OMT, 2007), Projet de cadre politique pour le tourisme européen (Comité des Régions, 2011).

Ces principes ont été obtenus à partir de divers auteurs ayant relevé les interprétations consensuelles du développement durable et se référant au rapport Brundtland (Lepage, 1997 ; Vaillancourt, 1998 ; Landais, 1999 ; Allaire et Dupeuble, 2004 ; Villalba et Goxe, 2005). Nous prenons également en compte le fait que le triptyque des premiers principes a évolué vers une version quadridimensionnelle (Brodhag, 1999 ; Gagnon, 2008a). En plus de devoir être économiquement viable, socialement équitable et écologiquement reproductible, le développement pourrait, pour assurer sa durabilité, intégrer la gouvernance comme un de ses piliers et comme outil transversal permettant d'atteindre l'intégration des trois autres principes.

Tableau 2. Comparaison des principes et objectifs du développement durable et des éléments définitionnels du tourisme durable

Principes et objectifs génériques du développement durable	Éléments définitionnels du tourisme durable
Soutenabilité écologique	<ul style="list-style-type: none"> • intégrité environnementale • utilisation rationnelle et intégrée des ressources
Viabilité économique	<ul style="list-style-type: none"> • viabilité et prospérité économiques
Équité sociale	<ul style="list-style-type: none"> • bien-être et bénéfices socio-économiques équitables pour les communautés locales • respect de l'authenticité socioculturelle des communautés hôtes
Gouvernance participative	<ul style="list-style-type: none"> • participation des acteurs locaux à la planification/mise en œuvre/suivi • sensibilisation accrue des exploitants et des touristes à l'utilisation durable de l'environnement
Sources : Lepage, 1997 ; Vaillancourt, 1998 ; Landais, 1999 ; Allaire et Dupeuble, 2004 ; Villalba et Goxe, 2005 ; Gagnon, 2008a	Sources : PNUE, 1995 ; OMT, 2005 ; Québec, 2005 ; ONU, 2007 ; Comité des Régions, 2011

Source : Tranquard, 2013

L'analyse du tableau 2 permet d'affirmer que le tourisme durable s'inscrit dans le cadre théorique du développement durable, dont il reprend les principes et objectifs. On doit rappeler que le tourisme durable n'est pas une déclinaison spécifique du tourisme, comme le tourisme culturel par exemple, mais un cadre générique. Selon l'OMT (2005 : 1), « Les principes directeurs du développement durable et les pratiques de gestion durable du tourisme sont applicables à toutes les formes de tourisme dans tous les types de destination

y compris au tourisme de masse et aux divers créneaux touristiques ». Ce sont donc toutes les formes de tourisme qui pourraient devenir plus durables.

La sensibilisation à l'utilisation durable de l'environnement pourrait, au terme de cette analyse, être interprétée comme une caractéristique du tourisme durable. Selon l'Organisation mondiale du tourisme, en effet, « le tourisme durable requiert la participation, en connaissance de cause, de tous les acteurs concernés, ainsi qu'une forte direction politique pour assurer une large participation et l'existence d'un consensus » (OMT, 2005 : 1). Cet élément définitionnel pourrait toutefois être également interprété comme une condition ou une déclinaison de la gouvernance participative. Il y aurait alors superposition entre l'ensemble des critères et éléments définitionnels. Ce constat n'a cependant rien de surprenant, en ce que l'objet du tourisme durable porte sur l'adaptation du cadre de référence du DD aux spécificités de cette activité.

Parmi les éléments définitionnels du tourisme durable relevés, certains réfèrent à sa dimension environnementale. Ainsi dans le tableau 2, l'intégrité environnementale et l'utilisation rationnelle et intégrée des ressources font écho au principe de soutenabilité écologique. Au vu des références analysées, il est toutefois possible de détailler davantage ces éléments définitionnels. Le rapport *Vers un tourisme durable basé sur le patrimoine naturel et culturel* (Commission européenne, 2002 ; 46), qui envisage le tourisme durable dans la perspective d'un Agenda 21 pour le tourisme européen, précise ainsi la définition de la durabilité environnementale en contexte touristique.

En contexte touristique, la durabilité environnementale repose sur :

- des pratiques écologiques de production et de consommation à tous les stades de la chaîne touristique ;
- une gestion durable et une conservation de la base de ressources naturelles dans le cadre des installations et activités touristiques.

Afin d'estimer les conditions de la mise en œuvre de cette durabilité environnementale dans le cas de projets écotouristiques, une étude des caractéristiques définitionnelles et pratiques de ce concept doit être entreprise.

2.2.2.2. Écotourisme : construction historique, socle définitionnel, limites pratiques

Afin de clarifier les connexions entre tourisme durable et écotourisme, une analyse des éléments constitutifs de l'écotourisme s'est faite sur une base historique afin de suivre l'évolution des interprétations scientifiques qui ont structuré le concept. Dans un second temps, ces éléments constitutifs sont comparés aux définitions officielles issues d'institutions spécialisées. Dans un dernier temps, nous abordons certaines réalités pratiques qui tendent à souligner l'écart existant entre la mise en œuvre réelle de l'écotourisme et son socle théorique.

Construction historique du concept d'écotourisme

Le concept d'écotourisme est relativement récent, il date des années 1970. Cependant, trois temps peuvent se distinguer dans sa construction conceptuelle.

1. 1970-1980 : un tourisme axé sur la nature et « favorable à l'environnement »

La première apparition du terme écotourisme dans la littérature remonte aux années 1970. Budowski, dans son ouvrage *Tourism and Environmental Conservation: Conflict, Coexistence or Symbiosis?* (1976), souligne que la relation entre le tourisme et l'environnement naturel tend à être conflictuelle, mais que le potentiel existe pour une relation basée sur des bénéfices mutuels. Sa description de la relation symbiotique qui pourrait s'ensuivre ressemble à l'idée contemporaine que l'on se fait de l'écotourisme.

Parallèlement à la littérature scientifique, le concept émerge et se propage progressivement dans la foulée du mouvement environnemental qui est apparu dans les années 1970. Ce mouvement environnemental

est lié à l'augmentation de l'insatisfaction envers le tourisme de masse, de l'intérêt du public pour l'environnement et les voyages orientés vers le plein air, et de la compréhension et de l'acceptation des principes de conservation de la nature.

À cette époque, l'écotourisme vise spécifiquement à faire découvrir un milieu naturel non pollué, et les attraits de la destination sont spécifiquement la flore et la faune, et plus généralement, la biodiversité. Progressivement, l'écotourisme doit aussi contribuer à la conservation de l'environnement et promouvoir la conservation de la nature. Selon Denais (2007 : 8-9), « l'essor du mouvement en faveur de l'environnement dans les années 1980 a coïncidé avec le développement d'un choix plus grand et plus accessible de séjours qui, contrairement au tourisme de masse, impliquent un niveau supérieur de sensibilisation à l'environnement ».

Les années 1980 voient l'ajout d'une composante éducative : c'est par exemple l'époque où les safaris-photos remplacent les safaris de chasse. L'écotourisme se définit alors comme une activité à petite échelle favorisant l'observation, l'appréciation, l'interprétation et la conservation des paysages, de la faune, de la flore et des habitants. À ses débuts, écotourisme désigne donc simplement un « tourisme de nature », puis un tourisme écologique ayant pour objectif la conservation de la ressource naturelle à long terme. Ce principe de base a fait beaucoup de chemin par la suite.

2. 1990 : du tourisme alternatif à l'émergence du développement durable

Alors que les premières définitions de l'écotourisme mettaient l'emphase sur une proximité avec la nature recherchée par les touristes (Ceballos-Lascuráin, 1987), les définitions plus récentes (Honey, 1999 ; Blamey, 2001) ont plutôt cherché à mettre en lumière une variété de principes tels que l'équité associés au concept de développement durable.

Les nouvelles définitions de l'écotourisme s'imprègnent de l'évolution des pratiques touristiques au cours des années 1990. Durant cette période, l'essor du tourisme dit « alternatif » s'est concrétisé dans la foulée du mouvement environnemental. C'est l'époque où la demande touristique accorde plus de place à l'autonomie, à la liberté et à l'initiative de la part des touristes. De plus en plus de personnes sont à la recherche d'expériences authentiques qui privilégient la découverte de lieux plus reculés, plus tranquilles ; elles laissent ainsi de côté les voyages organisés de groupes ou les lieux très fréquentés (Perret, 2006).

Le tourisme alternatif est parfois défini comme un « tourisme à thèmes » ou un « tourisme responsable ». Ce type de tourisme cherche à établir un contact plus étroit du visiteur avec l'environnement et avec la communauté hôte, pour une meilleure compréhension de la culture (Smith et Eadington, 1992). Le tourisme alternatif a donc émergé en réaction au tourisme plus traditionnel ou « tourisme de masse », qui se caractérise principalement par le nombre important de personnes recherchant « une réplique de leur propre culture dans des lieux institutionnalisés, avec un minimum d'interactions culturelles et environnementales dans des contextes authentiques » (Dowling, 2006 : 117).

Se produit alors une multiplication des formules et l'apparition de nouvelles appellations, telles que « tourisme responsable », « tourisme équitable », « tourisme solidaire » ou encore « écotourisme ». Ces formes de tourisme mettent au centre du voyage les individus et la rencontre ; elles s'inscrivent dans une logique de développement des territoires. L'implication des populations locales dans les différentes phases du projet touristique, le respect de la personne, des cultures et de la nature, et une répartition plus équitable des ressources générées sont les fondements de ces types de tourisme.

Le tourisme responsable — appelé aussi tourisme éthique — fait référence à la façon de voyager du touriste lui-même. Le touriste dit responsable va porter attention à son comportement vis-à-vis de ses hôtes, en voulant respecter leurs expressions culturelles ainsi que leur milieu naturel et habité. Reprenant de façon plus spécifique un des axes du tourisme durable, le tourisme équitable s'attarde plus particulièrement à

l'équité des retombées économiques du tourisme. Le tourisme solidaire, s'inscrivant à la fois dans une perspective « responsable » et « équitable », est plus directement associé à des projets de solidarité : soit que le voyageur soutienne des actions de développement, soit qu'une partie du prix du voyage serve au financement d'un projet de réhabilitation ou d'un projet social.

Au cours de cette période, l'écotourisme qualifie quant à lui une forme de tourisme à vocation durable et respectueux de l'environnement. Le contact de proximité avec la nature n'est plus qu'un des paramètres. Certes, l'écotourisme s'inscrit dans le contexte plus général du tourisme de nature. Cependant, il se distingue des autres formes de tourisme de nature en ce qu'il est le seul à contribuer à la conservation du milieu, à la sensibilisation environnementale (volet éducatif) et au bien-être de la population hôte — exception faite dans ce dernier cas du tourisme solidaire.

Deux exemples de définitions de l'écotourisme rendent compte de cette évolution. Pour la Société Internationale de l'Écotourisme (1991)¹⁵, il est : « ... un tourisme responsable en milieux naturels qui préserve l'environnement et participe au bien-être des populations locales ». Selon l'Union Mondiale de la Conservation (World Conservation Union, 1996)¹⁶, il s'agit de « ... la visite de milieux naturels relativement intacts... à faible impact négatif... comportant une implication socio-économique des populations locales qui est à la fois active et bénéfique ». Au niveau conceptuel, la nouveauté tient au principe que l'écotourisme se doit désormais de soutenir l'économie locale et la spécificité du lieu, ce dernier élément empruntant aux objectifs du développement territorial durable.

Une analyse synthétique des définitions courantes amène alors à considérer trois dimensions cumulatives, qui constituent l'essence même du concept d'écotourisme (Blamey, 1997, 2001) :

- Un tourisme axé sur la nature ;
- Une composante éducative ;
- Un besoin de durabilité.

¹⁵ <http://www.ecotourism.org>. [page consultée le 22 août 2011].

¹⁶ Voir Ceballos-Lascuráin, 1996.

3. Depuis 2000 : précisions et éclatement

Depuis quelques années, l'écotourisme tend à se diluer en même temps qu'il se précise. Le concept intègre désormais diverses réalités créées par une pratique multiforme sans pour autant qu'une définition unique s'impose. En termes de dilution, il est notable qu'en raison d'une mode, à savoir l'utilisation marketing excessive de la « marque » écotourisme, le concept devient galvaudé et vidé de sa substance. À peine commençait-il à acquérir ses lettres de noblesse qu'il est récupéré, multilabellisé et surutilisé parfois en totale déconnexion avec les messages, valeurs, caractéristiques qui constituaient son socle. Souvent, l'utilisation du terme relève de l'écoblanchiment.

Une seconde traduction de cette dilution est que, en intégrant des composantes du cadre de référence du développement durable, le concept d'écotourisme a tendance à y être amalgamé. « Avec l'évolution des pratiques alternatives et responsables, il semble que ce concept a quelque peu délaissé la base même, qui est le milieu naturel, pour se concentrer essentiellement sur le développement durable » (Laliberté, 2011 : 1). La raison essentielle tient à la forte plasticité des deux notions, à leur flou respectif et au principe de base qu'elles s'interpénètrent nécessairement. Pour autant, interrelation ne signifiant pas superposition, la tendance qui tend à faire passer l'un pour l'autre conduit, selon nous, à dénaturer le concept d'écotourisme et à noyer les spécificités de l'un dans les généralités de l'autre.

Socle définitionnel retenu

L'écotourisme est un concept plastique, sujet à des interprétations évolutives. Dans ce contexte, l'objectif de la présente recherche n'est pas de rajouter à la cacophonie. Ne portant pas spécifiquement sur les approches définitionnelles de l'écotourisme, il vise davantage à isoler les critères qui relèvent expressément d'une démarche de développement durable. Il est pour autant nécessaire de préciser ici quelle interprétation est retenue, afin de pouvoir éclairer les futures discussions et de paramétrer les démonstrations mises en place.

De la même manière que nous l'avons fait pour le tourisme durable, nous avons isolé les éléments définitionnels de l'écotourisme en comparant des définitions officielles issues d'organismes spécialisés de référence. Le tableau 4 présente les résultats de cette analyse, mis en perspective avec les principes et les objectifs du développement durable. Lors de cette démarche, nous accordons un poids relatif plus important aux « métaprinipes » de l'écotourisme issus de la recherche de Gagnon et Lapointe (2006), pour la simple raison que la détermination de ces principes procède elle-même d'une analyse d'un corpus de vingt-cinq textes fondateurs (voir tableau 3).

Tableau 3. Les quatre métaprinipes structurants de l'écotourisme selon Gagnon et Lapointe, 2006.

1) Valorisation de la conservation de l'environnement

« Ceci implique d'établir des contraintes de fréquentation selon la capacité des régions hôtes » (Boo, 1990).

2) Contribution équitable au développement économique

« L'écotourisme deviendrait donc un vecteur de développement justifiant la conservation de l'environnement pour des fins d'activités économiques [...] il présuppose une répartition des profits et des risques : la contribution de l'écotourisme à un développement économique plus équitable, à toutes les échelles spatiales et catégories sociales, sous-tend une politique de redistribution de la richesse entre le local, soit la communauté hôte, le national, soit les gouvernements supérieurs, et l'international, soit les opérateurs privés. » (Gagnon et Lapointe, 2006 : 24)

3) Prise en compte et réponse aux besoins des communautés hôtes

« Il est de coutume d'oublier que les territoires que les gouvernements veulent élever au rang de parcs nationaux ou de réserves mondiales de la biosphère, compte tenu de leur état exceptionnel et exemplaire pour les générations futures, ont d'abord eu comme "gardiennes" ancestrales les communautés locales ou les habitants dudit territoire » (Barkin, 2003) (Gagnon et Lapointe, 2006 : 25).

4) Génération d'une expérience touristique nouvelle, authentique et responsable

« L'écotourisme ne devrait donc pas se limiter à offrir un contact avec un milieu naturel et culturel unique, mais aussi s'assurer de générer un comportement éthique (Dawson, 2001) et responsable (OMT, 2002) et une expérience touristique imprégnée d'authenticité et d'ouverture culturelle » (Gagnon et Lapointe, 2006 : 26)

Source : Gagnon et Lapointe, 2006

Tableau 4. Analyse comparée des principes et objectifs du développement durable et des éléments définitionnels de l'écotourisme

Principes et objectifs génériques du développement durable	Éléments définitionnels de l'écotourisme
Soutenabilité écologique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ valorisation (éducation, responsabilisation) de la conservation et de l'éthique de l'environnement ▪ observation et interprétation du milieu naturel et du patrimoine culturel traditionnel
Viabilité économique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ contribution équitable au bien-être socio-économique des communautés locales
Équité sociale	
Gouvernance participative	<ul style="list-style-type: none"> ▪ participation des communautés locales dans la planification, le développement et l'exploitation ▪ génération d'une expérience touristique authentique et personnalisée ▪ intégration des principes du développement durable
Sources : Lepage, 1997 ; Vaillancourt, 1998 ; Landais, 1999 ; Allaire et Dupeuble, 2004 ; Villalba et Goxe, 2005 ; Gagnon, 2008a.	Sources : Ceballos-Lascuráin, 1996 ; Gagnon et Lapointe, 2006 ; BNQ, 2003 ; Écotourisme France, s. d. ; Agence pour le développement de l'écotourisme (ADE), 2006 ; Déclaration de Québec sur l'écotourisme, 2002

Source : Tranquard, 2013

À partir de cette analyse liminaire, les éléments définitionnels de l'écotourisme seraient les suivants :

- valorisation (éducation, responsabilisation) de la conservation et de l'éthique de l'environnement ;
- observation et interprétation du milieu naturel et du patrimoine culturel traditionnel ;
- contribution équitable au bien-être socio-économique des communautés locales ;
- participation des communautés locales dans la planification, le développement et l'exploitation ;
- génération d'une expérience touristique authentique et personnalisée ;
- intégration des principes du développement durable.

Aux quatre « métaprinipes » de l'écotourisme de Gagnon et Lapointe (2006) s'ajouterait donc le principe d'observation et d'interprétation du milieu naturel et du patrimoine culturel traditionnel. Ce principe est à notre sens suffisamment discriminant pour être isolé.

Il convient cependant de relever un point concernant le patrimoine culturel. L'inclusion de la dimension culturelle dans le patrimoine que l'écotourisme vise à mettre en valeur soulève des interrogations. Il peut en effet paraître surprenant d'observer que la référence à la culture est quasi systématique dans les sources analysées, surprenant car la culture n'est pas à priori l'objet de l'écotourisme. Néanmoins, il importe de rappeler le fait que le préfixe *éco-* vient du grec *oikos*, qui signifie « maison, habitat », et qu'ainsi l'habitat, au

sens écologique du terme, désigne l'ensemble des populations qui vivent et se développent dans un milieu donné. L'écotourisme visant à saisir la dynamique de la vie dans des milieux naturels, il inclurait *de facto* les populations humaines et leur évolution en lien avec celle de ces milieux. Dit autrement, en matière d'écotourisme, la découverte, l'interprétation et le respect de l'environnement incluent aussi les populations locales. La composante culturelle de l'écotourisme surgit notamment lorsque la notion d'environnement est remplacée, dans les discours et les pratiques, par celle de patrimoine environnemental : le patrimoine englobe en effet plus facilement les dimensions identitaires et culturelles.

Cette approche intégrant la culture à l'environnement se conçoit également si l'on prend soin de préciser qu'elle tire son origine d'une conception large de la notion d'environnement issue d'une approche écologique. Selon les interprétations, cependant, les éléments identitaires et culturels de l'écotourisme existent, mais sont secondaires par rapport aux ressources naturelles sur lesquelles se fonde l'activité.

Une autre composante de l'écotourisme est elle aussi sujette à interprétation, soit sa composante sociale. L'existence de la dimension sociale au sein des objectifs et pratiques de l'écotourisme fait toutefois relativement consensus. Ainsi « l'écotourisme doit [...] prendre en compte ces deux dimensions de durabilité de la ressource et de participation des populations à un projet de développement » (Lequin, 2000 : 3). Selon Breton (2004a : 3) également : « [L]'écotourisme ajoute au développement durable les dimensions du patrimoine culturel et l'inclusion des communautés locales, afin de contribuer à leur bien-être et à un tourisme à l'échelle humaine, principes qui rejoignent l'objectif du tourisme dit social et humaniste (Gagnon, 1998) ».

L'inclusion et la participation des populations seraient donc également des éléments définitionnels de l'écotourisme. Plus globalement, bon nombre d'auteurs considèrent que la gouvernance constitue l'une des caractéristiques essentielles de l'écotourisme. Certaines études portant sur le développement de l'écotourisme (Lequin, 2000) abordent l'activation de la gouvernance participative comme le levier principal pour

l'opérationnalisation des projets écotouristiques. Cette gouvernance faciliterait notamment la contribution équitable de l'écotourisme au bien-être socio-économique des communautés locales.

Aux quatre « métaprinipes » de l'écotourisme de Gagnon et Lapointe (2006) s'ajouterait également l'intégration des principes et objectifs du développement durable. L'analyse de ce dernier point permet d'affiner la conception de l'écotourisme que nous retenons aux fins de la présente recherche. Pour ce faire, il peut être pertinent de se référer à l'analyse de Breton qui fut un des premiers à aborder l'écotourisme comme un paradigme. Selon l'auteur :

[L'écotourisme] ne saurait se réduire à une simple forme de tourisme à vocation écologique qui, tout en conservant sa dimension et ses perspectives premières, se bornerait à intégrer le respect de l'environnement naturel en s'inscrivant dans le sens d'une plus grande préoccupation de protection, de sauvegarde et de valorisation du patrimoine environnemental. L'écotourisme procède certes de la démarche écologique, mais dépourvue de sa connotation militante. Il dépasse cette seule dimension au profit d'une perception et d'une vision spécifiques de l'environnement (au sens large retenu), dans une approche résolument originale. Il serait moins à cet égard un tourisme soucieux ou teinté d'écologie, qu'un tourisme intégrant une démarche culturelle et scientifique à caractère patrimonial [...]

La recherche d'un équilibre optimum, inhérent à la problématique essentielle de l'écotourisme, suppose à la fois la conciliation des préoccupations économiques et écologiques — souvent exclusives —, la mise en valeur — qui n'est paradoxale qu'en apparence — de l'environnement par le tourisme, et la dynamisation du patrimoine environnemental à son profit (Breton, 2004a : 5).

En postulant que l'écotourisme ne saurait se limiter à sa composante environnementale, et en appelant à considérer comme un objectif constitutif la recherche d'un équilibre optimum ou d'une conciliation des préoccupations économiques, écologiques et sociales, Breton contribue à affirmer l'ancrage de l'écotourisme dans la sphère du développement durable. Cette position s'exprime cependant dans des termes qui tendent à ôter à l'écotourisme sa spécificité. Elle contribue à la dilution de l'écotourisme évoquée plus haut.

Si l'on souhaite alors, comme Schéou y invite (dans Gagnon, 2010 : 399), « débarrasser le concept d'écotourisme de toutes les projections qu'il véhicule » et n'en retenir que les principes structurants, on relèvera que le plus petit dénominateur commun serait l'objectif combiné d'observation et de conservation de l'environnement. Le socle fondateur de l'écotourisme serait donc d'être prioritairement un tourisme des

écosystèmes ; la dimension conservatrice est par ailleurs discriminante par rapport aux autres formes de tourisme de nature. La nature à laquelle il est fait référence est majoritairement celle des milieux relativement peu perturbés, soit des aires naturelles sans viser spécifiquement les aires protégées. L'environnement naturel fait quant à lui appel à toute autre dimension culturelle du passé ou du présent. Les bénéfices pour les milieux d'accueil concernent la dimension économique, mais aussi sociale et environnementale. Le critère d'intégration de ces dimensions devrait également être retenu comme élément définitionnel, tout en conservant le principe de priorisation de la conservation environnementale, comme les théories de la bioéconomie et de la durabilité forte y invitent. Ainsi, la convergence de l'écotourisme et du développement durable s'opère selon la logique qui veut que la durabilité environnementale en soit la condition, la durabilité économique le moyen, et la durabilité sociale la finalité.

Limites pratiques

Il convient, pour finaliser cette analyse, de souligner que, tout comme le tourisme durable, l'écotourisme est l'objet de la part de certains auteurs d'une remise en cause de sa cohérence constitutive. La définition de l'écotourisme contiendrait « une ambiguïté fondatrice dont il a du mal à se sortir » (Knafou et Pickel, 2011 : 6). Bien plus, une mise en œuvre « perverse » de cette forme de tourisme contreviendrait à ses objectifs définitionnels (Knafou et Pickel, 2011 : 7). Le procès de l'écotourisme repose sur le fait que cette forme de tourisme centrée sur la découverte des écosystèmes :

[Elle] est bien obligée aussi de s'intéresser aux hommes qui vivent en symbiose avec ces systèmes, au moins dans les territoires peu facilement accessibles d'Afrique, d'Amérique latine, d'Asie ou d'Océanie. D'où cette tendance, désagréable idéologiquement, à naturaliser la société comme le faisaient les explorateurs puis les colons des siècles passés, en mettant les sociétés indigènes sur le même plan que la faune et la flore... (Knafou et Pickel, 2011 : 7).

La « naturalisation » de la société n'est pas une approche colonisatrice mais écologique. Elle permet d'aborder les populations mais aussi les composantes abiotiques d'un territoire comme reliées par une dynamique écosystémique. « Les populations — végétales, animales ou humaines — habitent des biotopes ou des lieux, lesquels constituent des éléments des écosystèmes ou des milieux » (Grenier, 2000 : 337).

L'écotourisme ayant pour objet l'observation et la compréhension des lieux et de leur dynamique biologique, l'intégration de la compréhension des dynamiques des populations humaines est requise. Cette dernière permet de percevoir le fait que « les biotopes sont déterminants dans l'évolution des populations qui y vivent » mais aussi que « les lieux sont les témoins de l'adaptation des diverses sociétés humaines à l'étendue terrestre » (Grenier, 2000 : 337).

Cette approche offre l'avantage de coller au plus près des interactions qui se réalisent dans un milieu donné. La gestion écosystémique du territoire est, de ce point de vue, une approche qui valorise la durabilité environnementale. Elle ne conduit pas pour autant à faire des populations autochtones de simples objets de consommation. En outre, la composante sociale de l'écotourisme constitue un rempart contre cette dérive possible. Pour Gagnon et Lapointe (2006 : 26), « [l']écotourisme ne devrait pas se limiter à offrir un contact avec un milieu naturel et culturel unique, mais aussi s'assurer de générer un comportement éthique (Dawson, 2001) et responsable (OMT, 2002 dans Sommet mondial de l'écotourisme, 2002) et une expérience touristique imprégnée d'authenticité et d'ouverture culturelle ».

L'écotourisme serait par ailleurs, sous couvert d'une démarche de conservation des écosystèmes sensibles, un cheval de Troie favorisant une immersion destructive dans ces mêmes écosystèmes :

On n'a, semble-t-il, pas encore pris conscience — surtout dans les milieux qui font la promotion de cette forme de tourisme et qui en vivent — de cette dimension perverse de la formule qui, sous couvert de bonnes pratiques et de bons sentiments, s'insinue dans les espaces les plus protégés, achevant la conquête touristique de la planète. (Knafou et Pickel, 2011 : 7).

Un cas particulièrement révélateur en la matière est en effet celui des îles Galápagos, dont la marchandisation de l'image de l'archipel est notamment décrite par Grenier (2000). Cependant, là encore, ce n'est pas en raison de l'existence d'excès que la vocation de l'écotourisme à embrasser les principes et objectifs du développement durable doit être reniée. Ce serait jeter le bébé avec l'eau du bain. En effet, demeure bel et bien le fait que « les fondements éthique et philosophique de l'écotourisme englobent toutes les facettes d'un tourisme responsable, tant du point de vue social qu'écologique » (Kutay, 1993 : 214, cité par

Breton, 2000 : 54). C'est donc d'une dérive de l'écotourisme dont il est question ici, non d'un vice constitutif. C'est pour cela que l'idée est ici de l'arrimer à un cadre opérationnel qui propose des orientations précises et des balises techniques en matière de durabilité environnementale.

En se remémorant les critiques formulées à l'endroit du tourisme durable, il est par ailleurs incohérent d'avancer en même temps que l'écotourisme — qualifié de forme du tourisme durable — peut être la source d'atteintes irréversibles à l'environnement, et que la ressource touristique ne peut donner prise à une démarche de développement durable, justement en raison du fait qu'elle ne se dégraderait pas lorsque consommée !

2.2.2.3. Analyse comparative des concepts : la durabilité écotouristique

Une fois éclaircis les éléments définitionnels majoritairement retenus pour le tourisme durable et l'écotourisme, les points de contact entre ceux-ci peuvent être abordés. À cette fin, le chapitre 4 permet de comparer ces éléments définitionnels pour caractériser les spécificités de la durabilité écotouristique. Il est toutefois d'ores et déjà possible de faire état de principes convergents et de principes distinctifs entre les concepts. Les participants au premier Sommet mondial de l'écotourisme, qui s'est tenu à Québec en 2002¹⁷, ont ainsi reconnu que l'écotourisme englobe des principes du tourisme durable en ce qui concerne les impacts de cette activité sur l'économie, la société et l'environnement et, qu'en outre, il comprend des principes particuliers qui le distinguent de la notion plus large de tourisme durable.

Selon notre analyse, tous les principes structurants du tourisme durable trouvent à se concrétiser dans l'écotourisme (Desmarais, 2007), y compris le principe générique de l'intégration du cadre de référence du développement durable. L'écotourisme est donc de manière consubstantielle un tourisme durable (Salamero, 2010b ; Villeneuve, s. d.) même s'il en existe d'autres traductions. Sa mise en œuvre peut être par ailleurs

¹⁷ <http://www.unep.fr/scp/tourism/events/ive/>, [page consultée le 17 avril 2011].

utile dans le cadre de stratégies générales de tourisme plus durable (OMT, 2005). Plus précisément, nous relevons, comme l'*International Ecotourism Society* le souligne elle-même (1990), que l'écotourisme est inclus dans le tourisme de nature durable.

Cependant, l'écotourisme n'est pas un synonyme de tourisme durable. Il n'y a pas d'équivalence stricte entre les concepts, car, si l'écotourisme adhère bel et bien aux principes du tourisme durable, il fait explicitement référence à un produit bien spécifique. Ainsi, l'écotourisme comprend des activités d'interprétation des composantes naturelles ou culturelles du milieu dans le cadre d'expériences touristiques authentiques et personnalisées, ce qui le distingue d'autres formes de tourisme durable. Par ailleurs, toutes les formes de tourisme durable ne se pratiquent pas nécessairement dans des régions naturelles, n'intègrent pas obligatoirement une part d'interprétation du patrimoine naturel et culturel, et ne sont pas précisément organisées pour de petits groupes, par exemple.

Ces premiers constats suffisent à justifier le recours à la formule « durabilité écotouristique » pour désigner la part des critères de l'écotourisme qui font expressément référence aux principes du tourisme durable, et corrélativement, à l'application des principes environnementaux, économiques et sociaux du développement durable aux spécificités de l'écotourisme.

Ainsi, la durabilité écotouristique implique notamment, pour se matérialiser, l'application de la dimension environnementale du cadre de référence du développement durable. La durabilité environnementale, telle qu'elle est abordée dans la présente recherche, réfère précisément à cette application en contexte écotouristique. Parmi les auteurs qui ont abordé directement la question, Lequin (2000) envisage les modalités de l'opérationnalisation de cette durabilité écotouristique :

Dans le cadre de l'écotourisme, l'objectif de durabilité signifie que tout projet d'aménagement ou d'activité doit contribuer à restaurer, à conserver ou à améliorer le milieu naturel en vue d'une utilisation durable. Est considéré durable « tout niveau d'activité économique ou de développement qui ne dépasse pas la capacité portante d'une région dont la gestion de cette activité dépend »

(W. E. Rees dans Jacobs et Sadler, 1990, p. 152), c'est-à-dire respecter l'intégrité écologique et la perpétuation des systèmes naturels. En d'autres termes, toutes les questions reliées à la répartition et à la consommation des ressources naturelles sont au cœur même de la notion de durabilité (Lequin, 2000 : 39).

À ce stade de notre recherche, il est satisfaisant de noter la convergence de certains auteurs avec les approches théorique et opérationnelle que nous retenons suite à l'analyse conceptuelle. S'agissant toutefois de l'approche opérationnelle, une étude plus approfondie doit être conduite concernant l'ingénierie appliquée à l'écotourisme.

2.3. L'ingénierie d'opérationnalisation des projets écotouristiques

Les analyses précédentes visaient à clarifier les concepts clefs destinés à constituer la grille d'analyse de notre recherche. Les lignes qui suivent ont quant à elles pour but de présenter les objets de recherche que nous traiterons au moyen de notre cadre d'analyse. Notre recherche portant sur l'ingénierie des projets écotouristiques, il est nécessaire de préciser ce que nous entendons par projet et par ingénierie puis de présenter les processus et méthodes que nous retiendrons spécifiquement comme objets d'analyse. C'est en effet par l'ingénierie des projets que pourrait se concrétiser l'objectif de développement durable :

Le concept de tourisme durable a donné lieu jusqu'ici principalement à des applications dans le domaine des politiques de développement touristique. En revanche, la mise en application du concept de tourisme durable dans l'évaluation des projets de développement touristique de petites dimensions réalisés par des opérateurs privés individuels ou dans le cadre des petites et moyennes entreprises est rarement abordée (Vellas, 2009 : 7).

2.3.1. Concepts de projet et d'ingénierie et application à l'écotourisme

Comme toute forme de tourisme, l'écotourisme contribue au secteur économique qui repose sur le transport, mais aussi l'hébergement, l'alimentation, les activités sur les lieux de séjour et l'environnement local, en lien avec une forme de récréation. Dans le cadre de la présente étude, seules les prestations qui

relèvent de la mise en œuvre des activités écotouristiques sur les lieux de séjour sont abordées, et non les branches du secteur qui profitent indirectement des retombées économiques.

Ces prestations sont des produits et services directement accessibles aux visiteurs et qui constituent une offre commerciale cohérente centrée sur un créneau touristique spécifique, ici l'écotourisme. Les professionnels du tourisme utilisent le concept de « produit touristique » pour désigner cette offre composée de services uniques ou d'un ensemble de prestations assemblées et offertes à une clientèle pour la satisfaire (Braghieri, 2007 : 8). Puisqu'il s'agit des stades de conception et de mise en œuvre de ces produits et services, la notion de projet écotouristique est privilégiée pour les décrire.

Projets écotouristiques

Selon le Dictionnaire général de la langue française, un projet correspond à « l'image d'une situation, d'un état que l'on pense atteindre » ou encore à « une ébauche, un premier état ». En ce sens, le projet est une intention, un plan. En se référant à l'analogie biologique introduite par l'économiste R. Vernon (1966) concernant le cycle de vie des produits, ceux-ci se comporteraient comme des êtres vivants et auraient un cycle de vie en quatre phases : naissance, croissance, maturité et déclin. Selon cette approche, le projet correspondrait à la première phase, soit le lancement ou le produit naissant. La phase de projet est celle où le produit est élaboré ; elle repose sur les étapes de conception et de production.

Appliqué plus spécifiquement au domaine touristique, un projet peut se définir comme « la réalisation d'une idée relative à un équipement ou à un service, s'intégrant dans une démarche globale de destination touristique incluant le développement économique d'une collectivité » (André, 1998 : 6). Le concept de projet touristique se confronte au facteur temps ainsi qu'au facteur espace. Il tente de faire travailler ensemble différents acteurs sur un but commun à travers des fonctions d'analyse, de stratégie, de diagnostic, de gestion, de coordination...

Selon Torrente (2003 : 6) :

[L]e projet touristique est un système polymorphe qui s'inscrit dans une dimension temporelle et spatiale dont le principe est de mettre en interrelation l'ensemble des éléments endogènes et exogènes qui le compose. Le projet touristique doit répondre à six fonctions : définir, analyser, concevoir, agir, structurer, évaluer/contrôler.

Toujours selon Torrente, le développement durable des projets touristiques est confronté à deux difficultés. La première est la difficulté de déterminer le territoire pertinent dédié au projet. C'est en effet lors de cette démarche d'initiation des projets touristiques que devront être considérées, outre des aspects plus économiques (coûts prévisibles d'investissements, éléments marketing), la description de l'environnement global et les composantes physiques et spatiales du territoire porteur du projet (André, 1998 : 13). La seconde difficulté tient au fait que la prise en compte des facteurs exogènes ne doit pas être négligée. Par ailleurs, « la notion même de projet touristique suppose que tout phénomène touristique doit être traité dans sa dimension systémique et que son caractère polymorphe limite la "standardisation" d'une méthodologie » (Torrente, 2003 : 8).

Ces considérations issues de l'analyse des projets touristiques ont logiquement vocation à être étendues aux projets écotouristiques, dans la mesure où l'écotourisme peut être vu comme faisant partie de l'industrie du tourisme et que, de surcroît, le territoire et les facteurs exogènes y sont tout particulièrement des facteurs clefs de développement. Or, en soulignant l'importance du territoire et de l'approche systémique, les composantes de la notion de projet écotouristique font directement écho aux problématiques relevées quant à l'opérationnalisation du tourisme durable. Ce constat tend à conforter l'orientation de recherche, à savoir que la phase de projet — soient les étapes de naissance, de conception des produits — cristallise la question de la mise en œuvre de la durabilité écotouristique.

À ce propos, Torrente (2009) se questionne sur la manière dont les projets touristiques au sens large peuvent contribuer à la préservation et à la valorisation des atouts patrimoniaux du territoire. Appliqués à l'écotourisme, il a été envisagé dans le cadre de cette recherche que les atouts patrimoniaux du territoire sont

essentiellement les ressources naturelles. Pour mener à bien un objectif de préservation et de valorisation, il convient, selon l'auteur, de contrôler :

- la manière dont le projet prend en compte la diversité des paysages, des habitats et des espèces ;
- les mesures prises pour limiter la consommation et préserver la qualité des ressources ;
- les mesures prises pour limiter à la source, quantitativement et qualitativement, les pollutions et nuisances induites par le projet.

Parvenir à réaliser ces opérations requiert des compétences diversifiées utilisées dans le cadre d'un processus technique cohérent, ce qui nécessite notamment des études d'évaluation du potentiel des territoires ou encore des études d'impacts. Des outils techniques sont alors requis pour procéder à ces démarches. Ces outils relèvent d'une ingénierie écotouristique.

Ingénierie écotouristique

L'ingénierie correspond aux activités de conception, innovation et direction de projets, et de réalisation et de mise au point de produits, systèmes ou services, impliquant la résolution de problèmes techniques complexes. Dans le cas de l'opérationnalisation de projets écotouristiques, l'ingénierie désigne les processus et méthodes qui organisent et facilitent la mise sur pied des projets, depuis leur élaboration ou conception, à leur lancement ou mise en opération, jusqu'à leur évaluation lors du suivi. Ces processus sont structurés en même temps qu'ils s'appuient sur des outils bien identifiés. La démarche d'ingénierie étudiée ici vise la production des produits écotouristiques, soit la phase de projet. De plus, l'analyse concerne sa capacité d'arrimage ou de traduction des principes de la durabilité environnementale.

Comme vu précédemment, une des manières de favoriser l'implantation du DD dans le secteur écotouristique serait d'organiser une production durable des produits et des services (PNUE, 2006b : 5), soit d'adapter leur méthode d'élaboration à la prise en compte des critères de la durabilité écotouristique. Cette production vise, dans un premier temps, la constitution d'une offre commerciale cohérente composée de services uniques ou d'un ensemble de prestations assemblées et offertes à une clientèle pour la satisfaire (Braghieri, 2007 : 8).

En matière écotouristique, cette offre commerciale porte, ensuite, sur la mise en marché de produits et services favorisant la découverte d'éléments remarquables du milieu naturel. Ces éléments remarquables sont parfois désignés par les termes aménités, attraits, attractions, patrimoine ou encore paysages. Au-delà de la clarification sémantique qui s'impose, il sera pertinent de tenter de déterminer quel est le levier le plus important de l'élaboration de l'offre écotouristique. Autrement dit, sur quelles composantes des ressources du milieu doivent prioritairement porter les objectifs de mise en tourisme puis de durabilité environnementale ?

Concernant l'ingénierie d'élaboration des produits écotouristiques, elle se réalise généralement en deux étapes. La première vise à évaluer la capacité de mise en tourisme du site ou du territoire dont on envisage l'exploitation. C'est précisément ici que les aménités et autres attraits sont évalués. La seconde étape a pour but, si la première a permis de distinguer des éléments dignes d'exploitation écotouristique, d'évaluer la disponibilité de ces éléments et la capacité de les maintenir accessibles et utilisables pour les générations futures, c'est-à-dire d'identifier leurs capacités de seuil. Elle concourt à évaluer à partir de quand l'équilibre est rompu ou le substrat naturel est modifié.

2.3.2. *Principes de « mise en écotourisme » des territoires : aménités, attraits et potentiel*

Élaborer un projet écotouristique requiert de déterminer si le site que les promoteurs souhaitent « mettre en tourisme » en a le potentiel, et donc s'il possède certaines caractéristiques intrinsèques de nature à générer un déplacement, un séjour et la consommation d'activités de loisir. Cette question a suscité des contributions scientifiques variées destinées à établir quels indicateurs déterminent ces caractéristiques, soit les conditions susceptibles de déboucher sur la réussite de la mise en tourisme d'un territoire jusque-là non touristique. Les travaux de l'équipe MIT (Mobilité, Itinéraire et Territoires) sont notamment parmi les plus avancés à ce propos (Équipe MIT 3, 2000 ; Équipe MIT, 2011). Cependant, les indicateurs de l'aptitude à être mis en tourisme sont souvent identifiés et évalués à partir d'un contexte relativement urbain, au territoire

historiquement exploité. Ce constat initial cadre mal avec les spécificités de l'écotourisme et de sa pratique, notamment en contexte québécois. Nous choisissons préférablement de partir du postulat selon lequel, dans le cas de l'écotourisme, la motivation du visiteur tient notamment aux aménités naturelles du site, leur disponibilité et qualité conditionnent notamment et principalement la capacité de mise en écotourisme des territoires.

L'origine du terme « aménités » est ancienne et remonte à l'époque romaine (Amoenitas, Cicéron, 66 avant J.-C.). Le terme évoque « l'agrément, le charme, la beauté [d'un lieu ou d'un paysage]. Il s'agit d'un espace doté de caractéristiques vécues comme agréables à voir ou à sentir » (Mollard A. *et al.*, 2007 : 4). Ce sont « les attributs, naturels ou façonnés par l'homme, liés à un espace ou à un territoire et qui le différencient d'autres territoires qui en sont dépourvus » (OCDE, 1999).

En privilégiant une interprétation objective et fonctionnelle de ces définitions, il est possible de considérer que les aménités d'un site en sont les espaces naturels à dominante minérale, hydrologique ou forestière, les écosystèmes, la flore, la faune, la biodiversité ou encore le patrimoine bâti. Selon une interprétation davantage subjective, les aménités sont les attributs ou caractéristiques du site liés aux sens, au mode de perception et au vécu des « usagers ». L'interprétation est dite subjective, car un même espace naturel peut être vécu par certains visiteurs comme un lieu très agréable, esthétique et chargé de plaisirs, et par d'autres, au contraire, comme un lieu qui angoisse ou fait peur.

On constate donc la dimension cognitive des aménités, c'est-à-dire du côté de la perception et du vécu. Cette dimension ne saurait être réduite à ce qui est « vu », à l'esthétique d'un paysage. Elle inclut aussi ce qui est lié à tous les sens : vue, toucher, odorat, saveur et goût, ouïe... jusqu'à des motivations inconscientes profondes (Mollard A. *et al.*, 2007 : 4).

Cette distinction entre interprétation objective et subjective des aménités fait écho aux diverses approches qui tentent de cerner les concepts d'attraits et d'attraction touristique. Ces concepts sont également clefs dans la mesure où ce sont eux qui conditionnent la mise en tourisme des territoires, première étape vers

une exploitation durable. S'ils relèvent tous deux de l'attractivité touristique, les concepts d'attraits et d'attraction ne s'équivalent pas pour autant.

Selon Laplante (1983), l'attraction est ce qui existe spécifiquement pour le touriste alors que l'attrait existe indépendamment de ce dernier. En ce sens, l'attrait réfère à une notion plus large que l'attraction ; il est le cadre dans lequel prennent place l'offre et la matière première des attractions.

[L]'attrait est une ressource naturelle ou une ressource culturelle qui a le potentiel de rendre un territoire attrayant pour un touriste. Cette ressource, ou partie de la ressource, peut avoir été transformée en attraction à l'intention du touriste ou non. Des exemples seraient des montagnes, des paysages, le climat, des coutumes locales et même l'attitude des résidents d'un territoire (De Grandpré, 2007 : 17).

Les attraits sont donc les ressources naturelles et culturelles et les paysages, présents sur le territoire, qui ont le potentiel de contribuer au produit touristique. Ces attraits peuvent servir de toile de fond lors d'un voyage ou avoir été mis en valeur par des entrepreneurs pour les rendre accessibles aux touristes. À ce moment-là, les attraits servent de base aux attractions. Selon certains auteurs (MacCannell, 1976 ; Leiper, 1990), une attraction serait quant à elle tout élément, tangible ou intangible, qui, à partir d'une mise en valeur appropriée de ressources naturelles ou culturelles, aurait la capacité d'attirer un touriste. Pour Lew (1987 : 54), « *a tourist attraction consists of all those elements of 'non-home' places that draw discretionary travelers away from their homes* ».

Au vu de ces définitions, les aménités réfèrent aux ressources, au paysage ou au patrimoine d'un site au sens large. Les attractions sont davantage des produits élaborés ou à tout le moins mis en marché spécifiquement à l'attention d'une clientèle touristique. Les attraits sont quant à eux les valeurs intrinsèques du territoire susceptibles d'initier une démarche de visite. Ils correspondent davantage à l'idée que l'on se fait des caractéristiques des sites sur lesquelles repose « naturellement » la motivation des écotouristes. Selon nous, le paysage, aussi complexe que soit cette notion (Peyrache-Gadeau, 2008 ; Fortin, 2008 ; Peyrache-Gadeau et Perron, 2010), entrerait dans cette catégorie. Il est donc relativement logique, suite à ce constat, d'orienter la présente recherche sur les attraits des sites dans un contexte d'écotourisme.

Une fois ce concept retenu, il est nécessaire d'évaluer l'existence d'interprétations théoriques qui orientent l'analyse et facilitent l'évaluation du potentiel écotouristique des territoires, en proposant des critères objectifs et mesurables des attraits. L'évaluation du potentiel est étroitement liée à la question de l'attractivité.

[L]a mesure du potentiel touristique a pour objet de donner une idée sur la valeur touristique des ressources à l'étude, sur la possibilité qu'elles ont d'attirer les touristes et de leur faire vivre une expérience touristique. Contrairement à ce concept, la mesure de l'attractivité touristique de ressources fournit une valeur touristique de ces ressources sans équivoque (Moreau, 2001 : 32).

Or, la mesure de l'attractivité ne peut se faire « sans équivoque ». En témoignent les travaux des auteurs qui se sont spécialisés sur cette question et la diversité des modèles de l'attractivité touristique qu'ils ont développés (modèles de Gearing, de MacCannell, de Var, Beck et Loftus, de Goodrich, de Ritchie et Zins, de Ferrario, de Kalman, de Gunn ou encore de Laplante). Ce ne serait donc pas l'objectivité d'une mesure de l'attractivité qui la différencierait de celle du potentiel touristique.

Mais quel lien rapprocherait alors les deux concepts ? Si l'on se réfère à la littérature technique et scientifique, le potentiel touristique est régulièrement résumé à la notion d'attrait ou bien d'aménité. Toutefois, cette approche est trop réductrice, la notion de potentiel touristique englobant bien plus que le simple attrait. Avant d'entreprendre cette analyse en procédant à la présentation de méthodes d'évaluation du potentiel, il est nécessaire de préciser davantage certaines approches génériques concernant l'attractivité. Lew (1987) relève trois approches principales proposant une explication à l'attractivité des territoires. Gagnon (2007), dans un registre moins classique, en aborde une quatrième.

Lew (1987) se réfère tout d'abord aux théories des géographes classiques (Vidal de la Blache, Blanchard). Selon Blanchard notamment (1960 : 240), les critères pour déterminer les localités touristiques passent d'abord par une identification des attractions naturelles (panorama, faune, flore, climat, etc.) et culturelles (histoire, population, monument, institution, etc.). Pour les tenants d'une approche aménagiste de la question de l'attractivité (Cazalais *et al.*, 1999 ; Wall : 1996), le potentiel d'attractivité ne se réalise pour sa

part qu'en fonction de la distance des foyers émetteurs ou de l'accessibilité du site. Aussi, un signal, une marque humaine doivent afficher l'intérêt : la distribution des usages, des infrastructures et des équipements touristiques répond du principe de rendement optimal. Les types d'attraits touristiques sont rapportés à des conditions de possibilité, voire à des contextes : originalité, accessibilité, positionnement à l'égard de l'offre comparable, aménagement, planification, capacité de support du milieu, disponibilité en services, etc. (Wall, 1996 : 242, cité par Gagnon, 2007).

Dans une conception plus perceptuelle de la question de l'attractivité touristique (MacCannell, 1989 ; Leiper, 1990 ; Laplante et Trottier, 1985), la société serait à sa base, l'attractivité d'un site touristique étant liée au « marquage » sociologique du territoire.

Les attractions touristiques ne sont pas seulement une collection de représentations matérielles choisies au hasard. Lorsqu'elles figurent sur un itinéraire, elles représentent une obligation morale pour le touriste et, en même temps, elles tendent vers l'universalité, incorporant les domaines social, historique, culturel ainsi que celui de la nature dans une représentation unique que permet la visite (MacCannell, 1976 : 45, traduit par Laplante et Trottier, 1985 : 42).

Gagnon, pour sa part, lie l'attractivité des territoires à la composante symbolique des attraits, à leur charge identitaire et affective.

L'attractivité d'un lieu ne serait pas donnée par la nature ni par la culture. Elle serait engendrée. Elle procéderait d'une émergence corrélée à un investissement de valeur de nature identitaire. Si l'on est attiré par un panorama, un paysage, il y a lieu de penser que le spectacle qui attire a été auparavant engendré par autre chose que les données naturelles et culturelles qu'il contient. Un paysage attire, par exemple, dans la mesure où quelque chose de plus, par rapport à ses contenus tangibles, a été investi. Ce quelque chose de plus, c'est une représentation symbolique, la plus généralement offerte par un ou des artistes (Gagnon, 2007 : 5).

Au terme de ce bref tour d'horizon de certaines approches de l'attractivité touristique, il est manifeste que les interprétations demeurent variées. Elles placent au cœur même de la dynamique d'attraction des éléments touchant à des registres bien différents : paysage, accessibilité, représentation symbolique, identité, etc.

En ce qui concerne l'écotourisme, le fait que cette activité porte sur l'immersion en milieu naturel et sur la sensibilisation du touriste à sa fragilité et à son exceptionnalité contribue à privilégier une approche géographique pour l'analyse du potentiel d'attractivité. En effet, la proximité recherchée avec la population locale devrait aussi conduire à intégrer une dimension symbolique et identitaire. Cependant, nous avons déjà noté que quand bien même l'atteinte de la durabilité écotouristique nécessite le respect de l'ensemble des volets économique, social et environnemental du développement durable, elle requiert plus spécifiquement et de manière « originelle » la préservation des ressources naturelles comme prérequis indispensable à l'existence même de l'activité.

Ce classement par ordre de priorité est certes en décalage avec l'esprit du concept de développement durable qui envisage, selon une approche holistique, un ensemble de dimensions à appréhender de manière intégrative. Néanmoins, tout en confirmant la pertinence d'une vision systémique, il semble recevable de noter que sans ressources naturelles, sans attraits naturels, l'écotourisme n'existe tout simplement pas. Il n'y a cependant pas dans cette hypothèse de modalités permettant d'assurer sa durabilité, puisque l'absence d'objet supprime l'activité économique. Selon cette logique, il apparaît adéquat d'envisager que, dans le contexte écotouristique, l'évaluation de l'attractivité des territoires devrait prioritairement porter sur l'existence d'attraits naturels et sur leurs interactions avec les milieux humain et culturel.

Nous postulons ainsi le fait que, indépendamment des phénomènes de mode et de la charge symbolique et identitaire des territoires qui font l'objet d'une mise en tourisme, une des motivations premières des écotouristes à séjourner et vivre des expériences de découverte sur ces territoires est la possibilité d'y être en contact avec une nature comportant une certaine qualité biologique ainsi qu'une diversité de paysages exempte de pollution, du moins visible.

Ce postulat intègre les principales conclusions des études récentes portant sur la motivation des écotouristes (Tourisme Québec, 2002, 2007 ; AEQ, 2004). Un attrait majeur pour les écotouristes est

l'immersion dans une nature « vierge », sans artifices, ce qui confirme son rôle central. Cette orientation choisie, la question demeure de comprendre la manière dont l'ingénierie d'élaboration des produits écotouristiques se réalise. Celle-ci consiste en deux étapes, lesquelles reposent sur un certain nombre de méthodes et processus. Leur présentation générale est l'objet des paragraphes qui suivent. Leur analyse détaillée est quant à elle réalisée dans le chapitre 5. La première étape vise à évaluer la capacité de mise en écotourisme du site ou du territoire dont on envisage l'exploitation, soit à déterminer son potentiel écotouristique.

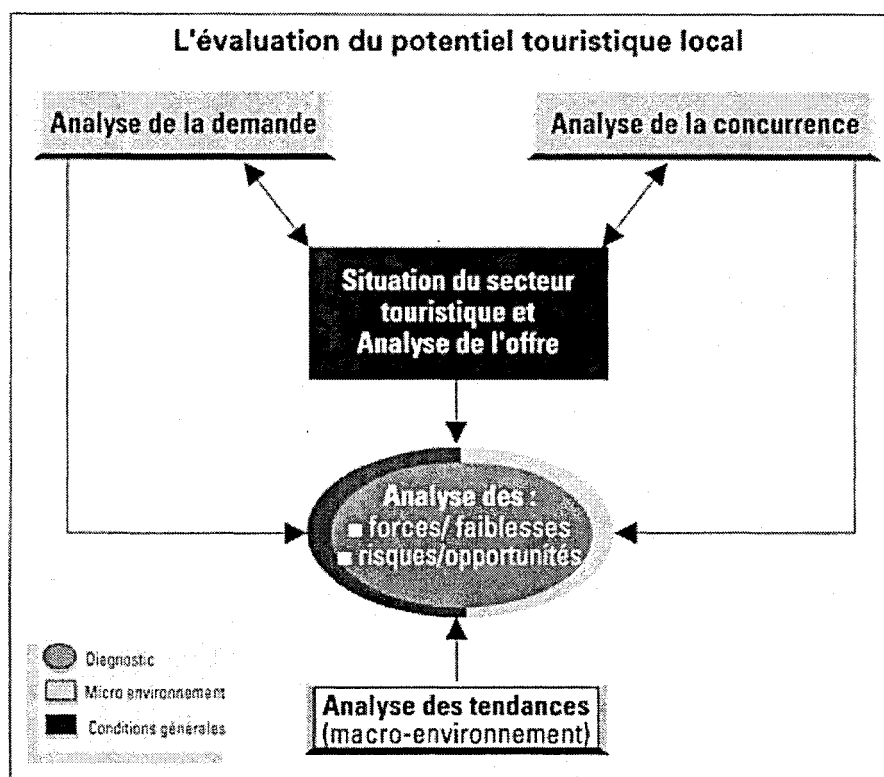
2.3.3. *Méthodes d'évaluation du potentiel écotouristique*

Nous proposons ici une définition du potentiel touristique. Il s'agit de la capacité intrinsèque d'un territoire ou d'une activité à satisfaire la demande d'une clientèle touristique dans le cadre d'un projet économique viable. Nous entendons par « satisfaire la demande d'une clientèle » le fait de répondre à ses attentes et objectifs, de rencontrer ses standards et exigences. Au titre de « demande » principale des écotouristes, nous avons décidé de retenir la qualité et la diversité des attraits naturels.

L'évaluation du potentiel touristique réfère quant à elle au processus qui permet de déterminer si un territoire possède les attributs favorisant une « mise en tourisme », définition qui s'applique à l'écotourisme. Dans ce cas, son évaluation consiste à poser un diagnostic sur les opportunités écotouristiques du site, à évaluer l'existence ou l'absence de composantes naturelles distinctives et significatives qui forment le « fonds de commerce », les attraits et l'identité écotouristique du territoire ainsi que l'existence d'options de valorisation ou d'aménagement de lieux par rapport à une demande de loisirs. La notion de demande est importante, car elle signifie que les résultats de l'évaluation des attraits biophysiques du site seront mis en perspective avec l'état du marché dans le cadre d'une analyse économique incluse dans le processus d'évaluation du potentiel écotouristique. Cette évaluation constitue une base de décision pour les producteurs ou les organismes de développement, leur permettant de minimiser les risques de s'engager dans de mauvais

investissements. Elle permet également de préparer la réalisation du plan de mise en valeur écotouristique du territoire. Dans le cadre d'une analyse conventionnelle et restreinte du potentiel touristique, cette évaluation est régulièrement intégrée à l'analyse de l'offre et s'y limite parfois (Dreyfus-Signoles, 2002 — voir figure 3). Elle peut aussi être distinguée et priorisée en tant que facteur décisif dans le processus d'évaluation.

Figure 3. L'évaluation du potentiel touristique local



Source : Dreyfus-Signoles, 2002

Lorsqu'il est plus exhaustif, le processus d'évaluation du potentiel touristique local comporte traditionnellement deux phases principales (Zimmer et Grassmann, 1996). Nous l'adaptons au cas spécifique de l'écotourisme.

Ce processus comprend alors :

- (1) l'inventaire et l'analyse du territoire écotouristique existant où sont examinées l'offre (incluant les attraits), la demande, la concurrence et les tendances du marché ;
- (2) le diagnostic, qui, en confrontant les résultats de l'analyse de la situation, permettra d'identifier les forces et les faiblesses du territoire, de déterminer les opportunités et les risques, et finalement de décider de la pertinence d'y développer ou non un projet écotouristique.

L'inventaire du territoire (1) se décline lui-même en deux sous-étapes :

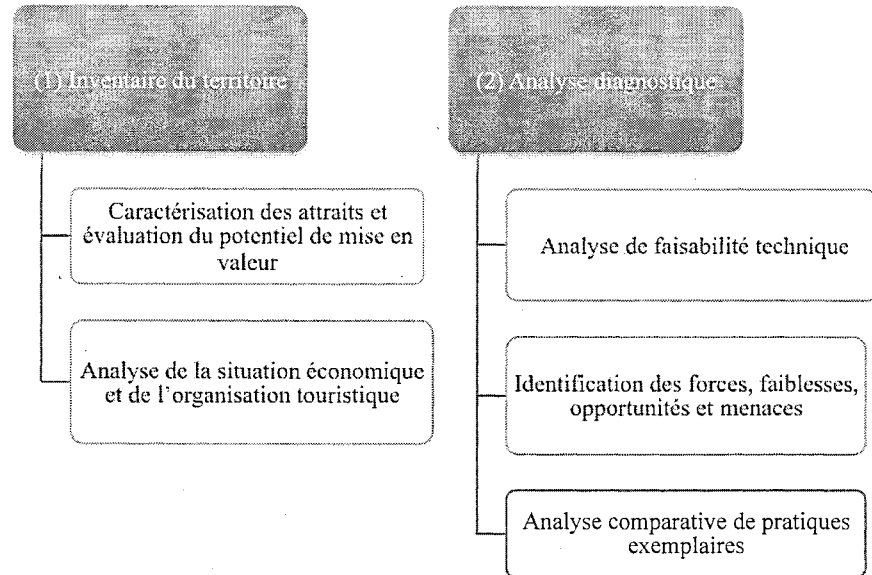
1. une étape à dominante écologique au cours de laquelle a lieu une caractérisation des attraits et l'évaluation du potentiel de mise en valeur ;
2. une étape à dominante économique se caractérisant par une analyse de la situation et de l'organisation touristique sur le territoire (offre, demande, concurrence et tendances du marché).

De la même manière, l'étape de l'analyse diagnostique (2) se réalise en trois sous-étapes :

1. une étude de faisabilité technique, si le projet le requiert ;
2. un processus analytique permettant de cerner, en fonction des conclusions de l'inventaire du territoire, les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces de base des produits envisagés ;
3. un processus comparatif visant à confronter les produits envisagés à des pratiques exemplaires existantes.

Le tableau 5 illustre l'imbrication des étapes du processus dans sa globalité.

Tableau 5. Processus d'évaluation du potentiel écotouristique d'un territoire (étapes génériques)



Source : Tranquard, 2013, adapté de Zimmer et Grassmann, 1996 : 4 - 17

Le bilan donné par la mise en perspective des résultats des cinq sous-étapes, qui constituent le processus, permet de déterminer le potentiel écotouristique du site. Le processus lui-même et les méthodes qui lui sont associées relèvent de l'ingénierie d'évaluation du potentiel écotouristique. Les paramètres et *modus operandi* de ces méthodes sont analysés dans le chapitre 5¹⁸.

Une fois conduit le processus d'évaluation du potentiel écotouristique d'un territoire, un diagnostic de la durabilité environnementale peut être réalisé.

¹⁸ Ce chapitre renvoie également au point 2 de l'annexe 8, dans lequel figure une étude détaillée des caractéristiques techniques de ces méthodes.

2.3.4. Méthodes de diagnostic de la durabilité environnementale

Le diagnostic de la durabilité environnementale est l'évaluation de l'intégration des critères environnementaux. L'identification de ces critères en contexte écotouristique fera l'objet d'une analyse ciblée au chapitre 4. Nous postulons cependant dès à présent que la durabilité environnementale regroupe à tout le moins le principe de conservation de l'intégrité géophysique, écologique et patrimoniale du territoire, ces éléments permettant de maintenir la disponibilité des attraits écotouristiques. En conséquence, toute démarche d'évaluation des impacts environnementaux pourrait a priori contribuer à un diagnostic de la durabilité environnementale.

Des méthodes d'évaluation et de suivi des impacts environnementaux des activités humaines existent. Certaines de ces méthodes sont spécifiquement conçues pour l'activité touristique. D'autres peuvent s'y adapter et être utilisées avec profit dans le cas de l'écotourisme. La question est alors de savoir quelles méthodes sont les plus appropriées pour aborder la conservation de l'intégrité du milieu naturel comme condition de l'existence de l'activité. Le corollaire est de déterminer si les méthodes retenues peuvent être utilisées de manière intégrée pour rendre plus efficiente une démarche de diagnostic de la durabilité environnementale.

À ce stade de la recherche, le diagnostic de la durabilité environnementale repose sur l'analyse des limites environnementales des attraits exploitables – relevés lors de l'évaluation du potentiel écotouristique – et sur celle des impacts que les activités projetées pourraient faire subir à ces attraits. Au vu de la revue de littérature conduite, il semble approprié de relever que sept méthodes et processus peuvent principalement y concourir :

- l'étude d'impacts ;
- l'analyse de la capacité de support/de charge ;
- la détermination de l'optimum ou barycentre touristique ;
- l'écobilan et l'analyse du cycle de vie ;
- le calcul de l'empreinte écologique ;
- le calcul du bilan carbone ;
- la planification des mesures compensatoires.

Un cas particulier est celui de l'évaluation environnementale. L'évaluation environnementale est un processus générique, compartimenté, qui procède d'une méthodologie scientifique dans le cadre d'une démarche globale et avant tout administrative (Sadler, 1996 ; Sadler et Jacobs, 1990 ; Gagnon, 1994, 2002a ; André, 2003 ; Le Clézio, 2009 ; Fortin, 2009). C'est un bilan qui a pour principal objet d'analyser les répercussions positives et négatives éventuelles des projets sur l'environnement et de veiller à ce que ces répercussions soient dûment prises en compte dans la conception de ces projets.

Au Québec, le cadre de mise en œuvre de la procédure d'évaluation environnementale est régi par la Loi sur la qualité de l'environnement¹⁹ et ses règlements d'application. Le processus repose sur le dépôt initial d'une demande du maître d'œuvre d'un projet assujéti à la loi auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ; celui-ci juge de la recevabilité administrative du projet et fixe les balises pour l'évaluation des impacts. Dans les faits, l'évaluation environnementale est une métaméthode qui intègre des processus techniques divers. À ce titre, elle ne figure pas directement dans la liste des outils retenus. Par ailleurs, cette évaluation inclut une étude d'impacts, méthode qui est conservée aux fins d'analyse.

Les méthodes et processus abordés ici n'ont pas tous la même portée au regard de l'objectif d'évaluation de la durabilité environnementale. Leurs paramètres et *modus operandi* sont analysés dans le chapitre 5 (article 2). Ces informations aident à évaluer si ces méthodes permettent de prendre adéquatement et intégralement en compte les contraintes écologiques s'imposant pour assurer la durabilité environnementale de tels projets. Si tel est le cas, et en considérant la composante environnementale comme facteur premier et limitant de l'écotourisme durable, l'ingénierie d'implantation des projets pourra favoriser leur durabilité. La prise en compte de ces informations techniques ainsi que des résultats de l'analyse conceptuelle et de la revue de littérature permet désormais de préciser nos questions de recherche.

¹⁹ Loi sur la qualité de l'environnement, LRQ, c. Q-2 (chapitre I).

2.4. Raffinement des questions de recherche

L'analyse conceptuelle conduite à l'aide de la revue de littérature a permis d'apporter un certain nombre de clarifications quant aux questions de recherche. En se référant aux théories scientifiques pertinentes, il est désormais possible de préciser ces questions ainsi que les postulats sur lesquels elles se fondent. La pertinence scientifique de la recherche est par ailleurs justifiée, la pertinence sociale ayant été abordée dans l'introduction. Précédemment à ces points, revenons à nos approches de recherche.

2.4.1. *L'angle de recherche retenu*

Concernant les interprétations du concept du développement durable, il a été relevé que l'exigence de durabilité de la ressource naturelle est une condition du développement de l'écotourisme, la conservation de l'environnement étant, selon Gagnon et Lapointe (2006), le premier « métaprincape » de l'écotourisme. Selon ce principe, les activités touristiques viseraient donc à être non consommatrices d'environnement pour être durables (Fennell, 1999).

Il a par ailleurs été noté que les théoriciens de la durabilité forte (Costanza et Daly, 1992 ; Barbier et Markandya, 1990) et les analystes de la gestion durable des projets écotouristiques (Torrente, 2003) parviennent à des conclusions similaires concernant les facteurs de contribution au développement durable. Ces facteurs ou objectifs sont identiques ou complémentaires. En comparant ces analyses, les méthodes d'opérationnalisation des projets écotouristiques visant un développement durable devraient donc favoriser :

- la préservation de la qualité du milieu (diversité biologique et des paysages) ;
- la préservation de la pérennité des ressources (limitation de la consommation) ;
- la réduction quantitative et qualitative des impacts (pollution).

Cette convergence vers un socle commun de facteurs contributifs à la durabilité écotouristique conduit logiquement à en faire une grille d'analyse. Cette grille sera toutefois bonifiée a posteriori par les résultats de la recherche menée dans le cadre du premier article.

Plus précisément, il est pertinent de se référer à l'interprétation des relations entre environnement et tourisme telle que proposée par Dowling (2006) :

La relation entre environnement et tourisme est basée sur les principes d'utilisation durable des ressources naturelles [...] Le tourisme sert souvent de pont entre l'environnement et le développement. La base de ce partenariat est la durabilité de la ressource, et le tourisme doit s'intégrer totalement dans le processus de gestion de la ressource. Pour ce faire, il faut adopter des valeurs conservatrices en plus des objectifs traditionnels de développement. Au centre des objectifs de conservation de l'environnement et de durabilité des ressources, il y a la protection et la préservation de la qualité environnementale. L'atteinte de ce but primordial exige que la sensibilisation soit basée sur la protection et la valorisation de l'environnement tout en faisant la promotion du potentiel touristique (Dowling, 2006 : 120).

Même si l'auteur précise essentiellement le but et non les moyens d'y parvenir, Dowling apporte tout de même ici des précisions aisément transposables à l'écotourisme et qui guident notre propre analyse. La première est que la clef de la durabilité serait à trouver dans la gestion des ressources naturelles. Deuxième précision : selon l'auteur, aux traditionnels objectifs de protection et de préservation s'ajoute la valorisation du potentiel touristique. L'optimisation des ressources doit être envisagée comme un moyen d'activation ou de facilitation du développement durable des territoires. Il ne s'agit donc plus uniquement de conservation, de limitation des impacts, mais également de mise en valeur. L'atteinte d'une durabilité écotouristique passerait donc par une double action. Ceci fait écho aux constats formulés par d'autres auteurs sur la dialectique portée par l'écotourisme (Gagnon, 2005 ; Breton, 2004a ; Lequin, 2000). Sa double aspiration d'exploitation et de conservation du milieu naturel conduit en effet logiquement à se questionner sur les modalités de leur conciliation. Ainsi, au plan de la mise en valeur du capital naturel, devraient possiblement être pris en compte des éléments comme les conditions de reconstitution des ressources, mais aussi la rentabilisation des potentiels du milieu et la considération de filières de valorisation encore inexploitées.

Un corollaire de cette seconde précision est que conservation et mise en valeur ne semblent pas a priori s'exclure l'une l'autre. Bien au contraire, les deux objectifs apparaissent devoir être traités de façon concomitante, et même de manière intégrée. Cette logique d'intégration conduit à envisager d'aborder la question selon une approche systémique. Tel est précisément l'angle retenu dans cette thèse.

2.4.2. *Question principale et questions spécifiques*

Ayant été précisée par les conclusions de l'analyse conceptuelle, la question principale de recherche se formule ainsi :

Selon une approche systémique et territoriale du développement durable, et en conformité avec les principes de la bioéconomie et de la durabilité forte, à partir de quelles méthodes pourrait-on planifier et gérer de manière efficiente des projets écotouristiques, associant durabilité environnementale et développement durable des territoires ?

Afin d'aborder cette question principale avec le plus d'efficacité et de cohérence, celle-ci peut être déclinée en trois questions spécifiques. Ces questions reprennent le fil de l'analyse conceptuelle. Elles forment un continuum et seront abordées dans trois chapitres distincts dont les modalités sont présentées à la suite. Ces questions spécifiques sont :

- (1) À partir de quels critères l'objectif d'assurer la durabilité — notamment environnementale — d'un territoire soumis à un usage écotouristique peut-il être planifié et évalué ?
- (2) Selon quelles modalités méthodologiques la gestion des projets écotouristiques permet-elle techniquement d'opérationnaliser la durabilité environnementale ?
- (3) Selon quelles conditions pratiques l'ingénierie de la durabilité environnementale des projets écotouristiques peut-elle contribuer de manière efficiente au développement des territoires écotouristiques ?

Une fois la question principale et les questions spécifiques posées, les objectifs de la recherche peuvent être formulés.

2.4.3. *Objectifs de la recherche*

L'objectif principal vise à contribuer à fournir une méthode intégrée DIODE basée sur la durabilité écotouristique et ses méthodes d'opérationnalisation pour les territoires locaux.

Précisément, la recherche vise à :

- solliciter une approche théorique adaptée à l'écotourisme, soit la bioéconomie ;
- produire une recherche méthodologique et opérationnelle là où la majorité des écrits portent sur les concepts ;
- offrir une méthode intégrée d'ingénierie des projets écotouristiques.

D'un point de vue méthodologique, nous estimons que ce projet permettra :

- d'élaborer une grille d'analyse des facteurs contributifs à la durabilité écotouristique ;
- d'améliorer des techniques, notamment les études de faisabilité et la conduite de projets écotouristiques durables.

2.4.4. *Postulat de recherche*

Nous postulons que, dans le prolongement de l'approche bioéconomique, la durabilité des attraits des territoires comme capital naturel est le prérequis de la durabilité environnementale de l'écotourisme. Ce postulat fait de la durabilité des attraits naturels le facteur prioritaire et limitatif du développement durable de l'écotourisme.

2.4.5. *Hypothèses de recherche*

Notre hypothèse de recherche est qu'il est possible de paramétrer une ingénierie — en tant que processus méthodologique structuré et systémique — intégrant la prise en compte des spécificités territoriales, et facilitant la mise en œuvre des principes contributifs à la durabilité écotouristique, dans un contexte où le

capital constitué des attraits naturels est le facteur prioritaire et limitant de la durabilité environnementale des projets écotouristiques.

2.4.6. *Pertinence scientifique*

Les recherches portant sur la question de l'organisation durable de l'industrie touristique au sens large ont été relativement nombreuses au cours des dernières années. Les recherches ont concerné tout à la fois le tourisme, la croissance et l'intégration dans l'économie mondiale (Manh Chien, 2007). Elles ont également pu porter sur l'approche méthodologique pour les plans d'aménagement axés sur les préoccupations environnementales (Prévil, 2000) et, de manière générale, aborder les liens entre le tourisme, l'occupation des territoires et le développement durable (Gagnon, 1996, 2010).

Parmi les récentes contributions scientifiques, c'est surtout la question de la gouvernance des populations hôtes et pourvoyeuses d'activités touristiques qui apparaît au cœur des débats, et sur laquelle semble reposer la construction d'un modèle optimal et durable de gestion de l'industrie (Lequin, 2000). Dans un premier temps largement orienté vers la conciliation du tourisme et de la protection de l'environnement, l'objet d'analyse scientifique semble désormais se cristalliser autour de considérants sociaux et économiques du tourisme durable. En revanche, la question de la gouvernance accaparant souvent les travaux scientifiques, la protection de l'environnement comme condition incontournable du développement touristique semble délaissée : « [T]rès éco-centré dans ses formulations initiales, le développement durable s'enrichit donc progressivement de nouvelles dimensions... au détriment peut-être de la première, ce qui lui vaut nombre de critiques » (Clarimont et Vlès, 2008 : XVIII).

Cette critique est particulièrement justifiée pour l'écotourisme. En raison de ses spécificités définitionnelles et opérationnelles, l'écotourisme ne saurait en effet reléguer au second rang la question de l'environnement. Les modalités de protection, voire l'amélioration de la qualité de l'environnement et de ses

écosystèmes par la mise en tourisme, restent le point focal de cette forme de tourisme. Ces enjeux sont centraux, y compris en considérant la dimension sociale du tourisme, puisque la mise en écotourisme d'un territoire peut aussi permettre de valoriser des lieux, de protéger des écosystèmes et de leur donner davantage de valeur aux yeux des populations locales. Également, l'environnement tient une place importante lorsqu'est abordée la durabilité écotouristique dans le cadre d'une « approche territorialiste du DD » qui définit le territoire comme un « socle », un construit où interagissent des humains et des éléments naturels et culturels.

Par ailleurs, la proposition d'outils pratiques destinés aux promoteurs pour réaliser une opérationnalisation de cette durabilité écotouristique n'est pas souvent abordée. Surtout, les dernières études significatives sur les relations entre tourisme et développement durable (Céron et Dubois, 2002a, 2002b ; Butler, 1993 ; Chalker, 1994 ; Gauthier, 1993) datent désormais, et prennent peu en compte l'évolution des pratiques ainsi que le déficit d'outils dans le secteur. Or l'enjeu le plus évident est l'amélioration des démarches d'évaluation et de suivi, et l'aide objective à la décision selon une approche environnementale. Cette lacune scientifique, identifiée lors de notre revue de littérature, est précisément celle à laquelle la présente recherche tente d'apporter modestement des éléments de réflexion. Cette préoccupation témoigne d'une volonté de donner un contenu concret à la notion de développement durable, que les débats théoriques et les invocations idéologiques risquent de vider de son sens (Behnassi, 2008 : 17).

Dans ce contexte, la pertinence scientifique de la présente recherche tient au fait que son objectif est de modéliser un outil pratique destiné aux promoteurs, et qui favorise la durabilité environnementale de territoires faisant l'objet d'une mise en écotourisme. Il n'existe pas en effet a priori, pour l'opérationnalisation de la durabilité, de modèle prescriptif qui soit intégrateur, c'est-à-dire qui agrège et structure les interrelations entre l'ensemble de ses critères dans une perspective systémique. Les travaux du collectif MIT y contribuent certes, mais ne s'appliquent pas aux spécificités de l'écotourisme qui conduisent à devoir favoriser prioritairement la durabilité environnementale.

CHAPITRE 3

MÉTHODOLOGIE

Pour aborder les questions de recherche retenues, une stratégie a été mise en place, laquelle repose sur une méthodologie et des instruments d'analyse particuliers. Le descriptif de cette stratégie est l'objet du présent chapitre. Celui-ci sera relativement bref, dans la mesure où chaque chapitre ou article fait l'objet d'une explication méthodologique spécifique. En outre, la recherche elle-même est d'ordre méthodologique.

Ce descriptif inclut une mise en perspective des spécificités de la recherche, un relevé de ses balises méthodologiques et la justification des études de cas qui ont été conduites. Le cadre opératoire et les résultats visés sont aussi présentés. Au-delà des éléments classiques énumérés précédemment, ce chapitre explique la nature méthodologique et opérationnelle de la thèse.

3.1. Stratégie de recherche et choix de l'investigation empirique

La stratégie de recherche et la méthodologie de l'étude de cas retenues répondent à l'objectif et à la nature opérationnelle de la présente thèse. Elles traduisent la volonté de questionner le recours à des outils d'ingénierie pour faciliter la mise en œuvre du cadre théorique analysé précédemment.

3.1.1. Spécificités de la méthodologie de recherche

Suite à l'analyse des besoins, à la circonscription et à la légitimation de l'objet de la recherche, la détermination des objectifs du projet de recherche a conduit à retenir une recherche de type *méthodologique et opérationnelle*. Cette recherche se fonde sur une démarche évaluative et exploratoire, permettant de préciser les conditions d'opérationnalisation de la durabilité des territoires soumis à des opérations d'exploitation écotouristique au moyen d'une ingénierie adaptée. Modéliser cette ingénierie nécessite de procéder à l'étude des méthodes et outils existants, et d'estimer les processus, séquences et opérations qu'ils mettent en œuvre. Quant à la nature opérationnelle, elle vise *in fine* à déterminer s'il est possible de paramétrer une démarche, un processus alliant méthodes d'analyse et outils d'évaluation. Elle se traduit par la proposition d'un outil destiné à combler certaines lacunes relevées dans la littérature et soulignées par nos études de cas. Cette étude s'inscrit dans un type de *recherche dite appliquée*, plus ou moins fréquente en sciences humaines, où les résultats de recherche visent l'opérationnalisation des résultats. D'après la typologie proposée par Strazzini *et al.* (1975), cette étude est appliquée car elle découle d'une situation à améliorer. Il s'agit d'une application de notions théoriques, soit les critères de la durabilité écotouristique, le concept de la durabilité forte, à un aspect précis de la réalité, soit la conception de projets. Les conclusions de cette étude seront donc autant de balises destinées à éclairer les professionnels et/ou acteurs locaux lors de la planification, de la conception et de l'évaluation de projets écotouristiques.

L'étude de cas est ici utilisée afin de confronter les observations théoriques et méthodologiques à une pratique terrain. *Deux études de cas québécoises ont été retenues*. Leur choix sera justifié au point 3.1.3. La première porte sur le projet coopératif de développement écotouristique durable de la Vallée Bras-du-Nord (Portneuf), la seconde porte sur le projet « Route des fourrures » de la Forêt modèle du Lac-Saint-Jean. Un des objectifs est la prise en compte des particularismes de contextes territoriaux afin de confirmer ou d'infirmer les premières conclusions des analyses théoriques.

Notre thèse inclut un *processus de validation externe*. Ce processus concerne les résultats de l'identification des critères de la durabilité écotouristique. Il s'agit donc d'une validation portant seulement sur une partie de la recherche : les résultats d'analyse des données théoriques, techniques et territoriales relatives aux critères de la durabilité écotouristique (chapitre 4), ont été soumis à un comité d'experts régionaux, qui a eu à juger de la cohérence, de la rigueur et de l'exhaustivité de la méthode. Bien que cette étape ne soit pas absolument indispensable, elle s'avère un moyen privilégié d'assurer une validité accrue à un certain nombre de résultats. Ce processus de validation est explicité dans l'annexe 1.

3.1.2. *Stratégie et instruments de recherche retenus*

La stratégie de recherche est *mixte*. Elle est qualitative car il a été tenté de comprendre un phénomène, soit la complexité d'implantation d'une démarche de DD en contexte écotouristique, selon la perspective des sujets. En l'espèce, les acteurs interpellés ont été des parties prenantes des projets de la Vallée Bras-du-Nord et de la Forêt modèle du Lac-St-Jean. La stratégie de recherche est par ailleurs quantitative dans la mesure où, concernant l'élaboration des grilles de critères, nous avons procédé à des synthèses et des regroupements de données en ayant recours à la méta-analyse. Les méthodes d'analyse quantitative et qualitative ont donc été tour à tour sollicitées pour répondre aux trois questions spécifiques de recherche, dans le but d'obtenir des résultats adaptés, pertinents, exhaustifs et vérifiables.

La première question spécifique de recherche est : **(1) À partir de quels critères l'objectif d'assurer la durabilité – notamment environnementale – d'un territoire soumis à l'exploitation écotouristique peut-il être planifié et évalué ?** Pour y répondre, la méthode employée a été celle d'une méta-analyse effectuée à partir d'un corpus de textes institutionnels, scientifiques et techniques. Le détail de cette méthode est explicité dans le chapitre 4 (article 1), où sont également présentés les résultats obtenus. Il est toutefois opportun de préciser ici que la méta-analyse est une méthode d'analyse comparative, largement utilisée en médecine. Elle

consiste à rassembler les données d'études comparables et à les analyser, pour synthétiser des résultats de cas singuliers qui répondent à une même problématique.

Le terme de méta-analyse ou « analyse des analyses » a été créé par Glass en 1976. Il s'agit d'« un ensemble de techniques permettant l'analyse statistique, selon une méthodologie appropriée, d'un grand nombre de données provenant de plusieurs analyses, afin d'en tirer une synthèse qualitative, quantitative et reproductible » (Glass, 1976 : 4). Le principe consiste à analyser les résultats d'un ensemble d'études, s'intéressant à la même question, afin de déterminer la prévalence de certaines données ou paramètres. Le but est d'obtenir des informations qu'aucune de ces études prises isolément ne pourrait fournir et donc d'obtenir un résultat global agrégatif. Ce principe a été adapté aux besoins et spécificités de la présente recherche.

La méta-analyse conduite ici a résidé dans l'analyse simultanée d'un ensemble d'études identifiant des critères, soit contributifs au tourisme durable de manière générale, soit plus précisément favorisant l'atteinte de l'objectif de durabilité en contexte écotouristique. À partir des règles de sélection des critères de l'écotourisme et de la particularisation de ceux du tourisme durable, telles qu'énoncées et présentées dans le chapitre 2, un relevé de critères contributifs à la durabilité écotouristique a pu être établi. Une fois un phénomène de saturation des données observé, les critères identifiés ont pu être catégorisés selon le cadre de référence du développement durable. Ils ont également été hiérarchisés selon la fréquence de leurs occurrences dans les textes analysés. Cette démarche clôt l'étape d'identification des critères de la durabilité écotouristique. L'étape subséquente a consisté à produire une modélisation d'une méthode permettant d'opérationnaliser ces critères.

La deuxième question spécifique de recherche est : **(2) Selon quelles modalités méthodologiques la gestion des projets écotouristiques permet-elle techniquement d'opérationnaliser la durabilité environnementale ?** Pour y répondre, une revue de littérature portant sur des méthodes existantes a été mise en œuvre. À partir d'une matrice FFOM – ou SWOT en anglais (Humphrey, 1960) – largement utilisée dans

le champ de la planification territoriale, les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces liées aux méthodes inventoriées ont par la suite pu être identifiées. Les méthodes les plus pertinentes ont pu être conservées pour être adaptées aux spécificités de l'écotourisme. Cette adaptation a été réalisée par le biais d'une modélisation, c'est-à-dire une construction intellectuelle destinée à schématiser un processus, à identifier des dynamiques, des relations entre divers paramètres ou éléments, dans le but de les traduire en une vision synthétique. Le processus de modélisation est détaillé dans le chapitre 5.

La troisième question spécifique de recherche est : **(3) Selon quelles conditions pratiques l'ingénierie de la durabilité environnementale des projets écotouristiques peut-elle contribuer de manière efficiente au développement des territoires écotouristiques ?** Pour répondre à cette question, une étude de cas a été réalisée. Cette étude porte sur la Coopérative écotouristique Vallée Bras-du-Nord (Portneuf, Québec). Au moyen d'une revue de littérature grise, portant sur les rapports techniques produits par la Coopérative, un relevé des outils pratiques utilisés a pu être fait. Un bilan de l'efficacité de ces outils a ensuite été obtenu au moyen d'une grille d'analyse détaillée dans le chapitre 6 (voir tableau 17).

Ces mêmes outils méthodologiques ont par ailleurs été sollicités lors de la dernière étape de la recherche. Cette étape consistait en la modélisation d'une méthode de gestion des projets écotouristiques associant durabilité environnementale et DD des territoires, afin de répondre à la question principale de recherche. Pour ce faire, une revue de littérature a été complétée. Elle portait sur des travaux à vocation opérationnelle, donc qui visent à paramétrer des outils d'opérationnalisation et/ou d'évaluation du tourisme durable. L'idée était d'inventorier les options de modélisation existantes pour estimer si l'une ou l'autre pouvait être adaptée à la durabilité écotouristique. Le tableau 6 qui suit dresse la liste dont nous nous sommes en partie inspirés.

Tableau 6. Exemples d'outils d'opérationnalisation et/ou d'évaluation du tourisme durable analysés

1. Acting for life, (2009), *Grille de lecture des projets touristiques à partir des indicateurs du tourisme durable*.
2. Céron, J. P, Dubois, G. (2002), *Le tourisme durable dans les destinations. Guide d'utilisation*, Université de Limoges, CRIDEAU-CNRS.
3. Consulting and Audit Canada, (1995), *Ce que les gestionnaires du tourisme ont besoin de savoir*. Guide pratique pour l'élaboration et l'emploi d'indicateurs de tourisme durable, Madrid, Organisation mondiale du tourisme.
4. Gallouj, C., Le Corroller, C. (2010), *Innovation et développement durable dans le tourisme : un cadre d'analyse*, 1re Journée Scientifique du Tourisme Durable, Nantes.
5. Johnston, R. J., Tyrrell, T. (2005), *A Dynamic Model of Sustainable Tourism*, *Journal of Travel Research*, Vol. 43, Month 2005, 1-11.
6. Marsat, J-B., Bonniot, A. (2009), *Penser l'évolution des modèles de tourisme : complémentarité, ancrage, gouvernance et service touristique territorial*, XLVIe colloque de l'ASRDLF.
7. Middleton V.T.C, (1999), *A practical Framework for assessing the issues with particular reference to Coastal Mediteranean and Alpine Regions*, Copenhague, European Environment Agency, and SIEBER W., *Tourism and the Environment at European level*.
8. Plan Bleu, (1997), *Tourisme. Indicateur de développement durable*. Première recherche d'indicateurs selon quelques références bibliographiques, Sophia-Antipolis, CAR/PB.
9. Projet ÉCOMOST (European Community Models of Sustainable Tourism) de la Fédération internationale des tour-opérateurs.
10. Rbigui, L. (2008), *Matrice d'analyse des impacts de l'écotourisme sur les indicateurs du DD*, in *L'application et l'évaluation du développement durable : le cas de l'écotourisme*, Université Laval.
11. Steck, B. (1999), *Sustainable Tourism as a Development Option, Practical Guide for Local Planners, Developers and Decision Makers*, Eschborn.

Source : Tranquard, 2013

De la même manière, une autre démarche a consisté à analyser diverses méthodes relevant de l'ingénierie, mais portant cette fois-ci sur la mise en œuvre du développement durable au sens large, sans cibler directement le tourisme. L'objectif était de s'inspirer de modèles opérationnels dont l'architecture pourrait être empruntée en vue d'une application à l'écotourisme. Les 6 méthodes retenues (modèle des « trois sphères », modèle dominant variante Ruitenbeek, méthode Spangenberg, méthode PER, méthode DPSIR, approche modulaire) portent sur l'usage des systèmes d'indicateurs de DD et valorisent les outils intégrateurs, qui permettent de prendre en compte le contexte territorial et d'usage dynamique, c'est-à-dire qui priorisent des étapes et processus critiques. Le tableau 7 qui suit présente sommairement ces méthodes étudiées et leurs spécificités.

Tableau 7. Spécificités des méthodes et approches d'analyse des indicateurs de développement durable

Modèle/méthode	Principe	Apport/spécificités
1. Modèle dominant dit « des trois sphères »	Juxtaposition d'évaluations séparées dans chacune des trois sphères (l'économie, la société et l'environnement), conduite soit par rapport à un ensemble d'objectifs fixés ex ante et indépendants les uns des autres (ceux de l'Agenda 21 par exemple, ceux des indicateurs de développement durable élaborés par l'ONU), soit par rapport à des objectifs fixés par nous-mêmes.	Équilibre entre objectifs économiques, sociaux et environnementaux
2. Modèle dominant, variante Ruitenbeek (1991)	« Les approches traditionnelles des indicateurs étaient axées sur les liaisons entre divers types d'indicateurs économiques : les rapports conjecturés entre les taux d'intérêt et l'emploi, par exemple, aident les décideurs à se rendre compte qu'une politique monétaire restrictive risque d'exacerber les problèmes de chômage. L'information liée à ces maillages est le fondement de décisions éclairées sur des compromis entre des buts parfois contradictoires. »	Introduction des « maillages explicites », c'est-à-dire les rapports de cause à effet
3. Méthode Spangenberg (1996)	Proposition d'ajouter à des indicateurs économiques, environnementaux et sociaux des indicateurs de liaison : par exemple pour le lien environnement ↔ société : « distribution de l'accès aux ressources environnementales », ou pour le lien économique ↔ social : « distribution de revenus ».	Prise en compte de la dimension intégrative du développement durable et des liens entre les trois dimensions
4. Méthode PER (pression/état/réponse), OCDE	« On décrit d'abord les pressions que l'activité humaine exerce sur l'environnement en partant des activités. On établit ensuite un diagnostic qui s'organise en principe autour des milieux (air, eau, etc.) pour l'environnement et des problèmes sociétaux (l'emploi, les rémunérations, etc.) quand on parle de développement durable. Viennent ensuite les réponses apportées aux problèmes identifiés ».	Inscription dans une logique de conduite de projets touristiques, suivie des étapes d'un processus de développement
5. Méthode DPSIR (Driving forces, Pressure, State, Impact, Response), Agence Européenne de l'Environnement (AEE)	« Les tendances socio-économiques ou éléments moteurs permettent d'insister sur des éléments de cadrage non directement liés à l'environnement mais dont le suivi est nécessaire pour comprendre l'évolution de l'activité et des enjeux en termes de développement durable. Dans la partie diagnostic, la distinction State-Impact permet de distinguer les effets directs des pressions de leurs effets induits, notamment pour la société. »	Prise en compte des rapports de causalité multiple
6. Approche modulaire, Institut Français de l'Environnement (IFEN)	« Les questions économiques, sociales et environnementales sont reformulées autour de concepts transversaux comme le patrimoine, les besoins ou les risques ».	Prise en compte de la temporalité (ex. : rythme de renouvellement des ressources naturelles ou résilience) et de la transversalité totale

Source : adapté de Dubois et Céron, 2003

Une dernière revue de littérature a été conduite lors de cette phase finale de la recherche. Cette revue ne porte plus sur les méthodes de mise en œuvre du principe de durabilité, mais sur les méthodes de gestion de projets touristiques. Il s'agit ici d'aborder les démarches de conduite de projets sous une forme

séquencée, chronologique. Là encore, parmi un corpus de textes spécialisés, l'objectif était de relever les séquences les plus adaptées aux spécificités de l'écotourisme. En l'absence d'une séquence déjà existante, une méthode appropriée a été élaborée et constitue un de nos apports à la connaissance. Cette méthode a été détaillée et explicitée dans le chapitre 7, contenant la proposition conclusive de la présente recherche.

3.1.3. *Justification des études de cas*

En pratique, il a été précédemment indiqué que la recherche s'est intéressée à deux projets écotouristiques. Le premier concerne la Coopérative écotouristique Vallée Bras-du-Nord (Portneuf), qui, à bien des égards et selon notre analyse, constitue au Québec le cas le plus achevé de projet écotouristique et territorial. La Coopérative a fait l'objet de nombreuses distinctions et de citations pour ses pratiques exemplaires. En 2007, elle a obtenu une subvention de 136 000 \$ du Fonds d'action québécois pour le développement durable (FAQDD) afin de réaliser un plan de développement intitulé «Tourisme, paysage et coopération». Dans le cadre de ce projet, les promoteurs ont évalué de façon précise le potentiel écotouristique de la Vallée, en concertant tous les partenaires locaux. Ils ont ensuite élaboré des trousseaux d'actions (outils techniques) selon trois thèmes : la construction de villégiature verte (chalets), l'adoption de pratiques forestières assurant la protection des paysages, et la sensibilisation au tourisme responsable.

Par ailleurs, pour favoriser une gestion durable de la Vallée, l'équipe a travaillé avec des experts et des acteurs municipaux pour proposer un cadre normatif original et adapté à la réalité d'un parc écotouristique habité. Finalement, la Coopérative a évalué son expérience et en a partagé les résultats avec les réseaux nationaux d'acteurs impliqués en environnement, écotourisme et coopération. *C'est donc en raison de son exemplarité dans la mise en œuvre pratique d'une démarche de durabilité écotouristique*, selon une approche de développement territorial et durable, que ce cas a été retenu. Selon nous, ce cas constituait un exemple unique et probant. Le projet écotouristique de la Coopérative Vallée Bras-du-Nord fait l'objet de notre étude de cas *stricto sensu* présenté dans le chapitre 6.

Le second projet qui a fait l'objet d'une étude porte sur le projet « Route des fourrures » de la Forêt modèle du Lac-Saint-Jean (FMLSJ). Ce cas n'est pas directement abordé comme le précédent mais a permis de valider un certain nombre de résultats de recherche, accessibles et détaillés en annexes.

En 2010, les décideurs et les promoteurs touristiques impliqués dans ce projet s'interrogeaient sur la manière de mettre en valeur leurs ressources patrimoniales (naturelles et culturelles) afin d'assurer un développement écotouristique durable :

L'écotourisme est un créneau d'excellence de la région du Saguenay – Lac-Saint-Jean. Le territoire de la Forêt modèle offre de nombreuses opportunités à cet égard et particulièrement en période hivernale. Nous sommes d'avis que ce créneau pourrait permettre l'émergence de nouvelles opportunités originales en milieu forestier, et il nous apparaît opportun d'investiguer davantage.

Le développement d'un produit à caractère touristique qui met en valeur le patrimoine et les ressources naturelles du milieu peut prendre différentes formes. De façon générale, les promoteurs explorent un créneau particulier (par exemple les randonnées en chiens de traîneau) et y greffent par la suite d'autres éléments qui présentent un attrait pour leur clientèle (par exemple le coucher sous la tente avec contes et légendes sur la culture autochtone). Il apparaît toutefois essentiel que, pour assurer l'unicité du produit, en garantir l'authenticité et favoriser sa commercialisation, plusieurs paramètres doivent être pris en compte dans sa phase de conception. Le fait d'omettre certains de ces éléments peut mettre en péril l'opérationnalisation du projet et faire en sorte que le produit touristique n'atteigne pas les objectifs visés (FMLSJ, 2010 : 1).

C'est dans ce contexte que la Forêt modèle du Lac-Saint-Jean a sollicité des chercheurs afin de produire des rapports d'évaluation et d'opérationnalisation pour le développement d'un circuit écotouristique appelé « Route des fourrures », toujours en cours d'analyse. L'étude consistait à définir les étapes de réalisation, les paramètres de développement et leurs composantes devant être à la base d'un modèle de développement pour tout produit d'expérience à caractère patrimonial et touristique. L'objectif est de proposer à d'éventuels promoteurs un modèle de développement pour les guider dans la phase de conception d'un projet écotouristique en lien avec le thème de la route des fourrures. Ce projet fait référence aux rivières (entre autres la rivière Ashuapmushuan, la rivière du Chef, la rivière Chigoubiche)²⁰ comme routes pour les

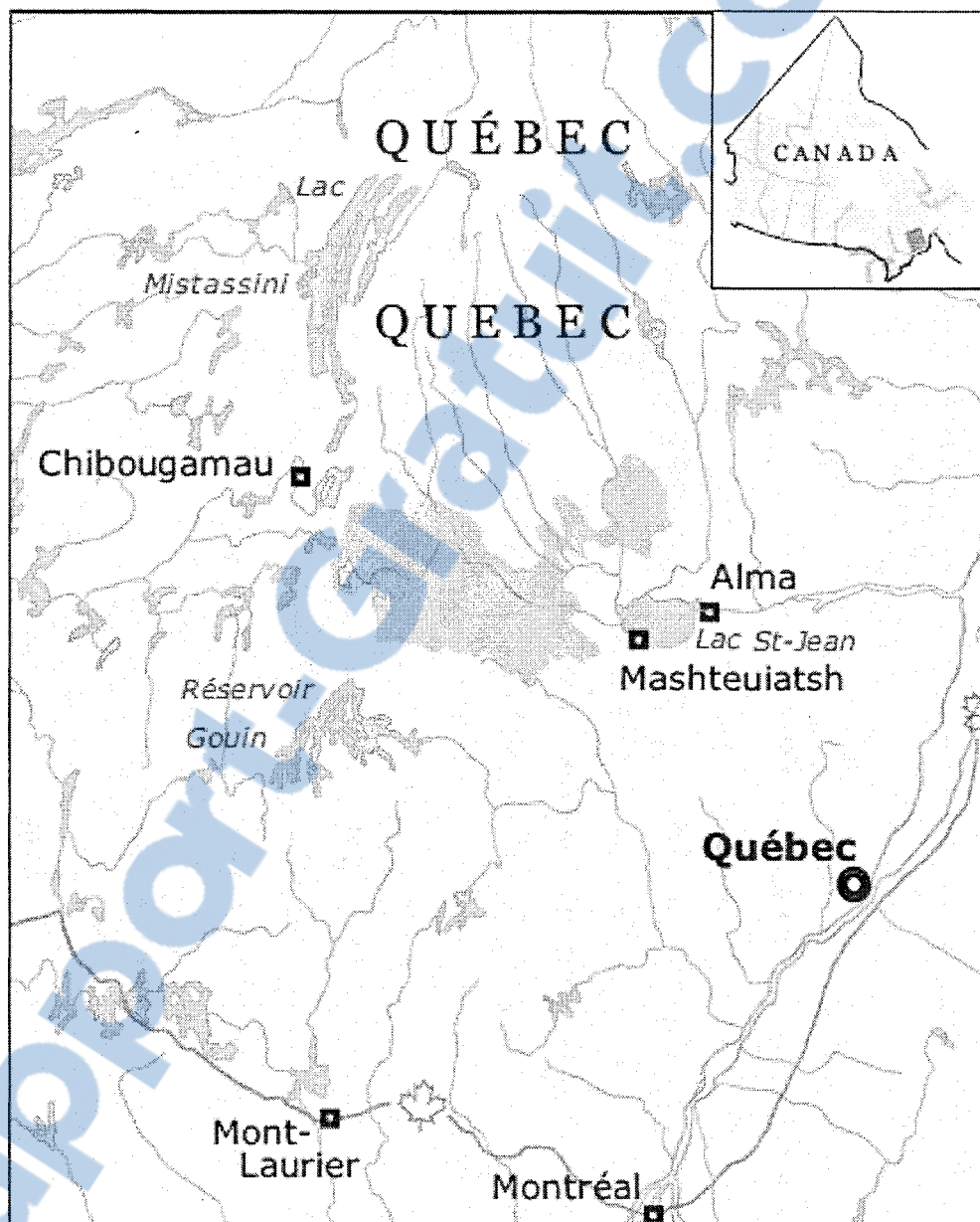
²⁰ Voir carte du territoire p. 100.

autochtones et au rôle des fourrures dans cette quête de territoire à l'époque de la colonisation. Le comité technique Ressources patrimoniales et touristiques de la Forêt modèle du Lac-St-Jean s'interrogeait plus particulièrement sur les conditions à réunir pour optimiser les chances de succès à long terme de projets écotouristiques en élaboration. *C'est donc ici en raison de la volonté des parties prenantes de procéder à la modélisation d'une démarche de durabilité écotouristique que ce cas a été retenu à des fins d'analyse.* Nous y avons aussi été associés de près, voire de l'intérieur, en conduisant personnellement cette recherche pour le compte du Laboratoire d'Expertise et de Recherche en Plein Air (LERPA).

La concordance des problématiques relevées respectivement par les membres de la Coopérative écotouristique Vallée Bras-du-Nord et de la Forêt modèle du Lac-Saint-Jean, avec les problématiques générales que nous avons identifiées lors de notre revue de littérature, a logiquement conduit à en faire nos terrains d'étude. D'autres raisons générales y ont également contribué, notamment la localisation géographique des territoires et leur représentativité du contexte écotouristique québécois. Le territoire et les projets de la Forêt modèle illustrent de manière relativement emblématique les préoccupations des régions périphériques à voir se diversifier leurs sources de développement et leur offre touristique. L'optimisation du potentiel écotouristique est en ce sens ici un vecteur tout particulièrement privilégié.

Le territoire de la Forêt modèle du Lac-Saint-Jean a également été retenu en raison de l'appui du milieu : les membres du comité technique Ressources patrimoniales et touristiques de la FMLSJ furent à son départ les initiateurs du projet autour duquel nous avons bâti notre recherche scientifique. Ceci a facilité notre démarche et l'accès à l'information. Le tourisme d'aventure et l'écotourisme ont en outre été décrétés créneaux d'excellence pour la région du Saguenay – Lac-Saint-Jean par le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation. Ainsi est reconnue l'importance de ce secteur d'activité, tout autant que sont facilitées l'innovation et les démarches visant à optimiser cette industrie dans le cadre d'une logique régionale (programme ACCORD). Un soutien financier a pu être obtenu à ce titre pour favoriser notre recherche.

Illustration 1. Le territoire de la Forêt modèle du Lac-St-Jean



Source : Ressources naturelles Canada²¹

²¹ <http://scf.rncan.gc.ca/pubwarehouse/pdfs/32648.pdf#page=20> [page consultée le 13 août 2013].

3.2. Cadre opératoire : continuum et étapes de la recherche

Pour conduire la présente recherche, une séquence d'évaluation, d'analyse et de modélisation a été élaborée. La logique hiérarchique qui la sous-tend favorise la progression et la démonstration scientifique. La figure 4 qui suit présente le continuum et les étapes de cette démarche, établis à partir des quatre articles qui composent la recherche.

1. La première étape – *article 1, chapitre 4* – porte sur l'identification des critères contributifs à la durabilité écotouristique. L'identification est produite à partir de l'analyse systématique d'une diversité de sources (revue de littérature, consultation auprès d'acteurs du milieu, validation par un comité d'experts praticiens) au moyen d'une méta-analyse afin de déterminer un socle commun de critères. Les critères liés à la dimension environnementale du DD appliqués à l'écotourisme sont isolés par la suite. L'objectif est de voir si les critères définitionnels de la durabilité écotouristique font de la préservation et de la valorisation de la ressource environnementale des conditions essentielles du développement durable de l'activité, quelles que soient les approches analytiques (scientifiques, institutionnelles, techniques, etc.) sollicitées. La prépondérance de ces critères environnementaux par rapport à l'ensemble des critères de la durabilité écotouristique est mesurée.
2. La deuxième étape – *article 2, chapitre 5* – aborde la mise en perspective des méthodes d'évaluation du potentiel touristique des territoires et de diagnostic de leur durabilité environnementale. Le but est d'évaluer leur pertinence quant au traitement des critères contributifs à la durabilité écotouristique, tels qu'identifiés précédemment, d'estimer leur cohérence technique intrinsèque, et d'évaluer leur dimension intégrative ou systémique. L'étude est conduite dans le cadre d'une méta-analyse comparative à l'aide d'une revue de la littérature identifiant des pratiques existantes.

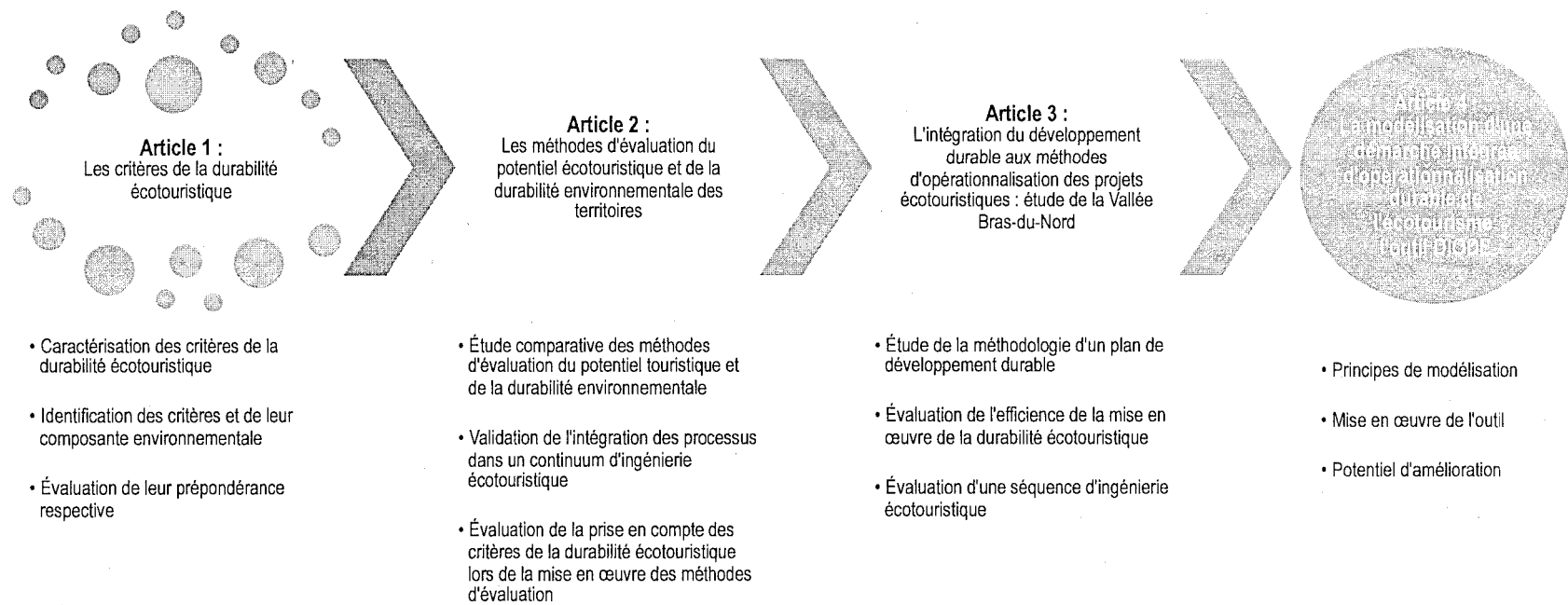
3. La troisième étape – *article 3, chapitre 6* – porte sur l'analyse d'une étude de cas, au regard de la gestion méthodologique de la démarche d'implantation du cadre de référence du DD au stade de la conception des projets écotouristiques. L'objectif est de confirmer ou d'infirmer les conclusions issues de la seconde analyse concernant l'efficacité et le caractère systémique des outils employés, et la priorité accordée à la durabilité environnementale.

4. La dernière étape – *article 4, chapitre 7* – est l'étape de modélisation proprement dite d'une démarche d'opérationnalisation de la durabilité écotouristique. L'objectif est de proposer une méthode d'opérationnalisation de la durabilité environnementale des projets écotouristiques dans le cadre d'un outil abondant de manière intégrée les autres dimensions du développement durable. Une priorisation des étapes de gestion de projets écotouristiques est produite à partir d'une analyse croisée de textes techniques de référence. La modélisation porte plus précisément sur l'intégration des critères de la durabilité écotouristique aux différentes étapes du processus de gestion de projets dans lesquelles ces critères trouvent le plus à s'appliquer.

En conclusion de la thèse, une analyse intégrera l'ensemble des résultats obtenus dans le cadre des quatre articles scientifiques²².

²² La liste des revues scientifiques auxquelles les quatre articles ont été soumis est accessible en annexe 2.

Figure 4. Séquence de la recherche « Ingénierie des projets écotouristiques et durabilité environnementale »



Source : Tranquard, 2013

3.3. Résultats scientifiques et opérationnels escomptés

L'apport scientifique envisagé concerne principalement deux aspects. Le premier est la caractérisation et l'identification des critères de la durabilité écotouristique ainsi que l'inventaire des méthodes et outils existants pour en faciliter la mise en œuvre. Le second relève essentiellement de l'efficacité opérationnelle des méthodes et outils.

Le premier résultat escompté vise à combler le déficit relevé dans la littérature, soit le manque de connaissance de ce qu'implique réellement l'opérationnalisation du cadre de référence du développement durable dans le contexte écotouristique. Des critères seront caractérisés, identifiés, catégorisés et hiérarchisés. S'agissant des méthodes et outils destinés à mettre en œuvre ces critères, ils seront également inventoriés et analysés, notamment selon leur force et leur faiblesse respectives, que ce soit au niveau conceptuel ou au regard de leur capacité théorique à être déployés.

Le second résultat porte sur une proposition d'une démarche potentialisant les méthodes et outils analysés précédemment, en y associant les critères de la durabilité écotouristique identifiés. Nous tenterons d'élaborer un outil opérationnel afin de concrétiser cette démarche. À la manière d'un logiciel libre, l'architecture de l'outil final restera ouverte pour faciliter sa compréhension et mieux donner lieu à sa bonification. Cet apport relève d'une forme d'innovation, laquelle peut être définie comme « *a catalytic development process that activates a number of processes according to a new situation* (Carlsen *et al.*, 2008 : 3) », ou encore comme le résultat d'une nouvelle idée créative dont l'application apporte une valeur ajoutée (Sears et Baba, 2011 ; Yu et Hang, 2010, cités par Dodds, 2012 : 1). Ce type de résultat et d'innovation forme la grande partie de l'originalité de la recherche.

Au final, en mettant en perspective les conclusions des étapes précédentes avec les approches de l'exploitation rationnelle et de la valorisation des ressources naturelles dans le cadre des théories de la bioéconomie, il pourra être discuté des bénéfices de l'ingénierie écotouristique comme moyen de contribution à la durabilité environnementale. Nous serons notamment à même d'estimer ce que l'intégration possible des principes et des méthodes de l'écotourisme révèle en termes de logique de contribution au développement territorial durable.

3.4. Considérations éthiques

La recherche conduite ici met en œuvre deux types de stratégies de vérification de ses hypothèses. La première est une revue de littérature ; la seconde, une consultation d'un comité d'experts.

La présente démarche de recherche étant majoritairement méthodologique et évaluative, une grande part des travaux s'inscrivent dans une logique de revue et d'analyse de littérature. Telle est par exemple la situation pour notre principale étude de cas : l'étude du projet de développement écotouristique de la Vallée Bras-du-Nord s'est faite à partir de rapports techniques issus de cette organisation, sans exigence de respect de confidentialité puisque ces documents sont publics.

De la même manière, la seconde étude de cas portant sur la Forêt modèle du Lac-St-Jean a été opérée à partir d'un rapport technique préexistant à notre démarche doctorale (Tranquard, 2012). Une particularité est que ce rapport préexistant a été réalisé par nos soins lors d'une étude conduite en 2012. Au cours de celle-ci, une consultation a été réalisée auprès des membres du comité technique Ressources patrimoniales et touristiques de la Forêt modèle du Lac-Saint-Jean. Lors de cette consultation, toutes les règles de confidentialité, d'impartialité et d'éthique avaient été respectées. Les participants avaient été informés des tenants et aboutissants de l'étude, les réponses avaient été anonymisées, et les questionnaires gérés de manière professionnelle et conservés selon les règles. Pour notre recherche actuelle, les résultats de cette consultation

ont été analysés dans le cadre d'une revue classique de littérature. Ce processus n'implique pas de restrictions éthiques particulières, sauf à veiller à citer l'ensemble des sources, ce qui a été fait tout au long de la démarche.

La vérification de nos hypothèses a entraîné le recours au comité d'experts qui a estimé la pertinence des conclusions quant à l'identification des critères contributifs de la durabilité écotouristique. Dans ce contexte, nous avons veillé à traiter adéquatement la confidentialité des répondants et l'anonymisation des résultats et à obtenir en bonne et due forme l'assurance de pouvoir exploiter ces résultats. Un contrat nous liant aux membres du comité d'experts a été signé en ce sens. Par ailleurs, nous avons mis en place un processus qui a conduit à ne pouvoir influencer d'aucune manière les conclusions de ce comité, afin de garantir que les commentaires finaux formulés soient indépendants.

CHAPITRE 4 (ARTICLE 1)²³

OPÉRATIONNALISER LE DÉVELOPPEMENT DURABLE EN CONTEXTE ÉCOTOURISTIQUE : QUELS CRITÈRES ?

Résumé

L'usage du concept de développement durable est actuellement particulièrement répandu dans le secteur touristique. Tout projet d'envergure tend désormais à intégrer dans sa planification ou dans son cahier des charges la recherche des normes et principes de développement durable. Une difficulté tient cependant à la distance qui subsiste entre ce concept et les moyens employés pour y parvenir et l'évaluer. Plusieurs études sectorielles récentes soulignent ainsi la complexité de la mise en application des principes du développement durable dans le domaine touristique. Cette situation tiendrait notamment au relatif défaut de connaissances des fondements théoriques de ce concept de la part des gestionnaires privés et publics et des parties prenantes. Ce constat est par ailleurs d'autant plus problématique dans le cas spécifique de l'écotourisme, car celui-ci repose sur une application rigoureuse des principes du développement durable, notamment pour la dimension environnementale.

L'objet de la présente analyse est d'identifier les critères de la durabilité écotouristique, soit les critères devant être opérationnalisés dans le cadre d'activités écotouristiques afin de favoriser le développement durable des territoires. Au-delà de leur recensement, il s'agit d'évaluer s'il existe une hiérarchisation de certains de ces critères, notamment s'agissant de la dimension environnementale du développement durable. Cette hiérarchisation peut permettre d'optimiser une démarche d'implantation lors de l'élaboration des projets écotouristiques.

Mots-clés : *Écotourisme, développement durable, environnement, opérationnalisation, critère.*

²³ Article publié dans la revue *Téoros* : TRANQUARD, Manu et Christiane GAGNON, (2012) « Opérationnaliser le développement durable en contexte écotouristique : quels critères? », *Téoros*, vol. 31, n° 2, p. 72.

Sommaire

4.1.	INTRODUCTION.....	109
4.2.	MÉTHODOLOGIE.....	112
4.3.	LA CARACTÉRISATION DES CRITÈRES DE LA DURABILITÉ ÉCOTOURISTIQUE.....	113
	4.3.1. <i>Analyse des convergences et spécificités.....</i>	117
	4.3.2. <i>Raffinement des critères de la durabilité écotouristique.....</i>	120
4.4.	L'IDENTIFICATION ET LA HIÉRARCHISATION DES CRITÈRES DE LA DURABILITÉ ÉCOTOURISTIQUE.....	121
	4.4.1. <i>Les critères génériques.....</i>	123
	4.4.2. <i>Les critères de la durabilité environnementale.....</i>	126
4.5.	LA PONDÉRATION ET LA TERRITORIALISATION DES CRITÈRES.....	129
4.6.	CONCLUSION.....	131

4.1. Introduction

L'écotourisme peut, sous certaines conditions, être le vecteur qui contribue à ce que des activités de tourisme de nature s'inscrivent dans une démarche de développement durable. Paramétrer ces conditions est l'objet d'une étude plus large portant sur l'ingénierie des projets écotouristiques, dont fait partie la présente contribution. L'objectif de cette dernière est d'opérer un relevé des critères contributifs à la durabilité écotouristique tout en insistant sur leur composante environnementale, facteur prioritaire et limitatif de l'écotourisme. Une contribution subséquente traitera quant à elle des méthodes d'implantation de ces critères.

L'application des principes de développement durable au secteur touristique ne serait pas aussi « naturelle » que d'aucuns pourraient l'envisager (Vernon *et al.*, 2005 ; Clarimont et Vlès, 2008). Des études sectorielles (CQRHT, 1996 ; Tourisme Québec, 2002, 2007) soulignent par exemple cette relative complexité d'application en contexte québécois. Le développement durable y reste souvent au stade de la déclaration d'intention. Sa mise en œuvre se bute à l'hésitation face au caractère aléatoire de sa prédictibilité, au manque de moyens financiers, au déficit de compétences techniques en gestion de projet, mais surtout au manque de connaissances sur ce qu'implique concrètement l'opérationnalisation de ses trois ou quatre piliers et de l'ensemble de leurs paramètres. Il existe à ce titre plusieurs principes de développement durable, selon les contextes nationaux. Au Québec, toutefois, les 16 principes définis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (voir Loi 118) constituent en quelque sorte une grille d'analyse, un effort d'opérationnalisation pour le gouvernement de l'État, tout en recoupant la littérature sur le développement durable.

Selon des chercheurs qui ont abordé la question de l'opérationnalisation du développement durable appliquée au tourisme (Priskin, 2004 ; Rivard, 2004 ; Baholet, 2008 ; Caire et Roulet-Caire, 2001), un certain nombre d'outils seraient pertinents : gestion environnementale, mise en œuvre variable, croissance intelligente, initiatives de collaboration, éthique, acceptabilité sociale, reconnaissance du rôle important des

touristes, responsabilisation, labellisation des produits, tourisme solidaire. Certains de ces outils visent notamment à contenir un des obstacles du tourisme durable, soit le fait que le tourisme, surtout de masse, soit une activité humaine génératrice d'impacts. Ces impacts, de différents ordres, sont nombreux, importants et complexes (Tranquard, 2010). Or, si les effets socio-économiques, culturels et sanitaires sont régulièrement relevés, ce sont surtout les impacts environnementaux auxquels il est le plus souvent fait référence (Coccosis, 2001). Le développement touristique, pensons seulement aux complexes hôteliers en bord de mer, a effectivement déjà dégradé de nombreux écosystèmes. Dans les régions côtières et montagneuses, connues pour leur vulnérabilité, nombre d'impacts environnementaux ont été observés : atteinte à l'intégrité physique du territoire et des paysages, exploitation des ressources, coûts énergétiques des transports, pollution au sens large, impacts sur la biodiversité (Behnassi, 2008 : 7 ; Grenier, 2000), phénomènes directement proportionnels à la croissance mondiale du tourisme (Cazalais *et al.*, 1999 ; Paul *et al.*, 2007).

Ce qui vaut pour le tourisme en général trouve également à s'appliquer à l'écotourisme. Cette forme de tourisme peut être définie comme « *environmentally responsible travel and visitation to relatively undisturbed natural areas, in order to enjoy and appreciate nature (and any accompanying cultural features — both past and present) that promotes conservation, has low negative visitor impact, and provides for beneficially active socio-economic involvement of local populations* » (Ceballos-Lascuráin, 1993 : 20). Or, malgré son objectif de conservation de la nature, l'activité écotouristique serait génératrice d'impacts environnementaux croissants non négligeables (AEQ, 2004 ; KPMG, 2010). L'écotourisme n'échappe par ailleurs pas à la double dynamique de contemplation/conservation de la nature et du développement du territoire et de ses communautés. Dans ce contexte, la difficulté particulière est que toute atteinte aux capacités de seuil et à la régénération des écosystèmes mine par le fait même la spécificité et la raison d'être de l'écotourisme. Un projet écotouristique se distingue en effet par la forte valeur écologique du territoire de référence. Dit autrement, le substrat environnemental peut être considéré comme un facteur prioritaire et limitatif de l'écotourisme (Boutaud, 2005 : 73). C'est ce qui nous amène à poser la question du comment ou de

l'opérationnalisation des projets écotouristiques dans une perspective de développement durable des territoires.

Pour ce, l'approche évaluative des projets, identifiant des critères discriminants du point de vue des promoteurs et des gestionnaires, a été privilégiée. Celle-ci permet de répondre à la question suivante : lors de la phase de conception d'un projet écotouristique, destiné à mettre en valeur les ressources naturelles d'un territoire, donc à le développer, quels paramètres les promoteurs du projet devraient-ils prioritairement considérer pour favoriser son développement durable ? Le premier objectif de cet article est donc d'identifier les critères de la durabilité écotouristique, ici définie comme l'application et l'adaptation des principes environnementaux, économiques et sociaux du développement durable aux spécificités de l'écotourisme. Le second est d'analyser plus précisément les critères pouvant mener à la durabilité environnementale *in situ*. Car si cette dernière ne constitue pas l'unique critère de la durabilité écotouristique, elle en est le substrat.

Cette analyse sera conduite au regard des théories de la science régionale et du développement territorial et selon une approche opérationnelle. Le développement régional et territorial explore les dimensions économique, sociale, historique et géographique du développement en mettant à contribution les différentes sciences humaines et sociales. Un axe de réflexion est notamment la question de l'aménagement et de la gestion durables des territoires et des ressources, ainsi que les nouveaux rapports entretenus par les sociétés contemporaines avec la nature et leur environnement. Ces nouveaux rapports peuvent remettre en question les manières d'occuper et d'habiter les territoires, et façonner de nouveaux modèles de développement, notamment durables.

4.2. Méthodologie

Nous définissons les critères de la durabilité écotouristique comme ceux qui favorisent l'ancrage de l'écotourisme dans le développement durable des territoires concernés. Il s'agit de balises qui permettent de bâtir des liens opérationnels entre cette forme de tourisme de nature et le développement durable des territoires. Ces critères contribuent à l'intégration à la fois des composantes ou piliers du développement durable, des temps et des acteurs du développement territorial (Gagnon, 2012). Pour faciliter leur opérationnalisation, une identification précise est requise. Pour y parvenir, nous retenons une méthodologie en deux étapes. La première étape vise à caractériser et discriminer les critères de la durabilité écotouristique. Il s'agit de déterminer à partir de quelles sources définitionnelles ces critères peuvent être distingués et décrits. Une fois ce cadre établi, la seconde étape vise à obtenir un relevé de ces critères et de leurs composantes, à les identifier individuellement et à les mettre en perspective pour s'assurer de leur exhaustivité et pour faciliter par la suite leur mise en œuvre.

Pour caractériser les critères de la durabilité écotouristique, la méthodologie adoptée repose sur une analyse croisée de définitions sur l'écotourisme, le développement durable et le tourisme durable. Dans les faits, ce sont en effet surtout et traditionnellement les critères du tourisme durable qui sont inventoriés, l'écotourisme n'étant que rarement ciblé directement. Nous postulons alors qu'un croisement entre les littératures sur l'écotourisme et le tourisme durable permettra la caractérisation des critères de la durabilité écotouristique. L'analyse de l'existence des liens théoriques entre ces concepts a été réalisée à partir de sources institutionnelles spécialisées.

L'étape suivante, l'identification des critères de la durabilité écotouristique, à partir de critères de l'écotourisme et du tourisme durable, a fait l'objet d'une méta-analyse basée sur 125 textes de référence essentiellement francophones, issus de deux catégories :

a) des textes officiels provenant d'organismes collectifs publics ou privés spécialisés (ce corpus est essentiellement composé de rapports des principales institutions mondiales, nationales et provinciales et des programmes européens de développement touristique chargés de la détermination et de la mise en œuvre des critères du tourisme durable et de l'écotourisme. Par exemple : OMT, AFIT, MDDEP) ;

b) des articles et recherches scientifiques, rédigés majoritairement par des chercheurs universitaires spécialisés, et portant soit sur le durable tourisme, soit sur l'écotourisme (ex : Gagnon, Breton, Blamey, Céron et Dubois).

4.3 La caractérisation des critères de la durabilité écotouristique

À partir de cinq textes institutionnels de référence (PNUE, 1995 ; OMT, 2005 ; Québec, 2005 ; PNUE et OMT, 2007 ; Comité des Régions, 2011), nous avons constaté qu'il existe un socle commun comportant sept éléments définitionnels du tourisme durable (voir tableau 8).

Pour parvenir à ce constat, les éléments définitionnels énoncés dans ces textes ont été comparés entre eux, et ceux ayant suffisamment de similarités ont été amalgamés. Les éléments qui apparaissent de manière isolée ont été conservés, à l'exception de la « satisfaction des visiteurs », issue de la Charte du tourisme durable (PNUE, 1995), qui nous apparaît comme non discriminante du point de vue de notre étude. Ces éléments définitionnels du tourisme durable sont les suivants :

1. l'intégrité environnementale : préservation de la diversité et des processus biophysiques essentiels ;
2. l'utilisation rationnelle et intégrée des ressources : conciliation du développement avec les besoins et les capacités du territoire ;
3. la sensibilisation accrue des exploitants et des touristes à l'utilisation durable de l'environnement ;
4. la participation des acteurs locaux ;

5. le respect de l'authenticité socioculturelle des communautés hôtes ;
6. le bien-être et les bénéfices socio-économiques équitables pour les communautés locales ;
7. la viabilité et la prospérité économiques.

Ces sept éléments définitionnels recourent ceux retenus par l'Organisation mondiale du tourisme (PNUE et OMT, 2007). L'OMT (2005) souligne que le tourisme durable n'est donc pas une forme distincte ou spécifique de tourisme. Elle précise que « [I]es principes directeurs du développement durable et les pratiques de gestion durable du tourisme sont applicables à toutes les formes de tourisme dans tous les types de destination y compris au tourisme de masse et aux divers créneaux touristiques » (OMT, 2005 : 1).

Tableau 8. Comparaison des éléments définitionnels du tourisme durable à partir de sources institutionnelles spécialisées

SOURCES	CHARTRE DU TOURISME DURABLE (PNUE, 1995)	ORGANISATION MONDIALE DU TOURISME (OMT, 2005)	VERS UN TOURISME DURABLE. POLITIQUE TOURISTIQUE DU QUÉBEC (QUÉBEC, 2005)	COMITÉ FRANÇAIS POUR LE DÉVELOPPEMENT DU TOURISME DURABLE (PNUE ET OMT, 2007)	PROJET DE CADRE POLITIQUE POUR LE TOURISME EUROPÉEN (COMITÉ DES RÉGIONS, 2011)
Éléments définitionnels	<ul style="list-style-type: none"> - viabilité économique ; - prospérité au niveau local ; - qualité de l'emploi ; - équité sociale ; - satisfaction des visiteurs ; - contrôle local ; - bien-être des communautés ; - richesse culturelle ; - intégrité physique ; - diversité biologique ; - utilisation rationnelle des ressources ; - pureté de l'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> - usage optimal des ressources environnementales ; - respect de l'authenticité socioculturelle des communautés ; - offre d'avantages socio-économiques pour tous les intervenants 	<ul style="list-style-type: none"> - viabilité économique des régions ; - rentabilité des entreprises touristiques ; - sensibilisation accrue des exploitants et de touristes à l'utilisation durable de l'environnement ; - offre touristique développée et exploitée dans le respect des populations locales 	<ul style="list-style-type: none"> - articulation des modes de production et de consommation responsables ; - offre d'avantages socio-économiques équitablement répartis aux populations qui vivent, travaillent ou séjournent sur cet espace ; - aménagement et gestion intégrés des ressources ; - participation des acteurs locaux ; - conciliation du développement avec les besoins et les capacités du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> - contribution économique au développement des futures générations (équité et efficacité) ; - compatibilité avec la culture, les valeurs et l'identité des régions européennes ; - compatibilité avec la préservation des processus environnementaux essentiels ; - préservation de la diversité et des ressources biologiques

Source : Tranquard, 2013

Les définitions de l'écotourisme ont elles aussi été relevées à partir de sources spécialisées (voir tableau 9). À ces définitions a été ajouté le relevé des « métaprinicipes » de l'écotourisme, issus de la recherche de Gagnon et Lapointe (2006), la détermination de ceux-ci procédant elle-même d'une analyse d'un corpus de 25 textes fondateurs.

Tableau 9. Comparaison des éléments définitionnels de l'écotourisme

SOURCES	GAGNON ET LAPOINTE, 2006	NORME P-9700-060, TOURISME - PRODUIT D'ÉCOTOURISME (BNQ, 2003)	ECOTOURISME FRANCE	AGENCE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCOTOURISME (ADE)	CEBALLOS-LASCURAIN (UICN), 1996	DÉCLARATION DE QUÉBEC SUR L'ÉCOTOURISME
Éléments définitionnels	<ul style="list-style-type: none"> - valorisation de la conservation de l'environnement ; - contribution équitable au développement économique ; - prise en compte et réponse aux besoins des communautés hôtes ; - génération d'une expérience touristique nouvelle, authentique et responsable 	<ul style="list-style-type: none"> - valorisation et préservation du milieu naturel ; - interprétation des composantes naturelles ou culturelles du milieu ; - repose sur des notions de développement durable ; - bénéfices socio-économiques pour les communautés locales et régionales 	<ul style="list-style-type: none"> - objectif d'observation de la nature et des cultures traditionnelles ; - éducation et interprétation de l'environnement ; - organisé pour des groupes restreints par de petites entreprises locales spécialisées ; - protection des zones naturelles ; - avantages socio-économiques pour les communautés d'accueil ; - promotion de la nécessité de préserver le capital naturel et culturel 	<ul style="list-style-type: none"> - conservation des sites d'intérêt écologique et culturel ; - sensibilisation, éducation et formation de toutes les parties prenantes concernées ; - promotion de pratiques responsables et de comportements éthiques ; - épanouissement économique, social, culturel des populations hôtes ; - préservation et valorisation du patrimoine naturel et sociétal 	<ul style="list-style-type: none"> - responsabilité environnementale ; - préservation du milieu naturel ainsi que toute manifestation culturelle passée ou présente observable depuis ces milieux ; - promotion de la conservation ; - participation active des populations locales dans le but de générer des avantages 	<ul style="list-style-type: none"> - contribution à la protection du patrimoine naturel et culturel ; - inclusion des communautés locales dans la planification, le développement et l'exploitation ; - contribution au bien-être des communautés locales ; - interprétation du patrimoine naturel et culturel ; - voyage en individuel pour de petits groupes

Source : Tranquard, 2013

Cinq éléments définitionnels de l'écotourisme ont pu être identifiés :

1. l'observation et l'interprétation du milieu naturel et du patrimoine culturel traditionnel ;
2. la valorisation (éducation, responsabilisation) de la conservation et de l'éthique de l'environnement ;

3. la génération d'une expérience touristique authentique et personnalisée ;
4. la participation des communautés locales dans la planification, le développement et l'exploitation ;
5. la contribution équitable au bien-être socio-économique des communautés locales.

Aux quatre « métaprinces » de l'écotourisme de Gagnon et Lapointe (2006) s'ajouteraient donc essentiellement l'observation et l'interprétation du milieu naturel et du patrimoine culturel traditionnel. L'intégration des principes de développement durable comme moyen pour en favoriser l'opérationnalisation apparaît également de manière transversale. Ces éléments définitionnels sont suffisamment discriminants dans la littérature pour être retenus.

4.3.1. *Analyse des convergences et spécificités*

L'observation d'une superposition des éléments définitionnels de l'écotourisme et du tourisme durable conduit à définir des critères de la durabilité écotouristique à partir de leurs éléments définitionnels communs et distinctifs.

Selon notre interprétation, l'utilisation rationnelle et intégrée des ressources et l'éducation relative à l'environnement, l'équité et le bien-être socio-économique des communautés locales, ainsi que la participation des acteurs locaux s'avèrent des éléments communs au tourisme durable et à l'écotourisme. Plus globalement, les résultats de cette analyse comparative soulignent de manière assez patente une correspondance entre les éléments définitionnels issus des deux concepts et pratiques. Nous relevons, comme l'*International Ecotourism Society* le souligne elle-même (1990), que l'écotourisme est une forme de tourisme durable, et qu'il l'est même de manière consubstantielle (Salaméro, 2010 ; Villeneuve, s. d). Il fait appel aux principes de développement durable (Desmarais, 2007) et il peut être une référence utile dans le cadre de stratégies de tourisme plus durable (OMT, 2005 ; CCE, 2000).

Selon Gagnon et Lapointe (2006 : 21), l'écotourisme s'inscrit dans une approche environnementaliste, une des quatre approches du développement durable. Selon cette approche, un projet touristique serait durable lorsqu'il permet aux écosystèmes et aux ressources qui y sont rattachées de rester disponibles pour répondre à une fonction économique. À contrario, si un projet ne contribue pas à améliorer les écosystèmes, c'est le flux des produits et des services qui se tarit, entraînant son lot de conséquences sociales. L'écotourisme vise donc la mise en œuvre des principes du développement durable. L'écotourisme tend vers ce dernier. Il n'en est pas la réalisation à priori.

Le tourisme durable, en revanche, a vocation à s'appliquer à toute forme de tourisme. Rappelons que l'extension du concept de développement durable au tourisme a pris forme lors de la Conférence mondiale du tourisme durable à Lanzarote en 1995. Cette conférence a donné lieu à la publication de la Charte du tourisme durable qui s'inspire des principes énoncés dans la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et des recommandations de l'Agenda 21. Le tourisme durable y est abordé comme un cadre générique de pratique du tourisme. Il correspond à « toute forme de développement, d'aménagement ou activité touristique qui respecte et préserve à long terme les ressources naturelles, culturelles et sociales, et contribue de manière positive et équitable au développement économique et à l'épanouissement des individus qui vivent, travaillent et séjournent dans ces espaces » (AFIT, cité par Breton, 2006 : 60).

L'écotourisme n'est pas pour autant un synonyme de tourisme durable, car s'il adhère bel et bien à certains éléments définitionnels, il comporte aussi des éléments distinctifs. L'écotourisme fait en ce sens explicitement référence à un produit bien spécifique. L'observation et l'interprétation du milieu naturel et du patrimoine culturel traditionnel ou la génération d'une expérience touristique authentique et personnalisée le distinguent notamment.

L'écotourisme est ainsi avant tout un tourisme de nature. Le tourisme de nature (*nature-based tourism*, en anglais) est une forme de tourisme à laquelle on peut associer l'ensemble des produits et activités touristiques utilisant l'environnement naturel pour se réaliser, se concrétiser (Couture, 2002 : 9). Il correspond à « *any type of tourism that relies on attractions directly related to the natural environment* » (Weaver, 2001 : 16). Les activités du tourisme de nature sont axées sur l'observation ou l'appréciation du milieu naturel à des fins de découverte ou de pratique d'activités de plein air. Elles induisent une démarche participative des clientèles, une implication sensible et émotionnelle, une participation plutôt qu'une consommation. Il s'agit pour les clients de vivre une expérience, d'être acteurs de leur découverte (Macouin et Pierre, 2003 : 30 ; Breton, 2006).

Toutes les formes de tourisme de nature ne sont cependant pas compatibles avec l'écotourisme : certaines incluent du prélèvement faunique — tourisme cynégétique et halieutique —, d'autres des modes de transport motorisés — expédition de motoneige. D'autres encore utilisent le milieu naturel comme cadre d'activités sans que la découverte de ce milieu soit l'objet précis du séjour : les activités pratiquées dans une perspective sportive — le golf, le ski alpin, etc. — et le camping pris comme mode d'hébergement ne sont pas considérés comme des pratiques écotouristiques.

L'écotourisme se distingue en ce qu'il est le seul à valoriser explicitement la sensibilisation environnementale — volet éducatif — et le bien-être de la population hôte (Desmarais, 2007 ; Tardif, 2003). Il s'agit d'un tourisme dynamique où la nature n'est pas simplement objet de contemplation. Dans une logique proactive, les activités et les pratiques sont conçues pour favoriser la conservation du milieu (Sommet mondial de l'écotourisme, 2002 : 70). Les aménités et les attraits environnementaux du lieu fondent la valeur de l'expérience écotouristique. À ce titre, la richesse de l'environnement et de la biodiversité s'avère un métaprincape inéluctable. Ainsi Denais (2007 : 41) estime que « [l]a valorisation de l'environnement est le "métaprincape" le plus familier de l'écotourisme. Il se distingue ainsi du tourisme conventionnel ou tourisme

de masse du point de vue des impacts environnementaux. En effet, c'est le premier principe que l'on retrouve dans la grande majorité des définitions de l'écotourisme qui mettent l'accent sur la préservation de l'environnement grâce à cette activité ».

Globalement, aucune restriction n'existe quant au lieu de pratique du tourisme durable — comme c'est le cas pour l'écotourisme —, et l'écotourisme n'est pas l'expression singulière du développement durable dans la sphère touristique. Plus spécifiquement, l'écotourisme ajoute aux éléments définitionnels du tourisme durable des critères distinctifs. L'existence d'activités d'interprétation des composantes naturelles du milieu dans le cadre d'expériences touristiques authentiques et personnalisées en est un exemple issu de la littérature sélectionnée. À contrario, toutes les formes de tourisme durable ne se pratiquent pas nécessairement dans des régions naturelles et ne sont pas précisément organisées pour de petits groupes, par exemple.

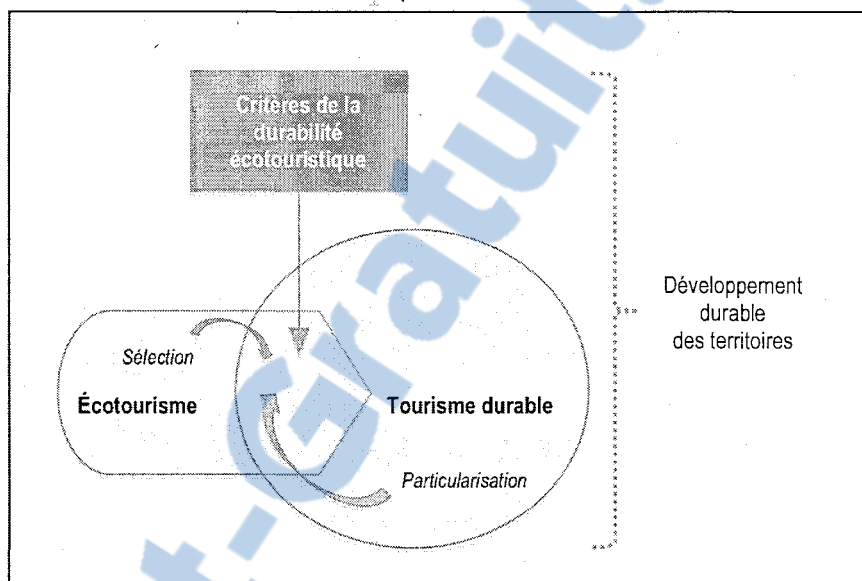
En conséquence, tous les éléments définitionnels de l'écotourisme identifiés dans le tableau 9 ne sont pas propres au développement durable. Tous les critères du tourisme durable ne sont pas spécifiquement paramétrés pour l'écotourisme. C'est en comparant les définitions des deux tableaux précédents que nous estimons que la caractérisation des critères de la durabilité écotouristique passe par un raffinement des critères de l'écotourisme et de ceux du tourisme durable.

4.3.2. *Raffinement des critères de la durabilité écotouristique*

Ce raffinement pourrait être opéré selon deux modalités. La première conduirait à une sélection, parmi les critères de l'écotourisme, de ceux qui sont précisément inscrits dans une démarche territoriale de développement durable. La seconde nécessiterait une particularisation des critères du tourisme durable pour n'en retenir que ceux qui sont adaptés à l'écotourisme, notamment en ce qui a trait à sa dimension

environnementale, c'est-à-dire à son statut de tourisme de nature et à la criticité de la gestion de l'environnement. La figure 5 représente la double démarche permettant la caractérisation des critères de la durabilité écotouristique comme préalable à leur identification.

Figure 5. Caractérisation des critères de la durabilité écotouristique



Source : Tranquard, 2013

4.4. L'identification et la hiérarchisation des critères de la durabilité écotouristique

Suite à une étude de sources secondaires de la durabilité écotouristique identifiées ci-après, seront tour à tour présentés les résultats bruts puis les analyses conclusives que ces derniers ont générées, notamment au regard de la hiérarchisation des critères de la durabilité écotouristique. Cette hiérarchisation constitue un résultat d'analyse puisqu'elle permet, pour la première fois, de classer ces critères selon l'importance qui peut leur être attribuée au regard de leur fréquence dans les documents officiels et dans la littérature scientifique.

Pour parvenir à une identification des critères de la durabilité écotouristique, une base de données a été constituée à partir de 125 textes de référence essentiellement francophones : des textes officiels provenant d'organismes collectifs publics ou privés spécialisés et des articles et recherches scientifiques, rédigés majoritairement par des chercheurs universitaires spécialisés. À partir de ces documents, des critères à prendre en compte pour favoriser le développement territorial durable d'un projet écotouristique ont été identifiés et regroupés au sein d'une grille, selon leur similitude ou parenté thématique. Pour rendre l'identification des critères plus complète et précise, cette grille a été enrichie de données techniques. Des études et rapports techniques issus de cabinets de consultants spécialisés ou d'entrepreneurs touristiques et portant sur l'analyse de cas de mise en œuvre de projets écotouristiques ont ainsi été analysés. L'objectif était ici de relever des paramètres que les professionnels sont invités à utiliser pour faciliter la durabilité de leurs projets et qui ont pu être omis dans les écrits à caractère institutionnel et scientifique. Les raisons de ces éventuelles omissions peuvent être variées. Les institutions internationales ou nationales en charge du développement touristique durable sont animées par des logiques diverses qui peuvent les amener à considérer comme plus ou moins importantes certaines composantes de l'écotourisme. Des aspects comme le développement et le progrès humains peuvent ainsi prendre le pas sur des considérations plus spécifiques et plus directement exploitables par les promoteurs. Par ailleurs, les spécificités de l'écotourisme peuvent parfois se perdre et se diluer dans des réflexions générales sur le tourisme. De la même manière, certains auteurs scientifiques abordent la question de la durabilité selon une approche théorique très spécifique qui tend parfois à « déconnecter » leurs conclusions des réalités et préoccupations du terrain. Mettre en place un système de traçabilité des actions ou encore développer un plan de gestion des risques sont des exemples de critères issus des rapports techniques.

Si chacune des catégories de sources, prises isolément, ne livre qu'une partie des critères, leur cumul permet toutefois la bonification de la grille initiale et un relevé plus détaillé. La démarche de comparaison systématique vise à procéder à des synthèses et des regroupements de données par le biais de la méta-analyse.

Cette méthode consiste dans l'analyse simultanée d'un ensemble d'études s'intéressant à la même question, dans le but d'obtenir des informations qu'aucune de ces études prises isolément ne pourrait fournir. L'objectif était d'obtenir un résultat global agrégatif, le nombre, la diversité et le croisement des sources apportant une certaine validité aux résultats de la recherche.

4.4.1. *Les critères génériques*

Le premier résultat tangible de cette recherche est l'élaboration d'une grille des critères contributifs au développement durable des projets écotouristiques. La grille produite est constituée de 35 critères génériques ou d'interprétation large. Ces critères se déclinent ensuite en 130 critères spécifiques qui précisent et détaillent les premiers. Ces critères concernent chacun des trois volets du développement durable, soit l'économie, l'environnement et le social. La gouvernance, comprise généralement comme la démocratisation des processus de choix, jugée parfois comme un quatrième critère du développement durable (Brodhag, 1999 ; Gagnon, 2008), a été ici incluse dans le volet social. L'approche extensive qui en fait un volet à part entière reste en effet encore marginale dans les textes étudiés.

Les critères génériques identifiés dans la littérature — et présentés dans le tableau 10 — sont relativement nombreux et s'inscrivent de manière évidente dans la philosophie du développement durable dont ils empruntent la terminologie (équité, gouvernance, etc.). Certains critères évoquent plus distinctement une application ciblée au secteur écotouristique (valorisation de l'identité et du patrimoine local, gestion des interactions visiteurs-biodiversité). Les critères évoquant des processus techniques (innovation, mesures de protection du milieu, démarche qualité, etc.) sont moins cités que les critères les plus génériques. L'ensemble constitue cependant un corpus assez homogène, sans véritable critère prépondérant. La grille permet de faire notamment état d'un certain équilibre des critères selon les piliers du développement durable qui apparaissent comme équipollents au regard de leur nombre respectif.

Tableau 10. Critères génériques de la durabilité écotouristique

ENVIRONNEMENTAL (GÉNÉRIQUE)	
1	Respect des obligations légales en matière environnementale
2	Utilisation d'outils d'évaluation et de contrôle spécialisés
3	Éducation relative à l'environnement
4	Préservation de l'intégrité géophysique du milieu (air, sol, eau)
5	Préservation de l'intégrité patrimoniale, de l'identité du site et des paysages
6	Préservation de l'intégrité écologique du site (biodiversité, écosystèmes)
7	Maintien de la pureté de l'environnement
8	Utilisation rationnelle des ressources
9	Contribution proactive à la protection du milieu
10	Gestion des interactions visiteurs / biodiversité (faune, flore)
11	Mise en valeur du patrimoine naturel
ÉCONOMIQUE	
12	Maîtrise des outils et mécanismes de gestion
13	Rentabilité financière des projets écotouristiques
14	Planification et stratégie de développement
15	Offre écotouristique ciblée et adaptée
16	Démarche qualité transversale
17	Contrôle et suivi des activités/projets
18	Marketing efficace et responsable
19	Communication efficace et éthique
20	Valorisation des emplois
21	Promotion de la formation de la main-d'œuvre
22	Coordination des agents économiques
23	Implication des acteurs locaux
24	Entreprenariat proactif et innovation
SOCIAL	
25	Adhésion du milieu d'accueil aux projets touristiques
26	Connectivité civile et cohésion sociale
27	Respect des droits et structures sociales des communautés autochtones et traditionnelles
28	Respect de la communauté d'accueil par le promoteur
29	Sécurité des visiteurs
30	Bien-être des communautés d'accueil
31	Bien-être des visiteurs
32	Valorisation de l'identité et du patrimoine culturel de la communauté d'accueil
33	Gouvernance participative
34	Inclusion des projets touristiques dans une stratégie de développement local
35	Répartition large et équitable des bénéfices socio-économiques

Source : Tranquard, 2013

Cet équilibre des critères selon les piliers du développement durable illustre toutefois le fait que si les premières définitions de l'écotourisme mettaient l'emphase sur une proximité recherchée avec la nature par les touristes (Ceballos-Lascuráin, 1987), les définitions plus récentes (Honey, 1999 ; Blamey, 2001) ont plutôt cherché à mettre en lumière une variété de principes associés au concept de développement durable. Bien plus, le centre de gravité de l'écotourisme semblerait désormais se déplacer autour de considérants sociaux. En l'espèce, la présence des critères « Bien-être des communautés d'accueil » et « Gouvernance participative », dont l'analyse quantitative souligne qu'ils occupent les deux premiers rangs en termes d'occurrence, illustre ce point. Preuve en est également que, parmi les recherches récentes portant sur l'organisation durable de l'industrie écotouristique, la question de la gouvernance des populations hôtes semble au cœur des débats. Pour certains auteurs (Gagnon, 2008 ; Lequin, 2000), c'est en effet autour des processus de consultation, de participation et de contribution de la communauté d'accueil au processus décisionnel que semble reposer la construction d'un modèle optimal, durable, de gestion de l'industrie.

Cette interprétation de la durabilité écotouristique illustre une tendance selon laquelle, « avec l'évolution des pratiques alternatives et responsables, il semble que ce concept [l'écotourisme] a quelque peu délaissé la base même, qui est le milieu naturel, pour se concentrer essentiellement sur le développement durable » (Laliberté, 2011 : 1). Cette tendance conduit à un certain renversement conceptuel de la primauté environnementale au bénéfice du volet social comme socle de l'écotourisme. Elle serait cependant selon nous plus symptomatique d'une posture d'analyse que d'une réalité de terrain où les ressources naturelles demeurent des composantes critiques et prioritaires. Cette lecture idéologique remet en cause la primauté du maintien de la disponibilité des ressources naturelles comme condition première et consubstantielle de l'écotourisme, telle que pourtant relevée par certains auteurs (Boutaud, 2005 ; Dowling, 2006 ; Denais, 2007 ; de Juan Alonso, 2010 ; Tranquard, 2013). C'est en convenant de cette primauté que nous présentons, dans le cadre de la présente analyse, le relevé des critères spécifiques de la durabilité environnementale.

4.4.2 Les critères de la durabilité environnementale

Le tableau 10 ne rend pas compte de la totalité des résultats de la démarche de recherche entreprise puisqu'il ne mentionne pas les 130 critères spécifiques qui se trouvent à caractériser et préciser les critères génériques. Suivant une approche « traditionnelle » ou « définitionnelle » de l'écotourisme qui entérine une importance prioritaire de la durabilité environnementale comme condition d'opérationnalisation, nous proposons cependant ici le relevé des critères spécifiques du volet environnemental (voir tableau 11).

Une analyse de ces critères spécifiques permet de noter leur dimension intégrative puisque bon nombre d'entre eux peuvent s'inscrire dans un continuum, un processus stratégique d'implantation des principes du développement durable — évaluation *puis* respect de la capacité de charge, réduction de la consommation *puis* gestion des déchets, etc. Les critères spécifiques invitent par ailleurs à des démarches proactives de la part des gestionnaires où les principes de précaution — recours systématique à des évaluations environnementales et à des études d'impact —, de traçabilité des actions et de respect des composantes du site d'activité — patrimoine, capital naturel et culturel, paysage et typicité des infrastructures — devraient être assurés.

En considérant les modalités de mise en œuvre de ces critères, des outils techniques semblent poindre au travers du relevé effectué. Sans être directement nommés, on perçoit qu'un certain nombre d'outils pourraient supporter efficacement une démarche d'opérationnalisation du développement durable. Par exemple :

- des outils scientifiques pour l'évaluation des impacts ;
- des outils juridiques pour les démarches de certification et de contrôle ;
- des outils pédagogiques pour l'éducation relative à l'environnement ;
- des outils de communication pour la diffusion et le partage d'informations.

Soulignons par ailleurs qu'en précisant les critères à mettre en œuvre, la grille obtenue se rapproche elle-même d'un outil d'aide à la mise en place concrète de la durabilité écotouristique.

Tableau 11. Critères spécifiques de la durabilité environnementale

CRITÈRES SPÉCIFIQUES	
1	Respect de tous les traités, lois, normes et règlements relatifs à la protection de l'environnement
	Constructions et matériaux conformes aux normes environnementales
	Respect spécifique des statuts particuliers (aires protégées)
	Certification de l'entreprise
2	Recours systématique à des évaluations environnementales et à des études d'impact
	Évaluation de la capacité de charge / de support du site
3	Valorisation systématique de la responsabilité environnementale ; alphabétisation écologique
	Existence de moyens d'encouragement des visiteurs à respecter le patrimoine et la culture locale
	Formation et sensibilisation environnementale des employés
	Sensibilisation environnementale de la population locale (communauté d'accueil)
	Sensibilisation environnementale des visiteurs
	Existence de programmes éducatifs spécifiquement destinés aux jeunes
4	Existence d'activités d'interprétation appropriées incluant de la documentation de sensibilisation à l'écoresponsabilité
	Respect de la capacité de charge / de support du site
	Consommation des ressources sous leur taux de renouvelabilité
	Diversification de l'offre pour limiter la saturation de certains sites
	Favorisation des petits groupes
5	Réduction des impacts des transports et de la mobilité
	Compatibilité des aménagements touristiques avec les composantes environnementales et patrimoniales du site
6	Conservation de l'intégrité des écosystèmes
	Maintien de la diversité des écosystèmes et des espèces
	Protection prioritaire des écosystèmes à haute valeur en conservation et des espèces menacées
	Contrôle de l'importation de nouvelles espèces
7	Contrôle du prélèvement et de l'utilisation des espèces prélevées
	Gestion des déchets : réduction, réutilisation (valorisation) et recyclage
	Réduction de la consommation d'énergie
	Conservation des ressources en eau
	Gestion des eaux usées
	Réduction de la pollution sonore
	Réduction de la pollution visuelle
	Réduction de l'érosion du site
	Réduction de la pollution de l'air
	Réduction de l'utilisation de produits chimiques nocifs pour l'environnement
Réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)	
8	Respect des sites sensibles
	Obtention d'un statut de protection pour le territoire d'exploitation
	Système de traçabilité des actions
	Utilisation d'infrastructures existantes et limitation du nombre des nouvelles
	Construction de structures qui augmentent la durabilité des lieux
	Utilisation rationnelle des matériaux
9	Utilisation systématique d'énergies renouvelables / alternatives
	Existence de moyens permettant aux écotouristes de participer personnellement à l'effort de conservation
10	Mise en place de mesures compensatoires
	Existence de moyens de contrôle
11	Organisation d'événements permettant d'interpréter le milieu naturel
	Offre de services et outils de valorisation du patrimoine naturel

Source : Tranquard, 2013

4.5. La pondération et la territorialisation des critères

Les modalités méthodologiques retenues dans le cadre de cette recherche pour identifier les critères de la durabilité écotouristique pourraient favoriser leur opérationnalisation. Tous les critères relevés ont, en effet, été analysés selon la fréquence de leurs occurrences dans les sources étudiées, soit les résultats d'une analyse quantitative basée sur plus de 2 200 références croisées. Une hiérarchisation des critères a ainsi pu être obtenue, chaque occurrence augmentant leur pondération (voir tableau 12). Par exemple, le critère du « Bien-être des communautés d'accueil » a été le plus cité parmi l'ensemble des sources en tant que critère favorisant la durabilité des territoires soumis à exploitation touristique et écotouristique (70 occurrences au total), ce qui affirme sa dimension sociale. Toutefois, la pondération des critères est limitée à la fréquence de leurs occurrences, soit le nombre de fois où ils sont précisément cités comme des facteurs du développement durable en contexte écotouristique. Elle n'est pas liée à la valeur intrinsèque que les divers auteurs des études consultées leur ont attribuée. La récurrence de leurs citations dans les textes sources pourrait cependant constituer un indice de la pertinence des critères ou à tout le moins faciliter leur mise en perspective dans l'objectif de prioriser des critères importants lors de l'opérationnalisation des projets.

L'analyse conduite permet également de souligner que certains critères de la durabilité écotouristique identifiés convergent vers une lecture territoriale de la durabilité écotouristique en abordant la conservation de l'identité et la dynamique du territoire et de ses composantes, soit population, ressources, patrimoine : « Bien-être », « Gouvernance participative » et « Préservation de l'intégrité géophysique du milieu (air, sol, eau) », mais aussi « Utilisation rationnelle des ressources » et « Valorisation de l'identité et du patrimoine culturel de la communauté d'accueil ». Il s'agit d'un autre élément à considérer lors d'une démarche de conception de produits écotouristiques durables.

Tableau 12. Grille pondérée des critères génériques de la durabilité écotouristique

CRITÈRES GÉNÉRIQUES	Nb. RÉF.
BIEN-ÊTRE DES COMMUNAUTÉS D'ACCUEIL	70
GOUVERNANCE PARTICIPATIVE	66
OFFRE ÉCOTOURISTIQUE CIBLÉE ET ADAPTÉE	63
PRÉSERVATION DE L'INTÉGRITÉ GÉOPHYSIQUE DU MILIEU (AIR, SOL, EAU)	63
MARKETING EFFICACE ET RESPONSABLE	62
UTILISATION RATIONNELLE DES RESSOURCES	58
VALORISATION DE L'IDENTITÉ ET DU PATRIMOINE CULTUREL DE LA COMMUNAUTÉ D'ACCUEIL	57
VALORISATION DES EMPLOIS	55
MAINTIEN DE LA PURETÉ DE L'ENVIRONNEMENT	55
RÉPARTITION LARGE ET ÉQUITABLE DES BÉNÉFICES SOCIO-ÉCONOMIQUES	53
RENTABILITÉ FINANCIÈRE DES PROJETS ÉCOTOURISTIQUES	48
RESPECT DES DROITS ET STRUCTURES SOCIALES DES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES ET TRADITIONNELLES	47
ÉDUCATION RELATIVE À L'ENVIRONNEMENT	44
UTILISATION D'OUTILS D'ÉVALUATION ET DE CONTRÔLE SPÉCIALISÉS	38
INCLUSION DES PROJETS ÉCOTOURISTIQUES DANS UNE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL	33
PRÉSERVATION DE L'INTÉGRITÉ PATRIMONIALE, DE L'IDENTITÉ DU SITE ET DES PAYSAGES	32
CONTRÔLE ET SUIVI DES ACTIVITÉS/PROJETS	31
PRÉSERVATION DE L'INTÉGRITÉ ÉCOLOGIQUE DU SITE (BIODIVERSITÉ, ÉCOSYSTÈMES)	31
BIEN-ÊTRE DES VISITEURS	30
COORDINATION DES AGENTS ÉCONOMIQUES	28
MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL	27
MAITRISE DES OUTILS ET MÉCANISMES DE GESTION	25
RESPECT DES OBLIGATIONS LÉGALES EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE	22
RESPECT DE LA COMMUNAUTÉ D'ACCUEIL PAR LE PROMOTEUR	22
ADHÉSION DU MILIEU D'ACCUEIL AUX PROJETS ÉCOTOURISTIQUES	21
DÉMARCHE QUALITÉ TRANSVERSALE	20
COMMUNICATION EFFICACE ET ÉTHIQUE	20
PLANIFICATION ET STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT	18
CONTRIBUTION PROACTIVE À LA PROTECTION DU MILIEU	18
GESTION DES INTERACTIONS VISITEURS / BIODIVERSITÉ (FAUNE, FLORE)	18
PROMOTION DE LA FORMATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE	16
IMPLICATION DES ACTEURS LOCAUX	13
SÉCURITÉ DES VISITEURS	13
CONNECTIVITÉ CIVILE ET COHÉSION SOCIALE	10
ENTREPRENARIAT PROACTIF ET INNOVATION	2

Légende : en bleu, les critères relevant du volet économique du DD ; en jaune, volet social ; en vert : volet environnemental. Source : compilation des auteurs.²⁴

²⁴ Pour les références des sources, voir annexe 3.

4.6. Conclusion

Au cours des dernières années, le tourisme durable a fait l'objet d'une large promotion d'esprit normatif (OMT, 2005 ; Desvignes, 2000 ; AFIT, 2001). Des interrogations demeurent cependant quant à ses bases théoriques (Lauriol, 2004) ou à sa capacité opérationnelle (Ceron et Dubois, 2002 ; Ryan, 2002 ; Marsat, 2008). La mise en œuvre de la durabilité se heurte notamment à un problème de moyens : « [L]orsque l'on veut construire un projet touristique dans le cadre d'un développement durable, il est important de se doter d'outil d'accompagnement opérationnel capable de prendre en compte les exigences théoriques d'une telle approche » (Torrente, 2003 : 11). L'écotourisme est lui aussi sujet à cette problématique. Des paramètres adaptés aux particularismes de cette forme de tourisme sont donc requis. Dans ce contexte, l'objectif de la présente analyse était de contribuer à leur caractérisation et à leur identification. À la différence des grilles génériques sur le développement durable, le résultat est ici une grille spécifique, adaptée aux particularismes de l'activité écotouristique.

Le présent article a par ailleurs permis d'identifier des critères de durabilité environnementale de l'écotourisme, dans une perspective de développement durable des territoires. Cette étude constitue une première étape visant à déterminer s'il est possible de paramétrer une démarche méthodologique d'opérationnalisation de la durabilité environnementale, lors de l'élaboration de projets écotouristiques sur un territoire donné. Sur la base de l'identification des critères opérée ici, nous visons plus précisément la définition d'une ingénierie de projets écotouristiques favorisant, au stade de leur planification/conception, la valorisation du territoire hôte et la préservation de sa durabilité environnementale. L'outil final comportera, dans une approche de gestion de projet, une séquence intégrée de méthodes et un processus d'opérationnalisation des projets écotouristiques intégrant les critères spécifiques de la durabilité écotouristique, identifiés dans le présent article. Sa présentation fait l'objet d'une autre contribution.

Références

- AEQ — Aventure Écotourisme Québec (2004), *Étude sur la valeur économique de l'écotourisme et du tourisme d'aventure*, Montréal : DBSF. 16 p.
- AFIT — Agence Française de l'Ingénierie Touristique (2001), *Piloter le tourisme durable dans les territoires et les entreprises*, Paris : Atout France. 165 p.
- BAHOLET, S. (2008), *Tourisme durable*, Paris : Direction du tourisme. 13 p.
- BEHNASSI, M. (2008), « Tourisme durable : fondements, indicateurs et apport au développement des pays du sud », *Revue de Droit et de Sciences Sociales*, Université Ibn Zohr, n° 1, p. 96-120.
- BLAMEY, R. K., (2001), « Principles of Ecotourism », *The Encyclopedia of Ecotourism*, Oxon, UK, New York : CABI Pub, p. 5-22.
- BNQ — Bureau de normalisation du Québec (2003), « Norme NQ 9700-060 Tourisme – Produits d'écotourisme », BNQ, <http://www.bnq.qc.ca/fr/certif/tourisme_norme.html>, consulté le 15 décembre 2011.
- BOUTAUD, A. (2005), « Le développement durable : penser le changement ou changer le pansement ? ». Thèse de Science et Génie de l'environnement, St-Étienne : École Supérieure des Mines de St-Étienne. 414 p.
- BRETON, J.-M. (sous la direction de) (2006), *Développement viable et valorisation environnementale*, Pointe-à-Pitre : Éditions Karthala. 486 p.
- BRODHAG, C. (1999), *Les enjeux de l'information en langue française sur le développement durable : conférence* (St-Étienne, 5-9 juillet), Université d'Été Francophone développement durable et systèmes d'information, St-Etienne, Communications sans actes, <<http://www1.agora21.org/univ-ete-fr/Christian-Brodhag.html>>, consulté le 15 décembre 2011.
- CAIRE, G. et M. ROULET-CAIRE (2001), « Le tourisme peut-il être un élément de développement durable ? », *Les enjeux du développement durable*, Orcades, p. 103-109.
- CAZELAIS, N. ; R. NADEAU et G. BEAUDET (1999), *L'espace touristique*, Québec : PUQ. 314 p.
- CCE — Commission de coopération environnementale (2000), *La promotion de l'écotourisme dans les aires naturelles de l'Amérique du Nord : Les étapes franchies*, Montréal : CCE. 26 p.
- CEBALLOS-LASCURÁIN, H. (1987), *Estudio de Prefectabilidad Socioeconomica del Turismo Ecologico y Anteproyecto Arquitectonico y Urbanistico del Centro del Turismo Ecologico de Sian Ka'an, Quintana Roo*, étude réalisée pour SEDUE, Mexico, (non publié).
- CEBALLOS-LASCURÁIN, H. (1993), *The IUCN Ecotourism Consultancy Programme*, México : DF. 4 p.
- CEBALLOS-LASCURAIN, H. (1996), *Tourism, Ecotourism and Protected Areas*, Gland, Suisse : UICN. 301 p.
- CERON, J.-P. et G. DUBOIS (2002), « Les enjeux oubliés du tourisme durable », *Cahiers Espaces*, Paris : Éditions Touristiques Européennes, Hors-Série n° 67, p. 16-20.
- CLARIMONT, S. et V. VLÈS (2008), « L'intégration tardive et hésitante du tourisme dans le champ du développement durable », *DANS Tourisme durable en montagne : entre discours et pratique*, p. XVII-XXVII. La Plaine-St-Denis : AFNOR.
- COCCOSSIS, H. (sous la direction de) (2001), *Définir, mesurer et évaluer la capacité de charge dans les destinations touristiques européennes*, Athènes : Laboratoire de planification environnementale, Université de l'Égée. 58 p.
- Comité des Régions (2011), Avis sur « L'Europe, première destination touristique au monde — un nouveau cadre politique pour le tourisme européen », *Journal officiel de l'Union européenne*, (2011/C 104/03).
- COUTURE, M. (2002), « L'écotourisme — un concept en constante évolution », *Téoros*, vol. 21, n° 3, automne, p. 5-13.
- CQRHT — Conseil Québécois des Ressources Humaines en Tourisme (1996), *Diagnostic d'ensemble des ressources humaines en tourisme, orientations et plan d'action*, Rapport final, Montréal : Groupe DBSF. 210 p.

- DE JUAN ALONSO, J. M. (2010), *Tourisme durable en méditerranée situation et perspectives, stratégies et actions*, Malaga : IUCN. 99 p.
- DENAIS, L. (2007), « Écotourisme, un outil de gestion des écosystèmes ». Mémoire de maîtrise en écologie internationale, Sherbrooke : Université de Sherbrooke. 79 p.
- DESMARAIS, V. (2007), « Un cadre d'évaluation du tourisme de nature durable en forêt publique québécoise ». Mémoire de maîtrise, Faculté de foresterie, Québec : Université Laval. 115 p.
- DESVIGNES, C. (sous la direction de) (2000), « Tourisme durable », *Cahier Espaces* n° 67, Editions ESPACES. 247 p.
- DOWLING, R. K. (2006), « Tourisme et communautés d'accueil, attitudes des communautés à l'égard des développements écotouristiques dans la région de Gascoyne, en Australie-Occidentale », DANS GAGNON et GAGNON (éd.), *L'écotourisme entre l'arbre et l'écorce*, p. 109-141. Ste-Foy : PUQ.
- GAGNON, C. (2008), « La construction historique du développement durable », *Développement social*, vol. 9, n° 2, p. 10-11.
- GAGNON, C. (dir.) (2012), *Territoires durables en devenir*, PUQ Numérique, 257 p., <<http://www.puq.ca/catalogue/livres/territoires-durables-devenir-1223.html>>, consulté le 15 décembre 2011.
- GAGNON, C. et D. LAPOINTE (2006), « Écotourisme et développement durable viable » DANS GAGNON et GAGNON (éd.), *L'écotourisme entre l'arbre et l'écorce*, p. 13-42. Ste-Foy : PUQ.
- GRENIER, C. (2000), *Conservation contre nature. Les Îles Galapagos*, Paris : IRD Éditions, Coll. « Latitudes 23 ». 376 p.
- HONEY, M. S. (1999), *Ecotourism and Sustainable Development: Who Owns Paradise?*, Washington, D.C : Island Press. 405 p.
- KPMG Services Conseils (2010), *Diagnostic – Tourisme nature*, KPMG, <<http://www.tourisme.gouv.qc.ca/publications/media/document/etudes-statistiques/Nature-master-2010-03-03.pdf>>, consulté le 15 décembre 2011.
- LALIBERTE, M. (2011), « L'écotourisme, trois décennies plus tard », Réseau de veille en tourisme, Chaire de tourisme TRANSAT ESG-UQAM, <<http://veilletourisme.ca/2011/04/04/l-ecotourisme-trois-decennies-plus-tard/>>, consulté le 22 mars 2012.
- LAURIOL, J. (2004), « Le développement durable à la recherche d'un corps de doctrine », *Revue française de gestion*, vol. 30, n° 152, p. 137 à 150
- LEQUIN, M. (2000), « Gouvernance en écotourisme : Développement durable, développement régional et démocratie participative ». Thèse de doctorat en Études urbaines, Montréal : Université du Québec à Montréal. 523 p.
- MACOUIN, D. et I. PIERRE (2003), *Le tourisme de nature*, AFIT, Paris : Éditions Atout France. 43 p.
- MARSAT, J.-B. (2008), « Valorisation et gestion des aménités naturelles : Comment construire des stratégies d'alliance entre acteurs d'environnement et acteurs du tourisme ? ». Thèse de doctorat, Paris : AgroParisTech. 668 p.
- OMT — Organisation mondiale du tourisme (2005), *Tourisme et durabilité : Un aperçu général*, Paris : Département du tourisme durable de l'Organisation mondiale du tourisme. 34 p.
- PAUL, A. ; O. I. WIERCIOCH et L. DAYAN (2007), *Stratégies d'implémentation dans et par le tourisme*, APREIS, octobre. 9 p. <<http://www.apreis.org>>, consulté le 10 février 2012.
- PNUE — Programme des Nations unies pour l'environnement (1995), *Charte du Tourisme Durable*, Madrid : Conférence de Lanzarote. 4 p.
- PNUE et OMT — Programme des Nations unies pour l'environnement et Organisation mondiale du tourisme (2007), « Définition simplifiée du comité français sur le tourisme durable », *Définition du tourisme durable*, Groupe de travail international sur le développement du tourisme durable (GTI-DTD), <www.veilleinfotourisme.fr>, consulté le 15 décembre 2011.
- PRISKIN, J. (2004), « Quand l'étiquette «écotourisme» est utilisée à toutes les sauces », Réseau de veille en tourisme, <<http://veilletourisme.ca/2004/11/26/quand-letiquette-ecotourisme-est-utilisee-a-toutes-les-sauces/>>, consulté le 15 décembre 2011.

- QUÉBEC (2005), *Vers un tourisme durable*, Politique touristique du Québec, Québec : BNQ. 40 p.
- RIVARD, S. (2004), *Vers une nouvelle Politique touristique du Québec*, document de réflexion sur le développement durable du tourisme au Québec, Forum de l'industrie touristique, Québec : Tourisme Québec. 30 p.
- RYAN, C. (2002), « Equity, management, power sharing and sustainability — issues of the 'new tourism' », *Tourism Management*, vol. 23, no 1, p. 17-26.
- SALAMÉRO, S. (2010), « Spécialité politiques territoriales de développement durable ». Master 2, Géographie et aménagement, Chicoutimi : Université du Québec à Chicoutimi. 97 p.
- SOMMET MONDIAL DE L'ÉCOTOURISME (2002), Rapport final, Québec (Canada), 135 p.
- TARDIF, J. (2003), « Écotourisme et développement durable », VertigO, La revue électronique en sciences de l'environnement, Institut des sciences de l'environnement, Montréal : Université du Québec à Montréal, vol. 4, n° 3, mis en ligne le 01 mai 2003, <<http://vertigo.revues.org/4575>>, consulté le 29 avril 2013.
- TORRENTE, P. (2003), *Le tourisme durable et la notion de projet : apports théoriques et méthodes*, Toulouse : Université de Toulouse le Mirail. 29 p.
- Tourisme Québec (2002), *Nature et tourisme : L'écotourisme au Québec en 2002*, octobre, BNQ, <http://www.tourisme.gouv.qc.ca/publications/media/document/etudes-statistiques/eco_QC02.pdf> consulté le 15 décembre 2011.
- Tourisme Québec (2007), *Le Québec Grande nature — Plan intégré de l'expérience : Diagnostic et orientations*, BNQ, <<http://www.tourisme.gouv.qc.ca/publications/publication/quebec-grande-nature-plan-integre-experiencediagnostic-orientations-100.html?categorie=39>>, consulté le 15 décembre 2011.
- TRANQUARD, M. (2010), *Les impacts environnementaux du tourisme face au défi du développement durable*, Chicoutimi : UQAC. 39 p.
- TRANQUARD, M. (2013), « Ingénierie des projets écotouristiques et durabilité environnementale ». Thèse de doctorat en développement régional, Chicoutimi : Université du Québec à Chicoutimi. À venir.
- VERNON, J. ; S. ESSEX et K. CURRY (2005), « Sustainable Rural Tourism Business Practice: progress and policy in South East Cornwall », DANS, HALL, D. ; I. KIRKPATRICK et M. MITCHELL, *Rural tourism and sustainable business*, p. 323-352. Clevedon, Buffalo : Channel view publications.
- VILLENEUVE, C. (s. d.), *Écotourisme et tourisme durable au Québec : Le défi de la crédibilité*, Diaporama, Département des sciences fondamentales : Université du Québec à Chicoutimi. 29 images.
- WEAVER, D. B. (2001), *The Encyclopaedia of Ecotourism*, Wallingford : Cabi Publishing. p. 657-666.

CHAPITRE 5 (ARTICLE 2)²⁵

OPÉRATIONNALISATION DES PROJETS ÉCOTOURISTIQUES : QUELLE INGÉNIERIE POUR FAVORISER LA DURABILITÉ ENVIRONNEMENTALE ?

Résumé

L'évaluation des impacts environnementaux et plus globalement l'intégration des critères de la durabilité environnementale (Tranquard et Gagnon, 2012, voir chapitre 4), de la conception à l'évaluation des projets écotouristiques, peuvent être envisagées comme des formes de contribution à la performance des territoires. Ces démarches concourent à favoriser le maintien, voire l'amélioration de la qualité des écosystèmes et des attraits naturels, ce qui est essentiel à l'existence de l'activité écotouristique.

Dans le champ des pratiques, les gestionnaires de projets ont parfois recours à des méthodes variées relevant de l'ingénierie touristique. Utilisées la plupart du temps de manière ponctuelle et ciblée, certaines favorisent l'évaluation du potentiel de mise en tourisme des territoires tandis que d'autres permettent une évaluation de la durabilité environnementale des produits et services écotouristiques. Analyser la capacité de ces méthodes à être mise en œuvre dans le cadre d'une ingénierie écotouristique cohérente et intégrée est le premier objet de la présente contribution. Évaluer leur efficacité au regard de la durabilité environnementale comme condition prioritaire et limitative du développement des territoires soumis à l'exploitation écotouristique en est le second.

Mots-clés : *Ingénierie écotouristique, durabilité environnementale, opérationnalisation, territoires.*

²⁵ Article publié dans la revue *Tourisme et territoires*, Volume 3 « Performance touristique des territoires ».

Sommaire

5.1.	L'INGÉNIERIE COMME PROCESSUS D'ÉVALUATION DE LA DURABILITÉ DES TERRITOIRES SOUMIS À DES PROJETS ÉCOTOURISTIQUES	137
5.2.	LA DURABILITÉ ENVIRONNEMENTALE DANS LE CONTEXTE ÉCOTOURISTIQUE	139
	5.2.1. <i>Cadre d'analyse</i>	139
	5.2.2. <i>Méthodologie</i>	142
5.3.	L'INGÉNIERIE DES PROJETS ÉCOTOURISTIQUES : UNE APPROCHE INTÉGRÉE ?	143
	5.3.1. <i>La valorisation de l'environnement par l'évaluation du potentiel écotouristique des territoires</i>	144
	5.3.2. <i>La mise en valeur du territoire par le diagnostic de la durabilité environnementale</i>	151
	5.3.3. <i>L'intégration des processus et méthodes</i>	159
5.4.	LA PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES DE LA DURABILITÉ ENVIRONNEMENTALE	162
	5.4.1. <i>Grille d'évaluation selon les critères de la durabilité environnementale</i>	162
	5.4.2. <i>Analyse</i>	164
	5.4.3. <i>Observations conclusives</i>	167

5.1. L'ingénierie comme processus d'évaluation de la durabilité des territoires soumis à des projets écotouristiques

La problématique des impacts environnementaux de l'industrie touristique a fait l'objet d'analyses ciblées (Behnassi, 2008 ; Gössling, 2001, 2002). Cette problématique fait partie de certaines études en développement régional et territorial, et se cristallise notamment sur la question de la compatibilité de l'exploitation touristique des territoires avec leur préservation ou leur protection (Gagnon et Lahaye, 2009 ; Lapointe, 2011). Globalement, la question de l'évaluation et de la prise en compte des impacts et des incidences, dans la planification et la gestion de l'activité touristique, constitue une problématique centrale du développement durable (DD) et de son corollaire, le développement territorial (DT). Elle revêt par ailleurs une dimension opérationnelle dès lors qu'est questionnée l'efficacité des méthodes censées favoriser concrètement la durabilité. Recourir à une ingénierie touristique pour favoriser la durabilité est en effet une démarche complexe, étant donné qu'elle s'effectue sur un temps long, qu'elle comporte plusieurs dimensions et qu'elle fait appel à une diversité de méthodes et de critères plus ou moins intégrés. Toutefois, une fois paramétrée, cette ingénierie pourrait être envisagée comme une forme de contribution à la performance des territoires en concourant au maintien, voire à l'amélioration, de la qualité des écosystèmes et des attraits naturels territoriaux.

Lorsque des promoteurs souhaitent déployer une activité touristique sur un territoire donné, des opérations techniques, telles que l'étude d'impacts ou l'étude de marché, facilitent la réalisation des produits et services. Ces opérations relèvent de l'ingénierie touristique. De manière générale, on sait que le concept d'ingénierie renvoie aux activités de conception, d'innovation et de direction de projet, de réalisation et de mise au point de produits, de systèmes ou de services. Dans un contexte touristique, l'ingénierie désigne les processus et méthodes qui visent à évaluer a priori les projets et services touristiques, à les paramétrer et à réaliser leur opérationnalisation, en partenariat avec un certain nombre d'acteurs privés et publics.

Au stade de la conception des projets touristiques, la plupart des méthodes qui se réclament de cette ingénierie portent sur l'évaluation du potentiel touristique des territoires hôtes, ainsi que sur l'évaluation de la capacité de l'activité touristique à répondre aux objectifs des promoteurs privés et/ou publics. Ces objectifs peuvent être variés : but lucratif, conservation patrimoniale, etc. En matière d'écotourisme, forme de tourisme alternatif et de tourisme de nature durable, ces objectifs auraient cependant vocation à être définis plus précisément, en raison de la nature même de l'activité. Une ingénierie écotouristique devrait donc en théorie favoriser leur atteinte, et mieux répondre à ses finalités, puisque :

L'écotourisme consiste en des voyages et visites respectueux de l'environnement dans des aires naturelles relativement intactes, en vue de goûter et d'étudier la nature (ainsi que les caractéristiques culturelles connexes – tant présentes qu'historiques), qui encouragent la conservation, dont les incidences sont minimales et qui permettent une participation socioéconomique bénéfique des populations locales. (Wearing et Neil, 1999 : 4)

Pour réaliser ces objectifs de conservation et de participation socio-économique des communautés, l'écotourisme s'inspire du cadre de référence du développement durable. Cependant, en pratique, rares sont les projets écotouristiques qui s'investissent dans une démarche intégrée de développement durable, en respectant l'ensemble des objectifs et principes que recoupe théoriquement la mise en œuvre de ce concept (Clarimont et Vlès, 2008 ; Vernon *et al.*, 2005). Cela tient au fait que les outils et méthodes d'opérationnalisation sont employés de manière isolée (souvent une seule méthode utilisée), ponctuelle et non intégrée.

Question de recherche

Suite à ce constat, deux questions se posent alors. Premièrement, est-ce que les méthodes existantes peuvent opérer de manière intégrée et séquentielle, de façon à rendre la démarche d'ingénierie écotouristique plus cohérente et efficiente en soi ? Deuxièmement, est-ce que la démarche ainsi structurée permet de favoriser le respect des critères du DD appliqués au territoire sur lequel les projets écotouristiques sont envisagés ?

Pour aborder ces questions, une analyse des pratiques existantes est requise. Celle-ci conduit à aborder les caractéristiques des outils majoritairement déployés par les praticiens, parmi lesquels les outils d'inventaire et de caractérisation de territoire, d'analyse diagnostique et de faisabilité technique, ou encore d'étude d'impacts et de calcul de la capacité de support seront étudiés. De manière liminaire, une exploration théorique orientée sur la durabilité environnementale comme facteur prioritaire du développement durable de l'activité écotouristique s'impose.

5.2. La durabilité environnementale dans le contexte écotouristique

Le cadre d'analyse choisi renvoie à la durabilité écotouristique et à la ressource environnementale, en s'appuyant sur les théories de la bioéconomie et de l'entropie.

5.2.1. Cadre d'analyse

Pour aborder le concept de gestion des ressources, Dowling (2006 : 120) analyse la relation entre environnement et tourisme, laquelle serait basée sur un principe d'utilisation durable possible de la ressource environnementale et de ses écosystèmes :

Le tourisme sert souvent de pont entre l'environnement et le développement. La base de ce partenariat est la durabilité de la ressource, et le tourisme doit s'intégrer totalement dans le processus de gestion de la ressource. Pour ce faire il faut adopter des valeurs conservatrices en plus des objectifs traditionnels de développement. Au centre des objectifs de conservation de l'environnement et de durabilité des ressources, il y a la protection et la préservation de la qualité environnementale. L'atteinte de ce but primordial exige que la sensibilisation soit basée sur la protection et la valorisation de l'environnement tout en faisant la promotion du potentiel touristique.

L'exigence de la durabilité de la ressource environnementale et de sa valorisation est encore plus cruciale dans le cas de l'écotourisme, car elle constitue une condition fondamentale associée aux aménités de l'expérience du rapport à la Nature (de Juan Alonso, 2010 : 11 ; SCDB, 2009 : 12). Du point de vue des

incidences positives, cette exigence peut même contribuer à la valorisation endogène de l'environnement comme ressource capitale.

La valorisation de l'environnement est le « métaprincape » le plus familier de l'écotourisme. Il se distingue ainsi du tourisme conventionnel ou tourisme de masse du point de vue des impacts environnementaux. En effet, c'est le premier principe que l'on retrouve dans la grande majorité des définitions de l'écotourisme qui mettent l'accent sur la préservation de l'environnement grâce à cette activité. (Denais, 2007 : 41)

Deux analyses peuvent être faites à partir des précédentes citations. *La première* est que la clef de la durabilité écotouristique résiderait dans une gestion intégrée et écologique de l'environnement, s'inscrivant ainsi dans une approche environnementale du DD (Gagnon et Lapointe, 2006). A contrario, en dégradant les écosystèmes par une non-maîtrise par exemple du flux touristique, c'est la matière première, à la base du cycle économique touristique, qui est touchée. Les flux des produits et services se tarissent, entraînant leur lot de conséquences sociales. Dit autrement, l'environnement étant par nature la ressource sur laquelle se fondent ces activités, il peut être considéré comme un facteur limitatif de la durabilité de l'écotourisme (Boutaud, 2005 : 73).

L'affirmation précédente que l'on transpose à l'écotourisme se fonde essentiellement sur les *théories de la bioéconomie* – la subordination de l'économie au respect des mécanismes régulateurs par lesquels la biosphère assure sa reproduction dans le temps - *et de l'entropie* (Georgescu-Roegen, 1971, 1979). Ces théories apparaissent comme particulièrement adaptées aux spécificités de l'activité écotouristique, car elles prennent précisément en compte le caractère premier de la ressource naturelle dans le cycle économique. Elles conduisent à considérer que sans capital naturel, le tourisme de nature, n'existe pas. Selon Grenier,

L'entropie est un concept qui permet d'appréhender la contradiction entre des croissances économique et démographique indéfinies et les limites de la Terre (Georgescu-Roegen, 1989) : cette dernière doit par conséquent être considérée comme un système fermé, pour l'humanité et tous les êtres vivants (Grinevald, 1993). Rapportée aux biotopes et aux lieux, cette entropie signifie la destruction ou l'aliénation d'un nombre croissant d'entre eux : ils sont rendus inhabitables pour nombre d'êtres vivants, et leurs paysages perdent leur sens pour leurs habitants humains (Grenier, 2000 : 338).

Dans la foulée de ces théories, nous retiendrons plus précisément l'approche de la durabilité forte. La place que cette approche accorde aux ressources naturelles coïncide avec celle que ces ressources revêtent en pratique dans un contexte écotouristique où, si une aménité environnementale est endommagée de façon irréversible, la perte de bien-être concerne toutes les générations futures (Pearce, 1976 ; Huetting, 1980). Il importerait donc de contrôler les activités qui altèrent, à court ou long terme, l'environnement.

L'environnement, en tant qu'« ensemble des éléments naturels et culturels dont l'existence et les interactions constituent le cadre de la vie humaine » (Van Lang, 2007 : 21), a longtemps été perçu par les économistes comme un bien libre et inépuisable. Le rapport Meadows sur la croissance zéro et la finitude des ressources fossiles a battu en brèche cette logique. De même, le contexte socio-économique des années 1970-1980 et les crises pétrolières ont entraîné notamment le renforcement des contraintes d'approvisionnement de matières premières. Les travaux de Boulding (1966), Passet (1979), ou encore Costanza (1991) et Daly (1994) ont conduit à considérer les biens et services écologiques comme issus de stocks existants de « capital naturel ». Le capital naturel est donc une dotation de la nature qui fait référence aux ressources, telles que les minéraux, les plantes, les animaux, l'air, le pétrole de la biosphère terrestre, vues comme moyens de production de biens et services écologiques : production d'oxygène, épuration naturelle de l'eau, prévention de l'érosion, pollinisation des cultures et même fourniture de services récréatifs, y compris les « services de beauté des paysages ». Ce capital est une production autonome de la nature, non productible par les sociétés humaines.

Selon Faucheux et O'Connor (1998), ce capital naturel est plus « complexe » que le capital manufacturé, car il se caractérise par une multifonctionnalité sans égale. Une même ressource appartenant au capital naturel peut remplir plusieurs fonctions économiques, des fonctions récréatives, des fonctions biologiques et des fonctions de traitement de la pollution. En raison de cette caractéristique, il n'est donc pas toujours possible de substituer le capital manufacturé au capital naturel en tant que support pour le bien-être humain (Georgescu-Roegen, 1979 ; Peet, 1992). Sans substitution possible, les impacts et les conséquences dans

l'environnement naturel, provoqués par les activités humaines, se caractérisent souvent par une irréversibilité ou une réversibilité aux coûts économiques réservés aux pays riches. Pensons seulement à la dépollution des rivières ou à l'introduction au sein de nouveaux lieux d'espèces en voie de disparition dans leurs milieux originaux. En conséquence, la priorité en termes de durabilité doit consister à imposer une prise en compte des équilibres de l'écosystème (Boutaud, 2005 : 74).

La *seconde analyse* renvoie à la valorisation de l'environnement par la mise en valeur touristique du territoire, notamment par les populations locales. Il ne s'agit donc plus uniquement de conservation ou d'atténuation des impacts, mais également d'activation du processus de développement territorial durable. La double aspiration d'exploitation et de conservation du milieu naturel de l'écotourisme (Gagnon, 2005 ; Breton, 2004 ; Lequin, 2000) conduit à se questionner sur les modalités de leur conciliation, dans un contexte de contradiction.

5.2.2. *Méthodologie*

Ce cadre théorique posé, comment répondre aux deux questions de recherche ? La méthodologie fait certes appel à une revue de littérature spécialisée, mais elle tente aussi un effort de modélisation d'une séquence intégrée d'ingénierie des projets écotouristiques qui favorise la durabilité environnementale, à partir de cette même littérature.

À partir de l'étude d'un corpus de soixante-quinze (75) textes scientifiques, complétée par des rapports techniques portant sur des projets spécifiques, un relevé des diverses méthodes et processus employés en ingénierie touristique a été réalisé. Après sélection, les méthodes les plus adaptées aux spécificités de l'écotourisme ont été conservées et comparées. Une analyse de leurs caractéristiques, de la superposition et de la convergence de leurs objectifs, mais aussi de la logique d'arrimage des étapes a par la suite été conduite. Sur cette base, une proposition de modélisation d'une séquence d'ingénierie intégrée a pu être élaborée. Cette

séquence obtenue, l'estimation de sa capacité à favoriser le DD a été réalisée en ayant recours à une grille de critères environnementaux de la durabilité écotouristique (voir chapitre précédent, tableau 11). Ces critères ont été identifiés par l'application au domaine écotouristique des principes de la durabilité forte, et plus globalement à partir d'un relevé issu d'une méta-analyse de cent vingt-cinq (125) textes de référence, de nature institutionnelle et académique, portant sur la durabilité touristique (Tranquard et Gagnon, 2012). La préoccupation première de cet exercice méthodologique est d'arriver à identifier une approche intégrée propre à l'ingénierie des projets écotouristiques.

5.3. L'ingénierie des projets écotouristiques : une approche intégrée ?

En pratique, l'ingénierie utilisée lors de la conception des projets écotouristiques porte uniquement sur l'évaluation des possibilités de valorisation du territoire à des fins d'exploitation écotouristique. Sur la base de l'analyse d'un certain nombre de rapports, il semble que les méthodes mises en œuvre pour atteindre cet objectif ne soient pas abordées selon un processus séquencé, mais utilisées la plupart du temps de manière non systématique, au gré de l'évolution des projets et des interactions à ce sujet. Par exemple, la caractérisation des attraits et l'étude de marché ne visent pas, explicitement, à contribuer à la préservation de la ressource environnementale, ni du territoire, ni plus globalement à évaluer la contribution à des objectifs territorialisés et/ou globaux de développement durable.

En revanche, d'autres outils, ne relevant pas spécifiquement de l'ingénierie touristique, visent quant à eux à diagnostiquer la durabilité environnementale d'un territoire soumis à l'activité humaine ou encore les impacts de l'activité touristique. L'étude d'impacts et l'évaluation de la capacité de support en sont des exemples. Le recours à ces outils n'est pas systématisé lors de la conception des projets écotouristiques. Pourtant, l'arrimage de ces deux catégories d'outils, au sein d'une démarche unique et séquencée, concourrait, selon notre hypothèse, au développement durable du territoire concerné, notamment par la conciliation de la

valorisation et de la protection des territoires. Pour estimer si les outils existants peuvent effectivement être intégrés dans un même processus, il convient d'en relever les caractéristiques essentielles.

5.3.1 *La valorisation de la ressource environnementale par l'évaluation du potentiel écotouristique des territoires*

L'ingénierie de conception des projets écotouristiques renvoie à une démarche d'évaluation du potentiel écotouristique. Ce potentiel consiste en la capacité intrinsèque d'un territoire à satisfaire la demande d'une clientèle – répondre à ses attentes et ses objectifs, rencontrer ses standards et exigences –, dans le cadre d'un projet économique viable, basé sur la qualité et la diversité des attraits naturels. Les outils disponibles permettent de poser un diagnostic sur les opportunités écotouristiques du site, d'évaluer l'existence ou l'absence de composantes naturelles distinctives et significatives, qui forment le « fonds de commerce », les attraits et l'identité du territoire, ainsi que l'existence d'options de valorisation ou d'aménagement de lieux par rapport à une demande de loisirs. Ainsi, l'étude de marché, l'étude comparative de pratiques existantes (Zimmer et Grassmann, 1996) ou encore la caractérisation des attraits et l'analyse de la faisabilité technique font l'objet d'un usage plutôt individuel, qui varie selon le profil des promoteurs, l'ampleur des projets évalués et les moyens disponibles pour assurer leur réalisation.

Dans sa forme la plus minimaliste, l'évaluation du potentiel écotouristique à laquelle certains promoteurs recourent, se résume parfois à une analyse de la situation et de l'organisation écotouristique du territoire (Dreyfus-Signoles, 2002). Il s'agit essentiellement d'une étude de marché, démarche visant à s'assurer que l'activité envisagée est économiquement réaliste et rentable. Elle consiste à procéder à un état

des lieux du secteur écotouristique local, pour déterminer le profil et les exigences de la clientèle potentielle et définir les meilleurs créneaux d'exploitation du territoire²⁶.

Notre première observation est que l'évaluation du potentiel écotouristique d'un territoire ne saurait se résumer aux deux démarches précédentes. Un relevé des outils disponibles conduit à estimer qu'un continuum d'analyse pourrait logiquement et facilement être élaboré. Chaque étape y alimente la suivante et l'ensemble permet d'obtenir un portrait relativement exhaustif du potentiel écotouristique du territoire : c'est l'idée du continuum. Par la suite, une intégration permettrait de prendre en compte l'interdépendance des phénomènes économiques, sociaux et environnementaux impliqués.

Le tableau 13 décline les étapes de ce continuum et les analyse selon l'ampleur, l'objet et les résultantes des processus qui y sont mis en œuvre. Ces étapes sont :

- (1) Inventaire du territoire :
 - a. Caractérisation des attraits
 - b. Analyse de la situation économique et de l'organisation touristique
- (2) Analyse diagnostique :
 - a. Analyse de faisabilité technique
 - b. Bilan des forces, faiblesses, opportunités et menaces
 - c. Analyse comparative des pratiques exemplaires

²⁶ Un exemple est le rapport *Diagnostic et cadre conceptuel d'un plan stratégique de parc ilnu*, Groupe IBI, Daniel Arbour & Associés (DAA) pour le compte de la Forêt modèle du Lac-St-Jean : www.foretmodeledulacsaintjean.ca [page consultée le 14 janvier 2011]. Il est cependant à noter que la plupart des rapports d'ingénierie écotouristique, élaborés par des consultants spécialisés, sont rarement accessibles au public en raison des informations confidentielles, stratégiques et monnayables qu'ils contiennent.

Tableau 13. Processus d'évaluation du potentiel écotouristique d'un territoire (version détaillée)²⁷

Étapes	Ampleur et objet du processus	Résultante du processus	Références
(1) Inventaire du territoire			
Caractérisation des attraits	• analyse écologique et géographique	• portrait du territoire	(Abichou et al., s. d.) ; (Baholet, 2009) ; (Blamey, 1997) ; (Blanchard, 1960) ; (Breton, 2006) ; (Caillaud, 2004) ; (Charbonneau, 2008) ; (Corneloup et al., 2001, 2004) ; (De Grandpré, 2007) ; (Desmarais, 2007) (Dumas et Delmaire, 2002) ; (Fennell, 1999) ; (Ferrario, 1979) ; (Gagnon et al., 2008) ; (Gagnon et Lapointe, 2006) ; (GTI-DTD, 2007) ; (Hespel, 2000) ; (Laurens et Cousseau, 2000) ; (Lequin et Cloquet, 2006) ; (Lew, 1987) ; (Litzler et Blais, 2003) ; (Moreau, 2001) ; (Tardif, 2003) ; (Villeneuve, 2007) ; (Wall, 1996).
Analyse de la situation économique et de l'organisation touristique	• démarche économique (marketing)	• étude de marché	(Abichou et al., s.d.) ; (Carlier et al., 2006) ; (Céron et Dubois, 2000) ; (Charbonneau, 2008) ; (Corneloup et al., 2001) ; (Cracolicia et al., 2006) ; (Desmarais, 2007) ; (Dreyfus-Signoles, 2002) ; (Prévil, 2000) ; (Tardif, 2003) ; (Villeneuve, 2007) ; (Ziffer, 1989) ; (Zimmer et Grassmann, 1996)
(2) Analyse diagnostique			
Analyse de faisabilité technique	• analyse des normes et prérequis professionnels	• bilan de satisfaction d'exigences techniques	(BNQ, 2003) ; (Bourbeau (dir.), 2007)
Bilan des forces, faiblesses, opportunités et menaces	• processus analytique	• bilan stratégique	(Zimmer et Grassman, 1996) ; (Tourisme Québec, 2002)
Analyse comparative de pratiques exemplaires	• processus comparatif	• décision d'opportunité	(Dwyer et al., 2006) ; (Zimmer et Grassman, 2005)

Source : Tranquard, 2013, adapté de Zimmer et Grassmann, 1996

²⁷ N. B. : les références indiquées dans les tableaux 13 et 14 renvoient à des textes abordant de manière générale l'importance des diverses étapes mentionnées dans les colonnes de gauche. La plupart de ces textes ne portent pas directement sur la question de l'ingénierie. Ils n'abordent les processus évoqués que selon une approche intégrée.

Caractérisation des attraits

Pour obtenir un inventaire plus précis du territoire, une caractérisation des attraits peut être conduite concomitamment au moyen d'une analyse principalement biogéophysique. Cette analyse est dans les faits incontournable, puisque l'activité écotouristique repose essentiellement sur la valorisation du patrimoine naturel au moyen de l'interprétation de ses composantes les plus exceptionnelles ou remarquables. *La caractérisation des attraits* permet alors de déterminer quelles composantes *environnementales* sont de nature à générer un déplacement, un séjour et la consommation d'activités de loisir, et qui sont donc dignes de mise en valeur²⁸.

Les attraits sont les valeurs intrinsèques du territoire, les caractéristiques des sites sur lesquelles repose « naturellement » la motivation des écotouristes (De Grandpré, 2007 : 17). Selon une approche géographique classique (Blanchard, 1960 : 240), il s'agit des espaces naturels à dominante minérale, hydrologique ou forestière, des écosystèmes, de la flore, de la faune, de la biodiversité, ou encore du patrimoine bâti qui les constituent. Les attraits sont également les attributs ou caractéristiques du site liés aux sens, au mode de perception et au vécu des usagers (Mollard *et al.*, 2007 : 4), le paysage entrant par exemple dans cette catégorie (Peyrache-Gadeau, 2008 ; Fortin, 2008 ; Peyrache-Gadeau et Perron, 2010). La méthode de caractérisation des attraits, majoritairement employée pour l'écotourisme, s'inscrit dans cette logique.

Cette méthode est largement utilisée dans la réalisation des plans d'interprétation des parcs nationaux nord-américains²⁹. Elle emprunte au modèle d'évaluation touristique de Ferrario (1979) et passe par l'estimation des composantes biophysiques (abiotiques et biotiques), socioculturelles (patrimoine culturel) et sensorielles. Au moyen d'une « grille d'analyse des potentiels de mise en valeur des territoires naturels à des

²⁸ Un exemple du processus de caractérisation d'un territoire à des fins d'exploitation écotouristique est présenté sur le site de la Coopérative Vallée Bras-du-Nord. Cette Coopérative est à ce jour une des réalisations les plus abouties au Québec en matière de développement durable d'un projet écotouristique : http://www.vallcebrasdunord.com/to_territoire.html. La description du projet est également accessible : <http://www.agenda21c.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2010/12/valle-bras-du-nord-vfinal-basres.pdf>.

²⁹ Voir St-Jacques et Tranquard (2008), concernant un plan de développement écotouristique du Parc Aventures Cap Jaseux, à St-Fulgence, Québec.

fins d'exploitation touristique » (Dumas et Delmaire, 2002), il est possible de déterminer quelles portions d'un territoire méritent d'être exploitées. Concrètement, des études et recherches concernant le site sont colligées. Elles sont complétées par des inventaires terrain portant essentiellement sur les attraits naturels : paysages caractéristiques et attrayants ; climat ; espèces ou habitats exceptionnels (ours, tourbières, etc.) ; autres espèces sauvages intéressantes, inhabituelles ou typiques ; flore ; diversité des écosystèmes ; particularités géologiques (lacs, cours d'eau, falaises, etc.) ; aires protégées (réserves naturelles, parcs nationaux, etc.). Certains attraits culturels et patrimoniaux peuvent également être relevés : patrimoine bâti (monuments, ruines) ; objets (outils, vêtements, meubles, etc.) ; traditions (savoir-faire, us et coutumes, etc.).

Ces attraits sont ensuite cotés en tenant compte de différents critères pondérés, par exemple :

- les propriétés des composantes du territoire : diversité, représentativité, rareté ou abondance, fragilité ;
- leur potentiel sensoriel ;
- l'accessibilité, la facilité d'aménagement et d'entretien du site ;
- la capacité d'interprétation et la facilité de leur mise en valeur.

Le choix et le poids des différents critères dépendent de l'objectif du territoire et des priorités du projet écotouristique. Grâce à la cote obtenue, l'importance relative des potentiels de mise en valeur est déterminée. Cette analyse effectuée, un premier regroupement de potentiels est réalisé, en tenant compte de leur proximité physique. Cette étape est nécessaire afin de délimiter les superficies riches en ressources exploitables à l'intérieur du territoire. Ces superficies sont appelées « unités d'exploitation ». Chacune d'entre elles représente un site bien délimité géographiquement et fait ressortir une ressource naturelle dominante. À partir de l'étude de marché menée conjointement, il y a validation à savoir si les ressources peuvent faire l'objet d'une demande suffisante pour que des moyens d'exploitation soient mobilisés avec des chances sérieuses d'un retour sur investissement³⁰.

³⁰ Un descriptif complet de la méthode est accessible dans le cahier technique « Méthodologie du plan d'interprétation », in *Espace naturel régional*, janvier 2000.

Analyse de la situation et de l'organisation écotouristique

La caractérisation des attraits environnementaux peut être complétée par l'analyse de la situation et de l'organisation écotouristique. Classiquement, cette analyse passe par l'étude de l'offre, de la demande, de la concurrence et des tendances du marché. L'offre porte sur les services existants et l'organisation du secteur professionnel. L'analyse de la demande permet de vérifier que la clientèle visée existe bien, qu'elle est suffisamment nombreuse, accessible et solvable. L'analyse de la concurrence porte sur les territoires concurrents existants et potentiels. L'analyse des tendances et de la situation du secteur, quant à elle, permet d'anticiper les opportunités et les risques liés aux nouvelles attentes des diverses clientèles, afin de pouvoir élaborer de nouveaux produits écotouristiques adaptés à ces évolutions³¹.

L'inventaire du territoire peut être avantageusement complété par une *analyse diagnostique* ou stratégique. Celle-ci consiste en un bilan qui, en confrontant les résultats compilés lors des étapes précédentes, permet d'évaluer dans quelle mesure il existe un contexte favorable à la mise en place du projet écotouristique sur le territoire à l'étude.

Étude de faisabilité technique

Dans certains cas où la technicité des projets l'impose, l'analyse diagnostique peut nécessiter, en amont, une étude de faisabilité technique. Celle-ci conduit à estimer les contraintes matérielles, financières, organisationnelles, légales, mais aussi les exigences liées à la gestion des risques telles qu'elles sont envisagées à ce stade du développement du projet³². Cette étude peut être réalisée en tenant compte, par exemple, de la norme NQ 9700-060 *Tourisme – Produits d'écotourisme* du Bureau de normalisation du

³¹ Le relevé des évolutions récentes du milieu susceptibles d'impacter la conception d'un projet écotouristique est notamment accessible dans certaines publications spécialisées : Tourisme Québec (2002), *L'écotourisme au Québec en 2002. Nature et tourisme* ; KPMG Services Conseils (2010), *Diagnostic – Tourisme nature* ; Aventure Écotourisme Québec (2004), *Étude sur la valeur économique de l'écotourisme et du tourisme d'aventure, DBSF* ; Tourisme Québec (2007), *Le Québec Grande nature - Plan intégré de l'expérience : Diagnostic et orientations*.

³² Voir par ex. : CEM Consultants (1993), *Étude de faisabilité technique et financière*, Projets prioritaires soutenant la mise en valeur à des fins récréotouristiques du lac Kénogami, Comité intermunicipal de mise en valeur du parc régional du lac Kénogami : http://sdeir.uqac.ca/doc_numerique/format/Sites/17727762/DQ9-4.pdf. [page consultée le 4 mai 2012].

Québec³³. Toutes les informations recueillies peuvent alimenter un portrait ou un bilan stratégique, tel que proposé par la méthode FFOM.

Analyse FFOM

Le diagnostic se fonde essentiellement sur la méthode FFOM – ou SWOT en anglais (Humphrey, 1960) –, permettant de cerner les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces du projet. Cette méthode est aussi celle privilégiée par les villes ou MRC ou régions lors de leurs démarches territoriales de DD (Gagnon, 2012). Les « forces » désignent les atouts du territoire, et les « faiblesses » ce qui lui fait défaut (sur le plan des attraits et de l'accès notamment). Forces et faiblesses correspondent à « des composantes sur lesquelles les intervenants du secteur peuvent agir directement [...]. Les opportunités et menaces correspondent à des facteurs qu'on ne contrôle pas et auxquels il convient de s'adapter » (Table de concertation sur l'écotourisme au Québec, 2002 : 128). Ces opportunités et menaces peuvent être déterminées à l'aide d'une série de modèles d'analyse stratégique, comme une analyse de scénario. Il peut s'agir par exemple de l'irruption de nouveaux concurrents, de l'émergence d'une nouvelle réglementation, de l'ouverture de nouveaux marchés, etc. Un exemple est l'étude conduite récemment sur le potentiel du nord canadien³⁴.

Pratiques exemplaires

Un dernier outil auquel il est possible d'avoir recours consiste en une comparaison entre les démarches de développement écotouristique envisagées et des pratiques exemplaires relevées dans des études portant sur des territoires et/ou projets similaires. De cette comparaison naît une évaluation de l'adéquation ou non du projet visé, avec des processus ou pratiques qui ont assuré le succès d'autres développements écotouristiques³⁵.

³³ Cette norme du BNQ (2003) s'inscrit dans le cadre du *Programme qualité* de Tourisme Québec. D'application volontaire, elle détermine les critères qui doivent être respectés dans la conception et la prestation d'un produit dit d'écotourisme authentique (http://www.bnq.qc.ca/fr/certif/tourisme_norme.html), [page consultée le 4 mai 2012].

³⁴ Voir par ex. : Northern Development Ministers Forum (2008), *Potentiel touristique dans le nord du Canada*, p. 42 et s. : http://www.focusnorth.ca/documents/french/library/2008/potentiel_touristique_dans_le_nord_du_canada.pdf, [page consultée le 4 mai 2012].

³⁵ Voir par ex. : *Environnement et développement durable dans le programme Leader+, Études thématiques et recueils d'expériences*, Unité Nationale d'Animation du réseau Leader+ français, 2005.

Les méthodes d'évaluation précédentes visent à donner suffisamment d'informations pour permettre de prendre une « décision d'opportunité », soit la décision d'entreprendre ou non le développement d'un projet écotouristique, ou encore de déterminer si une réorientation s'impose. Par exemple, couvrir un territoire plus étendu en raison d'un nombre trop limité d'attraits ou cibler d'autres segments de marché. L'évaluation permet également de préparer la réalisation du plan de mise en valeur écotouristique du territoire. En raison de la diversité et de la complémentarité des paramètres pris en compte, l'ingénierie des projets écotouristiques qui réunirait l'ensemble des procédures ici présentées, selon la séquence proposée, serait celle qui tendrait à être la plus aboutie pour déterminer si un territoire possède les attributs favorisant une mise en écotourisme. Cependant, pour ancrer des projets au territoire et contribuer à son développement dit durable ou viable, il conviendrait, selon nous, d'associer aux procédures actuelles d'évaluation du potentiel écotouristique des modalités de des critères de la durabilité environnementale, et ce, dans l'ensemble du processus évaluatif. Là encore, des outils spécifiquement paramétrés à cette fin pourraient s'avérer utiles. Ces outils relèvent d'une ingénierie de diagnostic de la durabilité environnementale.

5.3.2. *La mise en valeur du territoire par le diagnostic de la durabilité environnementale*

Le diagnostic de la durabilité environnementale repose sur de nombreux outils visant la prise en compte des limites environnementales, dans l'hypothèse de la réalisation d'un projet touristique, ainsi que l'identification de mesures de mitigation. Les principaux outils disponibles sont l'étude d'impacts, l'analyse de la capacité de support, l'analyse du cycle de vie, la détermination de l'optimum touristique, les calculs de l'empreinte écologique ainsi que du bilan carbone. Abordant l'évaluation des impacts selon des modalités variées, ces méthodes permettent, pour certaines d'entre elles, l'identification des limites environnementales du territoire ; d'autres portent sur l'estimation de la capacité de contrôle et de mitigation des impacts³⁶.

³⁶ Un exemple concret est le recours à la méthodologie de l'Evaluation de la Capacité d'Accueil Touristique (ECAT) pour la Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC) ou des zones littorales dans le cadre du programme d'action prioritaire – Plan d'action pour la Méditerranée du PNUE.

Notre proposition est que ces méthodes semblent pouvoir être arrimées pour produire une séquence cohérente contribuant au maintien de l'activité écotouristique. Le tableau 14 qui suit présente l'ampleur et l'objet des processus mis en œuvre, à savoir si les méthodes sont ciblées ou continues et si elles constituent des démarches préalables à d'autres (colonne 2). Les résultantes de leur mise en œuvre, soient les données qu'elles permettent d'obtenir, sont aussi relevées (colonne 3).

À partir de cette analyse, notre deuxième proposition repose sur l'intégration séquentielle de ces méthodes. Elle se décline comme suit :

- (1) Identification des limites environnementales
 - a. Étude d'impacts
 - b. Calcul de la capacité de support
 - c. Détermination de l'optimum écotouristique
- (2) Estimation de la capacité de contrôle et de mitigation
 - a. Analyse du cycle de vie
 - b. Suivi d'impacts ciblés (bilan carbone, empreinte écologique)
 - c. Options de mesures compensatoires

L'étude des impacts environnementaux est une étape technique – et un document qui la formalise –, de la procédure générale qu'est l'évaluation environnementale, elle-même considérée comme un outil de DD, tant par les gouvernements, les organisations internationales, qu'un certain nombre de chercheurs dans le domaine (André, 1999 ; Sadler et Jacobs, 1990 ; Gagnon, 1997).

L'étude des impacts environnementaux est produite par une firme d'ingénieurs, aux frais du promoteur ; elle tente alors de démontrer que les impacts se révéleront faibles et que, s'ils sont négatifs, des correctifs ou mitigations seront alors apportés. Si le projet est jugé recevable par le ministre de l'Environnement et le Conseil des ministres, il reçoit alors les approbations gouvernementales nécessaires à sa réalisation (certification) (Gagnon, 2002 : 5).

Un des objectifs de l'étude d'impacts est d'identifier les effets d'un projet afin de le modifier pour y apporter les ajustements visant à limiter les impacts négatifs. Elle devra démontrer que le choix des activités

s'est effectué en respect des considérations écologiques, et qu'il constitue un choix acceptable sur le plan environnemental, basé sur des comparables ou des alternatives.

Dans le cadre du développement de produits écotouristique, une attention particulière doit être portée :

- à la pollution de l'air liée au transport des écotouristes ;
- à l'érosion *versus* l'utilisation de surfaces durables lors des déplacements et du camping ;
- au contrôle des rejets d'eaux usées, pouvant causer des nuisances sur le site ou à proximité ;
- aux déchets potentiellement laissés par les touristes sur un site naturel ;
- aux conséquences des prélèvements (flore, artefacts, etc.) ;
- à l'impact des feux ;
- à l'augmentation du bruit et au respect des autres usagers ;
- aux risques de dérangement de la faune et de destruction des habitats.

Les impacts environnementaux dans le cadre d'activités écotouristiques se trouvent ainsi à être notamment évalués au regard des principes du programme « Leave No Trace ». Ces principes ne sont pas à proprement parler des principes du DD, bien qu'ils concourent de manière très ciblée à la conservation du milieu naturel. Le programme « Leave No Trace » porte sur l'adoption par les écotouristes, entre autres, de comportements servant à réduire au minimum l'impact sur l'environnement des diverses activités auxquelles ils participent³⁷. Ce programme se trouve à s'appliquer sur tous les territoires naturels, notamment les parcs nationaux nord-américains. Il peut servir de balise lors de la conception des produits.

L'analyse de la capacité de support des écosystèmes porte sur l'évaluation de la pression maximale que l'homme peut exercer sur un écosystème sans porter atteinte à son intégrité physique, chimique et biologique. La capacité de support est le seuil au-delà duquel les fonctions d'un milieu seraient irrémédiablement altérées, compromettant à la fois son équilibre et les bienfaits et la gamme des avantages et des services qu'ils procurent.

La capacité de support correspond aux pressions (capacité de biodégrader et de recycler certains rejets d'origine anthropique sans que la biodiversité et les maillons de la chaîne alimentaire soient touchés de manière irréversible) que peuvent tolérer les écosystèmes, ainsi que les services (exemples : régulation climatique ; assainissement de l'air et de l'eau ; conservation du sol et des

³⁷ Voir www.sanstrace.ca ou <http://lnt.org/>, [page consultée le 17 juin 2012].

eaux ; sécurité alimentaire ; et services énergétiques) et les ressources (exemples : produits alimentaires, médicinaux et de valeur culturelle ; matériaux de construction ; combustibles ; huiles et résines) que les écosystèmes sont aptes à fournir. Elle englobe également les contraintes physiques, logistiques, économiques et sociales subies par les populations humaines (d'après le Plan de développement durable du Québec — Québec, 2004)³⁸.

En matière touristique, la notion de capacité de charge est plus couramment employée que celle d'étude des impacts environnementaux. Middleton et Hawkins (1998) la définissent comme « la mesure de la tolérance d'un site ouvert à l'activité touristique et la limite au-delà de laquelle une zone peut souffrir des effets négatifs du tourisme ». Pour les institutions internationales (PNUE, OMT), la capacité de charge est envisagée dans ses trois composantes, physique, culturelle et psychologique, et sa détermination aboutit généralement à la définition d'un seuil, d'un nombre maximal de visiteurs pour une zone déterminée. Les gestionnaires de parcs naturels ou de zones protégées ont pour leur part développé une approche axée sur la gestion des flux de visiteurs, afin d'en contrôler et d'en minimiser les impacts. Considérant l'afflux d'écotouristes et les fortes pressions exercées sur des zones sensibles, la détermination de la capacité de charge ne se réduit pas à l'application d'une formule mathématique, qui sert à obtenir un nombre au-delà duquel le développement devrait cesser. Les résultats de son évaluation visent la gestion des effets des visiteurs, les limites acceptables du changement, et les cadres de protection des ressources des expériences des visiteurs (Izabel, 2003 : 32). L'écotourisme peut par exemple être responsable de dégradations spécifiques de l'environnement, puisque l'activité se pratique dans des lieux qui ne sont pas toujours aménagés pour de telles activités, telles que le compactage des sols, la perte d'habitats et la perturbation de la faune.

Une des motivations premières des écotouristes à séjourner et à vivre des expériences de découverte est par ailleurs la possibilité d'être en contact avec une nature comportant une certaine qualité biologique ainsi qu'une diversité de paysages, présentant une pollution de tout ordre la moins marquée possible, et dans un contexte de relative quiétude et d'isolement (Tourisme Québec, 2002, 2007 ; AEQ, 2004). Dans ce contexte, le ratio entre le nombre de visiteurs et la satisfaction de ceux-ci devient un indicateur extrêmement important.

³⁸ Plan de développement durable du Québec, 2004, « Miser sur le développement durable : pour une meilleure qualité de vie », <http://www.mddep.gouv.qc.ca/dveloppement/2004-2007/plan-enbref.pdf>, [page consultée le 7 février 2010].

La saturation sera atteinte bien avant la limite de saturation physique du territoire exploré, dans la mesure où la satisfaction des touristes à jouir d'un beau paysage sera frustrée par la présence d'autres randonneurs, qui veulent profiter de la même vue. La capacité de charge ne sera alors plus centrée sur un seuil évalué objectivement, mais sur les conditions souhaitables qui permettent de gérer les flux de visites.

Le concept d'optimum touristique est une approche qualitative de l'activité touristique, plus conceptuelle qu'opérationnelle. L'optimum est défini comme « la meilleure utilisation possible d'une activité, d'un produit ou d'un environnement » (Lozato-Giotart et Balfet, 2004 : 348). Cet optimum, ou barycentre, est atteint lorsqu'un équilibre écologique et culturel persiste en dépit du nombre de touristes et de leurs activités, qui contribuent au succès même d'une destination touristique (Pearce, 1987 ; Inskip, 1997 ; Lozato-Giotart, 2003).

D'un point de vue technique, le calcul de cet optimum requiert la définition d'indicateurs pertinents qui permettront de trouver ce point d'équilibre optimal d'un site touristique. Le choix de ces indicateurs est crucial. Ils ne sont pas préétablis, mais varient selon le contexte et les objectifs des entrepreneurs, car « l'optimisation d'une action, d'une production ou d'une idée dépend de l'objectif fixé au préalable » (Lozato-Giotart et Balfet, 2004 : 348).

Le principe général est que le gestionnaire doit prendre en compte l'incidence du tourisme sur l'environnement et l'écosystème (faune, flore, etc.), sur la population locale (protection de l'identité locale, satisfaction de la population locale, risque d'un nombre excessif de touristes), sur l'économie locale (l'investissement économique maximal que peut supporter un site) et le patrimoine architectural. (Leroux, 2010 : 5). Cette méthode permet de travailler ou retravailler la mise en tourisme d'un espace défini.

Plus récemment, un autre outil a fait son apparition. Il tend de plus en plus à être reconnu par les gestionnaires, bien qu'il soit un outil lourd et coûteux, et donc plus approprié pour les grandes organisations telles que les grandes villes, entreprises ou ministères.

L'analyse du cycle de vie (ACV), ou écobilan, est un outil utilisé pour évaluer l'impact environnemental potentiel d'un produit, d'un processus ou d'une activité tout au long de sa vie, en quantifiant l'utilisation des ressources (des inputs tels que l'énergie, les matières premières et l'eau) et les émissions environnementales (les outputs dans l'air, l'eau et le sol) associées au système évalué. Les flux de matières et d'énergies (ex. : depuis l'extraction des matières premières jusqu'à l'élimination des déchets) sont agrégés pour être ensuite associés à des indicateurs quantifiés en différentes classes d'impacts. Les principales classes considérées en ACV sont : l'altération physique des écosystèmes, l'épuisement des ressources naturelles, le réchauffement climatique, la destruction de la couche d'ozone, la toxicité et l'écotoxicité, la santé humaine, etc. L'ACV permet l'identification des pistes d'amélioration des performances environnementales des produits, et ce, à différentes étapes de leur cycle de vie.

En matière touristique, le cycle de vie des produits est relativement connu. S'inspirant de la physique des matériaux, Butler (1980) avance en effet que les touristes (la contrainte) exercent leur poids (impact ou déformation) sur l'espace à la façon d'un cycle, qui peut se traduire par un point de rupture. L'impact serait proportionnel au nombre de touristes : si le nombre de touristes est faible, l'espace touristique reste inchangé. Au contraire, une plus forte fréquentation induit d'importantes modifications, et, au-delà d'une certaine limite, il y a irréversibilité. Une destination touristique possède donc une résistance limite à la pression. Deux solutions existent alors pour augmenter le niveau de celle-ci. La première consiste dans la diminution de la fréquentation, pour assurer de meilleures conditions de visite en évitant les phénomènes de saturation. La seconde est d'augmenter la résistance de la destination concernée, par exemple en étalant la fréquentation dans l'espace et dans le temps par la création de sites connexes et d'itinéraires alternatifs. L'ACV est un processus normalisé (ISO14040 et ISO14044)³⁹ et se déroule en quatre grandes phases :

1. la définition des objectifs et du champ de l'étude (système à étudier) ;
2. l'inventaire des flux qui traversent le système ;
3. l'évaluation des impacts sur l'environnement ;

³⁹ L'ISO 14040:2006 et l'ISO 14044:2006 traitent des études d'analyse du cycle de vie et des études d'inventaire du cycle de vie. Elles ne décrivent pas en détail la technique de l'analyse du cycle de vie, ni les méthodologies spécifiques de chacune de ses phases.

4. l'interprétation des résultats.

Ces différentes étapes permettent de suivre l'état de résistance de l'environnement et de poser des actes de gestion efficaces telles que les mesures de mitigation.

Le cinquième outil, soit *l'empreinte écologique*, repose sur une hypothèse : la quantité de ressources utilisées est directement liée à la quantité de surfaces bioproductives nécessaires pour régénérer les ressources et assimiler les déchets. Autrement dit, chaque type de consommation ou de production de déchets peut être évalué sous la forme d'une surface bioproductive. Pour ce calcul, la consommation de ressources et les déchets émis considérés sont ceux apparaissant lors de quatre activités principales : alimentation, transport, logements et services/biens de consommation. Elles sont rapportées aux superficies nécessaires à leur production ou à l'assimilation des déchets en découlant. L'empreinte écologique est un indicateur synthétique qui ne met en évidence qu'un certain type d'inégalités : inégalités d'accès aux ressources, production différenciée de déchets (WWF, 2008 : 42 ; CGDD, 2010). C'est avant tout une estimation non précise qui sert d'outil de sensibilisation. Elle ne décrit pas l'intensité d'utilisation des surfaces, les pertes de biodiversité, ni les activités qui menacent à terme la capacité d'une surface donnée à fournir des services écologiques, telles que le rejet de polluants dans les milieux ou encore l'érosion des sols.

Le bilan carbone est un processus de comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre issues d'une organisation. Il s'agit de calculer les émissions engendrées de façon directe, telle la consommation d'électricité, de gaz, et indirecte, tel le transport généré par l'acheminement des fournitures, la livraison des produits, le transport des salariés, la construction des bâtiments, la fin de vie des déchets et des produits. Le bilan carbone permet également d'étudier la vulnérabilité d'une activité économique, et tout particulièrement sa dépendance aux énergies fossiles. Il ne concerne que l'impact sur le climat, à l'exclusion d'autres impacts sur l'environnement (ADEME, 2007).

La planification de mesures compensatoires relève quant à elle d'une stratégie d'ajustement. Elle peut par ailleurs être envisagée comme une résultante des analyses précédentes. Elle équivaut à des mesures de mitigation, suite à une évaluation environnementale.

Tableau 14. Processus de diagnostic de la durabilité environnementale d'un territoire soumis à l'exploitation écotouristique

Étapes	Ampleur et objet du processus	Résultante du processus	Références
(1) Identification des limites environnementales Étude d'impacts Calcul de la capacité de support Détermination de l'optimum écotouristique	• évaluation ciblée	• quantification des impacts	(André et al., 1999) ; (André, 2003) ; (Blamey, 1997) ; (Blangy, 2008) ; (Caire et Rouillet-Caire, 2002) ; (Caire et Rouillet-Caire, 2002) ; (Camus et al., 2010) ; (Carlier et al., 2006) ; (Céron et Dubois, 2000, 2003) ; (Charbonneau, 2008) ; (Couture, 2002) ; (Gagnon et Lapointe, 2006) ; (Gagnon, 1997, 2002) ; (Goodwin, 1996) ; (GTI-DTD, 2007) ; (Landreau, 2004) ; (Lawton, 2001) ; (Leduc et Raymond, 2000) ; (Lepart et Marty, 2006) ; (Litzler et Blais, 2003) ; (Mader, 1999) ; (Paul et al., 2007) ; (Sadler et Jacobs, 1990) ; (Swanson, 1992) ; (Tardif, 2003) ; (TEC, 2003) ; (Ziffer, 1989)
	• démarche composite	• analyse préventive	(Coccosis, 2001) ; (Deprest, 1997) ; (Izabel, 2003) ; (Möller, 2000) ; (PAP/CAR, 1997) ; (Québec, 2004).
	• démarche pré-opérationnelle	• objectif d'exploitation équilibrée	(Deprest, 1997) ; (Inskip, 1997) ; (Leroux, 2010) ; (Lozato-Giotart et Balfet, 2004) ; (Lozato-Giotart, 2003) ; (Pearce, 1987) ; (Regalado-Pezua et Ferry, 2005)
(2) Estimation de la capacité de contrôle et de mitigation Analyse du cycle de vie Suivi d'impacts ciblés (bilan carbone, empreinte) Options de mesures compensatoires	• évaluation continue	• suivi de projet et des objectifs environnementaux	(ADEME, 2007) ; (Belem, 2005) ; (ISO, s. d.) ; (Satta et Perelli, 2008)
	• évaluation ciblée	• quantification des impacts	(ADEME, 2007) ; (Le Clézio, 2009) ; (CGDD, 2010) ; (Rees et Wackernagel, 1994) ;
	• résultante des analyses précédentes	• stratégie d'ajustement	(Fennell, 1999) ; (Gagnon et Lapointe, 2006) ; (GTI-DTD, 2007) ; (Lequin, 2000) ; (Mader, 1999) ; (Tardif, 2003)

Source : Tranquard, 2013

L'analyse de ces méthodes de diagnostic de la durabilité environnementale permet d'estimer leurs liens et la puissance du fait de les regrouper, au profit de l'écotourisme et des populations d'accueil⁴⁰. L'évaluation des impacts environnementaux, tout comme celle de la capacité de charge, sont des démarches composites, mais qui s'ajustent aux spécificités de l'écotourisme. Les informations qu'elles permettent de générer sont directement utilisables dans le cadre d'une démarche préventive, où seront adaptés les produits écotouristiques afin de respecter les limites de support du milieu. L'estimation du barycentre, ou optimum touristique, est une étape qui permet quant à elle de fixer un objectif d'exploitation raisonnée, un idéal environnemental à atteindre. La coordination de ces trois méthodes permet d'identifier relativement précisément les limites environnementales du territoire, ce qui tend à rendre leur utilisation incontournable. Par ailleurs, l'analyse du cycle de vie pourrait éventuellement permettre d'anticiper et d'assurer le suivi d'un projet écotouristique. Son utilisation peut logiquement être envisagée à la suite des étapes précédentes. L'empreinte écologique et le bilan carbone sont quant à eux des indicateurs plutôt que des méthodes. Plus ciblés, ils sont, dans les faits, moins exploitables comme sources exclusives pour produire un diagnostic sur la durabilité des territoires soumis à exploitation écotouristique. Enfin, la capacité à mitiger les impacts relevés par des mesures compensatoires contribue indéniablement à la durabilité environnementale. Son évaluation trouve sa place dans une démarche de développement durable appliquée à l'écotourisme.

Prises isolément, les méthodes d'évaluation du potentiel écotouristique d'un territoire, d'une part, et les méthodes de diagnostic de la durabilité environnementale, d'autre part, contribuent à aborder leurs deux objets distincts de manière scientifique, c'est-à-dire logique et structurée. Chacune de ces démarches est optimisée par le recours à une forme d'ingénierie, à des outils employés dans une séquence appropriée. Cette approche peut être étendue à l'ensemble du processus d'évaluation de projets écotouristiques, de façon à ce que ces méthodes soient davantage contributives à une démarche intégrée de DD.

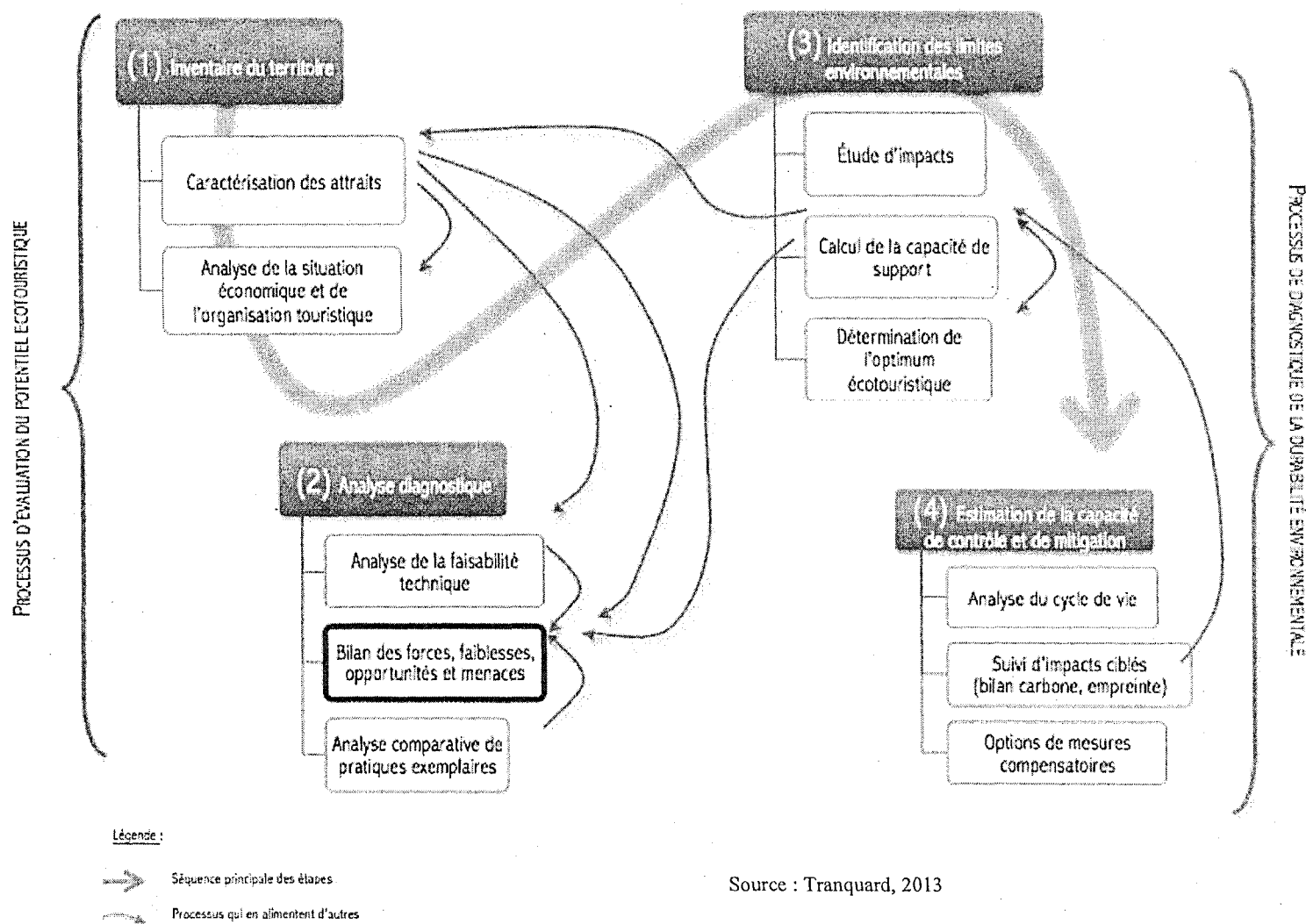
⁴⁰ Ce chapitre ne porte pas spécifiquement sur une mise en perspective des forces, faiblesses, opportunités et menaces auxquelles ces méthodes sont exposées. Toutefois, la compréhension approfondie de ces méthodes est indispensable pour la modélisation finale faisant l'objet du chapitre 7. À cet effet, le tableau proposé à l'annexe 1 du présent chapitre expose notre analyse complémentaire sur ce point.

5.3.3. *L'intégration des processus et méthodes*

Pour favoriser une opérationnalisation durable des produits et des services écotouristiques, une démarche intégrée s'avère incontournable. Celle-ci se fonde sur la complémentarité et l'imbrication des démarches de valorisation et de préservation des ressources naturelles (Dowling, 2006).

L'intégration de la démarche pourrait se traduire par un continuum d'ingénierie en deux temps, du moins est-ce là notre proposition contributive. Le premier vise à évaluer la capacité de mise en écotourisme du territoire dont on envisage l'exploitation. C'est précisément ici que les aménités, les attraits et les options de valorisation ou d'aménagement de lieux, par rapport à une demande de loisirs, sont évalués. Le second temps a pour but, si, et seulement si, le premier a permis de distinguer des éléments dignes d'exploitation écotouristique, d'évaluer la disponibilité de ces éléments et la capacité à les maintenir accessibles et utilisables pour les générations futures. Sont alors évaluées les limites environnementales de ces attraits et les impacts que les activités écotouristiques projetées pourraient leur faire subir. La progression est logique et traduit une intégration temporelle. La figure 6 qui suit présente cette intégration. La sinusoïde qui y apparaît en relie les étapes principales : inventaire du territoire, analyse diagnostique, identification des limites environnementales et estimation de la capacité de contrôle et de mitigation. Les plus petites flèches indiquent les processus qui en alimentent d'autres. Les données récoltées lors de l'évaluation de la capacité de support, par exemple, fournissent des informations sur le niveau de fragilité des attraits, ce qui permet d'en peaufiner la caractérisation. Un autre exemple est que le bilan carbone permet d'enrichir l'étude d'impacts. Une progression logique semble se dégager, l'évaluation environnementale pourrait porter spécifiquement sur les attraits critiques d'un point de vue biophysique et/ou dignes d'intérêt économique. Un fait par ailleurs logique mais remarquable est que bon nombre de processus alimentent le bilan FFOM, qui se trouve à être une étape d'analyse clef pour la prise de décision d'opportunité. Cette convergence conforte l'idée du bénéfice lié à l'intégration des étapes, selon un continuum.

Figure 6. Séquence d'ingénierie des projets écotouristiques : étape de la conception des produits et services



Source : Tranquard, 2013

Reste cependant que la mise en œuvre pratique de bon nombre des processus et méthodes analysés doit s'appuyer sur des indicateurs précis, adaptés à l'écotourisme en général et au territoire hôte en particulier. Ces indicateurs n'étant pas préétablis, pour la plupart, une ingénierie visant à favoriser l'opérationnalisation de la durabilité des territoires soumis à l'exploitation écotouristique ne saurait faire l'économie de leur complète identification. Leroux (2010) envisage par exemple que l'estimation de l'optimum touristique incorpore comme objectifs le respect des métaprincipes structurants de l'écotourisme, établis par Gagnon et Lapointe (2006), soit la valorisation de la conservation de l'environnement, la contribution équitable au développement économique, la prise en compte et la réponse aux besoins des communautés hôtes, et la génération d'une expérience touristique nouvelle, authentique et responsable. Nous proposons pour notre part que les critères de la durabilité retenus soient prioritairement les critères de la durabilité environnementale adaptés à l'écotourisme, tels que caractérisés et identifiés dans le chapitre 4 (Tranquard et Gagnon, 2012) et rappelés dans le point suivant.

5.4. La prise en compte des critères de la durabilité environnementale

Après l'identification des critères environnementaux de la durabilité écotouristique, qui sont au nombre de onze et qui sont présentés dans le point suivant, une évaluation de leur prise en compte lors des étapes du continuum d'ingénierie préalablement élaboré sera conduite⁴¹.

⁴¹ N.B. : Cette partie du présent article n'est intégrée qu'à des fins de sa publication sous forme autonome, c'est-à-dire sans lien avec les autres chapitres de la présente thèse. C'est sous cette forme que l'article a été accepté pour publication dans la revue *Tourisme et territoires*, dans le cadre d'un numéro spécial portant sur la performance des territoires, d'où le rappel effectué sur des éléments du chapitre 4.

5.4.1. Grille d'évaluation selon les critères de la durabilité environnementale

D'après les conclusions des théoriciens de la durabilité forte – Costanza et Daly (1992), l'École de Londres (Pearce, 1987, 1999) ou encore Barbier et Markandya (1990) –, et de certains analystes de la gestion durable des projets touristiques – Torrente (2009) –, les méthodes d'opérationnalisation des projets écotouristiques visant un développement durable devraient favoriser :

- la préservation de la qualité du milieu (diversité biologique et des paysages) ;
- la préservation de la pérennité des ressources (limitation de la consommation) ;
- la réduction quantitative et qualitative des impacts (pollution).

Cette convergence vers un socle commun de conditions ou facteurs contributifs à la durabilité écotouristique pourrait logiquement conduire à en faire une grille d'analyse. Cette grille est toutefois ici bonifiée par les résultats d'une étude récente (Tranquard et Gagnon, 2012, voir chapitre 4) portant sur une revue de littérature de plus de cent vingt-cinq (125) ouvrages ou textes institutionnels, scientifiques et techniques, traitant des critères de la durabilité écotouristique. Cette recension a permis d'identifier trente-cinq (35) critères génériques et cent trente critères spécifiques de la durabilité écotouristique. Parmi les *critères génériques, onze réfèrent au volet environnemental du DD* :

1. respect des obligations légales en matière environnementale
(*ex. : normes reliées à un statut de protection territoriale, d'espèce animale ou d'écotourisme*) ;
2. utilisation d'outils d'évaluation et de contrôle spécialisés
(*ex. : recours à des études d'impacts*) ;
3. éducation relative à l'environnement
(*ex. : programme de sensibilisation à l'écoresponsabilité à l'intention des visiteurs, des employés, de la population locale*) ;
4. préservation de l'intégrité géophysique du milieu (air, sol, eau)
(*ex. : favorisation de petits groupes et canalisation des flux de visiteurs*) ;
5. préservation de l'intégrité patrimoniale, de l'identité du site et des paysages
(*ex. : sélection du lieu d'implantation et aménagement respectueux des composantes paysagères*) ;
6. préservation de l'intégrité écologique du site (biodiversité, écosystèmes)
(*ex. : restauration de sites naturels, mesures de suivi*) ;
7. maintien de la pureté de l'environnement
(*ex. : gestion des déchets, réduction de l'érosion, conservation des ressources en eau*) ;
8. utilisation rationnelle des ressources
(*ex. : obtention d'un statut de protection, implantation d'un système de traçabilité des actions*) ;
9. contribution proactive à la protection du milieu
(*ex. : implication des écotouristes dans l'entretien des sites, recours à des sources d'énergie renouvelable, mise en place de mesures compensatoires comme la reforestation*) ;

10. gestion des interactions visiteurs/biodiversité (faune, flore)
(*ex. : contrôle des perturbations des habitudes alimentaires des populations animales*) ;
11. mise en valeur du patrimoine naturel et culturel
(*ex. : organisation d'évènements en lien avec des phénomènes naturels saisonniers, comme la migration des outardes*).

Ces onze critères contributifs à la durabilité environnementale des projets écotouristiques intègrent donc la préservation de la qualité du milieu (critères 4, 5 et 6), la préservation de la pérennité des ressources (critère 8) et la réduction quantitative et qualitative des impacts (critère 7). Pour six d'entre eux, il s'agit cependant de critères complémentaires aux critères directement dérivés des travaux de Daly et Torrente. L'évaluation de la capacité du continuum d'ingénierie que nous avons modélisé à favoriser la durabilité environnementale pourrait donc être conduite en estimant si l'une ou l'autre de ces étapes favorise l'opérationnalisation de ces onze critères.

5.4.2. *Analyse de l'opérationnalisation des critères environnementaux.*

Selon notre analyse et les références sur lesquelles elle s'appuie, il est possible d'estimer que certains outils ou processus d'ingénierie servent à réaliser les critères de la durabilité environnementale ou contribuent à les mettre en œuvre, en tout ou en partie.

La caractérisation des attraits nécessite de recourir à des outils d'évaluation et de contrôle spécialisés ne serait-ce que parce qu'elle intègre une estimation de la fragilité des attraits. Si les inventaires requis pour procéder à ces analyses sont conduits par des employés, voire par des visiteurs encadrés, alors, cette démarche favorise une certaine éducation relative à l'environnement. Cette étape de caractérisation des attraits donne par ailleurs assez d'informations pour asseoir une décision de conservation des sites sensibles, de diversification de l'offre, pour limiter la saturation de ces mêmes sites ou encore l'aménagement de paysages, ce qui participe de la préservation de l'intégrité géophysique, écologique et patrimoniale du milieu. Si par ailleurs une traçabilité des inventaires réalisés est assurée, l'étape peut contribuer à une utilisation rationnelle des ressources sur le long terme.

L'analyse de la situation économique et de l'organisation touristique donne un portrait du maillage et du réseautage des entreprises écotouristiques du territoire. Sur la base de ces informations, des regroupements de sites d'activités peuvent être justifiés, au bénéfice de la réduction des impacts des transports et de la mobilité. Dans le même ordre d'idées, l'utilisation d'infrastructures existantes et la limitation du nombre des nouvelles participent d'une utilisation rationnelle des ressources.

L'étude de faisabilité technique aborde les questions à priori critiques du développement (les conséquences d'un statut de protection d'une espèce indigène par exemple). Elle touche essentiellement aux aspects légaux et aux limites physiques du développement.

L'identification des forces, faiblesses, opportunités et menaces doit conduire notamment à évaluer si le projet écotouristique est réalisable dans le contexte juridique et légal qui encadre l'activité sur le territoire choisi. Cette étape favorise donc notamment le respect d'obligations en matière environnementale. Les conclusions qu'elle génère peuvent faire en sorte de capitaliser sur une force (ex. : miser sur les sites naturels jugés exceptionnels) ou de corriger une situation associée à une faiblesse (ex. : se doter de mécanismes de protection des paysages) (Tourisme Québec, 2002 : 128).

L'analyse comparative de pratiques exemplaires permet globalement de favoriser l'opérationnalisation de tous les critères de la durabilité, pour autant que les pratiques analysées soient réellement exemplaires, mais également intégratrices pour aborder chacune des conditions du DD. En pratique, la comparaison des projets en cours de conception avec des projets écotouristiques existants et viables donne surtout des exemples ponctuels à reproduire dans le plan de développement, comme des activités de formation et de sensibilisation environnementale ou des initiatives de diversification de l'offre, pour répartir la pression d'origine anthropique sur le territoire.

L'étude d'impacts favorise l'ensemble des critères portant sur la préservation du milieu. Le critère de mise en valeur du patrimoine naturel et culturel est à contrario le seul à ne pas être directement concerné par ces processus. Ceux-ci favorisent précisément la consommation des ressources sous leur taux de renouvelabilité, la compatibilité des aménagements touristiques avec les composantes environnementales et patrimoniales du site, mais également la mise en place de mesures compensatoires. Les critères 4, 5 et 6 sont en ce sens les plus concernés (voir tableau 15).

L'analyse de la capacité de support est un critère en soi qui réfère à l'utilisation d'outils d'évaluation et de contrôle spécialisés. Elle cible directement la préservation de l'intégrité géophysique du milieu (air, sol, eau). Elle concourt à paramétrer la conservation de l'intégrité des écosystèmes et le maintien de la biodiversité, la protection prioritaire des écosystèmes à haute valeur en conservation et des espèces menacées, et plus généralement le respect des sites sensibles.

L'optimum touristique, en dépit du flou entourant sa détermination, est en théorie de nature à contribuer aux critères clefs que sont les critères 4, 5 et 6 (voir tableau 15), son principe général étant que :

Le gestionnaire doit prendre en compte l'incidence du tourisme sur l'environnement et l'écosystème (faune, flore, etc.) sur la population locale (protection de l'identité locale, satisfaction de la population locale, risque d'un nombre excessif de touristes), sur l'économie locale (l'investissement économique maximal que peut supporter un site) et le patrimoine architectural (Leroux, 2010 : 5).

Le recours à une *analyse du cycle de vie* conduit également à choisir certaines catégories d'impacts à contrôler pour répondre aux objectifs de durabilité. Dans les faits, les principales classes considérées correspondent elles aussi aux critères liés à la conservation du milieu et au contrôle de la pollution.

La mise en place de mesures compensatoires est en soi une modalité du critère de contribution proactive à la protection du milieu, qui inclut également l'existence de moyens permettant aux écotouristes de participer personnellement à l'effort de conservation. Enfin, les processus de calcul de l'empreinte écologique et du

bilan carbone, même d'usage ponctuel, peuvent contribuer à justifier des démarches de maintien de la pureté de l'environnement, en établissant des seuils de pollution de l'air, d'utilisation de produits chimiques nocifs pour l'environnement et d'émissions de gaz à effet de serre (GES), autant de balises pour les projets à naître.

Le tableau 15 qui suit illustre le fait que certains des outils étudiés sont de nature à contribuer efficacement à l'atteinte d'objectifs de durabilité en mettant en œuvre les critères de la durabilité environnementale.

Tableau 15. La contribution de l'ingénierie des projets écotouristiques à l'opérationnalisation des critères de la durabilité environnementale

Critères de la durabilité environnementale	Étapes											
	1. Caractérisation des attraits	2. Analyse de la situation économique et de l'organisation touristique	3. Étude de faisabilité technique	4. Bilan des forces, faiblesses, opportunités et menaces	5. Analyse comparative de pratiques exemplaires	6. Étude d'impacts	7. Analyse de la capacité de support / de charge	8. Détermination de l'optimum touristique	9. Analyse du cycle de vie (CO ₂ empreinte écologique)	10. Suivi d'impacts écologiques	11. Options de mesures compensatoires	
1. Respect des obligations légales en matière environnementale			X	X		X						
2. Utilisation d'outils d'évaluation et de contrôle spécialisés	X					X	X		X			
3. Éducation relative à l'environnement	X				X	X						
4. Préservation de l'intégrité géophysique du milieu (air, sol, eau)	X	X	X		X	X	X	X		X		
5. Préservation de l'intégrité patrimoniale, de l'identité du site et des paysages	X		X			X	X	X	X			
6. Préservation de l'intégrité écologique du site (biodiversité, écosystèmes)	X		X	X		X	X	X	X			
7. Maintien de la pureté de l'environnement			X			X	X		X	X		
8. Utilisation rationnelle des ressources	X	X	X			X	X		X			
9. Contribution proactive à la protection du milieu	X	X				X						X
10. Gestion des interactions visiteurs / biodiversité (faune, flore)						X						
11. Mise en valeur du patrimoine naturel et culturel												

Source : Tranquard, 2013.

5.4.3. *Observations conclusives*

Plusieurs observations conclusives peuvent être faites. Une analyse des critères les plus fréquemment abordés par l'ingénierie des projets écotouristiques révèle que ceux issus de la théorie de la durabilité forte et portant sur la préservation de la qualité du milieu, sur la pérennité des ressources et la réduction quantitative et qualitative des impacts sont prépondérants. Cela contribue à justifier le recours à des démarches d'opérationnalisation de certains principes du développement durable.

Par ailleurs, le fait que l'un des critères de la durabilité environnementale soit précisément de recourir à des outils tend à valider notre démarche réflexive et à confirmer notre première conclusion. Des processus comme l'étude d'impacts et l'évaluation de la capacité de support apparaissent également comme incontournables pour inclure le plus de critères de la durabilité environnementale. À l'inverse, si l'ingénierie des projets écotouristiques se résume uniquement à une étude de marché, peu de composantes de la durabilité autres qu'économiques seront couvertes. De nouveau, un continuum d'ingénierie relativement exhaustif et séquencé tend à se justifier.

En lien avec cette observation, notons que l'approche de la durabilité forte peut tendre, lorsqu'elle est interprétée comme une approche environmentaliste stricte du DD, à faire de la durabilité des ressources naturelles le critère unique du développement durable. Nous préférons l'aborder comme une approche selon laquelle la durabilité des ressources naturelles est le critère premier mais non exclusif du développement durable. En ce sens, une démarche d'ingénierie des projets écotouristiques, mettant également en œuvre les critères de la durabilité économique et sociale, aurait toute sa pertinence. Elle l'aurait d'autant plus que la plupart des critères de la durabilité environnementale concernent la préservation et peu la valorisation du territoire.

L'ingénierie qui s'appuie sur ces critères privilégie donc une approche de protection plus que de mise en valeur ou d'exploitation. Dans la logique intégrative du développement durable et d'équilibre des volets économique, social et environnemental, une ingénierie qui regrouperait des processus et méthodes relevant de ces trois volets pourrait être une étape supplémentaire vers une opérationnalisation transversale du DD⁴².

⁴² Relevons enfin que les onze critères utilisés comme grille d'analyse ne concernent pas spécifiquement l'étape de la conception des projets. Certains comme la gestion des interactions visiteurs/biodiversité et la contribution proactive à la protection du milieu trouvent à s'exprimer davantage lors de l'exploitation des produits et services écotouristiques. En cela, les outils techniques qui visent à les évaluer et à assurer le suivi de leur application gagneraient à être sollicités lors d'étapes appropriées, comme vu dans le tableau 16. L'ingénierie des projets écotouristiques, qui grefferait les processus d'évaluation au cycle complet de développement et de vie des produits et services, pourrait à notre sens accroître son efficacité. Une recherche a été entreprise dans cette direction. Elle a conduit à la modélisation de l'outil DIODE (Démarche intégrée d'opérationnalisation durable de l'écotourisme). Sa présentation fait l'objet du chapitre 7.

Références

- ABICHOU, H. ; A-M JOUVE et M. LABIADH (s. d.), *Évaluation de la durabilité du tourisme patrimonial au sud tunisien : indicateurs de développement durable à l'échelle de l'entreprise touristique*. Montpellier. 22 p.
- ADEME — Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (2007), *Bilan carbone : Guide des facteurs d'émissions*, janvier, Mission interministérielle de l'effet de serre, <<http://www.ademe.fr/bilan-carbone>>, consulté le 04 novembre 2011.
- AEQ — Aventure Écotourisme Québec (2004) *Étude sur la valeur économique de l'écotourisme et du tourisme d'aventure*, Montréal : DBSF. 16 p.
- ANDRÉ, P. (1999), *L'évaluation des impacts sur l'environnement : Processus, acteurs et pratique*, Montréal : Presses Internationales Polytechnique. 294 p.
- ANDRÉ, P. (2003), *L'évaluation des impacts sur l'environnement, processus, acteurs et pratique pour un développement durable*, 2^e édition, Montréal : Presses internationales Polytechnique. 519 p.
- BAHOLET, S. (2008) *Tourisme durable*, Paris : Direction du tourisme. 13 p.
- BARBIER, E. B. et A. MARKANDYA (1990), « The conditions for achieving environmentally sustainable development », *European Economic Review*, Elsevier, mai, vol. 34, n° 2-3, p. 659-669.
- BEHNASSI, M. (2008) « Tourisme durable : fondements, indicateurs et apport au développement des pays du sud », *Revue de Droit et de Sciences Sociales*, Université Ibn Zohr, n° 1, p. 96-120.
- BELEM, G., (2005), « L'analyse du cycle de vie comme outil de développement durable », *Les cahiers de la Chaire*, Coll. « recherche », n° 8, Montréal : UQAM. 64 p.
- BLAMEY, R. K. (1997), « The Search for an Operational Definition », *Journal of Sustainable Tourism*, vol. 5, p. 109-130.
- BLANCHARD, R. (1960), « Le tourisme », DANS Blanchard, R. (dir.), *Le Canada français : Province de Québec, Étude géographique*, p. 235-245. Montréal : Fayard.
- BLANGY, S. (2008), *Évaluation de la durabilité dans les projets de tourisme autochtone au Canada*, École thématique CNRS. Ottawa : Department of Geography & Environmental Studies, Carleton University; Montpellier : Université de Montpellier III, Cargèse, octobre. 94 p.
- BOULDING, K. E. (1966), « The Economics of the Coming Spaceship Earth », DANS H. Jarrett (éd.) (1966), *Environmental Quality in a Growing Economy*, p. 3-14. Baltimore, MD : Resources for the Future/Johns Hopkins University Press.
- BOUTAUD, A. (2005) « Le développement durable : penser le changement ou changer le pansement ? ». Thèse de Science et Génie de l'environnement, Saint-Étienne : École Supérieure des Mines de Saint-Étienne. 414 p.
- BRETON, J.-M. (dir.) (2006) *Développement viable et valorisation environnementale*, Pointe-à-Pitre : Éditions Karthala. 486 p.
- BRETON, J.-M. (2004), *Tourisme, environnement et aires protégées*, Paris : Karthala. 528 p.
- BUTLER, R. W. (1980), « The concept of a tourist area cycle of évolution: implications for management of resources », *Canadian Geographer*, vol. 24, p. 5-12.
- CAILLAUD, B. (2004), *Diagnostic touristique du Beaujolais des Pierres Dorées*, Aix-en-Provence : DESS Économie et Gestion du Tourisme, CEDERS. 134 p.
- CAIRE, G. et M. ROULLET-CAIRE (2001) « Le tourisme peut-il être un élément de développement durable ? », *Les enjeux du développement durable*, Poitiers : Orcades, p. 103-109.

- CAMUS, S. ; L. HIKKEROVA et J.-M. SAHUT (2010), *Tourisme durable, une approche systémique*, rapport sur la 1^{re} Journée Scientifique du Tourisme Durable en partenariat avec l'ADERSE et l'AFEST : Vers un Tourisme Durable ou un Écotourisme. Nantes : 16 avril. 16 p.
- Cap Vers. (2010). *Tourisme durable, une approche systémique*. Rapport sur la 1^{re} Journée Scientifique du Tourisme Durable en partenariat avec l'ADERSE et l'AFEST : Vers un Tourisme Durable ou un Écotourisme. Rédigé par Sandra Camus et al. Nantes, 16 Avril 2010. 16p.
- CARLIER, B. ; J.-P. MARTINETTI et J.-D. GONTRAND (2006), *La conduite de projets touristiques durables*, Voiron : Territorial Éditions. 359 p.
- CÉRON, J.-P. et G. DUBOIS (2000), « Les indicateurs du Tourisme durable. Un outil à manier avec discernement », *Cahier Espace*, n° 67 : Tourisme durable, novembre, p. 30-46.
- CÉRON, J.-P. et G. DUBOIS (2002) « Les enjeux oubliés du tourisme durable », *Cahiers Espaces*, Paris : Éditions Touristiques Européennes, Hors-Série n° 67, p. 16-20.
- CÉRON, J.-P., et G. DUBOIS (2003), *Construire et communiquer les indicateurs de développement durable : Retour sur quelques exemples dans le domaine du tourisme*, Version semi-finale, octobre, s. l. 12 p.
- CGDD — Commissariat général au développement durable (2010), *Une expertise de l'empreinte écologique*, Service de l'observation et des statistiques, Études & documents, n°16, janvier. 98 p.
- CHARBONNEAU, J. (2008), « Guide d'évaluation des projets écotouristiques dans les pays en développement ». Mémoire de maîtrise, Sherbrooke : Centre Universitaire de Formation en Environnement, Université de Sherbrooke.
- CLARIMONT, S. et V. VLÈS (2008) « L'intégration tardive et hésitante du tourisme dans le champ du développement durable », DANS *Tourisme durable en montagne : entre discours et pratique*, p. XVII-XXVII. La Plaine-Saint-Denis : AFNOR.
- COCCOSSIS, H. (dir.) (2001) *Définir, mesurer et évaluer la capacité de charge dans les destinations touristiques européennes*, Athènes : Laboratoire de planification environnementale, Université de l'Égée. 58 p.
- CORNELOUP, J. (2001), « Formes de développement et positionnement touristique des espaces sportifs de nature », *Revue Loisir et société*, Canada, vol. 24, n° 1, p. 21-46.
- CORNELOUP, J. (2004), « Le marquage culturel des territoires touristiques de nature », *Revue de géographie alpine*, tome 92, n° 4, p. 11-20.
- COSTANZA, R. (1991), « Ecological economics: a research agenda », *Structural Change and Economic Dynamics*, n° 2, p. 335-357.
- COSTANZA, R. et H. E. DALY. (1992), « Natural capital and sustainable development », *Conservation Biology*, vol, 6, no 1, p. 37-46.
- COUTURE, M. (2002) « L'écotourisme — un concept en constante évolution », *Téoros*, vol. 21, n° 3, automne, p. 5-13.
- CQRHT — Conseil Québécois des Ressources Humaines en Tourisme (1996, 2005) *Diagnostic d'ensemble des ressources humaines en tourisme, orientations et plan d'action*, Rapport final, Montréal : Groupe DBSF. 210 p.
- CRACOLICIA, M. F. ; P. NIJKAMP et P. RIETVELD (2006), *Assessment of Tourist Competitiveness by Analysing Destination Efficiency*, note de réflexion du Tinbergen Institute, TI 2006-097/2. 23 p. <<http://ssrn.com/abstract=942729>>, consulté le 11 février 2012.
- DALY, H.-E. (1994), « Operationalizing Sustainable Development by Investing in Natural Capital », DANS JANSSON, A. et al, (éd.), *Investing in Natural Capital: the Ecological Economics Approach to Sustainability*, p. 22-37. Washington D.-C. : Island Press.
- DE GRANDPRÉ, F. (2007), « Attraits, attractions et produits touristiques : trois concepts distincts dans le contexte d'un développement touristique régional », *Téoros*, vol. 26, n° 2, p. 12-18.
- DE JUAN ALONSO, J. M. (2010) *Tourisme durable en méditerranée situation et perspectives, stratégies et actions*, Malaga : IUCN. 99 p.
- DENAI, L. (2007), « Écotourisme, un outil de gestion des écosystèmes ». Mémoire de maîtrise en écologie internationale, Sherbrooke : Université de Sherbrooke. 79 p.

- DEPREST, F. (1997) *Enquête sur le tourisme de masse. L'écologie face au territoire*, Paris : Belin, Coll. « Mappemonde ». 208 p.
- DE ROSNAY, J. (1975), *Le Macroscopie : vers une vision globale*, Paris : Le Seuil. 346 p.
- DESMARAIS, V. (2007) « Un cadre d'évaluation du tourisme de nature durable en forêt publique québécoise ». Mémoire de maîtrise, Faculté de foresterie, Québec : Université Laval. 115 p.
- DOWLING, R. K. (2006) « Tourisme et communautés d'accueil, attitudes des communautés à l'égard des développements écotouristiques dans la région de Gascoyne, en Australie-Occidentale », DANS GAGNON, C. et S. GAGNON (éd.), *L'écotourisme entre l'arbre et l'écorce*, p. 109-141. Ste-Foy : PUQ.
- DREYFUS-SIGNOLES, C. (2002), *L'espace touristique*, Rosny-sous-Bois : Bréal. 255 p.
- DUMAS, M. et Y. DELMAIRE (2002), *Méthodologie du plan d'interprétation*. Guide de rédaction. Cahier technique d'espace naturel régional n°2, 72 p.
- DWYER, L. et C. W. KIM (2003), « Destination Competitiveness: A Model and Indicators », *Current Issues in Tourism*, vol. 6, n° 5, p. 369-413.
- FAUCHEUX, S. et M. O'CONNOR (1998), *Valuation for sustainable development: methods and policy indicators*, Cheltenham, UK : Edward Elgar Publishing Ltd. 352 p.
- FENNELL, D. A. (1999), *Ecotourism: An Introduction*, New York : Routledge. 315 p.
- FERRARIO, F. (1979), « The Evaluation of Tourist Resources: An Applied Methodology », *Journal of Travel Research*, vol. 17, n° 3, p. 18-22.
- FORTIN, M.-J. (2008), « Paysage et développement : du territoire de production au territoire habité », DANS MASSICOTTE, G. (dir.), *Sciences du territoire. Perspectives québécoises*, p. 55-76. Québec : PUQ, Coll. « Science régionale ».
- GAGNON, C. (1997), « L'évaluation des impacts sociaux : un outil de prise en charge de la qualité du développement par la communauté », DANS *Vers un élargissement de la notion de la santé environnementale*. Ottawa. 11 p.
- GAGNON, C. (2002), « La contribution des comités de suivi à la gestion environnementale intégrée au Québec », DANS *Les choix énergétiques : de l'évaluation des impacts à l'évaluation environnementale stratégique*. p. 239-241. Cotonou, 24-27 avril.
- GAGNON, C. (2005), « L'Écotourisme et les parcs nationaux : un vecteur de développement durable et viable pour les communautés locales et viables », DANS LOGOSSAH, K. et J.-M. SALMON, *Tourisme et développement durable*, p 329 à 350. Actes du colloque du Ceregmia, Schoelcher, 25 et 26 septembre 2003, Paris : Éditions Publibook.
- GAGNON, C. (2008) « La construction historique du développement durable », *Développement social*, vol. 9, n° 2, p. 10-11.
- GAGNON, C. et N. LAHAYE (2009), *Conflit social, environnemental et territorial au Parc national du Mont-Orford : l'écotourisme comme solution ?*, ASRDLF (Clermont-Ferrand, 6-7-8 juillet 2009).
- GAGNON, C. et D. LAPOINTE (2006), « Écotourisme et développement durable viable : Une dialectique, un cadre impératif » DANS GAGNON et GAGNON (éd.), *L'écotourisme entre l'arbre et l'écorce : De la conservation au développement viable des territoires*, p. 13-42. Ste-Foy : PUQ.
- GEORGESCU-ROEGEN, N. (1989), « An Emigrant from a Developing Country. Autobiographical Notes I », DANS KREGEL, J. A. (éd.), *Recollections of Eminent Economists*, p. 14.
- GOODWIN, H. (1996), « In pursuit of ecotourism », *Biodiversity and Conservation*, vol. 5, p. 277-291.
- GÖSSLING, S. (2001). Tourism, Environmental Degradation and Economic Transition: Interacting Processes in a Tanzanian Coastal Community, *Tourism Geographies*, 3(4), pp. 230-254.
- GRENIER, C. (2000), *Conservation contre nature. Les îles Galapagos*, Paris : IRD Éditions, Coll. « Latitudes 23 ». 376 p.

- GTI-DTD — Groupe de travail international sur le développement du tourisme durable (2007), « Définition du tourisme durable : définition simplifiée du comité français sur le tourisme durable », Veille info tourisme, Ministère de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme.
- HALL, D., I. KIRKPATRICK ET M. MITCHELL (2005), *Rural Tourism and Sustainable Business, Aspects of Tourism*, Clevedon : Channel view publications. 370 p.
- HESPEL, I. (2000), « Le développement du tourisme intégré au Nunavik : Définition et évolution depuis les vingt dernières années ». Mémoire de maîtrise en géographie, Québec : Université Laval. Faculté des lettres. 196 p.
- HUETING R. (1980), *New Scarcity and Economic Growth; More Welfare through Less Production?*, Amsterdam : Holland Publishing Company. 290 p.
- HUMPHREY, A. (1960), « SWOT Analysis for Management Consulting », *SRI Alumni Newsletter*, décembre, Menlo Park : Robert Schwaar, p. 7-8.
- INSKEEP, E. (1997), *Tourism Planning: An Integrated and Sustainable Development Approach*, New York : Wiley. 528 p.
- ISO — International Organization for Standardization (s.d.) « We're ISO, the International Organization for Standardization. We develop and publish International Standards », ISO, <www.iso.org/>, consulté 11 mai 2012.
- IZABEL, Y. (2003), « Les méthodes d'évaluation de la capacité de charge des destinations touristiques ». Travail de fin d'études pour Diplôme d'études spécialisées en gestion de l'environnement, s. l. : ULB. 114 p.
- KNOEPFEL, P. et M. MUNSTER (2004) *Guide des outils d'évaluation de projets selon le développement durable*, DETEC, Berne : Office fédéral du développement territorial (ARE). 98 p.
- LANDREAU, C. (2004), « Impact des activités physiques de pleine nature — Outils d'évaluation et gestion environnementale ». Mémoire de Maîtrise de Géographie – IGA. 106 p.
- LAPOINTE, D. (2011), « Conservation, aires protégées et écotourisme : des enjeux de justice environnementale pour les communautés voisines des parcs ? ». Thèse de doctorat en développement régional, Chicoutimi : UQAC. 345 p
- LAURENS, L. et B. COUSSEAU (2000), « La valorisation du tourisme dans les espaces protégés européens : quelles orientations possibles ? », *Annales de Géographie*, t. 109, n° 613, p. 240-258.
- LAWTON, L. J. (2001), « Public Protected Areas », *The Encyclopedia of Ecotourism*, Oxon, UK, New York, NY : CABI Pub, p. 287-30.
- LE CLÉZIO, P. (2009), *Les indicateurs du développement durable et l'empreinte écologique*, recommandation n°7, Avis et rapport du Conseil économique, social et environnemental, p. 54.
- LEDUC, G. A. et M. RAYMOND (2000), *L'évaluation des impacts environnementaux : un outil d'aide à la décision*, Ste-Foy, Éditions MultiMonde. 403 p.
- LEPART, J. et P. MARTY (2006), « Des réserves de nature aux territoires de la biodiversité : L'exemple de la France », *Revue Annales de Géographie*, n° 651, p. 485-507.
- LEQUIN, M. (2000) « Gouvernance en écotourisme : Développement durable, développement régional et démocratie participative ». Thèse de doctorat en Études urbaines, Montréal : Université du Québec à Montréal. 523 p.
- LEQUIN, M. et I. CLOQUET (2006), *Facteurs sociopolitiques influant sur la gouvernance de l'offre écotouristique. Le cas des parcs nationaux au Nunavik*, DANS GAGNON, C. et S. GAGNON (éd.), *L'écotourisme entre l'arbre et l'écorce*, p. 229 à 266. Ste-Foy : PUQ.
- LEROUX, E., (2010), *Stratégie et Développement Durable du concept de l'Optimum Écotouristique à la pratique*, 1ère Journée Scientifique du Tourisme Durable en partenariat avec l'ADERSE et l'AFEST.
- LEW, A. A. (1987), « A Framework of Tourist Attraction Research », *Annals of Tourism Research*, vol. 14, p. 553-575.
- LITZLER, R. et B. BLAIS (2003), « La coopérative écotouristique, un produit du commerce équitable : Parce qu'il faut bien imaginer l'avenir avant de se donner des moyens de le bâtir », *L'ère de l'écotourisme : En quoi l'éducation relative à l'environnement s'intègre-t-elle à l'écotourisme?*, hiver, Montréal, p. 2-3.
- LOZATO-GIOTART, J.-P. (2003), *Géographie du tourisme : De l'espace consommé à l'espace maîtrisé*, Paris : Pearson Education France, Coll. « tourisme ». 320 p.

- LOZATO-GIOTART, J.-P. et M. BALFET (2004), *Management du tourisme*, Paris : Pearson Education France, Coll. « tourisme ». 350 p.
- MADER, R. KALALÚ-DANZA, Inc. (1999), *Programme de recherche sur la certification du tourisme durable*. Questionnaire Identification de la Durabilité Touristique.
- MIDDLETON, V. C. et R. HAWKINS (1998), *Sustainable tourism: a marketing perspective*, Oxford: Butterworth-Heinemann. 224 p.
- MOLLARD, A. (dir.) (2007), *Les aménités environnementales des espaces ruraux : valorisation, gestion et contribution au développement durable des territoires*, Analyses conjointes en Aquitaine, Auvergne et Rhône-Alpes. Projet AMEN du Programme PSDR3, Grenoble, Bordeaux, Clermont-Ferrand. 45 p.
- MÖLLER, A. (2000), « Tourisme et environnement », chapitre 21 DANS *Statistiques pour la politique de l'environnement*, p. 200-214. Munich.
- MOREAU, A. (2001), « Méthode d'évaluation du potentiel touristique des monuments historiques en milieu urbain ». Mémoire de maîtrise, Trois-Rivières : UQTR. 280 p.
- PAP/CAR (1997), *Directives pour l'évaluation de la capacité d'accueil en matière de tourisme dans les régions littorales méditerranéennes*, Split, Croatie : Centre d'activités régionales pour le Programme d'actions prioritaires, Coll. « PAP-9/1997/G.1 ». 51 p.
- PASSET, R. (1979), *L'Économie et le vivant*, Paris : Payot. 287 p.
- PAUL, A. ; O. I. WIERCIOCH et L. DAYAN (2007) *Stratégies d'implémentation dans et par le tourisme*, APREIS, octobre. 9 p. <<http://www.apreis.org>>, consulté le 10 février 2012.
- PEARCE, D. (1976), « The Limits of Cost-Benefit Analysis as a Guide to Environmental Policy », *Kyklos*, Wiley Blackwell, vol. 29, n° 1, p. 97-112.
- PEARCE, D. (1987), « Valuing natural resources and the implications for land and water management », *Resources Policy Elsevier*, décembre, vol. 13, n° 4, p. 255-264.
- PEARCE, D. (1999), *Economics and Environment. Essays on ecological economics and sustainable development*. UK : Edward Elgar Publishing Ltd. 384 p.
- PEET, J. (1992), *Energy and the Ecological Economics of Sustainability*, Washington D.C. : Island Press. 309 p.
- PEYRACHE-GADEAU, V. (2008), *Le paysage comme ressource territoriale : modes de réponse a des enjeux de vulnérabilité/durabilité*, Communication au XXIV^e colloque annuel de l'ASRDLF, « Territoires et action publique territoriale, nouvelles ressources pour le développement régional », Rimouski.
- PEYRACHE-GADEAU, V. et L. PERRON (2010), « Le Paysage comme ressource dans les projets de développement territorial », *Développement durable et territoires*, vol. 1, n° 2, septembre, <<http://developpementdurable.revues.org/8556>>, consulté le 13 novembre 2011.
- PNUE et OMT — Programme des Nations Unies pour l'environnement et Organisation mondiale du tourisme (2006), *Vers une Tourisme Durable : Guide à l'attention des décideurs*, Paris : Organisation mondiale du tourisme. 223 p.
- PRÉVIL, C. (2000), « Approche méthodologique pour la préparation de plans d'aménagement axés sur les préoccupations environnementales ». Thèse de doctorat en Géographie, Québec : Université Laval. 285 p.
- QUÉBEC (2004) Plan de développement durable du Québec, Québec : BNQ. 43 p. <<http://www.mddep.gouv.qc.ca/developpement/2004-2007/plan-consultation.pdf>>, consulté le 11 mars 2011.
- REES, W. et M. WACKERNAGEL (1994), « Ecological footprints and appropriated carrying capacity: Measuring the natural capital requirements of the human economy », DANS JANSSON, A.-M. ; M. HAMMER ; C. FOLKE ET R. COSTANZA (éd.), *Investing in natural capital: The ecological economics approach to sustainability*, p. 362-390. Washington : Island Press.
- REGALADO-PEZUA, O. et M. FERRY (2005), *De l'optimum touristique à l'optimum marketing : une proposition pour le Machu Picchu*, Actes de la 1^{re} journée thématique de recherche en Marketing du Tourisme et des Loisirs, IREGE Université de Savoie. 9 p.
- SADLER, B. et P. JACOBS (1990), « Définir les rapports entre l'évaluation environnementale et le développement durable : la clé de l'avenir », DANS *Développement durable et évaluation environnementale : perspectives de*

- planification d'un avenir commun*, p.3-36. Ottawa: Conseil canadien de recherche sur l'évaluation environnementale.
- SATTA, A. et C. PERELLI (2008), *Gestion environnementale dans le secteur touristique*, s. l. : Programme d'Actions Prioritaires, Centre d'Activités Régionales, PNUE. 106 p.
- SCDB — Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (2009), *Ligne directrice sur la diversité biologique et le développement du tourisme*, Montréal : SCDB. 30 p.
- SWANSON, M. A. (1992), *Ecotourism : embracing the new environmental paradigm*, paper presented at the International Union For Conservation of Nature and Natural Resources (IUCN) IV World Conference on National Parks and Protected Areas, (Caracas, Venezuela : 10-12 février).
- TARDIF, J. (2003) « Écotourisme et développement durable », *Vertigo*, *La revue électronique en sciences de l'environnement*, Institut des sciences de l'environnement, Montréal : Université du Québec à Montréal, vol. 4, n° 3, mis en ligne le 01 mai 2003, <<http://vertigo.revues.org/4575>>, consulté le 29 avril 2013.
- TEC — Tourisme, Environnement Conseil (2003), *Tourisme et développement durable : indicateurs requis*, Conférence finale MEDSTAT : Environnement sur les statistiques environnementales (Istanbul : 17-19 février).
- TORRENTE, P. (2003), *Le tourisme durable et la notion de projet : apports théoriques et méthodes*, Toulouse : Université de Toulouse le Mirail. 29 p.
- TORRENTE, P. (2009), « Développement durable, tourisme et territoire. Quelques éléments préalables pour une approche systémique », *ESSACHESS - Journal for Communication Studies*, vol. 2, no 2(4).
- Tourisme Québec (2002) *Nature et tourisme : L'écotourisme au Québec en 2002*, octobre, BNQ, Table de concertation sur l'écotourisme au Québec, <http://www.tourisme.gouv.qc.ca/publications/media/document/etudes-statistiques/eco_QC02.pdf> consulté le 15 décembre 2011.
- Tourisme Québec (2007) *Le Québec Grande nature — Plan intégré de l'expérience : Diagnostic et orientations*, BNQ, <<http://www.tourisme.gouv.qc.ca/publications/publication/quebec-grande-nature-plan-integre-experiencediagnostic-orientations-100.html?categorie=39>>, consulté le 15 décembre 2011.
- TRANQUARD, M. et C. GAGNON (2012), *Opérationnalisation des projets écotouristiques : quels critères pour favoriser la durabilité environnementale ?* », *Téoros*, vol. 31, n° 2, p. 72.
- VAN LANG, A. (2007), *Droit de l'environnement*, Paris : PUF. 502 p.
- VERNON, J. ; S. ESSEX et K. CURRY (2005) « Sustainable Rural Tourism Business Practice: progress and policy in South East Cornwall », DANS, HALL, D. ; I. KIRKPATRICK et M. MITCHELL, *Rural tourism and sustainable business*, p. 323-352. Clevedon, Buffalo : Channel view publications.
- VILLENEUVE, C. (2007), *Guide d'utilisation de la grille de développement durable pour l'analyse de projets*, Chaire de recherche en Éco-Conseil, Chicoutimi : Université du Québec à Chicoutimi, Département des sciences fondamentales. 37 p.
- WEARING, S. et J. NEIL (1999), *Ecotourism: Impacts, Potentials and Possibilities*, Woburn, MA : Reed Educational and Professional Publishing Ltd. 163 p.
- WWF International (2008), *Guidelines for Community-based Ecotourism development*, Prépare par DENMAN, R., UK : The Tourism Company, WWF. 28 p.
- ZIFFER, K. (1989), *Ecotourism : The Uneasy Alliance*, Washington, DC : Conservation International and Ernest & Young. 36 p.
- ZIMMER, P. et S. GRASSMANN (1996), *Évaluer le potentiel touristique d'un territoire*, Bruxelles : Observatoire Européen LEADER. 43 p.

Annexe 1. Analyse FFOM des méthodes de diagnostic de la durabilité environnementale : mise en perspective

Méthodes	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Étude d'impacts	ciblée sur les impacts environnementaux	technicité avancée	incluse dans la démarche d'évaluation environnementale	ressources (financières, humaines, etc.) nécessaires à sa mise en œuvre
Capacité de support / capacité de charge	compréhensible dans son principe : lien conceptuel évident avec la notion d'impact environnemental	défaut de procédure harmonisée	vocation à constituer un indicateur de référence pour le pilier environnemental	défaut d'utilisation dans le cadre des études d'origine gouvernementale
Optimum ou barycentre touristique	adaptation au contexte local intégration des principes du DD et de l'écotourisme	opérationnalisation variable en raison de la difficulté de sélection des indicateurs	utilisation au stade de la production des projets	difficulté d'intégration de méthodes connexes (calcul de la capacité de charge)
Écobilan ou analyse du cycle de vie	mode d'analyse intégrateur ampleur des informations générées processus normalisé	possibilité d'introduction de biais dans le cadre des procédures complexes	favorise la comparaison de produits et/ou services	ressources nécessaires pour produire l'analyse
Empreinte écologique	résultat significatif et très lisible : bon outil de communication et de sensibilisation	approche écologique restreinte	en vogue actuellement comme outil décisionnel association avec d'autres méthodes	outil géré par des entreprises privées remise en cause par les tenants de la croissance
Bilan carbone	indicateur non composite et directement opérationnel emblématique	monocritère : ne concerne que les GES	vocation à constituer l'indicateur de référence pour le pilier environnemental	caractère restreint de l'approche environnementale
Planification des mesures compensatoires	rétablissement d'une situation d'une qualité globale acceptable	difficulté d'estimation de la « juste compensation » ; variabilité de la mise en œuvre (cadre légal) ;	utilisation large : peut dépasser le cadre environnemental strict	risque de déresponsabilisation face aux nuisances réelles
Références : (ADEME, 2007); (André, 1999); (André, 2003); (Belem, 2005); (Blamey, 1997); (Blangy, 2008); (Caire et Roulet-Caire, 2001); (Cap Vers, 2010); (Carlier et al., 2006); (Céron et Dubois, 2000, 2002); (Le Clézio, 2009); (CGDD, 2010); (Charbonneau, 2008); (Coccosis, 2001); (Couture, 2002); (Deprest, 1997); (Fennell, 1999); (Gagnon et Lapointe, 2006); (Gagnon, 1997, 2002); (Goodwin, 1996); (GTI-DTD, 2007); (Inskip, 1997); (ISO, s.d.); (Izabel, 2003); (Landreau, 2004); (Lawton, 2001); (Leduc et Raymond, 2000); (Lepart et Marty, 2006); (Lequin, 2000); (Leroux, 2010); (Litzler et Blais, 2003); (Lozato-Giotart et Balfet, 2004); (Lozato-Giotart, 2003); (Mader, 1999); (Möller, 2000); (PAP/CAR, 1997); (Paul et al., 2007); (Pearce, 1987); (Québec, 2004, 2004); (Rees et Wackernagel, 1994); (Regalado-Pezua et Ferry, 2005); (Sadler et Jacobs, 1990); (Satta et Perelli, 2008); (Swanson, 1992); (Tardif, 2003); (TEC, 2003); (Ziffer, 1989).				

Source : Tranquard, 2013, d'après les références bibliographiques citées.

CHAPITRE 6
(ARTICLE 3)^{43 44}

**QUELLE INGÉNIERIE POUR L'INTÉGRATION DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE À L'ÉCOTOURISME QUÉBÉCOIS ?
LE CAS DE LA COOPÉRATIVE DE LA VALLÉE BRAS-DU-NORD**

Résumé

L'objectif de la présente recherche est d'évaluer, à partir d'un cas réel, la nature et l'efficacité d'outils et de méthodes employés pour mettre en œuvre des objectifs de développement durable dans le cadre d'un projet écotouristique en territoire. L'étude est conduite à partir du plan de développement durable de la Coopérative écotouristique Vallée Bras-du-Nord (région de Portneuf, Québec). Elle l'est plus particulièrement au regard des résultats du projet Tourisme, paysage et coopération, mené conjointement par la Coopérative avec le Fonds d'action québécois pour le développement durable (FAQDD).

Depuis plusieurs années, la Coopérative écotouristique Vallée Bras-du-Nord est considérée par le milieu professionnel comme celle ayant la démarche de développement durable la plus aboutie et la plus intégrée. Les trois dimensions du développement durable sont traduites en objectifs concrets, et le recours à des outils innovants facilite leur mise en œuvre. Ces caractéristiques font de la Coopérative un laboratoire vivant d'une forme d'ingénierie écotouristique durable. Les modalités pratiques et l'efficacité de cette ingénierie sont ici analysées au regard de sa contribution au développement durable du territoire.

Mots-clés : *Ingénierie, projet écotouristique, développement durable, opérationnalisation, Coopérative, Vallée Bras-du-Nord.*

⁴³ Cette recherche a été rendue possible grâce à la précieuse collaboration des gestionnaires de la Coopérative Vallée Bras-du-Nord qui ont généreusement alimenté l'auteur en données et informations en plus de se rendre disponibles pour en valider les résultats d'analyse.

⁴⁴ Article soumis à publication dans la revue *Organisations et territoires*.

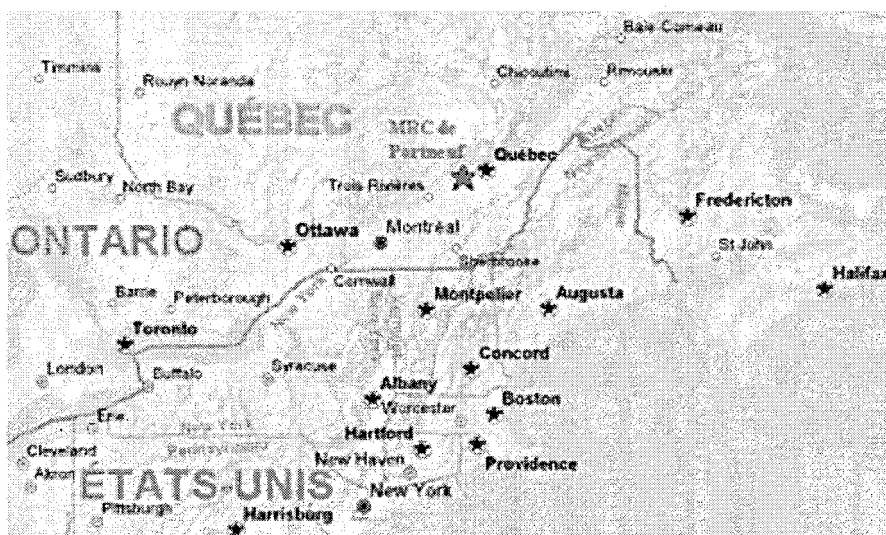
Sommaire

6.1.	CONTEXTE DE LA NAISSANCE DU PROJET TOURISME, PAYSAGE ET COOPÉRATION.....	180
6.1.1.	<i>Le projet territorial de la Coopérative d'écotourisme de la Vallée Bras-du-Nord (Portneuf).....</i>	<i>180</i>
6.1.2.	<i>Les objectifs de développement durable promus.....</i>	<i>183</i>
6.1.3.	<i>La méthode d'opérationnalisation du plan d'action de développement durable.....</i>	<i>185</i>
6.2.	DE LA PAROLE AUX ACTES : LA MISE EN ŒUVRE D'UNE DURABILITÉ ÉCOTOURISTIQUE.....	186
6.2.1.	<i>Analyse de l'efficience entre critères de durabilité écotouristique et mise en œuvre du plan d'action de développement durable de la Coopérative.....</i>	<i>186</i>
6.2.2.	<i>Analyse du cycle de vie du projet écotouristique durable.....</i>	<i>196</i>
6.2.3.	<i>Prise en compte des critères territoriaux de développement durable.....</i>	<i>199</i>
6.3.	CONCLUSION.....	202

Au précédent chapitre, il a été observé qu'une ingénierie appropriée pourrait en théorie favoriser la mise en œuvre de critères environnementaux de la durabilité écotouristique, lors de la phase de conception d'un projet écotouristique. Pour appuyer cette analyse et y apporter d'éventuels ajustements et approfondissements, une étude de cas est ici conduite. Cette étude porte sur la Coopérative d'écotourisme de la Vallée Bras-du-Nord et plus spécifiquement sur son projet Tourisme, paysage et coopération. Elle vise à évaluer, sur la base des critères définis précédemment, les conditions de mise en place d'un plan de développement durable.

Cette coopérative de solidarité a été créée en 2002 dans le but d'assurer le développement écotouristique de la région agroforestière de St-Raymond de Portneuf. Mis en place à partir de 2007, le projet Tourisme, paysage et coopération est un plan de développement durable (DD) du territoire géré par la Coopérative⁴⁵. Par le biais de ce projet, la Coopérative a pu consolider son modèle d'écotourisme, et mettre sur pied des initiatives qui visent la protection du territoire et la participation de la communauté locale à sa gestion.

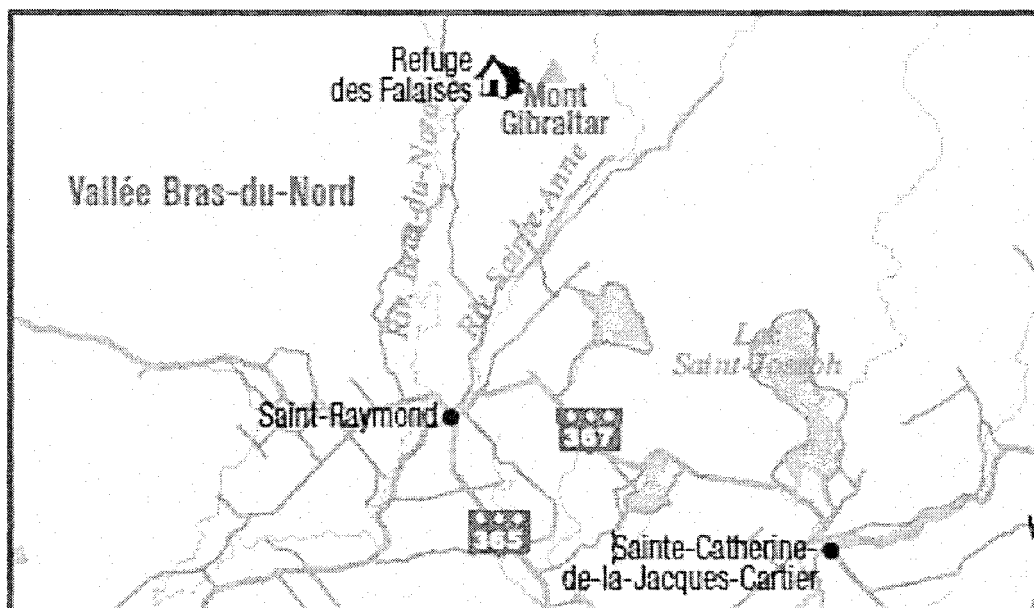
Illustration 2. Situation géographique de la MRC de Portneuf, Québec



Source : MRC de Portneuf

⁴⁵ Ce projet a été élaboré avec l'appui du Fonds d'action québécois pour le développement durable (FAQDD).

Illustration 3. Situation géographique de la Vallée Bras du Nord



Source : Géo Plein Air

Plusieurs des actions entreprises et des axes d'intervention retenus dans le cadre de ce projet reposent sur l'utilisation de méthodes et d'outils relevant d'une forme d'ingénierie écotouristique. Rappelons que ce concept réfère aux outils employés de manière scientifique et méthodique comme supports techniques à la réalisation d'opérations complexes. Deux ans après la fin dudit projet, l'évaluation de ses résultats nous permet de dresser un bilan étayé de l'utilisation de cette ingénierie écotouristique versus ses objectifs. Concrètement, la présente évaluation repose sur trois questions : 1) Existe-t-il un lien d'efficience entre l'atteinte des objectifs de développement durable et les outils utilisés dans le cadre d'un projet de développement écotouristique ? 2) Le recours à ces outils se réalise-t-il à diverses étapes de la vie du projet ? 3) Y a-t-il eu, dans la formulation du projet, une prise en compte de critères territoriaux, tels que les spécificités sociales, politiques, des relations entre parties prenantes ou encore du partenariat entre les acteurs ?

La méthodologie retenue pour aborder ces questions repose essentiellement sur une recherche documentaire correspondant aux rapports produits par la Coopérative et les organismes partenaires et subventionnaires. La majorité de ces rapports sont des documents publics, accessibles via le site web de la Coopérative ou auprès d'instances directement impliquées dans le processus de développement durable (ex.: FAQDD, Chambre de commerce, CLD). D'autres sont des données plus techniques, obtenues de la Coopérative dans le cadre de la présente recherche : une entrevue téléphonique avec la direction de la Coopérative, conduite en parallèle à cette recherche documentaire, a permis d'en clarifier certains contenus⁴⁶. L'analyse des résultats du plan d'action de développement durable de la Coopérative de la Vallée Bras-du-Nord a été effectuée en soumettant ces rapports à une grille de critères sur la durabilité, adaptée aux particularismes de l'écotourisme et à son contexte territorial.

Avant de procéder à l'évaluation du cas, il importe d'en justifier le choix et son exemplarité à titre de projet écotouristique et territorial. La démonstration portera également sur la cohérence du plan d'action de développement durable. Par la suite, l'évaluation proprement dite ciblera les modalités de recours à une forme d'ingénierie comme support à ce même plan d'action, et les résultats qui en ont découlé.

6.1. Contexte de la naissance du projet Tourisme, paysage et coopération

La formation de la Coopérative de la Vallée Bras-du-Nord repose sur un objectif de développement écotouristique durable. Son organisation et les projets mis sur pied s'inscrivent dans cet objectif. Cinq ans après sa création, le projet Tourisme, paysage et coopération vient le concrétiser un peu plus, en ciblant des objectifs spécifiques issus d'une interprétation et d'une application locale des principes de la Loi 118⁴⁷.

⁴⁶ Etienne Beaumont, directeur adjoint, Coopérative de solidarité Vallée Bras-du-Nord : échange téléphonique du 19 février 2013.

⁴⁷ Les principes de la Loi sur le développement durable ont d'abord trouvé leur inspiration à travers les 27 principes de développement durable issus du Sommet international de la Terre à Rio de Janeiro, au Brésil, en 1992. En 2004, basé sur la réalité québécoise en termes d'environnement, de situation sociale et d'économie, le ministère de l'Environnement a soumis 14 principes et une première ébauche d'un plan de développement durable à une consultation publique. La consultation a permis d'amender deux des principes et d'en ajouter deux autres, pour porter le total à 16 principes (source : BNQ).

6.1.1. *Le projet territorial de la Coopérative d'écotourisme de la Vallée Bras-du-Nord (Portneuf)*

Illustration 3. Vallée Bras du Nord (Portneuf, Québec)



Source : Office du tourisme de Québec

La Vallée Bras-du-Nord se situe sur un territoire offrant 35 km de rivière sinueuse, des parois rocheuses, un rang agricole et un patrimoine paysager et historique rare, le tout réparti sur des terres publiques et privées, incluant notamment un territoire de la Nation huronne-wendat. Le début de son exploitation récréotouristique est marqué par l'accroissement rapide du nombre de villégiateurs aux pratiques néfastes pour l'environnement et le développement local :

Au cours des années 80, la présence des villégiateurs citadins se fait de plus en plus remarquer, notamment par le déboisement des rives. Au début des années 90, les citoyens sonnent l'alarme de l'envahissement indiscipliné des amateurs de plein air. La pratique anarchique de certains sports cause deux décès. Les propriétés privées sont violées. On pratique le camping sauvage... c'est le cas de le dire ! (Vallée Bras-du-Nord, 2007 : 3)

En réaction à cette situation jugée problématique, les intervenants locaux, soit les propriétaires riverains, les entreprises de services récréotouristiques, les travailleurs récréoforestiers et touristiques, la Chambre de commerce et la Corporation de développement se concertent. Ils créent la Coopérative de solidarité Vallée Bras-du-Nord à l'été 2002. Les parties prenantes au projet souhaitent favoriser un développement de qualité, qui mettrait en valeur la vallée, ainsi que renforcer leur capacité à protéger l'environnement local par la promotion de l'écotourisme. Dès lors, le développement durable devient le socle fondateur de la Coopérative. Cette Coopérative se donne en effet pour mission d' « assurer, dans un esprit coopératif, un développement récréotouristique durable et harmonieux propice à la mise en valeur de la vallée du Bras-du-Nord et de la région de St-Raymond »⁴⁸. Le territoire se veut être « un modèle tangible, vivant et inspirant de développement durable ».

Aux dires des responsables, l'outil principal destiné à supporter l'objectif de développement durable est la formule coopérative. La structure d'économie sociale retenue, soit la coopérative de solidarité, intègre la notion de rentabilité, à la fois économique et sociale. Statutairement, la Coopérative garantit aux membres l'équité dans le partage des résultats : lorsqu'elle réalise des excédents, les trop-perçus peuvent être distribués sous forme de ristournes au prorata des opérations effectuées par chacun des membres et non en fonction de leur participation financière. Les excédents peuvent également être affectés à la réserve de la Coopérative, soit pour consolider sa situation financière, soit pour effectuer du développement. L'entreprise est contrôlée par ses membres. Les usagers d'une coopérative assument ensemble les responsabilités d'entrepreneurs (propriété et contrôle de l'entreprise). Ils se procurent des biens et des services ou y trouvent un emploi, ce qui contribue à leur autonomie et à leur indépendance.

Concrètement, la Coopérative de la Vallée Bras-du-Nord n'est pas un organisme à but non lucratif, mais une organisation collective privée : les revenus générés sont réinvestis dans l'entreprise pour consolider les

⁴⁸ <http://www.valleebrasdunord.com/cooperative.html> rubrique *Mission, objectifs et valeurs*. [page consultée le 2 janvier 2013].

emplois des membres travailleurs, pour développer des infrastructures, telles que les chalets d'accueil, et en assurer la pérennité (Larose, 2008).

La trentaine d'initiatives d'envergure réalisées au cours des 6 dernières années, et qui concernent des actions écotouristiques entreprises auprès des populations résidentes, des entrepreneurs forestiers et des partenaires économiques⁴⁹, permet également de prendre la mesure de la démarche de développement durable au sein de la Coopérative. La tenue d'un forum d'experts sur les différents enjeux concernant le territoire et les activités de la vallée, ou encore la signature d'entente de droits de passage entre promoteurs écotouristiques et propriétaires fonciers, en sont des exemples. La Coopérative a été par ailleurs récipiendaire de plus d'une dizaine de prix au niveau national et régional. Elle est citée en exemple partout au Québec et maintenant à l'international comme « un modèle extraordinaire de tourisme durable intégrant à la fois les jeunes, la population locale et les intervenants locaux »⁵⁰.

La mise en place de l'évènement *La Fête champêtre* est un autre exemple de la volonté d'intégration des questions liées à l'exploitation écotouristique des territoires. Cette fête citoyenne a réuni à deux reprises, sur le thème du développement durable et de l'écoresponsabilité, des intervenants des secteurs de l'agroalimentaire, du récréotourisme, de l'environnement et de la culture. Cette démarche emblématique illustre le souci de valoriser une approche holistique, intégrée, qui fait à contrario largement défaut dans la plupart des projets écotouristiques privés (Tourisme Québec, 2002 ; CQRHT, 1996) :

L'approche privilégiée pour le développement écotouristique de ce territoire intègre les quatre dimensions du développement soit : les dimensions culturelle, économique, sociale et environnementale. La démarche touristique, dont l'aspect central est la préservation des paysages naturels, s'inscrit comme une action transversale qui participe à l'affirmation d'une nouvelle culture territoriale (Paquette et Poullaouec-Gonidec, 2010 : 3).

⁴⁹ http://www.valleebrasdunord.com/images/to_initiative.pdf. [page consultée le 2 janvier 2013].

⁵⁰ http://www.valleebrasdunord.com/co_prix.html. [page consultée le 2 janvier 2013].

L'inscription du projet dans un objectif de DD apparaît ainsi dans son mandat initial, ses plans stratégiques successifs, sa structure administrative, ses réalisations concrètes, et les valeurs sur lesquelles la direction communique. C'est également la reconnaissance du milieu professionnel et les résultats objectifs qui témoignent de la réussite du projet et du soin apporté à une véritable structuration de la démarche de durabilité. En considérant ces résultats, une analyse transversale des démarches de DD, menées par l'ensemble des promoteurs écotouristiques au Québec au cours des dernières années, ne manquerait certainement pas de souligner le caractère exemplaire du projet de la Vallée Bras-du-Nord. Le choix de ce territoire comme étude de cas concernant l'ingénierie d'opérationnalisation de la durabilité écotouristique semble donc se justifier. Il apparaît d'autant plus pertinent que la démarche de développement durable de la Coopérative s'est matérialisée de manière encore plus patente dans le cadre du projet Tourisme, paysage et coopération (2007-2011).

6.1.2. *Les objectifs de développement durable promus*

En 2007, la Coopérative a obtenu une subvention de 136 000 \$ du Fonds d'action québécois pour le développement durable (FAQDD), afin de réaliser un plan de développement intitulé Tourisme, paysage et coopération⁵¹. Ce plan de développement repose sur des objectifs génériques et spécifiques. Les premiers visent à mettre en œuvre les seize principes directeurs de la Loi sur le développement durable du Québec (2006)⁵², les seconds, à réaliser de manière plus précise un certain nombre d'opérations ciblées, présentées ci-après.

Le projet soumis au FAQDD impliquait que la Coopérative s'efforce de mettre en place un plan de développement s'inscrivant dans le cadre de la Loi sur le développement durable du Québec, adoptée en avril 2006. Cette loi établit seize principes de DD, qui s'inspirent de la Déclaration de Rio de 1992. Bien qu'elle ne

⁵¹ http://www.valleebrasdunord.com/tourisme_long.html#long01 [page consultée le 2 janvier 2013].

⁵² Loi sur le développement durable, LRQ, c D-8.1.1 (2006).
Accessible notamment sur le site du MDDEP : <http://www.mddefp.gouv.qc.ca/developpement/loi.htm>. [page consultée le 2 janvier 2013].

s'applique pas encore aux organisations hors de l'appareil gouvernemental, les membres de la Table d'accompagnement-conseil des entreprises du secteur privé (TACEP) ont travaillé à l'élaboration d'une stratégie de sensibilisation des entreprises par rapport au développement durable, qui inclut la mise sur pied du Projet BNQ 21000⁵³. La Coopérative s'est inspirée de cette démarche pour établir son propre plan d'action de développement durable. L'objectif était notamment d'inclure dans le projet tous les groupes d'individus qui se partagent ce territoire : résidents, forestiers, promoteurs touristiques, amateurs de plein air, villégiateurs (FAQDD, 2012 : 3). Le plan de DD est un plan stratégique, centré sur trois méta-objectifs :

1. la protection du territoire et des paysages ;
2. le développement et la diversification économiques ;
3. la coopération et la participation des différentes parties prenantes.

Ces objectifs correspondent aux trois dimensions du DD : environnementale, économique et sociale.

Le plan de DD de la Vallée Bras-du-Nord vise également à rencontrer certains objectifs spécifiques, inspirés des principes de la Loi 118, mais adaptés aux réalités territoriales, aux pratiques écotouristiques, et aux besoins prioritaires relevés par les gestionnaires du site :

- « Protéger le territoire (l'aspect champêtre, les paysages, le patrimoine bâti, les peuplements forestiers, les rives de la rivière et de ses affluents dont la chute Delaney) ;
- éviter que le développement touristique soit une source de nuisance à l'environnement et à la communauté locale ;
- modifier les comportements des amateurs de plein air (bonnes pratiques en écotourisme "sans trace", respect des propriétés privées, etc.) ;
- susciter la coopération entre les différents acteurs afin de maintenir l'équilibre entre le développement touristique, l'exploitation forestière, la villégiature, l'environnement et la population locale ;
- élargir la participation active de la population, des entreprises touristiques, des travailleurs forestiers, des visiteurs, des intervenants (municipaux et gouvernementaux) à la mission de la Coopérative de solidarité ;
- contribuer à diversifier l'économie d'une communauté agroforestière dans une démarche de développement durable ».

(Source : Vallée Bras-du-Nord, 2007 : 5)

⁵³ L'approche BNQ 21000 est une approche générique qui propose un cadre de gestion stratégique en cohérence avec les standards internationaux et vise essentiellement à accélérer et faciliter l'intégration des seize principes de la Loi 118 sur le développement durable du Québec au sein de tous types d'organisations (source : <http://www.bnq21000.qc.ca>). [page consultée le 12 février 2013].

6.1.3. *La méthode d'opérationnalisation du plan d'action de développement durable*

Pour réaliser leur plan d'action de développement écotouristique durable, les gestionnaires de la Coopérative ont mis en place une planification stratégique qu'ils ont ainsi définie :

Les promoteurs du projet travailleront d'abord à évaluer de façon précise le potentiel écotouristique de la Vallée, en concertant tous les partenaires locaux. Ils élaboreront ensuite des trousseaux d'action selon trois thèmes : la construction de villégiature verte (chalets), l'adoption de pratiques forestières assurant la protection des paysages et la sensibilisation au tourisme responsable. Les entreprises touristiques et leurs clients seront notamment initiés aux pratiques dites d'écotourisme « sans trace » (réduction de l'impact environnemental des activités de plein air). Par ailleurs, pour favoriser une gestion durable de la Vallée, l'équipe travaillera avec des experts et des acteurs municipaux pour proposer un cadre normatif original et adapté à la réalité d'un parc écotouristique habité. Finalement, la Coopérative évaluera son expérience et en partagera les résultats avec les réseaux nationaux d'acteurs impliqués en environnement, écotourisme et coopération (FAQDD, 2007 : 1).

Les objectifs et la séquence étant posés, les gestionnaires de la Coopérative ont alors produit un cadre d'intervention, ciblant les opérations à mener pour mettre en œuvre chacun des seize principes de la loi, et, au travers d'eux, réaliser également les objectifs spécifiques mentionnés plus haut. Ce cadre d'intervention est présenté dans le tableau de l'annexe 1 du présent article (p. 203).

6.2. **De la parole aux actes : la mise en œuvre d'une durabilité écotouristique**

L'objectif de la présente recherche est d'évaluer l'efficacité – le rapport entre les résultats obtenus et les ressources utilisées – d'outils et de méthodes employés pour mettre en œuvre des objectifs de développement durable en contexte écotouristique. À ce titre, le plan stratégique élaboré par les gestionnaires de la Vallée Bras-du-Nord, à partir des principes de la Loi 118, peut servir de grille d'analyse. Cependant, parce que le cadre de mise en œuvre des objectifs de développement durable est l'écotourisme, l'hypothèse que nous formulons ici est que les critères de la durabilité écotouristique, plus précis que les principes génériques du DD, pourraient être avantageusement utilisés. Ainsi, les données ont été évaluées au moyen de la grille des 35

critères de la durabilité écotouristique, dont seuls ont été conservés les critères correspondant précisément aux objectifs visés par le plan d'action de la Coopérative.

Cette hypothèse se fonde sur deux éléments. Le premier est que le caractère générique et transversal des principes issus de la loi pourrait être un frein à leur mise en œuvre pratique, compte tenu de leur nécessaire adaptation aux spécificités de l'écotourisme. Le sens donné à tel ou tel principe a ainsi pu varier entre l'approche normative du FAQDD et celle, davantage pratique, des gestionnaires. Le second est qu'un précédent article (chapitre 5) a précisément relevé 35 critères de la durabilité écotouristique, soit des critères contributifs aux dimensions économique, environnementale et sociale du développement durable des territoires soumis à l'exploitation écotouristique. C'est à partir de cette dernière grille que l'évaluation a été conduite. Cette évaluation porte sur l'efficacité des outils, les étapes du cycle de vie du projet au cours desquelles ces outils ont été employés et leur capacité d'adaptation aux spécificités locales.

6.2.1. *Analyse de l'efficacité entre critères de durabilité écotouristique et mise en œuvre du plan d'action de développement durable de la Coopérative*

À partir de la revue de littérature pratique, il a pu être précisé, d'une part, quel outil technique a été sollicité pour atteindre les objectifs ciblés et, d'autre part, quels résultats ont été obtenus. L'étape de la gestion du projet, lors de laquelle les outils ont été employés, est également précisée, afin d'estimer la cohérence dans leur séquence d'utilisation.

Le tableau 16 présente les résultats de recherche. En s'y référant, le relevé des outils sollicités pour atteindre les objectifs de DD ciblés permet de faire certaines observations d'intérêt. La première (1) a trait aux critères et objectifs visés ; la deuxième (2), à la nature des outils utilisés et priorisés ; la troisième (3), à leur efficacité respective.

1. Le projet Tourisme, paysage et coopération aborde 23 des 35 critères génériques (66 %) de la durabilité écotouristique tels que retenus dans notre grille d'analyse (Tranquard et Gagnon, 2012, voir chapitre 4). Les critères non considérés concernent essentiellement l'encadrement et le bien-être des visiteurs, l'efficacité marketing et le contrôle de la qualité et, de manière générale, l'efficacité économique.

Parmi les critères mis en œuvre (colonne 1), notons une bonne intégration de toutes les dimensions du DD. Par ordre d'importance, ces critères portent sur la dimension environnementale (n=9), sociale (n=7) et économique (n=7). La légère surreprésentation des critères environnementaux, mise en perspective avec les bons résultats généraux de la Coopérative, pourrait contribuer à valoriser l'idée que la gestion des ressources naturelles est prioritaire et centrale dans le développement durable de l'écotourisme.

2. La nature des outils révèle quant à elle que ceux-ci sont diversifiés et peuvent être catégorisés (colonnes 3 et 4). À partir des données obtenues, les outils employés par la Coopérative sont de six natures différentes :

- outils d'analyse scientifique (ex.: protocoles, méthodes d'inventaire, guides scientifiques) ;
- outils juridiques (ex.: encadrement, réglementation) ;
- outils marketing (ex.: partenariats, mise en marché, veille) ;
- outils de communication et de diffusion (ex.: conférences, publications) ;
- outils didactiques et de formation (ex.: guides, programmes d'action de terrain) ;
- outils de concertation et de négociation (ex.: forums, tables de concertation et de gestion intégrée).

Parmi ces six types d'outils techniques, les plus sollicités sont les outils de formation et de concertation. C'est par exemple le cas pour favoriser le critère Adhésion du milieu d'accueil aux projets touristiques. Mais c'est surtout l'outil juridique qui apparaît de manière transversale, en ce que le choix du statut coopératif est davantage priorisé dans la démarche de développement durable : « Selon nous, notre formule coopérative s'avère être une voie d'avenir innovatrice tant au niveau de

l'intégration du développement durable dans la mise en valeur des territoires que dans le développement du tourisme responsable et de la notion de paysage comme outil de développement économique d'une région (ou comme levier économique) »⁵⁴. Les bénéfices liés à la formule de la coopérative de solidarité apparaissent tant au niveau de la capacité de participation des populations qu'à la conduite de négociations, au partage des bénéfices et à la construction d'un sentiment d'appartenance, notamment (Langlois, 2006).

L'organisation en coopérative favorise la coopération à l'interne – l'éducation est un de ses mécanismes de fonctionnement essentiels, notamment par le partage de la connaissance et de l'information –, mais aussi à l'externe, car l'engagement envers la communauté est également un des principes. Le modèle s'articule autour de la notion de « bonne gouvernance » (Schwab, 2008 ; Tranquard, 2008 : 9) puisque la Coopérative est avant tout une entreprise collective, au sens premier du terme. Pour Lequin (2000 : 391), la gouvernance représente « un processus dynamique de coordination de l'action collective dans laquelle la mobilisation des acteurs et la formation en réseaux constituent une communauté plus riche en ressources, plus expérimentée et plus flexible ». La participation directe et constante de ses membres à sa gestion constitue notamment un des principes qui fondent cette structure originale. En termes d'ingénierie touristique, l'origine de ce processus repose sur le recours à l'outil juridique comme support au choix de la structure organisationnelle.

Il doit également être souligné qu'un outil privilégié par les gestionnaires de la Coopérative pour favoriser le développement durable est la trousse d'actions. C'est par exemple le cas pour favoriser l'atteinte des objectifs économiques ou encore l'éducation relative à l'environnement. Concrètement, il s'agit d'un outil composite intégrant des outils d'information, de sensibilisation et des modes d'emploi techniques. À titre d'exemple, la trousse d'actions écotouristiques cible la

⁵⁴ <http://www.valleebrasdunord.com/tourisme.html>. [page consultée le 2 janvier 2013].

clientèle, les visiteurs du site. Cet outil comprend un programme de formation aux bonnes pratiques en écotourisme « Sans trace », ainsi que des journées de sensibilisation aux caractéristiques du milieu naturel et habité de la vallée dans le cadre d'activités appelées ÉcoRivière et ÉcoSommet. Des ateliers pratiques ponctuent ces activités.

3. La question de l'efficacité des outils est quant à elle plus problématique. L'efficacité se mesure par le ratio entre les résultats obtenus et les ressources utilisées pour parvenir à ces résultats. Le résultat visé est ici le développement durable. En l'espèce, l'évaluation de l'efficacité des outils techniques utilisés pour favoriser la durabilité de la Vallée Bras-du-Nord repose sur la question de savoir si la mise en œuvre des outils a été optimale ou encore si d'autres outils auraient pu être sollicités avec plus de succès.

Une impression d'ensemble largement positive semble se dégager du projet de développement durable de la Coopérative. Les résultats indiqués dans la colonne 6 du tableau 16, et obtenus de la Coopérative elle-même, et les références listées dans la dernière colonne illustrent la cohérence et l'ampleur des démarches entreprises et l'omniprésence de l'objectif de durabilité dans chacun des sous-projets pilotés par les gestionnaires. Un moyen plus objectif d'évaluer l'efficacité est cependant d'analyser les actions restant à conduire pour tendre vers une démarche exhaustive de DD. Parmi ces actions, notons :

- l'atteinte de la rentabilité financière et l'autofinancement ;
- le maintien de la croissance : positionnement de la vallée comme première destination de vélo de montagne dans l'est de l'Amérique du Nord et attrait d'une clientèle internationale ;
- la conciliation des usages multiples du territoire et notamment de l'écotourisme avec les activités préexistantes au projet (élevage, quad, chasse, etc.) ;
- le repli de certains partenaires lié à des frustrations qui restent non évoquées ;
- l'influence de partenaires au fort pouvoir économique et politique qui peut freiner des décisions auparavant concertées ;

- l'arrimage entre l'échéancier de production de projets et le temps long de la concertation entre de nombreux partenaires économiques et politiques ;
- l'évaluation de la pertinence et de l'impact de l'obtention d'un statut de parc régional.

(Sources : Larose, 2008 ; Paquette et Poullaouec-Gonidec, 2010 ; Trillaud-Dopia, Ruiz et Paquette, 2010).

Ces actions complémentaires découlent de certains critères de la durabilité écotouristique qui n'ont pas été abordés jusqu'à présent par la Coopérative, comme le contrôle de l'efficacité économique par exemple. L'atteinte de ces objectifs nécessiterait par ailleurs de recourir à des outils nouveaux. Si en effet des outils marketing, juridiques et de concertation sont de nature à faciliter l'atteinte de certains objectifs cités plus haut, ce sont surtout des outils de gestion qui semblent être requis. Ces outils sont par nature plus appropriés pour faciliter le contrôle et le suivi des états financiers, la mise en place d'une démarche de qualité transversale, la gestion des interactions visiteurs/biodiversité, ou encore la coordination des agents économiques (maillage d'entreprises, réseautage économique à l'extérieur de la communauté), démarches qui correspondent spécifiquement aux objectifs complémentaires. Ce constat tendrait selon nous à indiquer que d'autres outils pourraient être utilisés pour potentialiser davantage le développement durable selon une approche holistique. L'absence d'utilisation de certains outils, analysés dans notre article 2 (étude de marché, analyse diagnostique, étude d'impacts par exemple), confirmerait cette observation.

Tableau 16. Évaluation du plan de développement durable Tourisme, paysage et coopération de la Coopérative écotouristique Vallée Bras-du-Nord (Portneuf) selon les critères de la durabilité écotouristique

Critères de la durabilité écotouristique	Objectif ciblé	Outil technique sollicité pour réaliser l'objectif	Objet de l'outil technique	Étape de mise en œuvre de l'outil	Résultats	Réf. *
Rentabilité financière	Rentabilité et viabilité économiques des activités de vente des produits et services touristiques par la Coopérative et ses membres.	<ul style="list-style-type: none"> Statut légal : formule coopérative Trousses d'action 	<p>Taux d'imposition faible sur la Coopérative (pertes d'entreprise déduites seulement des revenus). Obtention de subventions gouvernementales.</p> <p>Partage d'informations stratégiques entre les membres de la Coopérative.</p>	<ol style="list-style-type: none"> sensibilisation normalisation évaluation 	Augmentation des revenus et du nombre d'entreprises locales actives dans le secteur hôtelier et de la vente de détail grâce au développement de l'écotourisme. La démarche génère des revenus malgré d'importants investissements dans la construction d'infrastructures. Plus de cinq millions de dollars investis depuis 10 ans. La Coopérative vise l'autonomie de gestion à moyen terme grâce aux revenus provenant de l'hébergement, des droits d'accès aux équipements et aménagement, de la location d'embarcations ainsi que des redevances provenant des différents produits récréotouristiques offerts par les membres utilisateurs.	(4) (8)
Planification et stratégie de développement	Préoccupation d'assurer la pérennité du site pour les générations futures.	<ul style="list-style-type: none"> Projet Tourisme, paysage et coopération Plan stratégique 2007-2012 Politique de développement durable 	Planification du développement durable	<ol style="list-style-type: none"> diagnostic sensibilisation normalisation 	Démarche de développement durable la plus aboutie parmi les entreprises écotouristiques privées au Québec.	(3) (4)
Offre écotouristique ciblée et adaptée	Diversification de l'activité économique de la région en suscitant notamment d'autres projets (agrotourisme, acériculture, PFNL).	<ul style="list-style-type: none"> Veille économique Outils marketing Partenariats Trousses d'action 	Analyse des tendances, développement de partenariats avec des spécialistes d'activités de plein air (vélo de montagne) et des professionnels locaux.	<ol style="list-style-type: none"> diagnostic sensibilisation normalisation évaluation communication 	Diversification de l'offre récréotouristique et pérennisation des activités sur toute l'année. Parmi les 3 leaders dans l'est de Amérique comme destination pour le vélo de montagne. Un des plus grands sentiers de randonnée pédestre au Québec. Développement d'une Coopérative agroalimentaire et agrotouristique en partenariat avec la Coopérative. Accroissement constant du nombre de touristes (15 % d'augmentation par année depuis 2002. 35 000 visiteurs par an). Établissement d'une Coopérative agroalimentaire et agrotouristique.	(3) (8)
Communication efficace et éthique	Partage des résultats avec les réseaux nationaux tant au niveau environnemental, qu'en écotourisme ou en coopération.	<ul style="list-style-type: none"> Outils de communication 	Site web, bulletin électronique, panneaux sur site	<ol style="list-style-type: none"> communication 	Des conférences et témoignages, déjà offerts sur le modèle coopératif de tourisme durable, ont pu être bonifiés et offerts à plusieurs niveaux différents (CLD, université, MRC, colloque, forum, etc.).	
Valorisation des emplois	Création d'emplois pour d'anciens travailleurs forestiers et des jeunes en réintégration sociale ; lutte contre l'exode des jeunes.	<ul style="list-style-type: none"> Statut légal : formule coopérative Programme de formation 	En tant qu'organisation collective privée, les profits sont directement investis dans la création et le maintien d'emplois et d'infrastructures. Formation continue offerte au personnel de la Coopérative.	<ol style="list-style-type: none"> sensibilisation normalisation 	Création de nouveaux emplois directs : 30 employés en haute saison et 6 employés permanents. Création de 20 emplois indirects dans les secteurs pris en charge par les membres producteurs. 20 emplois indirects consolidés.	(3) (8)
Implication des acteurs économiques locaux	Élargissement de la participation active des entreprises touristiques et des travailleurs forestiers.	<ul style="list-style-type: none"> Statut légal : formule coopérative Outils de communication 	La Coopérative est contrôlée par ses membres. Les usagers assument ensemble les responsabilités d'entrepreneurs (propriété et contrôle de l'entreprise). Ils se procurent des biens et des services ou y trouvent un emploi, ce qui contribue à leur autonomie et à leur indépendance.	<ol style="list-style-type: none"> diagnostic sensibilisation normalisation 	49 partenaires membres de la Coopérative.	
Entreprenariat proactif et innovation	Innovation au niveau de la nature des services offerts, de la qualité des aménagements et dans le mode de gestion (base Coopérative).	<ul style="list-style-type: none"> Outils de gestion interne Trousses d'action Veille économique Outils marketing 	<p>Multidisciplinarité de l'équipe de direction</p> <p>Trousse « partenaires » : stratégie de rencontres, évaluation de potentiels, présentations.</p>	<ol style="list-style-type: none"> diagnostic sensibilisation normalisation évaluation communication 	Multidisciplinarité de l'équipe de direction et un conseil d'administration incluant des propriétaires de terrains et des jeunes en réinsertion au comité de développement (approche intersectorielle) qui apporte une richesse décisionnelle importante. Diversification de l'offre récréotouristique.	(8) (10)

Critères de la durabilité écotouristique	Application locale (objectif ciblé)	Outil technique sollicité pour réaliser l'objectif	Objet de l'outil technique	Étape de mise en œuvre de l'outil	Résultats	Réf.*
Respect des obligations légales en matière environnementale	Encadrement des activités écotouristiques des producteurs (respect des normes de sécurité, des principes coopératifs, etc.).	• Cadre normatif	Inventaire des lois, règlements applicables sur le territoire de la Vallée et sur ses activités : territoire, forêt et paysage, eau, activités récréotouristiques, aménagement et construction, transport, véhicule et signalisation, Coopérative, gouvernance, différents statuts de protection applicables à la Vallée ; Encadrement plutôt que réglementation.	1. diagnostic 3. normalisation	Priorisation du cadre légal en lien avec la gestion de la sécurité. Évaluation du statut de protection préférentiel pour la Vallée (en cours). Encadrement plus serré des nouvelles constructions (utilisation du bois, bonne intégration visuelle, respect du paysage, éviter des matériaux trop « modernes », utilisation de principes de construction « verte »). Encadrement de la luminosité sur le territoire. Protection du ciel étoilé (exemple du mont Mégantic). Protection accrue du patrimoine bâti (chapelle, maisons centenaires, fours à charbon, vieilles cabanes à sucre, etc.). Encadrement accru de la rivière, de ses berges, des bandes riveraines, et de l'implication des riverains dans une démarche de conservation du bien collectif qu'est la rivière Bras-du-Nord. Zonage spécifique pour maintenir le caractère champêtre de la vallée.	(3) (6) (9)
Éducation relative à l'environnement	Promotion et aide à la mise en œuvre de comportements de tourisme responsable (préservation des paysages, modes de construction et d'aménagement en milieu naturel) ; Projet « sans trace » pour les usagers et respect des propriétés privées ; Prévention des coupes abusives et du déboisement par les riverains.	• Trousses d'action écotouristique • Programme de formation « sans trace » • Plan d'intervention ÉcoRivière et ÉcoSommet	Information, sensibilisation, formation et recommandations techniques • trousse écotouristique : panneaux informatifs et formation du personnel • trousse villégiatureur : journal Eco de la Vallée, manifestations, démarchage verbal, équipe de patrouilleurs, plan quinquennal avec la Corporation d'aménagement et de protection de la Ste-Anne (CAPSA) • trousse partenaires : stratégie de rencontres, évaluation de potentiels, présentations	2. sensibilisation 3. normalisation 4. évaluation 5. communication	Programme « sans trace » adapté au vélo de montagne. Création d'un programme « plein air » à l'école secondaire Louis-Jobin de St-Raymond. Sensibilisation de la population (rencontres, dons d'arbres, plantations, excursions guidées, etc.) avant de mettre en place des outils réglementaires avec la ville.	(8)
Préservation de l'intégrité géophysique du milieu	Coupes et mesures contrôlées du reboisement ; cueillette PFNL .	• Table de gestion intégrée des ressources forestières dans Portneuf • Caractérisation hydrographique et géomorphologique • Partenariat avec le réseau scientifique universitaire	Inventaire forestier, compilation de données existantes Cartographie territoriale Conduite d'études, inventaires, de suivis, d'analyses ponctuelles	1. diagnostic 2. sensibilisation 3. normalisation 4. évaluation	Entente avec les industriels forestiers afin d'harmoniser les coupes forestières. La cartographie de l'ensemble des données du territoire est utilisée comme un outil de discussion avec les partenaires. Ainsi, la Coopérative a défini des secteurs d'intérêt paysager sur les cartes géomatiques des coupes forestières et les envoi à tous les ministères concernés pour faire le pont entre les organismes pouvant être impliqués dans la gestion du territoire. Distribution et plantation d'arbres le long de la rivière Bras-du-Nord chaque saison (renaturalisation des bandes riveraines et sensibilisation auprès des riverains).	(5) (10)
Préservation de l'intégrité patrimoniale, de l'identité du site et des paysages	Protection du caractère champêtre de la Vallée (ex.: rives de la rivière et ses affluents, dont la chute Delaney) et de son patrimoine bâti (ex.: fours à charbon et chapelle rang Saguenay).	• Outil d'aide à la décision pour classer les secteurs d'intérêt majeurs et définir les stratégies d'aménagement pour l'intégration visuelle des coupes dans les paysages	Objectif de protection ou de mise en valeur des ressources du milieu forestier visant le maintien de la qualité visuelle des paysages forestiers	1. diagnostic 2. sensibilisation 3. normalisation 4. évaluation	Entente avec les industriels forestiers afin de protéger les paysages sensibles. Meilleure gestion des bandes riveraines, développement harmonieux des activités avec les milieux. Préservation et mise en valeur des caractéristiques écologiques et paysagères du territoire.	(7) (8)
Préservation de l'intégrité écologique du site (biodiversité, écosystèmes)	Respect de la capacité du support des écosystèmes.	• Inventaire écotouristique • Partenariat avec le réseau scientifique universitaire • Programme de formation Sans Trace Canada	Caractérisation du territoire et de son potentiel, évaluation des risques de préservation Conduite d'études, inventaires, suivis, analyses ponctuelles	1. diagnostic 2. sensibilisation 3. normalisation 4. évaluation	Préservation et mise en valeur des caractéristiques écologiques et paysagères du territoire. Stratégie de conservation à long terme du sous-bassin versant de la rivière Bras-du-Nord dans le cadre de la table de concertation. Fréquentation raisonnée des milieux.	(8)
Maintien de la pureté de l'environnement	Villégiature « verte » ; Mise en place de démarches de gestion des déchets, recyclage, etc. ; Favoriser les navettes (transport, gaz à effet de serre).	• Réalisation de modèles d'écoconstruction • Trousses d'action • Guide du « bureau vert » • Programme de formation Sans Trace Canada	Programme de gestion environnementale (sources d'énergie et efficacité énergétique)	1. diagnostic 2. sensibilisation 3. normalisation 4. évaluation 5. communication	Construction écoresponsable du chalet d'accueil Shannahan comme modèle d'écoconstruction. Utilisation d'énergie alternative et renouvelable (solaire).	(3)

Critères de la durabilité écotouristique	Application locale (objectif ciblé)	Outil technique sollicité pour réaliser l'objectif	Objet de l'outil technique	Étape de mise en œuvre de l'outil	Résultats	Ref.*
Utilisation rationnelle des ressources	Adaptation des modes d'exploitation forestière (élaboration et diffusion de techniques forestières alternatives qui permettent la protection des paysages, des cours d'eau et du caractère champêtre du territoire).	<ul style="list-style-type: none"> Colloque forestier Programme de reboisement 	Ratification de la Charte de la coalition Bois Québec	<ol style="list-style-type: none"> diagnostic sensibilisation normalisation évaluation communication 	Plantation d'arbres (renaturalisation des bandes riveraines). Promotion de l'utilisation du bois dans les constructions non résidentielles.	(8)
Contribution proactive à la protection du milieu	Application de la règle pollueur-payeur.	<ul style="list-style-type: none"> Cadre normatif 	Règlementation	<ol style="list-style-type: none"> normalisation 		
Mise en valeur du patrimoine naturel	Développement récréotouristique durable et harmonieux propice à la mise en valeur de la vallée du Bras-du-Nord et de la région de St-Raymond.	<ul style="list-style-type: none"> Outil juridique Réalisation de modèles d'écoconstruction 	Énoncé de mission de la Coopérative. Statut de parc habité. Développement de sentiers de randonnée pédestre et de vélo de montagne.	<ol style="list-style-type: none"> sensibilisation normalisation évaluation communication 	Prix Sentiers Québec remis par la Fédération québécoise de la marche. Réseau de 90 km de sentiers de vélo de montagne et de 80 km de sentiers de randonnée pédestre et de raquette; parcours canotable de 17 km; infrastructures d'accueil, refuges, chalets, yourtes et deux campings.	
Adhésion du milieu d'accueil aux projets touristiques	Implication de la ville de St-Raymond et de la Corporation de développement; Création de liens entre les amateurs de plein air et la population locale.	<ul style="list-style-type: none"> Forum d'experts Table de concertation du sous-bassin versant de la rivière Bras-du-Nord 	La démarche entourant le forum d'experts visait à concerter différents partenaires et experts sur le développement durable qui devrait être mené dans la vallée Bras-du-Nord et sur la façon la plus sensée de le mener à terme. Développement du sentiment d'appartenance.	<ol style="list-style-type: none"> sensibilisation normalisation évaluation communication 	La concertation est un procédé bien accepté par la population locale (droits de passage, développement harmonieux d'une acériculture, etc.): Les inscriptions pour recevoir l'infolettre et participer aux tirages au sort, comme bénévole ou comme parrain de sentier, permettent de mesurer l'implication de la population. La vente de laissez-passer et de droits d'accès témoigne de l'intérêt grandissant de la population pour les services offerts par la Coopérative. L'approche intersectorielle permet également d'intégrer des jeunes et des propriétaires terriens dans le comité de développement. La communication et la présence auprès des acteurs constituent les fondements pour le développement durable de la démarche et représentent un des défis de l'appropriation du projet par les acteurs. Adhésion et participation de l'ensemble des acteurs locaux à un projet commun. La Coopérative de solidarité permet de réunir partenaires, producteurs, résidents ainsi que travailleurs et crée une véritable concertation et un fort sentiment d'appartenance dans un partage du pouvoir décisionnel de type gagnant/gagnant.	(2) (8) (10)
Respect de la communauté d'accueil par le promoteur	Respect des populations locales.	<ul style="list-style-type: none"> Statut légal : formule coopérative Forum Outils de communication 	De par son statut, la Coopérative de solidarité encourage la participation de tous les intervenants du milieu et favorise la mobilisation des communautés locales.	<ol style="list-style-type: none"> sensibilisation normalisation évaluation communication 	Pour chaque type d'acteurs, des outils spécifiques, constamment actualisés au gré des situations envisagées, ont été développés. Signature d'ententes de droit de passage. Règlement dans le dossier d'harmonisation des paysages. Partenariat et collaboration avec la nation huronne-wendat. Beaucoup de temps est investi auprès de la population et des membres pour expliquer et faire comprendre la nécessité de faire un projet commun, de faire des gestes réciproques (ententes, redevances) pour le bon fonctionnement de la Coopérative.	(10)
Sécurité des visiteurs	Règlementation de l'activité écotouristique, élaboration de normes de sécurité.	<ul style="list-style-type: none"> Outils de communication Plan de gestion des risques (modèle LERPA) 	Consignes de sécurité avant départ. Protocole de gestion des situations d'urgence, de recherche et de sauvetage en régions isolées.	<ol style="list-style-type: none"> diagnostic sensibilisation normalisation 	Aucun accident notable depuis la mise en œuvre du plan de gestion des risques et le début de la campagne de sensibilisation aux risques liés à la pratique des activités sur le site.	
Bien-être des communautés d'accueil	Santé et qualité de vie (saine, productive et en harmonie avec la nature); promotion et facilitation de la pratique d'activité physique (marche, canot, vélo, équitation, escalade) dans un environnement naturel exceptionnel.	<ul style="list-style-type: none"> Statut légal : formule coopérative Outils marketing Outils de communication 	Gratuité d'accès pour la population locale Programmation d'événements spéciaux (Habiter)	<ol style="list-style-type: none"> sensibilisation normalisation évaluation communication 	Développements résidentiels témoignant d'une certaine attractivité de la région, établissement de jeunes familles dans la région, dont le cadre de vie s'améliore (revitalisation démographique de la région). Vitalité culturelle de la ville agrandie grâce aux manifestations festives, signe du rayonnement de l'initiative novatrice à travers les médias et les conférences. Stimulation de la culture locale de la ville grâce notamment aux nombreux événements et festivals. Valorisation de la mémoire du lieu à travers la reconnaissance de la participation des aînés.	(8)

Critères de la durabilité écotouristique	Application locale (objectif ciblé)	Outil technique sollicité pour réaliser l'objectif	Objet de l'outil technique	Étape de mise en œuvre de l'outil	Résultats	Réf.*
Gouvernance participative	Participation et engagement des citoyens et des groupes ; sollicitation et implication des membres pour réaliser la mission de développement harmonieux de la Vallée Bras-du-Nord, en respectant les normes et en adhérant aux principes d'écotourisme proposés.	<ul style="list-style-type: none"> • Forme juridique de l'entreprise : statut coopératif • Guide d'information à l'attention des initiatives de concertation en territoire habité • Outils de communication 	La gestion selon la formule de la Coopérative de solidarité interpelle les propriétaires riverains, les travailleurs récréo-forestiers et les entrepreneurs touristiques. Le principe de démocratie fait partie intégrante du statut légal en tant que Coopérative. Tables de concertation.	<ol style="list-style-type: none"> 2. sensibilisation 3. normatation 4. évaluation 5. communication 	La formule coopérative se base sur des principes démocratiques et une gestion participative des membres. Via la composition du conseil d'administration, elle constitue un bon outil de concertation des acteurs. Une assemblée générale, avec tous les membres (40), et au cours de laquelle les membres du conseil sont élus, a lieu chaque année. Chacun des membres de la Coopérative a droit à un seul vote lors des assemblées générales, tenues annuellement (le principe « un membre, un vote »). Présentation des différents apprentissages faits dans la mise en place d'initiatives de concertation, de participation citoyenne, de mobilisation ou même, simplement, de sensibilisation. Limitation des conflits d'usage.	(10)
Inclusion des projets écotouristiques dans une stratégie de développement local	Intégration des jeunes en difficulté dans le développement touristique (projet jeunesse) ; Implication d'Emploi Québec et Service Canada ; Implication du ministère des Ressources naturelles, grâce à ses subventions de mise en valeur du milieu forestier.	<ul style="list-style-type: none"> • Plateforme de réinsertion socio-professionnelle • Programme de recrutement de main-d'œuvre locale • Outils de communication 	Le projet « En marche » combine le travail en plein air, des expéditions d'aventure thérapeutique, des formations et des services d'accompagnement afin d'aider des jeunes aux prises avec différentes difficultés (ex.: décrochage, toxicomanie, etc.) à atteindre leurs objectifs, dans un cadre rémunéré. Tenue d'événements spéciaux (ex.: Habiter).	<ol style="list-style-type: none"> 3. normatation 4. évaluation 5. communication 	La collaboration avec des jeunes de la région renforce leur sentiment d'appartenance à la communauté. Environ 75 % d'entre eux réintègrent le marché du travail ou retournent aux études. Un programme « plein air » a été créé à l'école secondaire Louis-Jobin de St-Raymond. Création d'une table d'harmonisation des usages de la forêt de Portneuf : rencontre, visites de terrain, mise en place d'une charte ou d'une demande d'engagement de bons comportements à signer pour siéger à la table. Chaque année une rencontre de planification forestière permet de présenter les projets de développement de tous les acteurs avec lesquels la gestion forestière a un lien (ZEC, coop, pourvoirs, etc.) ; concertation avec le service d'urbanisme de la MRC, notamment sur le Schéma d'aménagement, les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), pour anticiper et projeter les façons de développer durablement la ville dans 15 à 20 ans ; création d'une table de concertation du sous-bassin versant pour la VBDN gérée par le Comité de Bassin Versant.	(3)
Répartition large et équitable des bénéfices de l'activité	Équité intra et intergénérationnelle, solidarité sociale.	<ul style="list-style-type: none"> • Statut légal : formule coopérative 	La formule coopérative garantit aux membres l'équité dans le partage des résultats : lorsque la Coopérative réalise des excédents, les trop-perçus peuvent être distribués sous forme de ristournes au prorata des opérations effectuées par chacun des membres et non en fonction de leur participation financière. Les excédents peuvent également être affectés à la réserve de la Coopérative, soit pour consolider sa situation financière, soit pour effectuer du développement.	<ol style="list-style-type: none"> 3. normatation 4. évaluation 5. communication 	Les revenus qui sont générés par les produits et services sont réinjectés dans la Coopérative au service de l'ensemble des membres. Aucune ristourne n'est remise directement aux membres. Les revenus servent notamment à consolider les emplois des membres travailleurs, à développer des infrastructures, qui mettent en valeur de façon harmonieuse la vallée, et à assurer la pérennité des sentiers tout en aidant à la conservation de l'environnement. Les activités écotouristiques génèrent des retombées pour les services hôteliers et les commerces offerts dans la région et l'insertion des entreprises locales dans son sillage. 75 % des achats d'investissement de la Coopérative sont faits dans Portneuf. Augmentation de la valeur des terrains ayant un droit de passage. Augmentation des revenus et du nombre d'entreprises locales actives dans le secteur hôtelier et de la vente de détails grâce au développement de l'écotourisme. La Coopérative donne de l'emploi (permanent et saisonnier) de qualité aux gens de la région. Mise en valeur de la mémoire du territoire à travers la participation des personnes âgées.	(4) (8) (10)
<p>Références* :</p> <ol style="list-style-type: none"> (1) Beaumont, E. (2013), échange téléphonique du 19 février 2013. (2) FAQDD (2012), Guide d'information à l'attention des initiatives de concertation en territoire habité, Figure de cas de la Vallée Bras-du-Nord pour le projet Tourisme, paysage et coopération, 31 pages. (3) Coopérative de solidarité Vallée Bras-du-Nord (2005), Politique de développement durable de la Vallée Bras-du-Nord, 12 pages. (4) Coopérative de solidarité Vallée Bras-du-Nord [En ligne]. Site web : http://www.vallcebrasdunord.com. [page consultée le 2 janvier 2013]. (5) Économie sociale Québec (2007), Loisirs et tourisme : Vallée Bras-du-Nord, Coopérative de solidarité, Communiqué (source : Denise Paquin, <i>Courrier de Portneuf</i>) (6) Larose, D. (2008), Tourisme, paysage et coopération, Les Journées RÉSEAU FQQLT (Fédération québécoise des organisations locales de tourisme), « Le développement durable en tourisme », tenues les 16 et 17 avril 2008 à Québec. (7) Pâquet, J. (2003), Outil d'aide à la décision pour classer les secteurs d'intérêt majeur et définir les stratégies d'aménagement pour l'intégration visuelle des coupes dans les paysages, Direction des programmes forestiers du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, 15 pages. (8) Paquette, S. et Poullaouec-Gonidec, Ph. (2010), Développement durable, culture et projets de territoire : portrait de démarches québécoises et étrangères exemplaires. Projet d'écotourisme Vallée Bras-du-Nord, Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal, 8 pages. (9) Services d'urbanisme de la MRC de Portneuf et de la municipalité de St-Raymond. (10) Trillaud-Dopia, C., Ruiz, J. et Paquette, S. (2010), Tourisme, paysage, et coopération dans la Vallée Bras-du-Nord, Coopérative de solidarité Vallée Bras-du-Nord, 13 pages. 						

Source : Tranquard, 2013.

6.2.2. Analyse du cycle de vie du projet écotouristique durable

Le plan de travail initial, pour réaliser le projet de développement durable *Territoire, paysage et coopération*, a été établi en quatre étapes⁵⁵. Ces étapes consistaient en :

- (1) une mise en commun des connaissances et une concertation des partenaires ;
- (2) des connaissances, une sensibilisation, des trousseaux d'action ;
- (3) un encadrement normatif ;
- (4) une évaluation et une promotion de l'initiative.

Il s'agit maintenant d'évaluer s'il existe une certaine cohérence dans cette séquence, où chaque étape permettrait de conduire la suivante de manière efficiente. Il s'agit également d'estimer si, pris dans son ensemble, ce cycle d'actions favorise la mise en œuvre d'un développement durable.

La première étape est une étape de diagnostic, d'inventaire. Cet inventaire porte sur le potentiel écotouristique du territoire et ses limites environnementales, le cadre juridique applicable et les contraintes de réalisation du projet. La deuxième étape correspond à la diffusion et au partage des informations colligées précédemment. Plus encore, elle a permis de sensibiliser et de fédérer l'ensemble des parties prenantes aux objectifs collectifs, de fixer des balises et d'établir certains objectifs ponctuels. Le but de la troisième étape était d'entériner les objectifs, de les traduire en obligations légales et contractuelles, afin que le plan de développement durable devienne le cadre normatif de toutes activités sur le territoire. Enfin, la dernière étape était double : une évaluation de la mise en œuvre du projet a été conduite, puis les gestionnaires se sont investis dans la diffusion et la communication des résultats de la démarche.

De prime abord, l'enchaînement des étapes paraît cohérent, en ce qu'il traduit une progression dans la mise en place d'un plan d'action. La deuxième étape n'est possible qu'à la suite de la première qui elle-même

⁵⁵ Le contenu détaillé des quatre étapes se retrouve dans le document de présentation du projet accessible sur le site web de la Coopérative : http://www.vallebrasdunord.com/tourisme_long.html#long01 [page consultée le 2 janvier 2013].

conditionne et alimente la troisième, et ainsi de suite. Cette progression est reprise dans ses grandes lignes par l'Organisation mondiale du tourisme (OMT, 1999 : 45-48), dans ses documents techniques ainsi que par certains spécialistes de la gestion de projets touristiques. Ainsi la Coopérative a bel et bien mis en œuvre un diagnostic des ressources et de leur environnement. Désignée par diverses appellations (état des lieux, *tourism resource audit*, analyses des composantes physiques et spatiales), cette étape est incontournable et prioritaire en raison de son caractère générique (Carlier, Martinetti et Gontrand, 2006 : 99 ; Godfrey et Clarke, 2000 : 72 ; André, 1998 : 11). La phase d'information des parties prenantes, qui suit normalement le diagnostic du territoire, est elle aussi documentée (Biolley dans Hazebroucq, 1999) par la Coopérative.

En revanche, l'analyse des marchés (STA, 2000 ; Zimmer et Grassman, 1996) ou *Market Research* (Mac Nulty, 2011) vient généralement compléter l'étape d'évaluation du potentiel du territoire. Cette étape n'est pas clairement identifiée ici. De la même manière, une étape importante est requise avant l'instauration d'un cadre normatif paramétrant les objectifs, laquelle ne transparaît pas expressément dans la séquence opérée par la Coopérative. Cette étape est celle du projet détaillé des étapes et manifestations concrètes du plan d'action (Hazebroucq, 1999 : 187 ; Carlier, Martinetti et Gontrand, 2006 : 99), *Product Development Planning* (GNWT, SD) ou encore *Tourism Development Action Steps* (Godfrey et Clarke, 2000 : vii). Elle consiste en la formulation précise de sous-objectifs, incluant un échéancier, un programme d'attribution et de gestion des ressources, des mécanismes de contrôle, etc. La juxtaposition d'objectifs ponctuels ne peut en effet se substituer à une planification globale priorisant et mettant en perspective ses objectifs ciblés. Ce constat tend à corroborer l'observation faite plus tôt, à l'effet qu'une méthodologie exhaustive de gestion de projets est indispensable à la conduite de projets écotouristiques visant le développement durable. Une proposition en ce sens sera faite au chapitre suivant.

Dans le cas étudié, il apparaît que le passage entre le diagnostic et l'implantation de directives spécifiques est relativement rapide. Une raison serait qu'un plan d'action précis, validé à chaque stade par les

parties prenantes, semble faire défaut. La normatisation des objectifs et contraintes ne semble pas totalement reposer sur les mécanismes de concertation mis en place au cours du projet.

L'analyse des dernières étapes peut également susciter certains commentaires. L'évaluation de l'atteinte des objectifs y apparaît comme un processus unique, ponctuel. Même si celle-ci porte uniquement sur les objectifs précis du projet *Territoire, paysage et coopération*, la lettre et l'esprit d'une démarche de développement durable semblent commander que l'évaluation se fasse sur une base plus fréquente pour ne pas dire systématique (Carlier, Martinetti et Gontrand, 2006) et itérative. Un cycle plus court d'évaluation favoriserait le partage d'informations entre les parties prenantes, les ajustements conjoncturels, les réorientations structurelles (*Monitoring and Review Procedures* : Godfrey et Clarke, 2000 : vii), le suivi de la satisfaction de la clientèle (*Achieving Customer Satisfaction* : USDCEDA, 2008) ou encore l'analyse de la rentabilité (STA, 2000).

La logique d'intervention, qui a été envisagée dans le plan de développement ou plan d'action, gagnerait par ailleurs à être confrontée à sa mise en œuvre réelle. Dans les faits, le relevé des étapes au cours desquelles les outils ont réellement été employés permet de souligner que l'étape 2 de sensibilisation apparaît comme un fil conducteur, en ce sens qu'elle a été intégrée à la quasi totalité des démarches de DD. L'étape de diagnostic a surtout porté sur les composantes environnementales du site sans y intégrer l'étude du tissu socio-économique. Les critères relevant de la dimension environnementale de la durabilité écotouristique sont par ailleurs ceux qui ont le plus donné lieu à une mise en œuvre exhaustive des étapes du plan de développement.

Reste alors à évaluer si l'ingénierie de la durabilité écotouristique, dont les modalités se dessinent progressivement dans le cadre du projet *Territoire, paysage et coopération*, a vocation à devenir un modèle générique pour les gestionnaires de projets écotouristiques.

6.2.3. *Prise en compte des critères territoriaux de développement durable*

Le dernier point présenté ici porte sur la question de savoir si l'identification et la prise en compte de particularités ou spécificités territoriales sont nécessaires à la mise en œuvre d'une durabilité écotouristique, et influent sur l'usage des outils utilisés à cette fin. Les particularités de nature à « territorialiser » un plan d'action de DD sont par exemple une variété d'usages sur un même site, un historique d'exploitation des ressources forestières ou de collaboration avec le milieu municipal, le statut coopératif de l'organisme mettant en valeur le territoire, etc. En l'espèce, est-ce que la démarche mise en œuvre dans le cadre du projet *Territoire, paysage et coopération* est transposable en l'état à tout territoire; ou bien inclut-elle des spécificités locales propres à la Vallée Bras-du-Nord, qui la rendent unique ? De quels facteurs locaux d'autres promoteurs qui souhaiteraient emprunter la même méthodologie devraient-ils particulièrement tenir compte s'ils opèrent dans un contexte socio-économique et environnemental similaire ?

Il apparaît tout d'abord que le territoire écotouristique de la Vallée Bras-du-Nord est porteur de particularismes. Un de ceux-ci réside dans son zonage. Ce territoire, habité depuis près d'un siècle et demi, regroupe des terrains privés, des terres du domaine de l'État et certains zonages spécifiques, comme les ZEC, les refuges biologiques ou les écosystèmes forestiers exceptionnels. Cet état de fait réside notamment dans la superficie particulièrement importante du territoire écotouristique (50 km²). Une partie de celui-ci est par ailleurs un territoire de la Nation huronne-wendat et, à ce titre, n'est pas soumise aux mêmes règles de gestion que le reste du territoire, ce qui en rend la gouvernance plus problématique.

Autre particularisme local, le projet en est un éminemment collectif. Cette situation peut être facteur de contraintes additionnelles en termes de concertation ou de reddition de comptes ou, au contraire, être un atout lorsqu'on pense davantage aux modalités de financement. La Coopérative compte 49 membres incluant la Nation huronne-wendat et 20 partenaires stratégiques (AEQ, ministère des Ressources naturelles, Fédération québécoise de la marche, etc.), et bénéficie notamment de l'implication de diverses instances gouvernementales. Ce réseautage important s'étend à des agences spécialisées (Sans Trace Canada par

exemple), qui soutiennent en même temps qu'elles confèrent une crédibilité à certaines démarches de développement durable. Ce réseautage se traduit également dans le support obtenu à la diffusion d'informations, de la part à la fois de médias locaux mais aussi spécialisés.

Une autre particularité tient à la multidisciplinarité de l'équipe de direction. Cette multidisciplinarité, pas courante dans le secteur écotouristique (CQRHT, 2005 : 6), semble bénéficier au projet écotouristique en plusieurs occasions. La polyvalence des gestionnaires les conduit par exemple à s'investir avec succès dans un très grand nombre de forums d'échanges (table de concertation, organisme de bassin versant, etc.), de projets scientifiques et de communication, qui servent et alimentent l'objectif de développement durable. Cette même multidisciplinarité nourrit une forme de leadership qui semble rassurer les partenaires de la Coopérative en même temps qu'elle est un gage d'efficacité entrepreneuriale et d'ouverture. Cette ouverture se traduit par exemple par l'intérêt particulier porté à la problématique de sauvegarde des paysages, composante du DD peu abordée, surtout dans le secteur privé.

Une dernière particularité est la présence, au sein de la démarche écotouristique, d'un projet fédérateur et emblématique, le projet « En marche ». Ce projet de réinsertion socioprofessionnelle, basé sur des expéditions d'aventure thérapeutique et de formation sur le travail récréoforestier, est particulièrement original et efficace. En 10 ans, 120 jeunes ont œuvré à l'aménagement de plus de 120 km de sentiers, et près de 75 % d'entre eux ont par la suite réintégré le marché du travail ou sont retournés aux études. Ce projet mérite d'être souligné en raison du fait qu'il opère une sorte de synthèse entre les objectifs de développement durable : la préservation de l'environnement comme condition, l'économie comme moyen et le social comme finalité.

Parce qu'elles sont propres au contexte territorial de la Vallée Bras-du-Nord, ces particularités peuvent représenter tour à tour une contrainte ou un élément facilitateur pour l'implantation d'une démarche de développement durable. Ainsi la multidisciplinarité des gestionnaires apparaît clairement comme facilitant

l'utilisation d'outils d'ingénierie variés et adaptés et, au final, favorise la démarche de DD. A contrario, la multiplicité des parties prenantes et la variété de statuts des sites d'activité obligent à recourir à des outils spécialisés – cadre normatif par exemple. Les spécificités locales influencent ainsi le contenu d'un plan d'action de DD, puisque

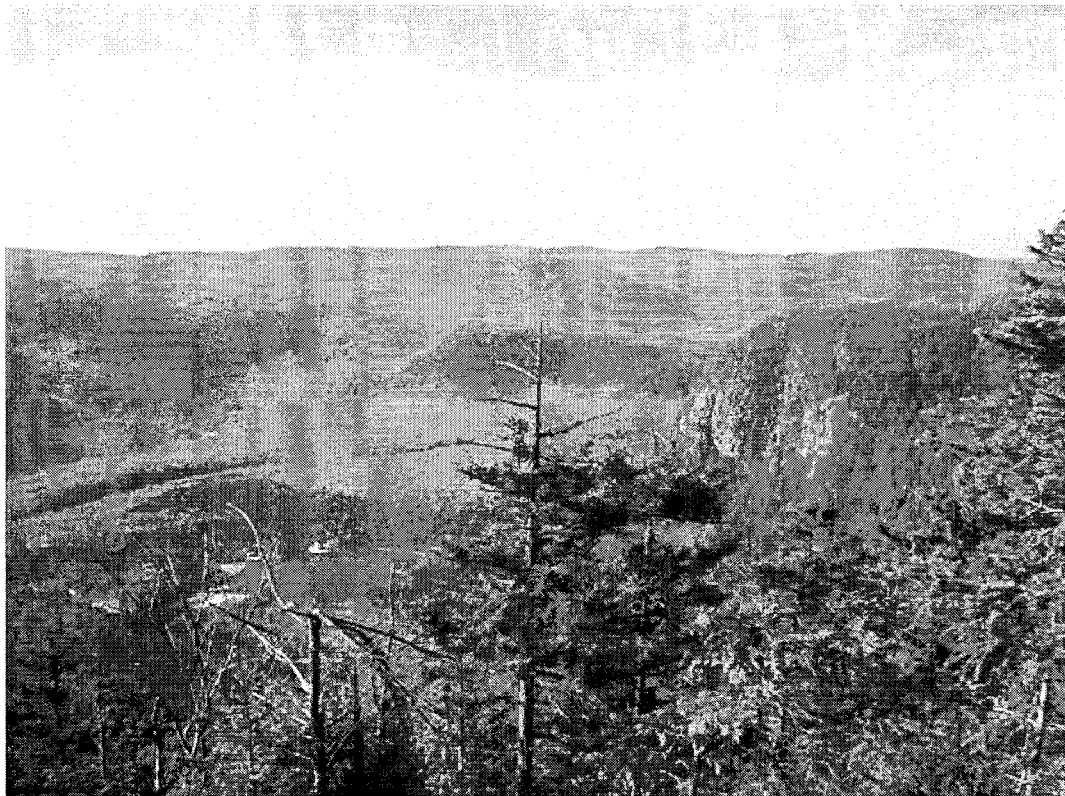
[L]e développement durable se traduit, au niveau des territoires, par des enjeux différents, mais également des rapports différents entre les acteurs et la démarche elle-même. Les enjeux territorialisés de développement durable se rapportent à des réalités, un niveau de maîtrise à un moment donné, une volonté et une capacité de mobilisation qui définissent un contexte local. (Ponrouch, 2008 : 111).

Leur prise en compte, leur caractérisation et leur reconnaissance font partie intégrante d'un mode de gestion s'inscrivant dans une démarche territoriale de développement durable.

6.3. Conclusion

Les enseignements à tirer de cette étude de cas alimentent directement nos questions initiales de recherche. La mise en œuvre du plan de développement durable du territoire de la Vallée Bras-du-Nord souligne en effet qu'il existe un lien d'efficience entre l'atteinte des objectifs de développement durable et les outils utilisés dans le cadre d'un projet de développement écotouristique, et notamment la pertinence de certains outils juridiques et de communication. La prise en compte des spécificités sociales, politiques ou encore historiques du territoire y apparaît également jouer pour beaucoup dans le succès de ce projet écotouristique. Enfin, le recours aux outils d'ingénierie se réalise tout au long de la vie du projet, sans se limiter à sa phase de conception, ce qui tend à inscrire un peu plus le territoire dans une démarche de développement durable.

Illustration 4. Vallée Bras du Nord (Portneuf, Québec)



Source : Lesmarcheurs.com

Références

- ANDRÉ, E. (1998), *Méthode d'élaboration et de présentation d'un dossier de projet touristique*, Paris : AFIT. 32 p.
- BELL, C. ; L. KETCHUM et J. . HUMPHRIES (2008), *Steps to Success for Rural Entrepreneurs: Starting an Ecotourism Business in Alaska*, U.S. department of commerce economic development administration, s. l. :University of Alaska Center for Economic Development. 76 p.
- CARLIER, B. ; J.-P. MARTINETTI et J.-D. GONTRAND (2006), *La conduite de projets touristiques durables*, Voiron : Territorial Éditions. 359 p.
- Coopérative de solidarité Vallée Bras-du-Nord (s. d.) « Vallée Bras-du-Nord : Coop de solidarité St-Raymond de Portneuf », Vallée Bras-du-Nord, <<http://www.valleebrasdunord.com>>, consulté le 11 janvier 2013.
- Coopérative de solidarité Vallée Bras-du-Nord (2007), *Guide d'information à l'attention des initiatives de concertation en territoire habité*. Québec. 31 p.
- Coopérative de solidarité Vallée Bras-du-Nord (2008), *Politique de développement durable de la Vallée Bras-du-Nord, St-Raymond, Québec : Coopérative de solidarité Vallée Bras-du-Nord*. 12 p. <http://www.valleebrasdunord.com/images/to_politique.pdf>, consulté le 11 janvier 2013.
- QORHT — Conseil Québécois des Ressources Humaines en Tourisme (1996, 2005) *Diagnostic d'ensemble des ressources humaines en tourisme, orientations et plan d'action*, Rapport final, Montréal : Groupe DBSF. 210 p.
- Économie sociale Québec (2007), *Loisirs et tourisme : Vallée Bras-du-Nord, Coopérative de solidarité*, Communiqué (source : Denise Paquin, Courrier de Portneuf)
- FAQDD — Fonds d'action québécois pour le développement durable (2012), *Guide d'information à l'attention des initiatives de concertation en territoire habité : Figure de cas de la Vallée Bras-du-Nord pour le projet Tourisme, Paysage et Coopération*, Québec : FAQDD. 31 p.
- GODFREY, K et J. CLARKE (2000), *The Tourism Development Handbook. A Practical Approach to Planning and Marketing*, New York : Continuum. 240 p.
- GNWT — Government of the Northwest Territories (s. d), *Tourism Development Handbook for the Northwest Territories*, Yellowknife : GNWT. 126 p.
- HAZEBROUCQ, J. M. (1999), *Management des projets de tourisme et de loisirs*, Levallois-Perret : Gaëtan Morin éditeur. 375 p.
- LANGLOIS, G. (2006), *La Coopérative de solidarité récréotouristique du Mont Adstock et son impact sur la cohésion sociale*, Montréal : Centre de recherche sur les innovations sociales, Cahiers du CRISES, Coll. « Études de cas d'entreprises d'économie sociale ». 80 p.
- LAROSE, D. (2008), *Tourisme, paysage et coopération*, Les Journées RÉSEAU FQOLT (Fédération québécoise des organisations locales de tourisme), « Le développement durable en tourisme » (Québec : 16-17 avril 2008).
- LEQUIN, M. (2000) « Gouvernance en écotourisme : Développement durable, développement régional et démocratie participative ». Thèse de doctorat en Études urbaines, Montréal : Université du Québec à Montréal. 523 p.
- MACNULTY, P. (2011), *Fundamentals & Principles of Tourism Product Development*, Communication présentée au ETC-UNWTO Joint International Seminar on Tourism Product Development (Dublin, Irlande : 12-13 mai).
- OMT — Organisation mondiale du tourisme (1999), *Guide à l'intention des autorités locales : développement durable du tourisme*, Paris : OMT. 223 p.
- PÂQUET, J. (2003), *Outil d'aide à la décision pour classer les secteurs d'intérêt majeurs et définir les stratégies d'aménagement pour l'intégration visuelle des coupes dans les paysages*, Québec : Direction des programmes forestiers du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs. 15 p.
- PAQUETTE, S. et, P. POUILLAOUEC-GONIDEC (2010), *Développement durable, culture et projets de territoire : portrait de démarches québécoises et étrangères exemplaires*, Projet d'écotourisme Vallée-Bras-du-Nord (Portneuf), Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal. 8 p.

- PONROUCH, A. (2008), « Processus de mise en œuvre du développement durable par les collectivités. Suivi-évaluation et adaptation du SD21000 ». Thèse en Sciences de la Terre et de l'Environnement, Saint-Étienne : École Nationale Supérieure des Mines de Saint-Étienne. 544 p.
- SCHWAB, S. (2008), *Jusqu'où va la bonne gouvernance*, cours COP722 : séminaire en gouvernance financière Coopérative, IRECUS, cité dans LAFLEUR, M. (2008), *Les Coopératives de solidarité au Québec*, dossier spécial, Action nationale, février 2008. Services d'urbanisme de la MRC de Portneuf et de la municipalité de Saint-Raymond
- STA — Service Tourisme Attractivité (2000), *Entreprendre dans le Tourisme en Pays Châtelleraudais*, 16 p.
- Tourisme Québec (2002) *Nature et tourisme : L'écotourisme au Québec en 2002*, octobre, BNQ, Table de concertation sur l'écotourisme au Québec, <http://www.tourisme.gouv.qc.ca/publications/media/document/etudes-statistiques/eco_QC02.pdf> consulté le 15 décembre 2011.
- TRANQUARD, M. (2008), *La conciliation des principes de développement et de bonne gouvernance au sein des Coopératives de solidarité récréotouristiques : la Coopérative du Parc Aventures Cap Jaseux à la croisée des chemins*, Chicoutimi : UQAC. 22 p.
- TRANQUARD, M. et C. GAGNON (2012), *Opérationnalisation des projets écotouristiques : quels critères pour favoriser la durabilité environnementale ?* », *Téoros*, vol. 31, n° 2, p. 72.
- TRILLAUD-DOPIA, C. ; J. RUIZ et S. PAQUETTE (2010), *Tourisme, paysage, et coopération dans la Vallée Bras-du-Nord*, Coopérative de solidarité.
- USDCEDA — U.S. Department of Commerce Economic Development Administration. (2008). *Steps to Success for Rural Entrepreneurs: Starting an Ecotourism Business in Alaska*.
- ZIMMER, P. et S. GRASSMANN (1996), *Évaluer le potentiel touristique d'un territoire*, Bruxelles : Observatoire Européen LEADER. 43 p.

Annexe 1. Applications concrètes du développement durable dans le cadre du projet Tourisme, paysage et coopération

Principes de développement durable	Application au projet de la Vallée Bras-du-Nord
1. Santé et qualité de vie : Vie saine et productive en harmonie avec la nature	<ul style="list-style-type: none"> • Rendre accessible la pratique d'activité physique (marche, canot, vélo, équitation, escalade) dans un environnement naturel exceptionnel par la beauté des paysages, la richesse de l'environnement naturel et l'aspect champêtre de la Vallée.
2. Équité et solidarité sociale : Équité intra et intergénérationnelle, solidarité sociale	<ul style="list-style-type: none"> • Préoccupation d'assurer la pérennité du site pour les générations futures ; respect des gens qui y habitent ; • Intégration des jeunes en difficulté dans notre développement touristique (projet jeunesse) ; • Créer des liens entre les amateurs de plein air et la population locale ; • Application des principes coopératifs (équité et démocratie) ; • Mise en œuvre d'une gestion selon la formule de la Coopérative de solidarité qui interrelie les propriétaires riverains, les travailleurs récréoforestiers et les entrepreneurs touristiques.
3. Protection de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser un développement touristique selon les principes de l'écotourisme : en respectant l'environnement et les gens qui l'habitent, en protégeant les paysages, en élaborant et en diffusant des techniques forestières alternatives qui permettent la protection des paysages.
4. Efficacité économique	<ul style="list-style-type: none"> • La vente des produits et services touristiques par la Coopérative et ses membres vise l'équilibre entre l'excellence, la rentabilité, la viabilité économique et le développement durable ; • La Coopérative innove tant dans la prestation des services et la qualité de ses aménagements que dans la gestion sur la base de la coopération ; • Son activité économique génère de l'emploi auprès d'anciens travailleurs forestiers, de jeunes en réintégration sociale, et permet de contrer l'exode des jeunes ; • L'initiative diversifie l'activité économique de la région en suscitant notamment d'autres projets (agrotourisme, acériculture, PFNL).
5. Participation et engagement des citoyens et des groupes	<ul style="list-style-type: none"> • La Coopérative regroupe une quarantaine de membres qui se sont engagés à réaliser la mission de développement harmonieux de la Vallée Bras-du-Nord. Ces membres sont composés des représentants, des villégiateurs, des agroforestiers, des travailleurs, des promoteurs touristiques, de la Corporation de développement et de la Chambre de commerce de St-Raymond. Un grand nombre d'amateurs de plein air profite des aménagements et des activités chaque année en adhérant aux principes d'écotourisme proposés. Le projet prévoit l'accroissement de leur implication. Ils seront tous sollicités à respecter les normes qui assureront la pérennité de la Vallée et de la qualité de vie des gens qui l'habitent.
6. Accès au savoir	<ul style="list-style-type: none"> • Dans le cadre du projet, des outils d'information, de sensibilisation et de modes d'emploi seront élaborés (des trousseaux d'action), notamment afin de développer des comportements de tourisme responsable, de forestiers sensibles au paysage, de jeunes adeptes de nouvelles pratiques de l'écotourisme, de villégiateurs aguerris des modes de construction et d'aménagement en milieu naturel.
7. Pouvoir et responsabilité	<ul style="list-style-type: none"> • La formule coopérative se base sur des principes démocratiques et une gestion participative des membres. Ceux-ci sont représentés au sein du CA ; • Les amateurs de plein air sont aussi informés par notre bulletin électronique (Écho de la Vallée) et par le biais de notre site web, constamment mis à jour.
8. Partenariat et coopération gouvernementale	<ul style="list-style-type: none"> • Implication de la ville de St-Raymond et de la Corporation de développement ; • Participation d'Emploi Québec et de Service Canada pour les projets d'intégration des jeunes en réinsertion ; • Participation du ministère des Ressources naturelles grâce à ses subventions de mise en valeur du milieu forestier.
9. Prévention	<ul style="list-style-type: none"> • Nous souhaitons que ce projet prévienne les coupes abusives et le déboisement par les riverains.
10. Précaution	<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration de mesures de protection du territoire et des paysages.
11. Protection du patrimoine culturel, lieux et paysages	<ul style="list-style-type: none"> • Protéger le caractère champêtre de la Vallée et son patrimoine bâti, notamment les fours à charbon et la chapelle du rang Saguenay.
12. Préservation de la biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> • Coupe et mesures contrôlées du reboisement, Cueillette PFNL.
13. Respect de la capacité du support des écosystèmes	<ul style="list-style-type: none"> • Réglementer l'activité de l'écotourisme ; encadrer l'usage anarchique ; • Encadrer les activités des entreprises touristiques ; • Respecter les principes de la Coopérative ; • Respecter les normes de sécurité ; • Changer l'habitude DD (gestion déchets, recyclage) ; • Entreprendre d'une façon différente des affaires en tenant compte de l'impact social et environnemental.
14. Production et consommation responsable	<ul style="list-style-type: none"> • Changement des modes d'exploitation forestière, qui tiennent compte des paysages, de la pérennité de la forêt, des cours d'eau et du caractère champêtre.
15. Pollueur-payeur	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser les navettes (transport, gaz à effet de serre) ; • Projet Sans trace pour les usagers.
16. Coûts	<ul style="list-style-type: none"> • La valeur des biens et des services reflète l'ensemble des coûts occasionnés par la société durant tout le cycle de vie, de la conception à la consommation, et à la disposition finale ; • Conception des trousseaux d'action ; • Fête champêtre.

Source : Coopérative de solidarité Vallée Bras-du-Nord, 2007

CHAPITRE 7 (ARTICLE 4)⁵⁶

UNE PROPOSITION D'INGÉNIERIE ÉCOTOURISTIQUE CONTRIBUTIVE AU DÉVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES : L'OUTIL DIODE

Résumé

La présente contribution synthétise les conclusions des trois chapitres précédents et intègre leurs résultats sous la forme d'une modélisation d'un outil opérationnel. Cet outil prend le nom de démarche intégrée d'opérationnalisation durable de l'écotourisme (DIODE). Il vise à favoriser une approche intégrée et territoriale du développement durable en contexte écotouristique.

Partant de l'hypothèse selon laquelle une ingénierie adaptée peut rendre plus efficiente une démarche d'opérationnalisation de la durabilité environnementale, l'objet de ce chapitre est d'étendre cette démarche à toutes les dimensions du DD et au cycle de vie des projets écotouristiques.

Cette modélisation confirme que la gestion des ressources naturelles reste le facteur prioritaire du développement durable de l'écotourisme. Elle concrétise également le principe d'intégration, en facilitant la mise en œuvre de l'ensemble des dimensions du DD sur un territoire, à partir d'une ingénierie détaillée de gestion de projets. Les présentations de la démarche de modélisation et de l'outil d'ingénierie qui en résulte sont les résultats appliqués de cette recherche doctorale.

Mots-clés : *Ingénierie écotouristique, développement durable, opérationnalisation, territoire, démarche intégrée d'opérationnalisation durable de l'écotourisme.*

⁵⁶ Article soumis à publication dans la revue *Organisations et territoires*.

Sommaire

7.1.	CADRE MÉTHODOLOGIQUE D'ÉLABORATION DE L'OUTIL DIODE	209
7.1.1.	<i>Bref rappel du cadre théorique de la recherche</i>	<i>209</i>
7.1.2.	<i>Démarche méthodologique conduisant à la modélisation</i>	<i>211</i>
7.2.	DÉMARCHE INTÉGRÉE D'OPÉRATIONNALISATION DURABLE DE L'ÉCOTOURISME (DIODE)	217
7.2.1.	<i>Les critères de la durabilité écotouristique et leur priorisation.....</i>	<i>218</i>
7.2.2.	<i>La prise en compte des spécificités territoriales</i>	<i>218</i>
7.2.3.	<i>L'intégration au cycle de vie et à la gestion des projets écotouristiques</i>	<i>220</i>
7.3.	CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE ET POTENTIEL D'AMÉLIORATION DE L'OUTIL	229
7.3.1.	<i>L'application de l'outil DIODE par un promoteur écotouristique</i>	<i>229</i>
7.3.2.	<i>Les limites de la proposition de modélisation</i>	<i>233</i>

La démarche intégrée d'opérationnalisation durable de l'écotourisme, qui a donné lieu à un outil intitulé DIODE, a été notamment élaborée à partir de la présente recherche doctorale (Tranquard, 2013) et d'une pratique terrain avec des acteurs portant un projet écotouristique, inscrit dans une préoccupation de développement durable (DD)⁵⁷. L'outil, résultat d'une longue démarche théorique et d'observations empiriques, a été conçu après avoir élaboré une grille pondérée des critères de la durabilité écotouristique (chapitre 4). Il est aussi l'aboutissement de l'initiative d'une ingénierie de diagnostic de la durabilité environnementale au stade de la conception des projets écotouristiques comme voie possible de développement durable des territoires qui hébergent ces projets (chapitre 5). Une étude de cas a par la suite été conduite (chapitre 6) pour valider l'efficacité du recours à des méthodes et outils comme supports à la mise en œuvre d'un plan d'action de développement durable. L'hypothèse de recherche initiale est qu'il est possible de paramétrer un cadre méthodologique systémique intégrant les spécificités territoriales. L'objectif est de favoriser la mise en œuvre de la durabilité écotouristique qui repose sur un capital naturel, facteur prioritaire mais limitatif des projets écotouristiques.

La mise en œuvre du cadre de référence du développement durable dans la planification et la gestion des projets écotouristiques est ici envisagée comme une forme de contribution à la performance des territoires, en concourant notamment à favoriser le maintien et la qualité des ressources et des attraits naturels. Comme l'activité écotouristique repose notamment sur une valorisation pérenne et équilibrée du milieu naturel, son inscription dans un modèle de développement durable et territorial pourrait alors contribuer à consolider ses bases. L'identification des critères de la durabilité écotouristique, menée dans le chapitre 4, et l'approche de la durabilité forte retenue comme cadre théorique appuient l'analyse.

L'approche de la durabilité forte ne peut cependant pas prétendre, lorsqu'elle est interprétée comme une approche environmentaliste stricte du DD, à faire de la durabilité des ressources et du capital naturel le

⁵⁷ L'outil DIODE a été développé dans le cadre d'un projet de recherche initié par l'Agence de développement des communautés forestières ilnu et jeannoise. Ce projet a été réalisé grâce au programme ACCORD (Action concertée de coopération régionale de développement) opéré par le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE), lequel a contribué à son financement.

critère central du développement durable. Il s'agit alors de l'aborder comme une approche selon laquelle la durabilité environnementale est le critère privilégié, tout en étant conscient que le cadre de référence du développement durable a une vocation d'intégration et de transversalité, associant étroitement le social, l'économique et l'environnement : la conservation de l'environnement en est la condition ; l'économie le moyen et le social en sont la finalité. Dès lors, l'ingénierie de la durabilité environnementale des projets écotouristiques prend tout son sens, mais doit s'incorporer à une démarche holistique, intégrant les critères de la durabilité économique et sociale. Une des caractéristiques du développement durable est en effet son caractère intégrateur (Fortin, 2006 : 271). Selon Zaccarà (2002 : 338) également, « l'objectif d'intégration des composantes du développement est devenu ces dernières années l'un des plus spécifiques du développement durable ».

Dans la logique intégrative du développement durable, une ingénierie qui regrouperait des processus et des méthodes relevant de ces trois volets est toutefois quelque peu utopique, du moins dans le cadre d'une thèse de doctorat, compte tenu des niveaux de complexité, de précision et de vérification qui devraient être apportés. De nombreuses grilles et systèmes d'indicateurs existent déjà, pour l'évaluation des projets de développement⁵⁸ comme pour l'évaluation des politiques et stratégies nationales de DD, sans pour autant porter directement sur l'écotourisme.

Dans les faits, certains gestionnaires de projets écotouristiques ont déjà recours à des méthodes variées relevant de l'ingénierie. Celles-ci sont cependant utilisées la plupart du temps de manière ponctuelle et ciblée. Certaines favorisent l'évaluation du potentiel de mise en écotourisme des territoires ; d'autres permettent une évaluation de la durabilité environnementale des produits et services ; d'autres encore facilitent la concertation des parties prenantes et la gouvernance du territoire. L'étude de cas sur le projet écotouristique de la Vallée Bras-du-Nord est révélatrice à ce sujet : elle invite à considérer la pertinence du recours à certains outils d'ingénierie écotouristique lors d'une démarche territoriale de développement durable (voir chapitre 6).

⁵⁸ Voir par exemple les grilles du Centre québécois de développement durable (CQDD) : <http://www.cqdd.qc.ca>

Ainsi, afin d'associer le projet à son territoire d'accueil et à sa valorisation, la modélisation d'une démarche d'opérationnalisation de la durabilité, lors de l'élaboration de projets écotouristiques par des promoteurs, s'est imposée comme l'objectif final de type méthodologique.

Rappelons que la modélisation est ici envisagée comme une construction intellectuelle destinée à saisir, à « cartographier » un processus ou une logique d'action, dans le but d'en appréhender les composantes et de les traduire en une vision synthétique. Il s'agit d'une grille d'analyse schématisée destinée à identifier des dynamiques, des relations entre divers paramètres ou éléments. La démarche intégrée d'opérationnalisation durable de l'écotourisme (DIODE) a été modélisée dans cet esprit. Elle comporte, selon une approche gestion de projet, une séquence d'opérationnalisation des projets intégrant les critères spécifiques de la durabilité écotouristique. L'orientation de cet article repose donc sur la méthodologie d'élaboration expliquée dans un premier temps. Le *modus operandi* de l'outil final est présenté dans un deuxième temps. L'analyse se conclut par une mise en perspective des forces et des limites de la démarche de modélisation.

7.1. Cadre méthodologique d'élaboration de l'outil DIODE

Seront tour à tour présentés les cinq concepts qui fondent cette modélisation, soient l'écotourisme, la durabilité, la vision intégratrice tripolaire du développement durable, la gouvernance et le territoire. La méthodologie, composée de deux principales étapes, sur laquelle elle s'appuie est également explicitée.

7.1.1. Bref rappel du cadre théorique de la recherche

Tout d'abord, rappelons les principales notions du cadre théorique de la recherche qui ont guidé la présente modélisation⁵⁹. La notion d'*écotourisme* renvoie à la forme du tourisme qui vise spécifiquement la mise en valeur de l'environnement, des ressources naturelles et patrimoniales, dans le cadre de circuits

⁵⁹ Seules les notions principales sont présentées ici. Pour un relevé plus exhaustif, voir p. 135 et suivantes.

d'expériences. L'écotourisme se base essentiellement sur l'observation et la conservation de l'environnement naturel, culturel et humain, en lien avec la nature, l'éducation et la responsabilisation des clientèles, et vise la génération de bénéfices pour les milieux d'accueil (Blamey, 1997, 2001 ; Gagnon et Lapointe, 2006). La *durabilité* écotouristique est atteinte si les retombées économiques, sociales et environnementales des projets sont cumulativement bénéfiques pour les populations locales. La *vision intégratrice tripolaire* du développement durable est ici retenue comme cadre de référence, le développement devant être économiquement viable, écologiquement vivable et socialement équitable. Il s'agit de l'approche la plus communément admise, la plus utilisée et la plus accessible (Sadler et Jacobs, 1990 ; Gendron et Gagnon, 2004). La *gouvernance* est parfois envisagée comme une dimension du développement durable (Brodhag, 1999 ; Gagnon, 2008). Cette dimension sera conservée dans l'analyse, mais incluse dans le volet social et non comme quatrième volet du DD. L'objectif est de simplifier la compréhension de l'outil final, sans pour autant écarter des composantes cruciales. De la même manière, le *territoire*, abordé ici au sens biogéographique comme le substrat des ressources naturelles, sera pris en compte, mais intégré transversalement dans les trois dimensions classiques du développement durable.

Le cadre théorique de la modélisation s'appuie également sur deux concepts. Le premier renvoie à la qualité environnementale d'un lieu ; c'est un facteur fondamental de l'écotourisme, mais aussi limitatif du développement durable de l'écotourisme (Tranquard et Gagnon, 2012, voir chapitre 4 ; Denais, 2007 ; Boutaud, 2005). Le second concept concerne la production des produits et services écotouristiques ; elle peut notamment favoriser le développement durable du territoire qui les porte (PNUE et OMT, 2006 : 5). Toutefois, un essai de modélisation (chapitre 5) s'est avéré non complet, car le développement ne peut être qualifié de durable qu'à la condition d'intégrer les dimensions économique, environnementale et sociale dans une même stratégie ou politique ou projet, tout en tenant compte de la pérennité de leur équilibre (Mager, 2005 : 2). Cette proposition consistait, rappelons-le, à paramétrer une ingénierie cohérente et intégrée favorisant l'évaluation du potentiel de mise en écotourisme des territoires et de leur durabilité environnementale dans un contexte d'exploitation écotouristique par des promoteurs privés et publics.

En considérant ce point, il semble pertinent d'étendre et de compléter la démarche de modélisation initiale. En effet, selon la recherche documentaire effectuée dans le cadre de cette thèse, eu égard au secteur écotouristique, il n'existe pas de modèle opérationnel intégré, c'est-à-dire qui agrège et structure les interrelations entre l'ensemble des dimensions du DD. Certes, les débats théoriques et conceptuels existent (Lequin, 2000 ; Baholet, 2008 ; Caire et Rouillet-Caire, 2001 ; Vernon *et al.*, 2005), mais la plupart n'aboutissent pas à la proposition d'un outil pratique, destiné aux promoteurs, et qui favorise la mise en œuvre d'un projet écotouristique en interaction étroite avec les objectifs de développement durable des communautés locales et des collectivités territoriales.

Dans ce contexte, la thèse permet de combler une double lacune, relativement récurrente dans le secteur de l'écotourisme québécois. D'une part, la maîtrise de la méthodologie de gestion de projet fait parfois défaut chez certains promoteurs (CQRHT, 2005 : 6), et, d'autre part, les critères de la durabilité appliqués à cette forme de tourisme se révèlent plus ou moins connus (Tourisme Québec, 2002 : 139).

7.1.2. *Démarche méthodologique conduisant à la modélisation*

L'extension de la proposition d'ingénierie portant sur la durabilité environnementale aux autres dimensions de la durabilité nécessiterait de répondre à deux questions spécifiques de recherche :

- (1) À partir de quels critères économiques, environnementaux et sociaux l'objectif d'assurer la durabilité d'un territoire, soumis à exploitation écotouristique, peut-il être planifié et évalué ?
- (2) Selon quelles modalités méthodologiques la gestion des projets écotouristiques permet-elle techniquement d'opérationnaliser la durabilité d'un territoire soumis à exploitation écotouristique ?

Préalablement, il convient de rappeler les étapes de la démarche.

Lors d'une *première étape* visant à répondre à la première question de recherche, les critères à prendre en compte pour favoriser le développement durable d'un projet ou produit écotouristique ont été relevés. Cette analyse s'est faite à partir de cent vingt-cinq (125) ouvrages, recueils, manuels et articles de référence. Les cent trente (130) critères identifiés, appelés critères de la durabilité écotouristique (CDE), ont été regroupés selon leur similitude ou parenté au sein d'une grille qui les liste tous. Priorisés selon leur prépondérance dans les textes étudiés, soit la fréquence de leur occurrence, ces CDE ont fait l'objet d'une présentation détaillée dans le chapitre 4 (voir tableau 12, p. 129).

Par ailleurs, il a été constaté que les textes institutionnels, scientifiques et techniques, retenus pour élaborer la grille des CDE, ne prenaient pas en compte la spécificité des territoires⁶⁰. Comment alors prétendre que l'outil final est adapté à une grande variété de besoins des promoteurs écotouristiques ? Pour valider cette grille de critères, mais aussi pour prendre en considération les spécificités du territoire dans l'élaboration de l'outil final, une analyse d'une consultation existante, réalisée dans le cadre d'une précédente étude auprès des parties prenantes du milieu écotouristique du Lac-St-Jean⁶¹, a été conduite. Dans le cadre de cette étude, il avait été choisi de consulter les membres du comité technique « ressources patrimoniales et touristiques » de la Forêt modèle du Lac-St-Jean, en raison de leur implication dans une démarche de développement écotouristique durable en territoire⁶². L'analyse des résultats de cette consultation a été opérée pour compléter les informations obtenues lors de l'étude du projet de développement durable de la Vallée Bras-du-Nord. Le but était de comprendre les facteurs territoriaux de nature à favoriser l'élaboration d'un projet écotouristique durable à partir des visions de développement des territoires par les acteurs. L'analyse de l'intégration de ces facteurs territoriaux est présentée au paragraphe 7.2.2.

⁶⁰ Comme vu lors de l'étude de cas, cela teinte la manière dont un plan d'action de DD peut être opéré.

⁶¹ Tranquard, M. (2012), *Le développement durable des projets écotouristiques du territoire de la Forêt Modèle du Lac St-Jean : méthodologie d'opérationnalisation*, Laboratoire d'expertise et de recherche en plein air (LERPA), Chicoutimi : Université du Québec à Chicoutimi. 204 p.

⁶² La liste des membres du comité technique « ressources patrimoniales et touristiques » de la Forêt modèle du Lac-St-Jean peut être consultée en annexe 4.

Le résultat de cette *première étape* est l'élaboration d'une grille des trente-cinq (35) critères contributifs au développement durable des projets écotouristiques. Ces trente-cinq (35) critères sont des critères génériques qui se déclinent en cent trente (130) critères spécifiques, lesquels précisent les premiers. Ces mêmes critères, validés par un comité d'experts québécois, concernent un des trois volets du développement durable : l'économie, l'environnement et le social. L'outil DIODE visera à orchestrer leur mise en œuvre durant le cycle de vie des projets.

Le tableau 17 qui suit présente thématiquement ces critères selon les trois dimensions ou volets du DD. Le volet économique apparaît en premier (et en bleu) dans la première colonne, le volet environnemental en deuxième (et en vert) et le volet social en dernier (et en jaune)⁶³. Les critères spécifiques (colonne 5) définissent et caractérisent les composantes des critères génériques (colonne 4). L'analyse des critères a été proposée au chapitre 4.

Tableau 17. Critères spécifiques de la durabilité écotouristique (grille CDE détaillée)

VOLET	#	CRITÈRES GÉNÉRIQUES	CRITÈRES SPÉCIFIQUES
Économique	1	Maîtrise des outils et mécanismes de gestion	Maîtrise des outils et mécanismes de comptabilité et d'analyse financière
	2		Maîtrise des outils et des mécanismes de marketing
	3		Maîtrise des outils et mécanismes de gestion des ressources humaines
	4		Maîtrise du cadre juridique du tourisme (dispositions légales, régimes contractuels, régimes d'assurance)
	5		Maîtrise de l'ingénierie de gestion de projets (plan d'affaires)
	6		Management environnemental
	7	Rentabilité financière des projets écotouristiques	Compétitivité ; bon rapport qualité/prix du produit
	8		Contrôle de la santé financière
	9		Diversification des sources de revenus
	10		Fonds spécial dédié à la conservation
	11	Planification et stratégie de développement	Innovation dans les modes de financement
	12		Vision et stratégie de développement à long terme
	13		Validation technique du projet
	14	Offre écotouristique ciblée et adaptée	Garanties quant à l'accessibilité du territoire (long terme)
	15		Compréhension des particularités écologiques du site (en termes d'unicité, d'attraction, d'abondance)
	16		Mise en valeur (optimisation) du potentiel écotouristique du territoire
	17		Offre d'un service de guidage et d'interprétation de qualité
	18		Adaptation des produits aux petits groupes ou aux voyageurs individuels
	19	Offre d'expériences authentiques incluant une part d'aventure	

⁶³ Les références complètes des sources utilisées sont accessibles à l'annexe 3. La méthodologie de consultation des experts et les résultats spécifiques de leur évaluation sont également accessibles à l'annexe 1.

	20		Qualité de l'accueil et accès à des services touristiques
	21		Offre d'expériences participatives et d'immersion
	22		Offre d'activités diversifiées et complémentaires
	23		Existence d'un équilibre entre les expériences naturelles (en lien avec l'environnement) et culturelles
	24		Offre de prestations haut de gamme
	25		Offre de produits responsables (dans tous leurs aspects)
	26		Prise en compte des besoins économiques de la population locale
	27		Actualisation régulière de l'offre
	28		Favorisation de l'unicité et de la distinction des produits et services
	29		Mesure d'accroissement de la période d'opération
	30	Démarche qualité transversale	Existence d'une démarche qualité dans tous les domaines (standardisation, respect des normes)
	31	Contrôle et suivi des activités/projets	Existence d'un système de contrôle de qualité et de rétroaction avec les visiteurs
	32	Marketing efficace et responsable	Connaissance précise du produit et de ses spécificités
	33		Connaissance du marché et de la clientèle
	34		Établissement d'un prix juste
	35		Collaboration avec des professionnels (voyagistes)
	36		Sollicitation des touristes individuels
	37		Marketing responsable
	38		Programme de fidélisation de la clientèle
	39		Valorisation de l'image durable de l'entreprise ; communication sur les engagements responsables
	40	Communication efficace et éthique	Plan média : démarche d'optimisation des outils promotionnels
	41		Communication éthique et transparente ; qualité et précision dans la promotion et dans l'information fournie aux visiteurs
	42		Responsabilité sociale
	43	Valorisation des emplois	Respect de la réglementation du travail ; contrôle des règles de santé/sécurité pour les salariés
	44		Respect des règles d'équité et d'inclusion
	45		Favorisation des emplois qualifiés
	46		Salaires élevés et équitables
	47		Possibilités d'évolution de carrière
	48		Temps plein annuel privilégié
	49		Favorisation de l'épanouissement personnel, du bien-être des travailleurs
	50		Création d'emplois locaux
	51	Promotion de la formation de la main-d'œuvre	Accessibilité d'un programme de formation de qualité
	52		Favorisation de la formation régulière/continue
	53	Coordination des agents économiques	Identification précise du réseau d'affaires
	54		Coopération et maillage d'entreprises
	55		Réseautage économique à l'extérieur de la communauté
	56	Implication des acteurs locaux	Priorisation des ressources et services locaux
	57		Encouragement de la contribution financière des visiteurs
	58	Entreprenariat proactif et innovation	Démarche de recherche et développement de produits et services
mementalEnviro	59	Respect des obligations légales en matière environnementale	Respect de tous les traités, lois, normes et règlements relatifs à la protection de l'environnement
	60		Constructions et matériaux conformes aux normes environnementales
	61		Respect spécifique des statuts particuliers (aires protégées)
	62		Certification de l'entreprise
	63	Utilisation d'outils d'évaluation et de contrôle spécialisés	Recours systématique à des évaluations environnementales et à des études d'impact
	64		Évaluation de la capacité de charge/de support du site
	65	Éducation relative à l'environnement	Valorisation systématique de la responsabilité environnementale ; alphabétisation écologique
	66		Formation et sensibilisation environnementale des employés
	67		Sensibilisation environnementale de la population locale (communauté d'accueil)
	68		Sensibilisation environnementale des visiteurs

Environnemental	69		Existence de programmes éducatifs spécifiquement destinés aux jeunes
	70		Existence d'activités d'interprétation appropriées incluant de la documentation de sensibilisation à l'écoresponsabilité
	71	Préservation de l'intégrité géophysique du milieu (air, sol, eau)	Respect de la capacité de charge/de support du site ; consommation des ressources sous leur taux de renouvelabilité
	72		Favorisation de petits groupes
	73		Réduction des impacts des transports et de la mobilité
	74	Préservation de l'intégrité patrimoniale, de l'identité du site et des paysages	Compatibilité des aménagements touristiques avec les composantes environnementales et patrimoniales du site
	75		Maintien de la diversité des écosystèmes et des espèces
	76	Préservation de l'intégrité écologique du site (biodiversité, écosystèmes)	Protection prioritaire des écosystèmes critiques et des espèces menacées
	77		Contrôle de l'importation des espèces non indigènes
	78		Contrôle du prélèvement et de l'utilisation des espèces prélevées
	79	Maintien de la pureté de l'environnement	Gestion des déchets : réduction, réutilisation (valorisation) et recyclage
	80		Réduction de la consommation d'énergie
	81		Conservation des ressources en eau
	82		Gestion des eaux usées
	83		Réduction de la pollution sonore
	84		Réduction de la pollution visuelle
	85		Réduction de l'érosion du site
	86		Réduction de la pollution de l'air
	87		Réduction de l'utilisation de produits chimiques nocifs pour l'environnement
	88	Utilisation rationnelle des ressources	Obtention d'un statut de protection pour le territoire d'exploitation
	89		Système de traçabilité des actions
	90		Utilisation d'infrastructures existantes et limitation du nombre des nouvelles
	91		Construction de structures qui augmentent la durabilité des lieux
	92		Utilisation systématique d'énergies renouvelables/alternatives
93	Contribution proactive à la protection du milieu	Existence de moyens permettant aux écotouristes de participer personnellement à l'effort de conservation (maintien de l'ordre, entretien, préservation du patrimoine et de la culture locale)	
94		Mise en place de mesures compensatoires	
95	Gestion des interactions visiteurs/biodiversité (faune, flore)	Existence de moyens de contrôle	
96	Mise en valeur du patrimoine naturel	Organisation d'événements permettant d'interpréter et de comprendre le patrimoine naturel local	
Social	97	Adhésion du milieu d'accueil aux projets touristiques	Ouverture de la population locale à l'égard du tourisme en général
	98		Mise en place de mesures d'incitation de fréquentation du site touristique par les populations locales
	99		Obtention du soutien du pouvoir politique local
	100		Existence de vecteurs-relais de communication ; formation d'ambassadeurs
	101	Connectivité civile et cohésion sociale	Confiance et réciprocité à l'intérieur de la communauté hôte
	102	Respect des droits et structures sociales des communautés autochtones et traditionnelles	Respect des droits individuels et collectifs des peuples autochtones
	103		Respect des croyances et des traditions des peuples autochtones
	104		Existence ou renforcement de rapports formels avec les structures sociales et communautaires locales déjà existantes
	105	Respect de la communauté d'accueil par le promoteur	Communication d'informations sur les valeurs de la communauté d'accueil et les comportements prescrits
	106		Autonomie locale
	107	Sécurité des visiteurs	Existence de programmes de sensibilisation et de prévention des risques
	108		Existence d'un plan de gestion des risques opérationnel
	109	Bien-être des communautés d'accueil	Mesures pour garantir la santé, la sûreté et la sécurité des communautés d'accueil
	110		Maximisation des bénéfices pour les populations locales
	111		Respect de la capacité limite sociale
	112		Compatibilité du projet touristique avec les aspirations individuelles
	113	Bien-être des visiteurs	Offre équitable d'activités
114	Présence de services adaptés		
115	Offre de produits aux personnes économiquement et socialement défavorisées		
116	Valorisation de l'identité et du patrimoine de la communauté d'accueil	Mesures d'identification et de valorisation de l'héritage culturel local	
117		Mesures de conservation de l'héritage culturel local	

118		Mesures d'encouragement de l'évolution culturelle de la région	
119		Promotion et vente de produits locaux et artisanaux par la communauté	
120		Fourniture aux visiteurs de moyens pour découvrir l'identité, les traditions et la culture locale	
121	Gouvernance participative	Processus continu d'information de la communauté d'accueil	
122		Processus de consultation de la communauté d'accueil	
123		Démarche de sollicitation de la participation locale pour améliorer les conditions d'une prise de décision locale efficace (subsidiarité)	
124		Gestion participative effective entre promoteurs et communauté d'accueil (contribution au processus décisionnel)	
125		Existence de mécanismes complets de conception des processus décisionnels, de prise de décisions et d'exécution des décisions gérés directement par les communautés locales	
126		Favorisation de l'opération d'entreprises par la communauté ; présence de mécanismes et d'outils d'accompagnement (gestion)	
127		Recours aux ressources logistiques et humaines locales	
128		Inclusion des projets écotouristiques dans une stratégie de développement local	Implication de l'entreprise touristique dans une stratégie de développement local intégral
129			Développement qui met l'accent sur la qualité de vie (santé, démographie...)
130		Répartition large et équitable des bénéfices de l'activité	Équité et répartition large et équitable des bénéfices socio-économiques du tourisme

Source : Tranquard, 2013, d'après la revue de littérature sélectionnée (voir chapitre 4 et annexe 3)

Pour opérationnaliser les critères identifiés, il convient de les intégrer au processus de mise en œuvre concrète des projets. Tel est le but de la *deuxième étape* qui aborde la seconde question de recherche, à savoir les principales méthodes techniques utilisées pour conduire le développement d'un projet écotouristique. L'idée est d'établir une méthode séquentielle et temporelle optimale de gestion d'un projet écotouristique axée sur le cycle de vie des produits et services. Puis, il sera possible d'intégrer chacun des critères préalablement définis dans l'étape du processus de gestion du projet écotouristique dans lequel il trouve le plus logiquement à s'appliquer, et où il pourra se réaliser de la manière la plus efficiente. Concrètement, si un des critères de l'écotourisme durable est « Réaliser une étude d'impact », il convient de savoir à quelle étape de la gestion d'un projet écotouristique le promoteur doit mettre en œuvre ce critère pour en favoriser la durabilité.

Pour ce faire, il est donc nécessaire de disposer d'un séquençage complet du processus de gestion de projets écotouristiques, à savoir les étapes qui doivent logiquement être mises en œuvre pour initier et conduire un projet. À partir d'une quarantaine d'articles spécialisés et d'ouvrages de référence, dix (10) ont

été ciblés qui présentaient un séquençage technique directement utilisable⁶⁴. Deux opérations ont alors été conduites :

- 1) un relevé des étapes du processus de gestion de projets écotouristiques selon chacun des auteurs ;
- 2) une comparaison et un regroupement des différentes étapes au sein d'une séquence unique. De cette démarche clef a résulté l'élaboration d'une séquence de gestion de projets écotouristiques plus complète que chacune des dix méthodes prises isolément.

Ainsi, la première étape de la modélisation vise à relever les critères spécifiques de la durabilité écotouristique, incluant certains particularismes locaux. La deuxième étape a pour but d'obtenir une méthode de gestion de projets écotouristiques. Pour mener à terme la démarche, il convient alors d'intégrer chacun des critères d'opérationnalisation de la durabilité écotouristique aux étapes de la séquence de développement de projet écotouristique appropriées. C'est cette opération qui a conduit à l'élaboration finale de l'outil DIODE.

7.2. Démarche intégrée d'opérationnalisation durable de l'écotourisme (DIODE)

La synthèse des étapes de la modélisation prend la forme d'une démarche intégrée d'opérationnalisation durable de l'écotourisme. L'acronyme DIODE reprend les mots clefs du modèle. Diode vient du grec *di* qui signifie deux, double, et *hodos* signifie voie, chemin. Cet outil se fonde en effet sur une double approche, théorique et pratique, et intègre deux types de données, des critères et une méthode. La fonction « générique » d'une diode est de laisser passer le courant dans le sens direct. L'objectif de l'outil DIODE est de faciliter le passage de l'idée de développement vers sa réalisation. Le principe d'intégration sur lequel repose son architecture s'exprime dans chacune des étapes mises en œuvre pour réaliser l'outil final : à savoir le choix des critères et la méthode de gestion des projets.

⁶⁴ Voir annexe 5 pour la liste complète des textes et ouvrages analysés.

7.2.1. *Les critères de la durabilité écotouristique et leur priorisation*

La modélisation de l'outil DIODE se fonde sur notre classement des critères de la durabilité écotouristique (CDE) selon leur prépondérance dans les textes analysés (chapitre 4)⁶⁵ ; il permet d'optimiser la mise en œuvre des plus prioritaires d'entre eux lors du développement des projets. Il est toutefois important de rappeler ici que la pondération des critères est limitée à la fréquence de leurs occurrences, soit le nombre de fois où ils sont précisément cités comme des facteurs du DD en contexte écotouristique. Elle n'est pas liée à la valeur intrinsèque que les divers auteurs des études consultées leur ont attribuée. La priorisation des critères se fonde donc davantage sur une analyse quantitative de leur contribution à la durabilité écotouristique que sur une appréciation qualitative de cette même contribution. Une autre méthode de recherche pourrait conduire à une priorisation différente. L'important ici reste que la modélisation proposée peut contribuer à mettre en œuvre de manière prioritaire certains critères, indépendamment de la méthode retenue pour établir leur hiérarchisation.

7.2.2. *La prise en compte des spécificités territoriales*

Malgré l'intérêt des critères, une question est de savoir si ces critères prennent suffisamment en compte certaines spécificités territoriales, comme celles notées par exemple pour le territoire de la Vallée Bras-du-Nord (voir chapitre 5), pour que leur application soit efficiente dans différents contextes. Pour évaluer ce point, et raffiner les critères, il a été fait référence à une précédente étude (Tranquard, 2012). Dans le cadre de celle-ci, un certain nombre d'acteurs de la Forêt modèle du Lac-Saint-Jean (FMLSJ), impliqués dans le développement écotouristique de leur territoire, ont été consultés pour identifier les éléments à prendre en considération pour faciliter localement l'implantation durable des projets écotouristiques. Le détail de cette

⁶⁵ La grille des critères spécifiques hiérarchisés est accessible à l'annexe 6.

consultation est accessible en annexes⁶⁶. Seule une analyse des conclusions ayant trait à la territorialisation des critères de la durabilité écotouristique est proposée ici.

L'analyse des réponses révèle une connaissance relative, chez les professionnels sondés, des conditions d'opérationnalisation de l'activité écotouristique, dans un contexte de développement durable : près de 66 % des critères génériques identifiés dans la revue de littérature se retrouvent cités, directement ou indirectement, dans les réponses au questionnaire⁶⁷. Ce taux est identique à celui relevé lors de l'étude de la Vallée Bras-du-Nord, où deux tiers des critères figuraient dans le plan d'action de DD.

Concernant les critères à caractère territorial, la contribution des répondants concernant l'identification de critères de la durabilité propres au territoire de la FMLSJ semble donc relativement limitée. Cependant, le cas de la Vallée Bras-du-Nord avait déjà permis de souligner le fait que les spécificités territoriales influent davantage sur les conditions et modalités de mise en œuvre des critères de la durabilité écotouristique que sur les critères eux-mêmes. Plus précisément, les particularités d'un territoire ne conduisent pas systématiquement à faire naître de nouveaux critères favorisant la durabilité ; pour autant, elles peuvent influencer sur la mise en œuvre de critères génériques. Un exemple en est que la formule coopérative, largement défendue par les acteurs territoriaux, ne saurait être considérée comme un critère de la durabilité écotouristique ; en revanche, la recherche démontre qu'elle apparaît distinctement comme une modalité contribuant de manière efficace à l'atteinte de celle-ci. En ce sens, il ressort que, si la caractérisation des spécificités locales et leur reconnaissance font partie intégrante d'une démarche territoriale de développement durable, c'est au niveau du processus de gestion des projets qu'elles gagneraient à être prises en compte. En pratique, la grille des CDE n'a donc pas été modifiée par la validation auprès des acteurs, mais les modalités de leur mise en œuvre ont été ajustées dans l'outil final. Sa description à venir en fournira l'illustration.

⁶⁶ Voir annexe 7 pour le cadre de la consultation. Voir annexe 8 pour la liste des personnes et organismes consultés. Voir annexe 9 pour les réponses à la consultation. Voir annexe 10 pour les critères relevés.

⁶⁷ Voir annexe 11 pour la liste complète des critères cités par les répondants.

Une observation connexe semble ici digne de mention. Les membres de la FMLSJ consultés indiquent précisément que les critères du DD et de l'écotourisme doivent être davantage maîtrisés par ceux qui auront à les mettre en œuvre. La relative méconnaissance de ces éléments par les promoteurs ayant été une des prémisses de notre démarche de recherche, il est satisfaisant de constater qu'un certain nombre d'acteurs corroborent ce point. Une conclusion similaire peut être faite concernant l'obligation de maîtrise des outils de gestion, ce qui tend à confirmer cette fois une des conclusions de l'étude de cas de la Vallée Bras-du-Nord, à savoir que la maîtrise de l'ingénierie touristique optimise les démarches de développement durable. La dernière étape qui conduit à la modélisation de l'outil DIODE est l'intégration au cycle de vie et à la gestion des projets écotouristiques.

7.2.3. *L'intégration au cycle de vie et à la gestion des projets écotouristiques*

Ce cycle de vie se traduit dans un expérimètre de conduite de projets écotouristiques qui présente les étapes qui peuvent chronologiquement se succéder pour mener une démarche d'implantation d'un projet écotouristique sur un territoire donné, et les opérations techniques à mettre en œuvre pour chacune de ces étapes. La contribution à la méthodologie, déjà relativement documentée en ce qui concerne le tourisme (André, 1998 ; Godfrey et Clarke, 2000 ; Mac Nulty, 2011), consistait à l'adapter aux particularismes de l'écotourisme.

À partir d'une synthèse d'une quarantaine d'ouvrages de référence et plus spécialement de dix (10) ouvrages spécialisés en méthode de gestion de projets touristiques⁶⁸, un processus de gestion de projets écotouristiques a été synthétisé⁶⁹. Le résultat est une séquence en cinq étapes qui reprend le cycle de vie d'un projet écotouristique :

- 1) conception ;
- 2) évaluation du potentiel écotouristique ;

⁶⁸ Les références bibliographiques sont accessibles à l'annexe 2.

⁶⁹ Le descriptif détaillé de l'ensemble des étapes est accessible à l'annexe 11.

- 3) planification ;
- 4) réalisation ;
- 5) suivi.

Ces étapes sont l'occasion de mettre en œuvre un certain nombre d'opérations techniques. Parmi celles-ci, celles qui permettent d'évaluer le potentiel de mise en écotourisme du territoire dont on envisage l'exploitation se retrouvent à l'étape 2. S'y retrouvent également les opérations de diagnostic de la durabilité environnementale proprement dites, soit l'identification des limites environnementales et l'estimation de la capacité de contrôle et de mitigation. La première de ces deux opérations permet l'identification et la mesure des impacts. Elle trouve à s'appliquer au cours de l'étape 3 — planification. La seconde opération permet l'évaluation de la capacité de maintenir les éléments dignes d'exploitation écotouristique disponibles pour les générations futures. Celle-ci a lieu lors de la réalisation du projet — étape 4 de l'expérimètre. De manière plus exhaustive, le contenu des cinq étapes est explicité ci-après, et l'architecture générale de la séquence est présentée dans la figure 7.



La première étape — « conception » — consiste à énoncer, clarifier, préciser l'idée générale qui sera à la base des futurs développements écotouristiques. Il s'agit de rédiger un préconcept, une définition sommaire constituée à partir de la vision commune des porteurs de projet. Une fois l'idée trouvée, il convient de la traduire dans un concept écotouristique plus détaillé et plus structuré. En déterminant certaines données clés, il sera possible de définir sommairement ses paramètres globaux (par exemple : type de camping, de sentier, infrastructures potentiellement nécessaires, etc.). Les contraintes qui apparaissent les plus probables sont également identifiées. Cette première étape est un bref tour d'horizon du projet, une analyse préliminaire qui a surtout pour but de permettre de le circonscrire et de le préciser davantage.



La deuxième étape, soit l'« évaluation du potentiel écotouristique », est une analyse diagnostique qui vise à déterminer le potentiel de mise en valeur du territoire sur lequel il est prévu d'opérer. Il s'agit globalement de valider que le concept écotouristique envisagé peut se traduire dans un produit viable. Pour permettre cette validation, les qualités et caractéristiques intrinsèques du territoire ainsi que l'état du marché pour le projet écotouristique considéré sont évalués. L'analyse comporte ensuite une étude de la faisabilité technique du produit projeté. Elle se conclut par l'appréciation de la compatibilité de ce dernier avec les caractéristiques du territoire, et par la décision finale de lancer ou non le projet.



Une fois prise la décision de lancer le projet, une démarche importante précède son opération : la « planification ». Il s'agit de la troisième étape. Ce processus permet d'élaborer les objectifs du projet, d'établir la liste des tâches à exécuter, de déterminer l'ordre de réalisation de ces tâches, d'identifier les ressources humaines et matérielles nécessaires au projet, d'affecter ces ressources aux différentes tâches, de diriger et contrôler la réalisation du projet et de coordonner son exécution. Un point crucial est que la planification devrait intégrer les conclusions issues du diagnostic de la durabilité environnementale du projet sur le territoire. Les résultats de l'étude d'impact ou de l'évaluation de la capacité de support vont en effet permettre d'établir certaines balises environnementales pour le projet. Sur cette base, la définition détaillée des objectifs du projet écotouristique peut être opérée. Ces objectifs doivent être Spécifiques, Mesurables, Accessibles, Réalistes et Temporellement définis (SMART). Ils constituent le point de départ du plan d'action, le fil conducteur du projet, le mode d'emploi pour atteindre les objectifs fixés. Ce document comprend la planification de toutes les actions et le moment de les exécuter, la prise en compte de chaque aspect depuis l'infrastructure de base jusqu'au recrutement du personnel, la fourniture des équipements et la production du matériel promotionnel. Le portrait de l'environnement économique, social, technique, etc. doit désormais servir de guide, de balise, pour le développement à conduire. La planification se conclut par le montage technique du projet et inclut la rédaction d'un cahier des charges. Ce document vise à définir les

spécifications techniques de base du produit écotouristique ou du service à réaliser. Il indique tous les paramètres nécessaires à la conception et à la réalisation du projet, les besoins fonctionnels, techniques et organisationnels ainsi que les contraintes et les exigences, à savoir les prestations et les livrables attendus.

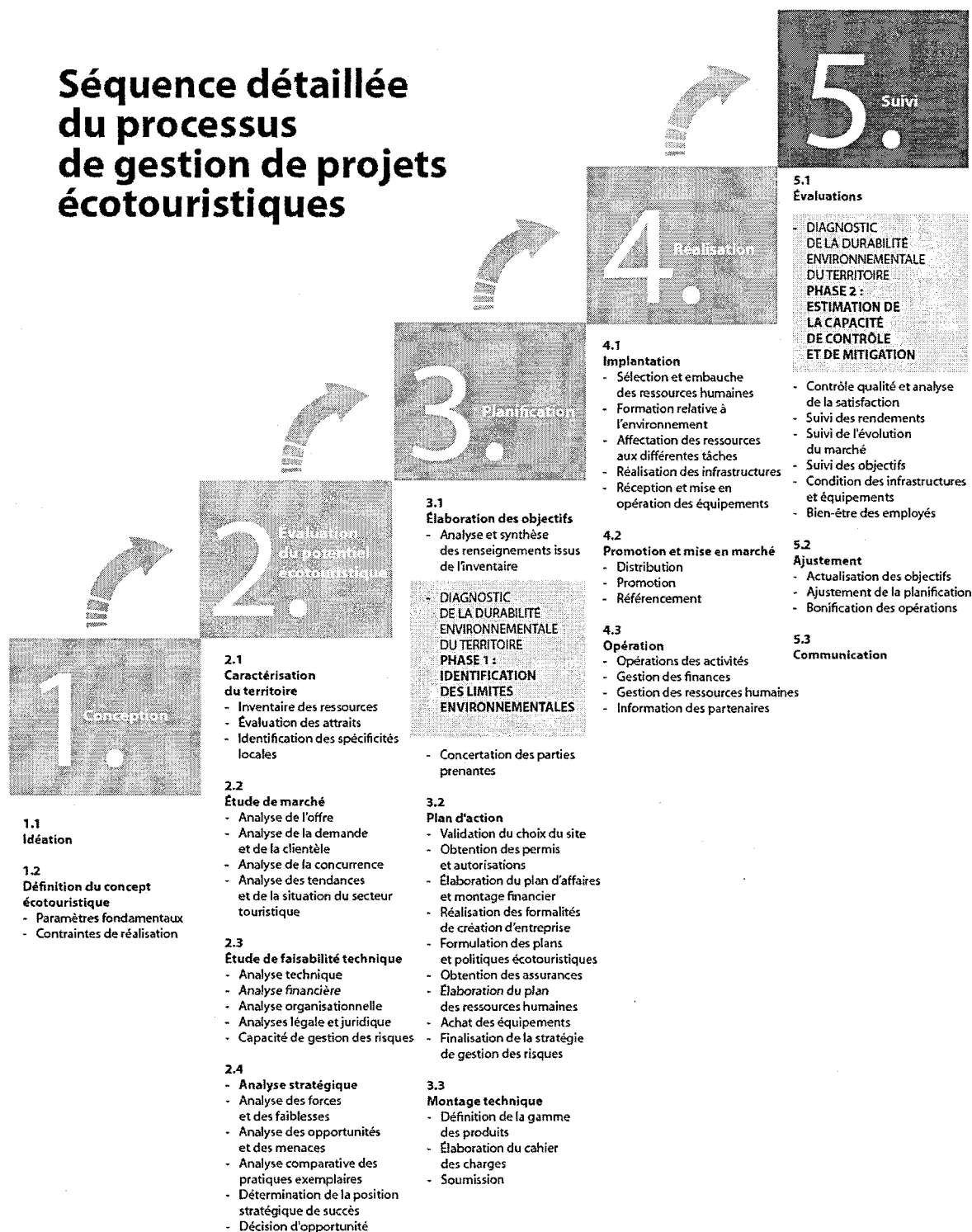
4

La quatrième étape — « réalisation » — est la mise en opération du projet, son démarrage. Ce processus comporte trois phases principales. L'implantation concerne essentiellement l'embauche et la formation initiale des ressources humaines participant au lancement du projet, la réalisation des infrastructures (par exemple : accueil, hébergement, mise en valeur), et la mise en opération des équipements permettant le démarrage des activités écotouristiques, si nécessaire. La mise en marché, ou distribution, concerne pour sa part les modalités de mise en vente des produits et services développés. Le référencement auprès de prescripteurs tels les voyagistes est une modalité de la mise en marché. L'opération conclut cette étape. Il s'agit de la réalisation du plan d'affaires et de la poursuite des objectifs du projet, la conduite des activités courantes.

5

La cinquième et dernière étape du processus de gestion de projets écotouristiques — « suivi » — intervient lorsque le projet est déjà en opération. Elle vise à valider les choix stratégiques qui ont été faits et à initier éventuellement des démarches d'ajustement. La gestion de projet étant un processus dynamique, il est fort probable que des modifications devront être apportées à l'offre, ne serait-ce que pour s'ajuster aux évolutions de la demande, à la réaction de la concurrence, et au contexte économique. C'est surtout lors de cette étape que la deuxième phase du diagnostic de la durabilité environnementale du territoire est mise en œuvre. Une fois les opérations courantes initiées, il est possible de procéder à l'estimation de la capacité de contrôle des impacts liés à l'exploitation, et de la capacité de mitigation. L'analyse du cycle de vie des principaux produits et services y contribue. C'est également ici que des mesures compensatoires peuvent être envisagées.

Figure 7. Séquence détaillée du processus de gestion de projets écotouristiques

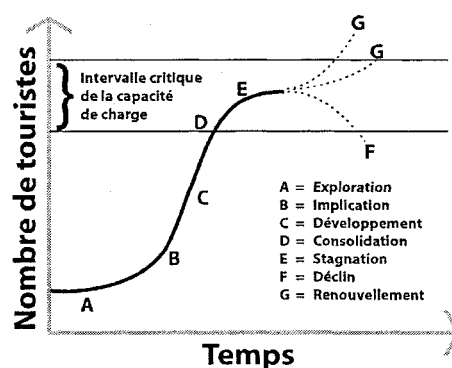


Source : Tranquard, 2013.

Le double processus d'évaluation/ajustement de l'étape 5 est itératif, c'est-à-dire qu'il a vocation à se répéter à la manière d'une boucle. La fréquence de la démarche est essentiellement dictée par l'élément sur lequel le suivi porte. Ces paramètres n'ont en effet pas la même importance, et le processus de suivi, soit de retour d'information et de gestion adaptative, n'est pas aussi simple pour tous. Le suivi du bien-être des employés est par exemple une démarche constante alors que les vérifications comptables peuvent se faire sur une base hebdomadaire.

Par ailleurs, un autre paramètre est selon nous à prendre en considération lorsqu'il est question de fréquence de suivi. Selon le modèle de Butler (1980), l'activité et la fréquentation touristiques connaissent globalement une évolution assez standardisée pour l'ensemble des secteurs touristiques. De façon générale, la courbe de croissance est exponentielle au lancement du projet pour ensuite atteindre un plateau et décliner si aucun ajustement n'est opéré (voir figure 8).

Figure 8. Cycle de vie du lieu touristique selon R.-W. Butler (1980)



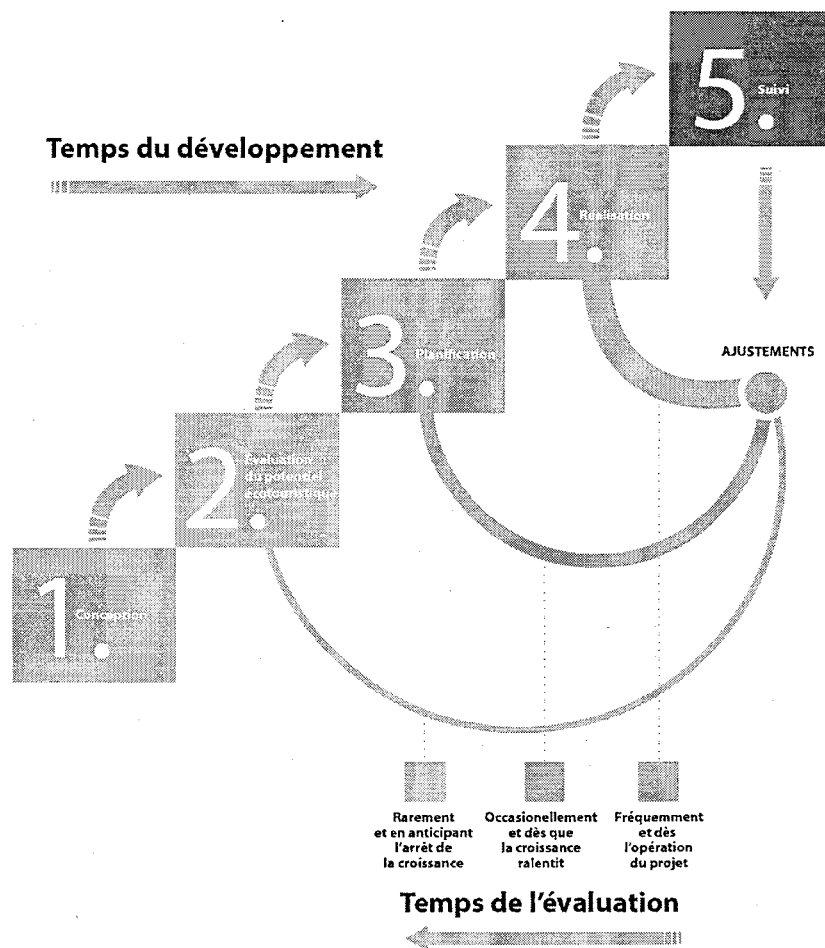
Partant de ce principe et de la séquence de gestion de projet établie au moyen de la documentation technique analysée, nous proposons que l'évaluation/suivi porte plus spécifiquement sur les trois étapes centrales du processus de gestion de projet : l'évaluation du potentiel écotouristique, la planification et la réalisation.

L'évaluation et le suivi gagneraient à porter prioritairement et avec une fréquence plus élevée sur les critères de *réalisation* du projet, puisqu'il s'agit essentiellement de la gestion des opérations courantes. Une capacité de réaction rapide est attendue en cas de défaut d'administration de ces opérations. Toutefois, il ne faut pas oublier que le suivi et l'évaluation sont les maillons faibles de tout processus et organisation. Le suivi peut aussi servir à améliorer les projets qui suivent.

À moyen terme, c'est-à-dire une fois que le projet a atteint sa vitesse de croisière, ce sont les modalités de mise en œuvre de la *planification* et de toutes ses composantes qui pourraient faire l'objet de l'évaluation. Les ajustements requis viseront alors à garantir les conditions de la croissance et le respect de la planification initiale tout en anticipant celle de futurs développements. L'évaluation est initiée dès que la croissance de la fréquentation tend à ralentir.

Enfin, au moment où la fréquentation atteint l'intervalle critique de la capacité de charge, un suivi diagnostic pourra être opéré quant aux évolutions du marché, aux transformations du territoire et à celles des conditions de faisabilité du projet. Il sera alors temps, pour contrer le déclin prévu selon l'hypothèse de Butler, de se baser sur une nouvelle analyse diagnostique du *potentiel écotouristique* pour initier une nouvelle planification et une nouvelle réalisation. Le caractère central de l'étape de la planification stratégique — bilan FFOM — contenu dans cette étape et relevé en conclusion de notre chapitre 6 tend à consolider cette proposition. Le schéma suivant (figure 9) illustre notre proposition, que nous dénommons *mécanisme de suivi et d'ajustement itératif et ciblé selon le cycle de vie du projet*.

Figure 9. Mécanisme de suivi et d'ajustement itératif et ciblé selon le cycle de vie des projets écotouristiques



Source : Tranquard, 2013.

7.3. Conditions de mise en œuvre et potentiel d'amélioration de l'outil

Tous les temps et tout le contenu de la modélisation ont été identifiés et paramétrés : une grille pondérée de cent trente (130) critères spécifiques de la durabilité écotouristique et une séquence de gestion des projets écotouristiques, incluant les opérations d'évaluation du potentiel écotouristique et de diagnostic de la

durabilité environnementale du territoire. Leur arrimage en continuum constitue l'outil DIODE. La présentation de ses conditions de mise en œuvre sera suivie de l'estimation de son potentiel d'amélioration.

7.3.1. L'application de l'outil DIODE par un promoteur écotouristique

Comment, à partir des analyses précédentes, mettre en œuvre une démarche intégrée d'opérationnalisation de l'écotourisme de nature à contribuer a priori au développement durable du territoire hôte ? Le promoteur qui a une idée de projet écotouristique et qui cherche à le réaliser adoptera une démarche méthodique pour optimiser ses chances de succès et favoriser la durabilité de ce projet intégré au développement du territoire d'accueil. À travers l'outil DIODE, les étapes de cette démarche méthodique sont identifiées (voir figure 6).

L'application suit le modèle suivant : une séquence et des critères. La séquence, c'est celle de la gestion de projets écotouristiques. Les critères, ce sont ceux de la durabilité écotouristique, adaptés au territoire cible. L'outil DIODE combine les deux : pour chaque étape de la séquence de gestion de projet sont présentés les critères à mettre spécifiquement en œuvre à ce stade de la démarche.

Pour traduire le modèle en outil pratique, nous avons retenu une présentation logique et cohérente. La complétion de la première étape permet d'aborder la seconde, et ce n'est qu'une fois la deuxième étape réalisée que l'on peut passer à la troisième, et ainsi de suite. Ces étapes sont elles-mêmes constituées des sous-étapes qui les précisent. Cette séquence est déjà un outil en soi puisqu'elle indique comment développer méthodiquement les projets écotouristiques. Toutefois, l'apport essentiel réside dans le fait que, pour chacune des étapes de cette séquence, sont indiqués quels critères de la durabilité écotouristique issus de la grille d'analyse doivent précisément être appliqués, par ordre de priorité.

Concrètement, lors de la première étape, soit la conception du projet, il a été déterminé que sept (7) critères spécifiques sur un total de cent trente (130) peuvent logiquement être mis en œuvre. Ces critères sont :

1. compréhension des particularités écologiques du site ;
2. offre d'expériences participatives et d'immersion ;
3. offre d'expériences authentiques incluant une part d'aventure ;
4. offre d'activités diversifiées et complémentaires ;
5. favorisation de l'unicité et la distinction des produits et services ;
6. existence d'un équilibre entre les expériences naturelles et culturelles ;
7. offre de prestations haut de gamme.

Tous ces critères contribuent efficacement au développement durable de l'écotourisme mais dans des proportions variables. Les sept (7) critères ne sont pas équivalents puisque, d'après notre grille, certains (ex. « Compréhension des particularités écologiques du site ») sont davantage reconnus comme efficaces et pertinents que d'autres (ex. « Offre de prestations haut de gamme »). Ce sont donc ces critères qui apparaissent d'abord dans la liste constituée des tableaux successifs qui les présentent et les détaillent.

La lecture du document qui précise ces éléments est aisée puisque les étapes sont présentées dans l'ordre chronologique. Pour chacune d'elles se trouvent les principes à intégrer à la démarche de gestion de projet, en commençant par les critères prioritaires et en descendant jusqu'aux critères contributifs mais moins importants. La priorité des critères est indiquée dans la colonne de droite, « priorité ». La colonne « Prévalence » indique le pourcentage de fois où ce critère a été cité comme important pour la mise en œuvre des projets écotouristiques durables. Sous chacun des critères, une rubrique de description explicative précise ce que le critère signifie, et donne un éclairage sur la manière de le mettre en œuvre. Le contenu de cette rubrique est également issu de la revue de littérature, et plus spécifiquement des rapports techniques qu'elle contient, notre contribution consistant à synthétiser et accorder les données.

Il convient de rappeler que la cinquième et dernière étape de l'outil DIODE est une étape de suivi, c'est-à-dire d'évaluation et d'ajustement. À l'exception des critères qui trouvent à s'appliquer lors de l'étape 1, *Conception*, le suivi doit porter sur la totalité des critères de l'écotourisme durable qui sont mis en application lors des phases suivantes. Le principe et la priorité de leur mise en œuvre résultent du mécanisme de suivi itératif et ciblé selon le cycle de vie du projet, tel que détaillé précédemment.

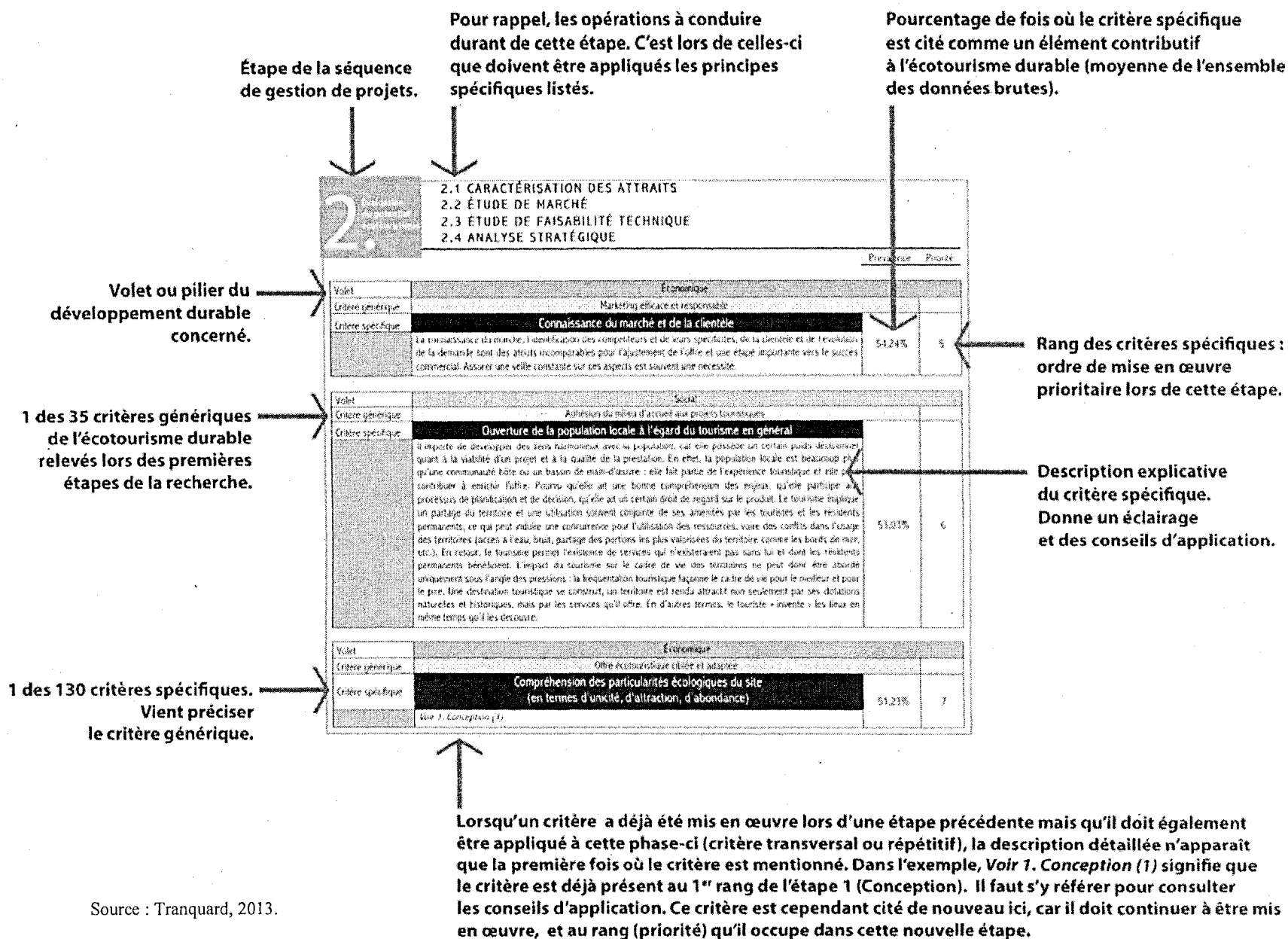
À titre d'illustration, la figure 10 présentée à la page suivante offre un exemple détaillé de l'outil DIODE, et indique comment chacune de ses composantes doit être interprétée. L'outil final, de plus de cinquante (50) pages, est accessible en annexes (annexe 12). La page retenue ici expose certains critères mis en œuvre lors de l'étape 2 « Évaluation du potentiel écotouristique ».

7.3.2. *Les limites de la proposition de modélisation*

Au cours du processus de recherche, certaines limites ont pu être relevées. Arrivé au terme de ce processus, il convient de les analyser, dans l'objectif de bonifier l'outil final au profit des utilisateurs potentiels. Certaines de ces limites concernent la modélisation, et sont analysées ici ; d'autres portent sur l'outil final, la recherche globale et ses résultats et seront abordées dans la conclusion de la thèse.

La priorisation des critères de la durabilité écotouristique relevés est à considérer avec nuance. La pondération sur laquelle elle repose a en effet été déterminée en fonction des occurrences des critères dans la revue de littérature, et non au regard de l'importance accordée respectivement aux critères par les auteurs. Cette option a été retenue pour suppléer au manque de données quantitatives telles que l'efficacité relative des critères de la durabilité établie au regard d'études ex ante / ex post.

Figure 10. Exemple de l'outil DIODE : les critères mis en œuvre lors de l'étape 2 « Évaluation du potentiel écotouristique »



Il semble par ailleurs que la dimension spatiale et multiscale du DD pourrait être davantage prise en compte. En effet, l'écotourisme, comme de nombreuses autres formes de tourisme, voire de secteurs d'activités économiques, est largement tributaire à la fois des dynamiques locales et régionales de développement, des acteurs territoriaux et des stratégies nationales. Cette pluralité d'échelles tient au fait qu'un produit touristique doit bénéficier, pour fonctionner, de l'attractivité du site d'accueil, mais, plus globalement, de celle de la région et du pays où il s'implante (Lew, 1987 ; Gagnon, 2007). Ainsi, toute action de planification ou d'intervention territoriale a des conséquences touristiques. Par exemple, l'octroi d'un droit de coupe forestière à une entreprise sur un territoire donné peut conduire à déprécier l'attractivité touristique d'un site limitrophe. Réciproquement, toute démarche d'optimisation et de développement durable de l'écotourisme pourrait impacter favorablement le territoire où l'activité se déploie. À ce titre, on peut évoquer l'exemple de la Vallée Bras-du-Nord et l'augmentation de la valeur foncière des terrains à proximité du territoire exploité par la Coopérative ainsi que l'essor démographique dans les localités avoisinantes. Cette considération sur le rôle du territoire et des communautés n'est pas ressortie distinctement des documents consultés, et n'a pas été intégrée à la modélisation, et ce, malgré sa pertinence. Une adaptation de l'outil final à la multiplicité des échelles du cadre de référence du développement durable est en ce sens une piste pour son amélioration.

Une dernière limite identifiable de la modélisation concerne la part de subjectivité liée au choix de l'étape de la séquence de gestion de projet au cours de laquelle tel ou tel critère aurait avantage à être abordé. Un exemple est le choix de proposer d'opérationnaliser le critère « Ouverture de la population locale à l'égard du tourisme en général » à l'étape 2 plutôt qu'à l'étape 1 (voir figure 9, colonne 2). La modélisation de l'outil DIODE révèle que chaque choix s'appuie sur une approche échelonnée dans l'opérationnalisation des critères, puisque certains, comme le critère de validation technique du projet, trouvent logiquement à s'appliquer avant la mise en place de mesures compensatoires, par exemple. Cependant, et malgré l'appui d'une certaine littérature spécialisée, les choix effectués reposent sur une forme d'interprétation de la part du chercheur. Il

faut toutefois observer que nombreux sont les critères qui, dans notre proposition, se trouvent à être pris en compte lors de plusieurs étapes successives, tels que le recours systématique à des évaluations environnementales et à des études d'impact, ou encore le processus d'information de la communauté d'accueil.

Au terme de la présentation de cet exemple d'ingénierie écotouristique, il convient de souligner que la question principale de recherche, à savoir comment opérationnaliser la durabilité en contexte écotouristique, trouve des réponses sous une forme originale, soit la modélisation d'un outil opérationnel. Cette approche méthodologique, tout autant que le résultat final, constitue notre proposition contributive.

Références

- BAHOLET, S. (2008) *Tourisme durable*, Paris : Direction du tourisme. 13 p.
- BLAMEY, R. K. (1997), « The Search for an Operational Definition », *Journal of Sustainable Tourism*, vol. 5, p. 109-130.
- BLAMEY, R. K. (2001), « Principles of Ecotourism », *The Encyclopedia of Ecotourism*, Oxon, UK, New York : CABI Pub, p. 5-22.
- BOUTAUD, A. (2005) « Le développement durable : penser le changement ou changer le pansement ? ». Thèse de Science et Génie de l'environnement, Saint-Étienne : École Supérieure des Mines de Saint-Étienne. 414 p.
- BRODHAG, C. (1999) *Les enjeux de l'information en langue française sur le développement durable : conférence* (Saint-Étienne, 5-9 juillet), Université d'Été Francophone développement durable et systèmes d'information, Saint-Étienne, Communications sans actes, <<http://www.v1.agora21.org/univ-ete-fr/Christian-Brodhag.html>>, consulté le 15 décembre 2011.
- BUTLER, R. W. (1980), « The concept of a tourist area cycle of évolution: implications for management of resources », *Canadian Geographer*, vol. 24, p. 5-12.
- CAIRE, G. et M. ROULLET-CAIRE (2001) « Le tourisme peut-il être un élément de développement durable ? », *Les enjeux du développement durable*, Poitiers : Orcades, p. 103-109.
- CQRHT — Conseil Québécois des Ressources Humaines en Tourisme (1996, 2005) *Diagnostic d'ensemble des ressources humaines en tourisme, orientations et plan d'action*, Rapport final, Montréal : Groupe DBSF. 210 p.
- DENAI, L. (2007), « Écotourisme, un outil de gestion des écosystèmes ». Mémoire de maîtrise en écologie internationale, Sherbrooke : Université de Sherbrooke. 79 p.
- FORTIN, M.-J. (2006), « Développement durable, justice environnementale et paysage : la qualité du territoire comme enjeu d'équité sociospatiale », DANS Tremblay, M. (dir.), *Le développement social. Un enjeu pour l'économie sociale*, p.267-295. Québec : PUQ.

- GAGNON, C. et D. LAPOINTE (2006), « Écotourisme et développement durable viable : Une dialectique, un cadre impératif » DANS GAGNON et GAGNON (éd.), *L'écotourisme entre l'arbre et l'écorce : De la conservation au développement viable des territoires*, p. 13-42. Ste-Foy : PUQ.
- GAGNON, C. (2008) « La construction historique du développement durable », *Développement social*, vol. 9, n° 2, p. 10-11.
- GAGNON, S. (2007), « Attractivité touristique et « sens » géo-anthropologique des territoires », *Téoros*, vol. 26, n° 2, p. 5-11.
- GENDRON, C. et C. GAGNON (2004), *Développement durable et économie sociale : convergences et articulations*, Les Cahiers de la CRSDD, Montréal : ESG UQAM. 54 p.
- LEQUIN, M. (2000) « Gouvernance en écotourisme : Développement durable, développement régional et démocratie participative ». Thèse de doctorat en Études urbaines, Montréal : Université du Québec à Montréal. 523 p.
- LEW, A. A. (1987), « A Framework of Tourist Attraction Research », *Annals of Tourism Research*, vol. 14, p. 553-575.
- MAGER, C. (2005), *Développement économique durable et système d'indicateurs territoriaux : vers un pragmatisme raisonné*, Lausanne, Suisse : Observatoire de la Ville et du Développement durable – Faculté des Géosciences. 9 p.
- PNUE et OMT — Programme des Nations Unies pour l'environnement et Organisation mondiale du tourisme (2006), *Vers une Tourisme Durable : Guide à l'attention des décideurs*, Paris : Organisation mondiale du tourisme. 223 p.
- SADLER, B. et P. JACOBS (1990), « Définir les rapports entre l'évaluation environnementale et le développement durable : la clé de l'avenir », DANS *Développement durable et évaluation environnementale : perspectives de planification d'un avenir commun*, p.3-36. Ottawa: Conseil canadien de recherche sur l'évaluation environnementale.
- Tourisme Québec (2002) *Nature et tourisme : L'écotourisme au Québec en 2002*, octobre, BNQ, Table de concertation sur l'écotourisme au Québec, <http://www.tourisme.gouv.qc.ca/publications/media/document/etudes-statistiques/eco_QC02.pdf> consulté le 15 décembre 2011.
- TRANQUARD, M. (2012), *Le développement durable des projets écotouristiques du territoire de la Forêt Modèle du Lac St-Jean : méthodologie d'opérationnalisation*, Rapport final du projet 211-2441 : Modèle de développement de circuits touristiques d'expérience, Agence de développement des communautés forestières ilnu et jeannoise et Laboratoire d'expertise et de recherche en plein air (LERPA), mars 2012. 202 p.
- TRANQUARD, M. (2013) « Ingénierie des projets écotouristiques et durabilité environnementale ». Thèse de doctorat en développement régional, Chicoutimi : Université du Québec à Chicoutimi.
- TRANQUARD, M. et C. GAGNON (2012), *Opérationnalisation des projets écotouristiques : quels critères pour favoriser la durabilité environnementale ?*, *Téoros*, vol. 31, no 2, p. 72.
- VERNON, J. ; S. ESSEX et K. CURRY (2005) « Sustainable Rural Tourism Business Practice: progress and policy in South East Cornwall », DANS, HALL, D. ; I. KIRKPATRICK et M. MITCHELL, *Rural tourism and sustainable business*, p. 323-352. Clevedon, Buffalo : Channel view publications.
- ZACCAÏ, E. (2002), *Le développement durable : dynamique et constitution d'un projet*, Bruxelles : Presses Interuniversitaires Européennes Peter Lang. 358 p.

CHAPITRE 8

CONCLUSION GÉNÉRALE

Cette partie conclusive comporte un retour sur les objectifs scientifiques poursuivis et les approches retenues. Elle met en perspective les conclusions et propositions qui émergent en lien avec les principales questions de recherche. Sont aussi abordées l'évaluation de la contribution de cette thèse à l'avancement des connaissances, ainsi que ses limites, ses contraintes et ses perspectives.

8.1. Rétrospective sur les questions et objectifs de recherche

Cette section est consacrée à une brève rétrospective des questions, des objectifs de cette démarche, et des constats initiaux, replacés dans le cadre théorique et scientifique de la recherche, ceci afin de mettre en contexte les résultats obtenus.

8.1.1. *Hypothèse et questions*

Dans le cadre de cette recherche, nous souhaitons procéder à l'analyse des spécificités de la durabilité environnementale comme condition critique du développement durable des territoires qui constitue le socle de projets écotouristiques ainsi qu'à l'analyse des modalités de son opérationnalisation. Notre hypothèse de recherche est qu'il est possible de paramétrer une ingénierie — en tant que cadre méthodologique structuré et systémique — qui facilite la mise en œuvre du cadre de référence du développement durable, dans un contexte écotouristique où le capital constitué des attraits naturels est le facteur prioritaire et limitatif de la durabilité.

Notre analyse visait, d'une part, à contribuer à l'enrichissement des connaissances scientifiques, en recherchant de nouveaux critères théoriques, et en validant des critères déjà définis dans la littérature. Elle visait aussi, d'autre part, à produire un outil pratique directement utilisable par les promoteurs écotouristiques. Cette recherche était portée par une approche d'opérationnalisation puisque le but en était *in fine* l'élaboration d'une « interface utilisateur », soit un outil plus technique que théorique. À la différence des grilles génériques d'évaluation ou encore des plans d'action portant sur le développement durable mais qui ne visent pas uniquement l'écotourisme (Gagnon, 2012), nous avons souhaité élaborer une grille spécifique et adaptée aux particularismes de l'activité écotouristique associée au développement territorial durable. C'est dans ce sens que la thèse est d'ordre opérationnel.

Notre question principale de recherche était :

Selon une approche systémique et territoriale du développement durable, et en conformité avec les principes de la bioéconomie et de la durabilité forte, à partir de quelles méthodes pourrait-on planifier et gérer de manière efficiente des projets écotouristiques, associant durabilité environnementale et DD des territoires ?

Cette question principale a été déclinée en trois questions spécifiques, lesquelles ont été abordées dans trois articles distincts :

- (1) À partir de quels critères l'objectif d'assurer la durabilité — notamment environnementale — d'un territoire soumis à exploitation écotouristique peut-il être planifié et évalué ?
- (2) Selon quelles modalités méthodologiques la gestion des projets écotouristiques permet-elle techniquement d'opérationnaliser la durabilité environnementale ?
- (3) Selon quelles conditions pratiques l'ingénierie de la durabilité environnementale des projets écotouristiques peut-elle contribuer de manière efficiente au développement des territoires écotouristiques ?

Ces questions de recherche ont été définies à partir de divers constats qui émergent de la littérature institutionnelle, scientifique et de certains rapports spécialisés portant sur le développement touristique, le développement durable et l'écotourisme.

8.1.2. *Constats initiaux*

Le tourisme est une activité humaine génératrice d'impacts, notamment environnementaux, à la fois pour les territoires d'accueil et à l'échelle planétaire, tels les gaz à effet de serre. Le contexte mondial étant à la croissance de l'activité, l'augmentation des impacts environnementaux est également notable. Le problème est donc qu'en affectant l'environnement, l'activité touristique réduit d'autant sa capacité de contribuer positivement au développement territorial et durable. En revanche, toute démarche d'optimisation du tourisme dans le sens du développement durable du territoire pourrait impacter favorablement ce territoire, par exemple en contribuant à une forme de conservation des ressources et de valorisation du patrimoine. À ce titre, l'opérationnalisation du tourisme structure des espaces, locaux et régionaux, et devient une problématique inscrite tant dans le développement territorial que dans le développement durable.

Si, par ailleurs, l'exigence de durabilité environnementale est une condition du développement touristique au sens large, elle l'est d'autant plus dans le cas de l'écotourisme, où la qualité et la disponibilité des ressources sont critiques. Cette forme de tourisme se déploie principalement dans les territoires périphériques, car la tendance porte les écotouristes à rechercher et valoriser de nouvelles aménités naturelles et des endroits peu fréquentés. À défaut de gestion durable des ressources qui constituent ces aménités, l'objet même de cette forme de tourisme disparaît, la nature pouvant être une ressource épuisable dans un contexte d'exploitation écotouristique.

En raison de ses spécificités définitionnelles et opérationnelles, l'écotourisme ne saurait reléguer au second rang la question de l'environnement. La problématique de la durabilité écotouristique — définie ici comme l'application et l'adaptation des principes environnementaux, économiques et sociaux du

développement durable aux spécificités de l'écotourisme — oblige à revenir aux sources du développement durable : « l'enjeu théorique de ce concept [le DD] est d'inscrire les conditions de reproduction de l'environnement au sein même des processus de développement, sans les disjoindre ni les reléguer en position subalterne. Voilà le thème et le défi central du développement durable » (Godard, 2005 : 3).

Au-delà de ce défi, le problème est que des interrogations existent quant à la capacité opérationnelle du tourisme au sens large et à sa contribution possible à la durabilité (Céron et Dubois, 2002a ; Ryan, 2002 ; Marsat, 2008). En contexte touristique, la gestion de la durabilité est affectée par le fait que le concept de développement durable n'est pas clair, ou du moins ne signifie pas la même chose pour tous les acteurs de la pratique touristique ; en outre, bon nombre d'entreprises ont peu d'expertise technique pour réaliser des activités « plus durables » (PNUE, 2006a : 6). Au relatif défaut de connaissance des principes de durabilité s'ajoute donc une mécompréhension des processus d'ingénierie touristique, soit plus précisément un manque de maîtrise du processus et des méthodes de mise en œuvre possibles. La réalité quotidienne de l'entreprise écotouristique québécoise témoigne en effet de ce décalage entre les déclarations d'intention vis-à-vis du concept de développement durable, et la pertinence et la précision des moyens techniques employés pour y parvenir (Vernon *et al.*, 2005). Dans les faits, rares sont les projets écotouristiques qui mettent en œuvre tous les paramètres de la durabilité et qui s'inscrivent réellement dans une démarche globale et intégrée de développement durable des territoires. La problématique opérationnelle concerne donc deux niveaux : un défaut de connaissance et un défaut d'application.

Ainsi la pertinence sociale de la recherche prend appui sur ce constat et sur celui d'un besoin réel de méthodes d'opérationnalisation du développement durable dans le secteur écotouristique, qui tiennent compte de l'environnement et du territoire, non seulement dans le projet écotouristique mais aussi dans son intégration avec la dynamique de développement. Pour autant, comment opérationnaliser concrètement la durabilité écotouristique ?

Une des manières de favoriser l'implantation de la durabilité écotouristique nécessiterait notamment d'organiser une production durable des produits et des services touristiques (PNUE, 2005). D'entrée de jeu, il s'agirait également d'aborder la conservation de l'environnement et des écosystèmes comme un moyen d'activation prioritaire du développement durable en contexte écotouristique (Boutaud, 2005).

La réalisation d'une durabilité écotouristique passerait donc par une double action. Ainsi, il ne s'agit plus uniquement de conservation, de limitation des impacts, mais également de mise en valeur des territoires et des ressources naturelles qui y sont hébergées. À la suite de certains auteurs, dont Dowling (2006), nous avons postulé que conservation et mise en valeur ne s'excluent pas a priori, mais sont compatibles, voire ont un potentiel d'intégration dans un même lieu.

8.1.3 *Cadre d'analyse : les approches et les dimensions privilégiées*

C'est au regard de ces constats et résultats préliminaires de recherche qu'il a été décidé d'élaborer un cadre d'analyse à partir des théories du développement durable qui abordent la gestion des ressources naturelles comme condition prioritaire de la durabilité. En raison des liens conceptuels congruents avec la problématique de la durabilité écotouristique, les approches de la durabilité forte et de la bioéconomie constituent la base du cadre théorique de la présente thèse. La place qu'elles accordent aux ressources naturelles et aux écosystèmes coïncide en effet avec celle que ces ressources revêtent dans un contexte écotouristique.

En matière d'écotourisme, les ressources naturelles et les écosystèmes sont intrinsèquement ou peuvent devenir des attraits qui se transforment en attractions et donc en produits. Ces ressources sont à la base de l'offre. Elles constituent un capital naturel en raison des services récréatifs, y compris les « services de beauté des paysages », qu'elles génèrent. La vigueur de leur conservation, les conditions de leur reproduction et de leur amélioration déterminent donc le développement de l'activité.

En tant que capital naturel, les ressources de la Nature sont soumises à une dégradation inéluctable suite à leur usage. En regard aux théories de la bioéconomie et de l'entropie, le processus de production ne fait que transformer des ressources naturelles — entropie basse — en déchets — entropie haute. Sans substitution possible du capital naturel par du capital manufacturé, les changements dans l'environnement naturel provoqués par les activités humaines se caractérisent alors par une irréversibilité (Georgescu-Roegen, 1979 ; Peet, 1992). En contexte écotouristique, les services de beauté des paysages et tous les autres services récréatifs fournis par les ressources naturelles s'amenuisent dès lors que le milieu naturel est exploité et « travaillé », y compris pour faciliter l'accès à ces ressources. L'artificialité qui en découle altère la vocation première du milieu naturel en contexte écotouristique, à savoir en permettre une observation sans impact, une conservation optimale⁷⁰. La présence humaine modifiant les relations écosystémiques originelles, la dégradation des ressources est effective (l'impact sur les espèces animales ou végétales est un exemple ; voir Grenier, 2000).

Ce principe rejoint l'approche environnementale du développement durable, selon laquelle il est nécessaire de conduire des activités écotouristiques visant l'impact zéro pour préserver les milieux naturels sensibles. Les activités écotouristiques viseraient donc à être non consommatrices d'environnement pour être durables (Fennell, 1999). Dit autrement, la durabilité des ressources naturelles devient un facteur premier et limitant du cycle économique de l'activité écotouristique. La fonction environnementale que ces ressources remplissent est « critique » pour que cette activité économique soit durable.

Les travaux de Costanza et Daly (1992) ou le modèle de Barbier et Markandya (1990) illustrent que les objectifs de durabilité s'expriment plus précisément à travers certaines contraintes de préservation écologique. Ces contraintes s'ajoutent aux critères de valorisation des atouts patrimoniaux d'un territoire soumis à exploitation touristique (Torrente, 2009).

⁷⁰ La surfréquentation des parcs américains à l'origine de la mise sur pied du programme Leave No Trace est un exemple d'incompatibilité d'usage des ressources naturelles avec une exploitation écotouristique des territoires.

Ensemble, ils déterminent selon nous les objectifs de méthodes d'opérationnalisation des projets écotouristiques visant un développement durable, soit :

- la préservation de la qualité du milieu (diversité biologique et des paysages) ;
- la préservation de la pérennité des ressources (limitation de la consommation) ;
- la réduction quantitative et qualitative des impacts (pollution).

Ces objectifs trouvent par ailleurs à s'accorder avec ceux issus des éléments définitionnels du tourisme durable — dont l'écotourisme fait partie — et que nous avons inventoriés. Ces derniers amènent à considérer qu'en contexte touristique, la durabilité environnementale repose sur des pratiques écologiques de production et de consommation à tous les stades de la chaîne touristique, et sur une gestion durable et une conservation de la base de ressources naturelles dans le cadre des installations et activités touristiques. La convergence, la cohérence de ces approches et leur applicabilité à l'écotourisme ont logiquement conduit à en faire notre cadre théorique d'analyse. Les critères qu'ils posent ont quant à eux été utilisés comme balises, une des questions de recherche portant cependant sur leur raffinement.

Ce cadre a également été bonifié par la prise en compte de l'approche systémique. Appliquée à la problématique de recherche, l'approche systémique est celle qui priorise la résolution de la question de la durabilité écotouristique sous l'angle environnemental, tout en replaçant cette démarche dans un cadre d'analyse plus vaste, englobant les autres dimensions du développement durable. L'approche de la durabilité forte tendrait, lorsqu'elle est interprétée selon une approche environmentaliste stricte du DD, à faire de la durabilité des ressources naturelles le critère unique du développement durable. Toutefois, elle est ici abordée comme une approche selon laquelle la durabilité des ressources naturelles est l'élément critique — premier et limitant — mais non exclusif du développement durable. C'est cette approche qui a conduit *in fine* à aborder l'analyse des conditions de la durabilité des ressources qui fondent cette activité économique, puis à mettre cette analyse en perspective avec les autres conditions d'atteinte du DD.

8.2. Bilan de la recherche

Une séquence d'analyse a favorisé la progression et la démonstration scientifique. Les trois premiers articles, cœur de la thèse, abordent chacun l'une des trois questions de recherche. Le quatrième et dernier article propose quant à lui une modélisation qui intègre les résultats précédents.

8.2.1. Réponses aux questions de recherche : l'intégration des résultats des articles

Dans le cadre du premier article, la durabilité écotouristique et ses critères ont été caractérisés à partir de l'analyse des convergences et des spécificités des éléments définitionnels de l'écotourisme et du tourisme durable. Selon notre interprétation, la durabilité écotouristique est définie comme l'application et l'adaptation des principes environnementaux, économiques et sociaux du développement durable aux spécificités de l'écotourisme. Les critères de la durabilité écotouristique sont alors les balises qui permettent de bâtir des liens opérationnels entre cette forme de tourisme de nature et le développement durable des territoires.

La caractérisation de ces critères passe par un raffinement des critères de l'écotourisme et de ceux du tourisme durable. Ce raffinement est opéré en deux temps. Le premier conduit à une sélection, parmi les critères de l'écotourisme, de ceux qui sont précisément inscrits dans une démarche territoriale de développement durable. Le second nécessite une particularisation des critères du tourisme durable pour n'en retenir que ceux qui sont adaptés à l'écotourisme, notamment en ce qui a trait à sa dimension environnementale, c'est-à-dire à son statut de tourisme de nature et à la criticité de la gestion de l'environnement. Sur la base de cette caractérisation, nous avons identifié trente-cinq (35) critères génériques et cent trente (130) critères spécifiques à partir de cent vingt-cinq (125) textes institutionnels et scientifiques de référence, essentiellement francophones.

L'analyse de ces critères a permis de noter que certains convergent vers une lecture territoriale de la durabilité écotouristique, en abordant la conservation de l'identité et la dynamique du territoire et de ses

composantes. La pondération des critères a révélé quant à elle que le centre de gravité de l'écotourisme semblerait désormais se déplacer autour de considérants sociaux. Il s'agit cependant selon nous d'une lecture idéologique de l'écotourisme qui s'inscrit dans le phénomène de dilution et d'extension de ce concept, relevé dans l'analyse du cadre théorique.

C'est en réaffirmant la primauté du maintien de la disponibilité des ressources naturelles comme condition consubstantielle de l'écotourisme que nous avons identifié les critères spécifiques de la durabilité environnementale et leur dimension intégrative, puisque bon nombre d'entre eux peuvent s'inscrire dans un continuum ou processus stratégique d'opérationnalisation. Ce faisant, nous avons répondu à la première question de recherche.

Le deuxième article aborde la question de l'opérationnalisation des critères de la durabilité écotouristique au moyen de méthodes existantes relevant de l'ingénierie touristique. Il a ainsi été établi que les méthodes favorisant l'évaluation du potentiel de mise en tourisme des territoires et l'évaluation de la durabilité environnementale des produits et services écotouristiques peuvent opérer de manière intégrée (séquentielle), de façon à rendre une démarche d'ingénierie écotouristique cohérente et efficiente.

À partir de l'étude d'un corpus de textes scientifiques et de rapports techniques, un relevé des diverses méthodes et processus employés en ingénierie touristique a été réalisé. Une analyse de leur capacité d'application à l'écotourisme, de leurs caractéristiques et de la convergence de leurs objectifs, mais aussi de la logique d'arrimage des étapes, a par la suite été conduite. Sur cette base, une proposition de modélisation d'une séquence d'ingénierie écotouristique intégrée a pu être élaborée. Cette séquence se fonde sur la complémentarité et l'imbrication des démarches de valorisation et de conservation des ressources naturelles (Dowling, 2006), et modélise une approche plus efficiente que chacun des processus utilisés de manière isolée.

Notre proposition contributive est que l'intégration de la démarche pourrait se traduire par un continuum d'ingénierie en deux temps. Le premier vise à évaluer la capacité de mise en écotourisme du territoire dont on envisage la mise en valeur. Le second a pour but, si et seulement si le premier a permis de distinguer des éléments dignes d'exploitation écotouristique, d'évaluer la disponibilité de ces éléments et la capacité de les maintenir accessibles et utilisables pour les générations futures. Sont alors évalués les limites environnementales de ces attraits et les impacts que les activités écotouristiques projetées pourraient leur faire subir.

Cette séquence obtenue, l'estimation de sa capacité à favoriser le DD a été réalisée en ayant recours à la grille de critères environnementaux de la durabilité écotouristique élaborée suite à l'article 1. Les résultats de la recherche montrent que certaines des étapes de l'ingénierie servent à réaliser les critères de la durabilité environnementale ou contribuent à les mettre en œuvre, en tout ou en partie, et notamment ceux portant sur la préservation de la qualité du milieu, la préservation de la pérennité des ressources et la réduction quantitative et qualitative des impacts.

Dans le cadre du troisième article, la nature et l'efficacité d'outils et de méthodes employés pour mettre en œuvre des objectifs de développement durable dans le cadre d'un projet écotouristique existant ont été évaluées. L'objectif était de confronter la séquence d'ingénierie élaborée précédemment à un cas réel, afin d'y apporter d'éventuels ajustements et approfondissements. L'étude a été conduite à partir de l'analyse du plan de développement durable de la Coopérative écotouristique Vallée Bras-du-Nord (Portneuf, Québec). Ce territoire a été retenu en raison de son exemplarité québécoise, à titre de projet écotouristique, et de la cohérence de son plan d'action de développement durable pour le territoire régional d'accueil. En effet, ce territoire est régulièrement cité comme supportant des pratiques exemplaires.

Le plan d'action de développement durable de la Coopérative écotouristique cible des objectifs précis en plus d'indiquer les outils retenus pour y parvenir. Les documents techniques obtenus directement de la

Coopérative et qui font état des modalités de ce plan d'action ont alors été analysés, à partir de la grille des critères de la durabilité écotouristique élaborée dans l'article 1. Les critères concernés, les outils techniques sollicités pour atteindre les objectifs ciblés et les résultats obtenus ont ainsi pu être précisés.

Cette étude de cas a permis de souligner qu'il existe un lien d'efficience entre l'atteinte des objectifs de développement durable du territoire et les outils utilisés dans le cadre d'un projet de développement écotouristique. De même, le recours à ces outils se réalise à diverses étapes de la vie du projet ; la réussite de ce dernier nécessite de prendre en compte les particularismes territoriaux. Il a par ailleurs été noté que certains outils, tels que des outils de communication et de diffusion, des outils juridiques, didactiques ou encore de concertation et de négociation, contribuent à l'implantation d'un plan de développement écotouristique durable. Ces outils n'avaient pas été identifiés dans notre article 2, car celui-ci ne ciblait que les méthodes facilitant la durabilité environnementale. Or, dans une approche plus holistique, ces outils gagnent, au vu des résultats qu'ils ont permis dans le cas d'étude, à être sollicités et intégrés dans une ingénierie de projets écotouristiques. Le relevé des spécificités territoriales est également apparu comme une nécessité : ces particularismes peuvent représenter tour à tour une contrainte ou un élément facilitateur pour l'implantation d'une démarche de développement durable. Leur reconnaissance, leur caractérisation et leur prise en compte font alors partie intégrante d'un mode de gestion efficiente du développement durable. Enfin, l'analyse des étapes du plan d'action et de la cohérence de cette séquence a tendu à corroborer l'observation faite plus tôt à l'effet qu'une méthodologie exhaustive de gestion de projets est indispensable à la conduite de projets écotouristiques visant le développement durable.

Cette étude de cas a clairement contribué à bonifier l'état de nos réflexions quant à la modélisation d'une ingénierie facilitant l'opérationnalisation de la durabilité écotouristique. Il est ainsi apparu que les critères génériques et spécifiques identifiés semblent congruents, mais que des critères territoriaux peuvent être pris en considération, tels que le zonage du territoire, le profil des promoteurs ou l'historique des négociations entre les parties prenantes. Des ajustements méthodologiques sont également requis : des outils autres que

ceux portant sur la durabilité environnementale sont bénéfiques, par exemple des outils de concertation. Ces conclusions ont été intégrées à l'outil final que nous avons modélisé : il synthétise à la fois les approches théoriques et des modalités pratiques de leur mise en œuvre.

Le quatrième article correspond à la dernière étape de la recherche. Cette étape intègre et concrétise les conclusions des trois articles précédents, en proposant la modélisation d'un outil d'ingénierie de la durabilité écotouristique appelé démarche intégrée d'opérationnalisation durable de l'écotourisme (DIODE). Selon une approche systémique, cette modélisation étend la démarche réalisée pour la durabilité environnementale à toutes les dimensions du DD et au cycle de vie des projets écotouristiques. Cette modélisation valide le fait que la gestion des ressources naturelles reste le facteur prioritaire du développement durable de l'écotourisme. Elle concrétise cependant également le principe d'intégration en facilitant la mise en œuvre de l'ensemble des dimensions du DD sur un territoire, à partir d'une ingénierie détaillée de gestion de projets.

L'élaboration de l'ingénierie portant sur la durabilité environnementale, telle que vue dans l'article 2 est apparue prioritaire, en raison de la prépondérance et du caractère critique de la gestion durable des ressources naturelles en contexte écotouristique. En considérant cependant que le développement durable ne peut être assuré qu'en intégrant les dimensions économique, environnementale et sociale, et en organisant la pérennité de leur équilibre (Mager, 2005 : 2), une ingénierie qui regroupe des processus et méthodes relevant des trois volets, soit l'outil DIODE, a été élaborée dans cette perspective, au profit des gestionnaires de territoires écotouristiques.

Cet outil se base sur un expérimogramme de gestion de projets écotouristiques qui présente les étapes qui peuvent chronologiquement se succéder pour conduire l'implantation d'un projet écotouristique sur un territoire donné. Se retrouvent ainsi tous les processus permettant d'évaluer le potentiel de mise en écotourisme du territoire dont on envisage l'exploitation. Se retrouvent également les opérations de diagnostic de la durabilité environnementale proprement dite. Pour le séquençage, 130 critères ont été identifiés. Ces

critères sont ceux de la grille des critères de la durabilité écotouristique, et ce pour les trois volets du développement durable⁷¹. Ces critères sont hiérarchisés afin d'optimiser la mise en œuvre des plus prioritaires lors du développement des projets. L'outil inclut la caractérisation des spécificités territoriales qui semblent influencer sur les conditions et modalités de mise en œuvre des critères de la durabilité écotouristique.

8.2.2. *Contribution aux connaissances dans le champ du développement territorial et du développement durable*

L'apport scientifique est d'abord fondé sur le processus de recherche. Il s'agit d'une démarche analytique dans le cadre d'une approche opérationnelle originale. Nous avons procédé à une caractérisation et à une identification des critères de la durabilité écotouristique ainsi qu'à la modélisation du cadre de leur mise en œuvre. La thèse a ainsi permis l'élaboration d'un outil pratique dont il n'existe pas, à notre connaissance, d'équivalent appliqué à l'écotourisme.

Suite à l'analyse de l'étude de Céron et Dubois (2003) sur les indicateurs du développement durable et ses méthodes d'opérationnalisation, nous avons relevé les bénéfiques à privilégier les modèles dynamiques et intégrateurs, à utiliser des indicateurs de liaison, à articuler plusieurs échelles de temps (le court terme et le long terme), à intégrer les enjeux internes à un cas particulier en n'oubliant pas de considérer les impacts externes et les contraintes globales, à assurer la transparence du contenu normatif sous-jacent des critères et à présenter leur valeur explicative. L'outil DIODE rencontre la majorité de ces paramètres. L'opérationnalisation du développement durable qu'il propose est dynamique, car elle se matérialise lors d'actions conduites par les promoteurs de projet en collaboration avec les gestionnaires de territoire, selon une séquence préétablie, et en priorisant des étapes et processus critiques. Le modèle est intégrateur, car la dimension environnementale est incluse dans une démarche plus globale prenant également en compte les autres dimensions du DD. L'outil DIODE articule plusieurs échelles de temps puisque la séquence de gestion de projets est proposée comme un processus itératif, incluant de surcroît une fréquence de mise en œuvre plus

⁷¹ Voir annexe 3.

élevée pour certaines étapes. L'outil DIODE intègre également les enjeux internes à un cas particulier, puisque l'identification des particularismes locaux est désignée comme un processus prioritaire. La valeur explicative des critères est quant à elle assurée par la présentation qui est faite des critères à chaque étape où leur mise en œuvre est proposée.

Les modalités de cette recherche semblent également illustrer les bénéfices à intégrer des données théoriques et empiriques et à recourir à la méta-analyse afin de résoudre un problème spécifique. Le raisonnement largement inductif qui a été conduit a permis un certain nombre de généralisations à partir d'observations. Ces observations ont par ailleurs été réalisées sur la base d'une revue de littérature certes ciblée mais cependant conséquente, puisque plus de 2 200 références ont été croisées pour établir la grille des critères de la durabilité écotouristique. L'ampleur de cette analyse a porté fruit dans la mesure où notre thèse a permis l'identification de 33 % de critères non connus des praticiens, selon les conclusions des consultations issues des deux études de cas. Par ailleurs, la caractérisation des critères de la durabilité écotouristique a par la suite permis de bonifier la liste des critères traditionnellement évoqués de manière plus générale pour le tourisme durable. Parmi ces critères de la durabilité écotouristique qui constituent des apports, citons l'offre écotouristique ciblée et adaptée, la démarche qualité transversale, ou encore l'éducation relative à l'environnement. La combinaison des processus de gestion et le fait de lier projet et développement des territoires sont également des résultats de recherche notables.

Limites et contraintes

Les limites de la présente recherche sont principalement sa contextualisation et l'interprétation de la portée de sa modélisation finale. Ces limites concernent certains aspects de ce qui fait la spécificité de son approche opérationnelle : tout outil reste un moyen et non une fin en soi ni une réponse universelle. Selon Allaire et Dupeuble (2004 : 4) :

Avec l'idée du développement durable, il s'agit d'une autre vision du développement basée davantage sur la recherche de solutions contextualisées et donc fortement diversifiées que sur la mise en place d'un modèle technique universel. Les indicateurs intermédiaires du développement durable sont, peut-être, en ce sens, plus des outils d'éclairage sur la diversité des solutions et de responsabilisation collective que des marqueurs de progrès vers un modèle.

Cette citation appelle deux observations concernant les deux principales limites de notre recherche. Elle tend à valider la contextualisation de notre analyse, soit le fait que nous ayons intentionnellement choisi de cibler l'écotourisme en contexte québécois, en limitant nos conclusions à ce contexte. Elle appelle également à considérer qu'un modèle universel de développement durable relève d'une utopie. De même, une systématisation des facteurs contributifs à la durabilité écotouristique et leur généralisation pour tout type de projet, territoire, contexte socio-économique, etc. est également utopique. En revanche, pour tenter de relativiser toute prétention à la généralisation, nous avons tenté de prendre en compte le territoire et le contexte dans la proposition de l'outil DIODE.

Une seconde limite tient au fait qu'il pourrait être reproché à la présente étude de reposer sur une vision déterministe ou positiviste du développement durable et des conditions de sa mise en œuvre. Cette étude ne prétend cependant pas à la détermination de critères prédictifs du DD, mais bien contributifs à celui-ci. Le qualificatif prédictif signifie « qui conduit à, qui assure et garantit l'atteinte d'un objectif prédéterminé ». Le terme contributif renvoie quant à lui à l'idée de participation à la réalisation d'un objectif, sans présomption ou assurance de la réalisation réelle de celui-ci. Dans le cas présent, il n'y a pas obligatoirement et exclusivement de relation de cause à effet entre l'application des critères identifiés et la concrétisation d'une forme de développement durable de l'écotourisme. En revanche, notre postulat est que, en raison des principes sur lesquels leur caractérisation et leur identification reposent, il existe des bénéfices à leur usage. Les effets d'une éducation relative à l'environnement renforcée par la mise en place de toute démarche d'opérationnalisation de la durabilité en sont un exemple.

Dans ce contexte, la méthodologie de gestion de projet qui forme la structure de l'outil DIODE ou encore les méthodes d'évaluation du potentiel écotouristique des territoires, sont par nature avant tout des

outils d'optimisation des démarches de projet écotouristique. Elles pourraient, dans certains cas, contribuer à faciliter le développement durable des territoires, en rendant son opérationnalisation technique plus efficiente. Elles ne constituent pas des gages absolus de réussite.

L'analyse de la relation nature-écotourisme pourrait également être perçue comme déterministe, au sens où de la seule préservation de la nature dépendrait l'expression de l'écotourisme et son potentiel de durabilité. Il est alors bon de souligner que le caractère critique et premier des ressources naturelles dans un tel contexte ne saurait signifier que l'écotourisme repose exclusivement sur ces ressources. Les dimensions sociales et identitaires et les ressources patrimoniales et culturelles contribuent également à façonner les produits écotouristiques et les territoires qui hébergent les activités. Dans ce contexte, l'environnement peut alors être abordé dans une acception large le dépeignant comme un construit social, avant d'être un socle biogéophysique où l'activité écotouristique se déploie. C'est donc un ensemble de paramètres non exclusivement de nature écologique dont il conviendrait d'optimiser la mise en œuvre par le biais de méthodes d'ingénierie. Puisque cependant tout ne peut être abordé dans la thèse, le parti pris a alors favorisé une composante environnementale considérée comme critique.

Un autre parti pris scientifique est que la recherche, en étant centrée sur l'opérationnalisation, n'a pas autant approfondi les théories, les concepts et les notions de développement durable et d'écotourisme, mais a tenté de les utiliser pour leur donner un sens dans l'action.

Perspectives de recherche

Pour prolonger cette recherche et valider la capacité opérationnelle de l'outil final, il resterait à évaluer le temps et les coûts de son implantation, notamment en raison du fait que la faisabilité de l'outil DIODE dépend en partie de la disponibilité de données (utilisables, fiables ou seulement existantes), qui n'est pas toujours garantie.

Il resterait également à évaluer le temps et les coûts et de son utilisation ainsi que les bénéfices réels de sa mise en œuvre. Ceci devrait être possible dans les années à venir, puisque l'outil est actuellement en cours d'évaluation et de test par un certain nombre d'organisations⁷². Une évaluation *ex post* pourrait ainsi être conduite pour estimer l'apport du modèle d'ingénierie proposé en termes de gestion de projets écotouristiques et sa contribution au développement durable des territoires qui y ont été soumis. Une étude connexe pourrait quant à elle estimer si le cadre d'intervention que nous avons paramétré rencontre les normes professionnelles du secteur écotouristique québécois⁷³, est en deçà de ces normes, ou les surpasse.

Face aux limites actuelles du tourisme de masse et notamment aux impacts environnementaux, les gestionnaires de territoires naturels semblent prendre conscience de la nécessité d'engager des formules alternatives, plus responsables et plus durables de tourisme. L'écotourisme apparaît alors comme une option envisageable, dès lors que ses critères constitutifs sont maîtrisés et traduits en actions concrètes. La mise en œuvre de ses critères se heurtant au flou qui accompagne sa définition, l'écotourisme gagne toutefois à s'opérationnaliser par le biais d'outils existants et faisant le pont avec le développement durable. En ce sens, en modélisant une option d'ingénierie écotouristique, gageons que la présente recherche apportera une pierre à l'édifice en alimentant la réflexion scientifique en plus de donner des pistes d'action aux gestionnaires de territoires durables en devenir.

⁷² Il s'agit du ministère des Ressources naturelles Canada, de la Forêt modèle du Lac-St-Jean et du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation. Il a par ailleurs déjà fait l'objet de diffusion par le service de formation continue de l'Université du Québec à Chicoutimi auprès de producteurs écotouristiques du Saguenay.

⁷³ Normes écotouristiques de l'AEQ, janv. 2013 ; Norme NQ 9700-060 — Produit d'écotourisme, BNQ, 2003.

BIBLIOGRAPHIE

- ABICHO, H. ; A-M JOUVE et M. LABIADH (s. d.), *Évaluation de la durabilité du tourisme patrimonial au sud tunisien : indicateurs de développement durable à l'échelle de l'entreprise touristique*. Montpellier. 22 p.
- Acting for life (2009), *Grille de lecture des projets touristiques à partir des indicateurs du tourisme durable*, Montauban : Acting for Life. 72 p.
- ADE — Agence pour le développement de l'Écotourisme (c2006-2010) AdE ecotourisme.eu, <<http://www.ecotourisme.eu>>, consulté le 12 janvier 2011.
- ADEME — Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (2007), Bilan carbone : Guide des facteurs d'émissions, janvier, Mission interministérielle de l'effet de serre, <<http://www.ademe.fr/bilan-carbone>>, consulté le 04 novembre 2011.
- AEQ — Aventure Écotourisme Québec (2004), *Étude sur la valeur économique de l'écotourisme et du tourisme d'aventure*, Montréal : DBSF. 16 p.
- AEQ — Aventure Écotourisme Québec (2013), *Normes écotouristiques* (janvier). Non encore disponibles.
- AFIT — Agence Française de l'Ingénierie Touristique (2001) *Piloter le tourisme durable dans les territoires et les entreprises*, Paris : Atout France. 127 p.
- AKTOUF, O. (1992), *Méthodologie des sciences sociales et des approches qualitatives des organisations, une introduction à la démarche classique et une critique*, Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec et HEC Presses.
- ALLAIRE, G. et T. DUPEUBLE (2004), « Des concepts aux indicateurs du développement durable : multidimensionnalité et responsabilisation, *Développement durable et territoires*, varia, <<http://developpementdurable.revues.org/678>>, consulté le 23 septembre 2012.
- ANDRÉ, E. (1998), *Méthode d'élaboration et de présentation d'un dossier de projet touristique*, Paris : AFIT. 32 p.
- ANDRÉ, P. (1999), *L'évaluation des impacts sur l'environnement : Processus, acteurs et pratique*, Montréal : Presses Internationales Polytechnique. 294 p.
- ANDRÉ, P. (2003), *L'évaluation des impacts sur l'environnement, processus, acteurs et pratique pour un développement durable*, 2^e édition, Montréal : Presses internationales Polytechnique. 519 p.
- ATDI — Adventure Travel Development Index (2010), *2010 Report, Adventure Travel Trade Association*, George Washington University, Vital Wave Consulting
- Atout France (2010), *Tourisme et développement durable, De la connaissance des marchés à l'action marketing*, Paris : Atout France (ex ODIT France). 108 p.
- BAHOLET, S. (2008) *Tourisme durable*, Paris : Direction du tourisme. 13 p.
- BALLET, J. ; J.-L. DUBOIS et F.-R. MAHIEU (2004), « À la recherche du développement socialement durable : concepts fondamentaux et principes de base », *Développement durable et territoires*, Dossier 3 : Les dimensions humaine et sociale du Développement Durable, <<http://developpementdurable.revues.org/1165> ; DOI : 10.4000/developpementdurable.1165>, consulté le 14 mars 2011.
- BARBIER, E. B. et A. MARKANDYA (1990), « The conditions for achieving environmentally sustainable development », *European Economic Review*, Elsevier, mai, vol. 34, n° 2-3, p. 659-669.
- BARJOU, B. (1998), *Manager par projet*, Thiron : EME Éditions Sociales Françaises (ESF). 134 p.

- BARKIN, D. (2003), « Alleviating Poverty Through Ecotourism: Promises and Reality in the Monarch Butterfly Reserve of Mexico », *Environment, Development and Sustainability*, vol. 5, n° 3-4, p. 371-382.
- BARRAS, C.-V. (1987), *Le développement régional à motricité touristique*, Fribourg, Suisse : Éditions universitaires de Fribourg. 291 p.
- BAULER, T. et W. HECQ (2000), *On the usability of indicators for sustainable development: Conference of the European Society for Ecological Economics* (Viennes, 3-6 mai). 9 p.
- BEHNASSI, M. (2008) « Tourisme durable : fondements, indicateurs et apport au développement des pays du sud », *Revue de Droit et de Sciences Sociales*, Université Ibn Zohr, n° 1, p. 96-120.
- BELEM, G., (2005), « L'analyse du cycle de vie comme outil de développement durable », *Les cahiers de la Chaire*, Coll. « recherche », n° 8, Montréal : UQAM. 64 p.
- BELL, C. ; L. KETCHUM et J.E. HUMPHRIES (2008), *Steps to Success for Rural Entrepreneurs: Starting an Ecotourism Business in Alaska*, U.S. department of commerce economic development administration, s. I. :University of Alaska Center for Economic Development. 76 p.
- BELLINI, E. ; U. Gasparino ; B. Del Corpo et W. Malizia (2007), *Impact of Cultural Tourism upon Urban Economies: An Econometric Exercise*. FEEM Working Paper no 85, Fondazione Eni Enrico Mattei : Milan. 41 p.
- BERQUE, A. (1993), « Écoumène ou la Terre comme demeure de l'humanité », DANS D. BOURG (éd.), *La nature en politique ou l'enjeu philosophique de l'écologie*, Paris : L'Harmattan. p. 13-20.
- BERTALANFFY (Von), L. (1993), *Théorie générale des systèmes*, Paris : Dunod. 308 p.
- BERTRAND, M. (1978), *Histoire et théories économiques*, Paris : Éditions sociales. 222 p.
- BERTRAND, Y. et P. GUILLEMET (1991), *Les organisations, une approche systémique*, Québec : Les Éditions Agences d'ARC. 333 p.
- BHATNAGAR, B. et A. WILLIAMS (éd.) (1992), *Participatory Development and the World Bank — Potential Directions for Change*, World Bank Discussion Paper n°183, Washington D.C. : World Bank Publications. 195 p.
- BIED-CHARRÉTON, M. ; R. MAKKAOUÏ ; O. PETIT et M. REQUIER-DESJARDINS (2004), « La gouvernance des ressources en eau dans les pays en voie de développement », *Cahiers du C3ED*, Saint-Quentin-en-Yvelines, n°04-01, février, p. 4.
- BISHOP, R. C. (1978), « Endangered species and uncertainty: The economics of a safe minimum standard », *American Journal of Agricultural Economics*, vol. 60, n° 1, p. 10-18.
- BLAMEY, R. K. (1997), « The Search for an Operational Definition », *Journal of Sustainable Tourism*, vol. 5, p. 109-130.
- BLAMEY, R. K. (2001), « Principles of Ecotourism », *The Encyclopedia of Ecotourism*, Oxon, UK, New York : CABI Pub, p. 5-22.
- BLANCHARD, R. (1960), « Le tourisme », DANS Blanchard, R. (dir.), *Le Canada français : Province de Québec, Étude géographique*, p. 235-245. Montréal : Fayard.
- BLANGY, S. (2008), *Évaluation de la durabilité dans les projets de tourisme autochtone au Canada*, École thématique CNRS. Ottawa : Department of Geography & Environmental Studies, Carleton University; Montpellier : Université de Montpellier III, Cargèse, octobre. 94 p.
- BNQ — Bureau de normalisation du Québec (2003) « Norme NQ 9700-060 Tourisme — Produits d'écotourisme », BNQ, <http://www.bnq.qc.ca/fr/certif/tourisme_norme.html>, consulté le 15 décembre 2011.
- BOISSEL, J.-P. ; F. DELAHAYE et M. CUCHERAT (2005), « La méta-analyse », DANS MATILLON, Y. et P. Durieux, *L'évaluation médicale*, Paris : Flammarion. 161 p.
- BOLIVAR, J. G. (2008), « Comment intégrer les questions d'environnement et de développement durable dans l'ensemble des méthodologies de la gestion de projet : une démarche conceptuelle orientée vers un modèle de planification de projet basé sur l'Approche Cadre Logique ». Mémoire de maîtrise en gestion de projet, Québec : Université du Québec à Rimouski. 231 p.
- BONNIN, M. (2007), *Connectivité écologique et gouvernance territoriale*, Guyancourt : IRD/C3ED. 9 p.

- BOO, E. (1990), *Ecotourism: The Potentials and Pitfalls*, Washington, D.C. : World Wildlife Fund. 183 p.
- BÖRKEY, P., ; M. GLACHANT et F. LÉVEQUE (2000), *Voluntary Approaches in Environmental Policy: An Assessment*, Environment Directorate, Paris : OECD, cité dans FROGER, G. (2006), « Significations et ambiguïtés de la gouvernance dans le champ du développement durable », *Monde en développement*, vol. 4, n° 136, p. 11-28.
- BOUCHER, J.-L. et D. TREMBLAY (1999), « La gouvernance locale : enjeux scientifiques et politique », *Économie et Solidarités*, numéro spécial : La gouvernance locale, vol. 30, n° 2, p. 1-6.
- BOUKHARI, H. M. (1995), *Quelle organisation pour quelle participation*, Méknès : DSVP, ENA.
- BOULDING, K. E. (1966), « The Economics of the Coming Spaceship Earth », DANS H. Jarrett (éd.) (1966), *Environmental Quality in a Growing Economy*, p. 3-14. Baltimore, MD : Resources for the Future/Johns Hopkins University Press.
- BOURBEAU, A-F. (dir.) (2007), *Manuel de référence sur la gestion des risques et de la crise*. Chicoutimi. LERPA, 246 p.
- BOUTAUD, A. (2005) « Le développement durable : penser le changement ou changer le pansement ? ». Thèse de Science et Génie de l'environnement, Saint-Étienne : École Supérieure des Mines de Saint-Étienne. 414 p.
- BRAGHIERI, L. (2007), *Mercatique du tourisme*, BTS VPT Volume 2, cours, Aix-en-Provence. 117 p.
- BRANCH, K. (dir.) (1984), *Guide to Social Impact Assessment: A Framework for Assessing Social Change*, Interorganizational Committee on Guidelines and Principles for Social Impact Assessment, Guidelines and Principles for Social Impact Assessment, Michigan : Westview Press. 270 p.
- BRASSEUL, J. (2008), *Introduction à l'économie du développement*, Paris : Armand Colin, Coll. « Coursus ». 372 p.
- BRETON, J.-M. (dir.) (2000), *L'écotourisme : un nouveau défi pour la Caraïbe ?*, Paris : Karthala. 456 p.
- BRETON, J.-M. (2004a), *Tourisme, environnement et aires protégées*, Paris : Karthala. 528 p.
- BRETON, J.-M. (2004b), « Paradigme d'écotourisme et sociétés traditionnelles en mutation : le cas de l'outre-mer français », *Téoros*, vol. 23, n° 2, <<http://teoros.revues.org/668>>, consulté le 18 avril 2013.
- BRETON, J.-M. (dir.) (2006) *Développement viable et valorisation environnementale*, Pointe-à-Pitre : Éditions Karthala. 486 p.
- BRETON, J.-M. (2009a), « Espaces et aires protégés. Gestion intégrée et gouvernance participative », *Études caribéennes*, n° 12, éditorial, <<http://etudescaribeennes.revues.org/3558>>, consulté le 04 novembre 2011.
- BRETON, J.-M. (2009b), *L'écotourisme, clé de la gestion viable et de la gouvernance intégrée des aires protégées (problématique et enjeux)*. 15 p.
- BRODHAG, C. (1999) *Les enjeux de l'information en langue française sur le développement durable : conférence* (Saint-Étienne, 5-9 juillet), Université d'Été Francophone développement durable et systèmes d'information, Saint-Etienne, Communications sans actes, <<http://www.v1.agora21.org/univ-ete-fr/Christian-Brodhag.html>>, consulté le 15 décembre 2011.
- BRUN, R. (1987), « Région, croissance et développement », *Revue de géographie de Lyon*, vol. 62, n° 1, p. 49-63.
- BRUNELLE, C. et R. SHEARMUR (2007), *L'étalonnage du développement économique régional : indicateurs et mesures*, Rapport d'étude produit pour le compte du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, Québec : MDEIE. 40 p.
- BUDOWSKI, G. (1976), « Tourism and Environmental Conservation: Conflict, Coexistence or Symbiosis? », *Environmental Conservation*, vol. 31, n° 1, p. 27-31.
- BUHALIS, D. (1998), « Strategic use of information technologies in the tourism industry », *Tourism Management*, vol. 19, n° 6, p. 409-421.
- BUTLER, R. W. (1980), « The concept of a tourist area cycle of evolution: implications for management of resources », *Canadian Geographer*, vol. 24, p. 5-12.

- BUTLER, R. W. (1993), « Tourism — An Evolutionary Perspective », DANS NELSON (dir.), *Tourism and Sustainable Development: Monitoring, Planning, Managing*, p. 27-45. University of Waterloo: Department of Geography Publication, série n° 37.
- CAILLAUD, B. (2004), *Diagnostic touristique du Beaujolais des Pierres Dorées*, Aix-en-Provence : DESS Économie et Gestion du Tourisme, CEDERS. 134 p.
- CAIRE, G. et M. ROULLET-CAIRE (2001) « Le tourisme peut-il être un élément de développement durable ? », *Les enjeux du développement durable*, Poitiers : Orcades, p. 103-109.
- CAMUS, S. ; L. HIKKEROVA et J.-M. SAHUT (2010), *Tourisme durable, une approche systémique*, rapport sur la 1^{re} Journée Scientifique du Tourisme Durable en partenariat avec l'ADERSE et l'AFEST : Vers un Tourisme Durable ou un Écotourisme. Nantes : 16 avril. 16 p.
- Cap Vers. (2010). *Tourisme durable, une approche systémique*. Rapport sur la 1^{re} Journée Scientifique du Tourisme Durable en partenariat avec l'ADERSE et l'AFEST : Vers un Tourisme Durable ou un Écotourisme. Rédigé par Sandra Camus et al. Nantes, 16 Avril 2010. 16p.
- CARLIER, B. ; J.-P. MARTINETTI et J.-D. GONTRAND (2006), *La conduite de projets touristiques durables*, Voiron : Territorial Éditions. 359 p.
- CARLSEN, J. ; J. LIBURD ; D. EDWARDS et P. FORDE (dir.) (2008), « Overview of innovation for sustainable tourism », chapitre 1 DANS *Innovations for Sustainable Tourism : International Case Studies*, p. 3-14. BEST : Australie.
- CARLUER, F. (2002), *Les théories du développement économique*, Grenoble : PUG. 136 p.
- CATIN, M. (1995), « Les mécanismes et les étapes de la croissance régionale », *Revue Région & Développement*, n° 1, p. 11-28
- CAZELAIS, N. ; R. NADEAU et G. BEAUDET (1999) *L'espace touristique*, Québec : PUQ. 314 p.
- CAZES, G. (1992), *Fondements pour une géographie du tourisme et des loisirs*, Paris : Éditions Bréal. 190 p.
- CCE — Commission de coopération environnementale (2000) *La promotion de l'écotourisme dans les aires naturelles de l'Amérique du Nord : Les étapes franchies*, Montréal : CCE. 26 p.
- CEBALLOS-LASCURÁIN, H. (1987) *Estudio de Prefectabilidad Socioeconomica del Turismo Ecologico y Anteproyecto Arquitectonico y Urbanistico del Centro del Turismo Ecologico de Sian Ka'an*, Quintana Roo, étude réalisée pour SEDUE, Mexico, (non publié).
- CEBALLOS-LASCURÁIN, H. (1993), *The IUCN Ecotourism Consultancy Programme*, México : DF. 4 p.
- CEBALLOS-LASCURÁIN, H. (1996) *Tourism, Ecotourism and Protected Areas*, Gland, Suisse : UICN. 301 p.
- CERIANI-SEBREGONDI, G. ; A. CHAPUIS ; J.-C. GAY ; R. KNAFOU ; M. STOCK et P. VIOLIER (2000) « Quel serait l'objet d'une "science du tourisme" ? », *Téoros*, vol. 21, n° 1, <<http://teoros.revues.org/1629>>, consulté le 12 février 2013.
- CÉRON, J.-P. et G. DUBOIS (2000), « Les indicateurs du Tourisme durable. Un outil à manier avec discernement », *Cahier Espace*, n° 67 : Tourisme durable, novembre, p. 30-46.
- CÉRON, J.-P. et G. DUBOIS (2002a), *Le tourisme durable dans les destinations. Guide d'utilisation*, Limoges : Presses de l'Université de Limoges, CRIDEAU-CNRS. 170 p.
- CÉRON, J.-P. et G. DUBOIS (2002b) « Les enjeux oubliés du tourisme durable », *Cahiers Espaces*, Paris : Éditions Touristiques Européennes, Hors-Série n° 67, p. 16-20.
- CÉRON, J.-P., et G. DUBOIS (2003), *Construire et communiquer les indicateurs de développement durable : Retour sur quelques exemples dans le domaine du tourisme*, Version semi-finale, octobre, s. l. 12 p.
- CGDD — Commissariat général au développement durable (2010), *Une expertise de l'empreinte écologique*, Service de l'observation et des statistiques, Études & documents, n°16, janvier. 98 p.
- CHALKER, B. (1994), « Ecotourism: on the Trail of Destruction or Sustainability? A Minister's View », DANS CATER et LOWMAN (dir.), *Ecotourism: A Sustainable Option? Royal Geographical Society*, p. 87-103. New York : John Wiley and Sons.

- CHAPUY, P. et R. MONTI (1998), *La filière agricole et l'environnement, Scénarios 2010 par la méthode Delphi-Abaque de Régnier*, Cahiers du Lips n° 9, mars. 44 p.
- CHARBONNEAU, J. (2008), « Guide d'évaluation des projets écotouristiques dans les pays en développement ». Mémoire de maîtrise, Sherbrooke : Centre Universitaire de Formation en Environnement, Université de Sherbrooke.
- CHEVALLIER, J. (2003), « La gouvernance, un nouveau paradigme étatique ? », *Revue française d'administration publique*, n° 105-106, p. 203-217.
- CHOQUET, A. (2005), *Conflits d'usage en antarctique : entre activités scientifiques et activités touristiques*, Paris : Comité National Français pour les Recherches Antarctiques, p. 1-3.
- CIRIACY-WANTRUP, S. V. (1952, rééd. 1972), *Resource Conservation: Economics and Policies*, 2^e édition, Berkeley : University of California Press. 395 p.
- CLARIMONT, S. et V. VLÈS (2006) *Tourisme durable et intercommunalité dans le massif pyrénéen*. Analyse comparée transfrontalière, Pau : Université de Pau et des Pays de l'Adour, Ministère de l'Écologie et du Développement Durable. 84 p.
- CLARIMONT, S. et V. VLÈS (2008) « L'intégration tardive et hésitante du tourisme dans le champ du développement durable », DANS *Tourisme durable en montagne : entre discours et pratique*, p. XVII-XXVII. La Plaine-Saint-Denis : AFNOR.
- CMED — Commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'ONU (1987), *Notre avenir à tous*, rapport Brundtland, Montréal : Éditions du Fleuve et Les publications du Québec. 434 p.
- COCCOSSIS, H. (dir.) (2001) *Définir, mesurer et évaluer la capacité de charge dans les destinations touristiques européennes*, Athènes : Laboratoire de planification environnementale, Université de l'Égée. 58 p.
- Comité 21 (2007), *Territoires et développement durable*, tome 1, Paris : Comité 21. 52 p.
- Comité des Régions (2011) Avis sur « L'Europe, première destination touristique au monde — un nouveau cadre politique pour le tourisme européen », *Journal officiel de l'Union européenne*, (2011/C 104/03).
- Commissariat général au plan (2005), *Horizons 2020 : conflits d'usage dans les territoires, quel nouveau rôle pour l'État ?*, Paris : Commissariat général au plan. 194 p.
- Commission des communautés européennes (2001), *Livre blanc sur la gouvernance européenne*, Bruxelles : COM 428 final. 40 p.
- Commission européenne (2002), *Vers un tourisme durable basé sur le patrimoine naturel et culturel*, DG Entreprises et industrie. 123 p.
- Coopérative de solidarité Vallée Bras-du-Nord (s. d.) « Vallée Bras-du-Nord : Coop de solidarité St-Raymond de Portneuf », Vallée Bras-du-Nord, <<http://www.valleebrasdunord.com>>, consulté le 11 janvier 2013.
- Coopérative de solidarité Vallée Bras-du-Nord (2007), Guide d'information à l'attention des initiatives de concertation en territoire habité. Québec. 31 p.
- Coopérative de solidarité Vallée Bras-du-Nord (2008), Politique de développement durable de la Vallée Bras-du-Nord, St-Raymond, Québec : Coopérative de solidarité Vallée Bras-du-Nord. 12 p. <http://www.valleebrasdunord.com/images/to_politique.pdf>, consulté le 11 janvier 2013.
- Consulting and Audit Canada (1995), *Ce que les gestionnaires du tourisme ont besoin de savoir*, Guide pratique pour l'élaboration et l'emploi d'indicateurs de tourisme durable, Madrid : OMT. 19 p.
- CORNELOUP, J. (2001), « Formes de développement et positionnement touristique des espaces sportifs de nature », *Revue Loisir et société*, Canada, vol. 24, n° 1, p. 21-46.
- CORNELOUP, J. (2004), « Le marquage culturel des territoires touristiques de nature », *Revue de géographie alpine*, tome 92, n° 4, p. 11-20.
- COSTANZA, R. (1991), « Ecological economics: a research agenda », *Structural Change and Economic Dynamics*, n° 2, p. 335-357.

- COSTANZA, R. et H. E. DALY. (1992), « Natural capital and sustainable development », *Conservation Biology*, vol. 6, no 1, p. 37-46.
- COUTURE, M. (2002) « L'écotourisme — un concept en constante évolution », *Téoros*, vol. 21, n° 3, automne, p. 5-13.
- CQRHT — Conseil Québécois des Ressources Humaines en Tourisme (1996, 2005) *Diagnostic d'ensemble des ressources humaines en tourisme, orientations et plan d'action*, Rapport final, Montréal : Groupe DBSF. 210 p.
- CRACOLICIA, M. F. ; P. NIJKAMP et P. RIETVELD (2006), *Assessment of Tourist Competitiveness by Analysing Destination Efficiency*, note de réflexion du Tinbergen Institute, TI 2006-097/2. 23 p. <<http://ssrn.com/abstract=942729>>, consulté le 11 février 2012.
- CROUCH, G. I. et B. J. R. RITCHIE (1999), « Tourism, Competitiveness, and Societal Prosperity », *Journal of Business Research*, vol. 44, p. 137-152.
- DALY, H.-E. (1994), « Operationalizing Sustainable Development by Investing in Natural Capital », DANS JANSSON, A. et al, (éd.), *Investing in Natural Capital: the Ecological Economics Approach to Sustainability*, p. 22-37. Washington D.-C. : Island Press.
- DANNEQUIN, F. et A. DIEMER (s.d.), *Nicholas Georgescu-Roegen : Vers la Décroissance ?*, s. l. : Lab.rii, GRESE. 4 p.
- DAWSON, C. P. (2001), « Ecotourism and Nature-based Tourism: One End of the Tourism Opportunity Spectrum? », DANS F.McCOOL, S. et R. N. MOISEY (éd.), *Tourism, Recreation and Sustainability – Linking Culture and the Environment*, p. 38-48. Oxon et New York: CABI.
- DEBOURDEAU, A. (2008), « La gouvernance à l'épreuve de l'environnement : édification et transformations des cadres normatifs de la gouvernance environnementale », *Revue Gouvernance*, vol. 5, n° 2.
- DE CARLO, L. (1997), « Les procédures de consultation publique en aménagement au Québec, outils de gouvernementalité », DANS GARIÉPY, M et M. MARIÉ (éd.), *Ces réseaux qui nous gouvernent ?* Paris, L'Harmattan. p. 425-451.
- DE GRANDPRÉ, F. (2007), « Attractions, attractions et produits touristiques : trois concepts distincts dans le contexte d'un développement touristique régional », *Téoros*, vol. 26, n° 2, p. 12-18.
- DE GROOT, R. S. (1992), *Functions of Nature: Evaluation of Nature in Environment Planning Management and Decision-Making*, Groningue, Pays-Bas : Wolters Noordhoff B.V. 345 p.
- DE JUAN ALONSO, J. M. (2010) *Tourisme durable en méditerranée situation et perspectives, stratégies et actions*, Malaga : IUCN. 99 p.
- DEL ÁLAMO, J. et M.-B. JUNCA () *Évaluation de l'impact environnemental du tourisme commercial sur les écosystèmes antarctiques*, Madrid et Barcelone : Université autonome de Madrid et Université autonome de Barcelone. 6 p.
- DELISLE, M.-A. et L. JOLIN (2007), *Un autre tourisme est-il possible ?*, Québec : PUQ. 160 p.
- DENAI, L. (2007), « Écotourisme, un outil de gestion des écosystèmes ». Mémoire de maîtrise en écologie internationale, Sherbrooke : Université de Sherbrooke. 79 p.
- DENOVAL, G. et D. MCCOLLOUGH (Coord.) (2007), *Analyse comparative de systèmes d'indicateurs de développement durable*. Gouvernement du Québec : MDDEP, Bureau de coordination du développement durable. 42 p.
- DEPREST, F. (1997) *Enquête sur le tourisme de masse. L'écologie face au territoire*, Paris : Belin, Coll. « Mappemonde ». 208 p.
- DE ROSNAY, J. (1975), *Le Macroscopie : vers une vision globale*, Paris : Le Seuil. 346 p.
- DESAGE, F. (2007), « Romain Pasquier, Vincent Simoulin et Julien Weisbein (dir.), 2007, *La gouvernance territoriale. Pratiques, discours et théories*, Paris, L.G.D.J., 235 p. », *Développement durable et territoires*, publications de 2007, <<http://developpementdurable.revues.org/4551>>, consulté le 12 mars 2012.
- DESMARAIS, V. (2007) « Un cadre d'évaluation du tourisme de nature durable en forêt publique québécoise ». Mémoire de maîtrise, Faculté de foresterie, Québec : Université Laval. 115 p.
- DESVIGNES, C. (dir.) (2000) « Tourisme durable », *Cahier Espaces*, n° 67, Éditions ESPACES. 247 p.

- Direction de l'évaluation environnementale (2003), *L'évaluation environnementale stratégique à Environnement Canada*.
- DODDS, R. (2012), « Présentation : Innovations en tourisme durable », *Téoros*, Hors série-1, <<http://teoros.revues.org/1964>>, consulté le 24 janvier 2013.
- DOWLING, R. K. (2006) « Tourisme et communautés d'accueil, attitudes des communautés à l'égard des développements écotouristiques dans la région de Gascoyne, en Australie-Occidentale », DANS GAGNON, C. et S. GAGNON (éd.), *L'écotourisme entre l'arbre et l'écorce*, p. 109-141. Ste-Foy : PUQ.
- DREYFUS-SIGNOLES, C. (2002), *L'espace touristique*, Rosny-sous-Bois : Bréal. 255 p.
- DUBOIS, G. et J. P. CÉRON (TEC) (2003), « Construire et communiquer les indicateurs de développement durable. Retour sur quelques expériences dans le domaine du tourisme », DANS OFFREDI, C. (dir.), *La dynamique de l'évaluation face au développement durable*, p. 43-57. Paris : L'Harmattan. <<http://www.tec-conseil.com/IMG/pdf/sfe.pdf>>, consulté le 05 avril 2011.
- DUFFY, R. (2001), *A Trip Too Far: Ecotourism, Politics and Exploitation*. London : Earthscan. 210 p.
- DUMAS, M. et Y. DELMAIRE (2002), *Méthodologie du plan d'interprétation*. Guide de rédaction. Cahier technique d'espace naturel régional n°2, 72 p.
- DURAN, P. (2001), « Action publique, action politique », DANS LERESCHE, J. P. (dir.), *Gouvernance locale, coopération et légitimité*, p. 369-389. Paris : Pédone.
- DWYER, L. et C. W. KIM (2003), « Destination Competitiveness: A Model and Indicators », *Current Issues in Tourism*, vol. 6, n° 5, p. 369-413.
- Économie sociale Québec (2007), *Loisirs et tourisme : Vallée Bras-du-Nord, Coopérative de solidarité*, Communiqué (source : Denise Paquin, Courrier de Portneuf)
- EL ALAOUI, F. (1999), « Le tourisme équitable ». Maîtrise de recherche en Management Touristique, Paris : ESG Paris (mis à jour en 2002).
- Équipe MIT 3 (Mobilités, Itinéraires, Territoires) (2000), *La mise en tourisme des lieux : un outil de diagnostic*, Mappemonde 57 (2000.1) Paris : MIT. 5 p.
- Équipe MIT (Mobilités, Itinéraires, Territoires) (2011) *Tourismes 3, La révolution durable*, Paris : Belin, Coll. « Mappemonde ». 280 p.
- EVANS, G. et M. PEACOCK (1999), « A comparative study of ICT, Tourism and Hospitality SMES' in Europe », DANS BUCHALIS, D. et W. Schertler (éd.), *Information and Communication Technologies in Tourism*, p. 247-257. Débats de la conférence d'ouverture, Viennes : Springer.
- FAQDD — Fonds d'action québécois pour le développement durable (2012), *Guide d'information à l'attention des initiatives de concertation en territoire habité : Figure de cas de la Vallée Bras-du-Nord pour le projet Tourisme, Paysage et Coopération*, Québec : FAQDD. 31 p.
- FAUCHEUX, S. et M. O'CONNOR (1998), *Valuation for sustainable development: methods and policy indicators*, Cheltenham, UK : Edward Elgar Publishing Ltd. 352 p.
- FAUCHEUX, S. et R. PASSET (1995), « Quelle économie pour l'environnement : Une Introduction », *Économie Appliquée*, tome XLVIII, n° 2, p. 5-24.
- FENNELL, D. A. (1999), *Ecotourism: An Introduction*, New York : Routledge. 315 p.
- FERRARI, S. (2011), *Fondements et enjeux bioéconomiques de la durabilité : un éclairage à partir des travaux de Nicholas Georgescu-Roegen : Colloque international francophone « Le développement durable : débats et controverses »* (Clermont-Ferrand : 15 et 16 décembre 2011). Clermont-Ferrand : Université Blaise Pascal. 16 p.
- FERRARIO, F. (1979), « The Evaluation of Tourist Resources: An Applied Methodology », *Journal of Travel Research*, vol. 17, n° 3, p. 18-22.
- FISHBEIN, M. et I. AJZEN (1975), *Belief, attitude, intention and behaviour*, Reading, MA : Addison Wesley. 578 p.
- FMLSJ — Forêt modèle du Lac-St-Jean (2010), Devis de recherche du projet 211-2441 : Modèle de développement de circuits touristiques d'expérience, Agence de développement des communautés forestières ilnu et jeannoise, 4 p.

- FORTIN, M.-J. (2006), « Développement durable, justice environnementale et paysage : la qualité du territoire comme enjeu d'équité sociospatiale », DANS Tremblay, M. (dir.), *Le développement social. Un enjeu pour l'économie sociale*, p.267-295. Québec : PUQ.
- FORTIN, M.-J. (2008), « Paysage et développement : du territoire de production au territoire habité », DANS MASSICOTTE, G. (dir.), *Sciences du territoire. Perspectives québécoises*, p. 55-76. Québec : PUQ, Coll. « Science régionale ».
- FORTIN, M.-J. (2009), « L'Évaluation environnementale de grands projets industriels : potentialités et limites pour la gouvernance territoriale », *Vertigo — la revue électronique en sciences de l'environnement*, vol. 9, n° 1, <<http://vertigo.revues.org/8505> ; DOI : 10.4000/vertigo.8505>, consulté le 27 janvier 2012.
- FRÉMONT, A. (1999), *La région, espace vécu*, Paris : Flammarion, Coll. « Champs ». 223 p.
- FROGER, G. (2006), « Significations et ambiguïtés de la gouvernance dans le champ du développement durable », *Monde en développement*, vol. 4, n° 136, p. 11-28.
- GAGNON, C. (1994), *Évaluation ex post des impacts sociaux du mégaprojet d'aluminerie sur la communauté laterroise*. Texte tiré de C. Gagnon. Évaluation ex post des impacts sociospatiaux d'un projet industriel (Laterrière, Québec). Chicoutimi. GRIR/UQAC. Notes de recherche no. 13.
- GAGNON, C. (1995), « Développement local viable : approches, stratégies et défis pour les communautés », DANS *Coopératives et Développement*, vol. 26, n° 2, p. 61-82.
- GAGNON, C. (1996), « Environnement, planification territoriale et participation de la communauté : trois composantes du développement local viable », DANS *Cahier du participant au 1er rendez-vous de développement local en milieu rural*, p. 145-157. Le Rendez- vous, Centre local de développement local en milieu rural de Saint-Germain de Kamouraska.
- GAGNON, C. (1997), « L'évaluation des impacts sociaux : un outil de prise en charge de la qualité du développement par la communauté », DANS *Vers un élargissement de la notion de la santé environnementale*. Ottawa. 11 p.
- GAGNON, C. (1998), « Communautés locales, parcs nationaux et industrie touristique : une évaluation des impacts sociaux », DANS CÔTÉ, S. et M. U. PROULX (dir.), *Espaces en mutation*, p. 135-152. Chicoutimi et Rimouski : GRIR et GRIDEQ.
- GAGNON, C. (2001), « Gouvernance environnementale et évaluation des impacts sociaux. Un défi de citoyenneté », DANS LAURIN, S. ; J.-L. KLEIN et C. TARDIF (dir.), *Géographie et société*, p. 257-269. Sainte-Foy : PUQ.
- GAGNON, C. (2002a), « La contribution des comités de suivi à la gestion environnementale intégrée au Québec », DANS *Les choix énergétiques : de l'évaluation des impacts à l'évaluation environnementale stratégique*. p. 239-241. Cotonou, 24-27 avril.
- GAGNON, C. (2002b), *L'évaluation intégrée des impacts sociaux : une interface entre le social et l'économique, entre le local et le global*, Québec : UQAC. 11 p.
- GAGNON, C. (2005), « L'Écotourisme et les parcs nationaux : un vecteur de développement durable et viable pour les communautés locales et viables », DANS LOGOSSAH, K. et J.-M. SALMON, *Tourisme et développement durable*, p 329 à 350. Actes du colloque du Ceregmia, Schoelcher, 25 et 26 septembre 2003, Paris : Éditions Publibook.
- GAGNON, C. (2007), *Développement durable : définitions et chronologie*, Cours Espace géographique et environnement, 4GEO518, Chicoutimi : UQAC.
- GAGNON, C. (2008a), « La construction historique du développement durable », *Développement social*, vol. 9, n° 2, p. 10-11.
- GAGNON, C. (2008b), « Le développement durable, un nouveau paradigme scientifique ? », chapitre 12 DANS MASSICOTTE, Guy (dir.), *Sciences du territoire. Perspectives québécoises*, p. 335-367. Sainte-Foy : PUQ, Coll. « Science régionale ».
- GAGNON, C. (dir.) (2010), *L'écotourisme visité par les acteurs territoriaux: entre conservation, participation et marché*, Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec, Collection tourisme. 282 p.
- GAGNON, C. (dir.) (2012) *Territoires durables en devenir*, PUQ Numérique, 257 p., <<http://www.puq.ca/catalogue/livres/territoires-durables-devenir-1223.html>>, consulté le 15 janvier 2013.

- GAGNON, C. et L. FAVREAU (2006), « Stratégies québécoises d'aménagement du territoire et d'économie sociale : vers une maîtrise sociale du territoire ? » DANS KLEIN, Juan-Luis et Carole TARDIF (dir.) *Entre réseaux et systèmes. Les nouveaux espaces régionaux*, p. 77-90. Rimouski : GRIDEQ, CRDT, CRISES, UQAR.
- GAGNON, C. et M.-J. FORTIN (1996), « La création et l'aménagement de parcs nationaux : voie de développement local viable pour les petites communautés ? » DANS CÔTÉ ; KLEIN et PROULX (dir.) *Le Québec des régions: vers quel développement?*, p. 411-424. Chicoutimi et Rimouski : GRIR et GRIDEQ, Coll. « Tendances et débats en développement régional.
- GAGNON, C. et M.-J. FORTIN (1999), « La gouvernance environnementale locale : où est le timonier ? », *Économie et Solidarités*, vol. 30, n° 2, p. 94-111.
- GAGNON, C. et S. GAGNON (éd.) (2007), *L'écotourisme entre l'arbre et l'écorce*. Ste-Foy : PUQ. 407 p.
- GAGNON, C. et N. LAHAYE (2009), *Conflit social, environnemental et territorial au Parc national du Mont-Orford : l'écotourisme comme solution ?*, ASRDLF (Clermont-Ferrand, 6-7-8 juillet 2009).
- GAGNON, C. et D. LAPOINTE (2006), « Écotourisme et développement durable viable : Une dialectique, un cadre impératif » DANS GAGNON et GAGNON (éd.), *L'écotourisme entre l'arbre et l'écorce : De la conservation au développement viable des territoires*, p. 13-42. Ste-Foy : PUQ.
- GAGNON, C. et D. LAPOINTE (2009), *Aires protégées et écotourisme : quel développement pour les communautés voisines des parcs nationaux ? Les cas du Parc national de Forillon (Québec) et du Parc national de Guadeloupe (France)*, Interrégionale des réseaux ruraux, Clermont Ferrand, 9 juillet 2009, Québec : CRDT. 16 p.
- GAGNON, S. (2001), « Le tourisme et la villégiature au Québec : une étude de géographie régionale structurale ». Thèse de doctorat en géographie, Québec : Université Laval, Département de géographie.
- GAGNON, S. (2007), « Attractivité touristique et « sens » géo-anthropologique des territoires », *Téoros*, vol. 26, n° 2, p. 5-11.
- GALLOUJ, C. et C. LE CORROLLER (2010), *Innovation et développement durable dans le tourisme : un cadre d'analyse*, 1^{re} Journée Scientifique du Tourisme Durable en partenariat avec l'ADERSE et l'AFEST : Vers un Tourisme Durable ou un Écotourisme. Nantes : 16 avril. 11 p.
- GARDNER, J. E. (1990), « Neuf aveugles, un éléphant : un premier examen de l'évaluation environnementale et des processus connexes en regard du développement durable », DANS JACOBS, P. et B. SADLER (éd.) *Développement durable et évaluation environnementale : perspectives de planification d'un avenir commun*, p. 39-74. Ottawa: Canadian Environmental Assessment Research Council.
- GAROFOLI, G. (1994), *Développement endogène et rôle des acteurs locaux : un défi pour la théorie du développement*, DANS IREP-D, *Nouveaux dynamismes industriels et économie du développement*, p. 493-499. Grenoble.
- GAUTHIER, B. (dir.) (2008), *Recherche sociale. De la problématique à la collecte des données*, Québec : PUQ. 784 p.
- GAUTHIER, D. A. (1993), « Sustainable Development, Tourism and Wildlife », DANS NELSON (dir.), *Tourism and Sustainable Development: Monitoring, Planning, Managing*, p. 97-111. Department of Geography Publication, Series Number 37, University of Waterloo.
- GENDRON, C. et C. GAGNON (2004), *Développement durable et économie sociale : convergences et articulations*, Les Cahiers de la CRSDD, Montréal : ESG UQAM. 54 p.
- GENDRON C. et J.-P. REVÉRÊT (2000), « Le développement durable », *Économies et sociétés*, Série F, n° 37, p. 111-124.
- GEORGESCU-ROEGEN, N. (1979, rééd. 1995), *La décroissance. Entropie — Écologie — Économie*, Paris : Éditions Sang de la terre. 254 p.
- GEORGESCU-ROEGEN, N. (1989), « An Emigrant from a Developing Country. Autobiographical Notes I », DANS KREGEL, J. A. (éd.), *Recollections of Eminent Economists*, p. 14, cité par LATOUCHE, *op. cit.* p. 28. London : Macmillan.
- GLASS, G. (1976), « Primary, secondary, and meta-analysis of research », *Educational Researcher*, vol. 5, p. 3-8.
- GODARD, O. (2005), *Du développement régional au développement durable : tensions et articulations*, Cahier n° 2005-16, Chaire développement durable, EDF École Polytechnique. 15 p.

- GODFREY, K et J. CLARKE (2000), *The Tourism Development Handbook. A Practical Approach to Planning and Marketing*, New York : Continuum. 240 p.
- GOODWIN, H. (1996), « In pursuit of ecotourism », *Biodiversity and Conservation*, vol. 5, p. 277-291.
- GÖSSLING, S. (2001). Tourism, Environmental Degradation and Economic Transition: Interacting Processes in a Tanzanian Coastal Community, *Tourism Geographies*, 3(4), pp. 230–254.
- GOSSLING, S. (2002), « Global environmental consequences of tourism », *Global Environmental Change*, vol 12, n° 4, p. 283-302.
- Gouvernement autrichien, OMT, PNUE et FAO (2002) *L'écotourisme dans les zones montagneuses. Un défi pour le développement durable*, Conférence préparatoire européenne pour 2002, Année internationale de l'écotourisme et Année internationale de la montagne, Rapport final, St. Johann/Pongau et Werfenweng, État de Salzbourg (Autriche), 12-15 septembre 2001. 17 p.
- GOUZÉE, N. (1995), *L'écologie, message de modestie, de diversité ou de pluralisme*, DANS PIRE, Luc, collectif, *Confrontations*, p. 175-201. Bruxelles.
- GNWT — Government of the Northwest Territories (s. d), *Tourism Development Handbook for the Northwest Territories*, Yellowknife : GNWT. 126 p.
- GRAMMOND, S. (2009), « La gouvernance territoriale au Québec entre régionalisation et participation des peuples autochtones », *Canadian Journal of Political Science/Revue canadienne de science politique*, vol. 42, n° 4 (décembre), p. 939-956.
- GRENIER, A. (2007), « Tourisme polaire en Antarctique. La dernière frontière », *Espaces*, n° 252, Éditions Espaces tourisme & loisirs. 7 p.
- GRENIER, C. (2000), *Conservation contre nature. Les Îles Galapagos*, Paris : IRD Éditions, Coll. « Latitudes 23 ». 376 p.
- GRINEVALD, J. (1993), « Georgescu-Roegen : bioéconomie et biosphère », *Silence*, no 164, p. 4-14.
- GTI-DTD — Groupe de travail international sur le développement du tourisme durable (2007), « Définition du tourisme durable : définition simplifiée du comité français sur le tourisme durable », Veille info tourisme, Ministère de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme.
- GUAY, P.-Y. (2004), « Les études d'impact sur l'environnement. De la technicité à l'axiologie », DANS Boisvert, M. (dir) avec la collaboration de P. Negron, *L'urbain, un enjeu environnemental*, p. 97-121. Sainte-Foy : PUQ.
- HALL, D. ; I. KIRKPATRICK ET M. MITCHELL (2005), *Rural Tourism and Sustainable Business, Aspects of Tourism*, Clevedon : Channel view publications. 370 p.
- HARTWICK, J. M. (1977), « Intergenerational Equity and the Investment of Rents from Exhaustible Resources », *American Economic Review*, vol. 67, décembre, p. 972-74.
- HAZEBROUCQ, J. M. (1999), *Management des projets de tourisme et de loisirs*, Levallois-Perret : Gaëtan Morin éditeur. 375 p.
- HÉRITIER, S. (2003), « Tourisme et activités récréatives dans les parcs nationaux des montagnes de l'Ouest canadien : impacts et enjeux spatiaux (Parcs nationaux Banff, Jasper, Yoho, Kootenay, Lacs Waterton, Mount Revelstoke et des Glaciers) », *Annales de Géographie*, t. 112, n°629 : Tourisme et patrimoine, p. 23-46.
- HÉRITIER, S. (2010), « Participation et gestion dans les parcs nationaux de montagne : Approches anglo-saxonnes », *Revue de géographie alpine/Journal of Alpine Research*, vol. 98, n° 1, <<http://rga.revues.org/1128>>, consulté le 22 septembre 2011.
- HESPEL, I. (2000), « Le développement du tourisme intégré au Nunavik : Définition et évolution depuis les vingt dernières années ». Mémoire de maîtrise en géographie, Québec : Université Laval. Faculté des lettres. 196 p.
- HEYLIGHEN, F. (1998), *Basic concepts of the systems approach* ; DANS Heylighen, F. ; C. Joslyn et V. Turchin (éd.), *Principia Cybernetica*, Bruxelles, <<http://cleamc11.vub.ac.be/REFERPCP.html>>, consulté le 13 avril 2012.

- HEYTENS, J. (1974), *Les effets du tourisme dans les pays en voie de développement*, Université d'Aix-en-Provence : Centre d'étude du tourisme. 50 p.
- HILLMAN, M. (1996), « Impacts environnementaux du tourisme », *Town & Country Planning magazine*, septembre.
- HONEY, M. S. (1999) *Ecotourism and Sustainable Development: Who Owns Paradise?*, Washington, D.C : Island Press. 405 p.
- HOWITT, P. (2004), « Croissance endogène, productivité et politique économique : rapport de situation », *Observateur international de la productivité*, n° 8, printemps, p. 3-15.
- HUBERT, J. ; J.-M. GIRARD ; P. LARUE ; J. BERTRAND ; D. PERRON ; C. FLEURY ; J. RENAUD et R. GRENON (2006), « Pour des parcs nationaux durables au Québec », *Le Devoir*, Lettre ouverte au premier ministre Jean Charest, 22 avril 2006.
- HUETING R. (1980), *New Scarcity and Economic Growth; More Welfare through Less Production?*, Amsterdam : Holland Publishing Company. 290 p.
- HUMPHREY, A. (1960), « SWOT Analysis for Management Consulting », *SRI Alumni Newsletter*, décembre, Menlo Park : Robert Schwaar, p. 7-8.
- INSKEEP, E. (1997), *Tourism Planning: An Integrated and Sustainable Development Approach*, New York : Wiley. 528 p.
- International Ecotourism Society (c1990-2012), « Uniting Conservation, Communities and Sustainable Travel », International Ecotourism Society, <<http://www.ecotourism.org>>, consulté le 03 mars 2011.
- ISO — International Organization for Standardization (s. d.) « We're ISO, the International Organization for Standardization. We develop and publish International Standards », ISO, <www.iso.org>, consulté 11 mai 2012.
- IZABEL, Y. (2003), « Les méthodes d'évaluation de la capacité de charge des destinations touristiques ». Travail de fin d'études pour Diplôme d'études spécialisées en gestion de l'environnement, s. l. : ULB. 114 p.
- JACQUET, P. (2003), « Le "développement durable" : mythe ou réalité ? », *Option Finance*, n° 74, 16 juin 2003.
- JAGDISH, C. et J. C. KUNIYAL (2002), « Mountain expeditions: minimising the impact », *Environmental Impact Assessment Review*, vol. 22, n° 6, p. 561-581.
- JEAN, B. (2002), *Du développement régional au développement territorial durable : vers un développement territorial solidaire pour réussir le développement des territoires ruraux*, Coloquio Internacional de Desenvolvimento Territorial Sustentavel UFSC, Florianópolis.
- JEAN, B. (2008), « Contribution de la nouvelle sociologie économique à l'analyse des territoires sous l'angle de l'économie plurielle », DANS MASSICOTTE, G. (dir.), *Sciences du territoire*, p. 205-232. Québec : PUQ.
- JOHNSTON, R. J. et T. TYRRELL (2005), « A Dynamic Model of Sustainable Tourism », *Journal of Travel Research*, vol. 43, p. 1-11.
- JULIEN LA BRUYÈRE, D. (2008), *La gouvernance locale des aires protégées et des espaces dédiés à la conservation de la biodiversité*, rapport final, France : Secrétariat d'État à l'écologie. 57 p.
- KELLER, P. (2000), *Le tourisme, moteur du développement de l'économie mondiale : Allocution Actes du deuxième Sommet du Tourisme* (Genève : 4-6 décembre).
- KELLER, P. (2002), *Échanges, partage et développement : Le tourisme dans la société mondialisée du XXI^e siècle*, Rapport préliminaire, Alexandrie, Égypte : Groupe stratégique, OMT.
- KLEIN, J.-L. (2008), « Territoire et développement. Du local à la solidarité interterritoriale », DANS MASSICOTTE, G. (dir.), *Sciences du territoire*, p. 315-333. Québec : PUQ.
- KNAFOU, R. (2011), « Le tourisme, indicateur et outil de transformation du Monde », *Géocofluences : Les nouvelles dynamiques du tourisme dans le monde*, 4 février.
- KNAFOU, R. et S. PICKEL (2011), « Tourisme et développement durable : de la lente émergence à une mise en œuvre problématique », *Géocofluences : Les nouvelles dynamiques du tourisme dans le monde*, 4 février.

- KNOEPFEL, P. et M. MUNSTER (2004) *Guide des outils d'évaluation de projets selon le développement durable*, DETEC, Berne : Office fédéral du développement territorial (ARE). 98 p.
- KPMG Services Conseils (2010) *Diagnostic – Tourisme nature*, KPMG, <<http://www.tourisme.gouv.qc.ca/publications/media/document/etudes-statistiques/Nature-master-2010-03-03.pdf>>, consulté le 15 décembre 2011.
- KRIWOKEN, L. et D. ROOTES (2000), « Tourism on ice: environmental impact assessment of Antarctic tourism », *Impact Assessment and Project Appraisal*, vol. 18, n° 2, juin, Beech Tree Publishing, p. 138-150.
- KUTAY, K. (1993), « Le concept d'écotourisme », *Les cahiers d'Espaces « Tourisme et environnement : du tourisme de nature à l'écotourisme*, février, 256 p.
- LAGANIER, R., B. VILLALBA et B. ZUINDEAU (2002), « Le développement durable face au territoire : éléments pour une recherche pluridisciplinaire », *Développement durable et territoires*, Dossier I : Approches territoriales du Développement Durable, <<http://developpementdurable.revues.org/774>>, consulté le 25 mars 2010.
- LAHAYE, N. (2008), *Évaluation de la participation et graphe d'influence pour une gouvernance participative en écotourisme. Le cas du projet écotouristique Taonaba, en Guadeloupe*, Contribution au XLV^e colloque de l'ASRDLF : « Territoires et action publique territoriale : nouvelles ressources pour le développement régional » (Rimouski : 25-27 août).
- LALIBERTÉ, M. (2011), « L'écotourisme, trois décennies plus tard », Réseau de veille en tourisme, Chaire de tourisme TRANSAT ESG-UQAM, <<http://veilletourisme.ca/2011/04/04/1-ecotourisme-trois-decennies-plus-tard/>>, consulté le 22 mars 2012.
- LAMOUREUX, A. (2000), *Recherche et méthodologie en sciences humaines*, 2^e édition, Montréal : Éditions Études Vivantes. 352 p.
- LANDAIS, E. (1999), « Agriculture durable : les fondements d'un nouveau contrat social ? », *Courrier de l'environnement de l'Inra*, n° 33, avril, p. 5-22.
- LANDREAU, C. (2004), « Impact des activités physiques de pleine nature — Outils d'évaluation et gestion environnementale ». Mémoire de Maîtrise de Géographie – IGA. 106 p.
- LANDRY, M.-E. (2009), « Approche systémique appliquée à la Forêt Modèle Reventazón (Costa Rica) ». Mémoire de maîtrise en agroforesterie, Québec : Université Laval.
- LANGLOIS, G. (2006), *La Coopérative de solidarité récréotouristique du Mont Adstock et son impact sur la cohésion sociale*, Montréal : Centre de recherche sur les innovations sociales, Cahiers du CRISES, Coll. « Études de cas d'entreprises d'économie sociale ». 80 p.
- LAPLANTE, M. (1983), « Les attractions touristiques : un système à décoder », *Téoros*, vol. 2, n° 2, p. 14-22.
- LAPLANTE, M. (1996), *L'expérience touristique contemporaine : fondements sociaux et culturels*, Ste-Foy : PUQ. 146 p.
- LAPLANTE, M. et L. TROTTIER (1985), *L'évaluation des attractions touristiques au Québec : éléments de méthodologie*, Montréal : UQAM, Centre de recherche en gestion et département d'études urbaines. 259 p.
- LAPOINTE, D. (2011), « Conservation, aires protégées et écotourisme : des enjeux de justice environnementale pour les communautés voisines des parcs ? ». Thèse de doctorat en développement régional, Chicoutimi : UQAC. 345 p.
- LAROSE, D. (2008), *Tourisme, paysage et coopération*, Les Journées RÉSEAU FQOLT (Fédération québécoise des organisations locales de tourisme), « Le développement durable en tourisme » (Québec : 16-17 avril 2008).
- LAURENS, L. et B. COUSSEAU (2000), « La valorisation du tourisme dans les espaces protégés européens : quelles orientations possibles ? », *Annales de Géographie*, t. 109, n° 613, p. 240-258.
- LAURENT, A. (2003), *Caractériser le tourisme responsable facteur de développement durable*, Direction générale de la coopération internationale et du développement, Direction de la stratégie, de la programmation et de l'évaluation, Québec : Ministère des Affaires étrangères. 540 p.
- LAURIOL, J. (2004), « Le développement durable à la recherche d'un corps de doctrine », *Revue française de gestion*, vol. 30, n° 152, p. 137-150.
- LAWTON, L. J. (2001), « Public Protected Areas », *The Encyclopedia of Ecotourism*, Oxon, UK, New York, NY : CABI Pub, p. 287-30.

- LAZAREV, G. (2009), *La gouvernance territoriale et ses enjeux pour la gestion des ressources naturelles : Des approches novatrices pour lutter contre la désertification et la dégradation des terres et des eaux*, s.l. : Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification. 64 p.
- LE CLÉZIO, P. (2009), *Les indicateurs du développement durable et l'empreinte écologique*, recommandation n°7, Avis et rapport du Conseil économique, social et environnemental, p. 54.
- LEDUC, G. A. et M. RAYMOND (2000), *L'évaluation des impacts environnementaux : un outil d'aide à la décision*, Ste-Foy, Éditions MultiMonde. 403 p.
- LEIPER, N. (1990), *Tourism systems: An interdisciplinary perspective*, Palmerston North, Nouvelle-Zélande : Massey University Printery. 289 p.
- LEJEUNE, S. (2010), « L'intégration des principes de développement durable dans le tourisme : Approche systémique et territoriale des logiques d'action françaises ». Mémoire de maîtrise en Tourisme, Paris : Université de Paris I – Panthéon Sorbonne. 166 p.
- LELOUP F. ; L. MOYART et B. PECQUEUR (2005), « La gouvernance territoriale comme nouveau mode de coordination territoriale ? », *Géographie Économie Société*, 2005/4, vol. 7, p. 321-332.
- LEPAGE, P. (1997), Communication à l'assemblée générale du CEDAG, Rennes, mai 1997.
- LEPART, J. et P. MARTY (2006), « Des réserves de nature aux territoires de la biodiversité : L'exemple de la France », *Revue Annales de Géographie*, n° 651, p. 485-507.
- LEQUIN, M. (2000) « Gouvernance en écotourisme : Développement durable, développement régional et démocratie participative ». Thèse de doctorat en Études urbaines, Montréal : Université du Québec à Montréal. 523 p.
- LEQUIN, M. et I. CLOQUET (2006), *Facteurs sociopolitiques influant sur la gouvernance de l'offre écotouristique. Le cas des parcs nationaux au Nunavik*, DANS GAGNON, C. et S. GAGNON (éd.), *L'écotourisme entre l'arbre et l'écorce*, p. 229 à 266. Ste-Foy : PUQ.
- LEROUX, E., (2010), *Stratégie et Développement Durable du concept de l'Optimum Écotouristique à la pratique*, 1ère Journée Scientifique du Tourisme Durable en partenariat avec l'ADERSE et l'AFEST.
- LÉVESQUE, B. et G.-L. BOURQUE (2009), « Repenser le modèle québécois de développement », *revue Vie Économique*, vol 1, no 1, Repenser l'économie du XXe siècle, <<http://www.eve.coop/?a=3>>, consulté le 25 mars 2010.
- LEW, A. A. (1987), « A Framework of Tourist Attraction Research », *Annals of Tourism Research*, vol. 14, p. 553-575.
- LIPIETZ, A. (2001), *Aménagement du territoire et développement endogène*, Rapport au Conseil d'Analyse Économique, CEPREMAP, 18 Janvier 2001, Paris : La documentation française. 15 p.
- LITZLER, R. et B. BLAIS (2003), « La Coopérative écotouristique, un produit du commerce équitable : Parce qu'il faut bien imaginer l'avenir avant de se donner des moyens de le bâtir », *L'ère de l'écotourisme : En quoi l'éducation relative à l'environnement s'intègre-t-elle à l'écotourisme?*, hiver, Montréal, p. 2-3.
- LIU, Z. (2003), « Sustainable tourism development: a critique », *Journal of Sustainable Tourism*, vol. 11, n° 6, p. 459-475.
- LOZATO-GIOTART, J.-P. (2003), *Géographie du tourisme : De l'espace consommé à l'espace maîtrisé*, Paris : Pearson Education France, Coll. « tourisme ». 320 p.
- LOZATO-GIOTART, J.-P. (2006), *Le chemin vers l'écotourisme : Impacts et enjeux environnementaux du tourisme aujourd'hui*, Paris : Delachaux et Niestlé, Coll. « Changer d'ère ». 191 p.
- LOZATO-GIOTART, J.-P. et M. BALFET (2004), *Management du tourisme*, Paris : Pearson Education France, Coll. « tourisme ». 350 p.
- MACCANNELL, D. (1976), *The Tourist: A New Theory of the Leisure Class*, New York : Schocken Books. 214 p.
- MACCANNELL, D. (1989), « Introduction: Semiotic of Tourism », *Annals of Tourism Research*, n° 16, p. 1-6.
- MACE, G. (1988), *Guide d'élaboration d'un projet de recherche*, Québec : Les presses de l'Université Laval. 119 p.

- MACNULTY, P. (2011), *Fundamentals & Principles of Tourism Product Development*, Communication présentée au ETC–UNWTO Joint International Seminar on Tourism Product Development (Dublin, Irlande : 12-13 mai).
- MACOUIN, D. et I. PIERRE (2003) *Le tourisme de nature*, AFIT, Paris : Éditions Atout France. 43 p.
- MADER, R. KALALÚ-DANZA, Inc. (1999), *Programme de recherche sur la certification du tourisme durable*. Questionnaire Identification de la Durabilité Touristique.
- MAGER, C. (2005), *Développement économique durable et système d'indicateurs territoriaux : vers un pragmatisme raisonné*, Lausanne, Suisse : Observatoire de la Ville et du Développement durable – Faculté des Géosciences. 9 p.
- MALDAGUE, M. (2004), *Traité de gestion de l'environnement tropical. Tome I : Développement intégré des régions tropicales. Approche systémique – Notions – Concepts – Méthodes*, École régionale post-universitaire d'aménagement et de gestion intégrés des forêts et territoires tropicaux (ÉRAIFT), Université de Kinshasa, République démocratique du Congo. 350 p.
- MANH CHIEN, V. (2007), « Tourisme, croissance et intégration dans l'économie mondiale. Les apports du concept de développement durable ». Thèse Sciences Économiques, Toulon : Université du sud Toulon-Var. 322 p.
- MARSAT, J.-B. (2008) « Valorisation et gestion des aménités naturelles : Comment construire des stratégies d'alliance entre acteurs d'environnement et acteurs du tourisme ? ». Thèse de doctorat, Paris : AgroParisTech. 668 p.
- MARSAT, J.-B. et A. BONNIOT (2009), *Penser l'évolution des modèles de tourisme : complémentarité, ancrage, gouvernance et "service touristique territorial*, XLVI^e colloque de l'ASRDLF.
- MARTENS, A. (2005), *Note de repère I : Développement et économie du développement*, Département de sciences économiques, Université de Montréal. 2 p.
- MARTIN, O. (2005), *L'Enquête et ses méthodes. L'Analyse de données quantitatives*, Paris : Armand Colin, Coll. « 128 ». 126 p.
- MARTINEZ RUBIO, L. (2010), Les indicateurs pour un tourisme durable dans le cadre de la coopération régionale méditerranéenne : Coopération Internationale pour un tourisme responsable et une valorisation des territoires. Atelier 3 : Evaluation d'impacts, indicateurs et retours d'expériences. Comment Identifier les bonnes pratiques ? Plan Bleu. Centre d'Activités Régionales PNUE/PAM. Novembre 2010.
- MDDEFP — Ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (anc. MDDEP), (2004), Plan de développement durable du Québec, Québec : BNQ. 39 p. <<http://www.mddep.gouv.qc.ca/developpement/2004-2007/plan-consultation.pdf>>, consulté le 25 mars 2010.
- MIDDLETON, V. C. et R. HAWKINS (1998), *Sustainable tourism: a marketing perspective*, Oxford: Butterworth-Heinemann. 224 p.
- MIDDLETON, V. T. C. et W. SIEBER (1999), *Tourism and the Environment at European level. A practical Framework for assessing the issues with particular reference to Coastal Mediterranean and Alpine Regions*, Copenhagen European : Environment Agency. 38 p.
- MOLLARD, A. (dir.) (2007), *Les aménités environnementales des espaces ruraux : valorisation, gestion et contribution au développement durable des territoires*, Analyses conjointes en Aquitaine, Auvergne et Rhône-Alpes. Projet AMEN du Programme PS DR3, Grenoble, Bordeaux, Clermont-Ferrand. 45 p.
- MÖLLER, A. (2000), « Tourisme et environnement », chapitre 21 DANS *Statistiques pour la politique de l'environnement*, p. 200-214. Munich.
- MOREAU, A. (2001), « Méthode d'évaluation du potentiel touristique des monuments historiques en milieu urbain ». Mémoire de maîtrise, Trois-Rivières : UQTR. 280 p.
- NDIAYE, C. (2008), « La gouvernance, état des lieux et controverses conceptuelles », *Cahiers du Laboratoire de Recherche sur l'Industrie et l'Innovation*, n° 174. 39 p.
- NOËL, J. F. et M. O'CONNOR (1998), « Strong sustainability: Towards indicators for sustainability of critical natural capital », chapitre 4 DANS FAUCHEUX, S. et M. O'CONNOR (éd.), *Valuation for Sustainable Development: Methods and Policy Indicators*, p. 75-97. Cheltenham : Edward Elgar.

- OCDE — Organisation de coopération et de développement économiques (1999), *Cultiver les aménités rurales : une perspective de développement économique*, Paris : publication OCDE. 122 p.
- OCDE — Organisation de coopération et de développement économiques (2009), *The Impact of Culture on Tourism*, Paris : OCDE. 156 p.
- O'CONNOR, M. (1993), « Value System Contest and the Appropriation of Ecological Capital », *The Manchester School*, vol. LXI, n° 4, p. 398-424.
- OFFNER, J.-M. (1999), « Gouvernance, mode d'emploi », *Pouvoirs locaux*, n° 42 III, p. 58-61.
- OMT — Organisation mondiale du tourisme (1999), *Guide à l'intention des autorités locales : développement durable du tourisme*, Paris : OMT. 223 p.
- OMT — Organisation mondiale du tourisme (2005), *Tourisme et durabilité : Un aperçu général*, Paris : Département du tourisme durable de l'Organisation mondiale du tourisme. 34 p.
- OMT — Organisation mondiale du tourisme (2013), « Annexe statistique », *Baromètre du tourisme mondial*, janvier, OMT.
- OMT, PNUE et OMM — Organisation mondiale du tourisme, Programme des Nations Unies pour l'environnement et l'Organisation mondiale de la météorologie (2007), *Climate Change and Tourism: Responding to Global Challenges*, s. l. : OMT, PNUE et OMM. 24 p.
- Organisation des Nations Unies, Conseil économique et social (2007), *Étude régionale sur le rôle du tourisme dans le développement socioéconomique*, Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (63^e session, Almaty, Kazakhstan : 17-23 mai), distribution générale, e/escap/63/14. 27 p.
- PAP/CAR (1997), *Directives pour l'évaluation de la capacité d'accueil en matière de tourisme dans les régions littorales méditerranéennes*, Split, Croatie : Centre d'activités régionales pour le Programme d'actions prioritaires, Coll. « PAP-9/1997/G.1 ». 51 p.
- PÂQUET, J. (2003), *Outil d'aide à la décision pour classifier les secteurs d'intérêt majeurs et définir les stratégies d'aménagement pour l'intégration visuelle des coupes dans les paysages*, Québec : Direction des programmes forestiers du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs. 15 p.
- PAQUETTE, S. et, P. POULLAOUËC-GONIDEC (2010), *Développement durable, culture et projets de territoire : portrait de démarches québécoises et étrangères exemplaires*, Projet d'écotourisme Vallée-Bras-du-Nord (Portneuf), Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal. 8 p.
- PARIZEAU, M.-H. (2004), « Du développement au développement durable : l'environnement en plus. Analyse éthique et politique », DANS GUAY, L. ; L. DOUCET ; L. BOUTHILLIER ET G. DEBAILLEUL (dir.), *Les enjeux et défis du développement durable. Connaître, décider, agir*, p. 305-326. Québec : Les Presses de l'Université Laval.
- PASQUIER, R. ; V. SIMOULIN et J. WEISBEIN (2007), *La gouvernance territoriale. Pratiques, discours et théories*, Paris : L.G.D.J., Coll. « Droit et société ». 240 p.
- PASSET, R. (1979), *L'Économie et le vivant*, Paris : Payot. 287 p.
- PAUL, A., O. I. WIERCIOCH et L. DAYAN (2007) *Stratégies d'implémentation dans et par le tourisme*, APREIS, octobre. 9 p. <<http://www.apreis.org>>, consulté le 10 février 2012.
- PEARCE, D. (1976), « The Limits of Cost-Benefit Analysis as a Guide to Environmental Policy », *Kyklos*, Wiley Blackwell, vol. 29, n° 1, p. 97-112.
- PEARCE, D. (1987), « Valuing natural resources and the implications for land and water management », *Resources Policy Elsevier*, décembre, vol. 13, n° 4, p. 255-264.
- PEARCE, D. (1999), *Economics and Environment. Essays on ecological economics and sustainable development*. UK : Edward Elgar Publishing Ltd. 384 p.
- PEET, J. (1992), *Energy and the Ecological Economics of Sustainability*, Washington D.C. : Island Press. 309 p.
- PERRET, J. (2006), « L'écotourisme rattrapé par le marché », DANS GAGNON, C. et S. GAGNON (éd.), *L'écotourisme entre l'arbre et l'écorce*, p. 375-392. Ste-Foy : PUQ.

- PEYRACHE-GADEAU, V. (2008), *Le paysage comme ressource territoriale : modes de réponse a des enjeux de vulnérabilité/durabilité*, Communication au XXIV^e colloque annuel de l'ASRDLF, « Territoires et action publique territoriale, nouvelles ressources pour le développement régional », Rimouski.
- PEYRACHE-GADEAU, V. et L. PERRON (2010), « Le Paysage comme ressource dans les projets de développement territorial », *Développement durable et territoires*, vol. 1, n° 2, septembre, <<http://developpementdurable.revues.org/8556>>, consulté le 13 novembre 2011.
- PEZZEY, J. (1989), *Economic analysis of sustainable growth and sustainable development*, Working Paper n° 15, s. l. : World Bank Policy Planning and Research Staff, Environment Department. 88 p.
- PIGNON J. P. et T. POYNARD (1993), « Méta-analyse des essais thérapeutiques ; Principes, méthode et lecture critique », *Revue du Praticien*, vol. 43, n° 18, p. 2383-2386.
- PLACE, S. E. (1998), « How sustainable is ecotourism in Costa-Rica? », DANS HALL, C. M. et A. LEW (dir.), *Sustainable tourism: A Geographical Perspective*, p. 107-118. New York : Longman.
- Plan Bleu (1996), cité DANS RECHATIN, C. (1999), *La Diffusion de l'information sur l'environnement. Le reporting environnemental*, p. 4. Orléans : IFEN, Coll. « Notes de méthode ».
- Plan Bleu (1997), *Tourisme. Indicateur de développement durable, Première recherche d'indicateurs selon quelques références bibliographiques*, Sophia-Antipolis : CAR/PB.
- Plan Bleu (2010) Voir MARTINEZ RUBIO, L. (2010).
- PLANTE, S. (2007), *Gouvernance territoriale et gouvernance participative : Gestion concertée ou gestion intégrée ? : Colloque « Ensemble pour une vision régionale de développement durable »* (Bonaventure : 4 mai 2007).
- PNUE — Programme des Nations unies pour l'environnement (1995) *Charte du Tourisme Durable*, Madrid : Conférence de Lanzarote. 4 p.
- PNUE — Programme des Nations unies pour l'environnement (2005), *Tourisme en expansion : menace croissante ou occasion de mieux protéger l'environnement*, Bulletin d'alerte environnementale, PNUE. 4 p. <http://www.grid.unep.ch/product/publication/download/ew_tourism.fr.pdf>, consulté le 11 mars 2011.
- PNUE — Programme des Nations unies pour l'environnement (2006a), Note documentaire du PNUE, Groupe de Travail International sur le Développement du Tourisme Durable, 7 p. <http://www.veilleinfotourisme.fr/servlet/com.univ.collaboratif.util.LectureFichier?ID_FICHIER=1333691710026>, consulté le 11 mars 2011.
- PNUE — Programme des Nations unies pour l'environnement (2006b), Document de base sur le tourisme et l'environnement, Neuvième session extraordinaire du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement (Dubai : 7-9 février 2006). Questions de politique générale : tourisme et environnement. 18 p.
- PNUE et CI — Programme des Nations Unies pour l'environnement et Conservation International (2003), *Tourism and Biodiversity. Mapping Tourism's Global Footprint*, rédigé par CHRIST, C. ; O. HILLEL ; S. MATUS et J. SWEETING, s. l. : Programme des Nations Unies pour l'environnement et Conservation International. 54 p. <www.unep.org/PDF/Tourism_and_biodiversity_report.pdf>, consulté le 11 mars 2011.
- PNUE et OMT — Programme des Nations Unies pour l'environnement et Organisation mondiale du tourisme (2005) *Making Tourism More Sustainable. A Guide for Policy Makers*, Paris : UNWTO. 222 p.
- PNUE et OMT — Programme des Nations Unies pour l'environnement et Organisation mondiale du tourisme (2006), *Vers une Tourisme Durable : Guide à l'attention des décideurs*, Paris : Organisation mondiale du tourisme. 223 p.
- PNUE et OMT — Programme des Nations unies pour l'environnement et Organisation mondiale du tourisme (2007) « Définition simplifiée du comité français sur le tourisme durable », Définition du tourisme durable, Groupe de travail international sur le développement du tourisme durable (GTI-DTD), <www.veilleinfotourisme.fr>, consulté le 15 décembre 2011.
- PONROUCH, A. (2008), « Processus de mise en œuvre du développement durable par les collectivités. Suivi-évaluation et adaptation du SD21000 ». Thèse en Sciences de la Terre et de l'Environnement, Saint-Étienne : École Nationale Supérieure des Mines de Saint-Étienne. 544 p.
- POUPART, J. ; J.-P. DESLAURIERS ; L.-H. GROULX ; A. LAPERRIÈRE ; R. MAYER et A. P. PIRES (1997), *La Recherche qualitative. Enjeux épistémologiques et méthodologiques*, Montréal : Gaëtan Morin. 405 p.

- PRAGER, J.-C. et J.-F. THISSE (2009), *Les enjeux géographiques du développement économique*, Paris : AFD. 141 p.
- PRÉVIL, C. (2000), « Approche méthodologique pour la préparation de plans d'aménagement axés sur les préoccupations environnementales ». Thèse de doctorat en Géographie, Québec : Université Laval. 285 p.
- PRISKIN, J. (2004), « Quand l'étiquette «écotourisme» est utilisée à toutes les sauces », Réseau de veille en tourisme, <<http://veilletourisme.ca/2004/11/26/quand-letiquette-ecotourisme-est-utilisee-a-toutes-les-sauces/>>, consulté le 15 décembre 2011.
- PRISKIN, J. (2009), Développement durable et tourisme : un portrait international, rapport rédigé dans le cadre d'un cahier du participant pour le Symposium international sur le développement durable du tourisme et produit par la Chaire de tourisme Transat de l'ESG UQAM pour le ministère du Tourisme du Québec, Québec : Ministère du Tourisme du Québec. 54 p.
- PY, P. (2000), « Du tourisme écologique à l'écotourisme », *Tourisme et Droit*, no 18, mai, p. 41.
- QUÉBEC (2004) Plan de développement durable du Québec, Québec : BNQ. 43 p. <<http://www.mddep.gouv.qc.ca/developpement/2004-2007/plan-consultation.pdf>>, consulté le 11 mars 2011.
- QUÉBEC (2005), *Vers un tourisme durable*, Politique touristique du Québec, Québec : BNQ. 40 p.
- QUÉBEC (2006), « Chapitre 2, Article 6 : Loi sur le développement durable » LRQ, c D-8.1.1, Québec, Éditeur officiel du Québec, <www.mddefp.gouv.qc.ca/developpement/principes.pdf>, consulté le 11 mars 2011.
- QUÉBEC (2009), *Une première liste des indicateurs de développement durable pour surveiller et mesurer les progrès réalisés au Québec en matière de développement durable*, Québec : MDDEP. 58 p.
- RBIGUI, L. (2008), « Matrice d'analyse », DANS *L'application et l'évaluation du développement durable : le cas de l'écotourisme*, p. 64-67. Mémoire de maîtrise : Québec : Université Laval.
- RÉCHATIN, C. (1997), *Les indicateurs comme outils de communication sur l'environnement*, Orléans : IFEN, 30 p.
- RÉCHATIN, C. (1999), *La Diffusion de l'information sur l'environnement. Le reporting environnemental*, Orléans : IFEN Coll. « Notes de méthode ».
- REES, W. et M. WACKERNAGEL (1994), « Ecological footprints and appropriated carrying capacity: Measuring the natural capital requirements of the human economy », DANS JANSSON, A.-M. ; M. HAMMER ; C. FOLKE ET R. COSTANZA (éd.), *Investing in natural capital: The ecological economics approach to sustainability*, p. 362-390. Washington : Island Press.
- REGALADO-PEZUA, O. et M. FERRY (2005), *De l'optimum touristique à l'optimum marketing : une proposition pour le Machu Picchu*, Actes de la 1^{re} journée thématique de recherche en Marketing du Tourisme et des Loisirs, IREGE Université de Savoie. 9 p.
- RÉGNIER, F. (1989), *Annoncer la couleur : pour une approche nuancée du consensus*, Nancy : Institut de métrologie qualitative (IMQ). 126 p.
- RICKSON, R. ; R. BURDGE et A. ARMOUR (éd.) (1990), *Integrating Impact Assessment into the Planning Process: International Perspectives and Experience*, série « Impact Assessment Bulletin », vol. 8, no 1. 360 p.
- RIST, G. (1996), *Le développement : histoire d'une croyance occidentale*, Paris : Presse de Sciences Po, Coll. « Références inédites ». 426 p.
- RIVARD, S. (2004) *Vers une nouvelle Politique touristique du Québec*, document de réflexion sur le développement durable du tourisme au Québec, Forum de l'industrie touristique, Québec : Tourisme Québec. 30 p.
- ROBIC, M.-C. et N. MATHIEU (2001), « Géographie et durabilité : redéployer une expérience et mobiliser de nouveaux savoir-faire », *Le développement durable, de l'utopie au concept*, p. 167-190. Paris : Elsevier.
- RODARY, E. ; C. CASTELLANET et G. ROSSI (2003), *Conservation de la nature et développement : l'intégration impossible ?*, Paris : Karthala et Gret, Coll. « Économie et développement ». 308 p.
- RUITENBEEK, H. J. (1991), *Indicateurs d'un développement écologiquement durable. Vers de nouveaux principes fondamentaux*, Conseil consultatif canadien de l'environnement, Ottawa : Environnement Canada. 35 p.
- RYAN, C. (2002), « Equity, management, power sharing and sustainability — issues of the 'new tourism' », *Tourism Management*, vol. 23, no 1, p. 17-26.

- SACHS, I. (1982), *Initiation à l'écodéveloppement*, Toulouse : Privat. 365 p.
- SADLER, B. (1996), *Environmental Assessment in a Changing World: Evaluating Practice to Improve Performance*, Ministry of Supply and Services, Cat. No. EN106-37/1996E, Ottawa : Canadian Environmental Assessment Agency. 248 p.
- SADLER, B. et P. JACOBS (1990), « Définir les rapports entre l'évaluation environnementale et le développement durable : la clé de l'avenir », DANS *Développement durable et évaluation environnementale : perspectives de planification d'un avenir commun*, p.3-36. Ottawa : Conseil canadien de recherche sur l'évaluation environnementale.
- SALAMÉRO, S. (2010a) « Spécialité politiques territoriales de développement durable ». Master 2, Géographie et aménagement, Chicoutimi : Université du Québec à Chicoutimi. 97 p.
- SALAMÉRO, S. (2010b), *La gouvernance participative en écotourisme à l'épreuve du bien-être des populations. Le cas du Parc National du Saguenay*, Master 2 Recherche, Mention GÉOGRAPHIE ET AMÉNAGEMENT – Université du Maine.
- SATTA, A. et C. PERELLI (2008), *Gestion environnementale dans le secteur touristique*, s. l. : Programme d'Actions Prioritaires, Centre d'Activités Régionales, PNUE. 106 p.
- SCDB — Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (2009a), *Ligne directrice sur la diversité biologique et le développement du tourisme*, Montréal : SCDB. 30 p.
- SCDB — Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (2009b), *Organisation mondiale du tourisme et Programme des Nations Unies pour l'environnement. Le tourisme pour la nature et le développement: un guide des bonnes pratiques*. Montréal : SCDB. 48 p.
- SCHÉOU, B. (2006), « De l'écotourisme à l'éthique : retrouver le sens unitaire du monde », DANS GAGNON, C. et S. GAGNON (éd.), *L'écotourisme entre l'arbre et l'écorce*, p. 393-406. Ste-Foy : PUQ.
- SCHWAB, S. (2008), *Jusqu'où va la bonne gouvernance*, cours COP722 : séminaire en gouvernance financière Coopérative, IRECUS, cité dans LAFLEUR, M. (2008), *Les Coopératives de solidarité au Québec*, dossier spécial, Action nationale, février 2008. Services d'urbanisme de la MRC de Portneuf et de la municipalité de Saint-Raymond
- SEARS, G. et V. BABA (2011), « Toward a multistage, multilevel theory of innovation », *Canadian Journal of Administrative Sciences*, vol. 28, n° 4, p. 357- 372.
- SÉBASTIEN, L. et C. BRODHAG (2004), « À la recherche de la dimension sociale du développement durable », *Développement durable et territoires*, Dossier 3 : Les dimensions humaine et sociale du Développement Durable.
- Secrétariat de la Commission de coopération environnementale (2000), *La promotion de l'écotourisme dans les aires naturelles de l'Amérique du Nord : Les étapes franchies*, Montréal : Commission de Coopérative environnementale. 20 p.
- SIGALLA, M. ; D. AIREY ; P. JONES et A. LOCKWOOD (2000), « The diffusion and application of multimedia in the tourism and hospitality industries », DANS D. FESENMAIER ; S. KLEIN et D. BUHALIS (éd.), *Information and Communication Technologies in Tourism*, p. 396-407. Conference Proceedings of the Enter conference, Viennes : Springer.
- SIMARD, J.-F. ; G. SIMARD ; M. THIBAUT et N. PROULX (2008), « La gouvernance territoriale : à l'épreuve des faits », *Revue canadienne des sciences régionales*, numéro spécial, vol. XXXI, n° 3, automne.
- SMERAL, E. (2002), « The Economic Impact Of Tourism: Beyond Satellite Accounts », *Tourism Analysis*, vol. 10, no 1, p. 55-64.
- SMITH V. H. et W. R. EADINGTON (dir.) (1992), *Tourism Alternatives. Potentials and Problems in the Development of Tourism*, Philadelphie: University of Pennsylvania Press. 253 p.
- SMOUTS, M.-C. (2005), *Le développement durable. Les termes du débat*, Paris : Armand Colin, Coll. « Compact civis ». 289 p.
- SOLECKI, W. D. (1994), « Putting the Biosphere Reserve Concept into Practice: Some evidence of Impacts in Rural Communities in the United States », *Environmental Conservation*, vol. 21, n° 3, p. 242-247.

- SOMMET MONDIAL DE L'ÉCOTOURISME (2002), Rapport final, Québec (Canada). 135 p.
- SPANGENBERG, J. (1996), *Proactive Interlinkage Indicators: a Compass on the Road Towards Sustainability*, Colloque international « Quel environnement au XXI^e siècle ? Environnement, maîtrise du long terme et démocratie », (Abbaye de Fontevraud : septembre).
- STA — Service Tourisme Attractivité (2000), *Entreprendre dans le Tourisme en Pays Châtelleraudais*. 28 p.
- ST-JACQUES, C. et M. TRANQUARD (coord.) (2008), *Plan de mise en valeur du Parc Aventures Cap Jaseux*, présenté à la municipalité de Saint-Fulgence, Cégep de St-Félicien, monographie. 110 p.
- STECK, B. (1999), *Sustainable Tourism as a Development Option, Practical Guide for Local Planners, Developers and Decision Makers*, Eschborn, Allemagne : Federal Ministry for Economic Co-operation and Development et GTZ. 55 p.
- STOCK, M. (dir.) (2003), *Le tourisme : acteurs, lieux, enjeux*, Paris : Belin. 304 p.
- STRAZZINI, A. ; E. BASTIEN et A. COUSINEAU (1975), *Méthodologie de la recherche*
- STROBEL, M. et F. TÉTART (2007), « Le tourisme en antarctique : un enjeu géopolitique ? », *Hérodote*, vol 4, n° 127, p. 167-177.
- SUNDERLIN, W. D. (1995), « Global Environmental Change, Sociology, and Paradigm Isolation », *Global Environmental Change*, vol. 5, n° 3, p. 211-220.
- SWANSON, M. A. (1992), *Ecotourism : embracing the new environmental paradigm*, paper presented at the International Union For Conservation of Nature and Natural Resources (IUCN) IV World Conference on National Parks and Protected Areas, (Caracas, Venezuela : 10-12 février).
- TARDIF, J. (2003) « Écotourisme et développement durable », *VertigO*, La revue électronique en sciences de l'environnement, Institut des sciences de l'environnement, Montréal : Université du Québec à Montréal, vol. 4, n° 3, mis en ligne le 01 mai 2003, <<http://vertigo.revues.org/4575>>, consulté le 29 avril 2013.
- TEC — Tourisme, Environnement Conseil (2003), *Tourisme et développement durable : indicateurs requis*, Conférence finale MEDSTAT : Environnement sur les statistiques environnementales (Istanbul : 17-19 février).
- TEN HAAF, W. ; H. BIKKER et D. J. ADRIAANSE (2002), « Introduction to the system approach », chapitre 3 DANS *Fundamentals of Business Engineering and Management. A systems approach to people and organisations*, p. 49-81. Hollande : VSSD.
- THEYS, J. (2001a), « À la recherche du développement durable : un détour par les indicateurs », DANS JOLLIVET, Marcel (dir.) *Le développement durable, de l'utopie au concept, De nouveaux chantiers pour la recherche*, p. 269-279. Paris, Elsevier : Éditions scientifiques et médicales.
- THEYS, J. (2001b), « L'approche territoriale du "développement durable", condition d'une prise en compte de sa dimension sociale », *Développement durable et territoires*, Dossier 1 : Approches territoriales du Développement Durable, <<http://developpementdurable.revues.org/1475>>, consulté le 14 décembre 2009.
- THEYS, J. (2002), « La gouvernance, un concept utile ou futile ? », *Économie & Humanisme*, n° 360, mars, p. 4-6.
- THEYS, J. (2003), « La Gouvernance, entre innovation et impuissance », *Développement durable et territoires*, Dossier 2, <<http://developpementdurable.revues.org/1523>>, consulté le 14 décembre 2009.
- TORRENTE, P. (2003), *Le tourisme durable et la notion de projet : apports théoriques et méthodes*, Toulouse : Université de Toulouse le Mirail. 29 p.
- TORRENTE, P. (2009), « Développement durable, tourisme et territoire. Quelques éléments préalables pour une approche systémique », *ESSACHESS - Journal for Communication Studies*, vol. 2, no 2(4).
- Tourisme Québec (2002) *Nature et tourisme : L'écotourisme au Québec en 2002*, octobre, BNQ, Table de concertation sur l'écotourisme au Québec, <http://www.tourisme.gouv.qc.ca/publications/media/document/etudes-statistiques/eco_QC02.pdf> consulté le 15 décembre 2011.
- Tourisme Québec (2007) *Le Québec Grande nature — Plan intégré de l'expérience : Diagnostic et orientations*, BNQ, <<http://www.tourisme.gouv.qc.ca/publications/publication/quebec-grande-nature-plan-integre-experiencediagnostic-orientations-100.html?categorie=39>>, consulté le 15 décembre 2011.

- TRANQUARD, M. (2008), *La conciliation des principes de développement et de bonne gouvernance au sein des Coopératives de solidarité récréotouristiques : la Coopérative du Parc Aventures Cap Jaseux à la croisée des chemins*, Chicoutimi : UQAC. 22 p.
- TRANQUARD, M. (2010a), *Analyse du cadre théorique de la contribution des activités économiques au développement territorial : le cas de l'industrie touristique*, Chicoutimi : UQAC. 33 p.
- TRANQUARD, M. (2010b), *Gouvernance territoriale et dynamique des parcs au Québec*, Chicoutimi : UQAC. 31 p.
- TRANQUARD, M. (2010c) *Les impacts environnementaux du tourisme face au défi du développement durable*, Chicoutimi : UQAC. 39 p.
- TRANQUARD, M. (2012), *Le développement durable des projets écotouristiques du territoire de la Forêt Modèle du Lac St-Jean : méthodologie d'opérationnalisation*, Rapport final du projet 211-2441 : Modèle de développement de circuits touristiques d'expérience, Agence de développement des communautés forestières ilnu et jeannoise et Laboratoire d'expertise et de recherche en plein air (LERPA), mars 2012. 202 p.
- TRANQUARD, M. (2013) « Ingénierie des projets écotouristiques et durabilité environnementale ». Thèse de doctorat en développement régional, Chicoutimi : Université du Québec à Chicoutimi.
- TRANQUARD, M. et C. GAGNON (2012), *Opérationnalisation des projets écotouristiques : quels critères pour favoriser la durabilité environnementale ?* », *Téoros*, vol. 31, n° 2, p. 72.
- TREMBLAY, S. (1999), *Du concept de développement au concept de l'après-développement : trajectoires et repères théoriques*, Chicoutimi : UQAC, Coll. « Travaux et études en développement régional ». 52 p.
- TRILLAUD-DOPIA, C. ; J. RUIZ et S. PAQUETTE (2010), *Tourisme, paysage, et coopération dans la Vallée Bras-du-Nord*, Coopérative de solidarité.
- UEC — Universidad Externado de Colombia (2006), *Actes du Colloque international Développement territorial et tourisme durable. Une approche par la valorisation touristique*, organisé par l'Universidad Externado de Colombia, l'Universidad del Atlantico et l'IGEAT-ULB (Bogota).
- USDCEDA — U.S. Department of Commerce Economic Development Administration. (2008). *Steps to Success for Rural Entrepreneurs: Starting an Ecotourism Business in Alaska*.
- VAILLANCOURT, J. (1998), *Évolution conceptuelle et historique du développement durable*, Rapport de recherche Regroupement national des Conseils Régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ), mai, s. 1. : RNCREQ, 2^e édition. 37 p.
- VALAYER, D. et I. BOURBOULON (2002), *Dossier Politis du 16 mai 2002*, association Transverses.
- VALENTINE, P. S. (1993), « Ecotourism and nature conservation: a definition with some recent developments in Micronesia », *Tourism Management*, vol. 24, n° 2, p. 107-116.
- VAN DER YEUGHT, C. (2009), « Favoriser l'émergence d'un acteur stratégique dans les destinations touristiques pour répondre aux défis du développement durable », *Revue management et avenir*, Management Prospective Éditions, vol. 6, n° 26, p. 300-317.
- VAN LANG, A. (2007), *Droit de l'environnement*, Paris : PUF. 502 p.
- VELLAS, F. (coord.) (2009), *Grille de lecture des projets touristiques à partir des indicateurs du tourisme durable*, s. 1. : Acting for Life (Groupe Développement) 71 p.
- VERNON, J., S. ESSEX et K. CURRY (2005) « Sustainable Rural Tourism Business Practice: progress and policy in South East Cornwall », DANS, HALL, D. ; I. KIRKPATRICK et M. MITCHELL, *Rural tourism and sustainable business*, p. 323-352. Clevedon, Buffalo : Channel view publications.
- VERNON, R. (1966), « International Investment and International Trade in the Product Cycle », *Quarterly Journal of Economics*, vol. 2, p. 190-207.
- VICTOR, P. A. ; J. KAY et J. RUITENBEEK (1991), *Economic, Ecological, and decisions theories : indicators of ecologically sustainable development*, Conseil consultatif canadien de l'environnement. Ottawa. 90 p.
- VILLALBA, B. et A. GOXE (2005), « Évaluer le développement durable : enjeux, méthodes, démarches d'acteurs : compte rendu de la journée d'étude du 3 novembre 2005, Lille », *Développement durable et territoires*, Points de vue, <<http://developpementdurable.revues.org/1676>>, consulté le 30 novembre 2009.

- VILLENEUVE, C. (s. d.) *Écotourisme et tourisme durable au Québec : Le défi de la crédibilité*, Diaporama, Département des sciences fondamentales : Université du Québec à Chicoutimi. 29 images.
- VILLENEUVE, C. (2007), *Guide d'utilisation de la grille de développement durable pour l'analyse de projets*, Chaire de recherche en Éco-Conseil, Chicoutimi : Université du Québec à Chicoutimi, Département des sciences fondamentales. 37 p.
- VIOLIER, P. (2008), *Tourisme et développement local*, Paris : Belin, Coll. « Belin Sup ». 180 p.
- VIVIEN, F. D. (2003), « Jalons pour une histoire de la notion de développement durable », *Mondes en Développement*, vol. 31, p. 1-n°121.
- VIVIEN, F. D. et B. ZUINDEAU (2001), « Le développement durable et son espace : antécédents intellectuels et questions pour l'avenir », *Cahiers lillois d'économie et de sociologie*, no 37, p. 11-39.
- WAGAR, J. A. (1964), *The carrying capacity of wild lands for recreation*, Minnesota : Society of American Forester. 24 p.
- WALL, G. (1996), « Tourism Attractions: Points, Lines, and Areas », *Annals of Tourism Research*, vol. 23, p. 240-243.
- WEARING, S. et J. NEIL (1999), *Ecotourism: Impacts, Potentials and Possibilities*, Woburn, MA : Reed Educational and Professional Publishing Ltd. 163 p.
- WEAVER, D. B. (2001), *The Encyclopaedia of Ecotourism*, Wallingford : Cabi Publishing. p. 657-661.
- WEIERMAIR, K. (2001), *Un nouveau modèle de croissance pour les pays touristiques traditionnels : comment devenir plus productif tout en créant des emplois plus attractifs ?*, Innsbruck : Institut pour l'Économie d'Entreprise et le Tourisme.
- WRI — World Resources Institute (s. d.), « Climate Analysis Indicator Tool », WRI, <<http://cait.wri.org/figures.php?page=ntn/2-3>>, consulté le 02 mai 2012.
- WWF International (2008), *Guidelines for Community-based Ecotourism development*, Prepare par DENMAN, R., UK : The Tourism Company, WWF. 28 p.
- YU, D. et C. C. HANG (2010), « A Reflective Review of Disruptive Innovation Theory », *International Journal of Management Reviews*, vol. 12, n° 4, p. 435- 452.
- ZACCAÏ, E. (2002), *Le développement durable : dynamique et constitution d'un projet*, Bruxelles : Presses Interuniversitaires Européennes Peter Lang. 358 p.
- ZIFFER, K. (1989), *Ecotourism : The Uneasy Alliance*, Washington, DC : Conservation International and Ernest & Young. 36 p.
- ZIMMER, P. et S. GRASSMANN (1996), *Évaluer le potentiel touristique d'un territoire*, Bruxelles : Observatoire Européen LEADER. 43 p.
- ZUINDEAU, B. (2007), « Territorial equity and sustainable development », *Environmental Values*, n° 16, vol. 2, p. 253-268.

ANNEXES

Annexe 1 : Méthodologie de consultation du comité d'experts et résultats de l'analyse du comité d'experts (abaque de Régnier)

1) Méthodologie de consultation du comité d'experts

Notre sujet concernant un domaine dans lequel les pratiques s'avèrent peu codifiées, voire d'une grande variabilité, une prise de position à un temps donné par un groupe d'experts dans le domaine concerné est apparue donc nécessaire.

Parmi les Recommandations Formalisées d'Experts (RFE), nous avons eu recours à la méthode Delphi dans sa variante Abaque de Régnier (1989).

La méthode Delphi proposée dans les années 50 par la Rand Corporation en Californie, initialement appliquée à l'industrie, s'est progressivement étendue au domaine médical dans lequel elle est encore largement utilisée pour formaliser et quantifier les avis d'experts. L'objectif est l'obtention d'un avis final unique et convergent d'un groupe d'experts. Il est obtenu « *en interrogeant individuellement et de manière itérative chaque expert à l'aide d'un questionnaire rédigé par le(s) organisateur(s) sur la base d'une synthèse préalable de la littérature* » (Chapuy et Monti, 1998).

Dans sa variante Abaque de Régnier (1989), la méthode Delphi s'adapte à la gestion de l'information qualitative (opinions, données incertaines, etc.) qui constitue en grande part de la base des études prospectives et stratégiques. La méthode Delphi-Régnier est une technique d'enquête formalisée faisant appel au jugement intuitif d'experts, particulièrement adaptée au traitement d'informations qualitatives. Il s'agit d'un outil visuel d'aide à la prise de décision.

L'Abaque de Régnier représente un outil de communication qui facilite la saisie et la gestion de l'information qualitative en s'appuyant sur une codification des procédures d'échange : une échelle du choix coloré. Cette méthode a été retenue pour traduire les évaluations du comité d'experts.

L'idée de base est de recueillir l'opinion des experts selon une échelle de sept couleurs : *vert, vert clair, orange, rouge clair, rouge, blanc et noir*.

Cette gamme colorée traduit toute la hiérarchie des opinions possibles, de très favorable (vert), à très défavorable (rouge), le noir signifiant le refus de prendre position et le blanc symbolisant l'incapacité d'annoncer la couleur :

- Vert : "Je suis tout à fait d'accord"
- Vert clair : "Je suis plutôt d'accord"
- Orange : "J'ai un avis partagé"
- Rouge clair : "Je suis plutôt pas d'accord"
- Rouge : "Je ne suis pas du tout d'accord"
- Blanc : "Je ne sais pas répondre"
- Noir : "Je ne veux pas répondre"

En étendant la procédure à un groupe et sur un ensemble de propositions pour un sujet donné, il devient possible de construire une "carte du problème à trois dimensions". Il y a les lignes (*propositions ou items*) et les colonnes (*participants*) et à l'intersection de celles-ci, les sept choix de l'échelle de décision ; cinq choix colorés, plus le blanc et le noir (*la position du participant p sur l'item i*).

« *Contrairement à un tableau de chiffres, la perception de l'information est globale et immédiate, tout en respectant l'individu qui n'est pas dilué dans une moyenne statistique. Cette échelle colorée utilisée dans une configuration en tableau (en ligne les sujets soumis au vote, en colonne les réponses de chaque expert sur ces sujets) constitue le principe de l'Abaque de Régnier. Ce tableau coloré peut être facilement géré par informatique : histogramme par question, ordonnancements et classement des votes selon les différentes questions ou selon les experts, tris hiérarchiques... de façon à faire apparaître le sens du "dessin dans le tapis". Les plages de consensus/dissensus sont immédiatement visibles* ».

La combinaison des deux outils (Delphi et Abaque de Régnier) permet ainsi d'interroger avec rapidité et efficacité un panel d'experts à trois reprises, sur un sujet pour lequel l'analyse initiale et les sujets clés soumis au vote sont élaborés au fur et à mesure du déroulement des trois étapes. En ce sens, la méthode est adaptée à la réflexion prospective "exploratoire".

Annexe 2 : Suivi des articles scientifiques en date du 28 octobre 2013

Article scientifique #1

Opérationnaliser le développement durable en contexte écotouristique : quels critères ?

Auteur : Manu Tranquard

Coauteure : Christiane Gagnon

Publié dans la revue *Téoros*, Vol. 31 numéro 2, 2012.

Article scientifique #2

Opérationnalisation des projets écotouristiques : quelle ingénierie pour favoriser la durabilité environnementale ?

Auteur : Manu Tranquard

Accepté pour publication par la revue *Tourisme et Territoires*, dossier spécial « *Performance touristique des territoires* », Vol. 3, 2013.

Article scientifique #3

Quelle ingénierie pour l'intégration du développement durable à l'écotourisme québécois ? Le cas de la Coopérative de la vallée bras-du-nord (Portneuf)

Auteur : Manu Tranquard

Soumis à publication à la revue *Organisation et Territoires*

Article scientifique #4

Une proposition d'ingénierie écotouristique contributive au développement durable en contexte territorial : l'outil DIODE

Auteur : Manu Tranquard

Soumis à publication à la revue *Organisation et Territoires*

Annexe 3 : Grille des critères de la durabilité écotouristique

Liste thématique et références des critères contributifs à la durabilité écotouristique

Volet	#	Critères génériques	Critères spécifiques	Sources institutionnelles	Sources scientifiques	Sources techniques	Occurrences totales
Économique	1	Maîtrise des outils et mécanismes de gestion	Maîtrise des outils et mécanismes de comptabilité et d'analyse financière	Mondiales: [PNUÉ, 2008] (9); [NWHO, 1999] (5); [WWF, 2001] (93); [UNEP, 2002] (92); Nationales: [CERTU, 2006a-b] (29-30); Européennes: [RMNTNSFR, 2002] (96); Provinciales: [Québec, 2002] (98);	[Mader, 1999] (79); [Tardif, 2003] (114); [Cap Vers, 2010] (66); [Carlier et al., 2006] (67)		11
	2		Maîtrise des outils et mécanismes de marketing	Mondiales: [PNUÉ, 2008] (9) [NWHO, 1999] (5); [WWF, 2001] (93); [UNEP, 2002] (92); Régionales: [RMNTNSFR, 2002] (96); [Charte Européenne, 2002] (16); Nationales: [GTZ, 1999] (32); [CERTU, 2006a-b] (29-30) Provinciales: [Québec, 2002.] (98);	[Mader, 1999] (79); [Tardif, 2003] (114); [Desmarais, 2007] (49); [Céron et Dubois, 2003] (70); [Cap Vers, 2010] (66); [Carlier et al., 2006] (67); [Ribeiro et al., 2010] (82); [[GTI-DTD, 2007] (4), s.d.] (4);		17
	3		Maîtrise des outils et mécanismes de gestion des ressources humaines	Mondiales: [NWHO, 1999] (5); [WWF, 2001] (93); [UNEP, 2002] (92); Européennes: [RMNTNSFR, 2002] (96); Provinciales: [Québec, 2002.] (98);	[Mader, 1999] (79); [Tardif, 2003] (114); [Fennell, 1999] (105) [Cap Vers, 2010] (66)		9
	4		Maîtrise du cadre juridique du tourisme (dispositions légales, régimes contractuels, régimes d'assurance)	Mondiales: [NWHO, 1999] (5); [WWF, 2001] (93); [UNEP, 2002] (92); Européennes: [RMNTNSFR, 2002] (96); Provinciales: [Québec, 2002.] (98);	[Mader, 1999] (79); [Tardif, 2003] (114); [Lepart et Marty, 2006] (78); [Cap Vers, 2010] (66)		9
	5		Maîtrise de l'ingénierie de gestion de projets (plan d'affaires)	Mondiales: [WWF, 2001] (93); [NWHO, 1999] (5). Nationales: [CERTU, 2006a-b] (29-30); Européennes: [Fédération EUROPARC, 2009] (22)	[Charbonneau, 2008] (47); [Céron et Dubois, 2000b] (69); [MNE, 2011] (125)	[Caillaud, 2004] (64); [Laurens et Cousseau, 2000] (76)	9
	6		Management environnemental	Mondiales: [PNUÉ, 2008] (9); [IUCN, 2009] (91); [UNEP, s.d.] (11); [TIES, 1990] (90); [OMT, 2004] (6); Européennes: [AdE, 2006] (94); [Charte Européenne, 2002] (16); [Commission Européenne, s.d.] (17)			8
	7	Rentabilité financière	Compétitivité; bon rapport qualité/prix du produit	Mondiales: [UNEP, s.d.] (11); [GSTC, 2009] (3); [WWF, 2001] (93); [UNEP-UNWTO, 2007] (12); Européennes: [Commission Européenne, s.d.] (17) [European Tourism Commission, 2009] (19); [Fédération EUROPARC, 2005] (21); [Fédération EUROPARC, 2002] (20); Nationales: [CERTU, 2006a-b] (29-30); [Datar, 2010] (31); Provinciales: [Tourisme Québec, 2004] (44);	[Cégep de Saint-Félicien, 2007] (46); [Desmarais, 2007] (49); [Villeneuve, 2007] (58); [Abichou et al., s.d.] (59); [Lejeune, 2010] (77); [Carlier et al., 2006] (67); [Paul et al., 2007] (81)		18
	8		Contrôle de la santé financière	Mondiales: [UNEP, 2002] (92); [UNEP, s.d.] (11); [PNUÉ, 2006] (8); [PNUÉ, 2008] (9); [PNUÉ, 2009] (10); [WWF, 2001] (93); [UNEP-UNWTO, 2007] (12); [OMT, 2004] (6); Nationales: [ATOUT-France, 2011] (26); [CERTU, 2006a-b] (29-30); [Lianes coopération, 2008] (33); Européennes: [Plan Bleu, 2010]; [Ecological Tourism in Europe, 2007] (18); [Charte Européenne, 2002] (16) Provinciales: [Gouvernement du Québec, 2005] (38); [Tourisme Québec, 2009] (45); [Parcs Québec, s.d.] (42); [MDEP, 2007] (40); [Tourisme Québec, 2004] (44);	[Villeneuve, 2007] (58); [Desmarais, 2007] (49); [Le tourisme durable et l'écotourisme, s.d.] (110); [Gagnon et al., 2008] (51); [Abichou et al., s.d.] (59); [Baholet, 2009] (60); [Caillaud, 2004] (64); [Lejeune, 2010] (77); [Carlier et al., 2006] (67); [Behnassi, 2008] (61); [Vlès et al., 2008] (88); [TEC, 2002] (84); [GTI-DTD, 2007] (4); [Paul et al., 2007] (81); Céron et Dubois, 2000a] (68); [Rbigui, 2008] (112); [Cap Vers, 2010] (66); [Villeneuve, s.d.] (115)		37
	9		Diversification des sources de revenus	Européennes: [Plan Bleu, 2010] (24)	[Litzler et Blais, 2003] (111); [Abichou et al., s.d.] (59)		3
	10		Fonds spécial dédié à la conservation	[NWHO, 1999] (5). [IUCN, 2009] (91); Nationales: [Écotourisme France, 2009] (95); [GTZ, 1999] (32)	[Lapeyre et al., 2007] (121); [Godin, 2009] (107);		6
	11		Innovation dans les modes de financement	[NWHO, 1999] (5). Nationales: [GTZ, 1999] (32)	[Mader, 1999] (79); [Rbigui, 2008] (112); [Lapeyre et al., 2007] (121); [Carlier et al., 2006] (67)		6

Économique	Planification et stratégie de développement	12	Vision et stratégie de développement à long terme	[NWHO, 1999] (5). [OMT, 2004] (6) Nationales: [CERTU, 2006a-b] (29-30)	[Gagnon et al., 2008] (51) [Veilletourisme, 2011] (56); [Lejeune, 2010] (77); [Behnassi, 2008] (61); [Viès et al., 2008] (88); [TEC, 2002] (84); [Ribeiro et al., 2010] (82)		10
		13	Validation technique du projet			[DSEA Val-de-Marne, 2004] (124)	1
		14	Garanties quant à l'accessibilité du territoire (long terme)				[MaHoc, 2005] (126)
	Offre écotouristique ciblée et adaptée	15	Compréhension des particularités écologiques du site (en termes d'unicité, d'attraction, d'abondance)	Mondiales: [UNEP, s.d.] (11) [WWF, 2001] (93); [UNEP, 2002] (92); Européennes: [Fédération EUROPARC, 2009] (22); [RMNTNSFR, 2002] (96); [Charte Européenne, 2002] (16);	[Tardif, 2003] (114); [Charbonneau, 2008] (47); [Ziffer, 1989] (123); [Baholet, 2009] (60); [ASRDLF, 2011] (97); [Laurens et Cousseau, 2000] (76)		12
			Mise en valeur (optimisation) du potentiel écotouristique du territoire	Mondiales: [UNEP, s.d.] (11); [TIES, 1990] (90); [OMT, 2004] (6); [WWF, 2001] (93) Européennes: [Charte Européenne, 2002] (16); [GDT, 2007] (23); [Fédération EUROPARC, 2009] (22); Nationales: [GTZ, 1999] (32); [ASRDLF, 2011]; Provinciales: [Gouvernement du Québec, 2005]; [Tourisme Québec, 2002] (99);	[Villeneuve, 2007] (58); [Desmarais, 2007] (49); [Le tourisme durable et l'écotourisme, s.d.] (110); [Gagnon et al., 2008] (51); [Veilletourisme, 2011] (56); [Abichou et al., s.d.] (59); [Gagnon et Lapointe, 2006] (106) [Corneloup et al., 2001] (48); [Corneloup et al., 2004] (71); [Caillaud, 2004] (64); [Laurens et Cousseau, 2000] (76); [Villeneuve, s.d. 2] (115); [Corneloup et al., 2001b] (103); [Tardif, 2003] (114); [Blamey, 1997] (62); [Charbonneau, 2008] (47), [Litzler et Blais, 2003] (111); [Abichou et al., s.d.] (59); [Baholet, 2009] (60); [Fennell, 1999] (105); [Breton, 2006] (118). [Lequin et Cloquet, 2006] (54).; [Hespel, 2000] (108); [GTI-DTD, 2007] (4)		35
		17	Offre d'un service de guidage et d'interprétation de qualité	Mondiales: [PNUE, 2006] (8); [WWF, 2001] (93); Européennes: [UNAT, 2007] (36) [Fédération EUROPARC, 2002] (20); [RMNTNSFR, 2002] (96); [Fédération EUROPARC, 2009] (22); Nationales: [Datar, 2010] (31); Provinciales: [Gouvernement du Québec, 2005]	[Céron et Dubois, 2000b] (69); [Fennell, 1999] (105) [Desmarais, 2007] (49); [Lequin et Cloquet, 2006] (54) [Caillaud, 2004] (64); [Behnassi, 2008] (61); [Dérioz et Bachimon, 2009] (73); [Mader, 1999] (79), [Litzler et Blais, 2003] (111), [Charbonneau, 2008] (47);		18
		18	Adaptation des produits aux petits groupes ou voyageurs individuels	Mondiales: [UICN, 2009] (91); Nationales: [Écotourisme France, 2009] (95); Régionales: [Fédération EUROPARC, 2009] (22); Provinciales: [Tourisme Québec, 2002] (99);	[Lequin et Cloquet, 2006] (54). [Lequin, 2000] (109). [Caillaud, 2004] (64); [Villeneuve, s.d. 2] (115)		8
		19	Offre d'expériences authentiques incluant une part d'aventure	Mondiales: [TIES, 1990] (90); Européennes: [Fédération EUROPARC, 2009] (22); [Commission Européenne, s.d.] (17); Nationales: [AFIT, 2001] (25); Provinciales: [Tourisme Québec, 2002] (99);	[Fennell, 1999] (105) [Gagnon et Lapointe, 2006] (106); [Lequin et Cloquet, 2006] (54). [Lequin, 2000] (109). [ASRDLF, 2011] (97); [Hespel, 2000] (108); [Denais, 2007] (104); [Behnassi, 2008] (61); [Dérioz et Bachimon, 2009] (73); [Desmarais, 2007] (49); [Caillaud, 2004] (64); [Laurens et Cousseau, 2000] (76); [Lejeune, 2010] (77); [Viès et al., 2008] (88); [GTI-DTD, 2007] (4)		20
		20	Qualité de l'accueil et accès à des services touristiques	Nationales: [GTZ, 1999] (32); Provinciales: [Gouvernement du Québec, 2005] (38)	[Caillaud, 2004] (64); [Dubois, 2000] (74); [Blangy, 2008] (100); [Viès et al., 2008] (88); [Ribeiro et al., 2010] (82)		7
		21	Offre d'expériences participatives et d'immersion	Mondiales: [WWF, 2001] (93); Européennes: [Fédération EUROPARC, 2009] (22); Nationales: [GTZ, 1999] (32); Provinciales: [Gouvernement du Québec, 2005]	[Mader, 1999] (79); [Charbonneau, 2008] (47); [Abichou et al., s.d.] (59) [Lequin et Cloquet, 2006] (54). [ASRDLF, 2011] (97); [Caillaud, 2004] (64); [Denais, 2007] (104); [Viès et al., 2008] (88)		12

Économique	Offre écotouristique ciblée et adaptée	22	Offre d'activités diversifiées et complémentaires	Mondiales: [WWF, 2001] (93); Européennes: [Commission Européenne, s.d.] (17) ; [Plan Bleu, 2010] (24); Nationales: [CERTU, 2006a-b] (29-30); Provinciales: [Québec, 2010] (46); [Tourisme Québec, 2002] (99); [Gouvernement du Québec, 2005]	[Rbigui, 2008] (112); [Abichou et al., s.d.] (59); [Caillaud, 2004] (64); [Laurens et Cousseau, 2000] (76) ; [TEC, 2002] (84); [Dubois, 2000] (74)	13	
		23	Existence d'un équilibre entre les expériences naturelles (en lien avec l'environnement) et culturelles	Mondiales: [WWF, 2001] (93) Nationales: [GTZ, 1999] (32); [Écotourisme France, 2009] (95) ; Provinciales: [Tourisme Québec, 2002] (99);	[TEC, 2002] (84)	5	
		24	Offre de prestations haut de gamme	Mondiales: [WWF, 2001] (93); [UNEP, 2002] (92);	[Desmarais, 2007] (49); [Le tourisme durable et l'écotourisme, s.d.] (110); [Veilletourisme, 2011] (56) ; [Charbonneau, 2008] (47); [Dérioz et Bachimon, 2009] (73) ; [Dubois, 2000] (74); [Caillaud, 2004] (64); [Hespel, 2000] (108) ; [TEC, 2002] (84); [Ribeiro et al., 2010] (82)	12	
		25	Offre de produits responsables (dans tous leurs aspects)	Mondiales: [PNUE, 2008] (9) ; [UICN, 2009] (91) Européennes: [ASRDLF, 2011]; [Commission Européenne, s.d.] (17)	[Desmarais, 2007] (49); [Le tourisme durable et l'écotourisme, s.d.] (110); [Veilletourisme, 2011, p.2] (40); [Gagnon et Lapointe, 2006 (Ceballos-Lascurain); [Lequin, 2001]; [Cap Vers, 2010] (66); [Villeneuve, s.d. 2] (115); [Viès et al., 2008] (88);	13	
		26	Prise en compte des besoins économiques de la population locale	Européennes: [ASRDLF, 2011]; Nationales: [RNCREQ, 1998] (43);	[Veilletourisme, 2011] (56); [Villeneuve, 2007] (58); [Gagnon et Lapointe, 2006] (106) ; [Lequin et Cloquet, 2006] (54).; [Denais, 2007] (104); [Villeneuve, s.d. 2] (115)	8	
		27	Actualisation régulière de l'offre			[MNE, 2011] (125)	1
		28	Favorisation de l'unicité et la distinction des produits et services			[MNE, 2011] (125)	1
		29	Mesure d'accroissement de la période d'opération	Européennes:[Plan Bleu, 2010] (24); [GDT, 2007] (23) ; Nationales: [ASRDLF, 2011] (97)	[Céron et Dubois, 2000b] (69);[Dubois, 2000] (74);	[MNE, 2011] (125) ; [4V, 2006] (127)	5
		30	Démarche qualité transversale	Existence d'une démarche qualité dans tous les domaines (standardisation, respect des normes)	Mondiales: [PNUE, 2008] (9); [NWHO, 1999] (5). [GSTC, 2009] (3); [WWF, 2001] (93) ; Nationales: [Datar, 2010] (31) ; [CERTU, 2006a-b] (29-30); Européennes:[Fédération EUROPARC, 2009] (22) ; [European Tourism Commission, 2009] (19); [Fédération EUROPARC, 2005] (21); [Fédération EUROPARC, 2002] (20); Provinciales: [Tourisme Québec, 2004] (44); [Gouvernement du Québec, 2005] (38)	[Desmarais, 2007] (49); [Laurens et Cousseau, 2000] (76) ; [Carlier et al., 2006] (67); [Viès et al., 2008] (88); ; [Céron et Dubois, 2000b] (69) ; [Dérioz et Bachimon, 2009] (73) ; [Godin, 2009] (107); [TEC, 2002] (84)	20
	31	Contrôle et suivi des activités/projets	Existence d'un système de contrôle de qualité et de rétroaction avec les visiteurs	Mondiales: [UNEP, s.d.] (11); [PNUE, 2008] (9); [NWHO, 1999] (5); [WWF, 2001] (93); [UNEP 2002] ; Européennes: [Fédération EUROPARC, 2009] (22); [Commission Européenne, s.d.] (17); [RMNTNSFR, 2002] (96) ; Nationales: [ASRDLF, 2011] (97); Provinciales: [Québec, 2002.] (98); [Québec, 2010] (46);	[Mader, 1999] (79); [Tardif, 2003] (114); [Gagnon et Lapointe, 2006] (106); [Desmarais, 2007] (49); [Hespel, 2000] (108); [Viès et al., 2008] (88); [Dérioz et Bachimon, 2009] (73); [Abichou et al., s.d.] (59) ; [Fennell, 1999] (105) ; [Laurens et Cousseau, 2000] (76); [Lejeune, 2010] (77); [Denais, 2007] (104); [GTI-DTD, 2007] (4); [Céron et Dubois, 2000b] (69);	25	

Economique	Marketing efficace et responsable	32	Connaissance précise du produit et de ses spécificités	Mondiales: [WWF, 2001] (93); [NWHO, 1999] (5). Européennes:[Fédération EUROPARC, 2009] (22)	[Mader, 1999] (79) [Corneloup et al., 2001] (48); [Lepart et Marty, 2006] (78) ; [Laurens et Cousseau, 2000] (76) ; [Villeneuve, s.d. 2] (115)	8	
		33	Connaissance du marché et de la clientèle	Mondiales: [PNUE, 2008] (9) ; [WWF, 2001] (93); [UNEP, 2002] (92); [UNEP, s.d.] (11) Nationales: [GTZ, 1999] (32); [CERTU, 2006a-b] (29-30); Régionales : [Commission Européenne, s.d.] (17) ; [RMNTNSFR, 2002] (96) ; [Fédération EUROPARC, 2009] (22); [Fédération EUROPARC, 2005] (21); [Fédération EUROPARC, 2002] (20);	[Le tourisme durable et l'écotourisme, s.d.] (110) [Desmarais, 2007] (49); [Tardif, 2003] (114); [Charbonneau, 2008] (47) [Ziffer, 1989] (123) ; [Abichou et al., s.d.] (59); [Céron et Dubois, 2000b] (69), [Corneloup et al., 2001] (48); [Carlier et al., 2006] (67); [Corneloup et al., 2001b] (103)	24	
		34	Établissement d'un prix juste	Nationales: [CERTU, 2006a-b] (29-30)	[Abichou et al., s.d.] (59)	2	
		35	Collaboration avec des professionnels (tours-opérateurs)	Mondiales: [UNEP, s.d.] (11); [NWHO, 1999] (5).; [WWF, 2001] (93); [UNEP, 2002] (92) ; [UICN, 2009] (91) ; Européennes:[RMNTNSFR, 2002] (96); [Fédération EUROPARC, 2009] (22);	[Charbonneau, 2008] (47); [Abichou et al., s.d.] (59); [Marcelpoil et Boudières, 2006] (80); [Corneloup et al., 2004] (71); [Godin, 2009] (107); [Lepart et Marty, 2006] (78) ;[Cap Vers, 2010] (66); [TEC, 2003] (85) ; [Van Der Yeught, 2006] (86) ; [Lejeune, 2010] (77); [Van Der Yeught, 2007] (87); [Vlès et al., 2008] (88); [Paul et al., 2007] (81)	20	
		36	Sollicitation des touristes individuels	Mondiales: [WWF, 2001] (93); [UNEP, 2002] (92) ; Européennes:[RMNTNSFR, 2002] (96)	[Charbonneau, 2008] (47); [Villeneuve, s.d. 2] (115)	5	
		37	Marketing responsable	Mondiales: [WWF, 2001] (93) ; [UNEP-UNWTO, 2007] (12) ; [PNUE, 2008] (9) ; [UICN, 2009] (91) [UNEP, s.d.] (11); [TIES, 1990] (90); [OMT, 2004] (6); Européennes:[AdE, 2006] (94) ; [Charte Européenne, 2002] (16) ; [Commission Européenne, s.d.] (17) ; Nationales: [ASRDLF, 2011]; Provinciales: [Tourisme Québec, 2002] (99);	[Cégep de Saint-Félicien, 2007] (46); [Desmarais, 2007] (49); [Caire et Roulet-Caire, 2002] (65). [Abichou et al., s.d.] (59); [Baholet, 2009] (60) ; [Gagnon et Lapointe, 2006] (106) ; [Breton, 2006] (118) [Lequin et Cloquet, 2006] (54). [Lequin, 2000] (109). [Céron et Dubois, 2000b] (69), [Céron et Dubois, 2003] (70) [Cap Vers, 2010] (66); [Carlier et al., 2006] (67); [Denais, 2007] (104); [Villeneuve, s.d. 2] (115); [Behnassi, 2008] (61) ; [Dérioz et Bachimon, 2009] (73) ; [Mader, 1999] (79); [Breton, 2009] (63); [Cap Vers, 2010] (66); [Lejeune, 2010] (77); [GTI-DTD, 2007] (4)	35	
		38	Programme de fidélisation de la clientèle			[MNE, 2011] (125)	1
		39	Valorisation de l'image durable de l'entreprise ; communication sur les engagements responsables	[NWHO, 1999] (5).; [PNUE, 2008] (9) ; Européennes: [Fédération EUROPARC, 2009] (22) Nationales: [GDT, 2007] (23); [GTZ, 1999] (32)	[Cégep de Saint-Félicien, 2007] (46); [Desmarais, 2007] (49); [Villeneuve, 2007] (58); [Caire et Roulet-Caire, 2002] (65); [Abichou et al., s.d.] (59); [Baholet, 2009] (60); [Gagnon et Lapointe, 2006] (106)[Céron et Dubois, 2000b] (69) ; [Corneloup et al., 2001] (48); [Caillaud, 2004] (64); [Dubois, 2000] (74) ; [Cap Vers, 2010] (66); [Lejeune, 2010] (77) ; [Denais, 2007] (104);		19
		40	Plan média ; démarche d'optimisation des outils promotionnels	Nationales: [CCMF, 2003] (28); Européennes:[Fédération EUROPARC, 2009] (22); [Charte Européenne, 2002] (16)	[Gagnon et Lapointe, 2006] (106); [Abichou et al., s.d.] (59); [Caillaud, 2004] (64); [Hespeil, 2000] (108); [Cap Vers, 2010] (66)		8
		41	Communication éthique et transparente ; qualité et précision dans la promotion et dans l'information fournie aux visiteurs	Mondiales: [UNEP, s.d.] (11); [NWHO, 1999] (5).Européennes: [RMNTNSFR, 2002] (96); [Fédération EUROPARC, 2009] (22); [Charte Européenne, 2002] (16) Nationales: [AFIT, 2001] (25); [CCMF, 2003] (28)	[Gagnon et Lapointe, 2006] (106) ; [Abichou et al., s.d.] (59); [Baholet, 2009] (60).; [Corneloup et al., 2001] (48); [Céron et Dubois, 2000b] (69), [Céron et Dubois, 2003] (70) ; [Cap Vers, 2010] (66); [Dérioz et Bachimon, 2009] (73) ;		15
42	Responsabilité sociale	Mondiales: [UNEP, s.d.] (11) ; Nationales: [CCMF, 2003] (28) ; [GTZ, 1999] (32)	[Fennell, 1999] (105) ; [Cap Vers, 2010] (66); [Van Der Yeught, 2006] (86)		6		

Économique	Valorisation des emplois	43	Respect de la réglementation du travail ; contrôle des règles de santé/sécurité pour les salariés	Mondiales: [NWHO, 1999] (5); [UNEP, s.d.] (11) [WTO-STD, 2006] (14); [PNUE, 2006] (8) ; [UNEP-UNWTO, 2007] (12); Provinciales: [Tourisme Québec, 2009] (45);	[Cap Vers, 2010] (66); [Lejeune, 2010] (77); [Denais, 2007] (104); [Caire et Roulet-Caire, 2002] (65); [Dubois, 2000] (74); [Blangy, 2008] (100) ; [Viès et al., 2008] (88); [GTI-DTD, 2007] (4)	14
		44	Respect des règles d'équité et d'inclusion	Mondiales: [UNEP, s.d.] (11); [UICN, 2009] (91) ; [UNEP-UNWTO, 2007] (12) Nationales: [Caillaud, 2004] (64); [GDT, 2007] (23); [CERTU, 2006a-b] (29-30) Européennes:[Plan Bleu, 2010] (24); [Commission Européenne, s.d.] (17)	[Cégep de Saint-Félicien, 2007] (46); [Desmarais, 2007] (49); [Tremblay, 1999] (55); [Gagnon, 2009] (52); [Villeneuve, 2007] (58); [Abichou et al., s.d.] (59); [Lapeyre et al., 2007] (121); [Baholet, 2009] (60). [Lequin et Cloquet, 2006] (54). [Lejeune, 2010] (77); [GTI-DTD, 2007] (4)	19
		45	Favorisation des emplois qualifiés	Mondiales: [Acting for life, 2009] (1); [UNEP, s.d.] (11) [WTO-SDT, 2006] (14); [GSTC, 2009] (3); [PNUE, 2006] (8) ; [UNEP-UNWTO, 2007] (12); Européennes: [Commission Européenne, s.d.] (17) ; [Fédération EUROPARC, 2005] (21); [Ecological Tourism in Europe, 2007] (18); [Fédération EUROPARC, 2002] (20) ; Nationales: [ATOUT-France, 2011] (26); [GDT, 2007] (23); [Lianes coopération, 2008] (33); Provinciales: [Tourisme Québec, 2009] (45); [CIRUR, 2005] (37); [Tourisme Québec, 2004] (44); [MDDEP, 2010] (41) ;	[Cégep de Saint-Félicien, 2007] (46); [Desmarais, 2007] (49); [Tremblay, 1999] (55); [Gagnon, 2009] (52) [Villeneuve, 2007] (58); [Gagnon, s.d.] (50); [Lejeune, 2010] (77)	24
		46	Salaires élevés et équitables	Mondiales: [UNEP, s.d.] (11) [Acting for life, 2009] (1); [WTO-SDT, 2006] (14); [GSTC, 2009] (3); [PNUE, 2006] (8) ; [UNEP-UNWTO, 2007] (12); Européennes: [Commission Européenne, s.d.] (17) ; [GDT, 2007] (23); [Plan Bleu, 2010] (24); [Fédération EUROPARC, 2005] (21); [Ecological Tourism in Europe, 2007] (18); [Fédération EUROPARC, 2002] (20) ; Nationales: [Lianes coopération, 2008] (33); [ATOUT-France, 2011] (26); Provinciales: [Tourisme Québec, 2009] (45); [CIRUR, 2005] (37); [Tourisme Québec, 2004] (44); [MDDEP, 2010] (41) ;	[Lejeune, 2010] (77)	19
		47	Possibilités d'évolution de carrière	Mondiales: [Acting for life, 2009] (1) ; [GSTC, 2009] (3); [PNUE, 2006] (8) ; Européennes:[Fédération EUROPARC, 2002] (20); [GDT, 2007] (23); Provinciales: [Tourisme Québec, 2009] (45); [MDDEP, 2007] (40); [MDDEP, 2010] (24)		8
		48	Temps-plein annuel privilégié	Mondiales: [Acting for life, 2009] (1); [WTO-SDT, 2006] (14); [GSTC, 2009] (3); [PNUE, 2006] (8) ; [OMT, 2004] (6); Européennes: [Fédération EUROPARC, 2005] (21); [Ecological Tourism in Europe, 2007] (18); [Fédération EUROPARC, 2002] (20) ; Nationales: [ATOUT-France, 2011] (26); [Lianes coopération, 2008] (33); Provinciales: [Tourisme Québec, 2004] (27); [Tourisme Québec, 2009] (45); [CIRUR, 2005] (37); [Tourisme Québec, 2004] (44); [MDDEP, 2010] (41)	[Abichou et al., s.d.] (59)	16
		49	Favorisation de l'épanouissement personnel, du bien-être des travailleurs	Européennes: [GDT, 2007] (23); Nationales: [AFIT, 2001] (25); [Lianes coopération, 2008] (33); [ATOUT-France, 2011] (26). Provinciales: [Tourisme Québec, 2009] (45); [Tourisme Québec, 2004] (44)	[Lejeune, 2010] (77); [Behnassi, 2008] (61) ; [Viès et al., 2008] (88)	9
		50	Création d'emplois locaux	Mondiales: [WWF, 2001] (93); [UNEP, 2002] (92); [UNEP, s.d.] (11); [NWHO, 1999] (5); [UICN, 2009] (91) ; [UNEP-UNWTO, 2007] (12); [OMT, 2004] (6); Européennes: [Fédération EUROPARC, 2009] (22); [Écotourisme France, 2009] (95); [RMNTNSFR, 2002] (96); [Plan Bleu, 2010] (24); Provinciales: [Tourisme Québec, 2002] (99);	[Rbigui, 2008] (112) [Tardif, 2003] (114); [Mader, 1999] (79); [Litzler et Blais, 2003] (111), [Charbonneau, 2008] (47); [Abichou et al., s.d.] (59); [Lapeyre et al., 2007] (121); [Baholet, 2009] (60); [Céron et Dubois, 2000b] (69) ; [Hespel, 2000] (108); [Villeneuve, s.d.] (115)	23

Économique	51	Promotion de la formation de la main d'œuvre	Accessibilité d'un programme de formation de qualité	Mondiales: [UNEP, s.d.] (11); [Acting for life, 2009] (1) ; [GSTC, 2009] (3);[PNUE, 2006] (8) ; Nationales: [Fédération EUROPARC, 2009] (22) ; [GTZ, 1999] (32); Européennes :[Plan Bleu, 2010] (24); [Fédération EUROPARC, 2002] (20); [AdE, 2006] (94); Provinciales: [Tourisme Québec, 2009] (45); [MDDEP, 2007] (40); [MDDEP, 2010] (41) ; [Québec, 2002.] (98)	[Abichou et al., s.d.] (59); [Caillaud, 2004] (64) ; [Mader, 1999] (79)	16	
	52		Favorisation de la formation régulière / continue	Mondiales: [Acting for life, 2009] (1) ; [GSTC, 2009] (3);[PNUE, 2006] (8) ; Nationales: [GTZ, 1999] (32); Régionales:[Fédération EUROPARC, 2002] (20);Provinciales: [Tourisme Québec, 2009] (45);[MDDEP, 2007] (40); [MDDEP, 2010] (41)	[Abichou et al., s.d.] (59); [Caillaud, 2004] (64)	11	
	53	Coordination des agents économiques	Identification précise du réseau d'affaires		[Cégep de Saint-Félicien, 2007] (46) ; [Desmarais, 2007] (49); [Villeneuve, 2007] (58)	3	
	54		Coopération et maillage d'entreprises	Mondiales: [NWHO, 1999] (5) ; Nationales: [CERTU, 2006a-b] (29-30)	[Gagnon et al., 2008] (51); [Desmarais, 2007] (49); [Caire et Roulet-Caire, 2002] (65); [Paul et al., 2007] (81); [Abichou et al., s.d.] (59); [Marcelpoil et Boudières, 2006] (80); [Corneloup et al., 2004] (71) ; [Lepart et Marty, 2006] (78) ; [Blangy, 2008] (100) ; [TEC, 2003] (85); [Van Der Yeught, 2006] (86) ; [Lejeune, 2010] (77); [Denais, 2007] (104); [Van Der Yeught, 2007] (87); [Viès et al., 2008] (88) ; [Le tourisme durable et l'écotourisme, s.d.] (110); [Cégep de Saint-Félicien, 2007] (46); [Gagnon, 2009] (52); [Villeneuve, 2007] (41); [Céron et Dubois, 2000b] (69), Céron et Dubois, 2003] (70) ; [Hespel, 2000] (108); [Cap Vers, 2010] (66); [Van Der Yeught, 2006] (86)	[MaHoc, 2005] (126)	27
	55		Réseautage économique à l'extérieur de la communauté		[Gagnon et al., 2008, p. 6] (32); [Hespel, 2000] (108); [Cap Vers, 2010] (66); [TEC, 2003] (85)	4	
	56	Implication des acteurs locaux	Priorisation des ressources et services locaux	Mondiales: [WWF, 2001] (93); UNEP 2002 ; Provinciales: [Québec, 2002.] (98);	[Charbonneau, 2008] (47); [Céron et Dubois, 2000b] (69); [Abichou et al., s.d.] (59); [Lejeune, 2010] (77); [Villeneuve, s.d.] (115)	8	
	57		Encouragement de la contribution financière des visiteurs	Mondiales: [NWHO, 1999] (5). [WWF, 2001] (93); [UNEP, 2002] (92) ; [UNEP-UNWTO, 2007] (12); Provinciales: [Québec, 2002.] (98);	[Rbigui, 2008] (112) [Paul et al., 2007] (81); [Lapeyre et al., 2007] (121)	8	
	58	Entreprenariat proactif et innovation	Démarche de recherche et développement de produits et services	Nationales: [CCMF, 2003] (28)	[Céron, Dubois, 2000a].	2	
Environnemental	59	Respect des obligations légales en matière environnementale	Respect de tous les traités, lois, normes et règlements relatifs à la protection de l'environnement	[PNUE, 2008] (9) ; [UNEP, s.d.] (11); Nationales: [CCMF, 2003] (28)	[Cégep de Saint-Félicien, 2007] (46); [Gagnon, 2009] (52); [Desmarais, 2007] (49) ; [Gagnon et al., 2008] (51); [De Groot et al., 2003] (72); [NWHO, 1999] (5). [Céron et Dubois, 2000b] (69); [Caire et Roulet-Caire, 2002] (65); [Baholet, 2009] (60) ;	12	
	60		Constructions et matériaux conformes aux normes environnementales	[NWHO, 1999] (5); [PNUE, 2008] (9) ; Européennes: [Commission Européenne, s.d.] (17)	[Cégep de Saint-Félicien, 2007] (46); [Gagnon, 2009] (52); [Desmarais, 2007] (49); [Céron et Dubois, 2000b] (69).	7	
	61		Respect spécifique des statuts particuliers	Mondiales: [NWHO, 1999] (5); [WWF, 2001] (93); [UNEP, 2002] (92); Européennes [RMNTNSFR, 2002] (96); Nationales : [CCMF, 2003] (28); Provinciales: [Québec, 2002.] (98);	[Tardif, 2003] (114); [Mader, 1999] (79) ; [Desmarais, 2007] (49); [Breton, 2006] (118)	10	
	62		Certification de l'entreprise	Mondiales: [NWHO, 1999] (5); [PNUE, 2008] (9) Provinciales:[Québec, 2002.] (98);	[Charbonneau, 2008] (47); [Carlier et al., 2006] (67);	5	

Environnemental	Utilisation d'outils d'évaluation et de contrôle spécialisés	63	Recours systématique à des évaluations environnementales et à des études d'impact	Mondiales: [WWF, 2001] (93); [UNEP, 2002] (92); [NWHO, 1999] (5). Européennes: [Fédération EUROPARC, 2009] (22); [Commission Européenne, s.d.] (17); Nationales: [CCMF, 2003] (28); Provinciales: [Tourisme Québec, 2002] (99);	[Mader, 1999] (79); [Tardif, 2003] (114); [Blamey, 1997] (62); [Charbonneau, 2008] (47); [Caire et Rouillet-Caire, 2002] (65); [Céron et Dubois, 2000b] (69); [Blangy, 2008] (100); [TEC, 2003] (85); [Carlier et al., 2006] (67); [GTI-DTD, 2007] (4); [Paul et al., 2007] (81); [Lepart et Marty, 2006] (78); [Céron et Dubois, 2003] (70); [Cap Vers, 2010] (66); [TEC, 2003] (85)	22	
		64	Évaluation de la capacité de charge / de support du site	Mondiales: [Acting for life, 2009] (1); [UNEP, 2002] (92); [NWHO, 1999] (5); [PNUE, 2006] (8); Européennes: [Commission Européenne, s.d.] (17); [Ecological Tourism in Europe, 2007] (18); [Fédération EUROPARC, 2005] (21); [Fédération EUROPARC, 2002] (20); Nationales: [ATOUT-France, 2011] (26); [ASRDLF, 2011]; Provinciales: [Parcs Québec, s.d.] (42); [CIRUR, 2005] (21); [MDDEP, 2007] (40); [Québec, 2010] (48); [Tourisme Québec, 2002] (99);	[Tardif, 2003] (114); [Lawton, 2001] (122) [Couture, 2002] (102); [Goodwin, 1996] (119); [Mader, 1999] (79); [Charbonneau, 2008] (47) [Swanson, 1992] (83); [Ziffer, 1989] (123); [Litzler et Blais, 2003] (111); [Caire et Rouillet-Caire, 2002] (65); [Céron et Dubois, 2000b] (69); [Gagnon et Lapointe, 2006] (106); [Blangy, 2008] (100); [Paul et al., 2007] (81);	29	
	Éducation et sensibilisation à l'environnement		65	Valorisation systématique de la responsabilité environnementale ; alphabétisation écologique	Mondiales: [UNEP, s.d.] (11); [UNEP, 2002] (92); [NWHO, 1999] (5); [UICN, 2009] (91); [TIES, 1990] (90); Européennes: [GDT, 2007] (23); [Commission Européenne, s.d.] (17); [AdE, 2006] (94); [Fédération EUROPARC, 2009] (22); Nationales: [Écotourisme France, 2009] (95); [ASRDLF, 2011] (97); Provinciales: [Québec, 2010] (48); [Tourisme Québec, 2002] (98); [Gouvernement du Québec, 2005] (38)	[Mader, 1999] (79); [Litzler et Blais, 2003] (111), [Desmarais, 2007] (49); [Charbonneau, 2008] (47); [Villeneuve, 2007] (58); [Caire et Rouillet-Caire, 2002] (65); [Baholet, 2009] (60) [Gagnon et Lapointe, 2006] (106); [Fennell, 1999] (105); [Breton, 2006] (118); [Céron et Dubois, 2000b] (69); [Godin, 2009] (107); [Dubois, 2000] (74); [Cap Vers, 2010] (66); [Lejeune, 2010] (77); [Denais, 2007] (104); [Villeneuve, s.d. 2] (115)	31
			66	Formation et sensibilisation environnementale des employés	Mondiales: [UNEP, 2002] (92); [NWHO, 1999] (5); [UICN, 2009] (91); [TIES, 1990] (90); Nationales: [Écotourisme France, 2009] (95); Européennes: [Fédération EUROPARC, 2009] (22); [RMNTNSFR, 2002] (96); [AdE, 2006] (94); [Charte Européenne, 2002] (16); Provinciales: [Tourisme Québec, 2002] (99); [Gouvernement du Québec, 2005] (38)	[Mader, 1999] (79), [Litzler et Blais, 2003] (111), [Desmarais, 2007] (49); [Charbonneau, 2008] (47); [Baholet, 2009] (60); [Gagnon et Lapointe, 2006] (106); [Fennell, 1999] (105) [Breton, 2006] (118); [Céron et Dubois, 2000b] (69); [Godin, 2009] (107); [Caillaud, 2004] (64); [Denais, 2007] (104); [Villeneuve, s.d. 2] (115); [Abichou et al., s.d.] (59); [Lejeune, 2010] (77)	27
			67	Sensibilisation environnementale de la population locale (communauté d'accueil)	Mondiales: [UNEP, 2002] (92); [NWHO, 1999] (5); [UICN, 2009] (91); [TIES, 1990] (90); Nationales: [Écotourisme France, 2009] (95); Européennes: [Plan Bleu, 2010] (24); [RMNTNSFR, 2002] (96); [AdE, 2006] (94); [Charte Européenne, 2002] (16); Provinciales: [Tourisme Québec, 2002] (99); [Gouvernement du Québec, 2005] (38)	[Mader, 1999] (79), [Litzler et Blais, 2003] (111), [Desmarais, 2007] (49); [Charbonneau, 2008] (47); [Baholet, 2009] (60); [Gagnon et Lapointe, 2006] (106); [Fennell, 1999] (105) [Breton, 2006] (118); [Céron et Dubois, 2000b] (69); [Godin, 2009] (107); [Caillaud, 2004] (64); [Denais, 2007] (104); [Villeneuve, s.d. 2] (115)	24
			68	Sensibilisation environnementale des visiteurs	Mondiales: [UNEP, 2002] (92); Européennes: [Fédération EUROPARC, 2009] (22); [GDT, 2007] (23); [AdE, 2006] (94); [Charte Européenne, 2002] (16); Nationales: [ASRDLF, 2011] (97); Provinciales: [Québec, 2010] (48); [Gouvernement du Québec, 2005]	[Mader, 1999] (79); [Litzler et Blais, 2003] (111), [Charbonneau, 2008] (47); [Baholet, 2009] (60); [Céron et Dubois, 2000b] (69); [Godin, 2009] (107); [Dubois, 2000] (74); [Denais, 2007] (104)	16
			69	Existence de programmes éducatifs spécifiquement destinés aux jeunes	Européennes: [Plan Bleu, 2010] (24); [Fédération EUROPARC, 2009] (22) Provinciales: [Québec, 2002] (98);	[Litzler et Blais, 2003] (111)	4
			70	Existence d'activités d'interprétation appropriées incluant de la documentation de sensibilisation à l'écoresponsabilité	Mondiales: [UNEP, 2002] (92); [OMT, 2005] (7); [PNUE, 2002] (89); [UICN, 2009] (91); Européennes: [Fédération EUROPARC, 2009] (22); [GDT, 2007] (23); [RMNTNSFR, 2002] (96); [ASRDLF, 2011] (97); [AdE, 2006] (94); [Charte Européenne, 2002] (16) Nationales: [Écotourisme France, 2009] (95); Provinciales: [Québec, 2010] (48); [BNQ, 2003] (101); [Tourisme Québec, 2002] (99); [Gouvernement du Québec, 2005]	[Mader, 1999] (79); [Tardif, 2003] (114); [Litzler et Blais, 2003] (111), [Charbonneau, 2008] (47); [Caire et Rouillet-Caire, 2002] (65); [Baholet, 2009] (60); [Lequin et Cloquet, 2006] (54). [Céron et Dubois, 2000b] (69); [Godin, 2009] (107); [Denais, 2007] (104); [Villeneuve, s.d. 2] (115); [Behnassi, 2008] (61)	27

Environnemental	Préservation de l'intégrité géophysique du milieu (air, sol, eau)	71	Respect de la capacité de charge du site ; consommation des ressources sous leur taux de renouvelabilité	Mondiales: [UICN, 2009] (91) ; [TIES, 1990] (90); [UNEP-UNWTO, 2007] (12); [UNEP, s.d.] (11) [NWHO, 1999] (5); [Acting for life, 2009] (1); [PNUE, 2006] (8); Européennes: [Charte Européenne, 2002] (16) ; [Commission Européenne, s.d.] (17) ; [Ecological Tourism in Europe, 2007] (18); [Fédération EUROPARC, 2005] (21); [Fédération EUROPARC, 2002] (20); 10; [Fédération EUROPARC, 2002] (20); Nationales: [CCMF, 2003] (28) ; [ATOUT-France, 2011] (26); Provinciales: [Parcs Québec, s.d.] (42); [CIRUR, 2005] (21); [MDDEP, 2007] (40) ;	[Gagnon et Lapointe, 2006] (106); [Villeneuve, 2007] (58); [Desmarais, 2007] (49); [Cégep de Saint-Félicien, 2007] (46); [Glon, 2004] (53); Guerreiro et LeTourneau, 2010; [Abichou et al., s.d.] (59); [Breton, 2006] (118); [Lequin, 2000] (109). [ASRDLF, 2011] (97); [Céron et Dubois, 2000b] (69); [Lejeune, 2010] (77); [Villeneuve, s.d. 2] (115); [Behnassi, 2008] (61) ; [Viès et al., 2008] (88); [TEC, 2002] (84); [GTI-DTD, 2007] (4); [Paul et al., 2007] (81);	36
		72	Favorisation des petits groupes	Mondiales: [Acting for life, 2009] (1); [PNUE, 2006] (8) ; [UICN, 2009] (91) ; Nationales: [ATOUT-France, 2011] (26) ; Européennes: [Fédération EUROPARC, 2009] (22); [Ecological Tourism in Europe, 2007] (18); [Fédération EUROPARC, 2005] (21); [Fédération EUROPARC, 2002] (20); 10; [Fédération EUROPARC, 2002] (20); Nationales: [ASRDLF, 2011] (97) Provinciales: [Parcs Québec, s.d.] (42); [CIRUR, 2005] (21); [MDDEP, 2007] (40); [Tourisme Québec, 2002] (99);	[Gagnon et Lapointe, 2006] (106); [Lequin, 2000] (109). [ASRDLF, 2011] (97); [Céron et Dubois, 2000b] (69); [Dubois, 2000] (74); [Villeneuve, s.d. 2] (115)	20
		73	Réduction des impacts des transports et de la mobilité	Mondiales: [UNEP, s.d.] (11) [WWF, 2001] (93); [UNEP, 2002] (92); [PNUE, 2006] (8); [GSTC, 2009] (3); [WTO-SDT, 2006] (14); Européennes: [Fédération EUROPARC, 2009] (22); [GDT, 2007] (23); [Plan Bleu, 2010]; [RMNTNSFR, 2002] (96); [Fédération EUROPARC, 2005] (21); [Fédération EUROPARC, 2002] (20); Nationales: [Premier Ministre et MERAT, 2011] (20); [Datar, 2010] (31); [MEDD et SEDD, 2003] (34); [ATOUT-France, 2011] (26); Provinciales: [Tourisme Québec, 2009] (45); [MDDEP, 2007] (40); [Tourisme Québec, 2004] (44); [MDDEP, 2010] (24) ; [Québec, 2002] (98);	[Tardif, 2003] (114); [Lawton, 2001] (122); [Couture, 2002] (102) [Goodwin, 1996] 119; [Mader, 1999] (79), [Charbonneau, 2008] (47) [Swanson, 1992] (83) [Ziffer, 1989] (123); [Litzler et Blais, 2003] (111) ; [Rbiqui, 2008] (112) [Céron et Dubois, 2000b] (69); [Guerreiro et LeTourneau, 2010] (75) [Baholet, 2009] (60) [Dubois, 2000] [Céron et Dubois, 2003] (70) ; [Lejeune, 2010] (77); [TEC, 2002] (84); [GTI-DTD, s.d.] (4); [Céron et Dubois, 2000a] (68);	36
		74	Compatibilité des aménagements touristiques avec les composantes environnementales et patrimoniales du site	Mondiales: [OMT, 2004] (6); (42); [GSTC, 2009] (3); [UNEP, s.d.] (11); [Acting for life, 2009] (1); [PNUE, 2006] (8); [WWF, 2001] (93) ; [UNEP, 2002] (92); Nationales: [MEDD et SEDD, 2003] (34); [Lianes coopération, 2008] (33); [ATOUT-France, 2011] (26); Européennes: [GDT, 2007] (23); [RMNTNSFR, 2002] (96) ; [Charte Européenne, 2002] (16) [Commission Européenne, s.d.] (17) ; [Fédération EUROPARC, 2009] (22); [Ecological Tourism in Europe, 2007] (18); [Fédération EUROPARC, 2005] (21); [Fédération EUROPARC, 2002] (20); Provinciales: [Tourisme Québec, 2009] (45); [Parcs Québec, s.d.] (42); [CIRUR, 2005] (37); [Tourisme Québec, 2004] (44) ; [Québec, 2002] (98) ; [MDDEP, 2007] (40) ;	[Abichou et al., s.d.] (59); [Gagnon et Lapointe, 2006] (106); [Villeneuve, s.d. 2] (115); [Dubois, 2000] (74); [Lejeune, 2010] (77); [TEC, 2002] (84); [GTI-DTD, 2007] (4); Baholet, 2009.; [Caillaud, 2004] (64); [Villeneuve, s.d. 2] (115); [Viès et al., 2008] (88) ; [Mader, 1999] (79); [Tardif, 2003] (114); (provenant de [Blamey, 1997] (62); [Charbonneau, 2008] (47); [Céron et Dubois, 2000a] (68)	40
	75	Conservation de la diversité biologique et des habitats	Mondiales: [TIES, 1990] (90); [UNEP, s.d.] (11); [NWHO, 1999] (5); [Acting for life, 2009] (1); [PNUE, 2006] (8); [WWF, 2001] (93); [GSTC, 2009] (3) ; [OMT, 2004] (6); Européennes: [RMNTNSFR, 2002] (96) ; [Fédération EUROPARC, 2002] (20); [Commission Européenne, s.d.] (17) ; [UNAT, 2007] (36); Nationales: [Premier Ministre et MERAT, 2011] (20); [Datar, 2010] (31); [MEDD et SEDD, 2003] (18); [CCMF, 2003] (28) [ATOUT-France, 2011] (26) ; Provinciales: [Tourisme Québec, 2009] (45); [Parcs Québec, s.d.] (42); [MDDEP, 2007] (40); [CIRUR, 2005] (37); [Tourisme Québec, 2004] (44) ; [Québec, 2002] (98); [Tourisme Québec, 2002] (99); [RNCREQ, 1998] (43);	[Desmarais, 2007] (49) [Cégep de Saint-Félicien, 2007] (46); [Gagnon et al., 2008] (51) [Glon, 2004] (53) ; [Tardif, 2003] (114); [Mader, 1999] (79); [Lapeyre et al., 2007] (121); [Baholet, 2009] (60); Lequin, 2001. [Breton, 2009] (63) [Lejeune, 2010] (77); [Villeneuve, s.d. 2] (115); [Behnassi, 2008] (61) ; [GTI-DTD, 2007] (4); [Céron et Dubois, 2000b] (69); [Céron et Dubois, 2000a] (68);	40	

Environmental	Maintien de la pureté de l'environnement	76	Protection prioritaire des écosystèmes critiques et des espèces menacées	Mondiales: [UNEP, 2002] (92); Nationales: [CCMF, 2003] (28) Européennes:[Québec, 2010] (48)	[Mader, 1999] (79); [Charbonneau, 2008] (47) ; [Tardif, 2003] (114); [Mader, 1999] (79)	7
		77	Contrôle de l'importation des espèces non-indigènes	Mondiales: [GSTC, 2009] (3)		1
		78	Contrôle du prélèvement et de l'utilisation des espèces prélevées	Mondiales: [GSTC, 2009] (3); Nationales: [CCMF, 2003] (28)		2
	79	Gestion des déchets : réduction, réutilisation (valorisation) et recyclage	Mondiales: [UNEP, s.d.] (11); [Acting for life, 2009] (1); [WWF, 2001] (93);[PNUE, 2006] (8); [GSTC, 2009] (3); [UNEP-UNWTO, 2007] (12); Européennes:[Fédération EUROPARC, 2009] (22); [GDT, 2007] (23);[Fédération EUROPARC, 2005] (21); [Ecological Tourism in Europe, 2007] (18); Nationales: [Premier Ministre et MERAT, 2011] (20); [MEDD et SEDD, 2003] (34); [ATOUT-France, 2011] (26); Provinciales: [CIRUR, 2005] (37); [MDDEP, 2007] (40); [Tourisme Québec, 2004] (44);	[Desmarais, 2007] (49) [Villeneuve, s.d.] (116) ; [Le tourisme durable et l'écotourisme, s.d.] (110); [Cégep de Saint-Félicien, 2007] (46) ; [Charbonneau, 2008] (47); [Mader, 1999] (79), [Rbigui, 2008] (112); [Guerreiro et LeTourneau, 2010] (75)(Gagnon et Lapointe (Ceballos-Lascurain) [Dubois, 2000] (74); [Lejeune, 2010] (77); [GTI-DTD, 2007] (4); [Paul et al., 2007] (81); [Céron et Dubois, 2000b] (69); [Céron et Dubois, 2000a] (68);	31	
	80	Réduction de la consommation d'énergie	Mondiales: [UNEP, s.d.] (11); [PNUE, 2006] (8) ; [GSTC, 2009] (3) ;[UNEP, 2002] (92); Nationales: MEDD et SEDD, 2003] (18); [Premier Ministre et MERAT, 2011] (20); [Datar, 2010] (31); [ASRDLF, 2011] (97); Européennes:[GDT, 2007] (23); [RMNTNSFR, 2002] (96) ; [Fédération EUROPARC, 2009] (22); [Fédération EUROPARC, 2005] (21); [Fédération EUROPARC, 2002] (20) ;Provinciales: [Québec, 2010] (48) ; [Tourisme Québec, 2004] (44);	[Charbonneau, 2008] (47); [Mader, 1999] (79), [Rbigui, 2008] (112) ; [Desmarais, 2007] (49); [Abichou et al., s.d.] (59); [Dubois, 2000] (74); [Lejeune, 2010] (77); [Villeneuve, s.d. 2] (115); [GTI-DTD, 2007] (4); [Paul et al., 2007] (81); [Céron et Dubois, 2000b] (69)	26	
	81	Conservation des ressources en eau	Mondiales: [UNEP, s.d.] (11); [PNUE, 2006] (8); [GSTC, 2009] (3); [UNEP-UNWTO, 2007] (12); Européennes: [Fédération EUROPARC, 2009] (22); [Commission Européenne, s.d.] (17) ; [Fédération EUROPARC, 2005] (21); [GDT, 2007] (23); Nationales: [ASRDLF, 2011] (97); [Premier Ministre et MERAT, 2011] (20);[CERTU, 2006a-b] (29-30) Provinciales: [RNCREQ, 1998] (43);	[Desmarais, 2007] (49) [Villeneuve, 2007] (58); [Le tourisme durable et l'écotourisme, s.d.] (110); [Cégep de Saint-Félicien, 2007] (46); [Gagnon et al., 2008] (51); [Glon, 2004](34); [Abichou et al., s.d.] (59); [Baholet, 2009] (60); [Lequin, 2000] (109). [Céron et Dubois, 2000b] (69); [Lejeune, 2010] (77); [Villeneuve, s.d. 2] (115); [Behnassi, 2008] (61) ; [GTI-DTD, 2007] (4); [Paul et al., 2007] (81);	27	
	82	Gestion des eaux usées	Mondiales: [UNEP, s.d.] (11); [Acting for life, 2009] (1); [PNUE, 2006] (8); [GSTC, 2009] (3); [WTO-SDT, 2006] (14); [UNEP-UNWTO, 2007] (12); Nationales: [ATOUT-France, 2011] (26); [MEDD et SEDD, 2003] (34); [ASRDLF, 2011] Européennes:[Fédération EUROPARC, 2009] (22); [Fédération EUROPARC, 2005] (21); Provinciales: [CIRUR, 2005] (37); [MDDEP, 2010] (24); [RNCREQ, 1998] (43);	[Villeneuve, s.d.] (116) ; [Le tourisme durable et l'écotourisme, s.d.] (110); [Cégep de Saint-Félicien, 2007] (46); [Gagnon et al., 2008] (51); [Desmarais, 2007] (49) [Villeneuve, 2007] (58) ; [Glon, 2004](34); (97);[Dubois, 2000] (74); [GTI-DTD, 2007] (4); [Céron et Dubois, 2000b] (69); ;[Céron et Dubois, 2000a] (68);	26	
	83	Réduction de la pollution sonore	Mondiales: [WWF, 2001] (93); [UNEP-UNWTO, 2007] (12); Européennes: [Fédération EUROPARC, 2009] (22)	[Mader, 1999] (79); [Dubois, 2000] (74)	4	
	84	Réduction de la pollution visuelle	Mondiales: [Acting for life, 2009] (1); [PNUE, 2006] (8); Européennes: [Ecological Tourism in Europe, 2007] (18); [Fédération EUROPARC, 2009] (22); [Fédération EUROPARC, 2005] (21); [Fédération EUROPARC, 2002] (20); Nationales:[ATOUT-France, 2011] (26); Provinciales: [Parcs Québec, s.d.] (42); [CIRUR, 2005] (21); [MDDEP, 2007] (40)		10	
85	Réduction de l'érosion des sites sensibles	Mondiales: [Acting for life, 2009] (1); [PNUE, 2006] (8); [GSTC, 2009] (3) ; [UICN, 2009] (91) ; [WWF, 2001] (93); [UNEP, s.d.] (11) [UNEP, 2002] (92); [UNEP-UNWTO, 2007] (12); [CMTD, 2005] (2) ; Européennes: [Fédération EUROPARC, 2005] (21); [Commission Européenne, s.d.] (17) ; Nationales: [GTZ, 1999] (32); [CCMF, 2003] (28); [MEDD et SEDD, 2003] (34); Premier Ministre et MERAT, 2011] (20); Provinciales: [Québec, 2010] (48); [Tourisme Québec, 2002] (99); [Écotourisme France, 2009] (95);	[Mader, 1999] (79), [Rbigui, 2008] (112); [TEC, 2002] (84); [GTI-DTD, 2007] (4); [Mader, 1999] (79); [Tardif, 2003] (114); (provenant de [Blamey, 1997] (62); [Charbonneau, 2008] (47); [Baholet, 2009] (60); [Gagnon et Lapointe, 2006] (106); [Fennell, 1999] (105) ; [Breton, 2006] (118).[Lequin et Cloquet, 2006] (54). [Lequin, 2000] (109). [ASRDLF, 2011] (97); [Corneloup et al., 2001] (48); [Godin, 2009] (107); [Hespel, 2000] (108); [Behnassi, 2008] (61) ; Céron et Dubois, 2000] (10);	37		

Environnemental	86	Réduction de la pollution de l'air et des émissions de gaz à effet de serre (GES)	Mondiales: [WWF, 2001] (93); [UNEP, s.d.] (11), [WWF, 2001] (93); [UNEP, 2002] (92); [PNUE, 2006] (8); [UNEP-UNWTO, 2007] (12); Européennes: [RMNTNSFR, 2002] (96) ; [UNAT, 2007] (36); [Premier Ministre et MERAT, 2011] (20); [European Tourism Commission, 2009] (19); Nationales: [CCMF, 2003] (28); [ATOUT-France, 2011] (26) ; [Bibliothèque du parlement, 2005] (27); [Datar, 2010] (31); Provinciales: [Tourisme Québec, 2004] (44); [RNCREQ, 1998] (43)	[Desmarais, 2007] (49); [Le tourisme durable et l'écotourisme, s.d.] (110); [Tremblay, 1999] (55); [Cégep de Saint-Félicien, 2007] (46); [Villeneuve, 2007] (58) ; [Mader, 1999] (79); [Rbigui, 2008] (112); [Lejeune, 2010] (77); [GTI-DTD, 2007] (4); [Céron et Dubois, 2000b] (69) ; [Glon, 2004] (53);	27	
		87	Réduction de l'utilisation de produits chimiques nocifs pour l'environnement	Mondiales: [PNUE, 2006] (8); [GSTC, 2009] (3); [WTO-SDT, 2006] (14); [UNEP, s.d.] (11); Nationales: [CCMF, 2003] (28)	[Céron et Dubois, 2000b] (69); [Lejeune, 2010] (77); [GTI-DTD, 2007] (4)	8
	88	Utilisation rationnelle des ressources	Obtention d'un statut de protection pour le territoire d'exploitation	Mondiales: [NWHO, 1999] (5); [WWF, 2001] (93); [UNEP, 2002] (92); Européennes [RMNTNSFR, 2002] (96); Nationales : [CCMF, 2003] (28); Provinciales: [Québec, 2002.] (98);	[Tardif, 2003] (114); [Mader, 1999] (79) ; [Desmarais, 2007] (49); [Breton, 2006] (118)	10
	89		Système de traçabilité des actions		[MaHoc, 2005] (126)	1
	90		Utilisation d'infrastructures existantes et limitation du nombre des nouvelles	Mondiales: [OMT, 2004] (6); [UNEP, s.d.] (11) [GSTC, 2009] (3) ; [PNUE, 2006] (8) ; [TIES, 1990] (90); [UNEP-UNWTO, 2007] (12); Nationales: [CERTU, 2006a-b] (29-30) [Lianes coopération, 2008] (33); [CCMF, 2003] (28); [ATOUT-France, 2011] (26) ; [MEDD et SEDD, 2003] (34); Européennes: [Commission Européenne, s.d.] (17) ; [Fédération EUROPARC, 2005] (21); [GDT, 2007] (23); [Fédération EUROPARC, 2009] (22); [Ecological Tourism in Europe, 2007] (18); [Fédération EUROPARC, 2002] (20); Provinciales: [Tourisme Québec, 2009] (45); [Parcs Québec, s.d.] (42); [MDDEP, 2007] (40); [Tourisme Québec, 2004] (44) ;	[Abichou et al., s.d.] (59) ; [Baholet, 2009] (60); [Gagnon et Lapointe, 2006] (106) ; [Lequin, 2000] (109); [Céron et Dubois, 2000b] (69); [Cap Vers, 2010] (66); [Lejeune, 2010] (77); [Behnassi, 2008] (61) ; [GTI-DTD, 2007] (4); Céron et Dubois, 2000a] (68) ; [TEC, 2002] (84)	32
	91		Construction de structures qui augmentent la durabilité des lieux	Mondiales: [PNUE, 2006] (8); [GSTC, 2009] (3); Européennes: [Fédération EUROPARC, 2005] (21); [Fédération EUROPARC, 2002] (20) ; [Commission Européenne, s.d.] (17) ; Provinciales: [Tourisme Québec, 2009] (45)	[TEC, 2002] (84); [GTI-DTD, 2007] (4)	8
	92	Utilisation systématique d'énergies renouvelables / alternatives	Mondiales: [UNEP, s.d.] (11) [UNEP, 2002] (92); [UNEP-UNWTO, 2007] (12); Nationales: [Bibliothèque du parlement, 2005] (28); [CCMF, 2003] (28); Européennes: [GDT, 2007] (23); [RMNTNSFR, 2002] (96) ; Provinciales: [Québec, 2010] (48); [ASRDLF, 2011] (97)	[Charbonneau, 2008] (47); [Mader, 1999] (79), [Rbigui, 2008] (112) ; [Villeneuve, 2007] (58) [Desmarais, 2007] (49); [Le tourisme durable et l'écotourisme, s.d.] (110); [Tremblay, 1999] (55); [Cap Vers, 2010] (66); [Lejeune, 2010] (77); [GTI-DTD, 2007] (4)	18	
	93	Contribution proactive à la protection du milieu	Existence de moyens permettant aux écotouristes de participer personnellement à l'effort de conservation (maintien de l'ordre, entretien, préservation du patrimoine et de la culture locale)	Mondiales: [UNEP, 2002] (92); [NWHO, 1999] (5); [UICN, 2009] (91) ; [TIES, 1990] (90); Européennes : [Fédération EUROPARC, 2009] (22) ; [GDT, 2007] (23); [NWHO, 1999] (5).; [AdE, 2006] (94); [Charte Européenne, 2002] (16) ; Nationales; [AFIT, 2001] (25) ; [Écotourisme France, 2009] (95); Provinciales: [Québec, 2010] (48); . [BNQ, 2003] (101); [Tourisme Québec, 2002] (99); [Gouvernement du Québec, 2005] (38)	[Litzler et Blais, 2003] (111), [Charbonneau, 2008] (47); [Baholet, 2009] (60); [Godin, 2009] (107); [Lejeune, 2010] (77); [Denais, 2007] (104); [Villeneuve, s.d.] (115); [Tardif, 2003] (114); [Mader, 1999] (79); [Caire et Roulet-Caire, 2002] (65); [Lapeyre et al., 2007] (121); [Gagnon et Lapointe, 2006] (106); [Fennell, 1999] (105) ; [Lequin et Cloquet, 2006] (54). [GTI-DTD, 2007] (4); [Paul et al., 2007] (81)	31
	94		Mise en place de mesures compensatoires	Mondiales: [UNEP, s.d.] (11); [UICN, 2009] (91) ; Européennes: [RMNTNSFR, 2002] (96) ; [Fédération EUROPARC, 2009] (22); Nationales: [CCMF, 2003] (28); [ASRDLF, 2011] (97); Provinciales: [Québec, 2002] (98)	[Tardif, 2003] (114); [Mader, 1999] (79) [Gagnon et Lapointe, 2006] (106); [Fennell, 1999] (105) ; [Lequin, 2000] (109); [GTI-DTD, 2007] (4)	15

Environnemental	95	Gestion des interactions visiteurs / biodiversité	Existence de moyens de contrôle	Mondiales: [UNEP, s.d.] (11) [Acting for life, 2009] (1); [GSTC, 2009] (3); [PNUE, 2006] (8); [UICN, 2009] (91); [CMTD, 2005] (2); Européennes: [Fédération EUROPARC, 2009] (22); [Ecological Tourism in Europe, 2007] (18); [Fédération EUROPARC, 2005] (21); [Fédération EUROPARC, 2002] (20); [Fédération EUROPARC, 2009] (22); Nationales: [ATOUT-France, 2011] (26); Provinciales: [Parcs Québec, s.d.] (42); [CIRUR, 2005] (21); [MDDEP, 2007] (40);	[Gagnon et Lapointe, 2006] (106); [Lepart et Marty, 2006] (78); [Villeneuve, s.d. 2] (115); [Behnassi, 2008] (61); [GTI-DTD, 2007] (4)	20
	96	Mise en valeur du patrimoine naturel et culturel	Organisation d'événements permettant d'interpréter et de comprendre les pratiques et cultures locales	Mondiales: [UNEP, 2002] (92); [PNUE, 2006] (8); [TIES, 1990] (90); Européennes: [GDT, 2007] (23); [UNAT, 2007] (36) [Fédération EUROPARC, 2002] (20) [Charte Européenne, 2002] (16); Nationales: [ASRDLF, 2011] (97); [Datar, 2010] (31); [GTZ, 1999] (32); Provinciales: [BNQ, 2003] (101)	[Charbonneau, 2008] (47); [Abichou et al., s.d.] (59); [Caillaud, 2004] (64); [Villeneuve, s.d. 2] (115); [GTI-DTD, 2007] (4)	16
Social	97	Adhésion du milieu d'accueil aux projets touristiques	Ouverture de la population locale à l'égard du tourisme en général	Mondiales: [UNEP, s.d.] (11) [Acting for life, 2009] (1); [PNUE, 2006] (8); [TIES, 1990] (90); Européennes: [Ecological Tourism in Europe, 2007] (18); [Fédération EUROPARC, 2005] (21); [Fédération EUROPARC, 2002] (20); Nationales: [ASRDLF, 2011] (97); [CERTU, 2006a-b] (29-30); [MDDEP, 2007] (40); [GTZ, 1999] (32); Provinciales: [Tourisme Québec, 2009] (45); [CIRUR, 2005] (37);	[Villeneuve, s.d.] (116); [Veilletourisme, 2011] (56); [Gagnon et al., 2008] (51); [Abichou et al., s.d.] (59) [Gagnon et Lapointe, 2006] (106)	18
	98		Mise en place de mesures d'incitation de fréquentation du site touristique par les populations locales	Mondiales: [UNEP, s.d.] (11); [UNEP-UNWTO, 2007] (12)	[Lapeyre et al., 2007] (121)	3
	99	Obtention du soutien du pouvoir politique local			[MNE, 2011] (125)	1
	100	Existence de vecteurs-relais de communication ; formation d'ambassadeurs			[MNE, 2011] (125)	1
	101	Connectivité civile et cohésion sociale	Confiance et réciprocité à l'intérieur de la communauté hôte	Mondiales : [TIES, 1990] (90) ; National: [CERTU, 2006a-b] (29-30)	[Gagnon et al., 2008] (51); [Veilletourisme, 2011] (56); [Lepart et Marty, 2006] (78); [Céron et Dubois, 2003] (70); [Hespel, 2000] (108); [Blangy, 2008] (100); [Cap Vers, 2010] (66); [Lejeune, 2010] (77)	10

Social	Respect des droits et structures sociales des communautés autochtones et traditionnelles	102	Respect des droits individuels et collectifs des peuples autochtones	Mondiales: [UNEP, s.d.] (11) [WWF, 2001] (93); [UNEP, 2002] (92); [OMT, 2005] (7); PNUE 2002 (89) ; Nationales: [CCMF, 2003] (28); [ASRDLF, 2011] (97) ; Européennes: [RMNTNSFR, 2002] (96); [Fédération EUROPARC, 2005] (21); Provinciales: [RNCREQ, 1998] (43); [Québec, 2010] (48);	[Tardif, 2003] (114); [Mader, 1999] (79), Charbonneau, 2008] (47) [Villeneuve, 2007] (58); [Veilletourisme, 2011] (56); [Caire et Roulet-Caire, 2002] (65); [Abichou et al., s.d.] (59) ; [Gagnon et Lapointe, 2006] (106); [Barkin, 2003] ; [Lequin et Cloquet, 2006] (54). [Hespel, 2000] (108); [Villeneuve, s.d. 2] (115)	23
		103	Respect des croyances et des traditions des peuples autochtones	Mondiales: [UNEP, s.d.] (11) [Acting for life, 2009] (1); [WWF, 2001] (93); [UNEP, 2002] (92); [OMT, 2005] (7); [PNUE, 2002] (89); [PNUE, 2006] (8); [UNEP-UNWTO, 2007] (12); [OMT, 2004] (6); Européennes: [RMNTNSFR, 2002] (49) [Fédération EUROPARC, 2002] (20); [Fédération EUROPARC, 2005] (21); [Ecological Tourism in Europe, 2007] (18); [UNAT, 2007] (36) Nationales: [MEDD et SEDD, 2003] (34) ; [MDDEP, 2007] (40); [Lianes coopération, 2008] (33) [ATOUT-France, 2011] (26) ; Provinciales: [Tourisme Québec, 2009] (45); [Parc Québec, s.d.] (42) ; [Tourisme Québec, 2004] (44); [Québec, 2002] (98)	[Charbonneau, 2008] (47); [Tardif, 2003] (114); [Blamey, 1997] (62); [Mader, 1999] (79); [Lejeune, 2010] (77)	26
		104	Existence et/ou renforcement de rapports formels avec les structures sociales et communautaires locales déjà existantes	Mondiales: [WWF, 2001] (93); [PNUE, 2006] (8) ; Européennes: [Ecological Tourism in Europe, 2007] (18); [Fédération EUROPARC, 2005] (21); [Fédération EUROPARC, 2002] (20) ; [Fédération EUROPARC, 2009] (22); Provinciales: [Parcs Québec, s.d.] (42); [MDDEP, 2007] (40); [Tourisme Québec, 2004] (44); [MDDEP, 2010] (24)	[Desmarais, 2007] (49); [Glon, 2004] (53); [Le tourisme durable et l'écotourisme, s.d.] (110) ; [Mader, 1999] (79); [Gagnon et Lapointe, 2006] (106); [Barkin, 2003]. [Lequin et Cloquet, 2006] (54). [Marcelpoil et Boudières, 2006] (80); [Céron et Dubois, 2000a] (68); [Van Der Yeught, 2006] (86) ; [Villeneuve, s.d. 2] (115)	21
	Respect de la communauté d'accueil par le promoteur	105	Communication d'informations sur les valeurs de la communauté d'accueil et les comportements prescrits	Mondiales: [NWHO, 1999] (5). [WWF, 2001] (93); [UNEP, 2002] (92); Européennes: [ASRDLF, 2011] (97) ; [Fédération EUROPARC, 2009] (22); [RMNTNSFR, 2002] (96); Nationales: [GTZ, 1999] (32); Provinciales [Québec, 2010] (48);	[Mader, 1999] (79) ; [Tardif, 2003] (114); [Denais, 2007] (104); [Villeneuve, s.d. 2] (115); [Dubois, 2000] (74)	13
		106	Autonomie locale	Mondiales: [Acting for life, 2009] (1) ; [PNUE, 2006] (8); Européennes: [Plan Bleu, 2010] (24); [Ecological Tourism in Europe, 2007] (18); [Fédération EUROPARC, 2005] (21); [Fédération EUROPARC, 2002] (20); Provinciales: [MDDEP, 2007] (40); [Tourisme Québec, 2009] (45); [CIRUR, 2005] (37)		9
	Protection des visiteurs	107	Existence de programmes de sensibilisation et de prévention des risques	Mondiales: [Acting for life, 2009] (1) ; [PNUE, 2006] (8); GSTC, 2009 (3) ; [WTO-SDT, 2006] (14) ; Nationales: [Datar, 2010] (31); [GTZ, 1999] (32); Provinciales: [CIRUR, 2005] (37); [Tourisme Québec, 2004] (44)	[Desmarais, 2007] (49); [Lejeune, 2010] (77)	12
		108	Existence d'un plan de gestion des risques opérationnel	Mondiales: [NWHO, 1999] (5); [Acting for life, 2009] (1) ; [PNUE, 2006] (8); [GSTC, 2009] (3); [WTO-SDT, 2006] (14) ; Nationales: [Datar, 2010] (31); [GTZ, 1999] (32); Provinciales: [CIRUR, 2005] (37); [Tourisme Québec, 2004] (44);	[Céron et Dubois, 2000b] (69); [Lejeune, 2010] (77); [Viès et al., 2008] (88)	12

	Bien-être des communautés d'accueil	109	Mesures pour garantir la santé, la sûreté et la sécurité des communautés d'accueil	Mondiales: [UNEP, s.d.] (11), [NWHO, 1999] (5); [Acting for life, 2009] (1); [PNUE, 2006] (8); [GSTC, 2009] (3); [WTO-SDT, 2006] (14); [UNEP-UNWTO, 2007] (12); Régionales: [GDT, 2007] (23); [Plan Bleu, 2010] (24); Nationales: [AFIT, 2001] (25); [CCMF, 2003] (28) [Datar, 2010] (31); [AdE, 2006] (94); Provinciales: ; [Tourisme Québec, 2009] (45); [MDDEP, 2007] (40); [MDDEP, 2010] (42);	[Caire et Roulet-Caire, 2002] (65); [Abichou et al., s.d.] (59); [Lapeyre et al., 2007] (121); [Baholet, 2009] (60) [Gagnon et Lapointe, 2006] (106); [Céron et Dubois, 2000b] (69); [Breton, 2009] (63); [Lequin et Cloquet, 2006] (54); [Caillaud, 2004] (64); [Lejeune, 2010] (77); [Denais, 2007] (104); [Villeneuve, s.d. 2] (115); [Behnassi, 2008] (61); [Vlès et al., 2008] (88); [Déroiz et Bachimon, 2009] (73)	31
		110	Maximisation des bénéfices pour les populations locales	Mondiales: [UNEP, s.d.] (11); [PNUE, 2006] (8); [UICN, 2009] (91); [UNEP-UNWTO, 2007] (12); [OMT, 2004] (6); Nationales: [Écotourisme France, 2009] (95); [CERTU, 2006a-b] (29-30); [AFIT, 2001] (25); [CCMF, 2003] (28); [ASRDLF, 2011] (97) [RNCREQ, 1998] (43); Européennes: [Commission Européenne, s.d.] (17); [Écotourisme France, 2009] (95); [Fédération EUROPARC, 2009] (22); [Ecological Tourism in Europe, 2007] (18); [Fédération EUROPARC, 2005] (21); [Fédération EUROPARC, 2002] (20); [AdE, 2006] (94); Provinciales: [Parcs Québec, s.d.] (42); [MDDEP, 2007] (40); [Tourisme Québec, 2004] (44); [MDDEP, 2010] (42); [Gouvernement du Québec, 2005] (38); [MEDD et SEDD, 2003] (34); [Tourisme Québec, 2009] (45)	[Veilletourisme, 2011] (56); [Villeneuve, 2007] (58); [Gagnon, 2009] (52); [Gagnon et al., 2008] (51); [Guerreiro et LeTourneau, 2010] (75) [Abichou et al., s.d.] (59); [Lapeyre et al., 2007] (121); [Baholet, 2009] (60); [Gagnon et Lapointe, 2006] (106); [Lequin et Cloquet, 2006] (54); [Lequin, 2000] (109); [Godin, 2009] (107); [Céron et Dubois, 2000b] (69); [Céron et Dubois, 2000a] (68); [Hespe, 2000] (108); [Lejeune, 2010] (77); [Denais, 2007] (104); [Villeneuve, s.d. 2] (115); [Behnassi, 2008] (61); [Vlès et al., 2008] (88); [Ribeiro et al., 2010] (82); [GTI-DTD, 2007] (4); [Déroiz et Bachimon, 2009] (73); [Breton, 2009] (63); [Guerreiro et LeTourneau, 2010] (75); [ASRDLF, 2011] (97); [Godin, 2009] (107); [Blangy, 2008] (100); [Villeneuve, s.d. 2] (115);	54
		111	Respect de la capacité limite sociale	Mondiales: [WWF, 2001] (93); [UNEP, 2002] (92); [PNUE, 2006] (8); [NWHO, 1999] (5) Européennes: [Commission Européenne, s.d.] (17); [Fédération EUROPARC, 2002] (20); [RMNTNSFR, 2002] (96); [AdE, 2006] (94); Nationales: [ASRDLF, 2011] (97); Provinciales: [Québec, 2002] (98);	[Abichou et al., s.d.] (59) [Gagnon et Lapointe, 2006] (106); [Lequin, 2000] (109). [Céron et Dubois, 2000b] (69); [Behnassi, 2008] (61)	15
		112	Compatibilité du projet touristique avec les aspirations individuelles	Nationales: [AFIT, 2001] (25), [GDT, 2007] (23);	[Gagnon et al., 2008] (51); [Gagnon, 2009] (52); [Veilletourisme, 2011] (56); [Abichou et al., s.d.] (59); [Lequin et Cloquet, 2006] (54) [Lequin, 2000] (109). [Caillaud, 2004] (64); [Villeneuve, s.d. 2] (115); [Behnassi, 2008] (61); [Vlès et al., 2008] (88); [GTI-DTD, 2007] (4)	13
Social	Bien-être des visiteurs	113	Offre équitable d'activités	Mondiales: [UNEP, s.d.] (11) [PNUE, 2006] (8); [GSTC, 2009] (3); [TIES, 1990] (90); [UNEP-UNWTO, 2007] (12); Nationales: [AFIT, 2001] (25); [CERTU, 2006a-b] (29-30); [ATOUT-France, 2011] (26); [GTZ, 1999] (32); [Lianes coopération, 2008] (33); Européennes: [Commission Européenne, s.d.] (17); [GDT, 2007] (23); [Plan Bleu, 2010] (24); [European Tourism Commission, 2009] (19); Provinciales: [Tourisme Québec, 2009] (45); [CIRUR, 2005] (37); Européennes: [Québec, 2002] (98);	[Mader, 1999] (79); [Tardif, 2003] (114), [Charbonneau, 2008] (47); [Baholet, 2009] (60); [Lequin et Cloquet, 2006] (54). [Lequin, 2000] (109). [Behnassi, 2008] (61); [Vlès et al., 2008] (88)	25
		114	Présence de services adaptés	Mondiales: [PNUE, 2006] (8); [GSTC, 2009] (3); Régionales: [Fédération EUROPARC, 2005] (21); [Plan Bleu, 2010] (24); [Fédération EUROPARC, 2002] (20); Nationales: [ATOUT-France, 2011] (26); Provinciales: [Tourisme Québec, 2009] (45)	[Abichou et al., s.d.] (59); [Baholet, 2009] (60); [Behnassi, 2008] (61)	10
		115	Offre de produits aux personnes économiquement et socialement défavorisées	Mondiales: [UNEP, s.d.] (11) [PNUE, 2006] (8); [GSTC, 2009] (3); Régionales: [Fédération EUROPARC, 2009] (22); [Commission Européenne, s.d.] (17); [Fédération EUROPARC, 2005] (21); [Fédération EUROPARC, 2002] (20); Nationales: [AFIT, 2001] (25); [ATOUT-France, 2011] (26); Provinciales: [Tourisme Québec, 2009] (45);	[Lapeyre et al., 2007] (121), [Abichou et al., s.d.] (59) [Baholet, 2009] (60)	13

	Valorisation de l'identité et du patrimoine de la communauté d'accueil	116	Mesures d'identification et de valorisation de l'héritage culturel local	Mondiales: [GSTC, 2009] (3) ; [UNEP, s.d.] (11); [UNEP-UNWTO, 2007] (12) ; [OMT, 2004] (6); [WWF, 2001] (93); [UNEP, 2002] (92); [OMT, 2005] (7); [PNUE, 2002] (89); [NWHO, 1999] (5). Européennes:[Écotourisme France, 2009] (95) [RMNTNSFR, 2002] (49) [GDT, 2007] (23) [Fédération EUROPARC, 2009] (22); Nationales: [ASRDLF, 2011] (97); [CERTU, 2006a-b] (29-30); Provinciales: [BNQ, 2003] (101); [Québec, 2002] (98); [Tourisme Québec, 2004] (44),	[Tardif, 2003] (114); [Blamey, 1997] (62); [Mader, 1999] (79); [Guerreiro et LeTourneau, 2010] (75); [Corneloup et al., 2004] (71); [Charbonneau, 2008] (47); [Desmarais, 2007] (49); [Le tourisme durable et l'écotourisme, s.d.] (110); [Veilletourisme, 2011] (56); [Villeneuve, 2007] (58); [Tremblay, 1999] (55); [Cégep de Saint-Félicien, 2007] (46); [Gagnon, 2009] (52); [Gagnon et al., 2008] (51); [Breton, 2009] (63); [Abichou et al., s.d.] (59); [Baholet, 2009] (60) [Gagnon et Lapointe, 2006] (106); [Fennell, 1999] (105) [Lepart et Marty, 2006] (78) ; [Villeneuve, s.d. 2] (115)	39
		117	Mesures de conservation de l'héritage culturel local	Mondiales: [UNEP, s.d.] (11) ; [PNUE, 2006] (8); [GSTC, 2009] (3); [WWF, 2001] (93); [UNEP, 2002] (92); [OMT, 2005] (7); [PNUE, 2002] (89); [UNEP-UNWTO, 2007] (12); Européennes: [GDT, 2007] (23); [RMNTNSFR, 2002] (49); [UNAT, 2007] (36); [Fédération EUROPARC, 2005] (21);[Fédération EUROPARC, 2002] (20); [Fédération EUROPARC, 2009] (22);Nationales: [CERTU, 2006a-b] (29-30) ; [ATOOUT-France, 2011] (26); [Lianes coopération, 2008] (33); Provinciales: [MDDEP, 2007] (40); [Québec, 2002] (98); [Parcs Québec, s.d.] (42); [CIRUR, 2005] (37); [Tourisme Québec, 2004] (44) ;	[Tardif, 2003] (114); [Blamey, 1997] (62); [Mader, 1999] (79); [Charbonneau, 2008] (47); [Breton, 2009] (63); [Abichou et al., s.d.] (59); [Baholet, 2009] (60); [Gagnon et Lapointe, 2006] (106); [Villeneuve, s.d. 2] (115) ; [Blangy, 2008] (100)	32
		118	Mesures d'encouragement de l'évolution culturelle de la région	Mondiales: [WWF, 2001] (93); [UNEP, 2002] (92); [OMT, 2005] (7); PNUE 2002 (89) ; [UNEP-UNWTO, 2007] (12); Européennes:[RMNTNSFR, 2002] (96); [Fédération EUROPARC, 2009] (22); Provinciales: [Québec, 2010] (48);	[Tardif, 2003] (114); [Mader, 1999] (79), [Charbonneau, 2008] (47); [Breton, 2009] (63); [Abichou et al., s.d.] (59); [Lejeune, 2010] (77)	14
		119	Promotion et vente de produits locaux et artisanaux par la communauté	Mondiales: [WWF, 2001] (93); Européennes: [Fédération EUROPARC, 2009] (22) Nationales : [ASRDLF, 2011] (97);	[Mader, 1999] (79); [Abichou et al., s.d.] (59); [Villeneuve, s.d. 2] (115)	6
		120	Fourniture aux visiteurs de moyens pour découvrir l'identité, les traditions et la culture locale	Mondiales: [WWF, 2001] (93); [UNEP, 2002] (92); [OMT, 2005] (7); [PNUE, 2002] (89); [UNEP, s.d.] (11) ; [UICN, 2009] (91) ; [OMT, 2004] (6); Européennes:[RMNTNSFR, 2002] (49) [Fédération EUROPARC, 2009] (22); [Écotourisme France, 2009] (95); Nationales: [CERTU, 2006a-b] (29-30); [ASRDLF, 2011] (97); Provinciales: [Québec, 2010] (48);	[Tardif, 2003] (114); [Mader, 1999] (79); [Charbonneau, 2008] (47); [Caire et Rouillet-Caire, 2002] (65); [Abichou et al., s.d.] (59)[Baholet, 2009] (60); [Gagnon et Lapointe, 2006] (106)[Corneloup et al., 2004] (71);[Denais, 2007] (104); [Behnassi, 2008] (61) ; [Viès et al., 2008] (88); [Corneloup et al., 2001b] (103)	25
Social	Gouvernance participative	121	Processus continu d'information de la communauté d'accueil	Mondiales:[UNEP, s.d.] (11) ;[NWHO, 1999] (5); [WWF, 2001] (93); [UNEP, 2002] (92); [WTO-SDT, 2006] (14) ; Nationales: [CCMF, 2003] (28); [CERTU, 2006a-b] (29-30) ; [Lianes coopération, 2008] (33); [ATOOUT-France, 2011] (26) ; [MEDD et SEDD, 2003] (34) Européennes: Fédération EUROPARC, 2009]; [Ecological Tourism in Europe, 2007] (18); [Fédération EUROPARC, 2005] (21); [Fédération EUROPARC, 2002] (20); ; [RMNTNSFR, 2002] (96);	[Mader, 1999] (79), [Charbonneau, 2008] (47), [Desmarais, 2007] (49); [Breton, 2009] (63); [Abichou et al., s.d.] (59) ; [Lequin, 2000] (109). [Marcelpoil et Boudières, 2006] (80); [Céron et Dubois, 2003] (70) ; [Denais, 2007] (104)	24
		122	Processus de consultation de la communauté d'accueil	Mondiales: [UNEP, s.d.] (11) ; [NWHO, 1999] (5) ; [WWF, 2001] (93); [UNEP, 2002] (92); Nationales: [CCMF, 2003] (28); [CERTU, 2006a-b] (29-30); Européennes:[Fédération EUROPARC, 2009] (22); [RMNTNSFR, 2002] (96);	[Villeneuve et al. 2009] (57); [Villeneuve, 2007] (58); [Desmarais, 2007] (49); [Le tourisme durable et l'écotourisme, s.d.] (110); [Tremblay, 1999] (55); [Gagnon, s.d.](50); [Cégep de Saint-Félicien, 2007] (46); [Gagnon et al., 2008] (51); [Gagnon, 2009] (52); [Veilletourisme, 2011] (56); [Tardif, 2003] (114); [Litzler et Blais, 2003] (111), [Breton, 2009] (63); [Guerreiro et LeTourneau, 2010] (75); [Gagnon et Lapointe, 2006] (106)[Breton, 2006] (118)[Lequin et Cloquet, 2006] (54). [Lequin, 2000] (109). [Marcelpoil et Boudières, 2006] (80); [Lepart et Marty, 2006] (78) ; [Blangy, 2008] (100) ; [Van Der Yeught, 2006] (86) ; [Lejeune, 2010] (77); [Denais, 2007] (104)	32

Social	Gouvernance participative	123	Démarche de sollicitation de la participation locale pour améliorer les conditions d'une prise de décision locale efficace (subsidiarité)	Mondiales: [PNUE, 2006] (8); [UICN, 2009] (91); [UNEP, s.d.] (11); [NWHO, 1999] (5). Européennes: [Charte Européenne, 2002] (16) Nationales: [CCMF, 2003] (28); [CERTU, 2006a-b] (29-30); Provinciales: [Tourisme Québec, 2009] (45); [Parcs Québec, s.d.] (42); [MDDEP, 2007] (40); [Tourisme Québec, 2004] (44);	[Gagnon, s.d.](50) [Desmarais, 2007] (49); [Breton, 2009] (63); [Abichou et al., s.d.] (59)[Lequin, 2000] (109). [Marcelpoil et Boudières, 2006] (80); [Cap Vers, 2010] (66); [Van Der Yeught, 2006] (86); [Lejeune, 2010] (77);[Denais, 2007] (104)	21
		124	Gestion participative effective entre promoteurs et communauté d'accueil (contribution au processus décisionnel)	Mondiales: [UNEP, s.d.] (11); [NWHO, 1999] (5). [UICN, 2009] (91) Nationales: [CCMF, 2003] (28); [CERTU, 2006a-b] (29-30); [ASRDLF, 2011] (97); Européennes:[Fédération EUROPARC, 2009] (22); [Charte Européenne, 2002] (16)	[Villeneuve et al., 2009] (57); [Villeneuve, 2007] (58); [Desmarais, 2007] (49); [Le tourisme durable et l'écotourisme, s.d.] (110); [Tremblay, 1999] (55); [Gagnon, s.d.](50); [Cégep de Saint-Félicien, 2007] (46); [Gagnon et al., 2008] (51); [Gagnon, 2009] (52); [Veilletourisme, 2011] (56); [Breton, 2009] (63)[Caire et Roulet-Caire, 2002] (65); [Abichou et al., s.d.] (59); [Gagnon et Lapointe, 2006] (106); [Breton, 2006] (118); [Marcelpoil et Boudières, 2006] (80); [Hespel, 2000] (108); [Blangy, 2008] (100); [Lepart et Marty, 2006] (78); [Cap Vers, 2010] (66); [Van Der Yeught, 2006] (86); [Denais, 2007] (104); [Van Der Yeught, 2007] (87)	31
		125	Existence de mécanismes complets de conception des processus décisionnels, de prise de décisions et d'exécution des décisions gérés directement par les communautés locales	Mondiales: [UNEP, s.d.] (11) [PNUE, 2006] (8); [GSTC, 2009] (3); [TIES, 1990] (90); Européennes:[Ecological Tourism in Europe, 2007] (18); [UNAT, 2007] (36) [Fédération EUROPARC, 2002] (20); [MEDD et SEDD, 2003] (34); [Charte Européenne, 2002] (16); Nationales: [CCMF, 2003] (28); [CERTU, 2006a-b] (29-30); [ASRDLF, 2011]; Provinciales: [Tourisme Québec, 2009] (45); [Parcs Québec, s.d.] (42); [Tourisme Québec, 2004] (44);	[Breton, 2009] (63); [Abichou et al., s.d.] (59); [Lapeyre et al., 2007] (121) [Breton, 2006] (118)[Lequin, 2000] (109). [Marcelpoil et Boudières, 2006] (80); [Lepart et Marty, 2006] (78); [Hespel, 2000] (108);[Cap Vers, 2010] (66); [Van Der Yeught, 2006] (86); [Denais, 2007] (104); [Villeneuve, s.d. 2] (115)	27
		126	Favorisation de l'opération d'entreprises par la communauté; présence de mécanismes et d'outils d'accompagnement (gestion)	Mondiales: [NWHO, 1999] (5). [WWF, 2001] (93); [UNEP, 2002] (92); [UNEP-UNWTO, 2007] (12); Européennes:[RMNTNSFR, 2002] (96); [ASRDLF, 2011] (97); [Charte Européenne, 2002] (16) Nationales: [CERTU, 2006a-b] (29-30);	[Mader, 1999] (79); [Rbigui, 2008] (112); [Lapeyre et al., 2007] (121). [Lequin, 2000] (109). [Marcelpoil et Boudières, 2006] (80); [Lepart et Marty, 2006] (78); [Cap Vers, 2010] (66);[Denais, 2007] (104); [Villeneuve, s.d. 2] (115); [Van Der Yeught, 2007] (87)	18
		127	Recours aux ressources logistiques et humaines locales	Mondiales: [UNEP, 2002] (92); [NWHO, 1999] (5). [UNEP-UNWTO, 2007] (12); [OMT, 2004] (6) Européennes: [Charte Européenne, 2002] (16); Nationales: [CERTU, 2006a-b] (29-30); Provinciales: [Québec, 2010] (48);	[Abichou et al., s.d.] (59); [Lapeyre et al., 2007] (121). [Gagnon et Lapointe, 2006] (106); [Caillaud, 2004] (64); [Hespel, 2000] (108); [Denais, 2007] (104); [Ribeiro et al., 2010] (82)	14

Social	128	Inclusion des projets touristiques dans une stratégie de développement local intégral	Implication de l'entreprise touristique dans une stratégie de développement local intégral	Mondiales: [UNEP-UNWTO, 2007] (12); Européennes:[ASRDLE, 2011]; [GDT, 2007] (23);	[Mader, 1999] (79); [Charbonneau, 2008] (47); [Abichou et al., s.d.] (59); [Lapeyre et al., 2007] (121); [Baholet, 2009] (60)[Gagnon et Lapointe, 2006] (106)[Céron et Dubois, 2000b] (69);[Cap Vers, 2010] (66) ; [Lejeune, 2010] (77);[Denais, 2007] (104); [GTI-DTD, 2007] (4); [AFIT, 2001] (25)	15
	129	Inclusion des projets touristiques dans une stratégie de développement local	Développement qui met l'accent sur la qualité de vie (santé, démographie, ...)	Mondiales: [UNEP, s.d.] (11) [PNUE, 2006] (8) ; Européennes:[Ecological Tourism in Europe, 2007] (18); [Fédération EUROPARC, 2005] (21); [Fédération EUROPARC, 2002] (20) ; [GDT, 2007] (23); [Fédération EUROPARC, 2009] (22); [Plan Bleu, 2010] (24); Provinciales: [Parcs Québec, s.d.] (42); [MDDEP, 2007] (40); [Tourisme Québec, 2004] (44); [MDDEP, 2010] (24);	[Veilletourisme, 2011] (56); [Gagnon, 2009] (52); [Gagnon et al., 2008] (51) [Villeneuve, 2007] (58); [Lapeyre et al., 2007] (121); [Caillaud, 2004] (64);[Lejeune, 2010] (77); [Villeneuve, s.d., 2] (115); [Vlès et al., 2008] (88); [GTI-DTD, 2007] (4); [Dérioz et Bachimon, 2009] (73) ; [Céron et Dubois, 2000a] (68);	24
	130	Équité sociale	Répartition large et équitable des bénéfices socio-économiques du tourisme	Mondiales: [OMT, 2005] (7); [PNUE, 2002] (89) ; [WWF, 2001] (93); [UNEP, 2002] (92) ; [OMT, 2004] (6); [UNEP-UNWTO, 2007] (12); [GSTC, 2009] (3); [PNUE, 2006] (8) ; [UNEP, s.d.] (11); [NWHO, 1999] (5). [UICN, 2009] (91) ; [TIES, 1990] (90) ; Européennes: [Commission Européenne, s.d.] (17) ; [RMNTNSFR, 2002] (96); [Fédération EUROPARC, 2009] (22); Nationales: [CCMF, 2003] (28); [CERTU, 2006a-b] (29-30); [Écotourisme France, 2009] (95); [AFIT, 2001] (25); Provinciales: [Tourisme Québec, 2009] (45); [Gouvernement du Québec, 2009] (22); [Parcs Québec, s.d.] (42); [CIRUR, 2005] (37); [MDDEP, 2007] (40); [Tourisme Québec, 2004] (44); [MDDEP, 2010] (24) [Québec, 2010] (48) ; [BNQ, 2003] (101)	[Desmarais, 2007] (49); [Veilletourisme, 2011] (56); [Villeneuve, 2007] (58); [Tremblay, 1999] (55); [Cégep de Saint-Félicien, 2007] (46); [Gagnon, 2009] (52); [RNCREQ, 1998] (43); [Rbigui, 2008] (112) ; [Litzler et Blais, 2003] (111), [Charbonneau, 2008] (47); [Tardif, 2003] (114); [Mader, 1999] (79); [Guerreiro et LeTourneau, 2010] (75);[Lapeyre et al., 2007] (121); [Baholet, 2009] (60); [Gagnon et Lapointe, 2006] (106) ; [Céron et Dubois, 2000a] (68); [Céron et Dubois, 2000b] (69); [Godin, 2009] (107) ; [Blangy, 2008] (100) ; [Denais, 2007] (104); [Villeneuve, s.d. 2] (115); [GTI-DTD, 2007] (4) ; [Breton, 2009] (63) ; [Breton, 2006] (118)[Lejeune, 2010] (77);	54

Références bibliographiques des sources de la grille CDE

Sources institutionnellesMondiales

1. [Acting for life, 2009]: Acting for life. 2009. *Des projets touristiques à partir des indicateurs du tourisme durable*. Toulouse, 72p.
2. [CMTD, 2005] : Conférence Mondiale du Tourisme Durable. 1995. *Charte de Tourisme durable*, Lanzarote, 4 p.
3. [GSTC, 2009]: Global Sustainable Tourism Criteria. 2009. *Critères mondiaux de référence pour un tourisme durable*. En ligne. Global Sustainable Tourism Council, PNUE. <http://new.gstccouncil.org/resource-center/gstc-criteria>
4. ** Voir sources institutionnelles nationales (sous la référence 36)
[GTI-DTD, 2007] : Groupe de travail international sur le développement du tourisme durable. 2007. *Définition du tourisme durable: définition simplifiée du comité français sur le tourisme durable*. République Française. URL : http://www.veilleinfotourisme.fr/1186758213380/0/fiche_article/&RH=GTIDDT. Dernière modification : 10 août 2007.
5. [NWHO, 1999]: NWHO. 1999. *Sustainable Tourism and Cultural Heritage : A review of development assistance and Its potential to Promote Sustainability*. Rédigé par : Kris Enderson, directeur, Novembre 1999.
6. [OMT, 2004] : Organisation Mondiale du Tourisme. 2004.
7. [OMT, 2005] : Département du tourisme durable de l'Organisation mondiale du tourisme. 2005. *Tourisme et durabilité : Un aperçu général*. Paris : OMT. 34p.
8. [PNUE, 2006]: Programme des Nations Unies pour l'environnement et Organisation mondiale du tourisme. 2006. *Vers une Tourisme Durable : Guide à l'attention des décideurs*. Paris : Organisation mondiale du tourisme. 223p.
9. [PNUE, 2008] : Programme des Nations Unies pour l'environnement. 2008. *Ted Turner annonce les premiers critères mondiaux de tourisme durable au congrès mondial de la conservation*. URL : <http://www.unep.org/Documents.Multilingual/Default.asp?DocumentID=548&ArticleID=5936&l=fr> Consulté le 17 février 2011.
10. [PNUE, 2009] : Programme des Nations Unies pour l'environnement et Organisation mondiale du tourisme. 2009. *Pour un tourisme côtier durable : Une approche intégrée de planification et de gestion*. Paris : Organisation mondiale du tourisme. 164p.
11. [UNEP, s.d.] UNEP. s.d. *Partie 1 : État de la planète*. Document pdf www.unep.fr/shared/publications/cdrom/DTIx1043xPA/.../PARTIE1.pdf
12. [UNEP-UNWTO, 2007]: UNEP-UNWTO. 2007. *Vers un Tourisme Durable*. Publication de l'OMT. URL : <http://www.unep.fr/tourism/library>
13. [WTO, 2004] : World Tourism Organisation. 2004. *Indicators of Sustainable Development for Tourism Destinations: A Guidebook*. Madrid: World Tourism Organisation. 507 p.
14. [WTO-SDT, 2006] : World Tourism Organisation- Sustainable Development of Tourism. 2006. *Seminar on Tourism Sustainability and Local Agenda 21 in Tourism Destinations and Workshop on Sustainability Indicators for Tourism Destinations: Conférence organisée par l'Organisation mondiale du tourisme (Jeddah, Arabie Saoudite, 18-22 février 2006)*. Rapport Final. 112p.

Régionales (Europe)

15. [CAR/PAP, 2003] : Centre d'Activités Régionales pour le Programme d'Actions Prioritaires. 2003. *Guide des bonnes pratiques pour l'évaluation de la capacité d'accueil en matière de tourisme*. Rédigé par : Klarik, Z. et al. Programme des Nations Unies pour l'Environnement, 49p.
16. [Charte Européenne, 2002] : Charte Européenne. 2002.
17. [Commission Européenne, s.d.] : Commission Européenne. s.d. *Vers un tourisme durable basé sur le patrimoine naturel et culturel, DG Entreprises et industrie*. Rapport. P.46.
18. [Ecological Tourism in Europe, 2007] : Ecological Tourism in Europe. 2007. *Criteria for Sustainable tourism for the three Biosphere Reserves Aggtelek, Babia Góra and Sumava*. UNESCO-MaB, 28 p.
19. [European Tourism Commission, 2009] : European Tourism Commission. 2009. *Climate Change and Sustainable Tourism : Understanding the role of European Travel Commission*. Briefing Paper (February 2009). Prepared by : Sillence, G. (V.P.). European Tourism Commission, 18 p.
20. [Fédération EUROPARC, 2002] : Fédération EUROPARC. 2002. *Charte Européenne du Tourisme Durable dans les Espaces Protégés*. Fédération EUROPARC, 7 diapositives.
21. [Fédération EUROPARC, 2005] : Fédération EUROPARC 2002. 2005. *La Charte Européenne du Tourisme Durable dans les Espaces Protégés, Texte Intégral : Mise à jour de la Charte rédigée en 1999*

par la Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France. (Octobre 2002). Fédération EUROPARC, 26 p.

22. [Fédération EUROPARC, 2009] : Fédération EUROPARC. 2009. *Évaluation de la charte Européenne du tourisme durable dans les espaces protégés français*. Rapport de Stage rédigé par Cécile Sastre, Parcs Nationaux de France, juin à septembre 2009. 94p.
23. [GDT, 2007] : Groupe de Durabilité Touristique. 2007. *Agir pour un tourisme européen plus durable*. Rapport du groupe de durabilité touristique. Traduit par Jean-Pierre Martinetti. Février 2007.
24. [Plan Bleu, 2010] : Plan Bleu. 2010. *Les indicateurs pour un tourisme durable dans le cadre de la coopération régionale méditerranéenne : Coopération Internationale pour un tourisme responsable et une valorisation des territoires. Atelier 3 : Evaluation d'impacts, indicateurs et retours d'expériences. Comment Identifier les bonnes pratiques ?* Rédigé par : Laura Martinez Rubio. Centre d'Activités Régionales PNUE/PAM. Novembre 2010.

Nationales (Canada et autres pays)

25. [AFIT, 2001] : Agence Française de l'Ingénierie Touristique (AFIT). 2001. *Piloter le tourisme durable dans les territoires et les entreprises*. 127 p.
26. [ATOOUT-France, 2011] : ATOOUT-France (Agence de développement touristique de la France). 2011. *Tourisme et développement durable de la connaissance des marchés à l'action marketing*. Rédigé par : Pappalardo, M. Collection Marketing Touristique. Paris, 108p
27. [Bibliothèque du parlement, 2005] : Bibliothèque du parlement. 2005. *Le développement durable : Principales notions, principaux enjeux*. Rédigé par Tim Williams, division des sciences et de la technologie. Bibliothèque du Parlement. 11 p.
28. [CCMF, 2003] : Conseil Canadien des Ministres des Forêts (CCMF). 2003. *Cadre des critères et indicateurs du CCMF*.
29. [CERTU, 2006a] : CERTU. 2006. Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques. 2006. *Prendre en compte le développement durable dans un projet : Guide d'utilisation de la grille RST02*. République Française.
30. [CERTU, 2006b] : CERTU. 2006. Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques. 2006. *Grille RST02 : tableau des performances*. Grille conçue par Emmanuel Boutefeu et Bruno Luquet. République Française.
31. [Datar, 2010] : Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (Datar). 2010. *Des indicateurs du développement durable pour les territoires*. Rédigé par Bovar, O. et Nirascou, F. *La Revue*, janvier 2010. République Française, 45 p.
32. [GTZ, 1999] : GTZ. 1999. *Sustainable Tourism as a Development Option: Practical Guide for Local Planners, Developers and Decision Makers*. Written by: Steck, B. Federal Ministry for Economic Cooperation and Development. Eschborn, Germany. 63p.
33. [Lianes coopération, 2008] : Lianes coopération. 2008. *Fiches Pratiques-Solidarité Internationale : Fiche tourisme durable*. Pas de Calais-Lille, 10 p.
34. [MEDD et SEDD, 2003] : Ministère de l'écologie et du développement durable et Secrétariat d'Etat au développement durable. 2003. *Les outils et démarches en vue de la réalisation d'agendas 21 locaux : Dossier documentaire no2 «Les référentiels du développement durable»*. (Avril 2003). République française, 132 p.
35. [Premier Ministre et MERAT, 2011] : Premier Ministre et Ministère de l'espace rural et de l'aménagement du territoire. 2011. *Observatoire des territoires : Liste d'indicateurs de développement durable au 28 mars 2011*. République française, 2 p.
36. [UNAT, 2007] : Union Nationale des Associations de Tourisme. 2007. *Agenda 21 et tourisme durable : la dimension pratique d'un nouveau mode de développement. Les 5^{èmes} rendez-vous de l'UNAT (12-14 septembre, 2007)*. Rédigé par Jean-Pierre Martinetti, directeur. UNAT, 30 diapositives.
- ** 4. [GTI-DTD, 2007] : Groupe de travail international sur le développement du tourisme durable. 2007. *Définition du tourisme durable : définition simplifiée du comité français sur le tourisme durable*. République Française. URL : http://www.veilleinfotourisme.fr/1186758213380/0/fiche_article/&RH=GTIDDT. Dernière modification : 10 août 2007.

Provinciales (Quebec)

37. [CIRUR, 2005] Le Comité Intergouvernemental de Recherches Urbaines et Régionales (CIRUR). 2005. Arrondissement de la Cité. *Plan directeur de quartier Vieux-Québec, Haute-Ville, Basse-Ville et Cap-Blanc, Étude sur le tourisme durable et l'aménagement du territoire dans les villes patrimoniales*. Ville de Québec, Canada, novembre 2005. 23p.
38. [Gouvernement du Québec, 2005] : Gouvernement du Québec. 2005. *Vers un tourisme durable. Politique touristique du Québec*.

39. [Gouvernement du Québec, 2009] : Gouvernement du Québec. 2009. *Une première liste des indicateurs de développement durable - Document de consultation publique*. Gouvernement du Québec, Québec, Canada, 12 juin 2009. 58p.
40. [MDDEP, 2007] : Ministère du développement durable de l'environnement et des parcs (MDDEP). 2007. *Guide d'élaboration d'un plan d'action de développement durable*. Québec, Canada, Décembre 2007. 48p.
41. [MDDEP, 2010] : Ministère du développement durable de l'environnement et des parcs. 2010. *Indicateurs Québécois de développement durable*, Québec, Canada, Aout 2010. 10p.
42. [Parcs Québec, s.d.] Parcs Québec. s.d. *Loi sur le développement durable, Les principes*. Développement durable, Environnement et Parcs Québec, Québec, Canada, 2p.
43. [RNCREQ, 1998] : Regroupement national des Conseils Régionaux de l'environnement du Québec. 1998. *Rapport de recherche : Évolution conceptuelle et historique du développement durable*. Rédigé par : Jérôme Vaillancourt, chargé de projets pour l'Atelier d'aménagement, d'urbanisme et d'environnement. RNCREQ, 22 p.
44. [Tourisme Québec, 2004]. Tourisme Québec. 2004. *Vers une nouvelle politique touristique du Québec*. Rédigé par Sylvie Richard. Tourisme Québec, Québec, Canada, Juin 2004. 60p.
45. [Tourisme Québec, 2009] : Tourisme Québec. 2009. *Développement durable et tourisme: un portrait international*. Rédigé par : Priskin, J. Montreal : Tourisme Québec, 2009. 47 p.

Sources scientifiques

Canadiennes

46. [Cégep de Saint-Félicien, 2007] : Cégep de Saint-Félicien. 2007. *Outil d'analyse de la conformité aux principes du développement durable*. Rédigé par : Gélinas, D. et al. Cours de développement durable 1. Cégep de Saint-Félicien, 10 p.
47. [Charbonneau, 2008.] : Charbonneau, J. 2008. «Guide d'évaluation des projets écotouristiques dans les pays en développement» Mémoire de maîtrise, Sherbrooke, Centre Universitaire de Formation en Environnement, Université de Sherbrooke.
48. [Corneloup et al., 2001] : Corneloup, J. et al. 2001. *Formes de développement et positionnement touristique des espaces sportifs de nature*. Revue Loisir et société, Canada, vol.24, n° 1
49. [Desmarais, 2007] : Desmarais, Véronique. 2007. «Un cadre d'évaluation du tourisme de nature durable en forêt publique québécoise». Mémoire de maîtrise. Québec, Université Laval. 82 p.
50. [Gagnon, s.d.] : Gagnon, C. s.d. *Développement durable et viable : enjeux sociaux et scientifiques*. Université du Québec à Chicoutimi. 18 p.
51. [Gagnon et al., 2008] : Gagnon, C. et al. 2008. « Développement territorial viable, capital social et capital environnemental : quels liens ? » [VertigO] *La revue électronique en sciences de l'environnement*, vol. 8, n° 2, 2008.
52. [Gagnon, 2009] : Gagnon, C. 2009. *Développement durable : définitions et chronologie*. Notes de cours : Cours espace géographique et environnement. Université du Québec à Chicoutimi. 30p.
53. [Glon, 2004] : Glon, E. 2004. «Forêts et construit social au Canada. Approche géographique». *Annales de géographie*, t. 113, no 637, pp. 276-296.
54. [Lequin et Cloquet, 2006] : Lequin, M. et Cloquet, I. 2006. *Facteurs sociopolitiques influant sur la gouvernance de l'offre touristique : le cas des parcs nationaux au Nunavik*. Chapitre 8, tiré du livre : *Entre l'arbre et l'écorce : De la conservation au développement viable des territoires*, par Christiane Gagnon et Serge Gagnon. Presses de l'université du Québec. Pp14-42.
55. [Tremblay, 1999] : Tremblay, Suzanne. 1999. *De l'écodéveloppement communautaire viable: La contribution des approches écologiques pour la revitalisation des milieux urbains et ruraux*. Collection «Travaux et études en développement régional». Université du Québec à Chicoutimi, 50 p.
56. [Veilletourisme, 2011] : Veille tourisme. 2011. «Le développement touristique en milieu rural? Si on en parlait aux principaux intéressés... » En ligne. 4 p. <<http://veilletourisme.ca/2011/03/21/le-developpement-touristique-en-milieu-rural>> Consulté le 15 octobre 2011.
57. [Villeneuve C. et al. 2009] : Villeneuve, C. et al. 2009. «Une grille d'analyse pour le développement durable». *L'encyclopédie du développement durable : Édition des Recollets*, No85-Février 2009. 8p.
58. [Villeneuve, 2007] Villeneuve, C. 2007. *Guide d'utilisation de la grille de développement durable pour l'analyse de projets*, Chaire de recherche en Éco-Conseil, Département des sciences fondamentales, Université du Québec à Chicoutimi. 37 p.

Internationales

59. [Abichou et al., s.d.] : Abichou, H. et al. S.d. *Evaluation de la durabilité du tourisme patrimonial au sud tunisien: indicateurs de développement durable à l'échelle de l'entreprise touristique*. 22p
60. [Baholet, 2009] : Baholet, S. 2009. *Le Tourisme de A à Z : Tourisme durable*. Veille-Info Tourisme. www.veilleinfotourisme.fr

61. [Behnassi, 2008] : Behnassi, M. 2008. *Tourisme Durable: Fondements, Indicateurs et Apport au Développement des Pays du Sud*. Revue de Droit et de Sciences Sociales, no 1, juin 2008. éditée par la Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales d'Agadir, Université Ibn Zohr.
62. [Blamey, 1997] : Blamey, R.K. 1997. *The Search for an Operational Definition*. *Journal of Sustainable Tourism*, vol. 5, p.109-130.
63. [Breton, 2009] : Breton, J.-M. 2009. *Aires protégées, gestion participative des ressources environnementales et développement touristique durable et viable dans les régions ultra-périphériques*. Études caribéennes [En ligne], 12 | Avril 2009, mis en ligne le 04 septembre 2009. URL : <http://etudescaribeennes.revues.org/3560>
64. [Caillaud, 2004] : Caillaud, B. 2004. *Diagnostic touristique du Beaujolais des Pierres Dorées*. DESS Economie et Gestion du Tourisme, CEDERS – Aix en Provence. 134 p.
65. [Caire et Rouillet-Caire, 2002] : Caire, G. et Rouillet-Caire, M. 2002. *Le tourisme peut-il être un moyen de développement durable?* Enjeux du développement durable, Orcades, Poitiers.
66. [Cap Vers, 2010] : Cap Vers. 2010. *Tourisme durable, une approche systémique*. Rapport sur la 1^{re} Journée Scientifique du Tourisme Durable en partenariat avec l'ADERSE et l'AFEST : *Vers un Tourisme Durable ou un Écotourisme*. Rédigé par Sandra Camus et al. Nantes, 16 Avril 2010. 16p.
67. [Carlier et al., 2006] : Carlier, B. et al. 2006. *La conduite de projets touristiques durables*. Territorial Éditions – SEPT, mars 2006. 359p.
68. [Céron, Dubois, 2000a]. Céron et Dubois. 2000. Centre de recherches interdisciplinaires en Droit de l'Environnement de l'Aménagement et de l'Urbanisme. *Le tourisme durable dans les destinations*. Rédigé par : Céron J-P et Dubois G. 2000. Limoges, 149p.
69. [Céron et Dubois, 2000b] : Céron, J.-P. et Dubois, G. 2000. *Tourisme durable : L'environnement, un enjeu planétaire. Les indicateurs du tourisme durable : Un outil à manier avec discernement*. Cahier espaces, no 67 : Novembre 2000. Éditions Espaces tourisme & loisirs. Pp.30-46.
70. [Céron et Dubois, 2003] : Céron, J.-P. et Dubois, G. 2003. *Construire et communiquer les indicateurs de développement durable : Retour sur quelques exemples dans le domaine du tourisme*. Version semi-finale, octobre 2003. 12p.
71. [Corneloup et al., 2004] : Corneloup, J. et al. 2004. *Le marquage culturel des territoires touristiques de nature*. Revue de géographie alpine. 2004, Tome 92 N°4. pp. 11-20.
72. [De Groot et al., 2003] : De Groot et al. 2003. *Importance and threat as determining factors for criticality of natural capital*. *Ecol. Econ.*, 44 (2-3) (2003), pp. 187-204
73. [Dérioz et Bachimon, 2009] : Dérioz, P. et Bachimon, Ph. 2009. *Le tourisme montagnard au crible de la durabilité*. Revue de Géographie alpine, 97-3.
74. [Dubois, 2000]. G. 2000. *Des indicateurs pour un diagnostic environnemental du tourisme français : Présentation des principaux enseignements de l'ouvrage : «Tourisme Environnement, Territoires : les indicateurs.»* publié en 2000 par l'Institut Français de l'Environnement. Institut Français de l'Environnement.
75. [Guerreiro et LeTourneau, 2010] : Guerreiro, C. et LeTourneau, F.M. 2010. *Brésil, repenser le territoire. Tourisme et développement durable : le cas du littoral nord de l'État de Bahia*. Revue Géo Carrefours, vol 8, no 3. p. 207-216.
76. [Laurens et Cousseau, 2000] : Laurens, L. et Cousseau, B. 2000. *La valorisation du tourisme dans les espaces protégés européens : quelles orientations possibles ?* Annales de Géographie. t. 109, n°613. pp. 240-258.
77. [Lejeune, 2010] : Lejeune, S. 2010. *L'intégration des principes de développement durable dans le tourisme: Approche systémique et territoriale des logiques d'action françaises*. Mémoire de maîtrise en Tourisme, Université de Paris 1 – Panthéon Sorbonne. Département Développement et Aménagement Touristique des Territoires. Septembre 2010.
78. [Lepart et Marty, 2006] : Lepart, J. et Marty, P. 2006. *Des réserves de nature aux territoires de la biodiversité : L'exemple de la France*. Revue Annales de Géographie, n°651. Pp.485-507.
79. [Mader, 1999] : Mader, R. Kalalú-Danza, Inc. 1999 (12 août). «Programme de recherche sur la certification du tourisme durable. » *Questionnaire Identification de la Durabilité Touristique*. En ligne. < <http://kiskeya-alternative.org/certif/cuest-certi-fra.html>>. Consulté le 28 décembre 2011
80. [Marcelpoil et Boudières, 2006] : Marcelpoil, E. et Boudières, V. 2006. *Gouvernance touristique des grandes stations et durabilité : Une lecture en termes de proximité*. Développement durable et territoires [En ligne], Dossier 7 : Proximité et environnement, mis en ligne le 18 mai 2006. URL : <http://developpementdurable.revues.org/2648>
81. [Paul et al. 2007] : Paul, A. et al. 2007. *Tourisme. Durabilité. Développement. Stratégies d'implémentation dans et par le tourisme*. APREIS, Octobre 2007.
82. [Ribeiro et al., 2010] : Ribeiro, M.A. et al. 2010. *Tourisme et durabilité socio-environnementale dans le Pantanal-Brésil*.
83. ** Voir sources spécialisées, sous la référence 123.
[Swanson, 1992] : Swanson, M.A. 1992. *Ecotourism: embracing the new environmental paradigm*. International Union For Conservation of Nature and Natural Resources (IUCN) IV

World Conference on National Parks and Protected Areas, Caracas, Venezuela, February, pp.10-12. http://geotourweb.com/nouvelle_page_102.htm -

L %C3%A9cotourisme dans le Monde

84. [TEC, 2002] : TEC, 2002. Tourisme, Environnement Conseil (TEC). 2003. *Livre blanc sur le développement durable du tourisme en Méditerranée: Le cas du tourisme méditerranéen français*. Diaporama. Rédigé par Ghislain Dubois. 26 diapositives.
85. [TEC, 2003] : TEC, 2003. Tourisme, Environnement Conseil (TEC). 2003. *Tourisme et développement durable : indicateurs requis*. Conférence finale MEDSTAT : Environnement sur les statistiques environnementales. Rédigé par Ghislain Dubois. Istanbul, 18-20 février 2003.
86. [Van Der Yeught, 2006] : Van Der Yeught, C. 2006. *Favoriser l'émergence d'un acteur stratégique dans les destinations touristiques pour répondre aux défis du développement durable*. Management Prospective Editions. *Revue management et avenir* 2009/6 - N° 26. Pp. 300 – 317
87. [Van Der Yeught, 2007] : Van Der Yeught, C. 2007. *Les apports du développement durable au management stratégique des destinations touristiques*. Soutenance de thèse. Laboratoire ERMES – IAE de Toulon, France. 11 décembre 2007.
88. [Vlès et al., 2008] : Vlès, V. et al. 2008. *Tourisme durable en montagne - Entre discours et pratiques*. AFNOR. 223 p.

Sources spécialisées (Écotourisme et Écotourisme communautaire)

Institutionnelles mondiales

89. [PNUE, 2002] : Programme des Nations Unies pour l'Environnement. 2002. *Our planet*. Vol 13-no 2 : WSSD. 31 p.
90. [TIES, 1990] : The International Ecotourism Society (Société Internationale d'Écotourisme). 1990. *Principles of Ecotourism*. URL : http://www.ecotourism.org/site/c.orLQKXPCLmF/b.4835303/k.BEB9/What_is_Ecotourism_The_International_Ecotourism_Society.htm
91. [UICN, 2009] : Union Internationale pour la Conservation de la Nature. 2009. *Écotourisme*. URL : http://www.iucn.org/fr/propos/union/secretariat/bureaux/paco/programmes/ap/them_papaco/ecotour_papaco/ Date de dernière modification : 22 février 2009.
92. [UNEP, 2002] : United Nations Environment Programme, Division of Technology, Industry and Economics. 2002. *Ecotourism : Principles, Practices & Policies for Sustainability*. Rédigé par : Meagn Epler Wood. Paris: UNEP, 32 p.
93. [WWF, 2001] : WWF International. 2001. *Guidelines for Community-based Ecotourism development*. Rédigé par: Denman, R. The Tourism Company. WWF. 28p.

Institutionnelles régionales

94. [AdE, 2006] : Agence pour le développement de l'Écotourisme (AdE). 2006. *L'écotourisme, un outil de développement et de promotion des territoires : Les clés pour comprendre et agir*. URL : <http://www.ecotourisme.eu/modules/edito/content.php?id=5>
95. [Écotourisme France, 2009] : Écotourisme France. 2009. *Définition écotourisme*. Association Française d'Écotourisme-Hébergé par OVH. URL : <http://www.ecotourisme.info/definition-ecotourisme/>
96. [RMNTNSFR, 2002.] : RMNTNSFR. 2002. *L'écotourisme dans les zones montagneuses, un défi pour le développement durable : Conférence préparatoire européenne pour 2002*. Année internationale de l'écotourisme 2002. Rapport final. (Salzbourg, 12-15 septembre 2001)

Institutionnelles nationales

97. [ASRDLF, 2011] : Association de Science Régionale de Langue Française. 2011. *L'éco-tourisme, un «modèle» de tourisme alternatif pour les territoires insulaires touristiques français? Discussion à partir d'expériences croisées Corse-Martinique : 48^e colloque organisé par l'ASRDLF (Shoelcher-Martinique : 6,7 et 8 juillet 2011)*. Rapport rédigé par Olivier Dehoorne, Jean-Marie Furt et Caroline Tafani. 14 p.

Institutionnelles provinciales

98. [Québec, 2002.] : Ville de Québec (Canada), 2002. «Déclaration de Québec sur l'écotourisme». Sommet mondial de l'écotourisme, 9 p.
99. [Tourisme Québec, 2002] : Tourisme Québec. 2002. *L'écotourisme au Québec en 2002*. Nature et tourisme, octobre 2002. http://www.tourisme.gouv.qc.ca/publications/media/document/etudes-statistiques/eco_QC02.pdf

Scientifiques

Canadiennes

100. [Blangy, 2008] : Blangy, S. 2008. *Evaluation de la durabilité dans les projets de tourisme autochtone au Canada*. Ecole thématique CNRS. Department of Geography & Environmental Studies, Carleton University (Université de Montpellier III). Cargèse, Oct. 2008
101. [BNQ, 2003] : Bureau de normalisation du Québec (BNQ). 2003. Norme P-9700-060, Tourisme - Produit d'écotourisme, 2003 URL : <http://www.tourisme.gouv.qc.ca/publications/etudes/eco.html>
102. [Couture, 2002] : Couture, M. 2002. *L'écotourisme: un concept en constante évolution*. *Téoros*, vol. 21, no 3, p. 5-13.
103. [Corneloup et al., 2001b] Corneloup, J. et al. 2001. *Formes de développement et positionnement touristique des espaces sportifs de nature*, revue *Loisir et société*, Canada, vol.24, n° 1
104. [Denais, 2007] : Denais, L. 2007. *Écotourisme : un outil de gestion des écosystèmes*. Essai pour le mémoire de maîtrise biologie, profil écologie internationale. Département de biologie. Faculté des sciences, Université de Sherbrooke. Juin 2007. 60p
105. [Fennell, 1999] Fennell, D. A. 1999. *Ecotourism: An Introduction*. New York: Routledge, 315 p
106. [Gagnon et Lapointe, 2006] : Gagnon, C. et Lapointe, D. 2006. Écotourisme et développement durable viable : Une dialectique, un cadre impératif. Chapitre 1, tiré de : *Entre l'arbre et l'écorce De la conservation au développement viable des territoires*, par Christiane Gagnon et Serge Gagnon. Presses de l'université du Québec. Pp14-42
107. [Godin, 2009] : Godin, P. 2009. *Écotourisme : Outil efficace de développement et de conservation de l'environnement etn RDP LAO? Étude de cas : Le projet d'écotourisme «Community-Based» du Parc National Nam Ha, RDP LAO*. Mémoire pour la maîtrise en sciences de l'environnement, Université du Québec à Montréal. Janvier 2009. 80 p.
108. [Hespeil, 2000] : Hespeil, I. 2000. *Le développement du tourisme intégré au Nunavik : Définition et évolution depuis les vingt dernières années*. Mémoire de maîtrise en géographie. Faculté des lettres, Université Laval. Juin 2000.
109. [Lequin, 2000] Lequin, M. 2000. *Gouvernance en écotourisme : Développement durable, développement régional et démocratie participative*. Université du Québec à Montréal. 500 p.
110. [Le tourisme durable et l'écotourisme, s.d.] Le tourisme durable et l'écotourisme. s.d. Diaporama. 44 images.
111. [Litzler et Blais, 2003] : 2003. *La Coopérative écotouristique, un produit du commerce équitable : Parce qu'il faut bien imaginer l'avenir avant de se donner des moyens de le bâtir*. Rédigé par : Litzler, R. (président AQPERE) et Blais, B. Année internationale de l'écotourisme 2002. Montréal. 16 p.
112. [Rbigui, 2008] : Rbigui, L. 2008. «L'application et l'évaluation du tourisme durable : Le cas de l'écotourisme.» Mémoire de maîtrise. Québec, Département de sociologie, Université Laval.
113. [Salamero, 2010] : Salamero, S. 2010. *Spécialité politiques territoriales de développement durable* Master 2, Géographie et aménagement. Université du Québec à Chicoutimi, Chicoutimi, 2010. 97 p.
114. [Tardif, 2003] : Tardif, J. 2003. «Écotourisme et développement durable» [VertigO] *La revue électronique en sciences de l'environnement*, Institut des sciences de l'environnement, Université du Québec à Montréal. vol. 4, n°3, 2003.
115. [Villeneuve, s.d., 2] : Villeneuve, C. s.d. *Écotourisme et tourisme durable*. Diaporama. Département des sciences fondamentales : Université du Québec à Chicoutimi. 30 images.
116. [Villeneuve, s.d.] : Villeneuve, C. s.d. *Écotourisme et tourisme durable au Québec : Le défi de la crédibilité*. Diaporama. Département des sciences fondamentales : Université du Québec à Chicoutimi. 29 images.

Scientifiques Internationales

117. [Blamey, 2001] : Blamey, R.K. 2001. Principles of Ecotourism. Dans *The Encyclopedia of Ecotourism*. Oxon, UK, New York, NY: CABI Pub, p. 5-22.
118. [Breton, 2006] : Breton, J.-M. 2006. *L'écotourisme, clé de la gestion viable et de la gouvernance intégrée des aires protégées (problématique et enjeux)*
119. [Goodwin, 1996] : Goodwin, H. 1996. "In pursuit of ecotourism". *Biodiversity and Conservation*, vol. 5, p. 277-291.
120. [Honey, M. S. 1999] . Ecotourism and Sustainable Development: Who Owns Paradise? Washington, D.C: *Island Press*, 405 p.
121. [Lapeyre et al., 2007] : Lapeyre, A. et al. 2007. *L'écotourisme est-il un mode durable de valorisation des ressources naturelles ? Une comparaison Namibie-Madagascar*. *Revue Afrique Contemporaine*, vol 2, no 222. Pp. 83-110.
122. [Lawton, 2001] : Lawton, L.J. 2001. Public Protected Areas. Dans *The Encyclopedia of Ecotourism*. Oxon, UK, New York, NY: CABI Pub, p. 287-30
123. [Ziffer, 1989] : Ziffer, K. 1989. *Ecotourism : The Uneasy Alliance*, Washington, DC: Conservation International and Ernest & Young.

- ** 83. [Swanson, 1992] : *Swanson, M.A. 1992. Ecotourism: embracing the new environmental paradigm. International Union For Conservation of Nature and Natural Resources (UICN) IV World Conference on National Parks and Protected Areas, Caracas, Venezuela, February, pp.10-12.*

Techniques

124. [DSEA Val-de-Marne, 2004]: Département du Val de Marne, Direction des services de l'environnement et de l'assainissement (DSEA),(2004), Grille d'analyse des projets en regard du développement durable, manuel des utilisateurs
125. [MNE, 2011]: Maison de la Nature et de l'Environnement de Saint-Pierre et Miquelon, (2011), Actes du séminaire "Valorisation de la Biodiversité et Développement de l'écotourisme" à Saint-Pierre et Miquelon
126. [MaHoc, 2005]: MaHoC Ingénierie touristique (2005), Schéma de développement touristique du pays de Chaumont, Rapport de diagnostic
127. [4V, 2006]: Cabinet 4V, (2006), Analyse du potentiel touristique du territoire « Pays de Thau », Préconisations d'actions et d'organisation

Annexe 4 : Membres du groupe de travail « Ressources patrimoniales et touristiques »



- Un(e) représentant(e) de la Direction générale de la MRC Domaine du Roy
- Un(e) représentant(e) de la Direction générale de la MRC Maria-Chapdelaine
- Mme Marie-Claude Verschelden, Responsable du groupe de travail, CLD du Domaine-du-Roy
- Mme Eruoma Awashish, Musée Amérindien de Mashteuiatsh
- Mme Nathalie Courtois, Bureau de développement touristique de Mashteuiatsh,
- Société de développement économique ilnu (SDEI)
- Mme Doris Paul, Coordonnatrice à la culture et langue, Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean
- Mme Hélène Gagné, Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF)
- M. Guy Grenier, CLD de Maria-Chapdelaine
- M. Réjean Côté, Coordonnateur du programme Technique de tourisme, Cégep de Saint-Félicien
- M. André-François Bourbeau, Ancien Directeur, LERPA, UQAC

Annexe 5 : Références bibliographiques sur la méthodologie de gestion de projets touristiques

- André, E. (1998). *Méthode d'élaboration et de présentation d'un dossier de projet touristique*. Paris : AFIT.
- Carlier, B., Martinetti, J.P. & Gontrand, J.D. (2006). *La conduite de projets touristiques durables*. Voiron : Territorial Éditions.
- Godfrey, K & Clarke, J. (2000). *The Tourism Development Handbook. A Practical Approach to Planning and Marketing*. New York : Continuum.
- Government of the Northwest Territories. (s.d.). *Tourism Development Handbook for the Northwest Territories*.
- Hazebroucq, J.M. (1999). *Management des produits de tourisme et de loisirs*. Levallois-Perret : Gaëtan Morin éditeur.
- Mac Nulty, P. (2011). *Fundamentals & Principles of Tourism Product Development*. Communication présentée au ETC–UNWTO Joint International Seminar on Tourism Product Development, Dublin, Irlande.
- Observatoire Européen LEADER. (1996). *Évaluer le potentiel touristique d'un territoire*.
- Organisation mondiale du tourisme. (1999). *Guide à l'intention des autorités locales : développement durable du tourisme*.
- Service Tourisme Attractivité. (2000). *Entreprendre dans le Tourisme en Pays Châtelleraudais*.
- U.S. department of commerce economic development administration. (2008). *Steps to Success for Rural Entrepreneurs: Starting an Ecotourism Business in Alaska*.

Annexe 6 : Classement hiérarchisé des critères spécifiques de la durabilité écotouristique :
moyenne des résultats du comité d'experts et du classement issu
de la revue de littérature

Volet	#	Critère spécifique	% Experts	% CED	Moyenne Experts-CED
Social	110	Maximisation des bénéfices pour les populations locales	89,29	43,20	66,24
Environnemental	71	Respect de la capacité de charge du site ; consommation des ressources sous leur taux de renouvelabilité	100,00	28,80	64,40
Environnemental	75	Maintien de la diversité des écosystèmes et des espèces	96,43	32,00	64,21
Social	130	Répartition large et équitable des bénéfices socio-économiques du tourisme	83,33	43,20	63,27
Environnemental	74	Compatibilité des aménagements touristiques avec les composantes environnementales et patrimoniales du site	92,86	32,00	62,43
Économique	8	Contrôle de la santé financière	92,86	29,60	61,23
Environnemental	85	Réduction de l'érosion des sites sensibles	92,86	29,60	61,23
Économique	16	Mise en valeur (optimisation) du potentiel écotouristique du territoire	92,86	28,00	60,43
Social	116	Mesures d'identification et de valorisation de l'héritage culturel local	87,50	31,20	59,35
Environnemental	79	Gestion des déchets : réduction, réutilisation (valorisation) et recyclage	92,86	24,80	58,83
Social	109	Mesures pour garantir la santé, la sûreté et la sécurité des communautés d'accueil	92,86	24,80	58,83
Environnemental	70	Existence d'activités d'interprétation appropriées incluant de la documentation de sensibilisation à l'écoresponsabilité	95,83	21,60	58,72
Social	117	Mesures de conservation de l'héritage culturel local	91,67	25,60	58,63
Social	120	Fourniture aux visiteurs de moyens pour découvrir l'identité, les traditions et la culture locale	96,43	20,00	58,21
Social	103	Respect des croyances et des traditions des peuples autochtones	95,00	20,80	57,90
Social	122	Processus de consultation de la communauté d'accueil	89,29	25,60	57,44
Économique	54	Coopération et maillage d'entreprises	92,86	21,60	57,23
Environnemental	66	Formation et sensibilisation environnementale des employés	92,86	21,60	57,23
Environnemental	81	Conservation des ressources en eau	92,86	21,60	57,23
Environnemental	86	Réduction de la pollution de l'air et des émissions de gaz à effet de serre (GES)	92,86	21,60	57,23
Social	113	Offre équitable d'activités	93,75	20,00	56,88
Environnemental	80	Réduction de la consommation d'énergie	92,86	20,80	56,83
Environnemental	82	Gestion des eaux usées	92,86	20,80	56,83
Économique	31	Existence d'un système de contrôle de qualité et de rétroaction avec les visiteurs	92,86	20,00	56,43
Environnemental	95	Existence de moyens de contrôle	96,43	16,00	56,21
Environnemental	64	Évaluation de la capacité de charge / de support du site	87,50	23,20	55,35
Social	102	Respect des droits individuels et collectifs des peuples autochtones	91,67	18,40	55,03
Environnemental	65	Valorisation systématique de la responsabilité environnementale ; alphabétisation écologique	85,00	24,80	54,90
Environnemental	59	Respect de tous les traités, lois, normes et règlements relatifs à la protection de l'environnement	100,00	9,60	54,80
Économique	51	Accessibilité d'un programme de formation de qualité	96,43	12,80	54,61
Environnemental	68	Sensibilisation environnementale des visiteurs	96,43	12,80	54,61
Économique	33	Connaissance du marché et de la clientèle	89,29	19,20	54,24
Économique	45	Favorisation des emplois qualifiés	89,29	19,20	54,24
Social	111	Respect de la capacité limite sociale	95,83	12,00	53,92
Économique	50	Création d'emplois locaux	89,29	18,40	53,84

Volet	#	Critère spécifique	% Experts	% CED	Moyenne Experts-CED
Économique	43	Respect de la réglementation du travail ; contrôle des règles de santé/sécurité pour les salariés	96,43	11,20	53,81
Économique	17	Offre d'un service de guidage et d'interprétation de qualité	92,86	14,40	53,63
Social	97	Ouverture de la population locale à l'égard du tourisme en général	91,67	14,40	53,03
Social	121	Processus continu d'information de la communauté d'accueil	85,71	19,20	52,46
Social	129	Développement qui met l'accent sur la qualité de vie (santé, démographie, ...)	85,71	19,20	52,46
Économique	12	Vision et stratégie de développement à long terme	96,43	8,00	52,21
Social	123	Démarche de sollicitation de la participation locale pour améliorer les conditions d'une prise de décision locale efficace (subsidiarité)	87,50	16,80	52,15
Environnemental	90	Utilisation d'infrastructures existantes et limitation du nombre des nouvelles	78,57	25,60	52,09
Économique	7	Compétitivité ; bon rapport qualité/prix du produit	89,29	14,40	51,84
Social	124	Gestion participative effective entre promoteurs et communauté d'accueil (contribution au processus décisionnel)	78,57	24,80	51,69
Économique	44	Respect des règles d'équité et d'inclusion	87,50	15,20	51,35
Social	104	Existence et/ou renforcement de rapports formels avec les structures sociales et communautaires locales déjà existantes	85,71	16,80	51,26
Économique	15	Compréhension des particularités écologiques du site (en termes d'unicité, d'attraction, d'abondance...)	92,86	9,60	51,23
Économique	21	Offre d'expériences participatives et d'immersion	92,86	9,60	51,23
Social	108	Existence d'un plan de gestion des risques opérationnel	92,86	9,60	51,23
Environnemental	76	Protection prioritaire des écosystèmes critiques et des espèces menacées	96,43	5,60	51,01
Économique	52	Favorisation de la formation régulière / continue	92,86	8,80	50,83
Environnemental	61	Respect spécifique des statuts particuliers	92,86	8,00	50,43
Environnemental	84	Réduction de la pollution visuelle	92,86	8,00	50,43
Environnemental	77	Contrôle de l'importation des espèces non-indigènes	100,00	0,80	50,40
Environnemental	73	Réduction des impacts des transports et de la mobilité	71,43	28,80	50,11
Économique	3	Maitrise des outils et mécanismes de gestion des ressources humaines	92,86	7,20	50,03
Économique	49	Favorisation de l'épanouissement personnel, du bien-être des travailleurs	92,86	7,20	50,03
Économique	37	Marketing responsable	71,43	28,00	49,71
Économique	19	Offre d'expériences authentiques incluant une part d'aventure	83,33	16,00	49,67
Économique	2	Maitrise des outils et des mécanismes de marketing	85,71	13,60	49,66
Économique	32	Connaissance précise du produit et de ses spécificités	92,86	6,40	49,63
Économique	56	Priorisation des ressources et services locaux	92,86	6,40	49,63
Environnemental	87	Réduction de l'utilisation de produits chimiques nocifs pour l'environnement	92,86	6,40	49,63
Social	107	Existence de programmes de sensibilisation et de prévention des risques	89,29	9,60	49,44
Économique	1	Maitrise des outils et mécanismes de comptabilité et d'analyse financière	89,29	8,80	49,04
Environnemental	67	Sensibilisation environnementale de la population locale (communauté d'accueil)	78,57	19,20	48,89
Économique	14	Garanties quant à l'accessibilité du territoire (long terme)	96,43	0,80	48,61
Social	127	Recours aux ressources logistiques et humaines locales	85,71	11,20	48,46
Environnemental	93	Existence de moyens permettant aux écotouristes de participer personnellement à l'effort de conservation (maintien de l'ordre, entretien, préservation du patrimoine et la culture locale)	71,43	24,80	48,11

Volet	#	Critère spécifique	% Experts	% CED	Moyenne Experts-CED
Économique	25	Offre de produits responsables (dans tous leurs aspects)	85,71	10,40	48,06
Environnemental	83	Réduction de la pollution sonore	92,86	3,20	48,03
Économique	41	Communication éthique et transparente ; qualité et précision dans la promotion et dans l'information fournie aux visiteurs	83,93	12,00	47,96
Économique	18	Adaptation des produits aux petits groupes ou voyageurs individuels	89,29	6,40	47,84
Économique	46	Salaires élevés et équitables	80,00	15,20	47,60
Environnemental	60	Constructions et matériaux conformes aux normes environnementales	89,29	5,60	47,44
Économique	30	Existence d'une démarche qualité dans tous les domaines (standardisation, respect des normes, ...)	78,57	16,00	47,29
Social	128	Implication de l'entreprise touristique dans une stratégie de développement local intégral	82,14	12,00	47,07
Économique	26	Prise en compte des besoins économiques de la population locale	87,50	6,40	46,95
Économique	47	Possibilités d'évolution de carrière	87,50	6,40	46,95
Économique	39	Valorisation de l'image durable de l'entreprise ; communication sur les engagements responsables	78,57	15,20	46,89
Social	99	Obtention du soutien du pouvoir politique local	92,86	0,80	46,83
Environnemental	78	Contrôle du prélèvement et de l'utilisation des espèces prélevées	91,67	1,60	46,63
Économique	4	Maîtrise du cadre juridique du tourisme (dispositions légales, régimes contractuels, régimes d'assurance)	85,71	7,20	46,46
Social	106	Autonomie locale	85,71	7,20	46,46
Social	105	Communication d'informations sur les valeurs de la communauté d'accueil et les comportements prescrits	82,14	10,40	46,27
Environnemental	91	Construction de structures qui augmentent la durabilité des lieux	85,71	6,40	46,06
Économique	48	Temps plein annuel privilégié	79,17	12,80	45,98
Économique	20	Qualité de l'accueil et accès à des services touristiques	85,71	5,60	45,66
Social	118	Mesures d'encouragement de l'évolution culturelle de la région	80,00	11,20	45,60
Environnemental	72	Favorisation des petits groupes	75,00	16,00	45,50
Social	119	Promotion et vente de produits locaux et artisanaux par la communauté	85,71	4,80	45,26
Social	101	Confiance et réciprocité à l'intérieur de la communauté hôte	82,14	8,00	45,07
Social	114	Présence de services adaptés	82,14	8,00	45,07
Économique	13	Validation technique du projet	89,29	0,80	45,04
Économique	27	Actualisation régulière de l'offre	89,29	0,80	45,04
Économique	53	Identification précise du réseau d'affaires	87,50	2,40	44,95
Économique	29	Mesure d'accroissement de la période d'opération	85,71	4,00	44,86
Économique	22	Offre d'activités diversifiées et complémentaires	78,57	10,40	44,49
Économique	55	Réseautage économique à l'extérieur de la communauté	85,71	3,20	44,46
Économique	42	Responsabilité sociale	83,33	4,80	44,07
Social	98	Mise en place de mesures d'incitation de fréquentation du site touristique par les populations locales	85,71	2,40	44,06
Économique	34	Établissement d'un prix juste	85,71	1,60	43,66
Économique	58	Démarche de recherche et développement de produits et services	85,71	1,60	43,66
Environnemental	94	Mise en place de mesures compensatoires	75,00	12,00	43,50
Environnemental	92	Utilisation systématique d'énergies renouvelables / alternatives	71,43	14,40	42,91
Économique	5	Maîtrise de l'ingénierie de gestion de projets	78,57	7,20	42,89
Économique	57	Encouragement de la contribution financière des visiteurs	79,17	6,40	42,78
Économique	6	Management environnemental	78,57	6,40	42,49
Économique	40	Plan média : démarche d'optimisation des outils promotionnels	78,57	6,40	42,49
Économique	35	Collaboration avec des professionnels (tours-opérateurs)	67,86	16,00	41,93

Volet	#	Critère spécifique	% Experts	% CED	Moyenne Experts-CED
Environnemental	96	Organisation d'événements permettant d'interpréter et de comprendre les pratiques et cultures locales	70,83	12,80	41,82
Social	100	Existence de vecteurs-relais de communication ; formation d'ambassadeurs	82,14	0,80	41,47
Social	125	Existence de mécanismes complets de conception des processus décisionnels, de prise de décisions et d'exécution des décisions gérés directement par les communautés locales	60,71	21,60	41,16
Social	126	Favorisation de l'opération d'entreprises par la communauté ; présence de mécanismes et d'outils d'accompagnement (gestion)	67,86	14,40	41,13
Social	112	Compatibilité du projet touristique avec les aspirations individuelles	70,83	10,40	40,62
Économique	9	Diversification des sources de revenus	78,57	2,40	40,49
Économique	28	Favorisation de l'unicité et la distinction des produits et services	79,17	0,80	39,98
Environnemental	62	Certification de l'entreprise	75,00	4,00	39,50
Environnemental	63	Recours systématique à des évaluations environnementales et à des études d'impact	60,71	17,60	39,16
Environnemental	89	Système de traçabilité des actions	75,00	0,80	37,90
Économique	23	Existence d'un équilibre entre les expériences naturelles (en lien avec l'environnement) et culturelles	71,43	4,00	37,71
Environnemental	69	Existence de programmes éducatifs spécifiquement destinés aux jeunes	70,83	3,20	37,02
Économique	36	Sollicitation des touristes individuels	67,86	4,00	35,93
Économique	11	Innovation dans les modes de financement	66,67	4,80	35,73
Économique	38	Programme de fidélisation de la clientèle	67,86	0,80	34,33
Social	115	Offre de produits aux personnes économiquement et socialement défavorisées	57,14	10,40	33,77
Environnemental	88	Obtention d'un statut de protection pour le territoire d'exploitation	53,57	8,00	30,79
Économique	10	Fonds spécial dédié à la conservation	50,00	4,80	27,40
Économique	24	Offre de prestations haut de gamme	35,71	9,60	22,66

Annexe 7 : Cadre de la consultation des membres du Comité technique « Ressources patrimoniales et touristiques » de la Forêt Modèle du Lac St-Jean (Tranquard, 2012)

1) Contexte de consultation

En 2011, la Forêt Modèle du Lac Saint-Jean confiait au Laboratoire d'expertise et de recherche en plein air (LERPA) de l'Université du Québec à Chicoutimi la réalisation d'une étude portant sur les paramètres de développement et les étapes de réalisation de produits d'expérience à caractère patrimonial et écotouristique susceptibles d'être mis en œuvre sur son territoire⁷⁴. L'objectif est de proposer à d'éventuels promoteurs un modèle de développement pour les guider dans la phase de conception de leurs projets écotouristiques. La Forêt Modèle a pour mandat d'améliorer les moyens d'existence durables des communautés des MRC Domaine-du-Roy et Maria Chapdelaine ainsi que de la communauté de Mashteuiatsh, et de développer une gestion intégrée des ressources du milieu forestier. L'outil envisagé devait donc logiquement tendre à favoriser un développement durable du territoire sur lequel les projets écotouristiques pourraient être conçus.

C'est dans ce contexte que les décideurs locaux et professionnels du tourisme et du développement territorial membres du Comité technique « Ressources patrimoniales et touristiques » de la Forêt Modèle du Lac St-Jean ont été interrogés sur leur conception du tourisme durable et l'estimation des conditions requises pour mettre en valeur le potentiel écotouristique local. Ils l'ont été également sur les modalités de mise en œuvre d'un projet écotouristique dit de « Route des fourrures »⁷⁵. La méthode employée était celle du sondage-questionnaire avec échantillon à choix raisonné et par réseau (boule de neige)⁷⁶.

⁷⁴ Le mandat de recherche stipulait notamment que : « *Le développement d'un produit à caractère touristique qui met en valeur le patrimoine et les ressources naturelles du milieu peut prendre différentes formes. De façon générale, les promoteurs explorent un créneau particulier (par exemple, les randonnées en chiens de traîneau) et y greffent par la suite d'autres éléments qui présentent un attrait pour leur clientèle (par exemple, le coucher sous la tente avec contes et légendes de la culture autochtone). Il apparaît toutefois essentiel que pour assurer l'unicité du produit, en garantir l'authenticité et favoriser sa commercialisation, plusieurs paramètres doivent être pris en compte dans sa phase de conception. Le fait d'omettre certains de ces éléments peut mettre en péril l'opérationnalisation du projet et faire en sorte que le produit touristique n'atteigne pas les objectifs visés.* »

⁷⁵ Le thème « la route des fourrures » fait référence aux rivières (entre autres l'Ashuapmushuan, la rivière du Chef, la rivière Chigoubiche) comme routes pour les autochtones et, à l'époque de la colonisation, le rôle des fourrures dans cette quête de territoire.

⁷⁶ La liste des personnes consultées et le verbatim des réponses sont accessibles en annexes (annexes 8 et 9). Il doit être noté que cette consultation a été réalisée par nos soins, mais antérieurement à la présente recherche.

2) Personnes et organismes contactés dans le cadre de la consultation Forêt Modèle du Lac St-Jean

M. Denis Taillon
 Directeur général
 MRC du Domaine-du-Roy
 901, boulevard Saint-Joseph
 Roberval, Qc, G8H 2L8

M. Mario Gagnon
 Directeur général adjoint
 MRC du Domaine-du-Roy
 901, boulevard Saint-Joseph
 Roberval, Qc, G8H 2L8

M. Dominique Tremblay
 Responsable du développement du territoire
 MRC du Domaine-du-Roy
 901, boulevard Saint-Joseph
 Roberval, Qc, G8H 2L8

M. Danny Bouchard
 MRC Domaine-du-Roy
 MRC du Domaine-du-Roy
 901, boulevard Saint-Joseph
 Roberval, Qc, G8H 2L8

M. Jacques Potvin
 Directeur général adjoint
 MRC Maria-Chapdelaine
 173, boul. St-Michel
 Dolbeau-Mistassini, Qc, G8L 4N9

M. Christian Bouchard
 Directeur général
 MRC Maria-Chapdelaine
 173, boul. St-Michel
 Dolbeau-Mistassini, Qc, G8L 4N9

Mme Marie-Claude Verschelden
 Conseillère en développement
 CLD Domaine-du-Roy
 915, boulevard Saint-Joseph
 Bureau 102
 Roberval, Qc, G8H 2M1

M. Serge Harvey
 Directeur général
 Agence de développement des communautés forestières ilnu et jeannoise
 1771, rue Amishk,
 Mashteuiatsh, Qc, GOW 2H0

Mme Eruoma Awashish
 Musée amérindien de Mashteuiatsh
 1787 rue Amishk
 Mashteuiatsh, Qc, GOW 2H0

Mme Nathalie Courtois
 Société de Développement Économique
 Ilnu
 1516, rue Ouiatchouan
 Mashteuiatsh, Qc, GOW 2H0

Mme Doris Paul
 Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean
 1671, rue Ouiatchouan
 Mashteuiatsh, Qc, GOW 2H0

Mme Carole Richer
 Conseillère responsable du développement touristique
 CLD Maria-Chapdelaine
 173, boulevard Saint-Michel - suite 201
 Dolbeau-Mistassini, Qc, G8L 4N9

M. Réjean Côté
 Cégep de St-Félicien
 1105, boul. Hamel
 C.P. 7300
 Saint-Félicien, Qc, G8K 2R8

M. André-François Bourbeau
 Professeur émérite
 Université du Québec à Chicoutimi
 555, boul. de l'Université
 Chicoutimi, Qc, G7H 2B1

Mme Hélène Gagné
 Direction de l'énergie, des mines et du territoire public du Saguenay
 Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
 3950, boul. Harvey
 Jonquière, Qc, G7X 8L6

Mme Lauraine Gagnon
 Directrice générale
 Zoo Sauvage Saint-Félicien
 2230, boulevard du Jardin
 St-Félicien, Qc, G8K 2P8

M. Danny Gagnon
 Directeur de l'exploitation
 Développement et conservation
 Zoo Sauvage Saint-Félicien
 2230, boulevard du Jardin
 St-Félicien, Qc, G8K 2P8

M. Dany Bouchard
 Directeur général
 Parc régional de Val-Jalbert
 95, rue Saint-Georges
 Chambord, Qc, GOW 1G0

Mme Colette Robertson
 Directrice
 SÉPAQ-Réserve faunique
 Ashuapmushuan
 La Doré, Qc, G8J 1Y4

M. Guillaume Roy
 Journaliste spécialisé
 guy@média

Attractions boréales
 Randonnées du Nord, 999 Rang 10
 Saint-Edmond, Qc, GOW 2M0

Aventuraïd-Parc Mahikan
 2395, rang de la Pointe
 Girardville, Qc, GOW 1R0

Aventure sur la Route des Fourrures
 Normandin

Site touristique de la Chute-à-l'Ours
 Normandin

Sentier Notre-Dame Kapatakan
 Lac-Bouchette

La Magie du sous-bois
 Dolbeau-Mistassini

Parc des Chutes à Michel
 St-Félicien

3) Réponses à la consultation Forêt Modèle du Lac St-Jean

Consultation effectuée auprès des membres du Comité technique « Ressources patrimoniales et touristiques » et des organismes du territoire de la Forêt Modèle impliqués dans le développement touristique.

1. En tenant compte des spécificités du territoire de la Forêt Modèle du Lac-St-Jean, quelles précautions devraient selon vous être prises ou quels éléments techniques devraient être mis en œuvre pour garantir, ou à tout le moins favoriser, le développement durable d'un produit écotouristique sur ce territoire ?

- a. *Il s'agit d'harmoniser le produit avec l'offre québécoise générale. En autres mots, le produit écotouristique du territoire doit «sortir» du territoire et accepter d'être seulement une partie de l'offre offerte globalement au touriste qui l'expérimente.*
- b. *Le développement de produits écotouristiques devra composer avec le fait que l'utilisation du territoire public est assujettie à divers régimes de droits reconnus et implicites. Le territoire public est en constant changement en raison principalement des pratiques forestières, du développement de la villégiature, de l'évolution et de la sophistication des pratiques de chasse et pêche, de l'évolution des accès au territoire, l'interdiction d'accès à certaines portions de territoire, de la cession de droits de pêche (CLAP), etc. On n'a qu'à regardé les difficultés à stabiliser les réseaux de sentiers de motoneige pour comprendre la difficulté de tels dossiers. Pour réussir le développement durable d'un produit écotouristique, il sera nécessaire qu'il s'harmonise aux autres droits déjà consentis. Il sera aussi nécessaire de démontrer la plus-value économique de tels projets. Le processus de développement de ces projets devra aussi être très ouvert et transparent si ces projets couvrent des portions importantes de territoire où des portions de territoires où l'occupation est déjà très présente.*
- c. *Considérant le caractère politique sensible de ce territoire, je vois mal un promoteur autre que collectif réaliser ce projet. Ce territoire est également assez occupé donc l'harmonisation des usages devrait être la priorité à mon avis. Aussi, la consultation des entreprises touristiques en place avant la réalisation du projet est essentielle. Il faudra aussi un appui politique fort derrière le projet. En lien avec le développement durable, je crois que les efforts devront principalement être mis dans l'aspect social du projet. Par la suite, les préoccupations environnementales sont très importantes puisque différents statuts de protection sont déjà présents et que la valeur paysagère prend de plus en plus d'importance aux yeux des occupants de ce territoire. Aussi, avec l'immensité du territoire de Forêt modèle, qui n'a aucun droit sur celui-ci par ailleurs, il est difficile de répondre à cette question sans présumer d'un endroit plus faisable pour l'implantation d'un éventuel projet. L'existence d'entreprises touristiques qui travaillent depuis des années à se développer sur ce territoire doit d'abord être reconnue et respectée. Ce n'est pas non plus la première tentative d'étudier ou d'implanter ce type de produit alors il serait impératif d'analyser en profondeur le pourquoi des échecs passés. Finalement, l'élément essentiel pour développer ce produit passe par des ressources humaines compétentes en gestion et capables de mettre sur pied un projet collectif rassembleur.*
- d. *Tout d'abord, s'assurer de l'accessibilité et de la perméabilité du territoire en fonction d'une éventuelle désignation de Parc Ilnu.*
 - *Que la désignation éventuelle du Parc Ilnu et ses limites territoriales ne compromettent pas le projet et autorisent un éventuel accès pour la réalisation du projet de développement durable du produit écotouristique pressenti (les lieux les plus intéressants pour le projet se superposent au territoire envisagé comme futur Parc Ilnu).*
 - *S'assurer que tous les intervenants concernés et engagés dans ce projet ont une vision partagée et consensuelle du concept de développement durable (il n'est pas rare que les gens assis autour d'une même table aient une vision et une perception différentes des choses, pourquoi en serait-il autrement en matière de développement durable?).*
 - *S'assurer que la nature même des activités retenues au projet soient compatibles avec la notion de développement durable d'un produit écotouristique (selon moi, toute activité motorisée serait à proscrire du projet, même si elle présente un intérêt pour une éventuelle clientèle; ex : la motoneige);*
 - *L'éducation et la mobilisation des futurs usagers (les usagers ignorant la mission, les caractéristiques et les conditions d'utilisation d'un produit peuvent conduire à sa dégradation, voire à sa perte);*

- La mise en place d'une veille stratégique permettant d'ajuster les interventions en fonction du meilleur arrimage possible produit-client;
 - L'implication hâtive des éventuels promoteurs dans le projet pour en susciter l'adhésion, la mobilisation, l'appartenance et l'appropriation.
- e. Il faut tenir compte de la multiplicité des usages de la forêt déjà en place sur le territoire. Il faudra donc harmoniser les usages et essayer de maximiser les opportunités offertes par ceux-ci. Que ce soit villégiature, chasse et pêche, VTT et motoneige, il faut en tenir compte, tout autant que des exploitants forestiers et des ilnu vivant en territoire sur leurs terrains de piégeage, les pourvoiries et autres. Ce qui serait intéressant, c'est de faire participer le plus d'intervenants possibles afin de maximiser tant l'offre de services que les retombées économiques locales.

> Plus précisément, au niveau économique ?

- a. Il ne faut pas que les acteurs québécois fassent de la compétition entre eux, mais plutôt ensemble contre les autres lieux d'attrait au monde qui se disputent la même clientèle. C'est seulement ainsi qu'on pourra hausser les prix pour tous et améliorer l'offre de service des produits. L'invitation au participant du produit touristique doit inclure globalement tous les attraits du Québec et proposer des solutions globales dans toutes les catégories qui puissent l'intéresser : guidage, nourriture, accommodations, sécurité, transport, activités, etc.
- b. Les produits écotouristiques n'ont pas encore fait leurs preuves et démonstrations sur le plan économique. Beaucoup de monde se réclame de l'écotourisme car c'est « in ». L'expérience vécue dans la région est éloquentes à ce sujet. Les projets devront reposer sur de solides plans d'affaires et des analyses sérieuses de marché.
- c. Il s'agit d'une belle opportunité de développer un modèle qui favoriserait l'entrepreneuriat. Sous une gouvernance collective, différentes entreprises pourraient être créées et offrir une variété d'expériences, un peu à l'image de Destination boréale à Girardville. La création d'emplois autonomes comme guides de canot ou autre, est aussi possible dans un cadre de gestion bien défini, avec des normes de qualités supérieures. Le succès économique de ce type de projet passe par la qualité et l'unicité de l'expérience vécue par le touriste. Ainsi, en fédérant plusieurs entrepreneurs qui ont à cœur le succès de leur propre entreprise et qui reconnaissent l'importance du regroupement pour la commercialisation et l'établissement d'une qualité irréprochable au produit, il est possible d'avoir un succès économique. De plus, la charge économique du développement de projet est partagée avec les promoteurs qui devraient également être supportés par l'entreprise collective, qui a accès à des programmes de subvention.
- d. Prévoir très tôt un montage financier pour la réalisation du projet, en identifiant les coûts de réalisation, les sources de financement potentiel, les aides de toutes provenances, les mises de fonds des promoteurs, la viabilité, voire la rentabilité du projet;
- Rendre ce montage financier (budget proforma) accessible à d'éventuels promoteurs pour faciliter leur recrutement et l'investissement dans une entreprise viable économiquement;
 - Explorer l'intérêt de la formule coopérative de solidarité ou Coopérative de travailleurs.
- e. Comme je le disais plus haut, il faut essayer d'assurer le maximum de retombées locales, en incluant dans les forfaits développés des intervenants déjà actifs sur le territoire. Si on prend par exemple le projet de Route des Fourrures, il existe déjà des promoteurs qui ont travaillé là-dessus, et sont actifs. Il faudrait les inclure dans le processus. Il faudrait aussi travailler avec les organismes de bassins versants pour le développement d'équipements et d'infrastructures, puisque la plupart du temps leurs orientations sont axées sur le développement durable et écologique.

> Plus précisément, au niveau social ?

- a. On doit expliquer à tous les acteurs comment leur contribution est importante à l'ensemble de l'offre touristique québécoise et comment la façon de faire globale est gagnant-gagnant pour tous. Ceci veut dire de la meta-formation de tous les chefs d'entreprise et un grand déploiement de conseillers en techniques d'harmonisation et de consolidation.

- b. *Plus particulièrement pour les projets en terres publiques, il sera nécessaire de mettre rapidement dans le coup les détenteurs de droits peu importe leur nature. Il y a déjà une occupation importante du territoire et les projets écotouristiques doivent s'intégrer harmonieusement à l'occupation actuelle du territoire.*
- c. *Comme je le disais plus tôt, le défi réside ici. Les occupants de ce territoire l'utilisent pour leurs usages, chasse et loisirs et ne voient pas nécessairement d'un bon œil l'arrivée d'autres occupants qui ajoutent une pression. L'implantation d'entreprise représente une menace encore plus grande alors les ententes et partenariats seront à établir. La sensibilisation au projet devra être constante. Il y aussi malheureusement encore des préjugés face aux autochtones et cette réalité doit faire partie de l'équation.*
- d. *Susciter l'accessibilité sociale du projet auprès de la communauté des Montagnais du Lac-Saint-Jean, auprès des populations locales visées par le projet, mais aussi auprès des populations régionales, vu le rayonnement du projet.*
- e. *Le respect des collectivités locales, et des promoteurs et des organismes déjà en place est crucial pour l'acceptabilité des projets. Il faudrait que les gens se sentent impliqués et que les retombées pour leur communauté soient bien expliquées. Je pense par exemple à la rivière Ashuapmushuan, qui est sujette à devenir une réserve aquatique, il faudrait définitivement démontrer de réels avantages à cela, pas seulement quelques descentes en canot ou en kayak par année...*

> Plus précisément, au niveau environnemental ?

- a. *Ici encore, on doit travailler inter-institutions et inter-organismes au Québec pour structurer à long terme l'accès aux territoires et la pérennité des lieux de pratique. Quelles rivières sauvegarder? Quelles forêts? Quels territoires uniques ou spéciaux? On doit travailler davantage avec les compagnies forestières et hydro Québec pour maintenir les «couloirs visuels» autour des lieux de pratique, par exemple. Aussi, promouvoir le mouvement Sans trace au Québec.*
- c. *Pour offrir une expérience éco-touristique de qualité il faudra trouver des lieux sauvages, presque vierges, où la pollution sonore et visuelle est inexistante. Aussi, il faudra assurer que la pression des touristes ne causera pas de dommages à l'environnement. Des expériences « sans-trace » devraient être favorisées.*
- d. *Toutes les précautions doivent être prises pour éviter des impacts négatifs du projet sur l'environnement. Cela pourrait vouloir dire constituer un comité de vigie environnementale qui analyserait le projet à toutes ses phases d'élaboration, pour en déterminer les impacts et les solutions alternatives, le cas échéant.*
- e. *Respect de la biodiversité surtout, en collaboration avec les organismes du milieu, ceux des bassins versants, les groupes écologiques mais aussi l'industrie forestière, présente sur la grande majorité du territoire. Celle-ci a depuis plusieurs années modifié ses pratiques d'exploitation et a beaucoup de choses à dire. La forêt modèle du Lac-Saint-Jean peut mettre à disposition des éventuels promoteurs quantité de rapports qui leur permettraient aussi de naviguer correctement dans ce domaine.*

> À d'autres niveaux ?

- a. *Je pense que le point de départ serait la mise en œuvre du plan d'harmonisation de la sécurité préparé par le LERPA pour le MELS il y a quelques années de cela. L'entente établie à ce niveau permettrait d'ouvrir les voies de communication pour le reste.*
- c. *Je vois une contrainte importante au niveau des mécanismes de décision. Les partenaires territoriaux ont une difficulté historique à s'entendre et à travailler ensemble pour l'intérêt collectif. Aussi, les élus ne connaissent à peu près rien aux expériences éco-touristiques, ont très peu voyagé et n'ont aucune vision du potentiel touristique international que nous pourrions développer. Ce ne sont pas non plus des entrepreneurs. Cependant, ils font partie prenante de tous les projets collectifs, ce qui compliquera le développement.*

2. Quelles conditions seraient selon vous nécessaires au développement durable d'un produit écotouristique portant sur une Route des fourrures sur le territoire de la Forêt Modèle du Lac-St-Jean ?

- a. *Il s'agit ici d'une application concrète des principes évoqués en première partie. On doit vendre ce produit comme un «package deal» qui inclut une tournée québécoise de Montréal (canal Lachine etc.) ou Québec (plaines d'Abraham etc.), Tadoussac (chapelle etc.), la baie (cap à l'ouest, bec scie, moulin à scie, fabuleuse etc.), Chicoutimi (pulperie et musée etc.), Hébertville (moulin et rivière des Aulnaies), Métabetchouan (centre d'interprétation, Val Jalbert etc.), zoo de St-Félicien, Mastéuiastch (musée, centre d'accueil etc.), Girardville (chiens et loups etc.), tous les autres produits historiques (spectacles etc.) et tous les autres produits d'aventure (ceux qui parcourent le terrain pour expliquer les trajets en canot, randonnée, vélo etc.). Ensuite seulement peut-on espérer que le touriste vienne visiter le produit «route des fourrures» pour ne pas perdre un des «morceaux du casse tête explicatif» de l'histoire du Québec. Tous les dirigeants de chacune de ces entreprises doit être impliqué dans un projet global où son «morceau du casse tête» personnel est perçu comme important et non-compétitif avec les autres morceaux qui composent le tout de l'offre touristique vendue comme un «package deal» quand on vient au Québec (car c'est pour ça qu'on y vient).*
- b. *L'histoire de la route des fourrures c'est l'histoire de la cohabitation de deux peuples. La difficulté actuelle de ce projet c'est qu'il semble difficile d'en faire un projet de deux peuples. La réserve Ashuapmushuan est un enjeu fondamental de la négociation de la communauté de Mashteuiatsh et présentement il éprouve des difficultés à concevoir un projet conjoint en ce sens. De plus, il semble y avoir des divisions importantes dans la communauté quant à la vision d'un tel projet alors qu'il existe des fenêtres d'opportunité pour la réalisation d'un tel projet. Donc à votre question je répondrais :*
- *Un partenariat de deux peuples (Mashteuiatsh, MRC Domaine-du-Roy et MRC Maria-Chapdelaine)*
 - *Une vision de projet intégratrice de l'histoire de cohabitation des deux peuples et non pas simplement de l'occupation du territoire par la communauté autochtone*
- d. *Pour être conforme aux goûts actuels et à venir, dans une perspective d'attractivité d'une clientèle active, internationale et renseignée, il faut garder à l'esprit que le projet devrait inclure des activités faisant appel à la diversité, à l'originalité et à l'acquisition de connaissances et au vécu d'expériences significatives et signifiantes :*
- *Le transport et les déplacements favorisent obligatoirement une approche multimodale : déplacements à pied, en bicyclette, en canot, en tyrolienne, en via ferrata, etc.*
 - *L'hébergement puise lui aussi dans la diversité des genres : auberge de luxe en forêt, chalet, tipi, yourte, camping sauvage sous la tente, etc.*
 - *Les activités sont encadrées et animées par des professionnels qui ne sont pas que des performeurs ou des athlètes, mais aussi des pédagogues et des animateurs.*
 - *Les éléments patrimoniaux ne font pas uniquement appel au patrimoine bâti ou à ses vestiges, mais aussi au circuit ancestral lui-même, aux activités qui y étaient pratiquées, aux croyances et aux traditions qui y étaient maintenues vivantes.*
 - *Le participant devrait acquérir une compétence, développer une habileté, ou tout simplement vivre une expérience mémorable.*
- e. *Le produit ne sera durable que si on réussit à amener une masse critique de clients sur le territoire, pas seulement des écologistes convaincus. Pour cela, il faut une offre de produits diversifiée et large.*

4) Critères génériques issus de la consultation Forêt Modèle du Lac St-Jean

(Critères cités par au moins une de leurs composantes lors de la consultation).

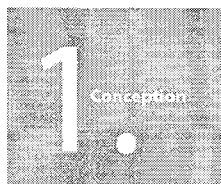
VOLET ÉCONOMIQUE
Maitrise des outils et mécanismes de gestion*
Rentabilité financière*
Planification et stratégie de développement*
Offre écotouristique ciblée et adaptée*
Démarche qualité transversale*
Contrôle et suivi des activités/projets*
Marketing efficace et responsable*
Communication efficace et éthique
Valorisation des emplois*
Promotion de la formation de la main-d'œuvre
Coordination des agents économiques*
Implication des acteurs locaux*
Entrepreneuriat proactif et innovation
VOLET ENVIRONNEMENTAL
Respect des obligations légales en matière environnementale*
Utilisation d'outils d'évaluation et de contrôle spécialisés*
Éducation et sensibilisation à l'environnement*
Préservation de l'intégrité géophysique du milieu (air, sol, eau)
Préservation de l'intégrité patrimoniale, de l'identité du site et des paysages*
Conservation de l'intégrité des écosystèmes*
Maintien de la pureté de l'environnement
Utilisation rationnelle des ressources
Contribution proactive à la protection du milieu*
Gestion des interactions visiteurs / biodiversité (faune, flore)*
Mise en valeur du patrimoine naturel et culturel
VOLET SOCIAL
Adhésion du milieu d'accueil aux projets touristiques*
Connectivité civile et cohésion sociale*
Respect des droits et structures sociales des communautés autochtones et traditionnelles*
Respect de la communauté d'accueil par le promoteur
Protection des visiteurs
Bien-être des communautés d'accueil*
Bien-être des visiteurs
Valorisation de l'identité et du patrimoine de la communauté d'accueil
Gouvernance participative*
Inclusion des projets touristiques dans une stratégie de développement local*
Équité sociale

Légende : les critères génériques cités par au moins une de leurs composantes (critères spécifiques) apparaissent en rouge (avec un astérisque), ceux qui ne l'ont pas été apparaissent en noir.

5) (suite) : Critères spécifiques issus de la consultation (d'après les répondants du sondage FMLSJ_question #1)

	CRITÈRES GÉNÉRIQUES (ISSUS DE NOTRE RECHERCHE)	CRITÈRES SPÉCIFIQUES RELEVÉS PAR LES RÉPONDANTS
ÉCONOMIE	Maîtrise des outils et mécanismes de gestion	<ul style="list-style-type: none"> • Compétences en gestion requises pour les promoteurs • Formation des promoteurs (gestion) • Cadre de gestion bien défini • Alimenter les promoteurs en rapports techniques
	Rentabilité financière	<ul style="list-style-type: none"> • Viabilité économique • Montage financier solide • Rentabilité économique
	Planification et stratégie de développement	<ul style="list-style-type: none"> • Plan d'affaire et étude de marché solides • Analyse des causes de l'échec des projets écotouristiques antérieurs • Assurance de l'accessibilité du territoire
	Offre écotouristique ciblée et adaptée	<ul style="list-style-type: none"> • Diversité de l'offre • Recherche de lieux intacts • Offre d'expériences uniques
	Démarche qualité transversale	<ul style="list-style-type: none"> • Inclusion des projets locaux dans une démarche d'offre provinciale • Démarche de qualité • Mise en place d'un plan d'harmonisation de la sécurité
	Contrôle et suivi des activités/projets	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi/ajustement de l'offre/demande
	Marketing efficace et responsable	<ul style="list-style-type: none"> • Regroupement pour la commercialisation
	Valorisation des emplois	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'emplois autonomes
	Coordination des agents économiques	<ul style="list-style-type: none"> • Partage de la charge économique du projet • Proposition des projets à des promoteurs • Entreprenariat collectif • Démarche partenariale entre promoteurs • Favoriser le recours à la formule coopérative (y réfléchir) • Implication précoce des promoteurs
	Implication des acteurs locaux	<ul style="list-style-type: none"> • Projet collectif • Fédération des énergies • Sollicitation de l'ensemble des acteurs territoriaux • Tenir compte des élus • Démarche coopérative avec les organismes de bassins versants
	Respect des obligations légales en matière environnementale	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des statuts de protection environnementale
	Utilisation d'outils d'évaluation et de contrôle spécialisés	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'une démarche d'EE
	Éducation et sensibilisation à l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Éducation et la mobilisation des futurs usagers
	Préservation de l'intégrité patrimoniale, de l'identité du site et des paysages	<ul style="list-style-type: none"> • Respect de la valeur et de l'intégrité paysagère du territoire
	ENVIRONNEMENTAL	Conservation de l'intégrité des écosystèmes
Contribution proactive à la protection du milieu		<ul style="list-style-type: none"> • Tenir compte de l'industrie forestière ; coopération pour le maintien de l'intégrité des milieux • Contrôle des dommages éventuels à l'environnement
Gestion des interactions visiteurs / biodiversité (faune, flore)		<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir le mouvement Sans trace au Québec
Adhésion du milieu d'accueil aux projets touristiques		<ul style="list-style-type: none"> • Appui politique • Communication et sensibilisation de la population locale et régionale concernant les objectifs des projets (notamment les Montagnais) • Gestion collective /solliciter l'implication du plus grand nombre • Harmonisation des usages : partage des pratiques sur le territoire • Communication et transparence
Connectivité civile et cohésion sociale		<ul style="list-style-type: none"> • Dépasser les difficultés historiques de conciliation des intervenants • Contre les préjugés contre les populations autochtones • Limitation de la concurrence intra-territoriale
Respect des droits et structures sociales des communautés autochtones et traditionnelles		<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte des divers régimes de droits reconnus et implicites • Implication de l'ensemble des titulaires de droits
Bien-être des communautés d'accueil		<ul style="list-style-type: none"> • Maximiser les retombées locales
Gouvernance participative		<ul style="list-style-type: none"> • Implication de la population locale • Développement de l'appartenance et de l'appropriation
Inclusion des projets touristiques dans une stratégie de développement local		<ul style="list-style-type: none"> • Développer les connaissances des élus concernant le secteur touristique, la demande mondiale actuelle et les spécificités de l'écotouristique • Développer les connaissances des élus concernant la réalité des entrepreneurs • Favoriser la coopération à l'échelle provinciale pour pérenniser les lieux de pratique
SOCIAL		

Annexe 8 : Descriptif détaillé des étapes de la gestion de projet écotouristique (outil DIODE)



1.1 IDÉATION

Cette première étape consiste à énoncer, clarifier, préciser l'idée générale qui sera à la base des futurs développements écotouristiques. Il s'agit de rédiger un préconcept, une définition sommaire constituée à partir de la vision commune des porteurs de projet et des données cumulées jusqu'à ce point. Il s'agit de la base du rêve, de l'idée initiale qui identifie le produit touristique.

1.2 DÉFINITION DU CONCEPT ÉCOTOURISTIQUE

Une fois l'idée trouvée, il convient de la traduire dans un concept touristique plus détaillé et plus structuré. Cette phase est celle de l'explication du concept touristique, de la description succincte et préliminaire du projet. En déterminant certaines données, il sera possible de préciser le concept, de définir sommairement ses paramètres globaux (par exemple : type de camping, de sentier, infrastructures potentiellement nécessaires, etc.). On listera également les contraintes qui apparaissent les plus probables.

1.2.1 Paramètres fondamentaux

- Description du projet :
 - Nom du projet
 - Envergure, taille du projet
 - Localisation
 - Partenaires possibles
- But du projet en rapport avec le besoin à combler
- Objectif commercial : quel est le résultat escompté du produit écotouristique ?
- Extrait du projet : le produit ou le service qui sera rendu
- Intrants du projet : les ressources humaines, matérielles, humaines et temporelles nécessaires
- Activités à réaliser pour mener le projet à bien.

1.2.2 Contraintes de réalisation

- Coût : budget, financement
- Temps : délais à respecter
- Qualité : critères de performance
- Risques et enjeux
- Contraintes spécifiques d'ordre politique, concurrentiel, normatif, réglementaire, juridique...
- Ressources humaines : les types de métiers engagés
- Existence et nature du marché

Cette première étape est un bref tour d'horizon du projet, une analyse préliminaire qui a surtout pour but de permettre de le circonscrire et de le structurer davantage. Des analyses plus poussées auront lieu aux étapes subséquentes, notamment en ce qui concerne les contraintes de réalisation, mais le producteur dispose déjà de quelques informations pour envisager certaines des forces et limites du projet qu'il porte.



L'analyse diagnostique est l'évaluation du potentiel du projet écotouristique sur le territoire choisi, soit la capacité de satisfaire la demande d'une clientèle touristique dans le cadre d'un projet économique viable. On entend par « satisfaire la demande d'une clientèle » le fait de répondre à ses attentes et ses objectifs, de rencontrer ses standards et exigences.

L'analyse vise tout d'abord à déterminer le potentiel de mise en valeur du territoire sur lequel on envisage d'opérer. Pour ce faire, on évalue ses qualités et caractéristiques intrinsèques ainsi que l'état du marché pour le projet écotouristique envisagé. L'analyse comporte ensuite une étude de la faisabilité technique du produit projeté. Elle se conclut par l'appréciation de la compatibilité de ce dernier avec les caractéristiques du territoire, et la décision finale de lancer ou non le projet.

Globalement, il s'agit de valider que le concept écotouristique envisagé peut se traduire dans un produit viable. Pour permettre cette validation, un certain nombre d'évaluations et d'analyses sont nécessaires. Nous les avons regroupées en quatre étapes :

- > évaluation du potentiel de mise en valeur du site ;
- > étude de marché (analyse de la situation touristique du site)
- > étude de faisabilité ;
- > analyse stratégique (décision d'opportunité, basée sur les résultats des trois analyses précédentes)

Une approche classique est d'évaluer le potentiel touristique en analysant la demande et la concurrence, en mettant ces données en perspective avec les forces, faiblesses et risques intrinsèques du projet touristique et, également en analysant des tendances plus globales ou macro-environnementales. Une fois fait le tour de ces paramètres, on obtiendrait une idée somme toute fiable du potentiel touristique du projet.

2.1 CARACTÉRISATION DU TERRITOIRE

Pour attirer un nombre de visiteurs suffisant afin de rendre l'écotourisme économiquement viable, une région doit offrir, ou potentiellement offrir, une masse critique de centres d'intérêt. Ceux-ci doivent être par ailleurs suffisamment attrayants et spécifiques pour être compétitifs. Faut de ces atouts, le tourisme risque d'être une activité peu rentable et sans avenir. L'objectif de cette première analyse est donc de déterminer si le territoire dispose d'un "positionnement unique" ("*unique selling position/USP*"), un argument de vente exceptionnel (un attrait, un site ou une activité unique par exemple) qui procure au territoire un avantage comparatif absolu, reconnu par le client.

L'écotourisme se base essentiellement sur la mise en valeur du patrimoine naturel et culturel au moyen de l'interprétation de ses composantes les plus exceptionnelles. L'évaluation du potentiel doit alors permettre de déterminer quels sont ces éléments dignes de mise en valeur touristique.

Cette évaluation passe prioritairement par l'estimation des composantes biophysiques (abiotiques et biotiques), socioculturelles (patrimoine culturel) et sensorielles. Une étude de la clientèle ciblée viendra par la suite compléter le portrait du territoire. Cette évaluation permet à la fois d'établir le potentiel écotouristique d'un territoire et de préparer la réalisation de son plan de mise en valeur.

Comment procède-t-on ? La méthodologie est celle qui est largement employée dans la réalisation des plans d'interprétation des parcs nationaux nord-américains par les professionnels de l'aménagement et de l'interprétation du patrimoine naturel. L'outil utilisé se base sur le modèle linéaire compensatoire de Fishbein et Ajzen (1975), modèle utilisé en marketing pour déterminer l'importance relative de chaque attribut dans la sélection de produits (ex : plus le produit est rare, plus il intéresse ; plus il faut se déplacer pour l'acquérir, moins il intéresse, etc.).

Cet outil se nomme "*Grille d'analyse des potentiels de mise en valeur des territoires naturels à des fins d'exploitation récréotouristiques*". Par le biais de cette grille, il est possible de déterminer lesquelles des portions d'un site ont le plus la capacité de concourir au développement écotouristique du territoire au complet et méritent d'être exploitées.

Il s'agit d'évaluer la capacité d'attraction de ces unités de territoire au regard du mandat et de la clientèle cible envisagée par le promoteur. La connaissance du potentiel du territoire permettra donc de valider si ses ressources peuvent faire l'objet d'une demande suffisante (selon l'étude de clientèle) pour que des moyens d'exploitation soient mobilisés avec des chances sérieuses d'un retour sur investissement. Par la suite, les informations obtenues permettront de prioriser les options d'exploitation et/ou de conservation dans le cadre d'un plan de mise en valeur.

Concrètement, toutes les études et recherches concernant les données du site sont colligées et complétées par des inventaires terrain, ce qui permet de répertorier le capital ou atouts du territoire. Cette étape de recensement est celle de l'inventaire des ressources.

2.1.1 Inventaire des ressources

> Ressources et atouts initiaux :

- Attraits naturels et aménités environnementales
 - _ Paysages caractéristiques et attrayants
 - _ Climat
 - _ Espèces ou habitats exceptionnels (ours, tourbières, par ex.)
 - _ Autres espèces sauvages intéressantes, inhabituelles ou typiques
 - _ Flore
 - _ Diversité des écosystèmes
 - _ Particularités géologiques (lacs, cours d'eau, falaises, par ex.)
 - _ Aires protégées (réserves naturelles, parcs nationaux, etc.)
- Attraits culturels et patrimoniaux (tangibles et intangibles)
 - _ Patrimoine bâti (monuments, ruines, châteaux, églises, etc.)
 - _ Petits éléments du patrimoine (fontaines, chapelles, enceintes, etc.)
 - _ Construction d'architecture vernaculaire
 - _ Objets du patrimoine (outils, vêtements, meubles, tapisseries, etc.)
 - _ Traditions (savoir-faire, us et coutumes, etc.)
 - _ Gastronomie (produits, recettes et modes de fabrication locaux)
 - _ Évènements et festivals

> Ressources et atouts dérivés (indispensables à l'exploitation touristique des attraits susmentionnés) :

- Ressources matérielles et caractéristiques techniques du site
 - _ Accès et proximité de villes, d'aéroports, d'autres destinations

- _ Transports sur le lieu même de destination
 - Infrastructures d'accueil et services présents
- _ Hébergement, restaurants
- _ Magasins, centres d'intérêt existants
- _ Autres équipements et services
 - Structures intermédiaires
- _ Bureau d'information touristique
- _ Voyagistes
- _ Service Internet
 - Ressources évènementielles et activités existantes

2.1.2 Évaluation des attraits

Les composantes de ces zones sont ensuite évaluées à partir de la grille à l'aide de critères de sélection pondérés. On donne une cote d'ensemble pour chacune des unités présélectionnées en tenant compte de différents critères :

- > Les propriétés du site (par rapport à sa région naturelle et le site lui-même : représentativité de l'élément, la rareté ou l'abondance, exceptionnalité, etc.) ;
- > L'accessibilité, la facilité de développement ;
- > Les critères sensoriels d'évaluation par le public en général ;
- > La faisabilité (facilité de mise en valeur, fragilité ou non du site, coût d'entretien).

Le poids des différents critères dépend de l'objectif global du site, de sa mission. Dans un contexte d'objectif de développement durable, on pourra ainsi choisir d'accorder plus d'importance à respecter la fragilité du site et donc coter plus fort ce critère. Cette seconde étape est celle de l'évaluation et de la caractérisation des ressources.

Grâce à la cote obtenue, on détermine l'importance des potentiels d'interprétation les uns par rapport aux autres. Cette analyse terminée, un premier regroupement de potentiels d'exploitation est fait en tenant compte de leur proximité. Cette étape est nécessaire afin de délimiter les superficies riches en ressources exploitables à l'intérieur du site. Ces superficies sont appelées "unités d'exploitation". Chacune d'entre elles représente un territoire bien délimité géographiquement et fait ressortir une ressource naturelle dominante. Le tableau qui suit donne un exemple de l'utilisation de la grille d'évaluation. On procède ainsi pour l'ensemble des ressources inventoriées.

2.1.2 Identification des spécificités locales

Exemple d'analyse et de sélection des unités d'interprétation

CRITÈRES DE SÉLECTION		UNITÉS D'INTERPRÉTATION							
objet	coefficient	N°1		N°2		N°3		N°4	
		note	total	note	total	note	total	note	total
Représentativité	10 X	F = 100		M = 50					
Exceptionnalité	10 X	M = 50		B = 10					
Facilité de développement	7 X	F = 70		M = 35					
Accessibilité	6 X	F = 60		M = 30					
Qualité du site	6 X	F = 60		etc.					
Capacité du support	5 X	F = 50							
Variété d'expériences pour le visiteur	4 X	F = 40							
Présence d'activités récréatives compatibles	4 X	F = 40							
Coût de son entretien	4 X	F = 40							
Intérêt pour le visiteur	7 X	F = 70							
Richesse en potentiel d'interprétation	6 X	F = 60							
TOTAUX									

Légende

symboles	niveau d'importance
F	= Fort (10)
M	= Moyen (5)
B	= Faible (1)

Résultats

priorité de développement	⇒ des U.I.
1	1,4,2
2	3
3	5

Source : Dumas et Delmaire, 2002

2.2 ÉTUDE DE MARCHÉ

L'étude de marché est destinée à s'assurer que l'activité envisagée est réaliste. L'analyse de situation, les études de marché et la stratégie du tourisme sont autant d'éléments qui permettent de savoir s'il existe, ou non, un marché valable pour l'activité en question.

Concrètement, cette étape consiste à procéder à un "état des lieux" du secteur touristique local. Il s'agit d'effectuer des recherches internes et externes pour déterminer le profil et les exigences de la clientèle potentielle et de définir les meilleurs créneaux d'exploitation du territoire. L'analyse de la situation et de l'organisation touristique sur le territoire passe par l'étude de l'offre, de la demande, de la concurrence et des tendances du marché (les attentes du consommateur par exemple).

2.2.1 Analyse de l'offre

L'analyse de l'offre nécessite à la fois une recherche documentaire et une recherche de terrain (consultation de personnes-ressources, visites des lieux, etc.). Après avoir déterminé exactement le territoire pertinent à étudier, on commence à rassembler les informations au niveau de chaque municipalité, jusqu'à ce que l'on dispose des données essentielles pour l'ensemble de ce territoire.

- > Offre des services existants : hébergement (capacité globale, ventilation de l'offre), restauration (capacité globale, répartition locale, prix) ;
- > Organisation de l'activité touristique : organisations touristiques déjà actives localement, leurs compétences et champs d'activité ;
- > Commercialisation du tourisme : politique poursuivie au niveau régional en matière d'offre et de prix, les canaux de distribution utilisés ;
- > Formation initiale et continue dans le domaine du tourisme : niveau de qualification des personnes travaillant dans le secteur ;
- > Coopérations existantes et les partenaires potentiels : coopérations existant déjà au niveau local ;
- > Dispositifs d'appui disponibles : les possibilités de soutien pour les promoteurs écotouristiques.

Il est en outre très utile d'identifier, pour le territoire concerné, certains indicateurs économiques : le chiffre d'affaires global du secteur touristique local, la valeur ajoutée générée par cette activité et le nombre d'emplois liés au tourisme. Ces paramètres chiffrés, à réactualiser chaque année, fournissent également aux responsables locaux des éléments essentiels pour piloter la stratégie de développement du tourisme.

2.2.2 Analyse de la demande et de la clientèle

L'analyse de la demande permet de vérifier que la clientèle visée existe bien, qu'elle est suffisamment nombreuse, accessible et solvable. Cette étape conduit aussi à définir plus précisément le produit/service (ou gamme de produits / services) envisagé en fonction de chaque type de clients.

L'analyse de la demande touristique locale fait appel à la recherche documentaire (en particulier l'examen des statistiques existantes sur les nuitées) et aux études réalisées régulièrement sur le terrain (sous forme d'enquêtes orales, écrites ou téléphoniques auprès des clients). L'ensemble permet de disposer d'informations pertinentes. L'élaboration du questionnaire et le choix de la méthode utilisée devraient, au moins la première fois, s'effectuer en collaboration avec des spécialistes.

L'analyse de la demande doit permettre de répondre à certaines questions quantitatives concernant la fréquentation existante :

- > Combien de clients dans la région ?
- > Quels produits touristiques ont-ils consommés ?
- > Où ont-ils séjourné (établissement/lieu) ?
- > Pendant combien de temps (durée du séjour par personne) ?
- > Quand (répartition saisonnière) ?
- > Quelle somme ont-ils dépensée localement ?

2.2.3 Analyse de la concurrence

Le but est ici de permettre de fixer un prix pratiqué par la concurrence et en cohérence avec les objectifs de rentabilité. L'analyse de la concurrence consiste à rassembler et à analyser le plus d'informations possible sur les territoires concurrents existants et potentiels. Cette démarche, qui suppose bien entendu une connaissance précise de ses propres produits touristiques, vise à répondre aux questions suivantes :

- > Qui sont les concurrents directs et indirects
- > Où sont-ils ?
- > Combien sont-ils ?
- > Que vendent-ils ?
- > À quel prix ?
- > Par quel canal de distribution ?
- > Comment sont-ils éventuellement structurés entre eux ?
- > Quels sont leurs outils pour communiquer et se promouvoir ?

2.2.4 Analyse des tendances et de la situation du secteur touristique

Il est crucial de connaître les tendances du secteur écotouristique au Québec notamment pour valider que le concept de projet envisagé cadre avec celles-ci. L'évaluation du potentiel touristique d'un territoire doit tenir compte de l'évolution des conditions extérieures générales, notamment des tendances affectant le comportement des consommateurs : il s'agit en effet d'anticiper les opportunités et les risques liés aux nouvelles attentes des diverses clientèles, afin de pouvoir élaborer de nouveaux produits touristiques adaptés à ces évolutions.

Le meilleur moyen de comprendre les tendances actuelles dans le secteur écotouristique est à notre sens de consulter les études et rapports spécialisés en privilégiant les documents récents et ciblés géographiquement.

Ne pouvant lister l'ensemble des évolutions récentes du milieu susceptibles d'impacter la conception d'un projet écotouristique, nous suggérons cependant la consultation des documents suivants :

- > Tourisme Québec (2002), *L'écotourisme au Québec en 2002*. Nature et tourisme, octobre 2002
http://www.tourisme.gouv.qc.ca/publications/media/document/etudes-statistiques/eco_QC02.pdf
- > KPMG Services Conseils (2010), *Diagnostic – Tourisme nature*
<http://www.tourisme.gouv.qc.ca/publications/media/document/etudes-statistiques/Nature-master-2010-03-03.pdf>
- > Aventure Écotourisme Québec (2004), *Étude sur la valeur économique de l'écotourisme et du tourisme d'aventure*
http://www.labonnepage.com/img/pdf_s/AEQ_et_ude_valeur_economique.pdf
- > Tourisme Québec (2007), *Le Québec Grande nature - Plan intégré de l'expérience : Diagnostic et orientations*
<http://www.tourisme.gouv.qc.ca/publications/publication/quebec-grande-nature-plan-integre-experience-diagnostic-orientations-100.html?categorie=39>

2.3 ÉTUDE DE FAISABILITÉ TECHNIQUE

Cette étape permet de confirmer, ou d'infirmer, que le projet envisagé est réalisable. Tous les prérequis doivent être précisément analysés et évalués et chaque condition doit être satisfaite pour que le projet écotouristique ait des chances d'aboutir. La démarche d'évaluation doit être la plus objective et exhaustive possible.

2.3.1 Analyse technique

Conduire une analyse technique nécessite de procéder à plusieurs vérifications :

- > Règles de construction et d'opération des infrastructures
- > Conditions d'obtention des permis professionnels
- > Certifications techniques requises pour les employés
- > Conditions d'assurance de l'entreprise
- > Accessibilité du territoire
- > Niveau de difficulté des activités
- > Durées des circuits et des capacités d'encadrement
- > Capacité de prise en charge des clientèles handicapées
- > Ratios d'encadrement
- > Disponibilité du matériel technique nécessaire à la tenue des activités

Toutes ces conditions doivent pouvoir être satisfaites pour que le projet à venir puisse être considéré comme réalisable d'un point de vue technique.

2.3.2 Analyse financière

- > Validation du modèle économique du projet
- > Estimation du chiffre d'affaires
- > Connaissance des règles fiscales
- > Analyse des sources de financement
 - o fonds de roulement des entreprises
 - o source de financement externe (banque)
 - o subvention gouvernementale ou institutionnelle

Une vérification approfondie des propres ressources du producteur permet de déterminer si elles suffisent à la création d'un produit viable. Ce point est particulièrement important en ce qui concerne les ressources financières, car il faut parfois plusieurs années avant de récupérer l'investissement initial et de commencer à réaliser un bénéfice. La trésorerie doit donc pouvoir couvrir l'ensemble des dépenses au cours de cette période. De nombreuses entreprises échouent faute d'un financement suffisant ou d'une gestion financière adéquate.

2.3.3 Analyse organisationnelle

Selon le mandat et les objectifs que l'entreprise se fixe, il peut être nécessaire de valider les conditions d'obtention de certifications, reconnaissance interprofessionnelle ou labels de qualité. Certaines conditions peuvent être exigeantes à satisfaire. Une évaluation de ce qu'elles impliquent, préalablement au lancement du projet, est alors une démarche indispensable.

2.3.4 Analyses légale et juridique

Le montage juridique du projet écotouristique doit idéalement être validé par un professionnel, notamment en ce qui concerne le choix de la forme juridique de l'entreprise qui pilotera et gèrera ce projet. Cette forme juridique doit être compatible avec les objectifs et énoncés de mission et le respect des intérêts de chacune des parties prenantes au projet.

Le projet doit également pouvoir satisfaire aux normes et règlements spécifiques qui encadrent toutes les activités : respect des droits de propriété sur le territoire, respect des régimes de protection des espèces fauniques et des aires à statuts particuliers, respect des normes du travail, etc.

Une norme particulièrement importante dans le domaine est la norme NQ 9700-060 Tourisme - Produits d'écotourisme du Bureau de normalisation du Québec (BNQ). Élaborée en 2003, cette norme s'inscrit dans le cadre du Programme qualité de Tourisme Québec. Elle détermine les critères reconnus dans le milieu qui doivent être respectés pour qu'un produit puisse être qualifié d'écotouristique. Plus précisément, elle spécifie les exigences concernant les principes et les éléments qui doivent être présents dans la conception et la prestation d'un produit dit d'écotourisme et qui permettent de distinguer un produit d'écotourisme authentique.

Cette norme est d'application volontaire. Elle peut être consultée sur le site http://www.bnq.qc.ca/fr/certif/tourisme_norme.html.

2.3.5 Capacité de gestion des risques

L'écotourisme se pratiquant principalement en région isolée, les conséquences de blessures sont par nature plus critiques, c'est à dire plus complexes à gérer. L'écotourisme associant par ailleurs souvent une part d'aventure, d'engagement physique où des compétences techniques peuvent être requises, les risques de blessures sont davantage présents que dans d'autres formes de tourisme.

Les producteurs du secteur doivent donc prioritairement planifier, estimer et contrôler le risque inhérent aux activités qu'ils proposent. La gestion des risques est une pierre angulaire de l'écotourisme.

Lorsqu'on cherche à évaluer la faisabilité d'un projet, il est alors essentiel de mesurer systématiquement :

- d'une part le niveau de difficulté et les risques possibles lors de la pratique de l'activité envisagée ;
- et d'autre part la capacité de gérer ces risques (de les limiter et de supporter leurs conséquences).

Quand bien même tous les autres critères (telle que la demande, la concurrence, etc.) sont favorables, si le producteur n'est pas en mesure (pour quelle que raison que ce soit : surcoût financier, défaut de compétence technique,

etc.), d'assurer la gestion des risques de manière efficace et professionnelle, alors le projet écotouristique ne devrait pas être mené à terme.

- > Estimer les risques existants

Les risques existants sont principalement de trois ordres :

- _ Techniques
- _ Organisationnels
- _ Financiers

Concernant le niveau des activités de plein air, et d'après le *Manuel de gestion des risques et de la crise* du LERPA (voir <http://lerpa.uqac.ca/index.php>), la difficulté intrinsèque se mesure en considérant les épreuves que les visiteurs doivent compléter (distance à parcourir, tâches à réaliser et/ou obstacles à surmonter le long d'un trajet) en fonction du temps alloué et des ressources physiques disponibles (matériel en sa possession et matériel disponible dans l'environnement).

Outre les difficultés intrinsèques, les risques sont le deuxième élément qui contribue à la difficulté totale d'une sortie ou d'une activité. Voici les deux composantes du risque :

- Probabilité que le risque se réalise
- Conséquences du risque

- > Valider sa capacité à contrôler les risques

Il est également nécessaire de s'assurer que chaque activité offerte se destine à des participants de niveau adéquat supervisés à leur tour par un leader compétent. L'adéquation entre la difficulté des activités, les niveaux des participants et des leaders est essentielle pour favoriser la gestion des risques. Les interrelations entre ces trois variables permettront par exemple de calculer les ratios d'encadrement.

Tous ces paramètres doivent précisément être évalués. Des outils techniques sont accessibles pour le faire. Les modalités d'évaluation des niveaux de difficulté, de participation et de compétence sont par exemple accessibles sur le site internet du LERPA.

2.4 ANALYSE STRATÉGIQUE

L'analyse stratégique consiste à prendre en compte l'ensemble des données compilées lors des étapes précédentes (évaluation du potentiel de mise en valeur, étude de marché et étude de faisabilité) et à les mettre en perspective pour évaluer dans quelle mesure elles créent un contexte favorable à la mise en place du projet écotouristique. Il s'agit donc d'un bilan diagnostique, qui, en confrontant les résultats de l'analyse de la situation, permettra de décider de la pertinence de développer ou non l'écotourisme dans la zone et selon les modalités prévues.

La meilleure approche en la matière est la méthode analytique FFOM (ou matrice SWOT) qui va définir, pour la région considérée :

- _ les forces,
- _ les faiblesses,
- _ les opportunités et
- _ les menaces.

Il s'agit ensuite de totaliser et de classer les principaux avantages et inconvénients par rapport à ces quatre paramètres, et de présenter les conclusions sous une forme tabulaire synthétique.

	Positif (pour atteindre l'objectif)	Négatif (pour atteindre l'objectif)
Origine interne (organisationnelle)	Forces S Strengths	Faiblesses W Weaknesses
Origine externe (origine = environnement)	Opportunités O Opportunities	Menaces T Threats

Matrice SWOT (Humphrey, 1960)

2.4.1 Analyse des forces et des faiblesses

La confrontation des résultats des analyses de l'offre, de la demande, de la concurrence et des tendances permet d'identifier et de classer les forces et les faiblesses du territoire. Les « forces » désignent les atouts du territoire, et les « faiblesses » ce qui lui fait défaut (sur le plan des attraits et de l'accès notamment).

Les forces et faiblesses correspondent à des composantes sur lesquelles les intervenants du secteur peuvent agir directement. En effet, il est possible de capitaliser sur une force (ex. : miser sur les sites naturels jugés exceptionnels) ou de corriger une situation associée à une faiblesse (ex. : se donner des mécanismes de protection des paysages). (Table de concertation sur l'écotourisme au Québec, 2002 : 128).

2.4.2 Analyse des opportunités et menaces

Les opportunités et menaces correspondent à des facteurs qu'on ne contrôle pas et auxquels il convient de s'adapter. Il peut s'agir d'une opportunité de marché à saisir (ex. : faiblesse du dollar canadien, utilisation par les écotouristes de l'Internet, etc.) ou d'une menace à tenir compte au plan du développement et de la

promotion (ex. : température et climat, concurrence vive pour certains produits, etc.). (Table de concertation sur l'écotourisme au Québec, 2002 : 128).

On opère ici un diagnostic externe qui identifie les opportunités et les menaces présentes dans l'environnement. Celles-ci peuvent être déterminées à l'aide d'une série de modèles d'analyse stratégique comme une analyse de scénario. Il peut s'agir par exemple de l'irruption de nouveaux concurrents, de l'émergence d'une nouvelle réglementation, de l'ouverture de nouveaux marchés, etc.

2.4.3 Analyse comparative des pratiques exemplaires

Une dernière pratique courante consiste à comparer les démarches de développement touristique entreprises ou à entreprendre avec des pratiques exemplaires relevées par des études portant sur des territoires et/ou projets similaires. De cette comparaison naît une évaluation de l'adéquation ou non du projet visé avec des processus ou pratiques qui ont assuré le succès d'autres développements touristiques.

2.4.4 Détermination de la position stratégique de succès

La dernière phase de diagnostic – les forces et les faiblesses du territoire confrontées aux opportunités et aux risques de son secteur touristique sur le marché – permet de définir une « position stratégique de succès ». Ce concept recouvre les principaux atouts susceptibles de procurer à long terme une supériorité par rapport aux concurrents.

L'objectif de l'analyse diagnostique est de vérifier si cette position stratégique est tenable, c'est à dire réaliste et qu'elle peut objectivement être mise en œuvre.

2.4.5 Décision d'opportunité

La dernière étape du processus conduit à la décision d'entreprendre, ou non, le développement d'un projet touristique durable basé sur le patrimoine naturel et culturel. L'analyse FFOM met en évidence les liens qui peuvent exister entre les différents aspects, et permet de mieux cerner les principales difficultés. Elle contribue ainsi à :

- _ décider s'il vaut, ou non, la peine de développer un tourisme durable basé sur le patrimoine naturel et culturel;
- _ déterminer si une réorientation s'impose : couvrir un territoire plus étendu en raison d'un nombre trop limité d'attraits, ou cibler d'autres segments de marché, par exemple. Cette démarche implique simplement de revenir à l'analyse de situation et de tenter une autre piste;
- _ mettre en évidence les aspects dont le processus de développement touristique devra plus particulièrement tenir compte;
- _ simuler plusieurs scénarios pour optimiser les avantages et limiter, autant que possible, les impacts sociaux et écologiques.



Une fois prise la décision de lancer le projet, une étape importante précède son opération : la planification. Ce processus permet :

- > D'élaborer les objectifs du projet ;
- > D'établir la liste des tâches à exécuter ;
- > De déterminer l'ordre de réalisation des tâches ;
- > D'élaborer le plan des ressources humaines ;
- > De déterminer les ressources matérielles nécessaires au projet ;
- > D'affecter les ressources aux différentes tâches ;
- > De diriger et contrôler la réalisation du projet ;
- > De coordonner l'exécution du projet

3.1 ÉLABORATION DES OBJECTIFS

La première étape de la planification est la définition détaillée des objectifs du projet écotouristique. Celle-ci est essentielle notamment pour la prise en compte du développement durable. Ces objectifs doivent être SMART, soit : Spécifiques, Mesurables, Accessibles, Réalistes et Temporellement définis. Ces objectifs intègrent les conclusions issues de l'analyse diagnostique et établissent clairement les priorités et le mandat assignés au projet. Ils constituent le point de départ du plan d'action.

**DIAGNOSTIC DE LA DURABILITÉ
ENVIRONNEMENTALE**
_Phase 1 : identification des limites environnementales
V. article 2

3.2 PLAN D'ACTION

Le plan d'action est le fil conducteur du projet, le mode d'emploi que l'on souhaite utiliser pour atteindre les objectifs que l'on s'est fixés. Il comprend la planification de toutes les actions et le moment de les exécuter, la prise en compte de chaque aspect depuis l'infrastructure de base jusqu'au recrutement du personnel, la fourniture des équipements et la production du matériel promotionnel.

Le plan d'action débute par l'intégration des conclusions de l'inventaire conduit dans l'analyse diagnostique, c'est-à-dire que le portrait réalisé à l'étape précédente (portrait de l'environnement économique, social, environnemental, technique, etc.) doit désormais servir de guide, de balise pour le développement à conduire. La connaissance des tendances touristiques doit servir, par exemple, lors de l'achat des équipements.

Deux étapes essentielles du plan d'action sont par ailleurs la détermination du plan d'affaires et l'obtention du financement du projet.

3.2.1 Analyse et synthèse des renseignements issus de l'inventaire

3.2.2 Validation du choix du site

3.2.3 Obtention des permis et autorisations

3.2.4 Formulation des plans et politiques touristiques

- _ Explication du concept
- _ La taille du projet
- _ La description de l'environnement global
- _ « Carte d'identité » de l'équipe « porteur de projet »
- _ Politique de prix : fixer un prix compétitif et veiller à une rentabilité suffisante pour rembourser l'investissement

3.2.5 Élaboration du plan d'affaires :

- _ Le plan de financement initial : les capitaux à réunir pour lancer le projet.
- _ Les comptes de résultat sur 3 ans : la rentabilité future de l'entreprise.
- _ Le plan de trésorerie sur 12 mois : la capacité de l'entreprise à faire face à ses engagements.
- _ Le seuil de rentabilité : chiffre d'affaires à réaliser pour couvrir les charges.
- _ Le plan de financement sur 3 ans : l'évolution de la structure financière de l'entreprise à moyen terme.
- _ Les aides financières

3.2.6 Réalisation des formalités de création d'entreprise

3.2.7 Obtention des assurances

3.2.8 Obtention du financement

- _ Financement de la mise en œuvre du projet (fonds de démarrage)
- _ Financement de la coordination et du soutien stratégiques
- _ Financement des services d'appui
- _ Financement du suivi et des études de marché

3.2.9 Élaboration du plan des ressources humaines

- _ Description claire des tâches de chacun des postes de travail nécessaires au projet
- _ Prévion de la sélection et de l'embauche des ressources humaines du projet

3.2.10 Achat des équipements

3.2.11 Finalisation de la stratégie de gestion des risques

- _ Réduire le risque
- _ Éviter le risque
- _ Transférer le risque
- _ Partager le risque
- _ Assumer le risque

3.3 MONTAGE TECHNIQUE

Le montage technique du projet comporte trois étapes :

3.3.1 Définition de la gamme des produits

La gamme de produits est l'ensemble des produits complémentaires mis sur le marché par le producteur. Il est stratégique de savoir quelle est l'étendue des produits et services qui seront offerts, car les modes de commercialisation peuvent différer pour chacun d'entre eux (ex. : forfaits, randonnées guidées seulement, produits dérivés, etc.).

3.3.2 Élaboration du cahier des charges

Le cahier des charges est un document visant à définir exhaustivement les spécifications techniques de base d'un produit écotouristique ou d'un service à réaliser. Il indique tous les paramètres nécessaires à la conception et réalisation du projet, les besoins fonctionnels, techniques et organisationnels ainsi que les contraintes et les exigences, soit les prestations et les livrables attendus.

3.3.3 Soumission

Lorsque le promoteur n'est pas en mesure de produire seul les infrastructures ou équipements nécessaires au projet écotouristique, le cahier des charges sert ensuite à sélectionner le prestataire ou soumissionnaire (dans le cas d'un appel d'offres), et à organiser la relation tout au long du projet. Lancer la soumission fait partie des dernières étapes de la planification.



4.1 IMPLANTATION

L'implantation du projet est sa mise en opération, son démarrage. Ce processus comporte trois phases principales :

4.1.1 Sélection, embauche des ressources humaines du projet et affectation des ressources aux différentes tâches

Cette démarche est prioritaire car les employés embauchés vont participer à l'ensemble des étapes du lancement du projet. Une préoccupation est également leur formation initiale.

4.1.2 Formation relative à l'environnement

4.1.3 Réalisation des infrastructures (accueil, hébergement, mise en valeur)

Dépendant de l'ampleur du projet, cette étape pourra être initiée relativement tôt (surtout si elle est externalisée) ou avec l'aide des employés nouvellement engagés.

4.1.4 Réception et mise en opération des équipements

Une fois les équipements et outils nécessaires accessibles et les employés formés, les activités écotouristiques peuvent démarrer.

4.2 PROMOTION ET MISE EN MARCHÉ

La mise en marché, ou distribution, concerne les modalités de mise en vente des produits et services développés. La promotion est une stratégie commerciale visant à fournir des informations concernant le produit et la destination et à susciter l'envie de venir chez les visiteurs potentiels. Le référencement auprès de prescripteurs tels les voyageurs ou tour-opérateurs est une modalité de la mise en marché.

L'ensemble de ces processus doivent permettre de :

- > Choisir les moyens de communication adéquats pour atteindre les objectifs du projet (publicité, image à promouvoir, etc.).
- > Définir l'image que l'on souhaite donner au projet/à l'entreprise
- > Choisir le matériel promotionnel
- > Choisir les canaux de distribution
- > Choisir le type de présentation du produit touristique

4.2.1 Distribution

Le producteur doit choisir le mode de distribution et les techniques de vente appropriées au produit écotouristique en tenant notamment compte de la provenance de la

clientèle et de ses habitudes d'achat. Le principe est de multiplier les points de vente tout en s'assurant de leur pertinence et de leur efficacité.

4.2.2 Promotion

La promotion est la diffusion des informations aux clientèles ciblées. Elle se base sur la mise en valeur des caractéristiques uniques du projet et du territoire. La promotion peut se faire lors d'événements ou par réseautage, par exemple. Une première démarche est la sensibilisation de la population locale qui, si elle adhère au projet, peut devenir un vecteur de promotion privilégié.

4.2.3 Référencement

Le référencement concerne toutes les techniques permettant d'avoir accès à une clientèle potentielle. La technique consiste à multiplier les points de contact avec de futurs visiteurs et à les encourager à s'enquérir directement auprès du producteur des conditions d'accès aux produits et services.

Dans le domaine, le référencement en ligne est devenu un incontournable. Le portail BonjourQuébec.com est notamment une référence qui illustre le poids essentiel d'Internet comme outil de communication dans le secteur touristique.

4.3 OPÉRATION

L'opération est la conduite des activités courantes. Il s'agit de la réalisation du plan d'affaires et de la poursuite des objectifs du projet/de l'entreprise.

4.3.1 Opérations des activités

Il s'agit essentiellement de coordonner l'exécution du projet et donc de livrer les services qui font partie de l'offre. Pour l'employé type, il est question d'accueillir et de renseigner la clientèle sur les produits et services touristiques offerts au sein de l'entreprise ou de l'organisation, d'animer, d'accompagner et de guider des groupes de touristes dans différents contextes lors des visites des sites ou attraits touristiques en les informant et leur présentant les particularités des sites ou des attraits en question.

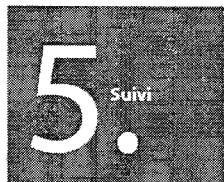
4.3.2 Gestion des finances

Le contrôle des coûts et la traçabilité des opérations financières sont deux démarches incontournables dans la gestion des opérations courantes. Ces démarches permettent d'assurer un suivi quasi quotidien de la santé financière du projet en plus de faciliter la reddition de comptes.

4.3.3 Gestion des ressources humaines

Dans de nombreux cas en effet, la qualité de l'expérience de la clientèle sera directement proportionnelle à la compétence et au dynamisme des préposés à l'accueil mais aussi des guides. Une attention particulière et constante doit être donnée au suivi des ressources humaines, notamment concernant leur formation continue et le développement du sentiment d'appartenance.

4.3.3 Information des partenaires



La dernière étape du processus de gestion de projets écotouristiques intervient lorsque le projet est déjà en opération depuis quelque temps. Elle vise à valider les choix stratégiques qui ont été faits et à initier éventuellement des démarches d'ajustement. La gestion de projet étant un processus dynamique, il est fort probable que des modifications devront être apportées à l'offre, ne serait-ce que pour s'ajuster aux évolutions de la demande, à la réaction de la concurrence et au contexte économique.

Ce double processus d'évaluation/ajustement est itératif, c'est-à-dire qu'il a vocation à se répéter à la manière d'une boucle. La fréquence de la démarche est essentiellement dictée par l'élément sur lequel le suivi porte. Ces paramètres n'ont en effet pas la même importance et le processus de suivi, retour d'information et gestion adaptative n'est pas aussi simple pour tous. Le suivi du bien-être des employés est par exemple une démarche constante alors que les vérifications comptables peuvent se faire sur une base hebdomadaire.

5.1 ÉVALUATION

DIAGNOSTIC DE LA DURABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

*_Phase 2 : estimation de la capacité de contrôle et de mitigation
V. article 2*

5.1.1 Contrôle qualité et analyse de la satisfaction de la clientèle

5.1.2 Suivi des rendements et des résultats

5.1.3 Suivi de l'évolution du marché

5.1.4 Suivi des objectifs

5.1.5 Condition des infrastructures et équipements touristiques (niveau de stress, degré de vétusté)

5.1.6 Bien-être des employés

5.2 AJUSTEMENTS

5.2.1 Actualisation des objectifs

5.2.2 Ajustement de la planification

5.2.3 Bonification des opérations

Pour être complet, un autre paramètre est à prendre en considération lorsqu'il est question de fréquence de suivi. Selon le modèle de Butler (1980), l'activité et la fréquentation touristiques connaissent globalement une évolution assez standardisée pour l'ensemble des secteurs touristiques. La tendance générale veut que la croissance soit exponentielle au lancement du projet pour ensuite atteindre un plateau et décliner si aucun ajustement n'est opéré.

Partant de ce principe et de la séquence de gestion de projet que nous avons établie, nous proposons que l'évaluation/suivi porte plus spécifiquement sur les trois étapes centrales du processus de gestion de projet : l'analyse diagnostique, la planification et la réalisation.

L'évaluation et le suivi porteront prioritairement et avec une fréquence plus élevée sur les critères de réalisation du projet puisqu'il s'agit essentiellement de la gestion des opérations courantes. Une capacité de réaction rapide est attendue en cas de défaut d'administration de ces opérations.

À moyen terme, c'est à dire une fois que le projet a atteint sa vitesse de croisière, c'est le respect de la planification et de toutes ses composantes qui devra faire l'objet de l'évaluation. Les ajustements requis viseront alors à garantir les conditions de la croissance et le respect de la planification initiale tout en anticipant celle de futurs développements. L'évaluation doit être initiée dès que la croissance de la fréquentation tend à ralentir.

Enfin, moins fréquemment et au moment où la fréquentation atteint l'intervalle critique de la capacité de charge, un suivi diagnostique devra être opéré quant aux évolutions du marché, aux transformations du territoire et à celles des conditions de faisabilité du projet. Il sera alors temps, pour contrer le déclin prévu selon l'hypothèse de Butler, de se baser sur une nouvelle analyse diagnostique pour initier une nouvelle planification et une nouvelle réalisation. Le schéma suivant illustre notre proposition, que nous dénommons mécanisme de suivi et d'ajustement itératif et ciblé selon le cycle de vie du projet.

5.2 COMMUNICATION

Annexe 9 : Outil DIODE



1.1 IDÉATION
1.2 DÉFINITION DU CONCEPT ÉCOTOURISTIQUE

Prévalence Priorité

Volet	Économique	
Critère générique	Offre écotouristique ciblée et adaptée	
Critère spécifique	Compréhension des particularités écologiques du site (en termes d'unicité, d'attraction, d'abondance)	
	<p>Pour attirer un nombre de visiteurs qui rende le tourisme économiquement viable, un territoire doit déjà, ou potentiellement, offrir une masse critique de centres d'intérêts. Ces derniers doivent en outre être suffisamment attrayants et spécifiques pour être compétitifs. Le promoteur qui souhaite s'implanter sur ce site doit obligatoirement connaître et comprendre ses attraits et notamment ses spécificités écologiques pour pouvoir valoriser les lieux et autres composantes remarquables.</p> <p>Une première étape de la démarche de mise en valeur du territoire est la réalisation d'un audit pour identifier ses ressources et ses insuffisances. L'analyse du potentiel s'attache d'abord à un examen "classique" du territoire : bassin de clientèle, accessibilité, patrimoine, etc. Cette analyse constitue un préalable au ciblage des clientèles, en fonction du potentiel touristique, des objectifs assignés, et de l'analyse de la concurrence.</p>	51,23%
		1

Volet	Économique	
Critère générique	Offre écotouristique ciblée et adaptée	
Critère spécifique	Offre d'expériences participatives et d'immersion	
	<p>La notion de rencontre est capitale en matière d'écotourisme (comme elle devrait également l'être pour le tourisme en général). La réussite de l'écotourisme, qui repose sur la responsabilisation des touristes et des sociétés d'accueil, leur implication dans le cadre d'un programme qui s'inscrit dans la durabilité, ne peut être envisagée qu'à travers la rencontre, tant avec les milieux que les sociétés et les individus qui évoluent dans ces environnements. Le rôle du producteur est donc d'offrir à la clientèle une expérience touristique différente du tourisme de masse surtout par le biais d'un contact « privilégié » avec l'environnement, le milieu physique et les communautés hôtes. Le profil type des écotouristes correspond à des touristes désirant vivre une expérience globale « jumelant interactions sociales et opportunité de vivre des expériences naturelles et culturelles ». Il s'agit donc de créer une « expérience » pour le visiteur, de lui faire connaître des éléments distinctifs que l'on ne retrouve nulle part ailleurs. Les projets écotouristiques doivent également permettre de faire connaître la valeur et la portée des produits et des services touristiques à la population locale.</p>	51,23%
		2

Volet	Économique	
Critère générique	Offre écotouristique ciblée et adaptée	
Critère spécifique	Offre d'expériences authentiques incluant une part d'aventure	
	<p>Assurer le bien-être et la satisfaction personnelle de l'écotouriste conduit souvent à introduire une composante d'aventure (douce et dure) dans les services offerts. L'offre en produits et en activités se caractérise en effet généralement par une dualité entre « l'écotourisme » et le « tourisme de nature ». À titre d'exemple : 9,3 % des producteurs québécois limitent leur offre à des produits d'écotourisme seulement (les spécialistes) alors que 67,5 % des producteurs qui offrent des expériences d'écotourisme sont aussi impliqués dans la prestation d'autres activités d'aventure et de plein air (les producteurs mixtes).</p> <p>Les lieux utilisés ou les plus propices à l'offre d'expériences d'écotourisme ne sont pas exclusifs à ce type de produit et sont souvent partagés avec d'autres formes de tourisme (aventure, tourisme culturel). Il existe donc une interdépendance entre toutes les activités qui dépendent du milieu naturel pour se concrétiser, se réaliser.</p> <p>Quelle que soit la nature du produit, le principe reste d'offrir aux visiteurs une expérience exceptionnelle, authentique et responsable.</p>	49,67%
		3



1.1 IDÉATION

1.2 DÉFINITION DU CONCEPT ÉCOTOURISTIQUE

Prévalence Priorité

Volet	Économique		
Critère générique	Offre écotouristique ciblée et adaptée		
Critère spécifique	Offre d'activités diversifiées et complémentaires		
	<p>Pour qu'une stratégie de durabilité environnementale du tourisme puisse exister malgré son coût technique élevé, la destination visée doit avoir une masse critique minimale de produits ou des entreprises qui la justifient. Diversifier l'offre des entreprises en créant, pour une destination donnée, un large éventail d'activités touristiques et en étendant leurs propres activités à différentes destinations est une nécessité pour les entreprises spécialisées. La diversification de l'offre permettra de mieux répartir les avantages potentiels de l'écotourisme et d'éviter la saturation de certains sites particuliers. La monoactivité, si elle peut constituer un facteur d'efficacité lorsque toutes les ressources du territoire sont tournées vers le tourisme, est aussi facteur de risque et de perte de capacité à réagir aux crises.</p> <p>L'expérience touristique est un concept global et intégrateur caractérisé par une grande flexibilité. De plus en plus de touristes désirent profiter d'un voyage intégrant produits, activités touristiques, services et bénéfices. Ils recherchent un produit diversifié où les activités s'intègrent à plusieurs expériences durant leur séjour. Produit vedette et activités complémentaires se complètent. Un touriste pourra, par exemple, être intéressé par un voyage dans lequel il y aura, en plus du produit de nature, une composante événementielle et une autre en milieu autochtone.</p>	44,49%	4

Volet	Économique		
Critère générique	Offre écotouristique ciblée et adaptée		
Critère spécifique	Favorisation de l'unicité et la distinction des produits et services		
	<p>Pour avoir un haut pourcentage de possibilité de succès, le produit doit être unique et attrayant. En revanche, sans le facteur d'unicité et d'attraction, les expériences dérivées et les autres accommodations liées deviennent davantage importantes.</p>	39,98%	5

Volet	Économique		
Critère générique	Offre écotouristique ciblée et adaptée		
Critère spécifique	Existence d'un équilibre entre les expériences naturelles (en lien avec l'environnement) et culturelles		
	<p>Les ressources naturelles et culturelles d'importance pour l'écotourisme comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la qualité et la variété de paysages naturels • la biodiversité, la flore – et la faune, à la fois terrestres et maritimes • les paysages culturels, créés par l'homme • les différents sites du patrimoine historique et culturel • la culture vivante et l'identité locale – art – artisanat – cuisine, événements et festivals. 	37,71%	6

Volet	Économique		
Critère générique	Offre écotouristique ciblée et adaptée		
Critère spécifique	Offre de prestations haut de gamme		
	<p>Bien que le luxe et la sophistication ne soient pas nécessairement adéquats dans un contexte de réduction de la pression environnementale, une portion considérable du marché de l'écotourisme recherche une expérience riche par rapport à la faune dans des accommodations confortables et avec un encadrement efficace. Parmi les comportements de voyage des écotouristes, on note une recherche d'équilibre entre le luxe et le rustique (mode d'hébergement de base mais pas pour l'ensemble du voyage). Il est donc conseillé de prévoir diverses options d'hébergement et de fournir des accommodations propres, hygiéniques et privées. Lorsque les activités ont lieu en régions isolées, il est nécessaire d'instaurer des infrastructures sanitaires de base et toute infrastructure permettant de limiter les impacts négatifs sur l'environnement.</p>	22,66%	7



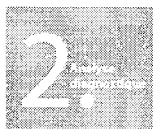
2.1 CARACTÉRISATION DU TERRITOIRE
 2.2 ÉTUDE DE MARCHÉ
 2.3 ÉTUDE DE FAISABILITÉ TECHNIQUE
 2.4 ANALYSE STRATÉGIQUE

Prévalence Priorité

Volet	Social		
Critère générique	Respect des droits et structures sociales des communautés autochtones et traditionnelles		
Critère spécifique	Respect des croyances et des traditions des peuples autochtones		
	Il est nécessaire de donner à la population hôte des gages de respect des croyances et des traditions des peuples autochtones et de prise en compte de leur avis sur la façon de présenter leur culture aux touristes.	57,9%	1

Volet	Économique		
Critère générique	Coordination des agents économiques		
Critère spécifique	Coopération et maillage d'entreprises		
	<p>Les échanges de savoir-faire et les activités du réseau sont un outil pratique de mise en œuvre des principes du développement durable dans les destinations touristiques. Il y a en effet un intérêt certain à ce que chacun se serve des ressources produites par les autres, à ce que les ressources locales soient exploitées de manière coopérative, tant à l'intérieur d'une filière que par une association de diverses activités. La coopération et la mise en réseau concernent autant les activités de production que celles de commercialisation et de communication.</p> <p>Il est donc nécessaire de construire et d'entretenir un réseau desservant les projets des destinations écotouristiques durables. Toute démarche visant à activer la collaboration du milieu est la bienvenue pour favoriser la mise en commun de ressources et l'échange d'informations entre les entreprises. Concrètement, la création et l'animation de réseaux permettent le maillage et la mutualisation des forces et des moyens (ex : moyens de transport, guides, etc.).</p>	57,23%	2

Volet	Environnemental		
Critère générique	Utilisation d'outils d'évaluation et de contrôle spécialisés		
Critère spécifique	Évaluation de la capacité de charge / de support du site		
	<p>Le concept de capacité de charge fait référence à la taille maximale jusqu'à laquelle une population peut se développer et continuer à subsister de manière permanente grâce à son milieu. La notion de capacité de support est une valeur connexe qui correspond à la pression maximale que l'on peut exercer sur un écosystème sans porter atteinte à son intégrité physique, chimique et biologique. Elle est le seuil au-delà duquel les fonctions d'un milieu seraient irrémédiablement altérées, compromettant à la fois son équilibre ainsi que les bienfaits et la gamme des avantages et des services qu'ils procurent. Appliquée à l'écotourisme, il s'agit du nombre maximum de touristes visitant au même moment un site donné sans causer à l'environnement aucune destruction d'ordre physique, biologique, économique et socioculturel ni une inacceptable dégradation du degré de satisfaction des visiteurs.</p> <p>Cette donnée doit obligatoirement être connue des gestionnaires d'entreprises écotouristiques pour être prise en compte dans la conception et l'opération des projets. Son calcul est toutefois relativement complexe puisque lié à l'évaluation transversale des impacts (pas uniquement environnementaux). Un moyen d'y parvenir en partie est de mettre en place un système d'enregistrement des touristes approprié permettant de connaître le nombre total d'arrivées de visiteurs (moyenne, par mois, périodes de pointe). Ce nombre devra par la suite être mis en perspective avec les limites du milieu naturel perçues comme telles par les producteurs.</p> <p>L'évaluation de la capacité de support doit être dynamique afin qu'elle puisse s'adapter aux changements et aux évolutions aussi bien de l'environnement que de l'activité touristique proprement dite. Elle doit par ailleurs inclure prioritairement la capacité de charge psychologique ou perceptive qui est le seuil de l'activité touristique à partir duquel commence à se produire une dégradation visible de l'expérience récréative.</p>	55,35%	3



2.1 CARACTÉRISATION DU TERRITOIRE
2.2 ÉTUDE DE MARCHÉ
2.3 ÉTUDE DE FAISABILITÉ TECHNIQUE
2.4 ANALYSE STRATÉGIQUE

Prévalence Priorité

Volet		Social	
Critère générique	Respect des droits et structures sociales des communautés autochtones et traditionnelles		
Critère spécifique	Respect des droits individuels et collectifs des peuples autochtones		
	Il est nécessaire de donner à la population hôte des gages de respect et de reconnaissance des modes traditionnels d'exercice de l'autorité, en l'étayant par des droits (accès, propriété, ...) ; notamment des garanties des droits individuels et collectifs des peuples autochtones sur les terres qu'ils occupent.	55,03%	4

Volet		Économique	
Critère générique	Marketing efficace et responsable		
Critère spécifique	Connaissance du marché et de la clientèle		
	La connaissance du marché, l'identification des compétiteurs et de leurs spécificités, de la clientèle et de l'évolution de la demande sont des atouts incomparables pour l'ajustement de l'offre et une étape importante vers le succès commercial. Assurer une veille constante sur ces aspects est souvent une nécessité.	54,24%	5

Volet		Social	
Critère générique	Adhésion du milieu d'accueil aux projets touristiques		
Critère spécifique	Ouverture de la population locale à l'égard du tourisme en général		
	Il importe de développer des liens harmonieux avec la population, car elle possède un certain poids décisionnel quant à la viabilité d'un projet et à la qualité de la prestation. En effet, la population locale est beaucoup plus qu'une communauté hôte ou un bassin de main-d'œuvre : elle fait partie de l'expérience touristique et elle peut contribuer à enrichir l'offre. Pourvu qu'elle ait une bonne compréhension des enjeux, qu'elle participe aux processus de planification et de décision, qu'elle ait un certain droit de regard sur le produit. Le tourisme implique un partage du territoire et une utilisation souvent conjointe de ses aménités par les touristes et les résidents permanents, ce qui peut induire une concurrence pour l'utilisation des ressources, voire des conflits dans l'usage des territoires (accès à l'eau, bruit, partage des portions les plus valorisées du territoire comme les bords de mer, etc.). En retour, le tourisme permet l'existence de services qui n'existeraient pas sans lui et dont les résidents permanents bénéficient. L'impact du tourisme sur le cadre de vie des territoires ne peut donc être abordé uniquement sous l'angle des pressions : la fréquentation touristique façonne le cadre de vie pour le meilleur et pour le pire. Une destination touristique se construit, un territoire est rendu attractif non seulement par ses dotations naturelles et historiques, mais par les services qu'il offre. En d'autres termes, le touriste « invente » les lieux en même temps qu'il les découvre.	53,03%	6

Volet		Économique	
Critère générique	Offre écotouristique ciblée et adaptée		
Critère spécifique	Compréhension des particularités écologiques du site (en termes d'unicité, d'attraction, d'abondance)		
	<i>Voir 1. Conception (1)</i>	51,23%	7

Volet		Économique	
Critère générique	Marketing efficace et responsable		
Critère spécifique	Connaissance précise du produit et de ses spécificités		
	Toutes les campagnes et activités de marketing doivent appliquer une véritable stratégie mettant pareillement l'accent sur les composantes écologique, culturelle et sociale de l'écotourisme et sur ses avantages pour l'individu. Il faut donc qu'il y ait cohérence entre, d'une part, les circuits tant de promotion que de distribution des produits écotouristiques et, d'autre part, le genre de tourisme offert au consommateur et la typologie des écotouristes.	49,63%	8



2.1 CARACTÉRISATION DU TERRITOIRE
2.2 ÉTUDE DE MARCHÉ
2.3 ÉTUDE DE FAISABILITÉ TECHNIQUE
2.4 ANALYSE STRATÉGIQUE

Prévalence Priorité

Volet	Economique	
Critère générique	Maîtrise des outils et mécanismes de gestion	
Critère spécifique	Maîtrise des outils et mécanismes de comptabilité et d'analyse financière	
	<p>Pour valider qu'un projet écotouristique est viable, il est nécessaire de maîtriser les compétences techniques permettant d'estimer sa faisabilité économique et sa faisabilité financière. Il s'agit d'être en mesure de répondre aux deux questions suivantes : dans quelle mesure le projet est-il viable sur le plan économique ? Dans quelle mesure est-il possible de mobiliser les financements nécessaires – subventions, emprunts... à sa mise en œuvre ?</p> <p>Techniquement, le promoteur doit alors être en mesure de conduire les opérations suivantes :</p> <p>Faisabilité financière :</p> <ul style="list-style-type: none"> • analyse des conditions financières de la réalisation du projet (chiffrage et phasage, en grandes masses, de l'investissement ; hypothèses de montage financier, avec répartition de l'autofinancement, de l'emprunt, des subventions...) • avis motivé de la faisabilité financière du projet <p>Faisabilité économique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • analyse dans le temps des potentialités en termes de chiffre d'affaires, en fonction du positionnement, de l'analyse dynamique des clientèles et des autres variables du marketing mix (prix, produit, distribution). • établissement des comptes d'exploitation prévisionnels du projet à partir d'objectifs de fréquentation, de financement et d'échelonnement des investissements dans le temps • analyse de la composition de l'équipe projet à mettre en place • avis motivé de la faisabilité économique du projet <p>Les étapes précédentes doivent être opérées au stade de la conception de produit. Lors de l'exploitation, d'autres compétences sont requises. Elles incluent notamment la mise en place d'une comptabilité adaptée à l'entreprise, l'établissement de comptes consolidés, l'élaboration de budgets prévisionnels et l'établissement de toutes les déclarations fiscales.</p> <p>S'il n'est pas en mesure de mener les études préalables ou les opérations comptables courantes, le promoteur doit obtenir les services d'un expert-conseil. Certains centres locaux de développement (CLD) offrent cette expertise.</p>	49,04%
		9

Volet	Economique	
Critère générique	Offre écotouristique ciblée et adaptée	
Critère spécifique	Prise en compte des besoins économiques de la population locale	
	Le tourisme ne peut pas fonctionner indépendamment, il doit être connecté au tissu économique d'une destination et répondre aux besoins des communautés locales. Le tourisme durable demande des infrastructures qui impliquent un investissement collectif et des chaînes d'approvisionnement complexes. Une forte dépendance aux revenus touristiques peut mettre le développement en péril.	46,95%
		10

Volet	Social	
Critère générique	Adhésion du milieu d'accueil aux projets touristiques	
Critère spécifique	Obtention du soutien du pouvoir politique local	
	Le développement durable du tourisme requiert la participation, en connaissance de cause, de tous les acteurs concernés ainsi qu'une forte direction politique pour assurer une large participation et l'existence d'un consensus entre les secteurs public et privé.	46,83%
		11



2.1 CARACTÉRISATION DU TERRITOIRE
2.2 ÉTUDE DE MARCHÉ
2.3 ÉTUDE DE FAISABILITÉ TECHNIQUE
2.4 ANALYSE STRATÉGIQUE

Prévalence Priorité

Volet	Économique			
Critère générique	Maîtrise des outils et mécanismes de gestion			
Critère spécifique	Maîtrise du cadre juridique du tourisme (dispositions légales, régimes contractuels, régimes d'assurance)			
	<p>La compréhension des obligations et procédures juridiques spécifiques au domaine touristique est indispensable à la mise en œuvre de plans et de stratégies pour un tourisme durable. La planification touristique ne peut en effet être effective que si elle est accompagnée d'un cadre juridique clair sur les possibilités de développement, aussi bien de l'offre ou l'installation physique que des opérations touristiques. Le cadre juridique est très étroitement lié au cadre administratif et institutionnel.</p> <p>L'entreprise doit notamment évaluer sa faisabilité juridique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • analyse des conditions juridiques de la réalisation et de l'exploitation du projet (hypothèses de montage, modes de gestion, analyse des risques et responsabilités) • avis motivé de la faisabilité juridique du projet motivé (par un expert-conseil si la compétence n'est pas accessible en interne) <p>Les outils législatifs et normatifs incluent notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les lois régissant le secteur du tourisme (spécifiant les conditions et exigences des licences de fonctionnement des voyages organisés et des services); • Les conditions et les normes réglementant les évaluations d'impacts sur l'environnement; • L'utilisation des terres et l'occupation des sols, les lois de construction / les codes qui affectent le développement du tourisme (la première question à poser lors de la création d'itinéraires, est celle du statut des voies empruntées : l'itinéraire envisagé emprunte-t-il des voies privées ou publiques? Si les voies sont publiques, sont-elles pour autant autorisées aux touristes ?); • Les évaluations d'impacts environnementaux ; • Les dispositions des régimes d'assurance spécialisés dans le domaine touristique (notamment en termes d'obligations de standard de pratique, de compétence des intervenants, de ratio d'encadrement). <p>L'organisation ou entreprise doit être reconnue légalement en tant qu'entreprise écotouristique afin notamment de pouvoir bénéficier de crédits financiers, de fonds de coopération et/ou de fonds gouvernementaux.</p>	46,46%	12	
Volet	Social			
Critère générique	Connectivité civile et cohésion sociale			
Critère spécifique	Confiance et réciprocité à l'intérieur de la communauté hôte			
	<p>Il est de la plus grande importance qu'une communication soit instaurée dans la région touristique pour développer les contacts entre les villages et le groupe de travail sur le développement. De bonnes relations et une bonne communication doivent exister entre les individus, de même qu'une certaine confiance et réciprocité à l'intérieur de la communauté hôte.</p>		45,07%	13
Volet	Économique			
Critère générique	Coordination des agents économiques			
Critère spécifique	Identification précise du réseau d'affaires			
	<p>Le tourisme dépend directement d'un large éventail de services et d'activités. Il est donc particulièrement important que les destinations touristiques non traditionnelles créent des partenariats et encouragent la participation de tous les acteurs concernés, qu'il s'agisse du secteur public, du secteur privé ou de la population locale. Il est notamment conseillé de renforcer les liens avec les acteurs locaux de façon à réduire les déperditions financières.</p> <p>Pour atteindre cet objectif, la première étape est donc d'identifier les acteurs ayant la capacité et l'intérêt de devenir des partenaires d'affaires. Des démarches de prise de contact doivent être initiées pour montrer l'ouverture de l'entreprise aux projets collectifs et territoriaux. Une tournée locale est un bon moyen de débiter cette démarche.</p>		44,95%	14

2

2.1 CARACTÉRISATION DU TERRITOIRE
 2.2 ÉTUDE DE MARCHÉ
 2.3 ÉTUDE DE FAISABILITÉ TECHNIQUE
 2.4 ANALYSE STRATÉGIQUE

Prévalence Priorité

Volet	Économique		
Critère générique	Coordination des agents économiques		
Critère spécifique	Réseautage économique à l'extérieur de la communauté		
	<p>Le réseautage local est essentiel notamment pour favoriser l'intégration des produits à l'intérieur de forfaits et de séjours de plus ou moins longue durée. Cependant, les réseaux doivent s'étendre à tous les différents secteurs de l'industrie du tourisme (transport, tour opérateurs, hôtellerie, agences de voyage, et activités de loisir) impliqués dans les projets écotouristiques, y compris hors territoire. La démarche de sollicitation de clientèle implique notamment de travailler avec des intermédiaires plus éloignés. Les membres de ce réseau étendu ne prennent pas directement part à l'intégration des projets écotouristiques dans la communauté hôte mais facilite l'atteinte de certains objectifs économiques. Les rapports entre ces divers acteurs devraient entraîner des effets de synergie à plusieurs dimensions entre les destinations, les experts, les instituts de recherche et l'économie du tourisme par exemple.</p>	44,46%	15

Volet	Économique		
Critère générique	Maîtrise des outils et mécanismes de gestion		
Critère spécifique	Maîtrise de l'ingénierie de gestion de projets (plan d'affaires)		
	<p>L'ingénierie de gestion de projet est l'ensemble des méthodes et outils permettant de planifier et de réaliser un projet. L'outil DIODE est un exemple d'outil de gestion de projet en matière écotouristique.</p> <p>Dans ce domaine, l'ingénierie de gestion de projet aide notamment à conduire efficacement trois démarches : l'évaluation du potentiel touristique, la définition d'une "position stratégique de succès" pour le territoire et la planification du développement général des communautés.</p> <p>Évaluer le potentiel touristique local comporte deux phases essentielles:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ l'analyse de la situation touristique existante où sont examinées l'offre, la demande, la concurrence et les tendances du marché; ▪ le diagnostic, qui, en confrontant les résultats de l'analyse de la situation, permettra d'identifier les forces et les faiblesses du territoire, de déterminer les opportunités et les risques, et finalement de décider de la pertinence de développer ou non le tourisme dans la zone. <p>Le diagnostic, aboutissement du processus d'évaluation du potentiel, consiste d'abord à confronter les analyses de l'offre, de la demande, de la concurrence et des tendances, l'objectif étant de connaître les forces et les faiblesses du territoire ainsi que les opportunités et les risques que comporte son marché. L'ultime confrontation de ces deux éléments (forces et faiblesses / opportunités et risques) permettra alors de déterminer une "position stratégique de succès" pour le territoire. La confrontation des forces et des faiblesses du territoire aux opportunités et aux risques de son secteur touristique sur le marché permet de définir une "position stratégique de succès", en mettant en valeur les principaux facteurs et atouts susceptibles de procurer à long terme une supériorité par rapport aux concurrents.</p> <p>En matière de tourisme, cette position stratégique de succès découle la plupart du temps de conditions données (et non créées). Elle correspond généralement à l'offre touristique existante, caractérisée par des facteurs sur lesquels on ne peut intervenir rapidement. Pour atteindre une position stratégique de succès, on peut viser certains créneaux (par exemple, le segment "vacances randonnées") et élaborer et commercialiser une offre touristique sous forme de "produit assemblé".</p> <p>La planification du tourisme ne doit pas se limiter au secteur lui-même ; elle doit faire partie intégrante du plan de développement général des communautés et de ses objectifs. Les contraintes opérationnelles suivantes ont des effets directs sur la capacité de programmer des opérateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ logistique, ▪ capacité d'accueil, ▪ disponibilité de ressources humaines qualifiées dans le territoire, ▪ services et approvisionnements, ▪ capacité de charge, 	42,89%	16

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ capacité de transport, ▪ intermodalité du transport, ... ; et celles-ci doivent être abordées dans le cadre de solutions intégrales de planification et non pas de manière indépendante.		
--	---	--	--

Volet	Environnemental		
Critère générique	Utilisation d'outils d'évaluation et de contrôle spécialisés		
Critère spécifique	Recours systématique à des évaluations environnementales et à des études d'impact		
	<p>Afin notamment de respecter le principe de précaution, il est nécessaire lors de la phase de conception des projets écotouristiques qui nécessitent des infrastructures importantes, de procéder à des EIE (Évaluations sur les impacts sur l'environnement) et de respecter les consignes émises suite à celles-ci. Le but principal de l'évaluation environnementale est d'éclairer les décideurs quant à la pertinence et à la légitimité d'autoriser certains projets susceptibles de perturber l'environnement de façon significative et de susciter des interrogations chez le public.</p> <p>L'évaluation environnementale est un bilan qui a pour principal objet d'analyser les répercussions positives et négatives éventuelles des projets écotouristiques sur l'environnement et de veiller à ce que ces répercussions soient dûment prises en compte dans la conception de ces projets.</p> <p>De façon plus spécifique, une évaluation environnementale vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • cerner les effets environnementaux possibles d'un projet (identifier et estimer l'importance des impacts biophysiques et sociaux) ; • apprécier l'opportunité de réaliser ledit projet compte tenu de ses avantages et inconvénients sur l'environnement (établir un bilan coûts/bénéfices) ; • proposer des solutions de moindre impact pour la mise en œuvre dudit projet (ampleur et conséquences de sa réalisation technique + mesures d'atténuation de ses effets nocifs) ; • anticiper les effets environnementaux non compensables par des mesures d'atténuation. <p>L'évaluation environnementale se confond souvent avec l'étude d'impacts à laquelle elle tend à parfois être résumée. L'étude des impacts environnementaux n'est cependant qu'une étape technique de la procédure générale et administrative qu'est l'évaluation environnementale.</p> <p>Techniquement, le cadre de mise en œuvre de la procédure d'évaluation environnementale est régi au Québec par la Loi sur la qualité de l'environnement et ses règlements d'application. Le processus repose sur le dépôt initial d'une demande du maître d'œuvre d'un projet assujéti à la loi auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ; celui-ci juge de la recevabilité administrative du projet et fixe les balises pour l'évaluation des impacts. L'étude des impacts environnementaux est produite par une firme d'ingénieurs, aux frais du promoteur ; elle tente alors de démontrer que les impacts se révéleront faibles et que, s'ils sont négatifs, des correctifs ou mitigations seront alors apportés. Si le projet est jugé recevable par le ministre de l'Environnement et le Conseil des ministres, il reçoit alors les approbations gouvernementales nécessaires à sa réalisation (certification).</p>	39,16%	17

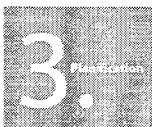


3.1 ÉLABORATION DES OBJECTIFS
3.2 PLAN D'ACTION
3.3 MONTAGE TECHNIQUE

Prévalence Priorité

Volet	Environnemental	
Critère générique	Préservation de l'intégrité géophysique du milieu (air, sol, eau)	
Critère spécifique	Respect de la capacité de charge du site ; consommation des ressources sous leur taux de renouvelabilité.	
	<p>Le rôle du producteur est de respecter la capacité d'accueil, de contrôler le développement abusif et de canaliser les flux de visiteurs. Il doit respecter les critères spécifiques, pour le contrôle du développement touristique, et appliquer systématiquement les règles concernant le nombre maximal de visiteurs (tel que défini lors de l'analyse initiale de la capacité de support). Pour ce qui est de la canalisation des flux de visiteurs, il s'agit de favoriser une meilleure répartition des touristes en leur recommandant des itinéraires ou des sentiers différents et en les réorientant vers des sites moins sensibles.</p> <p>La volonté et la capacité de limiter l'ampleur du développement touristique ou l'affluence des touristes sur une destination ou sur un site sont centrales dans le concept de tourisme durable. Les facteurs de limitation peuvent être les préoccupations de la communauté, la satisfaction des visiteurs mais avant tout la capacité en ressources naturelles du site et sa résilience écologique. La résilience écologique est la capacité d'un écosystème, d'un habitat, d'une population ou d'une espèce à retrouver un fonctionnement et un développement normal après avoir subi une perturbation importante. Cette perturbation peut résulter d'un développement touristique trop important et incontrôlé. La favorisation de la résilience des écosystèmes (encourager la régénération naturelle) devient par la suite indispensable. Ces facteurs doivent être pris en compte pour fixer les limites qui doivent être respectées par l'ensemble des acteurs concernés.</p>	64,4% 1

Volet	Environnemental	
Critère générique	Conservation de l'intégrité des écosystèmes	
Critère spécifique	Maintien de la diversité des écosystèmes et des espèces	
	<p>Le promoteur d'un produit d'écotourisme a le devoir de s'assurer que sa présence ne porte préjudice à aucune ressource vivante du milieu qu'il exploite. De tous les usagers, le promoteur est celui qui doit avoir la préoccupation de voir l'ensemble du milieu. Il doit prendre en compte la totalité des interactions entre les organismes vivants et leur environnement physique et anticiper leurs conséquences. C'est celui qui a la responsabilité de planifier les couloirs d'accès aux sites d'activité. Si la mise en valeur ne donne pas de garanties suffisantes que les espèces et les communautés ne seront pas affectées, on ne doit pas parler d'écotourisme.</p> <p>Il est important de reconnaître qu'un certain niveau de biodiversité doit être maintenu afin de permettre à l'écosystème de demeurer fonctionnel, de se régénérer, et de permettre à la vie de persister. Conserver une collection arbitraire d'espèces n'est pas suffisant. De plus, les efforts de protection doivent considérer les réseaux intégrés et ordonnés des matières, cycles et espèces, et le rôle de chaque espèce dans ce système complexe. Toutes les espèces ne sont pas également importantes, quelques-unes sont primordiales, alors que les autres jouent un rôle de support.</p> <p>Les efforts de protection et de maintien de l'intégrité du patrimoine naturel peuvent prendre plusieurs formes. Le développement des connaissances (ex. participation à projets de recherche environnementale, de restauration de sites naturels) et l'adoption de mesures de suivi (mesures d'impacts, monitoring, indicateurs) sur les activités se déroulant en milieu naturel en sont des exemples.</p>	64,21% 2



3.1 ÉLABORATION DES OBJECTIFS
3.2 PLAN D'ACTION
3.3 MONTAGE TECHNIQUE

Prévalence Priorité

Volet	Environnemental		
Critère générique	Préservation de l'intégrité patrimoniale, de l'identité du site et des paysages		
Critère spécifique	Compatibilité des aménagements touristiques avec les composantes environnementales et patrimoniales du site		
	<p>La sélection du lieu d'implantation des activités écotouristique est la première étape importante dans laquelle on peut prendre en compte l'environnement. Le site doit être évidemment constructible mais aussi compatible avec le projet envisagé. Plus généralement, on doit viser la conservation de l'authenticité des paysages et la préservation des bâtiments existants si ceux-ci ont une valeur culturelle ou patrimoniale.</p> <p>Il incombe ainsi au promoteur de veiller à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ préférer, dans la mesure du possible, la rénovation et la réparation des bâtiments existants plutôt que la construction de nouvelles installations; ▪ respecter l'architecture et le paysage pour la construction de nouveaux bâtiments ou infrastructures. <p>Si les bâtiments actuels sont trop détériorés, il est tout de même important de regarder dans quelle mesure des éléments peuvent être réutilisés. Tout aménagement devra favoriser l'utilisation des espèces locales. Lorsqu'absolument requis, l'architecture des nouveaux bâtiments doit s'harmoniser avec le paysage et le cas échéant s'inspirer des styles traditionnels. Le but est de maintenir et d'améliorer la qualité des paysages et d'éviter toute dégradation physique et visuelle de l'environnement. L'impact des aménagements touristiques dépend en partie de la créativité de la conception, de son intégration dans l'environnement, des aménagements paysagers utilisant des espèces locales et de la qualité des matériaux employés.</p> <p>Travailler les composantes paysagères de l'établissement améliore non seulement les qualités esthétiques, mais peut servir aussi à réguler la température intérieure, améliorer la qualité de l'air, renforcer l'identité du lieu et rapprocher les visiteurs de la nature.</p>	62,43%	3

Volet	Economique		
Critère générique	Rentabilité financière		
Critère spécifique	Contrôle de la santé financière		
	<p>L'entreprise doit dégager un bénéfice budgétaire ou être à l'équilibre dans le cas d'un OBNL. Elle doit présenter une bonne perspective de constance de la croissance économique.</p> <p>Les flux financiers (entrée, affectation) doivent être contrôlés et des mesures de rétroactions régulières doivent être mises en place. Les aides financières (ex. : subventions, soutien technique, apports financiers, etc.) doivent pouvoir être conservées jusqu'à ce que le projet puisse voler de ses propres ailes.</p>	61,23%	4

3.

3.1 ÉLABORATION DES OBJECTIFS

3.2 PLAN D'ACTION

3.3 MONTAGE TECHNIQUE

Prévalence Priorité

Volet	Environnemental		
Critère générique	Maintien de la pureté de l'environnement		
Critère spécifique	Réduction de l'érosion des sites sensibles		
	<p>Le campement, le piétinement, et le traçage des chemins peuvent mener à la dégradation de la couverture végétale, accentuant l'érosion et le lessivage des sols. L'ampleur des dégâts dépend de la vulnérabilité et de la pression exercée sur l'écosystème. Dans les régions plates dont les sols compacts portent un grand nombre d'espèces de plantes vivaces, les effets peuvent être minimes; mais sur les dunes ou dans les tourbières, la végétation est beaucoup plus vulnérable. Le piétinement peut aussi avoir un effet négatif sur le système racinaire de certaines espèces.</p> <p>Afin de respecter les sites naturels sensibles, le producteur d'activités écotouristiques doit vérifier l'emplacement des futures infrastructures envisagées en termes de sensibilité globale de la région et de son cadre, par exemple par rapport aux caractéristiques du terrain, à la végétation et à l'harmonie des structures existantes mais également aux liaisons par transports en commun. Le choix des sites d'aménagement touristiques doit également être fait en tenant compte des autres utilisations possibles et des besoins de la population locale.</p> <p>Une fois ce choix effectué, il faut ensuite surveiller l'érosion due à la surfréquentation des sites (ex : sentiers de randonnée), l'altération des structures marines littorales ou riveraines, la dégradation de l'environnement provoquée par l'abandon de déchets, les dégradations délibérées, comme les graffiti, et prévoir des mesures de gestion des visiteurs pour réduire la pression et détourner l'activité vers des sites moins sensibles.</p> <p>Une manière d'assurer le suivi des sites sensibles est de recourir à la méthode d'évaluation du cycle de vie. Cette méthode prend pleinement en compte les impacts sur toute la durée de vie d'un produit ou service, et inclut les ressources utilisées, le choix du site et la conception, le développement et la construction, tous les moyens mis en œuvre pour son fonctionnement, son élimination et les conséquences et implications en fin de vie.</p>	61,23%	5

Volet	Économique		
Critère générique	Offre écotouristique ciblée et adaptée		
Critère spécifique	Mise en valeur (optimisation) du potentiel écotouristique du territoire		
	<p>Un projet écotouristique viable est notamment celui qui se développe sur un territoire présentant des attraits naturels et patrimoniaux susceptibles d'intéresser la clientèle visée et qui met le plus en valeur ces caractéristiques distinctives. On parle d'optimisation du potentiel du territoire. Il s'agit d'élaborer des produits basés sur l'environnement distinctif du lieu visité en mettant en valeur les potentiels patrimoniaux uniques (grandes rivières comme voie de transport multimillénaire, patrimoine autochtone, etc.) et de permettre d'observer et d'admirer ces lieux.</p> <p>Une limite à considérer toutefois est la capacité de support et de résilience de l'écosystème suffisante pour accueillir un niveau géré de visites.</p>	60,43%	6



3.1 ÉLABORATION DES OBJECTIFS

3.2 PLAN D'ACTION

3.3 MONTAGE TECHNIQUE

Prévalence Priorité

Volet	Social		
Critère générique	Valorisation de l'identité et du patrimoine de la communauté d'accueil		
Critère spécifique	Mesures d'identification et de valorisation de l'héritage culturel local		
	<p>L'héritage culturel local comprend les ressources, valeurs, et savoir-faire. Puisqu'il s'agit du part importante de l'offre écotouristique, il est nécessaire, au stade de développement des projets, de procéder à un inventaire relativement exhaustif des ressources culturelles et patrimoniales du territoire d'activité. Ce n'est qu'une fois celles-ci répertoriées qu'il sera envisageable de les intégrer dans une démarche de mise en valeur.</p> <p>Les produits écotouristiques doivent permettre de mettre en valeur l'héritage culturel local. Divers moyens (activités, rencontres, spectacles, etc.) peuvent être employés pour renforcer l'identité, les traditions et la culture locale (danse, musique théâtre, langue). Le secteur écotouristique dispose par ailleurs de nombreux nouveaux outils susceptibles d'améliorer la performance des entreprises dans ce domaine comme le code de tourisme en milieu autochtone, misant sur l'authenticité des produits, le respect de l'environnement et l'accréditation de qualité de la STAQ.</p>	59,35%	7

Volet	Environnemental		
Critère générique	Maintien de la pureté de l'environnement		
Critère spécifique	Gestion des déchets : réduction, réutilisation (valorisation) et recyclage		
	<p>Les régions touristiques doivent faire face à des problèmes de déchets souvent plus complexes que dans les zones d'habitat permanent. Les deux principales difficultés sont les problèmes de pointe saisonnière de la production de déchets, et la production de déchets en sites naturels isolés. Ces deux problèmes doivent être traités en priorité.</p>	58,83%	8

Volet	Social		
Critère générique	Bien-être des communautés d'accueil		
Critère spécifique	Mesures pour garantir la santé, la sûreté et la sécurité des communautés d'accueil		
	<p>Le producteur doit offrir des produits et des services de qualité et assurer la sécurité des visiteurs mais aussi des travailleurs. Il doit également travailler, collectivement avec la population hôte, à maintenir et améliorer la qualité de vie des communautés, notamment les structures sociales et l'accès aux ressources, aux services collectifs impliquant le projet touristique en évitant toute forme de dégradation ou d'exploitation sociale. Les standards d'hygiène, de sécurité et de qualité des services touristiques ne doivent pas être en deçà de ceux des autres services accessibles à la communauté.</p>	58,83%	9

Volet	Environnemental		
Critère générique	Éducation et sensibilisation à l'environnement		
Critère spécifique	Existence d'activités d'interprétation appropriées incluant de la documentation de sensibilisation à l'écoresponsabilité		
	<p>Lorsqu'il s'agit de sensibiliser et d'éduquer les voyageurs, avant, pendant et après le voyage, sur l'importance de la préservation du milieu naturel, ceci peut passer par l'offre d'activités d'interprétations appropriées incluant de la documentation de sensibilisation à l'écoresponsabilité. Différents médias d'information (verbal, écrit, etc.) peuvent être utilisés. Des programmes d'interprétation peuvent informer les visiteurs par rapport aux endroits sensibles et aux écosystèmes vulnérables.</p>	58,72%	10



3.1 ÉLABORATION DES OBJECTIFS
3.2 PLAN D'ACTION
3.3 MONTAGE TECHNIQUE

Prévalence Priorité

Volet	Social		
Critère générique	Valorisation de l'identité et du patrimoine de la communauté d'accueil		
Critère spécifique	Mesures de conservation de l'héritage culturel local		
	Au-delà de l'identification des aspects culturels et historiques les plus intéressants pour des fins de mise en valeur et d'interprétation, il incombe au producteur de s'assurer de la protection des composantes culturelles des environnements naturels. Le dépouillement du sens originel des traditions pour des motifs commerciaux, la perte de coutumes, la substitution par des cultures ou mœurs étrangères et l'acculturation sont des risques dont il faut tenir compte.	58,63%	11

Volet	Social		
Critère générique	Valorisation de l'identité et du patrimoine de la communauté d'accueil		
Critère spécifique	Fourniture aux visiteurs de moyens pour découvrir l'identité, les traditions et la culture locale		
	La possibilité pour les touristes de participer à la vie locale semble être une demande croissante. Inversement, les habitants des sites touristiques peuvent profiter de l'animation créée par le tourisme. L'écotourisme en milieu autochtone apparaît par exemple comme un instrument intéressant pour le transfert de connaissances, tant auprès des autochtones que des non-autochtones. On parle de fertilisation croisée du tourisme avec la vie sociale et la culture locale : les loisirs des touristes et des résidents s'interpénètrent, sans doute de plus en plus.	58,21%	12

Volet	Social		
Critère générique	Respect des droits et structures sociales des communautés autochtones et traditionnelles		
Critère spécifique	Respect des croyances et des traditions des peuples autochtones		
	<i>Voir 2. Analyse diagnostique (1)</i>	57,9%	13

Volet	Social		
Critère générique	Gouvernance participative		
Critère spécifique	Processus de consultation de la communauté d'accueil		
	<p>Toutes les sociétés locales ne désirent pas asseoir leur développement sur le tourisme, lequel peut être l'objet de controverses. Saisir cette diversité des points de vue oblige à dresser un tableau des opinions émises dans les lieux de débat et lors des moments forts de la vie locale (élections, etc.). Cette démarche pragmatique doit permettre d'apprécier si des synthèses ou compromis sont envisageables ou si, au contraire, on peut s'attendre à ce que le tourisme cristallise les conflits sur le territoire.</p> <p>La participation de la population locale et l'implication des acteurs concernés sont devenues des "piliers" de la planification du tourisme. L'objectif de l'implication des acteurs dans le processus de la planification stratégique du développement touristique est d'identifier, de façon systématique et stratégique, tous ceux qui ont un intérêt dans la destination et de les faire participer dans le but :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ de s'assurer que les bonnes personnes sont impliquées dans la planification et la mise en œuvre des futures activités; ▪ de garantir que toutes les questions importantes sont prises en compte; ▪ de contribuer à décider des actions envisageables dans l'avenir et de celles qui répondront au mieux aux besoins de chacun; ▪ de contribuer à susciter des soutiens pour les plans régionaux, les plans de gestion et les propositions de développement. <p>Les processus de concertation peuvent cibler des acteurs majeurs pour certains objectifs particuliers, ou bien être conduits pour informer globalement la communauté locale, susciter son soutien et rechercher des implications volontaires. La concertation avec les acteurs concernés est un élément crucial à toutes les étapes. Le processus dans son ensemble doit être dynamique et cyclique.</p>	57,44%	14



3.1 ÉLABORATION DES OBJECTIFS
3.2 PLAN D'ACTION
3.3 MONTAGE TECHNIQUE

Prévalence Priorité

Volet	Économique		
Critère générique	Coordination des agents économiques		
Critère spécifique	Coopération et maillage d'entreprises	57,23%	15
	<i>Voir 2. Analyse diagnostique (2)</i>		

Volet	Environnemental		
Critère générique	Éducation et sensibilisation à l'environnement		
Critère spécifique	Formation et sensibilisation environnementale des employés	57,23%	16
	L'éducation et la formation à l'écoresponsabilité et à l'éthique environnementale sont des conditions sine qua non du développement et de la gestion durables de l'écotourisme. Les dirigeants et les salariés des entreprises ont besoin d'une formation adaptée aux nécessités de chacun, portant sur les aspects généraux et particuliers de l'écotourisme et de la durabilité, sur la gestion financière et sur les services à offrir aux visiteurs.		

Volet	Environnemental		
Critère générique	Maintien de la pureté de l'environnement		
Critère spécifique	Conservation des ressources en eau	57,23%	17
	Les priorités sont de limiter la consommation notamment en eau potable et de procéder à l'installation de technologies économes en eau. Le tourisme exerce une pression sur la ressource qu'est l'eau, par ses prélèvements et rejets, mais exprime également des attentes en matière de qualité de cette ressource. Les bénéfices économiques attendus par une éventuelle amélioration de la qualité de l'eau (amélioration de la qualité des eaux de baignade, augmentation des ressources halieutiques) peuvent même devenir un argument supplémentaire de sa protection et de sa mise en valeur.		

Volet	Environnemental		
Critère générique	Maintien de la pureté de l'environnement		
Critère spécifique	Réduction de la pollution de l'air et des émissions de gaz à effet de serre (GES)	57,23%	18
	<p>Le tourisme est un agent de pollution de l'air par l'intermédiaire des transports, que cette pollution soit locale (oxydes de carbone et d'azote), ou contribue au réchauffement global (émissions de gaz à effet de serre : dioxyde de carbone, oxydes d'azote, etc.).</p> <p>Les transports liés au tourisme (transports pour se rendre sur le lieu de vacances et transports sur le lieu de vacances) constituent peut-être l'impact le plus important du tourisme sur l'environnement global, en raison des émissions de gaz à effet de serre qu'ils génèrent. L'utilisation massive de la voiture est un des éléments qui font s'interroger le plus sur la durabilité du tourisme. La promotion des transports collectifs et des circulations douces, et pourquoi pas l'action sur une variable comme la durée des séjours (si on part plus longtemps, on part moins souvent, et donc on se déplace moins), ou sur l'origine géographique des touristes (quelle est la part de la fréquentation de proximité ?) sont donc à considérer.</p>		

Volet	Social		
Critère générique	Bien-être des visiteurs		
Critère spécifique	Offre équitable d'activités	56,88%	19
	Les produits et services touristiques doivent être réellement ouverts à tous. L'organisation de l'offre doit permettre des expériences adaptées à différentes clientèles (guidées ou autoguidées, efforts physiques variables, niveau de confort, etc.), sûres, enrichissantes et appréciées, sans discrimination fondée sur le sexe, la race, le handicap ou autre.		



3.1 ÉLABORATION DES OBJECTIFS
3.2 PLAN D'ACTION
3.3 MONTAGE TECHNIQUE

Prévalence Priorité

Volet	Environnemental	
Critère générique	Maintien de la pureté de l'environnement	
Critère spécifique	Réduction de la consommation d'énergie	
	<p>La consommation énergétique du tourisme est la somme de trois consommations :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ celle des moyens de transport utilisés sur le lieu de vacances et pour s'y rendre, ▪ celle des hébergements touristiques, ▪ celle des équipements touristiques. <p>Pour chacun de ces trois termes, il faut faire la part de ce qui n'est pas une consommation supplémentaire due au fait touristique (un touriste aurait consommé de l'énergie chez lui s'il n'était pas parti), et de ce qui lui est spécifique (si la personne n'était pas partie en vacances, elle n'aurait pas consommé de l'énergie pour ses déplacements). C'est précisément sur ce second aspect qu'une démarche de réduction de consommation doit être entreprise.</p> <p>On notera de manière plus spécifique qu'il existe dans le domaine de l'énergie de nombreuses alternatives à faible impact environnemental (chauffage solaire de l'eau chaude sanitaire, chauffage au bois, etc.) qui cadrent souvent avec les conditions plus rudimentaires qui sont acceptées par les écotouristes.</p>	56,83%
		20

Volet	Environnemental	
Critère générique	Maintien de la pureté de l'environnement	
Critère spécifique	Gestion des eaux usées	
	<p>Trois principes doivent être mis en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ privilégier les infrastructures de raccordement au réseau d'égouts et la législation correspondante : chaque fois que possible, il faut raccorder les aménagements touristiques aux réseaux d'égouts qui traitent et éliminent les eaux usées selon les normes les plus rigoureuses; ▪ rejets en dehors des environnements marins ou fluviaux : dans certains endroits, lorsque le raccordement au réseau d'égouts est impossible, d'autres techniques telles que le déversement dans des roselières pourront être une solution; ▪ maintien en état des équipements de traitement. 	56,83%
		21



3.1 ÉLABORATION DES OBJECTIFS

3.2 PLAN D'ACTION

3.3 MONTAGE TECHNIQUE

Prévalence Priorité

Volet	Environnemental		
Critère générique	Gestion des interactions visiteurs / biodiversité (faune, flore)		
Critère spécifique	Existence de moyens de contrôle		
	<p>Les effets néfastes du tourisme sur la vie sauvage concernent essentiellement la perturbation des habitudes (mode d'alimentation, élevage des petits) et des relations prédateur – proie. Parmi les sources de perturbation de la faune et/ou de son habitat, citons :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ l'achalandage excessif ▪ l'alimentation artificielle de la faune ▪ la mise en captivité d'animaux ▪ le comportement inapproprié de la part des visiteurs ▪ le bruit excessif ▪ l'éclairage excessif ou mal situé ▪ l'inadéquation de l'emplacement des infrastructures et centres de services touristiques ▪ les techniques de construction inadéquates ▪ la fragmentation des habitats ▪ la gestion des impacts ou suivis inadéquats <p>Plus spécifiquement, la création de réserves a aidé certaines espèces à proliférer artificiellement. Les déchets générés par les touristes et les hôtels attirent les rongeurs, les oiseaux, et d'autres espèces, l'ours par exemple. Cela affecte non seulement les modes d'alimentation des animaux mais modifie aussi la composition de la végétation environnante. Tous ces impacts perturbent la croissance et la survie des espèces animales et, avec la destruction de la végétation, contribuent directement à la diminution de la biodiversité.</p> <p>En plus d'avoir à avertir les visiteurs sur les risques encourus et les moyens de les éviter, le producteur doit assurer une gestion adéquate des impacts et un suivi constant. Des modalités de contrôle doivent donc être mis en œuvre sur le territoire pour l'y aider.</p>	56,21%	22

Volet	Social		
Critère générique	Respect des droits et structures sociales des communautés autochtones et traditionnelles		
Critère spécifique	Respect des droits individuels et collectifs des peuples autochtones		
	<i>Voir 2. Analyse diagnostique (4)</i>	55,03%	23

Volet	Environnemental		
Critère générique	Respect des obligations légales en matière environnementale		
Critère spécifique	Respect de tous les traités, lois, normes et règlements relatifs à la protection de l'environnement		
	<p>Le respect de la réglementation et des codes relatifs au tourisme en général est plus strict dans le cas de l'écotourisme car la protection de l'environnement est à la fois une balise juridique et une composante majeure des produits. Selon certains acteurs du milieu, il faudrait associer le contrôle et la surveillance à des campagnes de sensibilisation des professionnels et des touristes, à une formation des prestataires de services et, sans doute, à des sanctions contre ceux qui ne se conforment pas à la réglementation et aux codes ; notamment pour distinguer et valoriser les producteurs qui font l'effort de le faire. L'autoréglementation et les initiatives volontaires concernant la durabilité écologique et socioculturelle de l'écotourisme doivent être encouragées mais dûment contrôlées.</p>	54,8%	24



3.1 ÉLABORATION DES OBJECTIFS
3.2 PLAN D'ACTION
3.3 MONTAGE TECHNIQUE

Prévalence Priorité

Volet	Economique	
Critère générique	Promotion de la formation de la main-d'œuvre	
Critère spécifique	Accessibilité d'un programme de formation de qualité	
	<p>Afin d'assurer la continuité du projet écotouristique, il est important de former adéquatement la main-d'œuvre. Les formations nécessaires sont diverses, mais doivent inclure le développement et l'innovation des produits, l'accueil et le soin des visiteurs, le marketing, la communication et les relations avec les opérateurs commerciaux, les considérations légales, le contrôle financier, le guidage et l'interprétation (écologie, connaissances sur la faune et la flore, la culture). Les employés doivent aussi connaître les mesures à suivre concernant la gestion environnementale.</p> <p>Sans une formation et une qualification approfondies et extensibles à la population locale, il est très difficile, non seulement que ladite population puisse accéder à des emplois qualifiés dans le secteur du tourisme durable ; mais aussi que l'on puisse créer parmi cette population un substrat d'entrepreneurs et de professionnels indépendants dans ce domaine touristique.</p> <p>L'entrepreneur doit donc s'enquérir de l'identification des besoins de formation et favoriser le développement et l'accès à une offre de formation adaptée. L'entreprise peut par ailleurs rendre disponible et diffuser des outils d'autoformation (ex. outils accompagnant le processus de certification des produits d'écotourisme, guide de découverte de la faune et des habitats fauniques en pourvoirie) permettant d'accroître les connaissances ainsi que les compétences des intervenants en écologie, en gestion des impacts sur l'environnement et dans la préparation de programmes d'interprétation.</p>	54,61%
		25

Volet	Environnemental	
Critère générique	Éducation et sensibilisation à l'environnement	
Critère spécifique	Sensibilisation environnementale des visiteurs	
	<p>Dans certaines situations, le comportement du consommateur doit être contrôlé par des règlements et des statuts spécifiques, par exemple en ce qui concerne la pratique d'activités particulières dans les zones naturelles sensibles. Une autre approche, qui s'est avérée réussie dans certains endroits, est la publication de guides de référence et des codes de conduite. Ceux-ci doivent être formulés de manière positive et être bien expliqués, et être développés conjointement avec les entreprises et autres intérêts locaux. Les voyageurs doivent également être encouragés à fournir des informations relatives au comportement respectueux de l'environnement à adopter.</p> <p>On préconise aussi de mettre en place des mesures pour favoriser l'ouverture d'esprit du touriste, en encourageant par exemple l'apprentissage au voyage et la sensibilisation à la culture, voire en inculquant les principes d'un « savoir-être » touriste.</p>	54,61%
		26

Volet	Economique	
Critère générique	Marketing efficace et responsable	
Critère spécifique	Connaissance du marché et de la clientèle	
	<i>Voir 2. Analyse diagnostique (5)</i>	54,24%
		27

3.

3.1 ÉLABORATION DES OBJECTIFS

3.2 PLAN D'ACTION

3.3 MONTAGE TECHNIQUE

Prévalence Priorité

Volet	Économique		
Critère générique	Valorisation des emplois		
Critère spécifique	Favorisation des emplois qualifiés		
	Les employés du secteur touristique sont souvent des personnes avec peu de formation spécifique qui occupent ces emplois en complément d'une autre activité. Pour accueillir des touristes, savoir les guider, et gérer son entreprise touristique, il est pourtant nécessaire d'avoir une certaine professionnalisation, garantie d'un tourisme de qualité. La demande des écotouristes impose désormais que le personnel des entreprises ait un haut degré de formation et d'expertise technique. Les producteurs doivent donc notamment soutenir les centres locaux d'enseignement sur les programmes de formation adaptés. La qualification des emplois contribue par ailleurs directement à la durabilité des projets touristique car l'acquisition de nouvelles compétences par les employés et les autres membres de la population locale pouvant être utilisées à d'autres fins dans la communauté.	54,24%	28

Volet	Économique		
Critère générique	Valorisation des emplois		
Critère spécifique	Création d'emplois locaux		
	En matière de tourisme, le personnel fait partie intégrante de l'expérience du client, et ce sont les personnes travaillant dans cette industrie qui peuvent lui fournir la source principale d'avantage concurrentiel. Il doit y avoir quelque chose d'unique dans les compétences, le savoir-faire et le comportement de ceux travaillant dans l'industrie touristique pour permettre au territoire de se distinguer des autres destinations concurrentes. Il est donc important de mettre en œuvre tous les moyens possibles afin que ce soit la population locale ou autochtone qui réalise majoritairement les activités dans la zone concernée. Le personnel natif de la région est naturellement plus apte à transmettre leurs connaissances de la nature et de la culture locales.	53,84%	29

Volet	Économique		
Critère générique	Valorisation des emplois		
Critère spécifique	Respect de la réglementation du travail ; contrôle des règles de santé/sécurité pour les salariés		
	Il est obligatoire de respecter tant les « normes de travail fondamentales » de l'Organisation Internationale du Travail (droits de l'homme, liberté syndicale et négociation collective, interdiction des travaux forcés et de l'exploitation du travail des enfants, la non-discrimination à l'embauche) que les normes du travail québécoises. Ces dernières incluent notamment l'égalité des chances et de traitement, la sécurité de l'emploi, l'âge minimum, les règles d'hygiène et de sécurité, le salaire minimum. Le promoteur doit garantir un niveau suffisant de sûreté et de sécurité pour les visiteurs et les travailleurs. Les risques sanitaires liés aux activités doivent être contrôlés et modérés. L'accès à des services médicaux de base doit être facilité. L'entreprise doit offrir de hauts standards et mesures d'hygiène et de confort pour les employés.	53,81%	30

Volet	Social		
Critère générique	Gouvernance participative		
Critère spécifique	Processus continu d'information de la communauté d'accueil		
	Dès la planification du projet écotouristique, les communautés locales doivent avoir accès à des informations objectives, suffisantes pour comprendre les enjeux et les possibilités liés au développement du projet. Si leurs connaissances sont insuffisantes pour s'impliquer de façon tangible, l'organisation écotouristique doit leur pourvoir un programme d'éducation leur permettant d'acquérir ces connaissances. Il s'agit de faire en sorte que des informations objectives et transparentes sur les nouveaux aménagements proposés soient accessibles au niveau local. Informer et impliquer la population peut être un défi et prendre beaucoup de temps, mais cela fait une différence énorme dans la réussite des projets, des plans et des produits touristiques.	52,46%	31



3.1 ÉLABORATION DES OBJECTIFS

3.2 PLAN D'ACTION

3.3 MONTAGE TECHNIQUE

Prévalence Priorité

Volet	Économique		
Critère générique	Planification et stratégie de développement		
Critère spécifique	Vision et stratégie de développement à long terme		
	<p>La planification durable de l'écotourisme consiste à se positionner dans une optique de développement à long terme, à prendre en compte les possibilités de renouvellement du capital et des ressources sur lesquelles s'appuient les activités touristiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Autant que possible, les initiatives doivent être autosuffisantes. Les projets structurés autour de contributions et moyens financiers à court terme doivent s'inquiéter de savoir comment les initiatives, une fois lancées, pourront être pérennisées dans le plus long terme ; ▪ La planification comprend la définition de vocations touristiques pour chaque territoire et destination (tous ne sont pas valables pour toutes les modalités de tourisme) ; Les approches à court terme doivent être évitées et les visions à long terme encouragées, en mobilisant les ressources de manière adaptée. Les producteurs n'ont cependant pas l'habitude de se poser les questions en ces termes. L'organisation d'un groupe de travail, notamment avec le soutien de la communauté locale, peut aider à se familiariser avec la question, puis à repérer des priorités, des éléments à protéger. L'objectif est ici de faire un bilan aussi précis que possible de l'opinion des professionnels du tourisme et de la population hôte sur ce thème. <p>Les questions abordées peuvent être :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Sur quel type de ressources (naturelles et culturelles) le développement touristique de notre territoire s'appuie-t-il : le paysage, la nature, le climat, les rivières et plans d'eau, le patrimoine culturel, l'architecture... ? ▪ Ces ressources sont-elles menacées ? ▪ Quel est le degré de gravité de ces menaces ? ▪ Parmi ces ressources, quelles sont celles dont nous ne pouvons pas nous passer ? ▪ Quelles sont les causes de ces menaces et à quel horizon temporel risquent-elles de se manifester ? ▪ Quels sont nos moyens d'action ? 	52,21%	32

Volet	Social		
Critère générique	Gouvernance participative		
Critère spécifique	Démarche de sollicitation de la participation locale pour améliorer les conditions d'une prise de décision locale efficace (subsidiarité)		
	<p>Il est difficile de définir une règle unique pour permettre la participation des communautés et leur en donner les moyens. Le principe doit cependant être de prendre toute décision concernant le développement du tourisme au niveau de gouvernance le plus proche du terrain et donner aux communautés locales les moyens de peser sur les décisions relatives au développement du tourisme dans leur région.</p>	52,15%	33

Volet	Environnemental		
Critère générique	Utilisation rationnelle des ressources		
Critère spécifique	Utilisation d'infrastructures existantes et limitation du nombre des nouvelles		
	<p>Dans le cas de l'écotourisme, on vise généralement une ampleur restreinte du développement d'infrastructures. Ainsi dans de nombreuses régions, il faut éviter de construire de nouveaux édifices pour préserver l'aspect naturel du lieu. Dans certains cas, les politiques relatives aux aménagements touristiques peuvent préconiser la réutilisation et la rénovation de bâtiments existants et de sites abandonnés, plutôt que la construction de nouveaux bâtiments sur des sites vierges. Il peut être parfois plus judicieux de regrouper des bâtiments que de les éparpiller.</p> <p>Si l'utilisation de matériaux locaux peut renforcer la qualité et le caractère typique des constructions, l'architecture et la construction des infrastructures touristiques doivent éviter le gaspillage de matériaux naturels tels que le bois, la pierre, le sable et les graviers et tenir compte de la capacité de l'offre locale et des besoins concurrents. On doit cependant privilégier l'utilisation de matières locales renouvelables.</p>	52,09%	34



3.1 ÉLABORATION DES OBJECTIFS

3.2 PLAN D'ACTION

3.3 MONTAGE TECHNIQUE

Prévalence Priorité

Volet	Économique		
Critère générique	Rentabilité financière		
Critère spécifique	Compétitivité ; bon rapport qualité/prix du produit		
	Les entreprises touristiques étant des entreprises de services, leur compétitivité garante de leur pérennité passe par une compétitivité classique c'est-à-dire une compétitivité prix assise sur l'optimum économique (par la minimisation des coûts) mais également par une compétitivité hors prix. La première forme de compétitivité a été notamment permise sur un plan marketing par une gestion spécifique des capacités fixes des structures d'hébergement. La deuxième forme de compétitivité, la compétitivité hors prix essentielle dans le secteur des services se manifeste particulièrement dans la démarche qualité que les entreprises touristiques adoptent.	51,84%	35

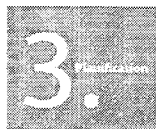
Volet	Social		
Critère générique	Gouvernance participative		
Critère spécifique	Gestion participative effective entre promoteurs et communauté d'accueil (contribution au processus décisionnel)		
	L'existence d'un tourisme durable dépend essentiellement du maillage des différents acteurs et parties prenantes tels que la population locale, les autorités locales, régionales et nationales, les organisations gouvernementales, les professionnels du tourisme et des transports et leurs clients, les visiteurs et les touristes d'une région déterminée.	51,69%	36

Volet	Économique		
Critère générique	Valorisation des emplois		
Critère spécifique	Respect des règles d'équité et d'inclusion		
	Les entreprises doivent respecter le principe d'égalité des chances devant l'emploi, sans discrimination de sexe, de race, de handicap ou autre. Elles doivent également favoriser l'intégration sociale des groupes les plus vulnérables (personnes en difficulté, aide au premier emploi des jeunes).	51,35%	37

Volet	Social		
Critère générique	Respect des droits et structures sociales des communautés autochtones et traditionnelles		
Critère spécifique	Existence et/ou renforcement de rapports formels avec les structures sociales et communautaires locales déjà existantes		
	Le tourisme durable est une affaire de contrôle local mais aussi de travail commun. Tous ceux qui sont impliqués dans le tourisme doivent avoir la possibilité d'influer sur son développement et sa gestion. Cela peut prendre la forme de partenariats formalisés ou d'accords plus informels, et impliquer le renforcement et l'utilisation des structures démocratiques locales.	51,26%	38

Volet	Économique		
Critère générique	Offre écotouristique ciblée et adaptée		
Critère spécifique	Compréhension des particularités écologiques du site (en termes d'unicité, d'attraction, d'abondance)		
	<i>Voir 1. Conception (1)</i> <i>Voir 2. Analyse diagnostique (7)</i>	51,23%	39

Volet	Économique		
Critère générique	Offre écotouristique ciblée et adaptée		
Critère spécifique	Offre d'expériences participatives et d'immersion		
	<i>Voir 1. Conception (2)</i>	51,23%	40



3.1 ÉLABORATION DES OBJECTIFS

3.2 PLAN D'ACTION

3.3 MONTAGE TECHNIQUE

Prévalence Priorité

Volet	Social			
Critère générique	Protection des visiteurs			
Critère spécifique	Existence d'un plan de gestion des risques opérationnel			
	<p>Une évaluation sérieuse des risques est une composante importante du développement du tourisme durable. Faute d'éléments suffisants pour apprécier l'impact possible d'un aménagement ou d'une activité, c'est le principe de précaution qui doit être adopté, ce qui signifie prendre des mesures pour prévenir tout dommage plutôt que de chercher des remèdes après coup. Les associations touristiques sectorielles, dans le cas du tourisme nature, l'AEQ, jouent un rôle dans la conception du produit touristique. L'organisme propose à ses membres un ensemble de critères et normes d'exploitation ainsi qu'une assurance groupe. La sécurité des participants est d'ailleurs une partie intrinsèque du produit touristique nature. Au Québec, l'adhésion des entreprises à l'AEQ et l'adoption des normes de sécurité ne sont pas obligatoires mais fortement recommandées. Des centres d'expertise en gestion des risques, tels que le LERPA, fournissent des outils pratiques facilement utilisables par les producteurs.</p>		51,23%	41
Volet	Environnemental			
Critère générique	Conservation de l'intégrité des écosystèmes			
Critère spécifique	Protection prioritaire des écosystèmes critiques et des espèces menacées			
	<p>Dans l'ensemble des ressources utilisées par l'écotourisme, certaines sont plus essentielles que d'autres, c'est à dire que leur remise en cause menacerait l'ensemble du développement touristique du territoire. Il est important d'identifier ce « patrimoine naturel critique ». Ces ressources critiques s'identifient par l'importance qui leur est reconnue par les acteurs du territoire, mais aussi par le degré de menace qui pèse sur elle, le caractère réversible ou non de ces menaces, enfin par la possibilité de remplacer l'élément disparu par une autre ressource. Ce sont ces ressources qui doivent prioritairement faire l'objet de suivi et de protection. Le statut d'espèce menacée est évidemment un indice de la précarité de leur état et de l'urgence de la préservation.</p>		51,01%	42
Volet	Économique			
Critère générique	Promotion de la formation de la main-d'œuvre			
Critère spécifique	Favorisation de la formation régulière / continue			
	<p>Les études prouvent que dans le domaine touristique, les formations ponctuelles et de courte durée ont peu d'effet sur les compétences des employés et donc peu d'impact sur la qualité des produits et services. L'entreprise écotouristique doit alors prévoir des programmes réguliers de formation pour les salariés afin de garantir et d'améliorer la qualité supérieure de ses produits. Une programmation précise de formation continue contribuera également à fidéliser les employés.</p>		50,83%	43
Volet	Environnemental			
Critère générique	Maintien de la pureté de l'environnement			
Critère spécifique	Réduction de la pollution visuelle			
	<p>Le tourisme en général a souvent raté l'intégration de ses structures dans le milieu naturel et dans le contexte architectural local. Les constructions de grandes dimensions caractéristiques de certaines stations n'ont cependant pas leur place dans un environnement naturel où l'écotourisme trouve à s'implanter. L'objectif est alors ici d'intégrer le plus possible les infrastructures, lorsqu'elles sont réellement nécessaires, au milieu naturel. L'impact visuel des installations touristiques inclut aussi l'affichage de panneaux publicitaires ou d'interprétation dont la taille et la localisation ne doivent pas nuire au milieu culturel, social ou naturel (impacts sur la faune notamment).</p>		50,43%	44
Volet	Environnemental			
Critère générique	Conservation de l'intégrité des écosystèmes			
Critère spécifique	Contrôle de l'importation des espèces non-indigènes			
	<p>L'entreprise doit privilégier l'utilisation des espèces indigènes pour l'aménagement paysager et la restauration, et doit prendre des mesures pour éviter l'introduction d'espèces exotiques invasives.</p>		50,4%	45

3.

3.1 ÉLABORATION DES OBJECTIFS

3.2 PLAN D'ACTION

3.3 MONTAGE TECHNIQUE

Prévalence Priorité

Volet	Environnemental		
Critère générique	Préservation de l'intégrité géophysique du milieu (air, sol, eau)		
Critère spécifique	Réduction des impacts des transports et de la mobilité		
	<p>Les transports étant une source majeure de pollution, il convient de proposer des solutions alternatives ou des mesures d'atténuation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ offrir des possibilités de déplacement à pied et en vélo; ▪ mettre en place des infrastructures appropriées, notamment des sentiers et des services de transport en commun; ▪ adopter des horaires intégrés; ▪ limiter le nombre et la durée des trajets effectués; ▪ inciter les touristes à compenser l'impact de leur voyage par une contribution à des projets de séquestration du carbone. 	50,11%	46
Volet	Économique		
Critère générique	Maîtrise des outils et mécanismes de gestion		
Critère spécifique	Maîtrise des outils et mécanismes de gestion des ressources humaines		
	<p>La compréhension des règles de gestion du personnel est indispensable. Mais au-delà, le défi est de développer des pratiques de ressources humaines bien conçues et adéquatement mises en œuvre. Le dialogue social entre les employeurs et les employés doit être privilégié. Des modalités innovantes dans l'organisation du travail peuvent être négociées pour autant qu'elles conduisent à la fois à des emplois de haute qualité et à temps plein et à la profitabilité améliorée.</p>	50,03%	47
Volet	Économique		
Critère générique	Marketing efficace et responsable		
Critère spécifique	Marketing responsable		
	<p>L'adoption d'approches de « marketing responsable » se fait notamment en créant des attentes réalistes auprès des clients (ex. réels potentiels d'observation de la faune) et en fournissant des renseignements justes et véridiques sur les expériences offertes. Un marketing respectueux de l'environnement signifie aussi qu'il faut par exemple favoriser le recyclage dans la promotion du produit. Ainsi tous les documents et informations remis aux visiteurs devraient être respectueux envers l'environnement.</p>	49,71%	48
Volet	Économique		
Critère générique	Offre écotouristique ciblée et adaptée		
Critère spécifique	Offre d'expériences authentiques incluant une part d'aventure		
	<i>Voir 1. Conception (3)</i>	49,67%	49
Volet	Économique		
Critère générique	Marketing efficace et responsable		
Critère spécifique	Connaissance précise du produit et de ses spécificités		
	<i>Voir 2. Analyse diagnostique (8)</i>	49,63%	50

3.

3.1 ÉLABORATION DES OBJECTIFS

3.2 PLAN D'ACTION

3.3 MONTAGE TECHNIQUE

Prévalence Priorité

Volet	Économique			
Critère générique	Implication des acteurs locaux			
Critère spécifique	Priorisation des ressources et services locaux			
	L'utilisation de services et produits locaux, en plus d'être plus rentable économiquement, réduit le transport et ainsi, favorise l'intégrité environnementale. En utilisant des produits locaux, les coûts sont moindres et les fuites de revenus sont réduites. Ceci contribue à préserver l'authenticité globale du produit écotouristique et à accroître la part des avantages financiers, et autres, restant dans la destination. Pour bénéficier de ces avantages, un investissement dans la formation des travailleurs locaux peut être nécessaire.		49,63%	51

Volet	Environnemental			
Critère générique	Maintien de la pureté de l'environnement			
Critère spécifique	Réduction de l'utilisation de produits chimiques nocifs pour l'environnement			
	Il existe deux types de produits chimiques dangereux présentant un risque à long terme pour les espèces vivantes, les écosystèmes, et même la santé humaine. Il s'agit des polluants organiques persistants (POP) et des métaux lourds. Une utilisation excessive, et un stockage ou une élimination inadaptée des produits chimiques et d'autres déchets dangereux dans les opérations quotidiennes peuvent donner lieu à une pollution et une contamination des ressources environnementales locales. Lorsque ces produits sont absolument nécessaires, une politique d'achat rigoureuse doit être mise en place.		49,63%	52

Volet	Social			
Critère générique	Protection des visiteurs			
Critère spécifique	Existence de programmes de sensibilisation et de prévention des risques			
	Les droits fondamentaux du voyageur doivent être assurés – comprenant la sécurité des équipements de transport et des structures touristiques, de l'hygiène alimentaire, de la qualité de l'eau et de l'air, de l'absence de crimes et de l'exploitation, etc.		49,44%	53

Volet	Économique			
Critère générique	Maîtrise des outils et mécanismes de gestion			
Critère spécifique	Maîtrise des outils et mécanismes de comptabilité et d'analyse financière			
	<i>Voir 2. Analyse diagnostique (9)</i>		49,04%	54

Volet	Environnemental			
Critère générique	Éducation et sensibilisation à l'environnement			
Critère spécifique	Sensibilisation environnementale de la population locale (communauté d'accueil)			
	Le développement de l'écotourisme suppose l'implication et la participation des communautés locales à la mise en valeur écotouristique. Pour ce faire, ces populations doivent être adéquatement informées et éduquées face aux enjeux environnementaux qui les concernent. Et souvent, cette éducation doit les aider à mieux prendre conscience des richesses de leur milieu naturel et de la pertinence de le protéger. L'organisation d'activités éducatives au sein des populations locales et des marchés domestiques potentiels est un moyen d'atteindre cet objectif.		48,89%	55



3.1 ÉLABORATION DES OBJECTIFS
3.2 PLAN D'ACTION
3.3 MONTAGE TECHNIQUE

Prévalence Priorité

Volet	Économique		
Critère générique	Planification et stratégie de développement		
Critère spécifique	Garanties quant à l'accessibilité du territoire (long terme)		
	<p>Il est essentiel de s'assurer d'avoir accès au territoire durant la période d'exploitation prévue et au-delà (anticiper la fin du projet et la suite éventuelle qui pourra lui être donnée). Concrètement, il faut avoir légalement et physiquement accès au site d'activité :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ légalement : les autorisations d'utiliser le site doivent être valides et offrir une très bonne perspective de renouvellement. On doit tenir compte des changements éventuels de propriétaire, de statut juridique (ex : territoire libre qui devient une aire protégée), d'expropriation, de changement d'affectation du territoire pour des raisons politiques), etc. ▪ physiquement : les voies d'accès au site doivent être utilisables en tout temps (dépendant de la saisonnalité des activités) et offrir de très bonnes garanties d'entretien. Le site ne doit pas être situé dans une zone classée à risques en raison de phénomènes naturels. 	48,61%	56

Volet	Social		
Critère générique	Gouvernance participative		
Critère spécifique	Recours aux ressources logistiques et humaines locales		
	Il s'agit d'optimiser l'utilisation de ressources humaines et matérielles locales afin de préserver l'authenticité globale du produit écotouristique.	48,46%	57

Volet	Environnemental		
Critère générique	Contribution proactive à la protection du milieu		
Critère spécifique	Existence de moyens permettant aux écotouristes de participer personnellement à l'effort de conservation (maintien de l'ordre, entretien, préservation du patrimoine et la culture locale)		
	<p>L'intégration des touristes à des actions de conservation (reboisement, etc.) ou à des processus de protection, la mise en place de systèmes d'actions sociales par les visiteurs (apports en nature, travail social, etc.) sont des actions concrètes de participation active à la protection du milieu. Cette démarche peut faire partie de l'offre écotouristique en valorisant la démarche d'écoresponsabilité.</p> <p>Au-delà de la demande faite aux touristes de soutenir financièrement les activités de conservation culturelle et patrimoniale (pratique qui d'ailleurs se répand), il est possible de soutenir ceux qui veulent s'impliquer activement, par exemple dans le cadre de séjours organisés autour d'activités de conservation.</p>	48,11%	58

Volet	Économique		
Critère générique	Offre écotouristique ciblée et adaptée		
Critère spécifique	Offre de produits responsables (dans tous leurs aspects)		
	Il convient d'offrir des produits responsables, qui ont une valeur ajoutée en termes de qualité et de service rendu, mais aussi en termes sociaux ou environnementaux. Les pratiques touristiques (activités offertes) et entrepreneuriales doivent être responsables concernant le patrimoine naturel, culturel et humain. L'écotourisme peut s'inspirer ici des pratiques du tourisme solidaire et du tourisme équitable.	48,06%	59



3.1 ÉLABORATION DES OBJECTIFS
3.2 PLAN D'ACTION
3.3 MONTAGE TECHNIQUE

		Prévalence	Priorité
Volet	Environnemental		
Critère générique	Maintien de la pureté de l'environnement		
Critère spécifique	Réduction de la pollution sonore	48,03%	60
	La recherche de calme et a contrario la gêne liée au bruit étant des éléments parmi les plus cités dans les enquêtes de satisfaction, les gestionnaires de stations touristiques comme les propriétaires d'hébergement ont tout intérêt à mettre en place une "veille active" sur ce sujet. Chaque type de bruit nécessite une méthode d'approche particulière : on n'évalue pas de la même manière une source de bruit fixe, comme une infrastructure routière, ou une source diffuse, comme le bruit lié à l'animation d'une station touristique. La confrontation des informations et des perceptions des acteurs doit permettre d'analyser en quoi sur le territoire, le tourisme est soumis au bruit, et en quoi il génère du bruit.		
Volet	Économique		
Critère générique	Offre écotouristique ciblée et adaptée		
Critère spécifique	Adaptation des produits aux petits groupes ou voyageurs individuels	47,84%	61
	La majorité des études sur l'écotourisme concluent que le profil type d'un écotouriste correspond à un visiteur qui voyage en petits groupes ou sur une base individuelle et recherche des produits adaptés aux groupes restreints. La taille des groupes influe directement sur la qualité perçue des activités d'interprétation : plus le groupe de touristes qui prennent part à l'activité guidée est petit, plus le degré de satisfaction augmente par rapport à l'expérience vécue, au service d'interprétation et aux connaissances transmises. La qualité de l'expérience que le visiteur paye pour vivre dépend donc très fortement de la capacité du producteur d'adapter les circuits pour qu'ils se prêtent bien au voyage individuel ou en petits groupes.		
Volet	Économique		
Critère générique	Valorisation des emplois		
Critère spécifique	Salaires élevés et équitables	47,6%	62
	Les niveaux de rémunération et l'existence de dispositions de couverture sociale contribuent directement à la qualité des emplois dans le tourisme, et à la perception de cette activité comme choix de carrière. Ces éléments permettent de contribuer au développement durable en fidélisant les employés, en valorisant leurs fonctions et en contribuant à la diversification des sources de gains pour les membres des communautés locales (perception d'un revenu complémentaire).		
Volet	Environnemental		
Critère générique	Respect des obligations légales en matière environnementale		
Critère spécifique	Constructions et matériaux conformes aux normes environnementales	47,44%	63
	La réglementation sur la construction doit être appliquée avec efficacité et rigueur pour minimiser les impacts sur l'environnement naturel.		



3.1 ÉLABORATION DES OBJECTIFS

3.2 PLAN D'ACTION

3.3 MONTAGE TECHNIQUE

Prévalence Priorité

Volet	Economique	
Critère générique	Démarche qualité transversale	
Critère spécifique	Existence d'une démarche qualité dans tous les domaines (standardisation, respect des normes)	
	<p>Un produit de qualité est un produit qui rejoint ou qui excède les attentes du visiteur. Pour engendrer les résultats escomptés, la qualité doit être présente à tous les maillons de la chaîne touristique, la démarche qualité doit opérer dans tous les domaines : accueil, services, produits, promotion, services après-vente, aménagement, etc. Chacun de ces éléments peut apporter une contribution importante au sentiment de satisfaction globalement éprouvé par le visiteur – avec pour corollaire que la mauvaise qualité de l'un de ces mêmes éléments suffit à compromettre cette satisfaction. Les attentes des visiteurs étant variables, la recherche sur le marché est d'autant plus importante afin de répondre aux attentes spécifiques de tous les visiteurs. On visera donc prioritairement un développement qualitatif plutôt que quantitatif.</p> <p>La notion de qualité des services offerts aux touristes concerne donc principalement les prestations des entreprises touristiques. Des outils permettent concrètement de mettre en œuvre cette démarche :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ nouveaux outils de gestion à l'intention des entreprises intéressées par des activités d'observation de la faune ou par le développement de produits d'écotourisme (ex. : Guide des bonnes pratiques », produit par la FPQ); ▪ démarches d'associations sectorielles dans le but d'accroître la qualité et de supporter leurs membres dans cet objectif : norme de qualité en tourisme autochtone (STAQ); ▪ implication des secteurs «aventure et écotourisme » au Programme Qualité de Tourisme Québec. Le programme se base sur l'implication du Bureau de normalisation du Québec (BNQ) - un organisme de normalisation et de certification accrédité - et constitue un avantage important par rapport à plusieurs programmes de certification déjà en place dans le monde en matière de tourisme et d'écotourisme. Le Programme Qualité se fonde sur des mesures d'accompagnement des entreprises comme des outils de gestion, notamment ceux requis pour la « norme de qualité sur les produits d'écotourisme » (ex. gestion environnementale, planification et développement de programmes d'interprétation). L'implantation de la norme de certification des produits est un outil de gestion de la qualité et de support à une offre écotouristique authentique et de calibre international. <p>La démarche qualité implique par ailleurs de plus en plus le territoire et l'organisation collective des acteurs en son sein. La reconnaissance de cette qualité (chartes, labels) joue un rôle croissant dans la concurrence que se font les territoires. Ce constat milite en faveur d'une stratégie touristique structurée et coordonnée, qui encourage l'ensemble des partenaires à œuvrer conjointement à la qualité globale de la destination, et à veiller à ce que les normes de qualité soient respectées, voire renforcées, si nécessaire, selon les évolutions du secteur. Cette approche de la démarche qualité est de plus en plus adoptée pour deux raisons fondamentales : elle attire le tourisme avec succès du point de vue du marketing et elle est bénéfique pour les résidents locaux et leur environnement.</p>	47,29%
		64
Volet	Social	
Critère générique	Inclusion des projets touristiques dans une stratégie de développement local	
Critère spécifique	Implication de l'entreprise touristique dans une stratégie de développement local intégral	
	<p>Les projets écotouristiques doivent graduellement incorporer les objectifs locaux de nature sociale, culturelle et économique. La prolifération d'intérêts privés et diversité d'associations avec des objectifs contradictoires, en plus d'une grande dispersion et régionalisation de la gestion publique du tourisme, ne contribue pas précisément à faciliter la gestion durable du tourisme.</p>	47,07%
		65



3.1 ÉLABORATION DES OBJECTIFS

3.2 PLAN D'ACTION

3.3 MONTAGE TECHNIQUE

Prévalence Priorité

Volet	Economique		
Critère générique	Offre écotouristique ciblée et adaptée		
Critère spécifique	Prise en compte des besoins économiques de la population locale	46,95%	66
	<i>Voir 2. Analyse diagnostique (10)</i>		

Volet	Économique		
Critère générique	Valorisation des emplois		
Critère spécifique	Possibilités d'évolution de carrière	46,95%	67
	La qualité des emplois devrait être améliorée par la valorisation de la progression et des opportunités de carrière. Il peut être très profitable de favoriser l'accès des employés locaux à des postes administratifs ou de direction qui les impliquent davantage dans le projet d'entreprise et favorisent leur reconnaissance sociale. Les possibilités de progression de carrière contribuent à la durabilité de l'entreprise en facilitant la continuité de services, elle-même liée à la compétence croissante des employés et à leur connaissance accrue du milieu, de l'offre et de la clientèle.		

Volet	Social		
Critère générique	Adhésion du milieu d'accueil aux projets touristiques		
Critère spécifique	Obtention du soutien du pouvoir politique local	46,83%	68
	<i>Voir 2. Analyse diagnostique (11)</i>		

Volet	Environnemental		
Critère générique	Conservation de l'intégrité des écosystèmes		
Critère spécifique	Contrôle du prélèvement et de l'utilisation des espèces prélevées	46,63%	69
	La cueillette permanente des fleurs, plantes, et autres champignons peut modifier la répartition des espèces. Le fait de couper volontairement les jeunes arbres pour stabiliser les sentiers, de tailler des mâts de tente ou de faire du feu peut être désastreux pour l'écosystème. La suppression des jeunes arbres modifie la structure d'âge de la communauté de plantes et le nombre d'arbres arrivant à maturité diminue. Un important travail de sensibilisation doit être fait auprès de la clientèle. Un engagement du site à appliquer systématiquement les principes du programme Sans Trace est une option à considérer pour diminuer la pression sur le territoire en limitant les prélèvements.		

Volet	Economique		
Critère générique	Maîtrise des outils et mécanismes de gestion		
Critère spécifique	Maîtrise du cadre juridique du tourisme (dispositions légales, régimes contractuels, régimes d'assurance)	46,46%	70
	<i>Voir 2. Analyse diagnostique (12)</i>		

Volet	Social		
Critère générique	Respect de la communauté d'accueil par le promoteur		
Critère spécifique	Autonomie locale	46,46%	71
	Il est préconisé de mettre en place des mesures pour que les besoins des communautés locales ne dépendent pas des touristes. Les services essentiels de base de l'organisation touristique et des touristes ne doivent pas nuire aux écosystèmes voisins.		



3.1 ÉLABORATION DES OBJECTIFS

3.2 PLAN D'ACTION

3.3 MONTAGE TECHNIQUE

Prévalence Priorité

Volet	Social	
Critère générique	Respect de la communauté d'accueil par le promoteur	
Critère spécifique	Communication d'informations sur les valeurs de la communauté d'accueil et les comportements prescrits	
	<p>Les démarches suivantes relèvent de la responsabilité du producteur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Communication d'informations, avant le départ et pendant le séjour, sur la nature de la communauté d'accueil, ses valeurs et les sensibilités qui doivent être respectées ; ▪ Imposition de règles concernant certains aspects du comportement des visiteurs ; ▪ Publication de guides de référence et de codes de conduite formulés de manière positive et être bien expliqués, et être développés conjointement avec les entreprises et autres intérêts locaux. ▪ Adoption de mesures physiques pour encourager les bons comportements, par exemple l'installation de poubelles et de panneaux d'information dans plusieurs langues, le cas échéant ; ▪ Instauration d'une surveillance appropriée : la surveillance et l'évaluation sur le long terme constituent un mécanisme pour détecter l'apparition d'éventuels effets négatifs sur l'environnement et la société, et pour faciliter la prise à temps de mesures adéquates d'atténuation. 	46,27% 72
Volet	Environnemental	
Critère générique	Utilisation rationnelle des ressources	
Critère spécifique	Construction de structures qui augmentent la durabilité des lieux	
	<p>Les nouvelles infrastructures touristiques devraient être situées, conçues et construites dans le souci d'améliorer la qualité de l'environnement. Pour cela, le gestionnaire de projet doit veiller à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ respecter les sites sensibles et ce, tant dans la construction d'infrastructures que dans l'utilisation générale des sites. Cela peut se faire par la construction de structures qui diminuent l'impact sur le site ex.: des sentiers de bois; ▪ anticiper l'avenir à long terme et l'utilisation ultérieure des bâtiments et sites. Il faut se préoccuper du cycle de vie des aménagements touristiques, ainsi que des politiques et des ressources nécessaires pour leur entretien et leur rénovation; ▪ favoriser la solidité des structures et valider leur capacité à résister aux effets du changement climatique et aux catastrophes naturelles. 	46,06% 73
Volet	Économique	
Critère générique	Valorisation des emplois	
Critère spécifique	Temps plein annuel privilégié	
	<p>Dans le secteur écotouristique, les emplois directs sont souvent peu attractifs car les conditions de travail ne sont pas toujours aisées (horaires dépendant de la demande) et sécurisantes (peu de temps pleins). La possibilité d'offrir des emplois à plein temps et pendant toute l'année ainsi que des contrats renouvelables contribue alors à fidéliser les employés en leur assurant un salaire principal et en les faisant davantage contribuer au projet d'entreprise. Ceci peut également rassurer et fidéliser certains clients qui développent des liens de confiance privilégiés avec les employés. Techniquement, il peut être intéressant de privilégier une complémentarité entre différents postes de travail selon la saison et de favoriser la formation pour garantir la polyvalence des employés.</p>	45,98% 74
Volet	Social	
Critère générique	Valorisation de l'identité et du patrimoine de la communauté d'accueil	
Critère spécifique	Mesures d'encouragement de l'évolution culturelle de la région	
	<p>Il est nécessaire de garantir l'authenticité de l'offre d'écotourisme tout en créant de « nouveaux » produits touristiques reposant sur la culture traditionnelle et sur le patrimoine vivant des régions. La communauté hôte doit être encouragée dans cette voie.</p>	45,6% 75



3.1 ÉLABORATION DES OBJECTIFS

3.2 PLAN D'ACTION

3.3 MONTAGE TECHNIQUE

Prévalence Priorité

Volet	Environnemental	
Critère générique	Préservation de l'intégrité géophysique du milieu (air, sol, eau)	
Critère spécifique	Favorisation des petits groupes	
	La capacité de charge des sites spécifiques et de zones plus vastes devrait être établie et associée à la disponibilité et à la faculté de limiter si nécessaire, la quantité de développement touristique et le volume des flux touristiques. La priorisation des petits groupes est par ailleurs en lien direct avec la qualité de l'expérience des écotouristes. C'est une condition souvent recherchée pour accroître le sentiment d'immersion dans le milieu naturel. Ceci permet notamment de réduire le flux de visiteurs dans les sites stratégiques et donc la pression sur les écosystèmes. La constitution de petits groupes peut notamment s'obtenir en étalant la saison touristique.	45,5%
		76

Volet	Social	
Critère générique	Valorisation de l'identité et du patrimoine de la communauté d'accueil	
Critère spécifique	Promotion et vente de produits locaux et artisanaux par la communauté	
	Selon la WWF, la vente de produits par les locaux a souvent fait ses preuves comme moyen efficace de distribuer les bénéfices dans la communauté. Proposer les produits locaux à la vente est par ailleurs une autre manière de diversifier l'offre touristique. Les visiteurs souhaitent, en effet, de plus en plus souvent essayer et acheter des spécialités du terroir, qu'il s'agisse de produits alimentaires, de recettes ou d'objets artisanaux. Ils sont notamment séduits par l'idée que ces produits locaux sont "plus frais" (ce qui augmente leur saveur, dans le cas des produits alimentaires), plus spécialisés (par opposition aux produits industriels) et plus authentiques (car on ne les trouve pas ailleurs). Offrir ces produits à la vente permet donc de donner aux visiteurs une connaissance plus approfondie de la destination, et d'en faire mieux percevoir les spécificités.	45,26%
		77

Volet	Social	
Critère générique	Bien-être des visiteurs	
Critère spécifique	Présence de services adaptés	
	Il est important d'apporter à la clientèle une information fiable, homogène et objective sur l'accessibilité des sites et des équipements touristiques. Des services adaptés (rampes pour handicapés et autres aménagements) doivent être prévus. Les itinéraires peu dénivellés sont également souvent structurants pour l'accessibilité d'une destination par rapport aux différents handicaps.	45,07%
		78

Volet	Économique	
Critère générique	Planification et stratégie de développement	
Critère spécifique	Validation technique du projet	
	Avant de se lancer dans l'opération du projet écotouristique, il est crucial de conduire un certain nombre d'analyses visant à confirmer ou à infirmer les choix de développement que l'on s'apprête à faire. Outre les études de marketing, de financement et du montage juridique, il est obligatoire de pouvoir répondre à la question suivante : dans quelle mesure le projet est-il réalisable sur le plan technique ?	
	L'analyse de la faisabilité globale d'un projet nécessite donc que soient mises en place les étapes suivantes :	
	<ul style="list-style-type: none"> • analyse des conditions techniques de la réalisation et de l'évolution du projet (foncier, urbanisme, réhabilitation éventuelle de l'existant...), • avis motivé de la faisabilité technique du projet motivé (par un expert-conseil si la compétence n'est pas accessible en interne). 	45,04%
	Parmi les conditions techniques à valider, il est également nécessaire d'élaborer des stratégies de logistique, distribution et de redistribution des flux touristiques de masse et saisonniers. La saisonnalité est un phénomène qui contribue également au caractère non-viable des exploitations touristiques, depuis n'importe quelles perspectives, et c'est un phénomène qui exige de grandes doses d'intelligence appliquées au marketing pour réduire ses effets.	79



3.1 ÉLABORATION DES OBJECTIFS
3.2 PLAN D'ACTION
3.3 MONTAGE TECHNIQUE

Prévalence Priorité

Volet	Économique		
Critère générique	Offre écotouristique ciblée et adaptée		
Critère spécifique	Actualisation régulière de l'offre		
	Les projets écotouristiques doivent être basés sur la demande du marché. Ainsi, les promoteurs doivent comprendre cette demande et connaître les attentes des consommateurs. La demande est dynamique, fluctuante, varie selon les activités, les saisons et le profil de la clientèle. L'idéale est alors d'être en mesure d'adapter le produit en fonction de l'ensemble de ces paramètres (ex : durée de sortie plus courte pour les clientèles scolaires, avec une composante culturelle plus importante pour les clientèles internationales en fin de saison, etc.). Par ailleurs, l'offre doit être régulièrement renouvelée pour satisfaire aux modes et aux goûts du jour (ex : réaménagement de la scénographie, etc.) sans toutefois perdre de vue l'objectif de durabilité.	45,04%	80

Volet	Économique		
Critère générique	Coordination des agents économiques		
Critère spécifique	Identification précise du réseau d'affaires		
	<i>Voir 2. Analyse diagnostique (14)</i>	44,95%	81

Volet	Économique		
Critère générique	Offre écotouristique ciblée et adaptée		
Critère spécifique	Mesure d'accroissement de la période d'opération		
	Le caractère saisonnier de la demande rend très difficiles la planification de la fréquentation et la mise sur pied et la conduite efficace d'une politique d'équipements touristiques. Un processus de stimulation de la demande et d'utilisation de la capacité existante pendant les saisons les moins occupées, permettrait de poursuivre la croissance des recettes du tourisme tout en limitant la pression sur l'environnement et la communauté d'accueil et la croissance de demande en période de pointe. Les actions appropriées pour renforcer l'attractivité du hors-saison en regard des pointes devraient comprendre : <ul style="list-style-type: none"> • La sélection de marchés cible d'ajustement vers des marchés non-saisonniers (par exemple segments familiaux et certains marchés de niche); • Développement de produits innovants, packaging (mise en valeur du produit), événements et promotion du hors-saison; • Pratique des prix différenciés et incitatifs; • Travail commun entre les fournisseurs de service et les opérateurs pour élargir les périodes d'ouverture. Ces éléments font partie du plan marketing.	44,86%	82

Volet	Économique		
Critère générique	Offre écotouristique ciblée et adaptée		
Critère spécifique	Offre d'activités diversifiées et complémentaires		
	<i>Voir 1. Conception (4)</i>	44,49%	83

Volet	Économique		
Critère générique	Coordination des agents économiques		
Critère spécifique	Réseautage économique à l'extérieur de la communauté		
	<i>Voir 2. Analyse diagnostique (15)</i>	44,46%	84

3.

3.1 ÉLABORATION DES OBJECTIFS 3.2 PLAN D'ACTION 3.3 MONTAGE TECHNIQUE

Prévalence Priorité

Volet	Économique		
Critère générique	Communication efficace et éthique		
Critère spécifique	Responsabilité sociale		
	La communication doit être conçue comme une action responsable : elle doit aller plus loin que la vente d'un simple produit ou service en cherchant à influencer un changement de comportement positif du public. Elle doit responsabiliser le public auquel elle s'adresse, et lui donner des outils pour être plus responsable.	44,07%	85

Volet	Social		
Critère générique	Adhésion du milieu d'accueil aux projets touristiques		
Critère spécifique	Mise en place de mesures d'incitation de fréquentation du site touristique par les populations locales		
	L'entreprise écotouristique doit contribuer à la protection du patrimoine naturel, des biens et sites historiques, archéologiques, et culturels locaux, mais ne doit pas entraver leur accès pour les résidents locaux. Une tarification trop élevée pour la population locale peut être un frein important. L'accès des populations locales aux sites touristique peut cependant être limité en raison de l'achalandage excessif et des risques de dégradation/fermeture de sites. Dans ce cas, communiquer l'information et les raisons de la fermeture est indispensable.	44,06%	86

Volet	Économique		
Critère générique	Marketing efficace et responsable		
Critère spécifique	Établissement d'un prix juste		
	Il est nécessaire d'établir un prix juste pour tous, du producteur au consommateur comme le proposent les acteurs du commerce équitable qui s'attachent à rémunérer justement les efforts demandés aux fournisseurs en matière de qualité. Il convient également d'adopter des méthodes de fixation des prix permettant l'intégration des coûts environnementaux.	43,66%	87

Volet	Économique		
Critère générique	Entreprenariat proactif et innovation		
Critère spécifique	Démarche de recherche et développement de produits et services		
	Une approche d'innovation est importante pour l'équité. La recherche de solutions originales permet d'élargir le potentiel d'adaptabilité et de donner plus de choix aux individus actuels et à venir pour satisfaire à leurs besoins. De plus, l'innovation peut engendrer un apport scientifique. Le tourisme est un secteur où s'exercent pleinement les lois du marché. Aussi les entreprises doivent-elles faire preuve d'imagination pour s'y implanter, et y offrir un produit économiquement viable. Ce produit ne doit pas seulement être suffisamment original pour distinguer la destination de ses concurrents : il doit également être présenté de manière conviviale pour atteindre la clientèle visée.	43,66%	88

Volet	Environnemental		
Critère générique	Contribution proactive à la protection du milieu		
Critère spécifique	Mise en place de mesures compensatoires		
	Les mesures compensatoires doivent essentiellement viser à contrebalancer les atteintes aux composantes géophysiques de l'écosystème (ex. : projets de reforestation) et/ou aux composantes biologiques de l'écosystème (de projets de conservation de la faune et la flore).	43,5%	89



3.1 ÉLABORATION DES OBJECTIFS
3.2 PLAN D'ACTION
3.3 MONTAGE TECHNIQUE

Prévalence Priorité

Volet	Environnemental		
Critère générique	Utilisation rationnelle des ressources		
Critère spécifique	Utilisation systématique d'énergies renouvelables / alternatives		
	Les producteurs sont encouragés à produire leur propre énergie ou à la compléter par des sources d'énergie renouvelables (tels que les installations photovoltaïques et la mini-hydroélectricité). L'installation de technologies économes en eau, comme les douches et toilettes à faible débit est également préconisée. Il s'agit également de promouvoir, pour les infrastructures touristiques, les architectures et matériaux isolants et l'utilisation de la chaleur, de la lumière et de la ventilation naturelles.	42,91%	90

Volet	Économique		
Critère générique	Maîtrise des outils et mécanismes de gestion		
Critère spécifique	Maîtrise de l'ingénierie de gestion de projets (plan d'affaires)		
	<i>Voir 2. Analyse diagnostique (16)</i>	42,89%	91

Volet	Économique		
Critère générique	Implication des acteurs locaux		
Critère spécifique	Encouragement de la contribution financière des visiteurs		
	La participation concrète à la protection de l'environnement est une des caractéristiques de l'écotourisme. Pour la mettre en œuvre, une option est la sollicitation financière directe des visiteurs. Par exemple, dans certaines destinations, la contribution volontaire des touristes s'est révélée être un succès lorsqu'elle a été promue comme système de opt-out (une charge est retenue à moins que le consommateur indique qu'il ne souhaite pas la payer), dans la mesure où elle exige peu ou pas d'effort de la part du touriste. Cette contribution financière peut remplacer un système plus complexe où le visiteur est personnellement sollicité pour des actions concrètes à portée environnementale, ce qui n'est pas toujours évident à mettre en place dans un contexte de loisir et de vacance.	42,78%	92

Volet	Économique		
Critère générique	Maîtrise des outils et mécanismes de gestion		
Critère spécifique	Management environnemental		
	Le management environnemental, aussi appelé gestion environnementale, management durable ou écomanagement, désigne les méthodes de gestion d'une entité (entreprise, service, etc.) visant à prendre en compte l'impact environnemental de ses activités, à évaluer cet impact et à le réduire. Le management environnemental s'inscrit dans une perspective de développement durable.	42,49%	93

Volet	Environnemental		
Critère générique	Mise en valeur du patrimoine naturel et culturel		
Critère spécifique	Organisation d'événements permettant d'interpréter et de comprendre les pratiques et cultures locales		
	La tenue d'événements ayant une thématique nature/culture peut aussi servir de prétexte pour sensibiliser la population locale autant que les touristes. La composante culturelle des milieux naturels peut aussi s'exprimer par des événements (ex : Fêtes du Québec Maritime : activités à caractère culturel, naturel, gastronomique et écologique). Plusieurs phénomènes naturels saisonniers comme les paysages automnaux, l'arrivée des outardes, le réveil de la nature au printemps, la dérive des icebergs sont, ou pourraient être, la source d'événements spécifiques. De tels événements peuvent aussi être des occasions d'étalement de la saison touristique.	41,82%	94



3.1 ÉLABORATION DES OBJECTIFS

3.2 PLAN D'ACTION

3.3 MONTAGE TECHNIQUE

		Prévalence	Priorité
Volet	Social		
Critère générique	Adhésion du milieu d'accueil aux projets touristiques		
Critère spécifique	Existence de vecteurs-relais de communication ; formation d'ambassadeurs	41,47%	95
	Il est crucial d'entretenir et de solidifier le sentiment d'appartenance au territoire touristique, de favoriser l'appropriation accrue par les locaux des sites, activités et attraits de leur propre territoire. Le développement de ce sentiment d'appartenance, d'une certaine fierté, est essentiel pour que la communauté s'approprie le projet et s'y investisse, mais aussi qu'elle serve de relai de communication en véhiculant une image positive du territoire. Chaque membre de la communauté hôte peut alors devenir un ambassadeur du projet touristique.		
Volet	Social		
Critère générique	Gouvernance participative		
Critère spécifique	Existence de mécanismes complets de conception des processus décisionnels, de prise de décisions et d'exécution des décisions gérés directement par les communautés locales	41,16%	96
	Toutes les initiatives d'écotourisme devraient être discutées par toutes les parties concernées dans le projet ou intéressées par l'aspect de conservation lié au projet. La consultation claire avec la communauté et autres membres devrait mener à une vision et une stratégie communes pour l'écotourisme. Il faut mettre en place des mécanismes légaux et institutionnels adaptés pour faciliter et rendre effective la participation systématique des communautés locales à l'ensemble du processus écotouristique qui comporte la définition d'une politique, la planification, la gestion et la surveillance.		
Volet	Social		
Critère générique	Gouvernance participative		
Critère spécifique	Favorisation de l'opération d'entreprises par la communauté ; présence de mécanismes et d'outils d'accompagnement (gestion)	41,13%	97
	Il est dans la logique du tourisme durable que des entreprises passent des accords et des contrats avec des communautés pour développer des projets touristiques. Ceci peut se faire par le biais d'entreprises communautaires où les populations locales deviennent gestionnaires en commun de projets économiques. Par ailleurs les communes peuvent soit gérer en direct leurs équipements, soit en déléguer la gestion à une entreprise privée.		
Volet	Économique		
Critère générique	Rentabilité financière		
Critère spécifique	Diversification des sources de revenus	40,49%	98
	L'attention du producteur doit essentiellement porter sur les produits touristiques classiques : attractions, hébergement, infrastructures, information, etc. Toutefois, même si ces éléments suffisent à constituer un produit viable, des activités complémentaires doivent être envisagées lorsqu'il s'agit de développer ou de réorienter un tourisme axé sur le patrimoine naturel et culturel. Ces activités permettront de diversifier l'offre, d'augmenter la satisfaction du visiteur, de prolonger la saison touristique et d'étendre les gains économiques et sociaux à d'autres secteurs. Par exemple : événements et activités (les touristes attirés dans une région en raison de ses atouts naturels et culturels souhaitent participer ou assister aux manifestations et festivités locales), produits locaux (proposer les produits locaux à la vente est une autre manière de diversifier l'offre touristique. Les visiteurs souhaitent, en effet, de plus en plus souvent essayer et acheter des spécialités du terroir).		
Volet	Économique		
Critère générique	Offre écotouristique ciblée et adaptée		
Critère spécifique	Favorisation de l'unicité et la distinction des produits et services	39,98%	99
	<i>Voir 1. Conception (5)</i>		



3.1 ÉLABORATION DES OBJECTIFS

3.2 PLAN D'ACTION

3.3 MONTAGE TECHNIQUE

Prévalence Priorité

Volet	Environnemental		
Critère générique	Respect des obligations légales en matière environnementale		
Critère spécifique	Certification de l'entreprise		
	<p>La démarche d'homologation et d'écolabellisation est volontaire. Son objectif est généralement double :</p> <ul style="list-style-type: none"> • valider que les choix environnementaux de l'entreprise sont cohérents et d'une ampleur suffisante en les confrontant à des règles officielles ou standardisées. Pour prétendre au label, l'entreprise doit respecter les normes et réglementations environnementales établies (aménagement des sites, traitement des déchets, gestion des eaux usées, etc.) ; • obtenir un avantage compétitif car la recherche des labels de démarche environnementale est devenue une donnée prise régulièrement en considération par les visiteurs. Une partie de la clientèle est très sensible aux messages liés à la durabilité sous tous ces aspects et est prête à payer plus les produits qui reflètent une attitude responsable vis-à-vis des destinations visitées, aussi bien depuis le point de vue sociale qu'environnementale. <p>Les systèmes d'homologation et d'écolabellisation peuvent être appliqués à l'ensemble d'une destination touristique locale en vue d'en sauvegarder les caractéristiques naturelles, écologiques, économiques et culturelles et d'accroître l'intégration entre les professionnels du tourisme, la communauté des entrepreneurs locaux, la population locale et l'administration publique. Pour que soient atteints les objectifs de l'écotourisme durable, la plupart des concepts existants en matière d'écolabels, de marques et de systèmes d'homologation doivent être élargis sous les angles social et culturel.</p>	39,5%	100

Volet	Environnemental		
Critère générique	Utilisation d'outils d'évaluation et de contrôle spécialisés		
Critère spécifique	Recours systématique à des évaluations environnementales et à des études d'impact		
	<i>Voir 2. Analyse diagnostique (17)</i>	39,16%	101

Volet	Environnemental		
Critère générique	Utilisation rationnelle des ressources		
Critère spécifique	Système de traçabilité des actions		
	<p>Une gestion rationnelle du tourisme suppose que l'on puisse disposer rapidement de données sur l'évolution des impacts dans le temps, afin de pouvoir ajuster en conséquence les politiques et les mesures à prendre. Il faut établir des indicateurs relatifs aux buts et objectifs du développement durable afin de suivre l'état, les résultats et les impacts du tourisme. Des programmes de suivi rentables doivent être mis en place. Le suivi des données environnementales de tous les sites touristiques, projets, et actions diverses est essentiel, car cette surveillance fournit des informations qui permettront d'anticiper les impacts futurs et de prévoir les mesures requises pour les éviter. Des indicateurs réalistes sur l'environnement et sur le développement durable sont aussi nécessaires, à partir desquels tout progrès peut être mesuré et observé.</p>	37,9%	102

Volet	Economique		
Critère générique	Offre écotouristique ciblée et adaptée		
Critère spécifique	Existence d'un équilibre entre les expériences naturelles (en lien avec l'environnement) et culturelles		
	<i>Voir 1. Conception (6)</i>	37,71%	103



3.1 ÉLABORATION DES OBJECTIFS
3.2 PLAN D'ACTION
3.3 MONTAGE TECHNIQUE

Prévalence Priorité

Volet	Environnemental		
Critère générique	Éducation et sensibilisation à l'environnement		
Critère spécifique	Existence de programmes éducatifs spécifiquement destinés aux jeunes		
	La sensibilisation des plus jeunes à l'écoresponsabilité est doublement bénéfique. Elle permet d'une part d'initier relativement tôt des réflexes de protection et de mise en valeur de l'environnement, et les comportements acquis pourront ainsi influencer durablement la relation des nouveaux écotouristes au milieu naturel. Le fait de considérer les jeunes dans la démarche de sensibilisation a d'autre part un intérêt économique. Ceux-ci ont de plus en plus un rôle de prescripteurs d'achat, y compris dans le domaine touristique. Puisqu'il s'agit par ailleurs d'une clientèle naturellement plus encline à prendre en compte la protection de l'environnement, élaborer des programmes éducatifs qui leur sont spécifiquement destinés et les intégrer à l'offre commerciale est tout à fait pertinent. Tout comme pour les adultes, l'objectif est de les sensibiliser davantage à la protection et à l'exploitation durable de la nature, aux cultures locales et indigènes et à tout ce qui les lie à l'écotourisme. Des programmes particuliers pour les groupes scolaires favoriseront la contribution des projets écotouristiques au développement durable.	37,02%	104
Volet	Économique		
Critère générique	Marketing efficace et responsable		
Critère spécifique	Sollicitation des touristes individuels		
	Ne pas uniquement vendre des forfaits à des groupes; les touristiques seuls ou en petits groupes (backpackers) peuvent constituer une clientèle importante pour l'écotourisme.	35,93%	105
Volet	Économique		
Critère générique	Rentabilité financière		
Critère spécifique	Innovation dans les modes de financement		
	La rentabilité financière peut également s'acquérir par une démarche d'innovation dans les modes de financement (dons, prêts, soutien logistique). La création de mécanismes de financement originaux peut favoriser l'atteinte de l'équilibre en plus de renforcer l'implication des investisseurs locaux dans le projet touristique.	35,73%	106
Volet	Économique		
Critère générique	Marketing efficace et responsable		
Critère spécifique	Programme de fidélisation de la clientèle		
	La fidélisation des clients existants coûte beaucoup moins cher que le recrutement de nouveaux clients. En conséquence les politiques de fidélisation amélioreraient les résultats dans des proportions considérables. Pour qu'une fidélisation sur le moyen et long terme soit réussie, il faut dans un premier temps connaître le type de clientèle qui se présente. Il faut également tout mettre en œuvre pour leur confort et étudier minutieusement différents critères qui les poussent à rester, tels que leurs comportements, leurs goûts, leurs habitudes, etc. Il faut enfin développer et utiliser des outils de gestion spécifiques : hébergement de bases de données, intégration des données clients, campagne e-mailing, réseaux sociaux. La fidélisation client est en effet étroitement liée à la capacité de recourir au marketing relationnel et interactif.	34,33%	107



3.1 ÉLABORATION DES OBJECTIFS

3.2 PLAN D'ACTION

3.3 MONTAGE TECHNIQUE

Prévalence Priorité

Volet	Social		
Critère générique	Bien-être des visiteurs		
Critère spécifique	Offre de produits aux personnes économiquement et socialement défavorisées		
	<p>L'écotourisme devrait être accessible à tous, y compris les jeunes, les étudiants, les familles et les aînés. Les deux principaux défis à surmonter dans ce domaine sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le handicap physique, qui inclut les citoyens concernés par une déficience de mobilité ou sensorielle, soit à titre personnel soit indirectement par un membre de leur famille ou du groupe. Ce nombre peut augmenter, en raison de l'évolution démographique. • le handicap économique, qui existe dans tous les pays mais est spécialement dominant parmi les jeunes. <p>Une approche de gestion repose sur l'adaptation des services et de la tarification.</p>	33,77%	108
Volet	Environnemental		
Critère générique	Utilisation rationnelle des ressources		
Critère spécifique	Obtention d'un statut de protection pour le territoire d'exploitation		
	<p>Les aires naturelles protégées possèdent une grande valeur de référence pour les destinations de tourisme durable, car leur singularité attire non seulement des touristes de nature ou écotouristes, mais aussi parce qu'elles deviennent de plus en plus un facteur qui attire n'importe quel type de visiteurs et de touristes.</p>	30,79%	109
Volet	Économique		
Critère générique	Rentabilité financière		
Critère spécifique	Fonds spécial dédié à la conservation		
	<p>Une contribution concrète au développement durable de l'écotourisme est la création de modes de financement directement à l'attention de la conservation de l'environnement et versés aux organismes qui veillent à la protection de l'environnement. Compte tenu de la réalité économique des entreprises écotouristiques, ce critère n'est pas toujours aisé à mettre en œuvre. Il peut toutefois constituer un objectif à long terme.</p>	27,4%	110
Volet	Économique		
Critère générique	Offre écotouristique ciblée et adaptée		
Critère spécifique	Offre de prestations haut de gamme		
	<i>Voir 1. Conception (7)</i>	22,66%	111



4.1 IMPLANTATION
4.2 PROMOTION ET MISE EN MARCHÉ
4.3 OPÉRATION

Prévalence Priorité

Volet	Social		
Critère générique	Bien-être des communautés d'accueil		
Critère spécifique	Maximisation des bénéfices pour les populations locales		
	<p>L'écotourisme doit contribuer le plus possible au maintien et à l'amélioration de la qualité de vie des communautés locales. Les bénéfices socio-économiques que l'on doit chercher à maximiser concernent :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ bonification des infrastructures locales; ▪ niveaux de revenus ; ▪ opportunités d'emploi; ▪ amélioration des structures sociales; ▪ accès aux ressources, aux services collectifs et aux systèmes d'assistance à la vie; ▪ participation de la population en général à différents niveaux et ce, en lui donnant des fonctions valorisantes. <p>Au stade de la conception des projets écotouristiques, on doit évaluer les coûts et les gains d'opportunité pour la population locale. On visera ensuite notamment à optimiser la proportion de revenu qui est conservée localement, en renforçant les chaînes locales d'approvisionnement et en promouvant l'utilisation des produits locaux, des commerces et des autres services locaux par les visiteurs.</p>	66,24%	1

Volet	Environnemental		
Critère générique	Préservation de l'intégrité géophysique du milieu (air, sol, eau)		
Critère spécifique	Respect de la capacité de charge du site ; consommation des ressources sous leur taux de renouvelabilité		
	<i>Voir 3. Planification (1)</i>	64,4%	2

Volet	Environnemental		
Critère générique	Conservation de l'intégrité des écosystèmes		
Critère spécifique	Maintien de la diversité des écosystèmes et des espèces		
	<i>Voir 3. Planification (2)</i>	64,21%	3

Volet	Social		
Critère générique	Équité sociale		
Critère spécifique	Répartition large et équitable des bénéfices socio-économiques du tourisme		
	<p>Pour que l'industrie touristique ait un impact positif dans la vie de ses employés et de ses fournisseurs de services, les revenus doivent être visibles et répartis équitablement. Tous les acteurs concernés – depuis les voyageurs et agences de voyage locales et internationales, les hôteliers, les guides et les producteurs – doivent recevoir un revenu juste en échange de leurs biens et de leurs services. L'écotourisme doit être équitable pour tous, donc rentable pour les opérateurs privés (producteurs) et juste (qui tient compte de la réalité socio-économique du pays) pour le touriste. L'ensemble de la communauté d'accueil doit également bénéficier des retombées économiques des projets (réinvestissement des profits) y compris au niveau intergénérationnel.</p>	63,27%	4

Volet	Environnemental		
Critère générique	Préservation de l'intégrité patrimoniale, de l'identité du site et des paysages		
Critère spécifique	Compatibilité des aménagements touristiques avec les composantes environnementales et patrimoniales du site		
	<i>Voir 3. Planification (3)</i>	62,43%	5



4.1 IMPLANTATION
4.2 PROMOTION ET MISE EN MARCHÉ
4.3 OPÉRATION

Prévalence Priorité

Volet	Économique		
Critère générique	Rentabilité financière		
Critère spécifique	Contrôle de la santé financière	61,23%	6
	<i>Voir 3. Planification (4)</i>		

Volet	Environnemental		
Critère générique	Maintien de la pureté de l'environnement		
Critère spécifique	Réduction de l'érosion des sites sensibles	61,23%	7
	<i>Voir 3. Planification (5)</i>		

Volet	Économique		
Critère générique	Offre écotouristique ciblée et adaptée		
Critère spécifique	Mise en valeur (optimisation) du potentiel écotouristique du territoire	60,43%	8
	<i>Voir 3. Planification (6)</i>		

Volet	Social		
Critère générique	Valorisation de l'identité et du patrimoine de la communauté d'accueil		
Critère spécifique	Mesures d'identification et de valorisation de l'héritage culturel local	59,35%	9
	<i>Voir 3. Planification (7)</i>		

Volet	Environnemental		
Critère générique	Maintien de la pureté de l'environnement		
Critère spécifique	Gestion des déchets : réduction, réutilisation (valorisation) et recyclage	58,83%	10
	<i>Voir 3. Planification (8)</i>		

Volet	Social		
Critère générique	Bien-être des communautés d'accueil		
Critère spécifique	Mesures pour garantir la santé, la sûreté et la sécurité des communautés d'accueil	58,83%	11
	<i>Voir 3. Planification (9)</i>		

Volet	Environnemental		
Critère générique	Éducation et sensibilisation à l'environnement		
Critère spécifique	Existence d'activités d'interprétation appropriées incluant de la documentation de sensibilisation à l'écoresponsabilité	58,72%	12
	<i>Voir 3. Planification (10)</i>		

Volet	Social		
Critère générique	Valorisation de l'identité et du patrimoine de la communauté d'accueil		
Critère spécifique	Mesures de conservation de l'héritage culturel local	58,63%	13
	<i>Voir 3. Planification (11)</i>		

Volet	Social		
Critère générique	Valorisation de l'identité et du patrimoine de la communauté d'accueil		
Critère spécifique	Fourniture aux visiteurs de moyens pour découvrir l'identité, les traditions et la culture locale	58,21%	14
	<i>Voir 3. Planification (12)</i>		



4.1 IMPLANTATION
4.2 PROMOTION ET MISE EN MARCHÉ
4.3 OPÉRATION

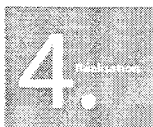
Prévalence Priorité

Volet	Social		
Critère générique	Respect des droits et structures sociales des communautés autochtones et traditionnelles		
Critère spécifique	Respect des croyances et des traditions des peuples autochtones	57,9%	15
	<i>Voir 2. Analyse diagnostique (1)</i> <i>Voir 3. Planification (13)</i>		
Volet	Social		
Critère générique	Gouvernance participative		
Critère spécifique	Processus de consultation de la communauté d'accueil	57,44%	16
	<i>Voir 3. Planification (14)</i>		
Volet	Économique		
Critère générique	Coordination des agents économiques		
Critère spécifique	Coopération et maillage d'entreprises	57,23%	17
	<i>Voir 2. Analyse diagnostique (2)</i> <i>Voir 3. Planification (15)</i>		
Volet	Environnemental		
Critère générique	Éducation et sensibilisation à l'environnement		
Critère spécifique	Formation et sensibilisation environnementale des employés	57,23%	18
	<i>Voir 3. Planification (16)</i>		
Volet	Environnemental		
Critère générique	Maintien de la pureté de l'environnement		
Critère spécifique	Conservation des ressources en eau	57,23%	19
	<i>Voir 3. Planification (17)</i>		
Volet	Environnemental		
Critère générique	Maintien de la pureté de l'environnement		
Critère spécifique	Réduction de la pollution de l'air et des émissions de gaz à effet de serre (GES)	57,23%	20
	<i>Voir 3. Planification (18)</i>		
Volet	Social		
Critère générique	Bien-être des visiteurs		
Critère spécifique	Offre équitable d'activités	56,88%	21
	<i>Voir 3. Planification (19)</i>		
Volet	Environnemental		
Critère générique	Maintien de la pureté de l'environnement		
Critère spécifique	Réduction de la consommation d'énergie	56,83%	22
	<i>Voir 3. Planification (20)</i>		
Volet	Environnemental		
Critère générique	Maintien de la pureté de l'environnement		
Critère spécifique	Gestion des eaux usées	56,83%	23
	<i>Voir 3. Planification (21)</i>		



4.1 IMPLANTATION
4.2 PROMOTION ET MISE EN MARCHÉ
4.3 OPÉRATION

		Prévalence	Priorité
Volet	Économique		
Critère générique	Contrôle et suivi des activités/projets		
Critère spécifique	Existence d'un système de contrôle de qualité et de rétroaction avec les visiteurs		
	<p>Faire le suivi des performances économiques, sociales, culturelles et environnementales est nécessaire pour assurer la continuité et l'amélioration continue des activités écotouristiques. Des analyses quantitatives peuvent permettre un suivi précis.</p> <p>Pour assurer plus particulièrement la satisfaction des visiteurs, il faut contrôler la qualité de leur séjour. Effectuer régulièrement des enquêtes et recueillir directement l'avis des clients est essentiel pour évaluer le degré de satisfaction des visiteurs : les informations à ce propos permettent d'établir ce que les touristes ont aimé le plus, et le moins; si la destination a répondu à leurs attentes, et s'ils ont l'intention d'y revenir; et si leur choix de la destination ou d'une activité particulière a été influencé par la norme ou le label de qualité qui y est attaché. Des mécanismes d'analyse systématique et/ou d'intégration des doléances, commentaires et suggestions peuvent alors être mis en place.</p>	56,43%	24
Volet	Environnemental		
Critère générique	Gestion des interactions visiteurs / biodiversité (faune, flore)		
Critère spécifique	Existence de moyens de contrôle		
	<i>Voir 3. Planification (22)</i>	56,21%	25
Volet	Social		
Critère générique	Respect des droits et structures sociales des communautés autochtones et traditionnelles		
Critère spécifique	Respect des droits individuels et collectifs des peuples autochtones		
	<i>Voir 2. Analyse diagnostique (4)</i> <i>Voir 3. Planification (23)</i>	55,03%	26
Volet	Environnemental		
Critère générique	Éducation et sensibilisation à l'environnement		
Critère spécifique	Valorisation systématique de la responsabilité environnementale ; alphabétisation écologique		
	<p>La capacité d'une personne d'intégrer les dimensions environnementales relatives à toute activité humaine dans le processus de prise de décision est appelée alphabétisation écologique par certains. Cette capacité comprend la mise en œuvre des valeurs écologiques telles que la coopération, la conservation, l'interdépendance, la flexibilité et l'association. Il y a donc une relative superposition avec les principes du développement durable. Appliquée au domaine écotouristique, il s'agirait alors que chacun des intervenants priorise systématiquement ces valeurs dans l'exercice de sa profession et dans la gestion des projets qui lui incombent. Une difficulté est de concrétiser cette démarche. Mais sur le principe, on perçoit aisément dans quelle mesure elle peut contribuer au développement touristique durable.</p>	54,9%	27
Volet	Environnemental		
Critère générique	Respect des obligations légales en matière environnementale		
Critère spécifique	Respect de tous les traités, lois, normes et règlements relatifs à la protection de l'environnement		
	<i>Voir 3. Planification (24)</i>	54,8%	28
Volet	Économique		
Critère générique	Promotion de la formation de la main-d'œuvre		
Critère spécifique	Accessibilité d'un programme de formation de qualité		
	<i>Voir 3. Planification (25)</i>	54,61%	29



4.1 IMPLANTATION
4.2 PROMOTION ET MISE EN MARCHÉ
4.3 OPÉRATION

Prévalence Priorité

Volet	Environnemental		
Critère générique	Éducation et sensibilisation à l'environnement		
Critère spécifique	Sensibilisation environnementale des visiteurs		54,61%
	<i>Voir 3. Planification (26)</i>		

Volet	Economique		
Critère générique	Marketing efficace et responsable		
Critère spécifique	Connaissance du marché et de la clientèle		54,24%
	<i>Voir 2. Analyse diagnostique (5)</i> <i>Voir 3. Planification (27)</i>		

Volet	Economique		
Critère générique	Valorisation des emplois		
Critère spécifique	Favorisation des emplois qualifiés		54,24%
	<i>Voir 3. Planification (28)</i>		

Volet	Social		
Critère générique	Bien-être des communautés d'accueil		
Critère spécifique	Respect de la capacité limite sociale		53,92%
	<p>La capacité limite sociale (ou capacité de support social) est le nombre de visiteurs dans une région donnée à un moment donné et son rapport à la taille de la population locale. Ce nombre détermine en grande partie la réaction négative ou positive des communautés au tourisme. Le degré de concentration ou de dispersion géographique peut aussi jouer un rôle. Ce problème peut être maîtrisé par des politiques de gestion des visiteurs et des mesures telles que :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ la gestion de la demande et la réduction du caractère saisonnier du tourisme grâce à des techniques de marketing et de tarification encourageant les visites hors saison ou en faisant la promotion d'autres endroits pour étaler les visites au sein et à l'extérieur de la destination ; ▪ une meilleure gestion de la circulation par des transformations physiques, la signalisation, l'information et la promotion de modes de transport alternatifs ; ▪ l'adoption de mesures pour certains types d'activité qui peuvent provoquer d'importants afflux de visiteurs à certains moments (par ex. gestion des arrivées des navires de croisière). 		

Volet	Economique		
Critère générique	Valorisation des emplois		
Critère spécifique	Création d'emplois locaux		53,84%
	<i>Voir 3. Planification (29)</i>		

Volet	Economique		
Critère générique	Valorisation des emplois		
Critère spécifique	Respect de la réglementation du travail ; contrôle des règles de santé/sécurité pour les salariés		53,81%
	<i>Voir 3. Planification (30)</i>		



4.1 IMPLANTATION
4.2 PROMOTION ET MISE EN MARCHÉ
4.3 OPÉRATION

Prévalence Priorité

Volet	Économique		
Critère générique	Offre écotouristique ciblée et adaptée		
Critère spécifique	Offre d'un service de guidage et d'interprétation de qualité		
	Les dernières études sur l'écotourisme révèlent que la plupart des clientèles accordent beaucoup d'importance au nombre d'activités offertes durant un voyage, à la qualité du contenu interprétatif et éducatif lors des visites guidées et aux qualifications des guides accompagnateurs. Les activités d'interprétation prennent des formes multiples et peuvent s'appuyer sur des moyens de communication simples (ex. feuillets d'information) ou élaborés (ex. centre d'interprétation interactif). Mais parmi ces activités, la plus répandue parmi les producteurs est la forme verbale, soit celle qui nécessite la participation d'un guide-interprète dans le cadre d'une excursion guidée. La qualité de l'interprétation et le professionnalisme des guides sont des incontournables. La formation des guides constituant un volet essentiel d'un plan de développement écotouristique, il est très conseillé d'avoir recours à des guides dûment formés (AEC, DEC ou Baccalauréat) et certifiés AEQ et CQRHT. L'accessibilité, la durée et la qualité de la formation sont des facteurs décisifs de compétence. Idéalement, les guides sont natifs de la région pour transmettre leurs connaissances de la nature et de la culture locales.	53,63%	36
Volet	Social		
Critère générique	Gouvernance participative		
Critère spécifique	Processus continu d'information de la communauté d'accueil		
	Voir 3. Planification (31)	52,46%	37
Volet	Social		
Critère générique	Inclusion des projets touristiques dans une stratégie de développement local		
Critère spécifique	Développement qui met l'accent sur la qualité de vie (santé, démographie, ...)		
	Les projets écotouristiques doivent contribuer à maintenir et à améliorer la qualité de vie des communautés locales, notamment les structures sociales et l'accès aux ressources, aux services collectifs et aux systèmes d'assistance à la vie, en évitant toute forme de dégradation ou d'exploitation sociale. On doit viser une amélioration de la qualité et du niveau de vie des employés et de leur famille et la protection sociale adéquate des employés.	52,46%	38
Volet	Social		
Critère générique	Gouvernance participative		
Critère spécifique	Démarche de sollicitation de la participation locale pour améliorer les conditions d'une prise de décision locale efficace (subsidiarité)		
	Voir 3. Planification (33)	52,15%	39
Volet	Environnemental		
Critère générique	Utilisation rationnelle des ressources		
Critère spécifique	Utilisation d'infrastructures existantes et limitation du nombre des nouvelles		
	Voir 3. Planification (34)	52,09%	40
Volet	Économique		
Critère générique	Rentabilité financière		
Critère spécifique	Compétitivité ; bon rapport qualité/prix du produit		
	Voir 3. Planification (35)	51,84%	41

4.

4.1 IMPLANTATION
4.2 PROMOTION ET MISE EN MARCHÉ
4.3 OPÉRATION

Prévalence Priorité

Volet	Social		
Critère générique	Gouvernance participative		
Critère spécifique	Gestion participative effective entre promoteurs et communauté d'accueil (contribution au processus décisionnel)	51,69%	42
	<i>Voir 3. Planification (36)</i>		
Volet	Économique		
Critère générique	Valorisation des emplois		
Critère spécifique	Respect des règles d'équité et d'inclusion	51,35%	43
	<i>Voir 3. Planification (37)</i>		
Volet	Social		
Critère générique	Respect des droits et structures sociales des communautés autochtones et traditionnelles		
Critère spécifique	Existence et/ou renforcement de rapports formels avec les structures sociales et communautaires locales déjà existantes	51,26%	44
	<i>Voir 3. Planification (38)</i>		
Volet	Économique		
Critère générique	Offre écotouristique ciblée et adaptée		
Critère spécifique	Offre d'expériences participatives et d'immersion	51,23%	45
	<i>Voir 1. Conception (2) Voir 3. Planification (40)</i>		
Volet	Social		
Critère générique	Protection des visiteurs		
Critère spécifique	Existence d'un plan de gestion des risques opérationnel	51,23%	46
	<i>Voir 3. Planification (41)</i>		
Volet	Environnemental		
Critère générique	Conservation de l'intégrité des écosystèmes		
Critère spécifique	Protection prioritaire des écosystèmes critiques et des espèces menacées	51,01%	47
	<i>Voir 3. Planification (42)</i>		
Volet	Économique		
Critère générique	Promotion de la formation de la main-d'œuvre		
Critère spécifique	Favorisation de la formation régulière / continue	50,83%	48
	<i>Voir 3. Planification (43)</i>		
Volet	Environnemental		
Critère générique	Respect des obligations légales en matière environnementale		
Critère spécifique	Respect spécifique des statuts particuliers	50,43%	49
	Dans certaines situations, le comportement du consommateur doit être contrôlé par les règlements et les statuts spécifiques, par exemple en ce qui concerne la pratique d'activités particulières dans les zones naturelles sensibles et les territoires protégés où la réglementation est par nature plus stricte.		



4.1 IMPLANTATION
4.2 PROMOTION ET MISE EN MARCHÉ
4.3 OPÉRATION

Prévalence Priorité

Volet	Environnemental		
Critère générique	Maintien de la pureté de l'environnement		
Critère spécifique	Réduction de la pollution visuelle	50,43%	50
	<i>Voir 3. Planification (44)</i>		

Volet	Environnemental		
Critère générique	Conservation de l'intégrité des écosystèmes		
Critère spécifique	Contrôle de l'importation des espèces non-indigènes	50,4%	51
	<i>Voir 3. Planification (45)</i>		

Volet	Environnemental		
Critère générique	Préservation de l'intégrité géophysique du milieu (air, sol, eau)		
Critère spécifique	Réduction des impacts des transports et de la mobilité	50,11%	52
	<i>Voir 3. Planification (46)</i>		

Volet	Économique		
Critère générique	Maîtrise des outils et mécanismes de gestion		
Critère spécifique	Maîtrise des outils et mécanismes de gestion des ressources humaines	50,03%	53
	<i>Voir 3. Planification (47)</i>		

Volet	Économique		
Critère générique	Valorisation des emplois		
Critère spécifique	Favorisation de l'épanouissement personnel, du bien-être des travailleurs	50,03%	54
	L'entreprise doit offrir des emplois qui favorisent la valorisation et l'épanouissement personnel et qui permettent un investissement personnel à long terme. Le niveau des salaires, la valorisation de la fonction de travail et les opportunités de carrière sont des facteurs pour y parvenir. L'organisation quotidienne du travail doit également contribuer à la qualité de l'emploi. Ainsi un effort particulier doit être fait sur la forme, la durée et la cohérence des horaires de travail, tout en reconnaissant que ceux-ci doivent correspondre aux contraintes de la demande des clientèles.		

Volet	Économique		
Critère générique	Marketing efficace et responsable		
Critère spécifique	Marketing responsable	49,71%	55
	<i>Voir 3. Planification (48)</i>		

Volet	Économique		
Critère générique	Offre écotouristique ciblée et adaptée		
Critère spécifique	Offre d'expériences authentiques incluant une part d'aventure	49,67%	56
	<i>Voir 1. Conception (3)</i> <i>Voir 3. Planification (49)</i>		



4.1 IMPLANTATION
4.2 PROMOTION ET MISE EN MARCHÉ
4.3 OPÉRATION

Prévalence Priorité

Volet	Économique		
Critère générique	Maîtrise des outils et mécanismes de gestion		
Critère spécifique	Maîtrise des outils et des mécanismes de marketing		
	<p>Le marketing touristique est le processus de management qui permet aux producteurs d'identifier les clientèles, actuelles et potentielles, de communiquer avec elles pour cerner leurs besoins et influencer leurs désirs et motivations. La démarche permet de créer et d'adapter les produits en vue d'atteindre les objectifs sociaux, économiques et environnementaux de l'entreprise. Le marketing et la promotion des produits touristiques, et de la destination en général, figurent parmi les composantes clés de toute stratégie du tourisme. Sans promotion adéquate, l'attraction la plus impressionnante ne parviendra jamais à susciter l'intérêt, surtout s'il s'agit d'une destination qui vise des segments spécialisés du marché. De nombreux projets de tourisme durable échouent en raison du manque d'expérience marketing et du manque d'accès au marché. La commercialisation est une démarche complexe qui nécessite une stratégie à part entière pour la planification, la coordination et le financement des diverses actions qu'elle implique. Il est notamment nécessaire de savoir comment conduire des études de marché (recourir à des études déjà réalisées est plus aisé) pour élaborer des produits touristiques conjuguant les avantages comparatifs du territoire avec les tendances présentes ou prévisibles de la demande. Les opérateurs, les guides, les agents, les vendeurs et les distributeurs doivent être impliqués dans le développement du produit, le marketing et la vente, selon ce qui convient.</p> <p>Les démarches à maîtriser sont les suivantes :</p> <p>Dans une démarche marketing :</p> <ul style="list-style-type: none"> - stratégie marketing- étude de marché - étude des clientèles actuelles - étude des clientèles potentielles - étude de l'offre et de la concurrence <p>Dans une démarche de commercialisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - stratégie de communication du projet - stratégie de positionnement 	49,66%	57

Volet	Économique		
Critère générique	Marketing efficace et responsable		
Critère spécifique	Connaissance précise du produit et de ses spécificités		
	<p><i>Voir 2. Analyse diagnostique (8)</i> <i>Voir 3. Planification (50)</i></p>	49,63%	58

Volet	Économique		
Critère générique	Implication des acteurs locaux		
Critère spécifique	Priorisation des ressources et services locaux		
	<i>Voir 3. Planification (51)</i>	49,63%	59

Volet	Environnemental		
Critère générique	Maintien de la pureté de l'environnement		
Critère spécifique	Réduction de l'utilisation de produits chimiques nocifs pour l'environnement		
	<i>Voir 3. Planification (52)</i>	49,63%	60

Volet	Social		
Critère générique	Protection des visiteurs		
Critère spécifique	Existence de programmes de sensibilisation et de prévention des risques		
	<i>Voir 3. Planification (53)</i>	49,44%	61

4.

4.1 IMPLANTATION
4.2 PROMOTION ET MISE EN MARCHÉ
4.3 OPÉRATION

Prévalence Priorité

Volet	Économique		
Critère générique	Maîtrise des outils et mécanismes de gestion		
Critère spécifique	Maîtrise des outils et mécanismes de comptabilité et d'analyse financière	49,04%	62
	<i>Voir 2. Analyse diagnostique (9)</i> <i>Voir 3. Planification (54)</i>		
Volet	Environnemental		
Critère générique	Éducation et sensibilisation à l'environnement		
Critère spécifique	Sensibilisation environnementale de la population locale (communauté d'accueil)	48,89%	63
	<i>Voir 3. Planification (55)</i>		
Volet	Social		
Critère générique	Gouvernance participative		
Critère spécifique	Recours aux ressources logistiques et humaines locales	48,46%	64
	<i>Voir 3. Planification (57)</i>		
Volet	Environnemental		
Critère générique	Contribution proactive à la protection du milieu		
Critère spécifique	Existence de moyens permettant aux écotouristes de participer personnellement à l'effort de conservation (maintien de l'ordre, entretien, préservation du patrimoine et la culture locale)	48,11%	65
	<i>Voir 3. Planification (58)</i>		
Volet	Économique		
Critère générique	Offre écotouristique ciblée et adaptée		
Critère spécifique	Offre de produits responsables (dans tous leurs aspects)	48,06%	66
	<i>Voir 3. Planification (59)</i>		
Volet	Environnemental		
Critère générique	Maintien de la pureté de l'environnement		
Critère spécifique	Réduction de la pollution sonore	48,03%	67
	<i>Voir 3. Planification (60)</i>		
Volet	Économique		
Critère générique	Communication efficace et éthique		
Critère spécifique	Communication éthique et transparente ; qualité et précision dans la promotion et dans l'information fournie aux visiteurs	47,96%	68
	Il s'agit d'offrir des informations transparentes sur les produits touristiques permettant la décision d'achat en fonction de critères écologiques et sociaux. L'ensemble de ces informations fournies avant l'achat aidera les clients potentiels à distinguer les authentiques professionnels de l'écotourisme et les autres opérateurs qui ne cherchent qu'à tirer profit du mouvement écologique actuel. Le matériel de promotion de l'écotourisme doit apporter de solides informations sur l'expérience à laquelle les touristes éventuels sont conviés, avec des précisions sur la flore, la faune, la géologie et, d'une façon générale, l'écosystème objet de la visite. Il doit aussi comprendre des renseignements exacts sur les différents modes de déplacement pour rejoindre la destination et sur place, sur l'hébergement et sur les services de restauration. En outre, pour être complète, la documentation doit aussi comporter des informations sur les habitants de la destination, leur société et leur vie culturelle, ainsi que des recommandations relatives à ce qu'on peut et ne peut pas faire sur place.		



4.1 IMPLANTATION
4.2 PROMOTION ET MISE EN MARCHÉ
4.3 OPÉRATION

Prévalence Priorité

Volet	Économique		
Critère générique	Offre écotouristique ciblée et adaptée		
Critère spécifique	Adaptation des produits aux petits groupes ou voyageurs individuels	47,84%	69
	<i>Voir 3. Planification (61)</i>		
Volet	Économique		
Critère générique	Valorisation des emplois		
Critère spécifique	Salaires élevés et équitables	47,6%	70
	<i>Voir 3. Planification (62)</i>		
Volet	Environnemental		
Critère générique	Respect des obligations légales en matière environnementale		
Critère spécifique	Constructions et matériaux conformes aux normes environnementales	47,44%	71
	<i>Voir 3. Planification (63)</i>		
Volet	Économique		
Critère générique	Démarche qualité transversale		
Critère spécifique	Existence d'une démarche qualité dans tous les domaines (standardisation, respect des normes)	47,29%	72
	<i>Voir 3. Planification (64)</i>		
Volet	Social		
Critère générique	Inclusion des projets touristiques dans une stratégie de développement local		
Critère spécifique	Implication de l'entreprise touristique dans une stratégie de développement local intégral	47,07%	73
	<i>Voir 3. Planification (65)</i>		
Volet	Économique		
Critère générique	Offre écotouristique ciblée et adaptée		
Critère spécifique	Prise en compte des besoins économiques de la population locale	46,95%	74
	<i>Voir 2. Analyse diagnostique (10)</i> <i>Voir 3. Planification (66)</i>		
Volet	Économique		
Critère générique	Valorisation des emplois		
Critère spécifique	Possibilités d'évolution de carrière	46,95%	75
	<i>Voir 3. Planification (67)</i>		



4.1 IMPLANTATION
4.2 PROMOTION ET MISE EN MARCHÉ
4.3 OPÉRATION

Prévalence Priorité

Volet	Économique		
Critère générique	Marketing efficace et responsable		
Critère spécifique	Valorisation de l'image durable de l'entreprise ; communication sur les engagements responsables		
	La communication sur les engagements responsables de l'entreprise est essentielle car elle optimise les bénéfices du système de management environnemental. Il n'y a pas en effet grand intérêt à mettre en œuvre un excellent plan d'action environnemental si les clients n'en sont pas informés. Concrètement, la communication doit donc revenir sur les réussites de l'entreprise et sa démarche de progrès. Le premier état des lieux environnemental fournira un aperçu de la sensibilité environnementale et des demandes des clients, et la communication devra par la suite être axée sur ces demandes.	46,89%	76
Volet	Social		
Critère générique	Adhésion du milieu d'accueil aux projets touristiques		
Critère spécifique	Obtention du soutien du pouvoir politique local		
	<i>Voir 2. Analyse diagnostique (11)</i> <i>Voir 3. Planification (68)</i>	46,83%	77
Volet	Environnemental		
Critère générique	Conservation de l'intégrité des écosystèmes		
Critère spécifique	Contrôle du prélèvement et de l'utilisation des espèces prélevées		
	<i>Voir 3. Planification (69)</i>	46,63%	78
Volet	Économique		
Critère générique	Maîtrise des outils et mécanismes de gestion		
Critère spécifique	Maîtrise du cadre juridique du tourisme (dispositions légales, régimes contractuels, régimes d'assurance)		
	<i>Voir 2. Analyse diagnostique (12)</i> <i>Voir 3. Planification (70)</i>	46,46%	79
Volet	Social		
Critère générique	Respect de la communauté d'accueil par le promoteur		
Critère spécifique	Autonomie locale		
	<i>Voir 3. Planification (71)</i>	46,46%	80
Volet	Social		
Critère générique	Respect de la communauté d'accueil par le promoteur		
Critère spécifique	Communication d'informations sur les valeurs de la communauté d'accueil et les comportements prescrits		
	<i>Voir 3. Planification (72)</i>	46,27%	81
Volet	Environnemental		
Critère générique	Utilisation rationnelle des ressources		
Critère spécifique	Construction de structures qui augmentent la durabilité des lieux		
	<i>Voir 3. Planification (73)</i>	46,06%	82



4.1 IMPLANTATION
4.2 PROMOTION ET MISE EN MARCHÉ
4.3 OPÉRATION

Prévalence Priorité

Volet	Économique		
Critère générique	Valorisation des emplois		
Critère spécifique	Temps plein annuel privilégié	45,98%	83
	<i>Voir 3. Planification (74)</i>		
Volet	Économique		
Critère générique	Offre écotouristique ciblée et adaptée		
Critère spécifique	Qualité de l'accueil et accès à des services touristiques	45,66%	84
	Une atmosphère accueillante, chaleureuse et hospitalière est un gage de satisfaction de la clientèle touristique et une composante du succès commercial. Un soin particulier doit donc être apporté à la sélection et à la formation du personnel affecté à l'accueil, à la réception et aux réservations. Ainsi, on conseille de recruter du personnel déjà formé et capable d'accueillir dans une deuxième voire une troisième langue. Les infrastructures d'accueil doivent être de qualité et clairement identifiées.		
Volet	Social		
Critère générique	Valorisation de l'identité et du patrimoine de la communauté d'accueil		
Critère spécifique	Mesures d'encouragement de l'évolution culturelle de la région	45,6%	85
	<i>Voir 3. Planification (75)</i>		
Volet	Environnemental		
Critère générique	Préservation de l'intégrité géophysique du milieu (air, sol, eau)		
Critère spécifique	Favorisation des petits groupes	45,5%	86
	<i>Voir 3. Planification (76)</i>		
Volet	Social		
Critère générique	Valorisation de l'identité et du patrimoine de la communauté d'accueil		
Critère spécifique	Promotion et vente de produits locaux et artisanaux par la communauté	45,26%	87
	<i>Voir 3. Planification (77)</i>		
Volet	Social		
Critère générique	Bien-être des visiteurs		
Critère spécifique	Présence de services adaptés	45,07%	88
	<i>Voir 3. Planification (78)</i>		
Volet	Économique		
Critère générique	Offre écotouristique ciblée et adaptée		
Critère spécifique	Actualisation régulière de l'offre	45,04%	89
	<i>Voir 3. Planification (80)</i>		
Volet	Économique		
Critère générique	Coordination des agents économiques		
Critère spécifique	Identification précise du réseau d'affaires	44,95%	90
	<i>Voir 2. Analyse diagnostique (14)</i> <i>Voir 3. Planification (81)</i>		

4.

4.1 IMPLANTATION
4.2 PROMOTION ET MISE EN MARCHÉ
4.3 OPÉRATION

Prévalence Priorité

Volet	Économique		
Critère générique	Offre écotouristique ciblée et adaptée		
Critère spécifique	Mesure d'accroissement de la période d'opération	44,86%	91
	<i>Voir 3. Planification (82)</i>		
Volet	Économique		
Critère générique	Offre écotouristique ciblée et adaptée		
Critère spécifique	Offre d'activités diversifiées et complémentaires	44,49%	92
	<i>Voir 1. Conception (4)</i> <i>Voir 3. Planification (83)</i>		
Volet	Économique		
Critère générique	Coordination des agents économiques		
Critère spécifique	Réseautage économique à l'extérieur de la communauté	44,46%	93
	<i>Voir 2. Analyse diagnostique (15)</i> <i>Voir 3. Planification (84)</i>		
Volet	Économique		
Critère générique	Communication efficace et éthique		
Critère spécifique	Responsabilité sociale	44,07%	94
	<i>Voir 3. Planification (85)</i>		
Volet	Économique		
Critère générique	Marketing efficace et responsable		
Critère spécifique	Établissement d'un prix juste	43,66%	95
	<i>Voir 3. Planification (87)</i>		
Volet	Économique		
Critère générique	Entreprenariat proactif et innovation		
Critère spécifique	Démarche de recherche et développement de produits et services	43,66%	96
	<i>Voir 3. Planification (88)</i>		
Volet	Environnemental		
Critère générique	Contribution proactive à la protection du milieu		
Critère spécifique	Mise en place de mesures compensatoires	43,5%	97
	<i>Voir 3. Planification (89)</i>		
Volet	Environnemental		
Critère générique	Utilisation rationnelle des ressources		
Critère spécifique	Utilisation systématique d'énergies renouvelables / alternatives	42,91%	98
	<i>Voir 3. Planification (90)</i>		



4.1 IMPLANTATION
4.2 PROMOTION ET MISE EN MARCHÉ
4.3 OPÉRATION

Prévalence Priorité

Volet	Economique		
Critère générique	Maitrise des outils et mécanismes de gestion		
Critère spécifique	Maitrise de l'ingénierie de gestion de projets (plan d'affaires)		
	Voir 2. Analyse diagnostique (16) Voir 3. Planification (91)	42,89%	99

Volet	Economique		
Critère générique	Implication des acteurs locaux		
Critère spécifique	Encouragement de la contribution financière des visiteurs		
	Voir 3. Planification (92)	42,78%	100

Volet	Economique		
Critère générique	Maitrise des outils et mécanismes de gestion		
Critère spécifique	Management environnemental		
	Voir 3. Planification (93)	42,49%	101

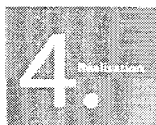
Volet	Economique		
Critère générique	Communication efficace et éthique		
Critère spécifique	Plan média : démarche d'optimisation des outils promotionnels		
	<p>Les écotouristes ont besoin de renseignements précis et spécialisés, à la fois avant et pendant le voyage. La fourniture de renseignements complets est justement un des éléments qui distinguent l'expérience écotouristique du tourisme traditionnel. La communication d'informations peut revêtir différentes formes : brochures, guides, dépliants, cartes, centres d'interprétation, écomusées, itinéraires de découverte de la nature avec panneaux d'information, guides accompagnateurs, etc.</p> <p>Toutes les campagnes de promotion et de communication doivent appliquer une véritable stratégie mettant pareillement l'accent sur les composantes écologique, culturelle et sociale de l'écotourisme et sur ses avantages pour l'individu. Il faut donc qu'il y ait cohérence entre, d'une part, les circuits tant de promotion que de distribution des produits écotouristiques et, d'autre part, le genre de tourisme offert au consommateur et la typologie des écotouristes.</p> <p>Plus spécifiquement, en raison du recours grandissant à Internet qui a profondément changé les habitudes des touristes en matière de planification, de réservation et de paiement des voyages, il est devenu indispensable d'intégrer le webmarketing et l'utilisation du Web 2.0 (réseaux sociaux) dans le plan média des entreprises touristiques. Certains sites Internet reconnus pour leur pertinence en matière de référence et de commercialisation des produits d'écotourisme et de tourisme de nature (ex. i-Explore, Gorp, Green Travel, The International Ecotourism Society) peuvent également être utilisés.</p>	42,49%	102

Volet	Economique		
Critère générique	Marketing efficace et responsable		
Critère spécifique	Collaboration avec des professionnels (tours-opérateurs)		
	Les partenaires de travail (tours opérateurs) devraient être choisis de façon à assurer un entrepreneariat fiable. Il est intéressant de former des contacts, directement ou par le biais d'agents, dès le début du projet afin de recevoir, tout au long du développement, des informations des tours opérateurs par rapport aux changements dans l'offre. Ainsi, les changements au projet pourront être faits au fur et à mesure du développement.	41,93%	103



4.1 IMPLANTATION
4.2 PROMOTION ET MISE EN MARCHÉ
4.3 OPÉRATION

		Prévalence	Priorité
Volet	Environnemental		
Critère générique	Mise en valeur du patrimoine naturel et culturel		
Critère spécifique	Organisation d'événements permettant d'interpréter et de comprendre les pratiques et cultures locales	41,82%	104
	<i>Voir 3. Planification (94)</i>		
Volet	Social		
Critère générique	Adhésion du milieu d'accueil aux projets touristiques		
Critère spécifique	Existence de vecteurs-relais de communication ; formation d'ambassadeurs	41,47%	105
	<i>Voir 3. Planification (95)</i>		
Volet	Social		
Critère générique	Gouvernance participative		
Critère spécifique	Existence de mécanismes complets de conception des processus décisionnels, de prise de décisions et d'exécution des décisions gérés directement par les communautés locales	41,16%	106
	<i>Voir 3. Planification (96)</i>		
Volet	Social		
Critère générique	Gouvernance participative		
Critère spécifique	Favorisation de l'opération d'entreprises par la communauté ; présence de mécanismes et d'outils d'accompagnement (gestion)	41,13%	107
	<i>Voir 3. Planification (97)</i>		
Volet	Social		
Critère générique	Bien-être des communautés d'accueil		
Critère spécifique	Compatibilité du projet touristique avec les aspirations individuelles	40,62%	108
	Les aspirations individuelles sont les aspirations de chaque être humain d'être en santé, éduqué, libre dans son expression, aimé, reconnu. Le projet écotouristique doit contribuer à un sentiment de bien-être personnel en favorisant la liberté d'action des individus (visiteurs/employés/population hôte) tout en limitant les facteurs susceptibles de représenter des dangers pour la personne. Le projet en se référant aux valeurs de respect, de plaisir et de dépassement personnel, vise à promouvoir l'émergence d'un sentiment de liberté individuelle et de responsabilité collective tout en favorisant la reconnaissance des personnes et des investissements. Il peut ainsi favoriser l'atteinte d'un équilibre pour que des citoyens se réalisent pleinement et puissent fonctionner harmonieusement en société.		
Volet	Économique		
Critère générique	Rentabilité financière		
Critère spécifique	Diversification des sources de revenus	40,49%	109
	<i>Voir 3. Planification (98)</i>		
Volet	Économique		
Critère générique	Offre écotouristique ciblée et adaptée		
Critère spécifique	Favorisation de l'unicité et la distinction des produits et services	39,98%	110
	<i>Voir 1. Conception (5)</i> <i>Voir 3. Planification (99)</i>		



4.1 IMPLANTATION
4.2 PROMOTION ET MISE EN MARCHÉ
4.3 OPÉRATION

Prévalence Priorité

Volet	Environnemental		
Critère générique	Utilisation d'outils d'évaluation et de contrôle spécialisés		
Critère spécifique	Recours systématique à des évaluations environnementales et à des études d'impact	39,16%	111
	<i>Voir 2. Analyse diagnostique (17)</i> <i>Voir 3. Planification (101)</i>		
Volet	Environnemental		
Critère générique	Utilisation rationnelle des ressources		
Critère spécifique	Système de traçabilité des actions	37,9%	112
	<i>Voir 3. Planification (102)</i>		
Volet	Économique		
Critère générique	Offre écotouristique ciblée et adaptée		
Critère spécifique	Existence d'un équilibre entre les expériences naturelles (en lien avec l'environnement) et culturelles	37,71%	113
	<i>Voir 1. Conception (6)</i> <i>Voir 3. Planification (103)</i>		
Volet	Environnemental		
Critère générique	Éducation et sensibilisation à l'environnement		
Critère spécifique	Existence de programmes éducatifs spécifiquement destinés aux jeunes	37,02%	114
	<i>Voir 3. Planification (104)</i>		
Volet	Économique		
Critère générique	Marketing efficace et responsable		
Critère spécifique	Sollicitation des touristes individuels	35,93%	115
	<i>Voir 3. Planification (105)</i>		
Volet	Économique		
Critère générique	Rentabilité financière		
Critère spécifique	Innovation dans les modes de financement	35,73%	116
	<i>Voir 3. Planification (106)</i>		
Volet	Économique		
Critère générique	Marketing efficace et responsable		
Critère spécifique	Programme de fidélisation de la clientèle	34,33%	117
	<i>Voir 3. Planification (107)</i>		
Volet	Social		
Critère générique	Bien-être des visiteurs		
Critère spécifique	Offre de produits aux personnes économiquement et socialement défavorisées	33,77%	118
	<i>Voir 3. Planification (108)</i>		

4.

4.1 IMPLANTATION
 4.2 PROMOTION ET MISE EN MARCHÉ
 4.3 OPÉRATION

Prévalence Priorité

Volet	Environnemental		
Critère générique	Utilisation rationnelle des ressources		
Critère spécifique	Obtention d'un statut de protection pour le territoire d'exploitation	30,79%	119
	<i>Voir 3. Planification (109)</i>		

Volet	Economique		
Critère générique	Rentabilité financière		
Critère spécifique	Fonds spécial dédié à la conservation	27,4%	120
	<i>Voir 3. Planification (110)</i>		

Volet	Economique		
Critère générique	Offre écotouristique ciblée et adaptée		
Critère spécifique	Offre de prestations haut de gamme	22,66%	121
	<i>Voir 1. Conception (7)</i> <i>Voir 3. Planification (111)</i>		



5.1 ÉVALUATION
5.2 AJUSTEMENTS
5.3 COMMUNICATION

La cinquième et dernière étape de l'outil DIODE est une étape de suivi, c'est-à-dire d'évaluation et d'ajustement. À l'exception des critères qui trouvent à s'appliquer lors de l'étape 1. *Conception*, le suivi doit porter sur la totalité des critères de l'écotourisme durable qui sont mis en application lors des phases suivantes.

Il serait fastidieux de tous les nommer de nouveau ici. On se bornera à rappeler que le principe et la priorité de leur mise en œuvre résultent du mécanisme de suivi itératif et ciblé selon le cycle de vie du projet.

Concrètement, une fois atteinte la cinquième phase de développement du projet, il est nécessaire d'évaluer la mise en œuvre des critères des étapes 2, 3 et 4 selon la logique et la séquence indiquées par la figure 8 (p. 228). Il s'agit alors d'opérer dans l'ordre prioritaire où les critères apparaissent dans les tableaux de l'outil DIODE.

